Baron de BONNAULT d'HOUËT

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

COMPIÈGNE

PENDANT

LES GUERRES DE RELIGION

ET

LA LIGUE

Deo regi et regno fidelissima.

PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE

5 — QUAI MALAQUAIS — 5

—

1910



A monsieur Desboulliers.
cordial souvenir.
R. J.

COMPIÈGNE

PENDANT

LES GUERRES DE RELIGION

ET

LA LIGUE

Baron de BONNAULT d'HOUËT

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

COMPIÈGNE

PENDANT

LES GUERRES DE RELIGION

ET

LA LIGUE

Deo regi et regno fidelissima.

PARIS

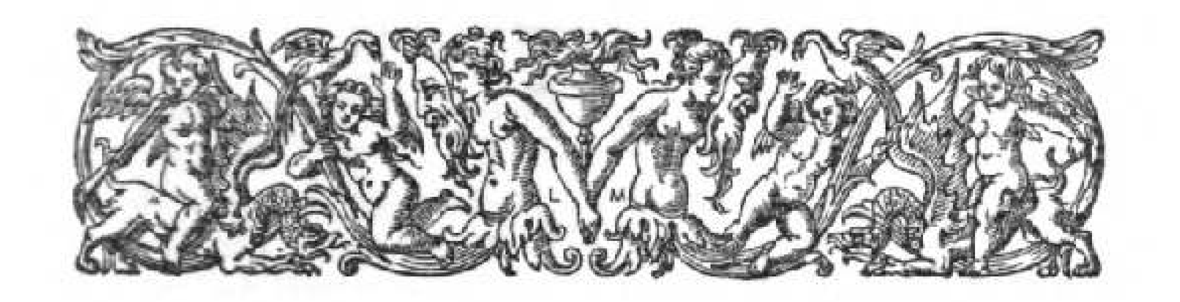
HONORÉ CHAMPION, Libraire

5 — QUAI MALAQUAIS — 5

—

1910





COMPIÈGNE

PENDANT

LES GUERRES DE RELIGION

ET

LA LIGUE

CHAPITRE PREMIER

LES SOURCES

Archives de Compiègne. — Manuscrit de Claude Picart.
Vie de Charles de Humières.

PARMI les sources, où nous avons puisé les éléments de ce travail, les trois principales demandent quelques explications.

1° LES ARCHIVES COMMUNALES DE COMPIÈGNE classées par Henri de l'Epinois, qui en a rendu compte dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* t. XXIV p. 471 et t. XXV p. 124. Ce classement est incomplet. Cependant nos recherches personnelles et celles de de notre regretté confrère Joseph Vaesen commencées en vue d'un classement définitif ne nous ont fait

connaître aucun document important relatif au sujet qui nous occupe.

Pour le dernier tiers du XVIᵉ siècle, les archives de Compiègne sont nulles dans la série AA, affaires générales, par suite de la réunion des lettres des rois et autres grands personnages en un volume déposé à la Bibliothèque de la Ville, manuscrit n° 39.

La série BB, de beaucoup la plus instructive, ne nous offre que deux registres ; BB 23 contenant 42 feuillets et comprenant les délibérations de la Saint-Jean 1571 à pareil jour de 1574 ; BB 24, 52 feuillets, de la Saint-Jean 1597 à celle de 1598.

De 1562 à 1598, les comptes, CC 44 à 58, ne présentent qu'une lacune de deux années 1572 à 1574 et quelques registres sont en double. L'exécution matérielle est plus soignée que celle des délibérations, l'écriture fort belle et bien lisible, sauf quelques annotations marginales inscrites lors de la reddition des comptes. Malheureusement les renseignements manquent de précision pour l'époque et la nature des dépenses soldées. La seule date indiquée est généralement celle du paiement plus ou moins éloigné des faits qui le motivent. Trop souvent les ordonnateurs, attournés, lieutenant du bailli de Senlis ou capitaine gouverneur, s'en réfèrent aux mémoires présentés par les parties prenantes. Ainsi la ville doit continuellement offrir du vin ou autres présents à ses hôtes, trop souvent on mentionne simplement la note du tavernier qui pourrait seule nous donner leurs noms et la date de leur passage. Et elle est perdue.

Dans la même série, après les comptes des deniers communs, sont placés ceux de l'octroi du sel et du vin, source de revenus importants. Nous y relèverons quelques détails intéressants, mais trop incomplets pour en tirer un état exact de ces ressources et présenter un résultat d'ensemble.



Les registres de saisine, DD, ont fourni peu de renseignements ; les affaires militaires, EE, nous ont donné une forte déconvenue ; les registres de catholicité, GG, bien que remontant pour les deux paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Antoine au milieu du XVI[e] siècle, présentent trop de lacunes pour en déduire le chiffre de la population de Compiègne.

Les références données au cours de notre travail indiqueront suffisamment le résultat obtenu par un dépouillement complet de nos archives communales.

2° LES ANTIQUITÉS DE LA VILLE DE COMPIÈGNE, manuscrit inédit comprenant 133 pages hautes de 0m34, larges de 0m22, numérotées recto et verso, même quelques pages blanches, et appartenant à notre confrère de la Société historique de Compiègne, M. Seron, que je suis heureux de remercier de sa complaisante communication.

Ce manuscrit, sans date ni signature, a été écrit à deux époques différentes peu éloignées. Il peut être considéré comme contenant deux ouvrages séparés par quelques feuillets blancs. Nous les examinerons successivement, pour en déterminer la date et l'auteur.

Le premier, pages 1 à 61, porte cette suscription : *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.*

L'auteur, sans aucune critique et sans beaucoup d'ordre, rappelle la fondation de Compiègne par Jules César, les embellissements de Charles le Chauve qui veut en faire une seconde Constantinople et l'appelle de son nom Caropolis ou Carnople, écrit ici Carnoble, la création de Saint-Corneille, le don de nombreuses reliques dont la plus insigne est le Saint Suaire, les privilèges des rois accordés en récompense de la fidélité et du dévouement des habitants, la création et la ruine de la commune, les désastres de l'inva-



sion anglaise, etc. A ce prélude, d'où il y a peu de renseignements à retenir, s'ajoutent les souvenirs personnels de l'auteur dont il est facile de vérifier la parfaite exactitude. Ainsi, page 18, il raconte sa mission auprès du roi Charles IX pour l'informer des affaires de la ville, mission qui aboutit à la nomination d'un capitaine gouverneur et se termine à la fin de septembre 1567. Or, nous trouvons dans nos comptes, à la date des 27 septembre et 4 octobre 1567, mandat d'une somme de 25 livres 10 sous tournois pour un voyage en poste auprès du roi pour les affaires de la ville et le nom de l'envoyé, le procureur Claude Picart[1]. Dans la même page 18, l'auteur qualifie de « *père de ma femme*, Pierre Mullet, qui fut pendant quarante ans lieutenant du capitaine de Compiègne », et nous trouvons sur les registres de l'église Saint-Antoine cette brève mention :

« Le XXV[e] dudit mois (janvier 1556/7) se maria Claude Picard et Jehanne Mulet[2] ».

L'auteur Claude Picart (pour lui laisser l'orthographe habituelle de son nom) écrit ce manuscrit en 1586, témoin cette phrase, page 14 : « l'an passé que l'on disoit 1585 », et il s'arrête avant le 20 juillet 1587, date de la mort du capitaine de la ville Philippe de Brouilly, qu'il ne mentionne pas et dont il se borne à dire : « Qu'il a toujours gouverné les habitans doucement et aimablement jusques à huy » (p. 19).

Ainsi ce premier manuscrit est de Claude Picart qui l'a composé en 1586-1587.

Bien que l'auteur fut également capitaine quartenier à l'Hôtel de Ville et chargé d'assurer la défense du Porniot, un des points les plus menacés de la ville, il se montre, à notre gré, trop sobre de détails

1. CC 46, f° 192r.
2. GG 17, f° 121 v°.

sur les troubles qui menaçaient la ville et bouleversaient les environs ; mais fils du prévôt de ville Regnault Picart, lui-même procureur et nommé en 1577 procureur de la ville, il trahit ses habitudes professionnelles en exposant longuement la situation judiciaire et administrative de Compiègne : les différentes juridictions qui y ont leur siège, leurs luttes avec Saint-Corneille, les limites de ces juridictions et celles de l'élection. Même il fait l'inventaire des titres de la ville pour maintenir ses privilèges et soutenir au besoin des procès.

Après une interruption de 11 pages blanches, réservées sans doute pour rattacher la première partie à la seconde, celle-ci commence sous ce titre :

Discours de ce qui est advenu audict Compiengne depuis la mort du duc de Guyse pendant les troubles.

Bien que l'écriture soit sensiblement la même, on pourrait croire que cette seconde partie n'est pas de Claude Picart et l'on serait tenté de l'attribuer à Nicaise Picart, d'après cette note de D. Bertheau :

« Nicaise Picart, lieutenant de M. d'Humières au gouvernement de la ville de Compiègne, qui a laissé par écrit tout ce qui s'y est passé pendant la Ligue. M. Picart, avocat et choisy plusieurs fois pour l'un des gouverneurs attournés, ayant à l'imitation de son père tracé des mémoires de ce qui est advenu de son temps dont j'ay emprunté une bonne partie de ce que j'en ai écrit[1] ».

Il est parfaitement exact que Nicaise Picart a été lieutenant de Charles de Humières et que son fils, l'avocat Louis Picart, a été nommé attourné en 1648. Ce dernier a-t-il, à l'exemple de son père, recueilli des notes qui ont servi aux bénédictins pour leur his-

1. Bibl. de Compiègne, Ms. 26, p. 272.



toire projetée de Compiègne, on doit le croire, puisque D. Gillesson lui a, en reconnaissance, dédié un des livres de son histoire de Compiègne[1]. Enfin, il suffit de parcourir les manuscrits de ces deux bénédictins, pour reconnaître qu'ils ont dû faire de nombreux emprunts au manuscrit qui nous occupe.

Cependant, il n'est pas l'œuvre de Nicaise Picart, lieutenant de Charles de Humières, encore moins de son fils Louis. Notre auteur écrit dans cette seconde partie, page 103, à la date du jeudi 26 octobre 1589 : « Mon fils Nicaise a esté envoyé porter réponse ». Or, ce Nicaise Picart, fils de Claude, n'est pas le Nicaise Picart, lieutenant de Humières. Comme dans ces familles fort nombreuses, les mêmes prénoms augmentent la confusion, nous devons entrer dans quelques détails généalogiques.

Claude Picart, marié, comme nous l'avons vu, à Saint-Antoine avec Jeanne Mullet, fille du lieutenant de la ville, le 5 janvier 1557, habitait rue Widebourse une maison dont les derrières donnaient sur le rempart et qui était contiguë à l'hôtel d'Agincourt, actuellement étude de Me Flamant, rue d'Alger, n° 11. Il était donc paroissien de Saint-Jacques dont les registres de catholicité, et encore seulement pour les baptêmes, ne remontent pas au delà de 1575. Nous n'avons donc aucune date pour la naissance de ses enfants et il faut nous contenter de voir Claude Picart figurer comme parrain à Saint-Jacques et à Saint-Antoine. Cependant, nous savons qu'il eut au moins deux fils : Laurent, qui lui succèdera en sa charge de procureur

1. A MONSIEUR PICART, ADVOCAT EN PARLEMENT DE LA VILLE DE COMPIÈGNE. Monsieur, Comme je vous suis obligé par la sincérité d'amitié que vous m'avez témoigné, demeurant en vostre ville, et l'assistance en mon travail, ce petit livre que je vous consacre tiendra lieu de reconnaissance, vous suppliant de l'accepter avec la même affection que je vous l'offre. Fr. Bonnaventure Gillesson. Bibl. nat. Fr. 24064.



de la ville, et Nicaise, dont il fait mention dans son manuscrit.

Laurent avait épousé Marie Duclerc et, le 18 juillet 1587, Claude Picart était parrain à Saint-Antoine de leur fille Antoinette, probablement l'aînée de leurs enfants. En 1591, le 4 juin, leur fils Claude, baptisé à Saint-Antoine, a pour parrain Nicaise Picart, archer de la compagnie de M. de Humières, oncle paternel.

Nicaise Picart s'est marié à son tour avec Simone de Fricant, et quand il s'agit de baptiser son fils, également à Saint-Antoine, le 5 octobre 1597, à défaut de son père qui est mort, il prend pour parrain son frère aîné Laurent et donne à cet enfant le nom de son grand-père Claude.

Pour éviter toute confusion entre le Nicaise Picart sieur des Fossés, fils de Claude, archer de la compagnie de Humières qu'on envoie au besoin porter une réponse, et l'autre Nicaise Picart, celui de D. Bertheau, lieutenant de M. de Humières, son parent peut-être, mais beaucoup plus grand personnage, faisons rapidement connaître ce dernier. Nous ignorons de qui il était fils, et nous le rencontrons pour la première fois le 13 janvier 1578 comme parrain à Saint-Jacques, qualifié valet de chambre de Monsieur, frère du roi, qualité qu'il gardera après la mort du duc François, et portera toute sa vie, concurremment avec celle de lieutenant et même de capitaine de Compiègne. Il n'eut pas moins de onze enfants, 5 garçons et 6 filles, du 25 janvier 1585 au 27 septembre 1603, et bien que la plupart soient nés avant la mort de Claude Picart, ce dernier n'est parrain d'aucun d'eux. Louis, le futur avocat et attourné dont parle D. Bertheau, son second fils et huitième enfant, fut baptisé à Saint-Jacques, le 17 septembre 1597. Nicaise Picart fut tué le 19 juin 1610, sur la route de Paris, entre Compiègne

et Lacroix. Son service eut lieu à Saint-Antoine, mais il fut enterré à Saint-Jacques. Sa veuve, Elisabeth Bayard, lui survécut et fut même marraine de la fille aînée de Louis, à laquelle elle donna son prénom d'Elisabeth, le 25 novembre 1623. Elle mourut le 17 avril 1628, et une inscription placée dans l'église de Margny-sur-Matz, pour rappeler l'obit qu'elle y avait fondé, donne à son mari, Nicaise Picart, les qualités d'écuyer, Sr de la Chambre et lieutenant pour le roi au gouvernement de Compiègne.

Donc, quand l'auteur parle de son fils Nicaise, il s'agit du précédent, l'archer, et non du lieutenant de Humières, et le manuscrit est encore l'œuvre de Claude Picart. Mais en reprenant la plume sous la pression des graves événements qui se précipitent, il rend son récit plus vivant. Ses notes, prises au jour le jour, ont l'exactitude d'un procès-verbal. Quand un nom ou une date lui échappent, il les laisse en blanc dans la pensée de combler plus tard la lacune. Parfois les phrases s'enchevêtrent inachevées, l'écriture devient difficile et plusieurs noms propres sont douteux. Mais toujours on retrouve le vieux procureur, soucieux de conserver les lettres royales, même en chiffre, qu'il transcrit sans les comprendre, tout ce qui pourra faire titre pour la ville. C'est sa préoccupation constante : ainsi, quand le cercueil de Henri III est amené à Compiègne et que l'évêque de Beauvais en fait la remise au prieur de Saint-Corneille, notre procureur, avisé et méfiant, ne manque pas de s'y trouver « pour scavoir s'il se disoit quelque chose au préjudice de la ville ».

Malheureusement, son récit s'arrête soudain à la première entrée de Henri IV à Noyon, le 20 août 1591. Et cependant Claude Picart ne mourut qu'en 1595 et ses facultés lui permirent de garder jusqu'à la



fin ses fonctions de procureur de la ville, témoin cette quittance du 30 juin 1595 donnée pour le triennal 1592-1595 par Laurent Picart « des gages dus à feu Claude Picart, mon père, en son vivant procureur de ville [1] ».

Puisque ce manuscrit inachevé est tout entier de Claude Picart, faut-il conclure, d'après le témoignage de D. Bertheau, qu'il en existe un autre relatif aux troubles de la Ligue écrit par Nicaise Picart, lieutenant de Humières? J'aimerais à l'espérer, si D. Bertheau ne s'était pas visiblement inspiré en plusieurs passages du manuscrit de Claude Picart et j'imagine que le savant bénédictin, étranger à notre ville, a pu facilement confondre les personnages de cette famille et attribuer au plus marquant d'entre eux l'œuvre de son parent resté dans une condition plus modeste.

Un dernier détail fortifie cette opinion. A la suite du récit interrompu de Claude Picart, une autre main a ajouté quelques lignes relatives aux intrigues des princes contre le favori de Louis XIII en 1620. Elles sont sans intérêt, mais leur date exclut toute possibilité de les attribuer au lieutenant Nicaise Picart, mort en 1610. Peut-être sont-elles de son fils Louis. En tous cas, l'idée de souder à un manuscrit inachevé le récit des événements qui se produisent 30 ans après, semble une nouvelle présomption que les Picart ne nous ont pas laissé d'autre manuscrit relatif à la Ligue.

3° Vie de Monsieur d'Humières vivant sous les règnes d'Henry III et Henry IV. Bibliothèque nationale manuscrit français n° 3425, provenant du fonds Béthune, 56 premiers feuillets d'un volume relié en

1. CC 126.



maroquin rouge aux armes de Béthune[1]. La suite n'a aucun rapport avec cette vie. C'est une bonne copie du temps, incomplète de ce qui précède le siège de Ham où Charles de Humières trouva la mort. En marge du f° 55 on lit :

Manque ici quelques feuilles.

Malgré le ton emphatique de l'époque et l'exagération du culte que l'auteur rend à la mémoire de son héros, cette vie se recommande par de minutieux détails accompagnés de dates précises, dont nous avons reconnu l'exactitude, toutes les fois que nos comptes ou le manuscrit Picart nous ont permis de les contrôler. L'auteur était, sinon un compiégnois, du moins un habitué de cette ville. Quand il veut nous renseigner sur l'étendue de Senlis et la force de la place, c'est à Compiègne qu'il la compare. Il connaît à fond les menées qui se trament dans notre ville. S'il ne semble avoir pris aucune part aux perpétuelles chevauchées de Charles de Humières, il a dû vivre dans son entourage immédiat pour être si bien renseigné et pouvoir citer les moindres châteaux attaqués par lui. Cependant ce n'est pas un bourgeois de Compiègne ; il n'aurait pas ce dédain pour les fortifications de la ville et les vertus militaires des habitants, dans le but évident de rehausser le mérite du gouverneur ; surtout il ne dirait pas de l'évêque de Noyon « dans le diocèze duquel la ville est assise ». Compiègne n'a jamais fait partie du diocèse de Noyon, mais de celui de Soissons, avant d'appartenir depuis la Révolution à celui de Beauvais. Enfin ce témoin oculaire achève son récit peu de temps après la mort de son

1. Le baron Pichon a indiqué comment H. de Béthune avait obtenu des héritiers de la maison de Humières la majeure partie de leurs papiers, en échange de petites nouvelles qui avaient pour eux l'intérêt plus vif de l'actualité (*Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. VI, p. 78).



héros. L'inscription qui doit rappeler sa mémoire dans l'église Saint-Corneille n'est pas encore posée et elle le fut dès 1596[1]. Aussi propose-t-il d'y graver les vers emphatiques qui terminent sa vie de Monseigneur de Humières.

Ces vers m'avaient fait songer à François de Louvencourt, gentilhomme picard qui, du vivant de Charles de Humières, lui avait adressé un sonnet[2], où il se déclarait également impuissant à louer un tel héros. Mais bien que le gentilhomme picard ne soit pas un grand poète, ne serait-ce pas lui faire tort que de lui attribuer les vers qui terminent notre manuscrit, et par suite cette vie de Charles de Humières ? En la relisant et en m'arrêtant surtout aux éloges prodigués à Charles de Humières et à ses ancêtres, parties que j'avais négligées d'abord comme sans valeur historique, le ton m'en a paru moins d'un gentilhomme que d'un pédant, et j'incline à chercher l'auteur parmi les familiers si nombreux autour d'un grand seigneur, parmi ceux qu'on appelait alors ses domestiques, quelque ancien précepteur ou secrétaire. Or, il y avait à Compiègne un certain Pierre Petiteau qui nous est connu comme précepteur de Charles de Humières, par une lettre du 13 octobre 1577 adressée à Madame de Humières. Quand ce personnage figure comme parrain à Saint-Antoine le 16 mars 1591, il ne manque pas de se qualifier précepteur de Monsieur de Humières[3]. Les registres de Saint-Jacques nous font connaître également deux secrétaires de Charles de

1. Le marché à forfait est du 7 mars 1596, mais le travail ne fut soldé que le 10 septembre 1597. BB 24, f° 10 et CC 58, f° 116.

2. *Les amours et premières œuvres poétiques* de FRANÇOIS DE LOUVENCOURT, in-8°, Paris Drobet 1595, p. 147. Bibl. de l'arsenal, BL 6651, réserve.

3. GG 17, f° 42 v°.



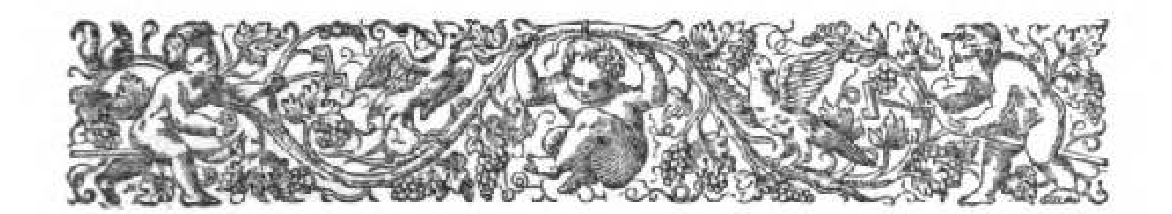
Humières, Claude Baucheron, dont la fille Jacqueline sera tenue sur les fonts baptismaux, le 4 avril 1591, par Charles de Humières et ses deux sœurs, et Jean Fernel qui figure comme parrain à Saint-Jacques le 16 mai 1593. Claude Baucheron y reparaît également, cette fois comme parrain, le 5 mars 1596[1].

Entre eux nous ne saurions choisir et il ne nous est pas possible de préciser davantage, mais il faut retenir, et c'est l'essentiel, que cette vie est l'œuvre d'un témoin oculaire et qu'elle a été écrite sur l'heure.

Nous ne dirons rien des autres sources, imprimés ou manuscrits, auxquelles nous avons eu recours, parfois même plus largement que ne le permettait le cadre étroit de l'histoire locale. Trop de rigueur nous eût condamné à montrer presque exclusivement le petit côté des choses et par excès de conscience à fausser l'histoire.

1. GG 2.





CHAPITRE II

LES VILLES VOISINES

Origine et caractère de la Ligue. — Contraste entre la conduite de Compiègne et celle des villes voisines, Péronne, Amiens, Montdidier, Beauvais, Senlis, Noyon, Laon, Soissons. — Cause déterminante de la révolte. — Motifs de la fidélité des Compiégnois.

Si ce fragment d'histoire locale offre quelque intérêt, il le doit à un contraste absolu entre la conduite de Compiègne et celle des villes voisines. Tandis que celles-ci engagées dans le parti de la Ligue le suivent avec plus ou moins d'ardeur et d'obstination, notre cité toujours fidèle à sa vieille devise :

Deo, regi et regno fidelissima,

la traduit par ses actes. Exclusivement catholique, généreusement dévouée au roi[1], n'a-t-elle pas bien mérité de la patrie, qui ne retrouvera force et grandeur que dans l'union de ces deux grands principes scellée par la conversion de Henri IV !

Pour sentir tout le prix de ce contraste et de cette double fidélité, il est nécessaire de passer en revue les

1. La ville de Compiègne s'était déjà distinguée des autres villes voisines par sa fidélité à Charles V, après la prise du roi Jean, et l'on connaît son héroïque résistance aux Anglo-Bourguignons, sous Charles VII.

villes voisines et de rappeler, sinon leur rôle dans la Ligue, les circonstances et les mobiles qui les y ont fait entrer. Quelques lacunes de notre histoire seront ainsi comblées et des obscurités éclaircies. A vivre dans le milieu où vivaient nos pères et l'homme supérieur qui les commandait, nous apprendrons à leur rendre meilleure justice. Pouvons-nous cependant être assurés de garder une impartialité absolue ?

Si la lutte fratricide qui déchirait notre pays est close depuis longtemps, si nous comptons parmi nos ancêtres des catholiques et des protestants, des ligueurs et des royalistes, si même l'auteur de ces pages peut se réclamer d'un aïeul paternel, ardent promoteur de la Ligue en Berry et d'une lignée maternelle protestante, la question qui séparait nos pères nous agite encore. Nous restons divisés sur les droits d'un peuple placé entre sa foi religieuse et la fidélité due à son roi. Le problème apparaissait alors plus insoluble que de nos jours. La grandeur, l'existence même de la France était tellement liée à la personne du roi, que le combattre semblait une trahison. Par contre, obéir à un prince, qui abandonnait la cause catholique par lâcheté, ou la reniait ouvertement, devait fatalement conduire le peuple à abandonner ses croyances. Nulle possibilité de rester catholique sous un roi huguenot. L'état de l'Europe et de la France en fournissait la preuve sans réplique. Chez nous, le Béarn et les villes où dominaient les Réformés ; hors de nos frontières Genève, l'Angleterre, l'Allemagne protestante, les États Scandinaves, étaient aussi intolérants aux catholiques que pouvait l'être aux hérétiques et aux infidèles l'Inquisition espagnole.

La foi du prince est la foi du peuple. Tel est l'axiome partout en vigueur, et ceux qui ont pris pour base de leur *Credo* le libre examen, ne compren-



nent pas mieux la liberté de conscience que ceux qui se réclament d'une autorité infaillible. Ce sera l'honneur d'Henri IV et de la France d'avoir donné au monde le premier exemple d'une tentative de conciliation. Et encore, nous verrons ce qu'était en réalité l'édit de Nantes, et les résistances qu'il devait rencontrer malgré le besoin impérieux de la paix et le prestige d'Henri IV. Quelles difficultés après la mort de ce grand roi ! Quelles perpétuelles doléances de la part des meilleurs esprits ! Quelle approbation presque unanime des contemporains lors de sa révocation ! Aujourd'hui encore, ceux qui sont les plus impitoyables pour cette faute de Louis XIV, sont-ils plus tolérants à l'égard de leurs adversaires ?

Aussi la Ligue est-elle jugée d'ordinaire avec peu de justice. De la part des protestants, on ne peut en être surpris, ni leur demander une impartialité sincère. Sous la monarchie absolue, qui a gouverné la France pendant les siècles suivants, les historiens catholiques mais royalistes ont volontiers passé la Ligue sous silence comme une injure pour la majesté royale, s'ils n'ont pas vu en elle simplement une révolte de factieux. De nos jours, les écrivains les plus dégagés de toute tendresse monarchique se sont presque tous laissé aveugler par leurs passions anti-religieuses[1]. Enfin, pour le plus grand nombre, la Ligue a mal fini, ce qui est incontestable, et elle a été vaincue ; donc elle a échoué au jugement des esprits superficiels qui ne voient pas qu'elle est morte, quand elle n'avait plus de raison d'être, après avoir atteint son but en forçant le roi à réaliser sa conversion si longtemps promise et toujours différée.

1. Citons cependant *l'Histoire de la Ligue*, par VICTOR DE CHALAMBERT, qui rend aux Ligueurs meilleure justice.



Si l'on n'est pas d'accord sur les causes et les résultats de la Ligue ainsi que sur les mobiles qui l'ont fait agir, on n'est pas mieux fixé sur la date et le lieu de sa naissance. Sans doute nous avons l'acte officiel daté de Péronne, 13 février 1577[1], contresigné des pères et parrains. Si c'est là un motif pour commencer par Péronne la revue des villes voisines de Compiègne, on verra bientôt ce qu'était cet acte, et si on tient à le considérer comme l'acte de baptême de la Ligue, il faut convenir qu'on avait bien tardé à le célébrer. Le nouveau-né avait déjà fait rudement sentir sa force. Aux Etats généraux ouverts à Blois, le 6 décembre précédent, l'immense majorité des députés arrivait tellement engagée dans la Ligue, du moins si imprégnée de son esprit, qu'Henri III impuissant à lutter contre elle crut la diriger, en s'en proclamant le chef. Si curieux que soit le document retrouvé par le P. Maimbourg, c'est plus haut qu'il nous faut remonter, et nous verrons ensuite quelle valeur il garde même pour Péronne.

Les catholiques n'eurent pas l'initiative de cet expédient. Au début des guerres civiles, les protestants, trop faibles pour résister à l'autorité royale qui se prononçait nettement contre eux, y eurent recours les premiers. Leur début ne fut pas heureux, car il reste entaché du crime de lèse-patrie, par la cession du Hâvre à Elisabeth, 20 septembre 1562[2].

Les catholiques à leur tour, abandonnés ou trahis par le pouvoir royal, cherchent en dehors de lui les forces nécessaires à leur défense et tentent de s'unir. Dans le Midi, les cardinaux d'Armagnac et Strozzi forment une association avec Montluc et d'autres capi-

1. P. Maimbourg, *Hist. de la Ligue*. Cramoisy 1684, p. 529.

2. Duc d'Aumale, *Hist. des Princes de Condé*, t. I, p. 161.

taines, au nom des états de Languedoc et de Guyenne. Même tentative à Angers en 1565. Une des plus intéressantes est celle de Tavannes en Bourgogne, en 1567, sous le nom d'Association du Saint-Esprit. Pensant « que les Huguenots ne devoient avoir plus de zele à leur party que les Catholiques à l'ancienne religion... il resout d'opposer à l'intelligence autre intelligence, ligue contre ligue. Il fit une confrairie du Sainct-Esprit, où il fait liguer les ecclesiastiques, la noblesse de Bourgongne et des riches habitans des villes, qui volontairement jurent servir pour la religion catholique contre les Huguenots de leurs personnes et biens... Sans contrainte, met bon ordre pour l'enroollement des gens de guerre et levées de deniers ; crée surveillans, espions et messagers, à l'exemple des Huguenots, pour descouvrir leurs menées. Le serment souscrit justifie ce dessein ; chaque parroisse de Dijon payoit leurs hommes pour trois mois, toute la ville deux cens chevaux et deux cens cinquante hommes de pied ; la Bourgongne pouvoit fournir quinze cens chevaux et quatre mil hommes de pied, payez pour trois mois de l'an[1] ».

La Ligue naissait de la faiblesse de la royauté, et jamais cette faiblesse n'avait été aussi manifeste que dans la paix dite de Monsieur, mai 1576. Le royaume était démembré par la perte du Berry, de l'Anjou et de la Touraine cédés au duc d'Anjou et à ses héritiers, à perpétuité, sans autre condition que celle de l'hommage. Le roi de Navarre recevait le gouvernement de la Guyenne, Condé celui de Picardie, avec promesse d'une somme de 500,000 livres sur le Trésor royal. Les étrangers, suisses et allemands, qu'il avait

1. Mémoires de GASPARD DE SAULX TAVANNES, édit. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. VIII, p. 289.



amenés en France, devaient toucher 3,600,000 livres dont 325,000 leur étaient payées comptant. Les protestants obtenaient le libre exercice de leur religion dans tout le royaume, sauf à Paris, avec le droit de tenir des synodes et d'ouvrir des écoles. On créait pour eux des chambres mi-parties et on leur accordait un certain nombre de places de sûreté.

L'indignation des catholiques fut telle, notamment à Paris, que le roi s'étant rendu à Notre-Dame pour y faire chanter le *Te Deum* d'usage, le clergé s'y refusa. La cérémonie n'eut lieu que le lendemain à 5 heures du soir, avec le concours des chantres du roi, car ceux de la cathédrale et les chanoines n'y voulurent prendre aucune part. Il fallut différer également la publication de l'édit et les feux de joie. Et encore ce fut, avoue le royaliste l'Estoile « avec peu d'assistance et joie du peuple qui estoit mal content de ceste paix [1] ».

De toutes les concessions faites aux protestants, la moins surprenante fut précisément celle qui déchaîna la tempête. Le gouvernement de Picardie au prince de Condé semblait une restitution et l'octroi d'une place de sûreté cadrait avec les habitudes de l'époque, mais cette place était Péronne, dont le gouverneur Jacques de Humières se trouvait alors à Paris [2].

A la première nouvelle, il vient trouver le roi et le supplie de revenir sur sa décision. Il pourrait à bon droit évoquer le souvenir de son illustre père et de son frère aîné, tous deux gouverneurs de Péronne, et celui de cet autre Humières [3], le chevalier Jean, tué

1. *Mémoires-journaux*, t. I, p. 131.

2. Sauf indication spéciale, les détails relatifs à l'établissement de la Ligue à Péronne sont tirés de l'histoire de cette ville, par JULES DOURNEL, 1879.

3. Les historiens qui se sont occupés de cette illustre famille écrivent tantôt d'Humières, tantôt de Humières ; mais son dernier représentant signant toujours « Charles de Humières », nous avons adopté cette orthographe.



glorieusement au siége de 1536. Il invoque surtout le sentiment des habitants, zélés catholiques, qui seront blessés au vif par la présence d'une garnison huguenote. Ceux-ci, en effet, se hâtent d'adresser au roi leurs très humbles mais très vives remontrances. Henri III ne veut rien entendre ; bien plus, il ordonne, le 21 mars 1576, d'enlever les poudres et l'artillerie de Péronne, et cette humiliation met le comble à l'irritation. Tandis que Humières songe à se démettre de son gouvernement, les habitants exaspérés s'emparent du château et mettent partout des sentinelles, aux portes de la ville et des magasins. Les chanoines de Saint-Furcy célèbrent par un *Te Deum* la victoire populaire, la grosse cloche sonne à toutes volées, de toutes parts des renforts arrivent et les seigneurs du voisinage font cause commune avec le peuple. Réunis le 4 juin au château d'Applaincourt[1], chez Nicolas d'Amerval, parent de Humières, ils signent l'engagement de défendre la foi catholique et le lendemain 5 juin, cet acte, malheureusement perdu, est apporté à l'hôtel de ville de Péronne où il reçoit la signature du gouverneur. Cependant, ce puissant seigneur, qu'on représente comme le fauteur de la Ligue et l'agent des Guise, parce qu'il a été attaché au duc François et qu'il lui doit sa nomination de chevalier de Saint-Michel[2], Jacques de Humières, gouverneur de Péronne, obligé par ses fonctions de recommander le calme et le respect du roi, devient suspect aux habitants et se retire aux environs de Péronne, dans son château de Becquincourt[3], pour y attendre les événements.

1. Commune de Villers-Carbonnel, con de Péronne.
2. P. Maimbourg, p. 18.
3. Con de Bray (Somme).

L'absence du gouverneur est loin d'arrêter l'ardeur des habitants. Les chanoines multiplient les processions et les prières publiques. Au dehors, en Picardie et à Paris, les prédicateurs citent les bourgeois de Péronne comme des modèles à suivre par tous les bons catholiques. Vainement Humières sort-il de sa retraite pour tenter une conciliation impossible. A aucun prix la ville ne souffrira une garnison huguenote, alors que les soldats de Condé campent à ses portes. Ceux-ci, las d'attendre, tentent d'entrer par surprise, le 9 juillet. Un coup d'arquebuse donne l'éveil et ils sont repoussés. Quand le roi reçoit cette nouvelle avec une protestation de fidélité de la part des Péronnais, comme tous les princes faibles, il se déclare satisfait et approuve ceux qui lui ont résisté. Condé conservera le titre de gouverneur de Picardie, sans entrer à Péronne, sans être reconnu par la province, et Doullens, qui lui est donné en échange comme place de sûreté, lui fermera également ses portes.

C'est la révolte déclarée. L'écho s'en retrouve sur les registres de l'échevinage d'Amiens, capitale de la province. A la date du 19 juillet, il y est question de « Gentilzhommes du païs qui se liguent et tachent par tous moiens de praticquer ceulx des villes pour tenir leur party et donner secours en faveur de ceulx de Péronne et Doullens, mesmes à faire levées d'hommes et de deniers, sans que ce soit du commandement du Roy[1] ». Cette fois, la Ligue semble réellement constituée, du moins à Péronne. Pas encore. Henri III approuve tout, se proclame chef de la Ligue, invite tous ses sujets à y adhérer et le serment d'union rapporté par le P. Maimbourg à la date

1. Archives communales d'Amiens, publiées par G. Durand. BB 42, f° 128.

du 13 février 1577 peut paraître un acte d'obéissance à la volonté royale. En tous cas, il est signé par le maieur, les deux eschevins et le gouverneur Jacques de Humières dont nous avons vu l'attitude circonspecte. Il ne s'en départira pas jusqu'à sa mort arrivée avant le 5 mars 1579, et son successeur Michel d'Estourmel, porteur d'un nom également illustré par le siège de 1536, laissera venir les circonstances avant de se révéler le ligueur intéressé qu'il sera par la suite. Quant aux gens de Péronne, satisfaits d'avoir obtenu gain de cause sur le point particulier qui les touche, ils ne songent guère à la Ligue.

Même après la mort du frère du roi, 10 juin 1584, qui laisse entrevoir l'avènement d'un roi huguenot, quand la Ligue parisienne commence à se former, quand le cardinal de Bourbon lance de Péronne son manifeste aux catholiques, les gens de Péronne ne semblent pas s'émouvoir et gardent vis-à-vis du roi tous les dehors de la fidélité. Catherine de Médicis négocie, Henri III continue dans le traité de Nemours à se déclarer le chef de la Ligue, 7 juillet 1585. La guerre des Trois Henri se passe loin de nos provinces. Sans doute, Guise y grandit de tout le prestige enlevé au roi par la défaite de son favori Joyeuse, cependant tout reste calme et l'équivoque continue. Pour la dissiper, ce n'est pas assez de l'effondrement de l'autorité royale dans la journée des Barricades. Péronne est alors si peu engagé dans la Ligue, qu'Amiens doit lui envoyer l'échevin de Berny pour décider cette ville à s'unir, comme Amiens, aux ligueurs parisiens[1]; et nous verrons qu'à Amiens ce n'est pas encore la révolte ouverte. Une dernière fois, par l'édit de Rouen, juillet 1588, Henri III se donne l'illusion de conduire le

1. Archives communales d'Amiens, BB 48, f° 154.



parti qui l'entraîne et il laisse ainsi à ses sujets l'apparence de l'obéissance. Il faudra la sanglante tragédie de Blois, pour faire des ligueurs de Péronne des révoltés. C'est ce que nous allons constater un peu partout.

Doullens aurait agi de même, si le duc d'Aumale ne s'était emparé de la ville dès le mois de juin 1586, et Charles de Saveuse du château le 17 mars suivant. Quand deux cents arquebusiers gardaient la place, ils pouvaient laisser les bourgeois adresser à Henri III leurs protestations de fidélité[1]. Du reste, la situation de cette ville, si voisine des Pays-Bas espagnols, devait la faire passer sous le joug de l'étranger qui exploitait nos discordes, et il y a moins à considérer Doullens comme une ville ligueuse que comme une place frontière tombée aux mains de l'ennemi.

Amiens mérite toute notre attention. Toutefois, cette ville fut loin d'accueillir la Ligue avec autant d'empressement qu'on pourrait le supposer, d'après la réputation de ses habitants les plus ardents catholiques de la province et d'après le rôle capital qu'elle jouera plus tard. Mais, de tous temps, les Picards se sont montrés réfractaires à toute nouveauté, quitte, une fois admise, à lui rester fidèles, alors qu'elle est abandonnée par ceux qui en ont été les promoteurs.

Dans la paix de Monsieur, ils ne voient que ce qui les touche et menace leur tranquillité. Aussi, dès le 24 mai 1576, on délibère sur « le moien de faire en sorte qu'il ne se feist aucun presche et exercice de la religion prétendue réformée en ceste ville, faulxbourg et banlieue, pour obvier à toutes surprises et émotions[2] ». Aux protestants qui insistent, qui ont un

1. DELGOVE, *Histoire de Doullens*, p. 117.

2. Archives communales d'Amiens, BB 42, f° 113v.

pasteur, un local et le texte formel de l'édit, on oppose de singulières exigences. Ils doivent d'abord donner les noms de tous ceux qui fréquenteront le prêche. Comment le pourraient-ils, alors qu'ils espèrent de nombreuses conversions ? Mais l'échevinage n'en veut pas démordre, sous prétexte que depuis quatre ans les plus riches bourgeois sont revenus en grand nombre au catholicisme, et qu'il ne reste plus en dehors de lui que des gens sans aveu, n'ayant rien à perdre, quelques réfugiés des Pays-Bas, tous gens dangereux pour la ville[1]. Vainement, une première fois on députe vers le roi ; le cardinal de Bourbon lui-même reconnaît que son intervention serait inutile, « la chose allant contre l'édit[2] ». Les Amiénois ne se tiennent pas pour battus. Le 16 août 1576, arrive un sieur de Brosse, capitaine de Mouzon, qui se fait fort d'obtenir l'éloignement de tout prêche à deux lieues d'Amiens. Il est aussitôt envoyé vers le roi, et finalement les Amiénois ont en partie gain de cause. L'édit de Poitiers accorde aux protestants un prêche par bailliage, soit six pour la Picardie ; ils n'en auront que deux désignés par le roi et en des lieux aussi éloignés que possible, afin de faire moins de scandale, 29 octobre 1577[3].

Voilà certes des catholiques intransigeants et tenaces. Comment accueilleront-ils les propositions de ligue qui leur viennent de Péronne et de Doullens ? On a vu comment ils ont informé le roi des associations de gentilshommes qui se forment au mépris de ses droits. Il est vrai que par cette preuve de zèle ils espéraient obtenir la suppression du prêche chez eux. Voici les gens de Doullens qui demandent assistance pour refuser l'entrée de leur ville au prince de Condé,

1. BB 42, f° 124 v°.
2. BB 42, f° 133.
3. BB 42, f° 135, et 43, f° 140.

(24 juillet 1576), les Amiénois se bornent à leur conseiller d'attendre la réponse du roi[1]. Humières vient les solliciter à plusieurs reprises, il leur apporte les articles constitutifs de la Ligue et une lettre formelle du roi exprimant sa volonté de voir tous ses sujets entrer dans la Ligue dont il s'est proclamé le chef (19 décembre). Cet engagement de mettre en commun troupes et argent, sous des chefs inconnus, même pour combattre les hérétiques, effraie les bourgeois bons catholiques mais avant tout jaloux de leurs privilèges, et ils supplient le roi de les en dispenser[2]. La réunion de la noblesse picarde que Crèvecœur a convoquée dans leur ville pour le 28 janvier 1577, ne les trouble pas moins. Il faut leur promettre qu'il n'y aura pas plus de 60 personnes et 300 chevaux. Et encore ceux qui ne seront pas suffisamment connus devront laisser entre les mains des portiers leurs arquebuses et leurs pistolets[3]. Vainement, Humières revient à la charge. Si ce n'est pas assez de l'ordre formel du roi, que veulent-ils faire quand l'union a été signée la veille par toute la noblesse de Picardie (29 janvier 1577)[4]? Ils ont tout à perdre à se séparer d'elle, alors qu'il n'y a plus en présence que des catholiques et des protestants. Prétendent-ils former un troisième parti? Les députés amiénois vont trouver le roi à Blois, visitent la reine-mère et finissent par acheter à beaux deniers comptants le privilège de rester en dehors de la Ligue. Henri III n'eut pas trop de peine à leur sacrifier le récent amour dont il s'était épris pour elle, en empochant 8.000 livres[5]. Singuliers anté-

1. BB 42, f° 132 v°.
2. BB 43, f° 23-24.
3. BB 43, f° 42.
4. BB 43, f° 44.
5. BB 43, f° 63.

cédents pour une ville, qui devait être la capitale des États de la Ligue !

Les années qui suivent sont relativement calmes, et l'on a lieu d'admirer la sagesse de l'échevinage et son habileté à éviter tout ce qui pourrait « mettre noise et division entre les habitans qui sont à présents paisibles » (22 janvier 1579)[1]. Pour conserver la paix, il tient la balance égale entre les partis, répond poliment aux avances du prince de Condé qui s'efforce de prendre pied dans la province dont il garde le gouvernement nominal, en informe le roi et profite des ouvertures qu'il reçoit pour se garder plus soigneusement (décembre 1579)[2]. Par contre, le maïeur se refuse à toute communication secrète avec le duc d'Aumale, il ne la recevra qu'en public à l'hôtel de ville, dans des conditions qui défient toute tentative d'embauchage. Aussi Saveuse, son agent, n'insiste pas[3].

Malgré tant de prudence, quelques années plus tard, quand ce même Saveuse, qui s'est emparé de Doullens, et Rambures, qui a failli surprendre Péronne, viennent à Amiens, le duc de Nevers, gouverneur de Picardie, reproche à l'échevinage de les avoir reçus et de pactiser ainsi avec les ligueurs. Les excuses fournies sont un nouveau témoignage de l'esprit de la ville. Saveuse n'y est pas entré et s'est arrêté à l'abbaye de Saint-Jean. Rambures, sans armes, accompagné seulement de cinq à six personnes, n'est venu que par pure dévotion, la veille au soir de la saint Jean-Baptiste. Il n'est allé qu'à la cathédrale vénérer le chef du Précurseur et est reparti, à midi, sans parler à personne (août 1587)[4].

1. BB 44, f° 80.
2. BB 44, f° 147-151.
3. BB 47, f° 13.
4. BB 48, f° 57.

Ainsi, la mort du duc d'Anjou, le manifeste du cardinal de Bourbon, la guerre civile trouvent peu d'écho à Amiens. La journée des Barricades, connue seulement le 15 mai, ne provoque d'abord que des mesures de précautions pour assurer la tranquillité de la ville. On parle de complot, de bouleversement du royaume, de l'éventualité de la mort du roi et de « l'entrée à Amiens du roi de Navarre, protecteur de cette nouvelle et damnable religion ». C'est le procureur du roi, Gaudefroy de Baillon, qui demande l'union pour l'extirpation des hérétiques. Elle est signée le lendemain, 20 mai, à une réunion où se trouvent l'évêque, le lieutenant civil au bailliage, les députés des gens d'église et plus de deux cents bourgeois, sous la menace d'expulser les récalcitrants[1]. Sans doute on continue à faire protestation de fidélité et d'obéissance envers « le Roy très crestien et catholicque ». Pure forme, sinon amère ironie destinée à lui rappeler ses devoirs de fils aîné de l'Eglise ! Que huit jours après le duc d'Hallwin se présente de sa part, on lui fermera les portes, en lui signifiant que la ville ne reconnait d'autre autorité que celle du maïeur, élu par le peuple[2]. On se croirait en république.

Dès le 24 mai, Abbeville, oubliant sa vieille rivalité, a demandé de faire cause commune avec Amiens qui, le 3 juin, s'affilie à la ligue parisienne. Le lendemain la propagande commence : l'avocat Boulanger à Montreuil, l'échevin de Berny à Corbie, Péronne, Montdidier et Roye. A leur tour, les gens de Péronne demandent qu'on les aide à entraîner ceux de Saint-Quentin[3]. Suivant le conseiller du Drac, chargé par le roi de visiter l'Ile-de-France et la Picardie, un vent de révolte

1. BB 48, f° 130-132.
2. BB 48, f° 142-144.
3. BB 48, f° 152-154.

souffle partout, et, comme conclusion, il recommande d'approuver l'Union[1]. C'est ce que fait le roi par l'édit de juillet 1588. Vainement veut-il renchérir encore sur ses adversaires en sévérité contre les Huguenots; les catholiques, si souvent trompés, ne comptent plus sur lui et avec lui. Amiens envoie aux Etats des députés inféodés aux Guise. Cependant, au commencement d'octobre, nombreux encore sont les habitants qui n'ont pas juré l'Union, et par un dernier scrupule d'obéissance, à la demande du roi, l'échevinage fera rayer des registres les nominations de capitaines faites au mépris de l'autorité royale[2].

Trois jours après le drame de Blois, un envoyé des Seize, Nivelle, bourgeois de Paris, apporte la fatale nouvelle : le duc de Guise poignardé, les membres les plus influents du parti arrêtés, le cardinal de Bourbon, le cardinal de Guise, l'évêque d'Amiens, le duc d'Elbeuf, le prince de Joinville, et beaucoup d'autres[3]. La révolte éclate alors irrésistible. Le 30 décembre, est créée la chambre du conseil pour les affaires générales de la province, composée du clergé, de la noblesse, des gens de justice et des bourgeois. Les autres villes seront invitées à y envoyer des représentants[4]. En face de l'autorité royale se forme un pouvoir nettement provincial, car pour demander l'adhésion de Noyon qui appartient à l'Ile-de-France, les gens de Picardie, après avoir brisé tout lien avec la royauté, tiennent à laisser l'initiative aux bourgeois de Paris[5], mais pouvoir souverain qui révoque et nomme les gens de finance, lève des

1. BB 48, f° 179 v°.
2. BB 49, f° 17 v°.
3. BB 49, f° 45 v°.
4. BB 49, f° 57 v°.
5. BB 49, f° 66 v°.

troupes, règle leur solde[1], embauche des capitaines, comme Saisseval, et envoie ses agents dans les villes voisines pour stimuler leur zèle et centraliser leurs efforts. En cas de refus, on n'hésite pas à les frapper d'interdit comme Saint-Quentin, en rompant toute relation commerciale[2]. Presque toutes les villes vont suivre la direction d'Amiens.

Cependant au début, Montdidier et Roye, qui sont avec Péronne du gouvernement de Jacques de Humières, ne se sont pas montrés favorables à la Ligue. Sans doute ils ne veulent à aucun prix souffrir l'exercice du culte réformé, mais dans le traité d'union que Humières et Crèvecœur leur présentent, ils voient surtout une atteinte à leurs privilèges et ils refusent. Leurs députés aux premiers Etats de Blois, 1576, ont pour double mission de les soustraire à ces deux obligations : la tolérance du culte réformé et l'engagement dans l'Union. S'ils sont moins heureux que leurs collègues d'Amiens, c'est sans doute faute d'avoir employé les mêmes arguments sonnants. Le 15 février 1577, les bourgeois de Montdidier signent donc l'acte « d'association entre les princes, seigneurs, gentilzhommes et autres tant de l'estat ecclésiastique, de la noblesse, que du tiers état, subgectz et habitans du pais de Picardie ». Il ne faut pas oublier que c'est par ordre du roi. Et encore en reconnaissant Humières pour chef de cette sainte Ligue, les gens de Montdidier ont soin d'ajouter : « sans que pour ce nous soyons tenus faire service personnel en aultre lieu que pour la deffense de nostre dicte ville, ny de contribuer pour le payement des gens de guerre tant de cheval que de piedz que pour nostre part[3] ».

1. BB 49, f° 71.
2. BB 49, f° 63.
3. Bibl. nat. fr. 3329, f° 9.



Cette union forcée et mitigée de tant de restrictions n'est ni sincère ni efficace. Il y aura des émeutes, des pillages et des meurtres, car Montdidier rejette tout exercice du culte réformé. Mais ces violences ne sont pas un mouvement en faveur de la Ligue, encore moins une révolte contre l'autorité royale. Si, le 27 mai 1588, on refuse l'entrée de la ville à des royalistes de marque comme Charles d'Hallwin, Charles de Humières, le comte de Chaulnes, Crèvecœur et d'Estrées, c'est uniquement le fait de quelques seigneurs du parti opposé, notamment du capitaine de la ville, François de Conty. Les bourgeois effrayés de leur audace ne manquent pas d'en informer leur gouverneur, Michel d'Estourmel, qui les approuve. C'est seulement le 12 juin 1588, que, sur les instances des envoyés de Paris et d'Amiens, la ville de Montdidier s'engage réellement dans la Ligue malgré la protestation de quelques royalistes courageux, et encore cette ligue ne prendra le caractère d'une révolte ouverte qu'après les événements de Blois[1].

A Beauvais, même répugnance à tolérer le culte protestant et à s'engager dans la Ligue. Vainement le maréchal de Montmorency déclare avoir signé l'acte d'Union suivant la volonté du roi et engage les habitants à l'imiter. Après avoir examiné les articles un à un, les Beauvaisiens décident de députer vers le roi « pour entendre sa volonté » et de s'informer « comment Paris et Amiens se sont gouvernez ». On n'est pas plus circonspect. Il faut un ordre formel du roi pour les décider à envoyer à Senlis des délégués chargés de prêter le serment « suivant les articles qui ont estez publiez à son de trompe de par le Roy et M. le bailli de Senlis[2] ».

1. Victor de Beauvillé, *Hist. de Montdidier*, 2e édit., t. I, p. 228 et s.
2. Archives communales de Beauvais, BB 31.

Là se joue, dans le palais épiscopal, une véritable comédie réglée par le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France. Il fait entendre aux députés « le contenu de sa commission avec la conséquence d'icelle, sans dire à découvert qu'elle ne se devoit signer ». Les députés comprennent et, après force protestations de fidélité et d'obéissance au roi, déclarent qu'ils ne peuvent entrer dans une ligue particulière au préjudice des Français [1].

Pendant les années suivantes, les événements inquiétants, que nous avons rappelés déjà, ne déterminent pas les Beauvaisiens à se départir de leur prudente réserve. Tout cependant semble réuni pour jeter cette ville, des premières, dans la Ligue : l'intransigeance de son catholicisme, le souci de ses franchises municipales, la haine des seigneurs voisins en majorité calvinistes, surtout l'influence prépondérante du chapitre dirigé par un homme passionné et violent, Guillaume Luquin. Quelle résistance pouvait opposer un évêque comme Nicolas Fumée, prêtre pieux et doux, dont le frère conseiller au Parlement était suspect d'hérésie, et qui lui-même, confesseur d'Henri III, se trouvait enveloppé dans l'impopularité du roi. Sa récente arrivée à Beauvais avait donné lieu aux protestations de l'échevinage. Le présidial nouvellement établi, malgré l'opposition du comte, du chapitre et de la commune, était sans autorité sur cette bourgeoisie riche qui avait refusé au nouveau gouverneur Boufflers l'entrée d'une garnison, fermé ses portes au duc d'Epernon, et soulevé le peuple pour empêcher les ministres huguenots de tenir leur synode.

Malgré tout, l'esprit de modération propre à la province domine encore la ville. Après la journée des

1. *Mémoires de Mallet*, reprod. par BERNIER dans *Les Monuments inédits*, p. 63.



Barricades les bourgeois répondent aux lettres du cardinal de Bourbon et du duc de Guise, « qu'ils viveront et mourront en la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'ils conserveront toujours cette ville soubz icelle et obeissance du Roy très chrestien »[1]. Ce n'est pas une simple formule. Les élections pour les Etats de Blois y envoient des modérés : pour le clergé, Claude Gouyne, doyen de Beauvais, qui en reviendra porteur d'une lettre d'Henri III, et qui, suspect aux habitants, partagera les infortunes de son évêque ; pour la noblesse, Adrien de Boufflers, grand bailli de Beauvais, aussi fidèle à Henri IV qu'à Charles IX et à Henri III, au risque de ses biens, de sa liberté et de sa vie ; pour le Tiers, Eustache Chauffelard, avocat au présidial, tous membres élus auxquels il faut ajouter, comme membre de droit, l'évêque Nicolas Fumée en sa qualité de pair de France[2].

Mais l'attentat contre les Guise rendit toute conciliation impossible. A cette nouvelle connue à Beauvais le 26 décembre, les politiques sont désarmés et les huguenots emprisonnés. Les envoyés d'Abbeville et d'Amiens arrivent le 31 décembre en même temps que les lettres du duc d'Aumale et celles des échevins de Paris.

Le 21 janvier 1589, le clergé et le peuple s'assemblent à l'hôtel de ville ; Luquin, plus éloquent et plus passionné que jamais, enflamme les esprits ; la milice urbaine signe l'acte d'Union et le lendemain, dimanche 22, toute la ville s'associe à ce grand acte par une procession solennelle où l'on voit réunis le corps de ville et le chapitre, les métiers avec leurs bannières, les compagnies privilégiées en armes, les

1. *Archives comm. de Beauvais*, BB 34.

2. Ordre des Estats généraux tenus à Bloys l'an 1588. Bibl. nat. Le 14726.



ordres religieux et même les membres du présidial. Le 24, les délégués de Beauvais se rendent à Paris et à Amiens pour signer au nom de la ville l'acte d'Union. La révolte est consommée et la lutte s'ouvre le 6 février par la prise du château de Mouy. Nicolas Godin, simple entrepreneur de transports, mis en évidence par ce hardi coup de main, passe au premier rang et est désigné pour remplacer le maire qui avait encore un an à rester en charge. Godin hésite et se dérobe, soit pour se faire prier, soit par réel effroi de la responsabilité; il cède enfin et est proclamé le 2 août, le jour même où Henri III succombe sous le couteau d'un fanatique. L'évêque est en fuite et nul ne songera à contrebalancer désormais la volonté inflexible de Godin[1].

Senlis était d'esprit plus modéré encore. Aux élections de 1576, Duplessis Mornay « fut esleu des uns et des autres mesmes du clergé »[2]. Un tel nom se passe de commentaires. L'année suivante, on vient de voir comment l'Union recommandée officiellement par le roi ne fut pas signée à Senlis. L'annaliste Jean Mallet en fait honneur à la clairvoyance de ses compatriotes. Il est plus juste d'y reconnaître l'influence des puissants voisins de Chantilly, les Montmorency, peu soucieux de faire le jeu des Guise. Les Senlisiens en profitèrent pour vivre assez paisiblement pendant cette période de troubles. Ils appréciaient leur bonheur et pour le garder savaient avoir la main ferme. Les gens du duc d'Aumale ayant pillé quelques seigneurs huguenots aux environs de Beauvais en 1587, un des coupables, La Chapelle, fut conduit à Senlis, jugé et décapité[3].

1. DUPONT-WHITE, *La Ligue à Beauvais*, et JEAN GAILLARD, *Les derniers temps de la Ligue à Beauvais*.

2. *Mém. de Madame de Mornay*, Edit. de l'Hist. de France, t. I, p. 109.

3. BERNIER, p. 67.



Après les événements de Blois, quand la révolte gagne toutes les villes et ne laissera bientôt plus au roi que Saint-Quentin, La Fère et Compiègne, les gens de Senlis n'accordent qu'une réponse dilatoire aux invitations pressantes reçues de Paris et de Beauvais. Aussi, à la fin de janvier 1589, les Parisiens accusent les deux frères Montmorency, Thoré et Dainville, « de faire plus de profit de leur ambition et avarice que d'aucun zèle à leur religion et d'aller de ville en ville pour les éloigner de la Ligue et les conduire petit à petit à la domination des hérétiques »[1]. Même reproche dans le récit de Pierre Séguin intitulé *Réduction des villes de Senlis, Pont-Sainte-Maxence, etc., à l'Union* : « Malgré les crimes de Henry de Valois, plusieurs villes de ce royaume se font tirer l'oreille afin d'eux joindre en l'union des vrais catholiques, entre lesquelles estoit la ville de Senlis tenue en bride par quelques politiques libertins ou athéistes »[2]. S'il n'ose les nommer, il désigne assez clairement les Montmorency. Mais Pierre Séguin, ardent polémiste, était aussi homme d'action. Après avoir ourdi une conspiration dans des conciliabules secrets, il savait, le moment venu, désarmer les sentinelles et par son éloquence entraîner les foules. C'est lui qui, par le hardi coup de main du 13 février 1589, imposa la Ligue à Senlis.

Quelques personnes seulement furent emprisonnées, le capitaine bailli Nicolas de Livré, seigneur de Humerolles et de Ravenel[3], le prevôt forain Gérard Fouques,

1. Bernier, p. 73.

2. Bibl. nat., Lb 34, pièce étudiée par l'abbé Müller : *Un chapitre de l'histoire de Pierre Seguin à Senlis.*

3. Nicolas de Livré, seigr de Humerolles (con de Saint-Pol, Pas-de-Calais), de Ravenel (con de Saint-Just, Oise), de Ronquerolles (cne de Chelles, Oise), gentilhomme servant de Catherine de Médicis, qualifié chevalier en 1589,

le receveur du domaine Raoul Charmolue, allié à ceux de Compiègne. Dès le 17, la Ligue est signée sans opposition.

A côté de l'évêque Rose[1], ardent ligueur, du lieutenant général Philippe Loisel[2] et de son gendre Paul de Cornouaille, député aux états de Blois, on voit figurer Humerolles lui-même et l'annaliste Jean Mallet, qui plus tard voudra effacer cette page de ses mémoires.

Dans cet événement qui entraîne l'adhésion des villes de Creil, Clermont-en-Beauvoisis et Crépy-en-Valois, Séguin se plaît à reconnaître le bras de Dieu qui ne manque jamais d'intervenir en faveur de ses bons serviteurs ! Théorie dangereuse, car quelques semaines plus tard, le 26 avril, un autre coup de main, dirigé par Montmorency-Thoré, enlevait Senlis à la Ligue et cette fois pour toujours.

Crépy n'attendit pas cet exemple, pour s'en dégager. Dès le 5 avril, malgré la présence d'une cinquantaine de soldats ligueurs envoyés par la ville de Laon, les habitants de Crépy refusaient de signer l'Union et répondaient aux instances de ceux de Laon « que s'ils avoient faict une folie, qu'ils ne voulloient en suivre »[3]. Par la suite, l'histoire de Senlis et de Crépy sera tellement mêlée à celle de Compiègne

bailli et capitaine de Senlis 1580-90 (*Comité archéol. de Senlis*, 4e série, t. IX, p. 212). Il était mort avant le 7 janvier 1593, car sa femme Elisabeth de Longueuil, marraine à Saint-Jacques de Compiègne, est alors qualifiée veuve. (*Archives de Compiègne*, GG 2).

1. Né, en 1542, à Chaumont-en-Bassigny, diocèse de Langres, nommé par Henri III, évêque de Senlis, le 16 novembre 1583, mort à Senlis, le 10 mars 1602.

2. Philippe Loisel, fils de Jean Loisel et de Catherine Dauvergne, né à Beauvais, en 1524, lieutenant général du bailliage de Senlis 1558-96, marié avant 1558 avec Alice Leroy, anobli par Henri IV en 1590. Son fils aîné, Jacques, fut lieutenant du bailli à Compiègne; son cadet Claude, lui succéda à Senlis. (*Comité archéol. de Senlis*, 4e série, t. III, p. 2.)

3. ANTOINE RICHART. *Mémoires sur la Ligue dans le Laonnois*, p. 88.



que nous n'avons pas, pour le moment, à nous en occuper davantage.

Noyon, ville épiscopale comme Beauvais, semble encore mieux prédisposée au développement de la Ligue. Elle a beaucoup souffert des troubles causés par ceux de la nouvelle religion et rien n'y fait contrepoids à l'influence de l'évêque, du chapitre et des abbayes. La ville, ruinée à la fin du XIIIe siècle par la faillite de ses finances communales, commence à peine à relever son commerce et nulle bourgeoisie riche n'a pu encore se former[1]. Mais les gens d'église, même dans les questions qui doivent les toucher au vif, sont d'une prudence excessive, et ici encore l'adhésion à la Ligue sera le fait du roi.

L'annaliste Le Vasseur est volontairement muet sur ce point. Ancien ligueur, il écrit à une époque où il n'est pas prudent de rendre justice aux vaincus[2]. Leurs enfants se soucient peu d'entendre rappeler leurs exploits. Heureusement, l'abbé Sézille n'a pas la même réserve[3] et les registres municipaux nous apprennent que le 2 février 1577, le commissaire du roi, de Lesches, envoyé par Montmorency, fit signer l'acte d'union par le corps de ville, et le lendemain par les gens d'église et le peuple[4]. Le chapitre tint à formuler ses motifs : l'obéissance due au roi, l'extirpation de l'hérésie et la défense de la foi catholique.

Malgré cet engagement, la Ligue semble lettre

1. A. Lefranc. *Hist. de Noyon*, p. 1 et 176.

2. Après la prise de Noyon par Henri IV, le 12 août 1591, le chanoine Le Vasseur, se sentant compromis, se cacha dans l'un des clochers de la cathédrale, où un ami dévoué lui apportait sa nourriture. (Abbé Chrétien. *Comité historique de Noyon*, t. VIII, p. 103.)

3. *Histoire des sièges, prise et reprise de la Ville de Noyon durant la Ligue*. Noyon, 1772. Réimpression de F. Pouy.

4. *Archives communales de Noyon*. BB 9.



morte d'après les registres municipaux ; et il n'y a aucune indication à tirer du choix de l'abbaye d'Ourscamps pour l'importante assemblée, où les catholiques formulèrent leurs plaintes contre la duplicité du roi. Le cardinal de Bourbon en était abbé. La mort des Guise causa à Noyon une impression particulièrement douloureuse, car on n'avait pas oublié les bienfaits du cardinal, archevêque de Reims et métropolitain de la province.

Le service funèbre célébré à la cathédrale pour le repos de l'âme des deux frères et leur oraison funèbre échauffent fortement les esprits. Cependant la révolte n'est pas immédiate, puisqu'à la date du 5 janvier, Amiens se préoccupe encore du moyen d'attirer Noyon dans le parti de la Ligue. A la fin du mois l'envoyé amiénois mande que les Noyonnais « ont advisé d'attendre le retour de leurs depputez quy sont à Blois, mais que jamais ilz ne seront contre la relligion catholique ; au contraire ilz entretiendront l'Union, et les a laissé en bonne volonté [1] ».

Le 25 avril tous les habitants prêtent serment à la Sainte-Union, promettant de vivre et de mourir dans la religion catholique et de s'opposer à toutes les entreprises allant contre leur foi [2]. Le gouverneur Pierre-Antoine de Roguet [3], ou Roguée, seigneur de Ville est un ligueur ardent ; il fait venir des soldats d'une fidélité éprouvée, soldés par tous les habitants. Les ecclésiastiques y contribuent comme les autres et ne sont pas dispensés du guet, tout au plus peuvent-ils payer un remplaçant. Pour encourager d'aussi

1. *Arch. d'Amiens*, BB 49, f°s 85 et 90.

2. *Arch. de Noyon* BB 10.

3. Fils de Jean II de Roguet, seigneur de Ville, et de Marie de Brouilly, sœur de Philippe de Brouilly, capitaine de Compiègne. Jean II avait été également gouverneur de Noyon.

bonnes dispositions, Amiens donne 600 écus destinés à réparer les murailles[1]. La mort d'Henri III ne change rien à ces résolutions belliqueuses. Les Noyonnais font fondre des canons à Amiens et en garnissent leurs murailles. Nous verrons quel usage ils sauront en faire et comment ils seront des derniers à se soumettre au roi.

Pour décider les Noyonnais à signer le serment d'Union en 1577, le commissaire de Lesche avait invoqué l'exemple de Laon. En avait-il été ainsi ? En tous cas ce n'était qu'une formalité, car les historiens de Laon n'en parlent pas, ni Melleville, ni Devisme, ni même l'annaliste de la Ligue Antoine Richart. Ce dernier, témoin oculaire, ne commence son récit qu'à la mort des Guise, alors que la ville avait failli être surprise, en 1585, par le duc d'Aumale fort de la complicité du gouverneur Rocourt. La tentative avait échoué grâce à la fidélité des habitants. Cependant, comme partout, ils se divisaient en trois partis : royalistes ou politiques, catholiques ardents ou futurs ligueurs et protestants. Ces derniers étaient peu nombreux. La Saint-Barthélemy, sans faire couler de sang, avait amené de nombreuses abjurations. Le discrédit jeté sur la royauté par la journée des Barricades, avait produit des élections favorables aux Guise. Godin, le brillant défenseur des idées modérées aux Etats précédents, n'avait pas été réélu, et les trois députés étaient Geoffroy de Billy, abbé de Saint-Vincent, écrivain, orateur et homme d'action, ne craignant pas d'endosser la cuirasse, Adrien de Fère, lieutenant général au bailliage de Vermandois, président au présidial de Laon, et Claude Legras, conseiller au même siège. Après la tragique dislocation des Etats, tous trois s'étaient arrêtés à Paris pour se concerter avec les

1. *Arch. d'Amiens* BB 49, f° 132 et AA, liasse 121.



ligueurs parisiens et leur retour était impatiemment attendu à Laon, où chacun était anxieux d'entendre le rapport que les députés avaient coutume de faire à leurs commettants. Cette anxiété servait le parti ligueur. Il ne restait pas inactif, formait de nombreux conciliabules, où le clergé jouait un rôle considérable, surtout certain chanoine chargé de faire monter la garde aux ecclésiastiques et qu'on appelait familièrement le capitaine Boileau. Il avait attiré dans le parti les quatre capitaines et presque tous les centeniers de la ville. Que pouvait l'autorité du gouverneur Rocourt, revenu maintenant de l'égarement qui avait fait de lui un complice du duc d'Aumale ? Le contemporain Richart nous le représente sans volonté et sans énergie, passionné pour le jeu, au point d'en oublier ses devoirs les plus essentiels, et plus propre, avec sa chevelure blonde, à caresser les dames.

Cependant la ville est restée en majorité royaliste, car à leur retour, le 20 janvier, les députés se gardent bien de parler de leurs conciliabules avec les Ligueurs parisiens. Simulant le plus grand zèle pour le roi, ils se bornent à recommander aux habitants de se garder avec soin et de fermer leurs portes à toute garnison étrangère. Le conseil flatte trop l'amour propre pour n'être pas suivi. Il vise le baron de Cardaillac, campé près de Laon avec 1.600 hommes, dont 400 cavaliers, qui a offert son concours au gouverneur pour garder la ville. On empêche Rocourt d'en profiter, en le retenant à une partie de cartes, et on endort sa défiance, en lui donnant une pièce de vin que le malheureux n'aura pas le temps de boire. Son arrestation est décidée, mais quand il faut passer à l'exécution, il ne se trouve plus personne. Ici, le malicieux récit de Richart nous donne un avant-goût du conseil des rats. On doit avoir recours à des soldats étrangers, entrés secrète-

ment par petits groupes et cachés dans les maisons des chanoines jusqu'au moment d'agir. Le coup de main décidé pour le mardi gras, on réfléchit que le populaire, surexcité par les folies du Carnaval, pourrait se porter à de fâcheux excès et l'on diffère encore. Au commencement de février, trois parisiens, véritables missionnaires de rébellion, passent par Laon en se rendant à Soissons. De nombreux libelles circulent en ville, prêchant ouvertement la révolte contre le roi, tandis qu'un cordelier le traite en chaire d'apostat et de tyran. L'évêque Valentin Douglas, de l'illustre famille écossaise, se retire en son château de Presles, croyant ainsi mettre à couvert sa personne et sa responsabilité. Vainement à deux reprises, le 6 et le 11 février, le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, s'offre, comme c'est son devoir et son droit, pour maintenir l'ordre dans la ville. On ne daigne pas répondre à ses lettres.

Enfin, le 16 février les ligueurs jettent le masque et commencent à élever des barricades. Le chanoine-capitaine Boileau fait apporter une pièce de vin pour exciter l'ardeur des factieux. L'abbé de Saint-Vincent parcourt les rues, cuirasse au dos. Le capitaine Thuret ose demander compte au gouverneur de ses prétendus conciliabules. Sommé de se justifier, l'infortuné Rocourt se présente devant l'assemblée communale, réunie dans la Cour-le-Roy. C'est pour assister impuissant à l'arrestation du prévôt de Laon et de vingt-deux notables, parmi lesquels deux frères du prévôt. Ceux-ci parviennent à s'échapper. On les remplace par deux inconnus, afin de parfaire le nombre fixé par les meneurs. Pour envoyer ces malheureux en prison, il faut un ordre d'écrou, le faible Rocourt le donne dans l'espoir d'apaiser le peuple et de rentrer ainsi tranquillement dans sa maison. Cette lâcheté ne lui

profite guère ; avant la fin du mois il sera arrêté à son tour, détenu à l'évêché, puis chassé honteusement de la ville. Quant aux prisonniers, après avoir subi les plus mauvais traitements et de fréquentes menaces de mort, ils sont conduits à Paris pour être jugés par le Parlement, qui aura la pudeur de les élargir.

La Ligue, ainsi établie à Laon par l'émeute victorieuse, est solennellement signée le 23 mai dans la cathédrale ; et cette ville, si jalouse de se garder elle-même, ne tarde pas à accueillir Balagny accompagné de plus de 4.000 soldats et à le traiter comme son souverain légitime. La force seule pourra la ramener dans le devoir[1].

Soissons[2], cédé aux Guise par le traité de Nemours (7 juillet 1585), est ainsi voué à la révolte. Ses habitants avaient été, dans notre région, les premières victimes des guerres religieuses, ils devaient donc tout naturellement être portés vers la Ligue. Cependant, ils semblent avoir trouvé bien lourds les subsides exigés pour combattre les hérétiques, surtout pendant les années de misère 1586 et 1587. En cette dernière année, l'hiver se prolongea jusqu'en juillet. Dès le 27 mars, les Huguenots avaient renouvelé leurs tentatives pour s'emparer de la ville. Heureusement, les gouverneurs Heuqueville et Ponsenac l'avaient fortifiée avec soin. Le Balafré s'y trouvait l'année suivante, quand les Parisiens vinrent l'y relancer et le sommer de se mettre à leur tête. Guise hésitait, partagé entre l'ambition et la crainte d'une révolte ouverte. On sait qu'il céda, mais qu'après avoir humilié le roi pendant la journée des Barricades, il n'osa pousser à bout sa

1. ANTOINE RICHART, *Mémoires sur la Ligue dans le Laonnois*, p. 8 et suiv.

2. CLAUDE DORMAY, *Histoire de Soissons*, t. II, p. 500 et suiv.

fortune. Sa mort fut le châtiment du crime qu'il n'avait pas achevé.

Après lui, Soissons passe au duc de Mayenne et devient la capitale de son gouvernement instable. Là auront lieu presque toutes les conférences avec les agents espagnols, notamment avec le duc de Feria. Lié à la fortune de Mayenne, Soissons rentrera avec lui dans l'obéissance et les bonnes grâces royales. Le duc réconcilié en conservera le gouvernement et la ville sera dotée, en 1595, d'un bureau de finance et d'un présidial, au grand déplaisir des Compiégnois.

Ainsi, la Ligue domine partout autour de nous, sauf à Saint-Quentin, Coucy et La Fère. Coucy n'a d'importance que par son château, et son sort dépend de la loyauté ou de l'intérêt de son gouverneur. La Fère ne compte que comme place forte et les vicissitudes de la guerre la feront passer sous l'autorité de l'Union. Reste Saint-Quentin, où commande Adrien de Humières, seigneur de Vitermont, cousin du capitaine de Compiègne, et où Longueville, chassé d'Amiens, établit sa résidence. Aussi, dès le 20 février 1589, Saint-Quentin prendra l'initiative d'une Contre-Ligue. Mais cette ville, ruinée par le siège de 1557, est loin de son importance actuelle ; à peine compte-t-elle six ou huit mille âmes.

Compiègne est donc isolé, au milieu de voisins ennemis, sans compter Paris dont l'influence est déjà souveraine.

Laissant de côté la capitale, nous avons vu comment la Ligue s'est étendue dans la Picardie et l'Ile-de-France et combien a été éphémère l'influence attribuée à Péronne. Cette ville et sa voisine Doullens n'ont envisagé dans la paix de Monsieur que ce qui les froissait, la présence d'une garnison huguenote ; Amiens, Montdidier, Beauvais, l'établissement du

culte protestant. Senlis et Laon sont dominés par de hardis factieux.

Partout, les premières tentatives de ligue se heurtent à un esprit méfiant. Les villes craignent un surcroît de dépenses et la perte de leur autonomie ; elles sont avant tout jalouses de leurs privilèges. Ces rivalités mesquines subsisteront après l'union, même au plus fort de la lutte. Sauf à Paris, qui a déjà un esprit bien différent de la province, l'éventualité redoutable d'un roi protestant ne suffit pas à unir les catholiques ; l'ambition des Guise et les intrigues de l'Espagne ne parviendraient pas à créer le courant, dont ils vont profiter. Même après la journée des Barricades, qui montre la couronne à terre et le roi en fuite, les villes hésitent encore, et le clergé, on l'a vu à Noyon, garde dans une cause qui est la sienne ses habitudes de circonspection et de respect. Seul l'attentat de Blois, le meurtre d'un cardinal, l'excommunication qui en est le châtiment, délieront les sujets de leurs serments de fidélité.

A Blois, en décembre 1576, Henri III, pour désarmer la Ligue, s'est proclamé son chef ; douze ans plus tard, il croit supprimer son rival par le poignard. Mais ce que les Guise n'avaient pas osé vivants, ils le feront morts. Dès lors la révolte est déclarée et la lutte ouverte.

Pourquoi et comment Compiègne a-t-il tenu une conduite si singulière ? Sans doute, on pourrait invoquer la reconnaissance et les avantages que la ville retirait de la présence de nos rois. Une enquête faite après les désastres de la guerre de Cent Ans la signale déjà comme la principale source du commerce local. Mais peut-on compter sur la reconnaissance et même sur le sentiment d'un intérêt, bien entendu, quand les passions sont déchaînées ! Nous

pouvons heureusement trouver d'autres causes à la fidélité des Compiégnois.

Tout d'abord, il convient d'en faire honneur à l'homme énergique et intelligent qui les commandait, au capitaine gouverneur Charles de Humières, ainsi que la suite de ce récit le montrera amplement.

Il faut aussi tenir compte de la tranquillité relative dont la ville ne cessa de jouir pendant les guerres de Religion. Point de protestants dans nos murs, ou si peu nombreux et si faibles, qu'il ne s'éleva aucun de ces tumultes où s'aigrissent les passions. Pas de persécution, pas de violence, aucun écho de la Saint-Barthélemy. Un gouverneur prudent, une municipalité dévouée assurent à la cité une existence, qui dut faire envie à ses voisines et la dispose peu à courir les hasards de la Ligue, dont elle ne sent pas le besoin. Les novateurs trouvent peu d'adeptes parmi les gens heureux, volontiers égoïstes et ayant de bonnes raisons pour rester comme ils sont. La démonstration de ce fait m'a amené à élargir le cadre de cette étude, et à lui donner, pour préface, le récit des événements qui se sont passés à Compiègne pendant les guerres de Religion.

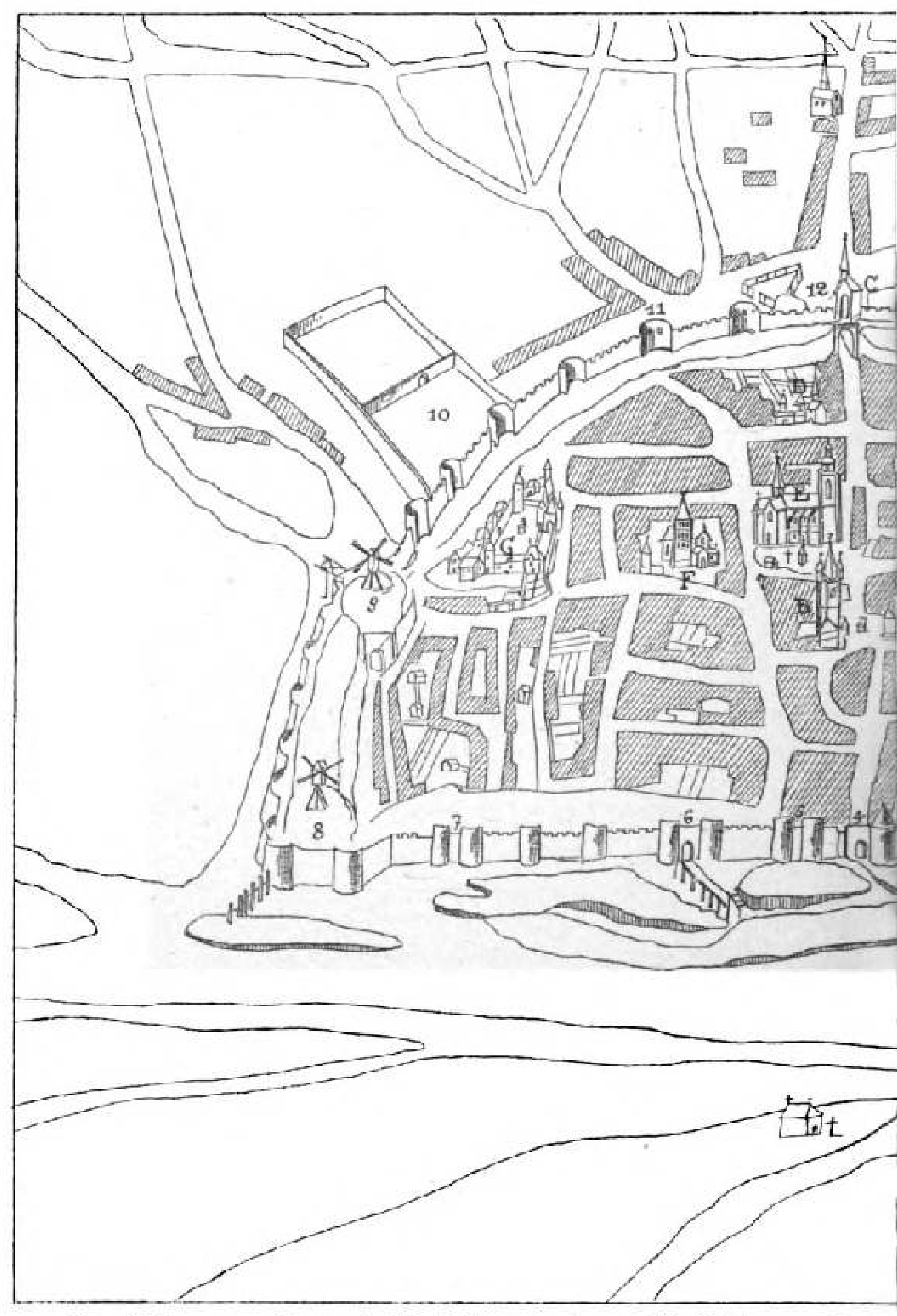
Enfin, il est un troisième motif moins facile à saisir et dont on ne saurait donner une explication précise. Il découle du caractère des habitants, qui répugne aux opinions extrêmes et leur fera accueillir également les proscrits de tous les partis, réformés de Montdidier, évêque et religieux fugitifs de Beauvais et de Soissons. Esprit éminemment libéral, dirait-on dans un jargon quelque peu démodé, qui tient peut-être à la douce ambiance d'une contrée privilégiée où la vie facile invite à la modération et à la paix ; esprit aimable et sage, qui semble s'être perpétué dans l'admi-

nistration de notre ville et lui attire sans cesse de nombreux étrangers, dont la présence justifie le vieux proverbe :

Oncques ne vient à Compiègne,
Que volontiers n'y revienne.

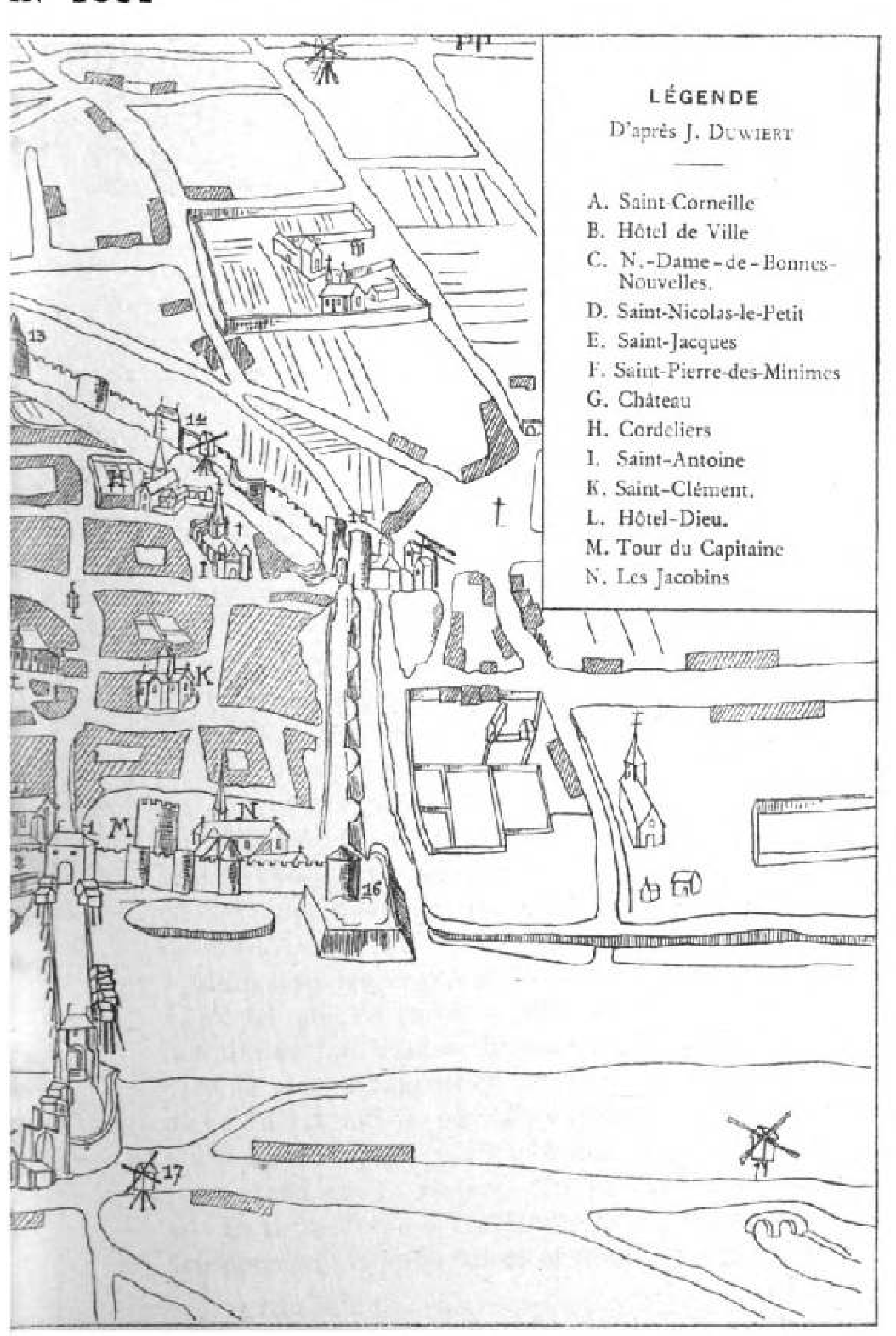


COMPIÈG



1. Porte du Pont. — 2. Bastion de l'Hôtel-Dieu. — 3. Poterne Saint-Nicolas. — 4. Potern
9. Porte Chapelle. — 10. Jardin du Roi. — 11. Porte de Soissons. — 12. Porte de Pierr
des Jacobins. — 17. Moulin Boquet. (Indications ajoutées par l'éditeur.)

EN 1611



ne. — 5. Les Papillons. — 6. Porte Dardoise. — 7. Porte de Corbie. — 8. Porniot. —
3. Tour Oblet. — 14. Moineau des Cordeliers. — 15. Porte de Paris. — 16. Boulevard



CHAPITRE III

LES FORTIFICATIONS

Assiette de la place. — Travaux et projets de Charles VII à Henri III. — Plan dit de 1509, de Joachim Duwiert 1611, de Jollain 1657. — Visite des fortifications : porte du Pont, poternes de l'Oise, Porniot, portes Chapelle, de Soissons, de Pierrefonds, moineau des Cordeliers, porte de Paris, boulevard des Jacobins. — Force de la place. — Insuffisance de la garnison.

POUR suivre ainsi sa route, seule de son parti, entre tant d'ennemis, qu'était donc cette ville de Compiègne à la fin du XVI[e] siècle ? Qu'étaient ses fortifications, ses finances, son organisation intérieure ? Autant de questions qui se posent tout d'abord et, en l'absence d'une histoire de Compiègne, nous devons les éclaircir, ou du moins l'essayer.

Si on jette les yeux sur le plan de cette ville en 1430, tel que l'a tracé le Président Sorel dans son histoire de *La Prise de Jeanne d'Arc*, et si on le compare au plan Chandellier de 1734, ou même à des plans du XIX[e] siècle, on voit combien l'assiette de la place a peu changé. C'est la même demi ellipse ayant pour grand axe la rivière. Un procès-verbal de toisé fait en 1430 donne à l'intérieur des murailles un développement de 1420 toises et demie ou 2768 mètres[1].

1. D. Gillcson, t. I, p. 115.



En suivant sur le plan Guéry, de 1880, les restes de murailles suffisant pour déterminer la dernière enceinte, nous arrivons à un résultat peu différent, 2,800 mètres. Si l'étendue de la ville fermée de murailles a peu varié, ses défenses se sont forcément modifiées et accrues.

Après le glorieux siège de 1430, la reconnaissance de Charles VII ne semble pas s'être traduite autrement qu'en libéralités illusoires. Son fils, Louis XI, peu soucieux de cette gloire, était trop avisé pour ne pas sentir l'importance de Compiègne, au confluent des vallées de l'Oise et de l'Aisne, barrant la route de Paris à l'envahisseur venu de la Picardie et des Pays-Bas. Aussi, dans l'affolement général causé par le sac de Nesle, ordonne-t-il, avant tout, de bien pourvoir Compiègne[1].

C'est alors que sur l'ordre de Guiot Pot, bailli de Vermandois et capitaine de Compiègne, on démolit les vieux murs du château de Choisy. Les pierres transportées par eau furent surtout employées à différents moineaux établis devant les portes de Corbie, de la Chapelle, de Soissons, de Pierrefonds, de Paris et, entre ces deux dernières portes, auprès de la tour *Trop-Tost-Marié*, où s'élève l'important moineau des Cordeliers. Dans ces moineaux il y avait « allées par dedens la ville et issues dedens les fossez ». Ce détail est à retenir pour bien comprendre l'importance et l'utilité de ces ouvrages de défense. Quelques pierres furent également utilisées pour faire des canonnières et des archères, principalement auprès des portes. Enfin les agents des forêts fournirent des chênes pris sur les hauteurs de Trosly, qui, amenés par l'Aisne et l'Oise formèrent une pallée (rangée de

1. *Les Francs-Archers de Compiègne*, p. 61.

pieux) destinée à soutenir les terres depuis la tour des Oziers jusqu'au couvent des Jacobins [1].

Deux ans après, Louis XI envoie un receveur de ses domaines inspecter les fortifications, afin de décider sur place « si on porroit faire aller la rivière autour de la ville ». Le commissaire du roi Simon de Neufville, les attournés Pierre Guérin et Robert Charmolue, le procureur Pierre de Russel, Jean de Champluisant lieutenant du capitaine, et plusieurs notables visitent les fossés et remontent ensuite la rivière jusqu'à la bouche d'Oise, c'est-à-dire jusqu'au confluent de l'Aisne. La conclusion est qu'il faut « aprofondir les fossés à pié droit et qu'à bien grand peine et sans grand finance y ferait-on tourner la rivière [2] ». Le roi était économe et l'eau de l'Oise ne devait jamais remplir les fossés de la ville, du côté de la forêt. Une reconnaissance sommaire du terrain suffit à en montrer la presque complète impossibilité. La paille enflammée, qui d'après nos comptes est jetée au fond des fossés pour les éclairer et déjouer les entreprises de l'ennemi, montre bien que ces fossés étaient à sec. Cependant, du côté de la rivière, entre la muraille et les nombreux îlots formés par les atterrissements de l'Oise, on creusa un fossé. L'eau entrait à la hauteur du Porniot pour retrouver son cours naturel à la hauteur de l'Hôtel-Dieu, sous un pont qui existerait encore au bout de la rue Saint-Nicolas et sous lequel débouchait un égout [3]. Celui-ci pouvant

1. Plus de 23.000 pierres de taille furent ainsi transportées, à raison de 18 s. p. le mille pour les bateliers, et 22 s. pour les maçons qui les avaient extraites des ruines et chargées. La dépense relevée monta à 522 livres et fut payée par l'octroi sur les vins. CC 73, f[os] 96 à 113.

2. *Arch. de Compiègne* BB 5, f[o] 88.

3. Note du comte de Marsy. (Papiers de l'auteur.)

être dangereux en temps de guerre, on dut parfois le boucher[1].

François Ier n'apprécie pas moins que Louis XI l'importance de Compiègne qu'il qualifie de « clef et ville frontière de nostre royaume » : aussi prescrit-il d'employer à ses fortifications toutes les anciennes rentes payées par la ville qui se trouveraient éteintes[2]. Cette lettre est pourtant du 15 octobre 1516, alors que dans l'enivrement de la victoire de Marignan nul n'entrevoit la période des revers. A la fin du règne, quand Charles-Quint envahit notre province, le roi envoye à Compiègne l'ingénieur Frédance avec mission de tracer un plan des fortifications et ordonne aux habitants de l'exécuter (27 juin 1544)[3]. Mais la paix signée quelques mois plus tard à Crépy rend les travaux moins urgents et nous n'en avons pas trouvé trace.

Sous Henri II, les comptes de Léon Le Féron, receveur des tailles en la ville et élection de Compiègne, révèlent d'importants travaux exécutés du 12 avril au 31 décembre 1556, par ordre de l'amiral de Coligny, gouverneur de l'Ile-de-France, et de son lieutenant Jean de l'Isle, seigneur de Marivaux[4], sous la surveillance de Jean de Lonvilliers, écuyer, seigneur de Poincy[5]. Pendant ces neuf mois, la dépense monte

1. A la Tour de l'Hostel-Dieu, restouppé un trou qui estoit au bas de la tour où il y a un esgout et par où l'on pouvoit entrer facillement. CC 86 bis, f° 15.

2. DD 1, f° 9.

3. BB 20, f° 6.

4. Jean de l'Isle, seigneur de Marivaux (1500-1572), chevalier de l'ordre du roi, capitaine de Beauvais, lieutenant général au gouvernement de l'Ile-de-France de 1552 à 1566. P. ANSELME, t. VIII, p. 792, et SIMON, *Supplément à l'Histoire de Beauvais*, p. 145.

5. Poincy, c^on de Meaux (Seine-et-Marne). Les Lonvilliers sont également qualifiés seigneurs d'Estrées-Saint-Denis. Ils portaient : de gueules à l'aigle éployé d'or. Bibl. nat. P. orig. 372, p. 114 et s.

à 9.224 livres tournois fournies, 300 livres par les recettes ordinaires de la ville, 2.460 par l'élection de Compiègne, 6.000 par celles de Loches et d'Étampes, le surplus par le reliquat d'un compte antérieur. La plus forte dépense porte sur les ravelins ou moineaux du château et des Cordeliers. pour lesquels deux maçons, Michel Poulliet et Germain Teste, reçoivent 5.550 livres. Un autre maçon, Étienne Masse, touche pour travaux au Porniot 1.095 livres, sans compter la vidange des terres, environ 200 toises transportées du fossé sur le rempart moyennant 1.410 livres. Concurremment avec ces gros entrepreneurs, on utilise un laboureur de Venette, Mahiot Descaudin, qui confectionne et charrie des fascines, et on établit des ponts en bois pour faciliter le transport des terres. D'autres dépenses achèvent de montrer l'importance des travaux.

Pour leur surveillance et leur réception, Jean de Lonvilliers reçoit, à raison de 30 sous par jour, 386 livres 10 sous, et l'ingénieur Jean-Baptiste Porcellier, environ 60 livres pour treize voyages. Jean Chocquet, contrôleur des fortifications, Antoine Fourme, maître maçon à Beauvais, Nicolas Lelier, maître des maçonneries de l'Ile-de-France, et quelques autres personnes se partagent 122 livres[1].

L'année suivante, l'effroi causé par le désastre de Saint-Quentin (10 août 1557) fait reprendre les travaux. François de Clèves, duc de Nevers et gouverneur de l'Ile-de-France, ordonne la création d'un boulevard du côté des Jacobins dont le tracé fut donné par le grand François de Guise, lorsqu'il vint à Compiègne à son retour d'Italie[2]. Nous n'avons plus le compte de ces travaux. Entrepris sur un plan

1. CC 86, f°s 19, 24, 34, 43, 50, 55, 58, 61.

2. *Mém. du duc de Guise*. Édit. Michaud, 1re série, t. VI, p. 394.

trop vaste, ils restèrent inachevés, et Charles de Humières dut raser les ouvrages commencés qui n'auraient servi qu'à l'ennemi [1].

L'étranger n'est plus seul, hélas! à redouter, et les troubles causés par les discordes religieuses nécessitent de grands travaux. Indépendamment des sommes fournies par les recettes ordinaires de la ville, ils absorbent et au-delà tout le produit du sel pendant le triennal 1562-65 [2]. Cependant, l'année suivante, en 1566, sur l'ordre du maréchal François de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France, l'architecte du roi, Saint-Germain, vient inspecter nos fortifications. Il est assisté du maçon Noël Perot et du peintre Jean Everard. Ce dernier exécute « un pourtrait de la ville destiné au Roy pour luy faire connoistre les réparations nécessaires [3] ». Il semble que la ville les ait exécutées car, le 2 juin 1569, Charles IX félicite les habitants de l'ouvrage « que vous faictes faire à la ceincture de vostre ville » [4]. Pour les encourager, sans doute, il leur accorde, en 1571, 2.000 livres pour réparer les ponts et les brèches, à prendre sur la glandée et le pesson [5] de la forêt de Cuise. Malheureusement, les ressources sont absorbées d'avance et la caisse du receveur des forêts est à sec. L'unique profit sera pour le valet de la ville qui apporte les lettres royales [6]. A défaut d'argent, le maître des eaux et forêts témoigne de sa bonne volonté en délivrant neuf chênes dans le triage des mares Saint-

1. Bibl. nat., fr. 3425, f° 13 v°.

2. CC 45.

3. Il reçut 3 livres tournois de la ville qui paya également l'architecte et le maçon. CC 45, f°s 174 et 175.

4. Bibl. de Compiègne, ms. 39, p. 32.

5. Droits de pâturage.

6. BB 23, f° 90.

Louis. Et encore faut-il en faire payer le transport, 51 livres 10 sous. Ils serviront à réparer les ponts. Vainement la ville demande un nouvel octroi de 2 sous par minot de sel, vu son extrême détresse. Elle vient de mettre en gage le poêle préparé pour l'entrée de la reine[1] et il lui faut recourir à un emprunt forcé de 12.000 livres sur les habitants les plus riches.

Henri III signale son avènement par un don de 3.500 livres et de 50 *estots chesneaulx*, ou pieux de chêne, pour réparer les ponts et fermer les ports. Mais le danger d'une surprise de l'ennemi rend sa libéralité bien insuffisante et pour mettre la ville en état de défense, on doit lever une imposition supplémentaire sur laquelle nous aurons à revenir au cours de ce récit. Tant de dépenses ne satisfont pas encore Montmorency qui fait exécuter un nouveau *pourtraict* ou plan de la ville par un certain Toussaint de Bessard, qualifié « médecin et mathématicien ». Un exemplaire est remis au maréchal, un autre à la ville qui continue de les payer[2].

A la fin du siècle, on dressera encore un plan sur l'ordre des attournés et du gouverneur, le seig^r de Palaiseau. L'auteur Augustin Rancoly appelé ailleurs Augustin Reumel, sans doute quelque italien dont on estropie le nom en voulant le franciser, qualifié ingénieur, est payé 300 livres tournois[3]. Nous sommes loin du petit écu accordé au peintre Everard !

Tous ces plans restèrent sans doute à l'état de projets, en tous cas ils ne nous sont pas parvenus, mais nous avons un plan de Compiègne de 1509, un autre de Joachim Duwiert daté de 1611[4], que nous repro-

1. BB 23, f° 38.
2. CC 50, f° 44 v° et EE 6, p. 15.
3. En septembre 1596. CC 59, f° 125 v° et CC 87, f° 10 v°.
4. Bibl. nat., Cab. des Estampes Vx 23, p. 52.

duisons ici, et enfin celui de Jollain exécuté vers 1657 et publié par la Société historique de Compiègne.

Le premier, celui de 1509, a été reproduit par Lambert de Ballyhier dans son *Compiègne historique et monumental* publié en 1842, sans aucune référence. Pellassy de l'Ousle a fait de même en l'insérant dans son *Histoire du château de Compiègne*, 1862. Wallon, dans sa *Jeanne d'Arc*, édition illustrée de 1876, le donne comme tiré des archives de la ville de Compiègne, où on le chercherait en vain. A. de Marsy, dans un article sur l'hôtel de ville de Compiègne, lu au Congrès archéologique de Senlis en 1877, nous apprend que l'original de ce plan appartient à M. le vicomte de Saint-Maurice, et prudemment il ajoute : qu'on fait *généralement* remonter à 1509 cette vue cavalière de Compiègne, où l'hôtel de ville est représenté *achevé*[1].

Pour l'historien de notre Hôtel de Ville, cette date de 1509 était au moins suspecte. Ne venait-il pas de mentionner la réception des travaux seulement en 1511, et à la fin de 1512 une gratification aux charpentiers qui ont élevé le faîte du comble ! Mais peut-être dira-t-on que l'artiste a représenté d'avance ce qu'avait projeté l'architecte Pierre Navyer. Si nous laissons de côté ces détails et si nous nous attachons au tracé des fortifications, tel qu'il nous est donné par ce plan, et si nous le comparons à celui de Jollain, nous remarquerons une telle analogie, qu'il serait bien difficile d'y reconnaître les progrès incontestés de l'architecture militaire et la trace de tant de travaux exécutés pendant un siècle et demi. De plus, si les défenses extérieures existaient aussi complètes dès

1. *L'Hôtel de Ville de Compiègne*, in-8°. Tours, Paul Bouserez, s. d. ; p. 13 et 14, note.



1509, comment Duwiert en 1611 les aurait-il complètement supprimées ?

Nous laisserons donc de côté le plan de 1509, dont il nous est impossible d'accepter la date, et en nous servant de celui de Duwiert, le plus rapproché de l'époque qui nous intéresse, aidé par les renseignements tirés de nos archives, nous tenterons la revue des fortifications de Compiègne.

Montons sur la grosse tour à demi éventrée et fortement découronnée, qu'on appelle fort improprement la tour Jeanne d'Arc. Ancien chef de mouvance pour les terres relevant du roi, elle a servi souvent à loger nos capitaines-gouverneurs. Si elle ne faisait pas partie de l'enceinte de la ville plus rapprochée de la rivière [1], elle reste un excellent poste d'observation.

A nos pieds, au bout de la rue du Vieux-Pont (actuellement rue Jeanne d'Arc), s'élevait le seul pont sur l'Oise, bâti sous saint Louis et dont on peut voir encore les robustes amorces dans le cellier d'un marchand de vins, en bordure de la rivière [2]. La porte du pont, flanquée de deux tours, renfermait à sa partie supérieure une chapelle dédiée à saint Louis, où les religieux de Royalieu devaient célébrer deux messes par semaine [3]. Il n'est plus question de cette chapelle à la fin du XVIe siècle, mais seulement de la chapelle Saint-Eloy, située contre la porte du pont [4].

1. L'ouverture de la rue de l'Abattoir a mis au jour, en avant de cette tour, une belle fenêtre à croisée de pierre qui appartenait au logis du capitaine placé en cet endroit par le Président Sorel. (*La Prise de Jeanne d'Arc*, p. 164). Une telle fenêtre ne pouvait être ouverte qu'à l'intérieur des murs d'enceinte.

2. M. André Marty les a reproduites dans l'*Histoire de Jeanne d'Arc, d'après les documents originaux*, pl. 96.

3. BAZIN, *Le Vieux Pont de Compiègne*, p. 6.

4. En 1583, il faut « rempiecter la muraille près de la chapelle Saint-Eloy » (CC 52, chap. 6, art. 3) et au siècle précédent on mettait un huis à la vis par où on monte de la chapelle Saint-Eloy sur la porte du pont (CC 13, f° 106)



Ce vieux pont, en pierre du côté de la ville, en bois dans la partie qui regarde Margny, possédait trois ponts-levis[1], sans compter les ponts dormants, dont l'existence simultanée est confirmée par nos comptes[2].

Les travaux exécutés à diverses époques nous donnent de nombreux renseignements sur ces ponts-levis; mais, au lieu de nous perdre en de fastidieux détails, nous nous bornerons à étudier celui le plus près de la ville dont notre ami, M. Henri Bernard, a bien voulu exécuter un dessin qui peut faire comprendre ceux des autres portes.

Pour soutenir le tapecul de ce pont-levis s'élève sur le quai une aile de maçonnerie[3] large de 6 toises, haute de 3. Elle est sensiblement talutée, car épaisse de 6 pieds à la base, elle n'en compte que 4 et demi au sommet. Construite en pierres de grand appareil, vergelé de Saint-Leu ou pierre du Mont Saint-Marc, elle est renforcée tous les six pieds, par des boutisses longues de 3 pieds et demi, présentant un front de 18 pouces carrés. Au sommet le bandeau est également en pierres de vergelé, dont deux au moins traversent toute la masse ; c'est sur elles sans doute que sont scellés les tourillons du tablier mobile.

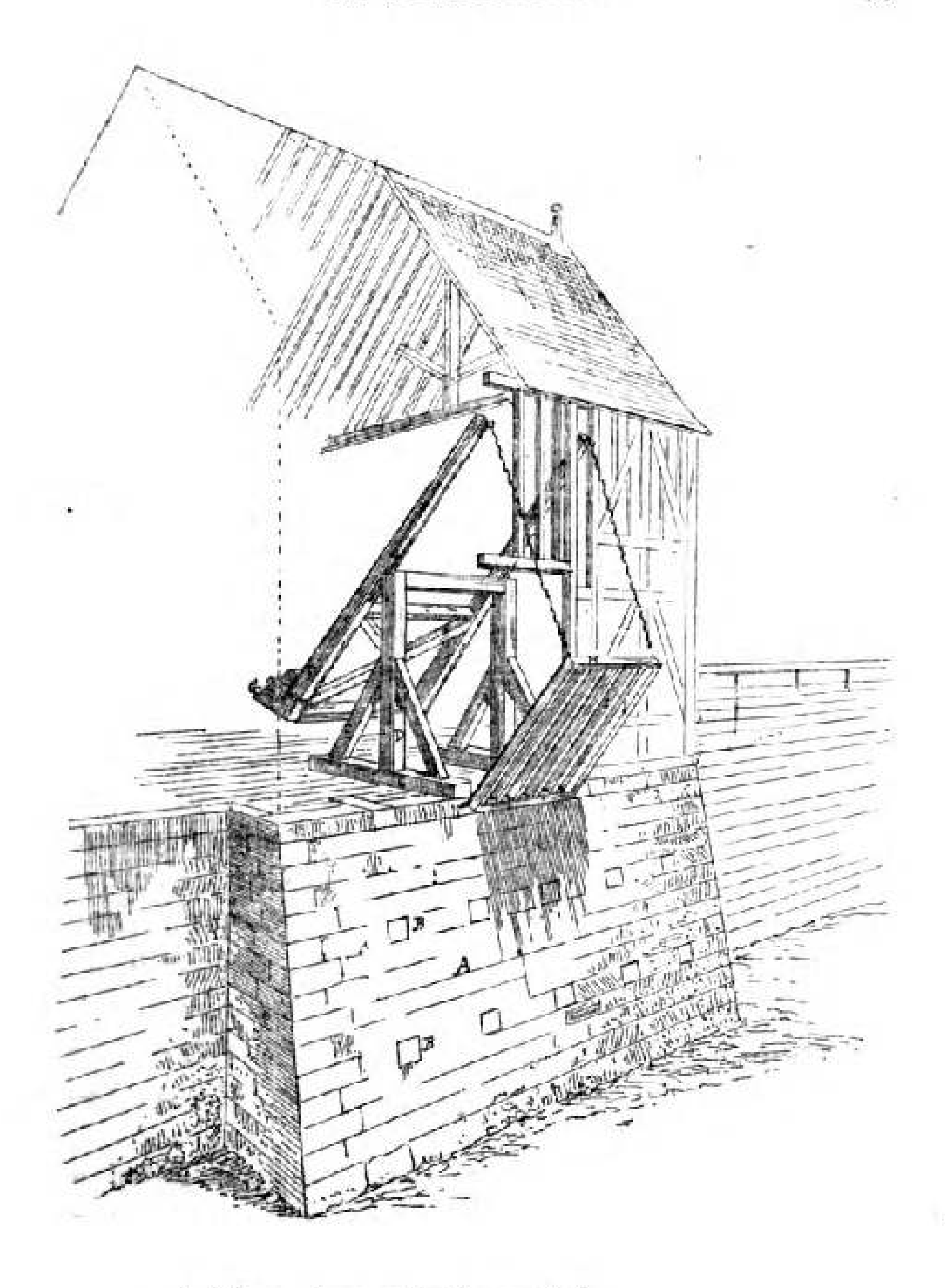
Celui-ci se compose de deux fronteaux longs de 9 pieds et demi, larges d'un pied et épais de 10 pouces, reliés par cinq doubleaux longs de 11 à 12 pieds, gros de 6 à 7 pouces sur lesquels, le plancher est formé par

1. « Avoir estaié le premier pont levys venant de la ville (CC 45, f° 89 v°). Avoir racconstée le pont levys du milieu du pont sur la rivière (CC 45, f° 84). A un charpentier pour avoir fait de son mestier un pont levys au premier pont de la porte du pont du costé des champs ». CC 45, f° 82).

2. CC 50, f° 71.

3. L'adjudication eut lieu le 3 juin 1572, à raison de 12 livres t. la toise, et la dépense montant à 268 l. fut soldée le 13 août de la même année. BB 23, f°s 12 et 18, CC 48, f° 98 v°.





A. Pile en pierre portant le pont-levis.

B. Boutisses.

C. Soles.

D. Etaux.

E. Contrefiches.

F. Flèches

G. Tapecul.

H. Fronteaux.

I. Doubleaux.

13 planches longues de 9 pieds, larges de 10 pouces, épaisses de 2[1]. Parfois on y ajoute des barres de fer pour empêcher les chevaux de glisser. Un des fronteaux est attaché au bandeau par les tourillons, l'autre reçoit les chaînes destinées à la manœuvre de ce tablier.

La lourde machine nécessaire à son fonctionnement est placée sur la pile de maçonnerie, sous un pavillon élevé, coiffé d'un toit à double pignon. L'étage supérieur sert de corps de garde. Comme cette construction en bois et en plâtre est fort légère, elle ne peut qu'abriter la machine (ce que nos registres appellent le tapecul du pont-levis) ; il faut que cette machine trouve en elle-même sa force de résistance nécessaire. Ainsi s'explique la grosseur des deux soles qui n'ont pas moins de 2 pieds carrés sur 13 pieds de long, elles portent deux étaux contrebutés par quatre liens (contrefiches) longs de 9 à 10 pieds[2] ; sur les étaux se balancent les deux flèches longues de 25 pieds[3], qui portent à l'une de leurs extrémités les chaînes du tablier mobile, à l'autre un lourd tapecul assujetti par un étrier en fer, dont le poids maintient l'équilibre et facilite la manœuvre. Quand les deux flèches, achevant de se relever, entraînent le tablier mobile, elles vont se loger dans les deux rainures verticales visibles dans la façade au-dessous du corps de garde, et toute communication est fermée.

Cependant il est sans cesse question dans nos comptes de barrières auprès de ces ponts-levis, grandes et petites « pour éviter au péril des enfants ». Il ne semble pas qu'elles soient destinées à offrir un abri aux défenseurs. Mais, où les placer ? Entre le corps de garde et le mur d'enceinte ? Mieux vaudrait

1. EE 6, p. 17.
2. Id. et CC 52, chap. 6, art. 46.
3. EE 6, pièce 26.



continuer la muraille. En travers du fossé, pour servir de garde-fous au pont-levis quand on l'abaisse? Viollet-le-Duc en donne des exemples dans son architecture militaire. Devant le pont-levis en façon de herse pour observer ceux qui viennent du dehors? Rien ne nous permet de préciser leur emplacement et nous préférons ne pas les indiquer.

Comme tous les ponts du moyen âge, celui-ci était encombré de maisons, tuerie, teinturerie, moulin à eau, qui devaient être nuisibles à la défense. Bien qu'on eût depuis longtemps ouvert des canonnières dans le parapet[1], ces constructions existaient encore en 1589, mais alors on classe comme non valeur la teinturerie et la maison voisine « sur le point d'être démolies pour fortifier la ville[2] ; ce qui fut exécuté ainsi qu'en témoigne le compte suivant[3]. D'autres détenteurs à cens, Pierre Pollens et la veuve Philippe Hémon, devaient être également expropriés, mais ils offrirent de contribuer pour deux cents écus à la construction du boulevard des Jacobins et on les laissa dans leurs maisons, sous promesse de leur rendre ce qu'ils auraient payé, si l'on persistait à juger cette démolition indispensable[4]. Le moulin à eau d'une utilité générale ne fut pas menacé, et le moulin à vent, en aval du pont de la Pucelle, appelé le moulin Boquet[5], survécut aux guerres civiles ou fut relevé après la paix, car il figure sur le dessin de Duwiert.

Le pont était protégé, en amont, par un bastion triangulaire saillant en face de l'Hôtel-Dieu. On songea évidemment à faire en aval un travail analo-

1. CC 86 bis, f° 15.
2. CC 55, f° 112.
3. CC 57, f° 130 v°.
4. CC 89, f° 4 v°.
5. CC 51, f° 61 v°.

gue, car, en 1589, figure comme non valeur une petite place donnée à cens par la ville et reprise pour faire un éperon à la muraille[1]. Aucune dépense ne montre la réalisation de ce projet.

Le long de l'Oise, le mur d'enceinte ne suivait pas le lit actuel de la rivière, mais la rue du Donjon dans les maisons de laquelle on peut en retrouver des traces. De nombreux îlots obstruaient alors cette partie de l'Oise servant de port à la ville ; ils ont disparu sous le boulevard du Cours et les maisons qui le bordent ; mais alors accrus par les atterrissements incessants, ils présentaient un grand danger. Un ennemi audacieux, se laissant aller au fil de l'eau, aurait pu venir la nuit prendre pied au bas des murailles, sans que rien ne révélât sa présence. Aussi avait-on creusé le fossé dont nous avons parlé, et voyons-nous sur nos comptes qu'il faut sans cesse le curer et reporter les terres sur le mur d'enceinte. Elle s'étend en ligne droite, parallèlement à la rivière, depuis le vieux pont jusqu'à la hauteur de la rue de l'Arquebuse, défendue par de nombreuses tours et percée de quelques portes et poternes.

Après la tour de l'Hôtel-Dieu[2] vient la poterne Saint-Nicolas, au bas de la rue de ce nom, mais bouchée dès 1574, sans doute par prudence[3]. Elle n'a plus qu'un intérêt topographique et son nom ne se rencontre plus que pour désigner l'égout et le fossé voisins.

Plus heureuse, la poterne Notre-Dame, ouverte au

1. Elle s'étend en bordure de la rivière sur une longueur de 11 à 12 toises, depuis la tour faisant l'un des côtés de la porte du pont dans la direction des Jacobins. CC 55, f°s 29 et 124 v°.

2. Anciennement tour des Poissonniers, simplement désignée ainsi dans un mémoire d'août 1575. CC 86 bis, f° 15.

3. CC 49, f° 142.



bas de la tour qui la protège, continue à desservir la rue de ce nom (disparue actuellement dans le percement de la rue Solferino); aussi, en 1574, on doit réparer son pavé[1] et l'année suivante on la munit d'une grille en fer pour la mettre à l'abri du feu[2]. En même temps qu'on augmente la hauteur de la tour, on ouvre des canonnières pour battre le fossé à la fois du côté de l'Hôtel-Dieu et du côté de la porte Dardoise[3]. L'orage passé, la ville la loue à des particuliers et en tire quelque profit, quitte à abandonner la location et à reprendre la tour suivant les besoins de la défense[4], et il en est ainsi presque partout.

Au bas de la rue des Papillons (actuellement rue Pierre Sauvage), l'ancienne porte des Papillons, flanquée de deux tours et fermée depuis longtemps, n'est plus qu'une terrasse ou boulevard garni d'un parapet haut de trois pieds et muni de canonnières[5]. Rien ne confirme l'affirmation de Lambert de Ballyhier qui place ici un éperon triangulaire, suivant de vieux documents qu'il n'indique pas. Au contraire, une des tours étant tombée dans le fossé, on prit soin de la rétablir en 1595[6]. Le dessin de Duwiert est donc exact.

Les deux tours suivantes indiquent la porte Dardoise, au bas de la rue du même nom (actuellement rue Hippolyte Bottier). Vers la fin de 1575, dans un moment d'affolement sans doute, elle fut « bouchée et murée sommairement[7] ». Ces termes indiquent bien une

1. CC 49, f° 143 v°.
2. Du coût de 205 l. t. CC 86 bis, f° 4.
3. CC 86 bis, f° 15.
4. CC 55, f° 122.
5. CC 86 bis, f° 15.
6. CC 51, f°s 81, 85 ; CC 52, art. 125 ; EE 6, pièce 18.
7. CC 49, f° 148 v°.

solution provisoire. Elle ne tarda pas à être rouverte, car nous avons, en 1588, une note de charpentier qui répare le tapecul de cette porte[1], dont Duwiert reproduit le pont-levis fort en avant de la muraille. On y travaillait encore lors de la signature de la paix de Vervins. Cependant, cette porte servait peu, car elle n'avait pas de portier attitré, mais celui des poternes de l'Oise dont nous avons indiqué le sort différent.

Après deux tours régulièrement espacées, on en remarque deux autres si voisines, qu'elles semblent appartenir à une ancienne porte condamnée. Ce doit être la porte de Corbie au bas de la rue de l'Arquebuse. Il n'en est plus question dans nos comptes. Un *Mémoire des ouvrages nécessaires à faire autour de la ville de Compiègne pour en faire la garde seurement,* non daté, mais d'une écriture qui accuse la fin du XVIe siècle, mentionne seulement qu'il « seroit à propos de desmolir l'une des tours de la porte de Corbie, renforcer le mur et faire une gueritte sur l'autre[2] ».

L'enceinte forme ensuite un rectangle saillant sur la rivière, flanqué de deux tours aux deux extrémités et coiffé d'un moulin à vent. Duwiert n'a eu garde de l'oublier, et il devait être cher aux Compiégnois. Le nom de ce moulin du Porniot était lié au souvenir de la brave meunière qui avait sauvé leur ville. Cet ensemble de défenses appelé le Porniot, à cause du port qu'il fermait en amont, était pour les habitants une cause perpétuelle de soucis et de travaux. Durant tout le cours du XVIe siècle, ils luttent contre les dangereux atterrissements de l'Oise. Dès 1511, nous les voyons renouveler la barrière de

1. CC 54, f° 88r.
2. EE 6, p. 13.



pieux qui s'étend de la muraille à l'île de la Palée « pour éviter les passages qui s'y font et le danger qui en pourroit advenir à la ville[1] ». En 1575, ils approfondissent le fossé de la tour des Oziers, enlèvent une motte de terre qui les gêne et enfoncent des pieux reliés par de fortes planches[2]. Quatre ans plus tard, il y aura une nouvelle butte de terre à enlever et à la fin du siècle, en 1595, on y travaillera encore, autant il est vrai pour fermer le port aux fraudeurs, que pour se défendre contre l'ennemi.

De ces détails, il semble résulter que la tour d'angle est la tour des Oziers, la plus éloignée de la ville, où on logera les pestiférés pendant que sa voisine abritera le médecin chargé de les soigner, Mathieu Coquin, qui méritait bien de lui donner son nom.

Tournant à angle droit vers l'est et remontant vers la porte Chapelle, la muraille, conservée pour soutenir les terrasses actuelles, était également flanquée de nombreuses tours : la première, la tour du Réveil, semble bien nommée, puisqu'elle était exposée aux premiers rayons du soleil. Plus loin, la tour des Anglais voisine avec une cour du château qui porte le même nom.

La porte Chapelle, seule porte ancienne existante,

1. BB 14, f° 95 v°.

2. Rabatre une motte ou hureau de terre, hors la ville à lendroit de la tour des Oziers, pour ficher des pieulx et fermer le port (CC 49, f° 146). Avoir fiché six estocs de chesne ou pieux ayans chacun de longueur treize pieds de long, de six et sept poulces en carré, et ce pour estouper et empecher le passaige qui estoit à un fossé estant prochain la tour des Oziers, par dehors la ville, et avoir mis et posé six planches de batteau ayans chacune de longueur quatre toises et demye, et de deulx poulces d'espoisseur et vingt poulces de largeur, et une autre planche de mesme grosseur et largeur et de quatorze pieds de long, lesdictes planches mises et posées contre lesdicts pieux (CC 86 bis, f° 17). En même temps un maçon reparoit septbresches et faisoit quatre canonnieres de la tour des Oziers à la tour Mathieu Coquin, (id. f° 16 v°).



date du règne d'Henri II, dont elle a gardé les armes, le chiffre et les croissants. On ne se contenta pas de la décorer dans le goût de la Renaissance, du côté de la ville ; on la protégea extérieurement par un moineau ou ravelin. Dans nos comptes, ces deux termes sont presque toujours joints ou remplacés par le mot de boulevard. Nous verrons bientôt quelle sorte d'ouvrage il faut entendre par là. Celui de la porte Chapelle nécessita l'acquisition du clos Buquet [1], voisin de cette porte. Mais tout ne fut pas utilisé pour les fortifications, il resta un terrain vague où on reléguera les pestiférés.

Malgré cette défense la porte parut difficile à garder. En 1575, on s'est contenté de la fermer provisoirement avec deux barres de bois mises en travers, l'une au droit du guichet, l'autre plus haut [2]. Dix ans plus tard, elle sera condamnée définitivement et pour la murer on emploiera quarante barrottées de pierres [3]. A la fin du siècle, cette belle porte n'est plus qu'une remise. Sous cette longue voûte, on empile des planches en 1596 [4]. Vainement objecterait-on que le traitement de portier de la porte Chapelle continue de figurer sur nos comptes. De tous temps, il est plus facile de fermer une porte que de supprimer une sinécure. A la fin cependant, comme pris de scrupule, on ajoute à son titre celui de portier des poternes de la rivière. Inutile de dire que cette belle porte

1. Henri Buquet ratifia cette vente faite auparavant par son tuteur et reçut 60 livres parisis le 14 octobre 1588 (CC 54, f° 97). Mais le ravelin existait depuis longtemps : en 1575, on y scellait des barreaux de fer et on racommodait les serrures de deux portes, notamment celle de l'escalier (CC 86 bis, f° 22 v° et 23).

2. Longues de 13 à 14 pieds, larges de 8 pouces, épaisses de 6 (CC 86 bis, f° 17 v°).

3. Mandat du 15 avril 1585. Un autre du 9 septembre vise le cheval employé au transport des pierres (CC 52, art. 14 et 141).

4. CC 58, f° 108 v°.

sera rouverte à la paix et que Duwiert a pu justement représenter son pont-levis et son moulin à vent, mais rien de sa décoration du côté de la ville.

La muraille continuait ensuite devant le château et le séparait du jardin, acheté par Charles IX, contenant 18 arpents[1] et clos de murs. L'Hostel du Roy, ainsi qu'on le nommait, avait une porte pour gagner la campagne, mais dès 1576 le gouverneur Philippe de Brouilly la fit murer[2].

La porte de Soissons, au bout de la rue de ce nom (actuellement rue de la Sous-Préfecture), bien que murée depuis longtemps[3], était également protégée par un moineau[4]. De là partait l'ancienne route de Soissons, à travers le grand parc, avantageusement remplacée par la route moderne toute droite depuis la porte Chapelle. Au début du XVI[e] siècle la porte de Soissons servit de poudrière et en 1508, après la visite des poudres, elle fut *remurée*[5]. Plus tard, elle n'aura plus l'honneur d'un service public. La ville la loue à des particuliers jusqu'au jour où ce revenu figurera dans les non-valeurs, parce qu'il faut y loger les hommes de guet et le collecteur de l'octroi commis à la porte de Pierrefonds. On leur construit un corps de garde et une sentinelle couverte en ardoise[6]. Pour marquer le souvenir de cette porte, nous n'avons plus aujourd'hui qu'un fragment de muraille connu sous le nom de bastion de la Vierge, sans valeur artistique, mais très précieux pour marquer de ce côté le point saillant de l'enceinte.

1. D. BERTHEAU, *Picardie*, t. 20, f° 132 v°.
2. CC 49, f° 147 v°.
3. Depuis le 10 février 1413, suivant D. GRENIER, *Picardie*, t. 21, f° 100 v°.
4. Scellé quatre barreaux de fer au moyneau de la porte de Soissons, payé le 30 décembre 1562. CC 45, f° 44.
5. BB 14, f° 14 v°.
6. CC 57, f°s 105 v° et 135.

La porte de Pierrefonds était, avec celle du Pont, la plus importante de la ville, « à raison de la grande quantité de charois qui sont ordinairement passans, charians bois en forme et en grumes [1] », aussi ne songea-t-on jamais à la condamner. Elle était défendue par un moineau qu'on appelle aussi l'*éperon de la porte de Pierrefons*. Pour le construire il avait fallu supprimer le moulin à vent situé devant cette porte et dont le revenu figurait encore dans les non-valeurs en 1595 [2]. Cet ouvrage était cependant ancien ; dès 1562, il faut sceller des barreaux de fer aux *barbe à quenne* de ce moineau [3]. Ce n'est pas un simple ouvrage en terre puisque nous y voyons travailler plâtriers et couvreurs [4], cependant on doit supposer que dans ce genre de défense, d'où procèderont nos modernes demi-lunes, la terre était déjà utilisée comme moyen de protection contre l'artillerie, car on éprouve le besoin « d'arracher les herbes et les buissons croissans sur ce moineau [5] ». La chapelle dédiée par Louis XI à Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles existe toujours, et malheureusement dans le dessin de Duwiert, elle masque les défenses de cette porte, ouverte sous un corps de garde couvert en tuiles [6] et flanquée de deux tours. Il y avait suivant l'usage un pont-levis, une barrière et un pont dormant. Un devis de 1583 nous fait connaître les dimensions

1. EE 6, pièce 17.

2. CC 57, f° 135.

3. CC 45, f° 44 v°. Remarquons à ce sujet que le mot barbacane dans nos comptes ne signifie pas un ouvrage avancé comme l'indique Viollet-le-Duc, mais un genre d'ouverture pour observer l'ennemi et tirer sur lui. C'est du reste le sens donné par Victor Gay, dans son Glossaire archéologique.

4. CC 50, f° 74 v°.

5. CC 45, f° 50.

6. CC 50, f° 74 v°.

et la solidité de ce pont-levis. Une barrière de 12 pieds de long, haute de 3 pieds à 3 pieds et demi, prévenait les accidents. Quant au pont dormant, sa réfection, en 1585, coûta 1.088 livres parisis[1].

De la porte de Pierrefonds à celle de Paris, la muraille suit une courbe régulière flanquée de tours dont la seconde, en quittant la porte de Pierrefonds, est la tour Oblet, celle que Duwiert a coiffée d'un toit pointu. Le mémoire qui la mentionne indique la nécessité de fermer la courtine de cette tour[2].

Observons à ce sujet que dans nos comptes, le mot *courtine* est fréquemment usité avec un sens tout spécial. D'ordinaire on appelle ainsi un rempart droit défendu par deux bastions dont il joint les flancs. Ici rien de semblable. Dans l'enceinte de Compiègne, formée d'un simple mur flanqué de tours, il n'y a à proprement parler ni bastions ni courtines. Aussi quand le mot *courtine* est employé, c'est en opposition à *gros mur* taluté en dehors, renforcé en dedans par des éperons pour résister à la poussée des terres. La courtine, c'est la partie supérieure de la muraille, au-dessus du cordon, derrière laquelle s'abritent les défenseurs, qu'il s'agisse d'un mur droit ou même d'une tour. Aussi est-ce dans la courtine qu'il est sans cesse question d'ouvrir ou de réparer des canonnières et des carneaux (créneaux), qu'on a la précaution de munir de barres de fer. Cependant le terme plus exact de *parapet* est également employé ainsi que nous allons le voir.

Comme la partie de l'enceinte, où nous sommes parvenu, est la seule restée debout, bien modifiée il est

1. CC 52, art. 138.

2. EE 6, p. 13. Ainsi nommée sans doute du nom d'un habitant de Compiègne. On trouve un Oblet fourrier de la reine de Navarre. Une Estiennette Oblet aura pour marraine une Estiennette Coquin (GG 2).



vrai et réduite à l'humble rôle de mur de soutènement devant les jardins Espivent et de la Motte (n°s 9 et 17 de la rue des Domeliers), nous reproduisons le rapport rédigé les 17 et 18 janvier 1583 par les maçons experts et le voyer du roi. On pourra logiquement en déduire des renseignements sur l'ensemble de nos fortifications :

« Attenant à la tour Obellet [est] ung pand de mur viel et ruineux, en partie desmolie et thombé et le reste prest à tomber ; lequel pand contient en longueur trente cinq thoises ung tiers, sur la haulteur de trois thoizes de gros mur, sans comprendre la fondation, parapel et pavez, à cause de la pesanteur des terrasses estant derrière ladicte muraille. Et pour la seureté de la clouture et fermeture de ladicte ville est besoing et nécessaire le reffaire de bonne massonnerie de moellons avec trasse (chaîne) de pierre de taille, qui se feront de neuf pieds en neuf pieds à prendre par le millieu desdictes trasses, le tout massonné à bon mortier de chaulx et sable ; laquelle muraille aura d'espesseur par bas six pieds, ayant de tallu sur chacune thoize six poulces ; et sur lequel gros mur se fera ung cordon de pierre de taille, ou se prendera ledict parapelle au-dessus dudit gros mur, qui aura de haulteur six pieds comprins le chapperon de dessus avec le pavé, ledit gros mur de bonne pierre de Saint-Leu quy vault pour ce faire chacune thoize la somme de dix livres tournois, en livrant par l'entreppeneur toutes matières à ce convenables, en soy aidant des matières estant sur lesdis lieux[1] ».

Le travail délivré au rabais le 1er mars 1583 au maçon Gabriel Bucamp fut payé par acomptes successifs à partir du 19 avril. Vérifié les 14 et 15 octobre, il était définitivement soldé le 30 décembre de la même

1. EE 6, pièce 16.



année, et la dépense totale montant à 1.407 livres tournois fut payée avec des fonds provenant de la surtaxe sur le sel[1]. Le budget ordinaire de la ville n'eut à supporter que quelques menus frais supplémentaires : le vin donné aux manœuvres, l'huis installé provisoirement pendant qu'on fermait cette brèche, et enfin une somme de 12 livres parisis donnée à Pierre Herbet qui, le travail terminé, reboucha avec de la terre l'excavation qu'il avait fallu pratiquer derrière la muraille à reconstruire[2].

Entre la tour Oblet et la porte de Paris se trouvait un ouvrage important, le ravelin ou moineau des Cordeliers appelé aussi par Humières le bastion ou ravelin de la Preette[3], sans doute à cause du voisinage de ce lieu dit. Mais le nom importe moins que l'emplacement et la forme de l'ouvrage.

Nous pouvons le situer exactement grâce à la vente d'une petite place consentie par la ville en 1589. Elle tient par devant à la rue du Cocq-Bazille, par derrière à la plate-forme des Cordeliers, à gauche au couvent des Cordeliers, à droite à l'acquéreur qui aura le droit d'élever une maison, sans offenser les fortifications et à charge de livrer passage[4].

Il est plus délicat de préciser la forme de cet ouvrage appelé en 1562 le Moineau Neuf, en 1575 le Gros Moineau, et qui semble le plus considérable de la ville. Exécuté en 1556, il ne tarda pas à être jugé insuffisant. En 1562, les maçons y travaillent, dans la partie qui

1. CC 80, f°s 10 v°, 11, 12 et 13.

2. CC 52, ch. 6, art. 4, 5 et 107.

3. Bibl. nat. Fr. 18762, f°s 120-1. Deux mines en la Preette, tenant d'un bout à la voirie près la porte de Pierrefons. CC 52, f° 48.

4. CC 55, f° 44 v°. Sur le plan Chandellier, la rue est dénommée du Clos-Bazille.



regarde la porte de Paris[1]; en 1574, ils rehaussent les ailes sur une longueur de 32 toises et demie[2]; en 1575, ils exécutent les descentes et les courtines. C'est un ouvrage clos, puisqu'on en répare les portes et les serrures, et que des manœuvres nettoyant le fond des tours rendent praticables l'entrée des moineaux[3]. En 1578, on exproprie un certain de Henault dont la maison était construite sur l'*embouchure* de ce moineau[4], nous dirions la gorge, et ce détail caractérise le genre d'ouvrage. Enfin, en 1595, quand on règle le maçon Hélie Pouillet, on a soin d'indiquer 35 toises sur la face du ravelin regardant la porte de Pierrefonds, 186 du côté de la porte de Paris[5]. Si ces chiffres n'ont qu'une valeur très relative, ils accusent nettement sa forme saillante. Dès 1589, dans le document cité plus haut, Humières, pour mettre à l'abri de l'artillerie l'entrée du ravelin, avait eu soin d'ordonner que le passage serait garni de forts madriers supportant des planches à bateaux recouvertes de terre. C'est déjà la casemate, dont le nom même figure sur nos registres[6].

De tous ces renseignements, il n'est cependant pas possible de déduire la forme précise de ce moineau. L'emploi du même mot pour désigner des ouvrages bien différents augmente la confusion et l'incertitude. Ainsi, il est question de moineau devant la porte de Corbie. Il ne peut être question d'élever dans l'Oise un ouvrage analogue à celui des Cordeliers[7].

1. CC 45, f° 29.
2. BB 23, f° 42.
3. CC 86 bis, f°s 12, 23, 15.
4. CC 52, f° 47 v°.
5. EE 6, p. 18.
6. Avoir démonté un gros canon sur la plate-forme des Cordeliers et mis icelluy en la cassematte en dessoubz. CC 58, f° 108 v°.
7. Notre regretté collègue, M. Méresse, l'homme le mieux renseigné sur



Le moulin voisin est celui de Valnesve mentionné en 1580[1].

Grâce à sa position vis-à-vis de l'artiste, la porte de Paris est dans le dessin de Duwiert la mieux représentée. Encadrée par deux tours du côté de la ville, elle ouvre au dehors sous une troisième tour qui se termine par un corps de garde, dont le pignon en bois et en plâtre, large de 18 pieds, regarde la campagne. En avant comme toujours est placé le pont-levis[2].

Rien n'indique la présence du moineau qui existait au moins depuis 1589. Humières en parle dans ses instructions pour la défense de la ville et sa construction avait nécessité la prise d'un terrain et d'une maison[3]. Malgré cette défense, cette porte semble avoir été bouchée comme la porte Chapelle, lorsque le danger devenait pressant[4].

Après la porte de Paris, la muraille s'étend perpendiculairement à l'Oise qu'elle rejoint au coin du couvent des Jacobins. Une seule de ces tours porte un nom intéressant, la tour derrière le Béguinage. Du reste, ces noms ne sont pas régulièrement employés,

la topographie du vieux Compiègne, avait reconnu la présence d'un ravelin dans le prolongement de la rue des Domeliers, mais il n'en a laissé aucun plan.

1. Au portier de la porte de Paris, à nestoier les remparts depuis la porte de Paris jusques aux Jacobins et de l'autre costé jusques au moslin de Valneve. 22 janvier 1580. CC 50, f° 79 v°.

2. Dans le compte CC 52, chapitre VI, on voit le charpentier Vivien exécuter le pont-levis (art. 36), le maçon Henicle réparer la tour au-dessus de la porte (art. 16), le charpentier établir l'escalier du corps de garde (art. 46), plus de nombreux travaux de plâtriers et de couvreurs en tuiles (57 à 68).

3. A Aimé Louvet, 9 verges et demi quart à la porte de Paris compris dans le ravelin. Maison Nicolas Blérean prise pour faire le ravelin. CC 55, f°s 54 et 126 v°.

4. Clore et cramponner deux portes de Paris et de la Chapelle, août 1575. (CC 86 bis, f° 3 v°.) Après la paix, en 1598, il fallait donner trois escus à Antoine Warin pour 18 jours qu'il avoit travaillé à transporter les terres qui estoient alors *bouchure* de la porte de Paris. BB 24, f° 31.



et il n'y a pas à leur attacher grande importance. Au cours des travaux, on les désigne le plus souvent la première ou la seconde après telle porte.

A l'angle touchant la rivière, s'élevait la grosse tour des Jacobins, qu'il ne faut pas confondre avec la grosse tour du Capitaine, dont nous avons parlé au début de notre exploration. Là, s'avance en saillie sur la rivière, un bastion qui, sauf les tours d'angle, fait pendant à celui du Porniot. A cause des continuels atterrissements de l'Oise, ces deux points extrêmes sont le principal souci de la défense. Nulle part on n'a aussi continuellement travaillé à niveler le sol, à creuser le fossé, à enfoncer des pieux. La ville fut même condamnée par les agents du roi pour avoir pris dans la forêt vingt pieds de chêne enfoncés en cet endroit par le charpentier Pierre Vivien, et il fallut l'intervention de M. Le Féron pour la décharger d'une forte amende. Quand les maçons ont achevé leur œuvre, des manœuvres venus de Vignemont (canton de Ressons), plaquent des gazons. Aux angles on dresse en porte-à-faux des sentinelles de bois qui permettent de « mirer l'ennemi et de l'arquebuser »[1]. En une seule année 1575, on en construit cinq au prix de 150 livres, sans compter celles en pierre qui existaient déjà.

Le voisinage du couvent des Jacobins était aussi une cause d'inquiétude, car ces religeux, suspects de sympathie pour la Ligue, étaient considérés comme des ennemis depuis le crime de Jacques Clément. Aussi, quand, invoquant leurs immunités ecclésiastiques, ils se refusaient à toute visite dans leur couvent et aux mesures jugées nécessaires pour la défense, nos attournés passaient outre et le plâtrier Jacques

1. CC 50, f° 78 ; 51, f° 92 v° ; 86 bis, f° 2 v°.



Vivenel scellait des barreaux de fer aux fenêtres et même recevait ordre de les estouper (boucher).

Ainsi Compiègne, sauf ses faubourgs dont le seul important est Saint-Germain, était alors entouré d'une muraille continue, flanquée d'une quarantaine de tours et défendue par un fossé plein d'eau du côté de l'Oise ou muni d'une contrescarpe[1] dans la partie qui regarde la forêt. Loin de diminuer la hauteur des tours en présence des progrès de l'artillerie, on les relève encore de quelques pieds en 1575, et on les munit, ainsi que les murs, de canonnières et de créneaux. De distance en distance on élève des sentinelles de pierre ou de bois, véritables bretèches qui commandent les fossés. Nulle part il n'y a de fausses braies permettant aux assiégés de repousser une première attaque, mais qui, en cas de revers, conduisent l'assiégeant au pied des murailles. Sans cesse, au contraire, on travaille à creuser les fossés dont la terre est ensuite reportée sur les remparts. La contrescarpe, mal entretenue en temps de paix, est visitée par les vaches qui y tracent des sentiers, mais on a soin de les supprimer à la première alerte[2]. C'est alors qu'on condamne les portes inutiles, ne conservant que celle de Pierrefonds pour l'entrée du bois et celle du Vieux Pont pour le commerce des vins, principale source des revenus. Si, devant les réclamations des marchands on en tolère d'autres sur la rivière, on les munit de grille de fer dans la crainte que l'ennemi n'y mette le feu. Enfin, sur la demi-ellipse opposée à l'Oise, on a élevé devant la porte Chapelle, les portes de Soissons, de Pierre-

1. Jardin de Pierre Charpentier dit l'Estrade, au coing de la voirye des fossez allant à la rivière et de la rue qui conduict à l'église Saint-Germain, occupé par la contrescarpe de la ville. CC 55, f° 66 et 128 v°.

2. Nettoyer le rempart et rabattre un chemin par lequel le bestail descendoit et alloit pasturer dedans les fossez. CC 50, f° 74 v°.



fonds et de Paris, et devant le couvent des Cordeliers cinq ouvrages appelés moineaux, ravelins, boulevards qui, sans être déjà nos modernes demi-lunes, défendent les abords de la place, croisent leurs feux et peuvent faciliter les sorties de l'assiégé[1].

Nous ne pouvons donc souscrire au jugement du biographe de Charles de Humières, quand il nous représente « Compiègne situé en pays ennemi sans fortification ni garnison ». Il y a pour les fortifications une exagération évidente destinée à faire ressortir le mérite du capitaine chargé de la défense. Nous verrons, du reste, au cours de ce récit, un ennemi acharné à la prise de Compiègne, mais n'osant jamais l'attaquer de vive force, réduit à user de surprise et à ne compter que sur la trahison.

Après la visite des fortifications, il serait nécessaire d'indiquer le nombre et d'apprécier la valeur des troupes chargées de les défendre. Mais les villes ne possédaient pas alors de garnison régulière et tenaient à honneur de se garder elles-mêmes. On sait ce qu'il en coûta aux bourgeois d'Amiens trop jaloux de leur privilège ! Bien que nous ne connaissions, en faveur de Compiègne, aucune charte lui conférant ce droit, nous verrons ses habitants réclamer sans cesse l'éloignement de toute garnison, et protester impatiemment contre la présence de ces hôtes ruineux et incommodes. A grand'peine, consentent-ils à reconnaître un capitaine-gouverneur nommé par le roi, et encore faut-il que son lieutenant soit un enfant du pays choisi par eux. Ils affirment s'être toujours bien gardés eux-

1. Ne pouvant préciser davantage la forme de ces ouvrages, nous renvoyons à l'étude du général Pesme sur l'*enceinte de Poitiers en 1569*, in-8°, Poitiers 1902. On trouvera pl. 2 B le tracé d'un ravelin qui devait avoir quelque ressemblance avec les nôtres.



mêmes sans autre capitaine que leurs magistrats municipaux, les attournés [1].

Dans nos comptes nous verrons sans cesse le clerc du guet et le tambour prévenir les quarteniers et réunir les hommes pour monter la garde. Les braves bourgeois n'inspirent cependant qu'une confiance médiocre. Si le capitaine de la ville ne doute pas de leur fidélité, il connaît aussi leur négligence. L'annaliste compiégnois, Claude Picart, en convient lui-même sans détour et y revient plusieurs fois. On dormait trop à Compiègne au lieu de faire le guet, et c'est miracle que la ville n'ait pas été prise. Si elle a échappé par trois fois, « c'est par la grâce de Dieu, la révérence des saintes reliques, singulièrement du Saint Suaire [2] ». Aussi le gouverneur ne compte que sur les quelques soldats recrutés pour lui servir de gardes et habillés à ses couleurs. Quand le péril est plus pressant, il demande le renfort de quelques compagnies voisines et le concours des gentilshommes du pays. Heureusement qu'ils ne résistent pas à l'attrait du danger et à la voix du chef, quand il s'agit de combattre sous un brave comme Charles de Humières !

Pour la première fois, à la fin de mars 1591, nous trouvons une compagnie de soixante arquebusiers et de vingt hallebardiers français, sous la conduite du capitaine Perthuis, commandée par le roi pour tenir garnison à Compiègne [3]. Aussi, en 1594, quand la ville demande à être déchargée de l'impôt additionnel de la taille, qu'on nomme la crue de garnison, le premier motif du refus rappelle que Compiègne est

1. Soubz le cappitaine y a aussi de tout temps depuis (Guillaume de Flavy) un lieutenan enffant de la Ville ou bien du ressort et jurisdiction du dict Compiengne. Ms. Picart, p. 18.

2. Ms. Picart, p. 19.

3. Ms. Picart, p. 130.

ville de garnison [1]. Plus tard, si par économie on supprime la garnison du château d'Offémont, celle de Compiègne reste chargée d'assurer sa défense [2]. Cependant ces forces sont trop faibles et trop variables, surtout elles ont été établies chez nous trop tardivement, pour que nous ayons à en faire état au début de ce récit. Nous nous bornerons donc à les indiquer sommairement au cours des événements et sur ce point l'appréciation du biographe de Humières est exacte.

1. BB 34, p. 4.

2. Lettres d'Henri IV, t. IV, p. 308.



ÉTAT APPROXIMATIF

EN RECETTE ET EN DÉPENSE

DES DENIERS COMMUNS DE COMPIÈGNE

1562-1598



ARCHIVES COMMUNALES DE COMPIÈGNE	CC 44 — 3 ANS — 1562-65	CC 46 — 3 ANS — 1565-68	CC 47 — 3 ANS — 1568-71	CC 48 — 1 AN — 1571-72
RE				
1. Vieilles dettes et excédent antérieur[1]	855 l.	1.411 l.	2.078 l.	1.341 l.
2. Louage à temps	5	9	9	4
3. Cens, surcens	703	644	645	205
4. Fermes muables	3 024	2.547	2.264	855
5. Vente des grains[2]	969	915	670	210
6. Lods et ventes	279	135	374	92
7. Ressources exceptionnelles[3]			1.227	
TOTAL	5.835	5.661	7.267	2.707
DÉ				
8. Intérêts des rentes	1.455	1.448	1.765	539
9. Gages	366	395	440	131
10. Voyages, procès	719	759		
11. Dons		780		
12. Prédicateurs, écoles et malades[4]	1.286	1.080	3.846	436
13. Besongneurs		49		1.391
14. Guerre, troubles, etc.	1.169	713		
15. Non-valeurs	50	154	154	19
16. Frais de comptabilité	117	111	132	25
TOTAL	5.162	5.489	6 337	2.541
Excédent[5]	673	172	930	166
Déficit[6]				
Date de la vérification	Janvier 1568	Janvier 1570	Juillet 1572	Décembre 1574

N. B. — Faute de place nous avons dû supprimer les sous et les deniers et arr

49	CC 50	CC 51	CC 52	CC 54	CC 55	CC 57	CC 59
NS	3 ANS	2 ANS	4 ANS	3 ANS	3 ANS	3 ANS	3 ANS
-77	1577-80	1580-82	1582-86	1586-89	1589-92	1592-95	1595-98
ES							
884 l.	24 l.	1.884 l.	2.393 l.	2.321 l.	1.884 l.	1.998 l.	1.990 l.
14	14	10	62	71	85	85	85
146	1.228	1.021	2.620	2.004	2.518	3.247	2.917
163	2.830	1.895	3.987	2.931	5.048	1.159	1.434
180	846	562	1.728	965		437	606
109	208	276	255	222	580	1.183	553
72	2.068	4.282	7.304	6 664			
168	7.218	9.930	18.349	15.178	10.115	8.109	7.585
ES							
23	3.244	1.082	2.072	1.303	2.859	1.770	1.714
14	978	655	1.373	1.522	1.895	1.888	1.908
68	1.097	1.596	3 010	1.526	Confondu avec le numéro 14	3.943	8.446
42	745	363	670	1.009	860	977	3.401
15	91	62	212	154	165	258	524
98	1.033	750	5.887	1.331	165	561	1.587
53	2.761	3.547	6.817	6.221	3.766	382	1.812
51	208	1.898	2.156	2.899	3.837	2.527	2.451
50	152	79	460	322	282	170	190
14	10.309	10.032	22.657	16.287	13.829	12.476	22.033
16	3.091	102	4.308	1.109	3.714	4.367	14.448
1579	Mars 1582	Janvier 1586	Avril 1587	Février 1594	Mars 1594	Novembre 1602	Juillet 1608

s — Voir les notes au verso.

NOTES

1. Cet article comprend : dans le compte CC 44 le produit des amendes, ventes et emprunts, mais pas de vieilles dettes ni d'excédent antérieur ; — dans le CC 46 l'excédent du CC 44 et la caution du curé de Saint-Jacques en vue de l'établissement du collège ; — dans les suivants, sauf CC 50, de vieilles créances irrécouvrables qui figurent également aux non-valeurs.

2. Les grains vendus, après acquittement des charges en nature, proviennent soit des cens et surcens, soit des fermes. Le produit est généralement indiqué à part à la fin du compte, parfois, comme dans CC 55, il est confondu avec le revenu des fermes.

3. Cet article n'existe pas dans tous les comptes et il est souvent confondu dans les précédents. Il comprend en CC 47 diverses ventes : grenier à sel, greffe de la prévôté de Margny, jardins appartenant à la ville ; — en CC 49 le produit du droit sur les vins ; — en CC 50 la vente du vieux fer d'anciens canons, une remise du receveur de la taille, des ventes supplémentaires de grains ; — en CC 51 un emprunt ; — en CC 52 le produit du blé acheté au roi et vendu aux habitants ; — en CC 54 un emprunt et le produit d'une taxe destinée à le rembourser, en vue d'une seule dépense qui paraît ainsi doublée.

4. Cet article comprend parfois des dépenses toutes différentes ; ainsi en CC 44, un déficit d'un compte antérieur ; — en CC 46 la dépense du capitaine Saint-Luc, en 1557.

5. L'excédent figure tantôt dans le compte suivant, comme ceux des comptes CC 44 et 47, tantôt, comme pour celui de CC 48, il est dit que le comptable l'a remboursé.

6. Le déficit de CC 49 est porté au compte suivant ; il n'est pas fait mention de celui de CC 50 et celui de CC 51 est remboursé à la veuve du receveur. Par la suite il n'en est plus question, soit que le receveur s'indemnise avec d'autres ressources, soit que son compte soit fortement réduit. Ainsi le déficit du CC 55 est ramené de 3.714 l. à 240 l., par suite des irrégularités relevées contre J. Charmolue (CC 88 f° 5).





CHAPITRE IV

LES FINANCES

Comptes des deniers communs en recette et en dépense. — Produit du sel vendu à Compiègne et de celui à destination des greniers voisins. — Octroi sur le vin. — Droits sur la forêt. — Emprunts.

APRÈS les fortifications et les hommes chargés de les défendre, il faut considérer un autre élément qui a été de tous temps le nerf de la guerre. Comme en un sujet aussi aride il importe d'être bref et que tout l'intérêt est dans les comparaisons que chacun pourra faire, nous plaçons en tête de ce chapitre un tableau des recettes et des dépenses de Compiègne pendant l'époque que nous étudions, le dernier tiers du XVIe siècle. L'état de nos finances paraîtra modeste mais satisfaisant, au début. Jusqu'en 1572, les dépenses soldées laissent un excédent dans la caisse du receveur ; malheureusement, à partir de cette date, apparaît un déficit toujours croissant jusqu'à atteindre, en 1598, le double de la recette. Disons tout de suite qu'il n'est question ici que des *deniers communs*, ceux dont la commune garde la disposition. Nous verrons plus loin quelles étaient ses autres ressources.

Les comptes embrassent d'ordinaire une période de trois années, à partir de la saint Jean-Baptiste (24 juin), date de l'entrée en charge des trois attournés et du



receveur nommés par les habitants. Le receveur change presque chaque fois jusqu'en 1582, où cette charge est conférée par le roi, à titre d'office, à Jean Charmolue. L'innovation ne semble pas heureuse, à en juger par les nombreuses rectifications portées en marge lors de la reddition des comptes. Elle avait lieu en présence des principaux fonctionnaires et habitants, le lieutenant du bailli de Senlis, les anciens et nouveaux attournés, les avocats et procureurs du roi et de la ville, etc., dont les signatures emportent approbation du compte. Par malheur, cette vérification devient de plus en plus tardive par suite des troubles et il est à craindre que l'effet en ait été illusoire. Malgré les progrès de la comptabilité moderne, n'en est-il pas toujours ainsi de la Cour des Comptes ?

D'ordinaire, ces retards empêchent de faire figurer le reliquat d'un compte dans le suivant, et le premier chapitre comprend surtout de *vieilles dettes* d'un recouvrement fort douteux. C'est ainsi que nous voyons encore en 1598 une somme de 2.000 livres due par la succession de Raoul Langlois, ancien receveur de la ville, qui avait cessé ses fonctions avant le milieu du siècle. Les calculs sont faits habituellement en livre parisis qui est à la livre tournois comme 5 est à 4. Dans le tableau nous les avons ramenés à la livre parisis. Il importerait davantage de savoir le rapport avec la valeur actuelle de l'argent, mais quel terme de comparaison adopter ? Le blé, le vin, la viande, les vêtements, les salaires, autant d'éléments aussi légitimes et donnant des résultats contradictoires.

Le second chapitre des recettes, extrêmement faible, ne comprend que le produit de petits terrains *loués à temps* et souvent non payés, quand la nécessité de la défense contraint à en retirer l'usage. Cepen-



dant, cette recette s'élèvera successivement de 5 à 85 l.[1].

Sous le chapitre trois sont rangés deux revenus bien différents, *le cens*, faible redevance qui constate l'existence d'un droit honorifique, *le surcens*, véritable fermage qui ne peut être augmenté. Tous deux ont ce caractère commun d'être perpétuels. L'ensemble de ces redevances, soit en argent, soit en nature, blé, avoine et chapons, avait bien diminué par la perte des titres de la ville lors du malheureux siège de 1418. Cependant, à la fin de l'époque qui nous occupe, nous le voyons dépasser 1.000 livres par an.

Le revenu le plus considérable et le plus intéressant à étudier est fourni par le chapitre quatre. Sous le nom de *fermes muables*, il comprend des ressources fort diverses mais ayant ce trait commun d'être affermées par adjudication publique. C'est le système de la ferme qui restera en vigueur jusqu'aux dernières années de la monarchie, justement décrié à cause de l'exploitation scandaleuse des contribuables, mais offrant l'avantage d'un rendement certain. Dans une petite ville, il présentait de moindres inconvénients ; on l'appliquait avec modération, et dans les temps malheureux, on réduisait la redevance du fermier, pour lui permettre de modérer les redevances du pauvre peuple. Ces fermes ne comprennent pas moins de vingt et un articles, qu'avec nos idées actuelles on est surpris de trouver réunis. A côté des fourrures, du poisson de mer, de l'aigrun ou fruits acides, des toiles, des draps, des futailles, des chevaux et des ânes, on voit figurer la chaussée de la ville vers Mar-

1. La ville ne possédait que le pré dit d'Agathe de Pierrefonds, sur Margny, que le grand maître du Temple lui avait cédé en juin 1212, moyennant un cens perpétuel de 20 l. p. *Cart. de Saint-Corneille*, t. I, p. 418. Nous verrons qu'elle dut le vendre à réméré.



gny, les amendes et exploits ainsi que le greffe de cette prévôté, le louage de deux places de la ville, le Change et la Cour le Roy, et enfin l'issue de la ville, qui signifie tantôt un droit sur les vins à leur sortie[1], tantôt un droit sur les habitants quittant Compiègne pour aller s'installer ailleurs[2].

Les termes employés pour désigner l'impôt prélevé sur certaines marchandises ne sont pas moins susceptibles de confusion.

Ainsi pour le poisson de mer, nous avons trois articles distincts : *dealage*, *tonlieu* et *vendage*, droit d'admission, droit de place et droit de vente. Pour le sel il n'est ici question que de *dealage* et il ne peut en être autrement, puisqu'une fois reçu au grenier il y était vendu. Pour les draps et les toiles, outre le droit de tonlieu, il y a aussi celui d'aunage qui se comprend de lui-même. Pour les vins, outre le droit d'issue, nous avons un second chapitre sous les noms de *foraige*, *rouage* et *vientrage*, et un troisième moins important intitulé *courtage* des vins. Cependant, nous verrons bientôt que ce n'est pas là qu'il faut chercher le gros revenu tiré du vin. *Le grand poids de la ville*, malgré l'obligation de l'entretenir de poids neufs, n'est pas une ressource à dédaigner. La plus importante est tirée des grains, *minage*, *mesurage* et *tonlieu*. La redevance en argent est peu élevée, mais celle en grain est considérable. La vente qu'on en fait contribue fortement à rétablir l'équilibre de nos budgets ou à atténuer le déficit, quand elle ne sert pas à combattre la disette en maintenant le cours du blé à des prix modérés.

1. L'issue des vins sortant hors la ville. CC 47, f° 65.

2. Droit d'yssue que doibvent les habitans de Compiengne quand ils veullent déguerpir, sortir et délaisser la dicte ville pour aller demeurer ailleurs. CC 51, f° 67.



Même en dehors du point de vue financier, l'examen du rendement des fermes n'est pas moins intéressant. C'est une balance aussi sensible que précise pour apprécier la sécurité publique. A mesure qu'elle décroît, les revenus s'effondrent. Les grains, qui rapportaient en argent 192 livres en 1582, tombent dix ans après à 63 livres et il en est de même de la redevance en nature. Après être montée jusqu'à 91 muids en 1568-69, elle descend en 1594-95 à 52 muids. Nombre de fermes ne trouvent plus preneur, et la ville doit les exploiter elle-même pour maintenir ses droits, le plus souvent sans profit. Le poisson de mer n'arrive plus à Compiègne. La privation est légère et il n'y a pas trop à se plaindre, puisque le fermier du droit d'issue sur les habitants déclare que sa recette est nulle, personne ne se souciant de quitter la ville.

Le sixième chapitre, sous le nom de *Lods et ventes*, correspond à nos droits de mutations, qui aujourd'hui tombent en entier dans la caisse de l'Etat devenu l'unique seigneur. Ils ont singulièrement grandi pour se mettre à la taille du nouveau maître. Cette recette est par nature d'un rendement fort variable, et les conséquences qu'on en pourrait tirer me semblent douteuses.

Pour abréger ce tableau, nous avons réuni dans un dernier chapitre les produits d'emprunts, de ventes ou de saisies exécutées sur d'anciens débiteurs. Parfois ces ressources exceptionnelles sont inscrites, bien à tort, au milieu des recettes précédentes et nous avons dû les y laisser, pour ne pas rendre impossible tout contrôle de notre travail, en bouleversant l'ordonnance des chapitres.

Le total des recettes paraîtra bien faible[1] ; en réalité,

1. Il est intéressant de comparer les recettes de Compiègne avec celles de Saint-Quentin, dont la population montant à sept ou huit mille âmes, était au



il est bien moins considérable encore, si on en retranche les non-valeurs : vieilles dettes rappelées en tête des recettes et toujours impayées, remise de location sur les immeubles repris pour les besoins de la défense, décharges accordées aux adjudicataires des fermes.

C'est avec d'aussi faibles ressources qu'il faut faire face à des charges fort diverses, dont quelques-unes sont obligatoires, comme l'*intérêt* des sommes prêtées à la ville et la redevance consentie pour des terrains ou des droits anciennement cédés, principalement par des ordres religieux. De ce chef la ville doit, outre les sommes portées au premier chapitre des dépenses d'importantes redevances en blé, avoine et chapons. Ce chapitre varie peu, car les emprunts incessants que la ville devra faire pendant les guerres de la Ligue, n'y figurent pas et nous les trouverons ailleurs.

Les *gages et pensions* offrent le même caractère de fixité. Mais il y a intérêt à relever les titres des bénéficiaires, car nous connaîtrons ainsi les rouages de l'administration[1], depuis les trois attournés qui reçoivent par an 10 livres parisis chacun, jusqu'au modeste conducteur de l'horloge municipale, gratifié de la même somme. On n'est pas plus démocratique ! A des degrés intermédiaires figurent le receveur des deniers communs, malgré le droit de recette inscrit à la fin de son compte, le greffier, le procureur, l'avocat et le valet de la ville, le contrôleur, le procureur en Parlement, le sergent ou huissier, le canon-

moins égale à la nôtre et devait également rester fidèle au roi. Malgré le revenu de deux moulins et de 50 hectares de terre, la recette de Saint-Quentin pour l'exercice 1555-56, considéré comme une époque prospère, ne dépasse pas 1850 l. p. et après le désastre du siège, quand la ville commence à se relever, en 1571-72, il n'atteint pas 1000 livres p. EMMANUEL LEMAIRE, *Mém. de la Société acad. de Saint-Quentin*, 4e série, t. XIV.

1. Ce sera le sujet du chapitre V.



nier, les quatre portiers des principales portes, l'égoutier chargé de l'égout des Jacobins, le crieur, le messager et le plus largement rétribué de tous, le principal du collège, qui reçoit 128 livres.

Force nous est de réunir en un seul chapitre les frais de *voyages et de procès*, parfois séparés, souvent confondus. N'en ayons pas trop de regrets. Les voyages ont presque tous pour objet les affaires de la ville : procès à soutenir, demandes de remises d'impôts, confirmations de privilèges, toutes choses qui ne peuvent réussir sans beaucoup de démarches et de présents.

Cependant, il y a un chapitre séparé pour *les dons et présents*. Quelques-uns, comme les envois de gibier ou de poisson à d'importants personnages dont il importe de se ménager l'influence, seraient mieux placés dans le chapitre précédent ; mais le plus souvent il s'agit des hôtes illustres ou inconnus, auxquels la ville offre le vin traditionnel, l'hypocras de l'apothicaire, ou même quand il s'agit de nobles dames, des confitures.

Les *prédicateurs* de l'Avent et du Carême payés par la ville ont aussi leur chapitre séparé, dans lequel rentre la dépense en torches et en cire pour les processions et pour certaines cérémonies religieuses auxquelles la ville prend une part officielle. Au début on y a joint les frais des écoles, plus tard on les remplacera par ceux faits pour les blessés et les malades. C'est en quelque sorte le chapitre des bonnes œuvres.

Très variable et très intéressant est celui qui porte cette mention les *Besongneurs de la ville*. Sous ce titre nous voyons défiler maçons, charpentiers, serruriers, vitriers, peintres, paveurs, scieurs de bois, et autres ouvriers qui ont travaillé pour la ville, sans

que leur travail soit toujours spécifié aussi clairement qu'on le voudrait, et surtout sans qu'on y trouve les travaux les plus importants. Nous dirons pourquoi.

Il nous faut ranger sous une même rubrique les dépenses occasionnées par la *guerre*, les unes intermittentes comme la solde des troupes, les achats de chevaux, de canons, d'armes et d'outils, les autres permanentes comme celles du guet. Et encore conviendrait-il d'y joindre des dépenses analogues égarées dans d'autres chapitres. Par contre il est bon de rappeler que le chiffre de ces dépenses donne une idée fausse de leur importance. S'agit-il d'une fourniture qui nécessite un emprunt, le comptable porte successivement le prix de cette fourniture et le remboursement des sommes empruntées à cet effet, le jour où une taxe spéciale permet de l'effectuer.

Les *non valeurs*, dont j'ai déjà parlé et les frais de *comptabilité* terminent naturellement le compte des dépenses, et nulle part on ne voit figurer les déficits précédents.

C'est que la ville avait d'autres ressources affectées à des dépenses spéciales et formant un compte séparé, même quand le receveur était le même comme Jean Charmolue. Il ne pouvait en être autrement. Indépendamment de la spécialisation des recettes à certaines dépenses suivant une idée chère à Sully et qui devait subsister jusqu'à la fin de l'ancien régime, les taxes autorisées par le roi, comme les octrois sur le sel, le vin et autres marchandises, devaient être contrôlées par les gens du roi, tandis que les deniers communaux étaient soumis à l'approbation des habitants. Il était de toute justice de réserver le contrôle à celui qui avait autorisé la levée de l'impôt.

Malheureusement ces comptes spéciaux nous sont parvenus trop incomplets pour en tirer un résultat



précis. Nous n'avons que des fragments à peine suffisants pour entrevoir l'importance de ces ressources.

Le plus ancien compte du sel que nous possédions s'étend de la saint Jean 1499 à pareille date de 1505. Il est présenté par Jean Champion, qui était aussi receveur des deniers communs. Nous y voyons que le roi avait accordé à la ville un droit de 2 sols parisis par minot de sel vendu au grenier de la ville, sans rien prétendre sur le sel non gabelle, c'est-à-dire exempt de droit et délivré ainsi à certains privilégiés. Le revenu de cet octroi devait être exclusivement employé à la réfection des ponts, portes, murailles, chaussées et pavement des rues de la ville, et il en sera toujours ainsi, ce qui explique la faible part des deniers communs consacrée à ces travaux. Pour les six années de ce compte, la recette totale s'élève à 1.681 livres 13 sous 6 deniers parisis, indiquant par mois une consommation moyenne de 235 minots, ou quart de setier, correspondant à un demi-hectolitre[1].

La prospérité croissant sous le règne du bon roi Louis XII, la consommation augmente et atteint, pendant l'exercice 1505-1511, 318 minots par mois avec une recette, pour cette nouvelle période de six ans, de 2.100 livres 13 sous parisis. Cette augmentation est d'autant plus intéressante à signaler qu'elle correspond à un abaissement des droits payés par le consommateur.

La ville de Compiègne, ayant tout droit sur son grenier à sel, aurait pu l'approvisionner directement et être son propre fournisseur ; mais elle avait traité à forfait avec un marchand de Rouen, moyennant une redevance de 6 livres parisis par muid de sel vendu[2]. Le marché datait du 12 mars 1497 et avait été conclu

1. CC 76.

2. Le muid, d'une valeur de 24 hectolitres 78, se divisait en 48 minots.



pour 10 ans, mais le roi Louis XII, pour soulager son peuple, ayant abaissé le prix de vente du sel, la ville dut également réduire d'une livre la redevance par muid vendu à partir du 15 novembre 1502. Cependant, comme on vient de le voir, la ville n'y perdit rien grâce à l'augmentation de la consommation[1].

Ces octrois étaient temporaires, mais en fait, une fois établis, ils étaient toujours renouvelés. Après une lacune imputable à la perte de nos registres, nous voyons Henri II, par ses lettres patentes datées de Paris, 5 novembre 1557[2], et Charles IX, par celles de Toulouse, 7 février 1565[3], renouveler le même octroi pour 6 ans, Même soin d'indiquer que cette taxe, sans préjudicier en rien aux revenus du roi, à la part du marchand et aux autres charges (paiement des rentes et gages des officiers des cours souveraines), doit conserver la même affectation. Aussi ne nous arrêterions-nous pas à ces lettres patentes, si elles n'avaient pas été expédiées par messire Jehan Grolier, chevalier, seigneur d'Aiguisy[4], conseiller du Roy, trésorier de France et général de ses finances en charge et généralité d'oultre Seine et Yonne établie à Paris[5]. Tous ses titres ont moins fait pour sa notoriété que les charmantes reliures auxquelles cet amateur a attaché son nom. Il mourut l'année même où il expédia nos lettres, 1565.

La consommation du sel continue à augmenter ; de 1559 à 1562 elle est en moyenne de 362 minots par mois avec un rendement total de 1.302 livres parisis. De 1562 à 1565, la moyenne mensuelle est de 372 minots

1. CC 77.
2. CC 45, f° 6.
3. CC 45, f° 2.
4. Est-ce Aiguisy, commune de Lachelle, arrondissement de Compiègne ?
5. CC 45, f° 7.

et le revenu total de 1.340 livres parisis. La plus-value continue, de 1565 à 1568, car les premières guerres civiles semblent épargner notre ville[1].

Cependant avec les années de troubles, nous avons vu apparaître le déficit dans le compte des Deniers communs ; aussi les habitants de Compiègne sollicitent un droit de sept sous par minot de sel. Par crainte de diminuer la vente et par suite ses revenus, le roi refuse et l'on finit par transiger. Les lettres patentes du 12 juillet 1583 portent le droit à quatre sous parisis. La taxe ainsi doublée ne double point d'abord le revenu de la ville. Nos comptes nous laissent voir le résultat forcé de tout nouvel impôt. En 1582, la consommation moyenne par mois est de 302 minots ; à la veille de la surtaxe, elle monte à 380, le contribuable fait sans doute ses provisions ; après l'établissement de la surtaxe, elle tombe à 162 minots, pour se relever, en 1584-1585, à l'ancienne moyenne de 330 minots par mois avec un profit annuel de 792 livres parisis[2]. La taxe doublée double également le revenu ; on peut en conclure qu'elle n'a rien d'excessif.

Son rendement diminue pendant la période suivante, 1586-1589, et ne donne que 2.144 livres pour ces trois années, soit environ 700 livres par an[3]. C'est le fait des événements et la mauvaise politique donne de mauvaises finances. L'effet en sera plus sensible encore pendant le triennal suivant, 1589-1592. Les trois trimestres terminés en janvier, avril et juillet 1590, ne donnent que 228 livres, indiquant une consommation

1. CC 78. — 1559-62 produit : 1.628^{l} 3^{s} 9^{d} tournois.
45. — 1562-65 — 1.651 10
79. — 1565-68 — 1.675 5 1.

2. CC 80.

3. CC 88, f° 5.

mensuelle de 120 minots, la plus faible que nous ayons encore enregistrée, et finalement, par suite des troubles, il faut fermer le grenier à sel[1].

Quand fut-il rouvert ? Les lacunes de nos registres ne nous permettent pas de préciser, mais l'exercice reprit pendant le triennal suivant. Dès le 7 avril 1593, des lettres patentes accordaient une nouvelle taxe supplémentaire, mais comme le 4 septembre 1594 le roi réduisait les droits de gabelle, le receveur refusa de continuer son marché avec la ville[2].

Quoiqu'il en soit, le compte du dernier trimestre de 1595 accuse une recette pour la ville de 190 livres avec une consommation mensuelle de 320 minots, et l'année 1596 donne un revenu de 728 livres. Ce n'est pas suffisant en présence des charges croissantes de la ville. Sa fidélité et son dévouement la conduisent fatalement à la banqueroute. Suivant un compte arrêté par les agents du roi, Marcel et d'Attichy, ses dettes, en 1596, dépassent trente-six mille écus[3]. Pour y remédier c'est encore au sel qu'on demande des ressources. Par lettres patentes du 2 juillet 1596, le roi accorde une nouvelle taxe de 8 sous parisis sur tout minot de sel vendu à Compiègne, indépendamment de l'ancienne, et une autre de quatre sous sur le sel passant au pont de Compiègne à destination de quatorze greniers voisins, deux de la généralité de Paris, Creil et Senlis, deux de celle de Châlons, Reims et Château-Porcien, dix de celle de Soissons, la Ferté-Milon, Crépy, Clermont, Noyon, Laon, Coucy, Vailly[4], Cormicy[5] et Fère[6].

1. CC 88, f° 11.
2. BB 34, pièce 5, f° 2.
3. CC 81, f° 1.
4. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Soissons.
5. Con de Bourgogne (Marne).
6. C'est Fère-en-Tardenois, chef-lieu de canton, qu'il ne faut pas confondre avec la place forte de la Fère, tous deux dans l'Aisne.



Cette nouvelle taxe a comme conséquence de diminuer la consommation du sel et par suite le produit de l'ancien impôt qui ne donne plus que 728 livres parisis en 1596, et 501 livres en 1597[1] ; mais cette perte est largement compensée par le nouvel impôt qui produit à Compiègne en 17 mois, du 27 juillet 1596 au 31 décembre 1597, 1.678 livres parisis, et surtout par celui de 4 sous parisis sur le sel à destination des greniers voisins qui, pour la même période, rapporte 1931 écus ou 4.634 livres parisis[2]. Le détail nous en a paru assez curieux pour être rapporté ici ; il montre l'importance de Compiègne au point de vue du transit, grâce à son heureuse situation au confluent de deux rivières.

PRODUIT DE LA TAXE SUR LE SEL à destination de :	Du 27 Juillet 1596 au 30 Septembre 1597			Octobre, Novembre et Décembre 1597			Total en 17 mois		
	esc.	s.		esc.	s.	d.	esc.	s.	d.
Senlis	171	58	9	63	27	6	235	25	3
Creil	119	1	3	40	50		159	51	3
La Ferté-Milon	102	10		35	10		137	20	
Crépy-en-Valois	48	13	9	18	16	3	66	30	
Clermont	141	7	6	62	57	6	204	5	
Noyon	124	45		41	42	6	166	27	6
Laon	78	45		25	47	6	104	32	6
Coucy	125	27	6	39	57	6	165	25	
Soissons	164	6	3	50	11	3	214	17	6
Vailly	72	27	6	20	15		92	42	6
Cormicy	79	45		18	40		98	25	
Fère-en-Tardenois	84	10		25	5		109	15	
Château-Porcien	37	41	3	30	20		68	1	3
Reims	75	10		33	40		108	50	
							1931	7	9

1. CC 81, f°s 24-26.
2. CC 81, f° 28 r°.

Le roi avait eu soin de spécifier que ce n'était là qu'une ressource temporaire destinée à fournir à la ville de Compiègne une somme de 25.000 écus, qui devait être employée, moitié à ses fortifications, moitié au remboursement de ses dettes[1]. Mais rien ne dure comme le provisoire et nous voyons cette taxe sur le sel extérieur fournir :

En 1598 et 1599 (deux ans). . .	9.804 liv. p.
De 1600 à 1603 (quatre ans). .	18.285 —
De 1604 à 1607 (quatre ans). .	20.812[2] —

Le surplus des dettes devait être acquitté avec d'autres ressources, notamment une taxe sur les vins.

Cette denrée a été imposée de tous temps. Claude Picart[3] nous apprend que Louis XI avait accordé le droit de lever sur tous les habitants d'Amiens, d'Arras, d'Abbeville, de Cambrai et des autres villes venant acheter du vin à Compiègne, un droit de 12 deniers parisis par pièce de vin, et nos registres nous montrent que la ville avait affermé ce droit. Cependant, à la saint Jean 1472, on n'avait pas trouvé de fermier parce que le duc de Bourgogne ravageait le pays.

L'année suivante, 1473-1474, ce droit rapportait 206 livres parisis et avec la sécurité rendue au pays, en 1477-78, il montait à 500 livres[4], ce qui indique d'importantes transactions.

Malgré les doléances dont nos magistrats étaient volontiers prodigues, lorsqu'on leur réclamait des subsides, ce commerce n'avait pas faibli et la consommation du vin à Compiègne nous surprend. Pendant un an, du 1er septembre 1582 à pareil jour de 1583, le

1. CC 81, f° 1.
2. CC 87, f° 2.
3. Ms. Picart, p. 16.
4. CC 73.

droit de 10 s. t. par muid de vin entrant à Compiègne, pour y être vendu et débité, produisait plus de 4.600 livres tournois. Mais si cette grosse somme accuse une consommation de plus de 9.000 muids, elle était loin de tomber toute entière dans la caisse communale. Il faut en déduire la grosse part que le roi s'est réservée en accordant cet octroi, 2.860 livres, plus les frais de perception, les gages du comptable, ceux du procureur, l'indispensable Claude Picart, chargé de suivre les nombreux procès auxquels donne naissance la perception de ce droit, soit de ce dernier chef 340 livres. Le produit net est encore pour cette année de 1.400 livres[1]. Son importance mérite quelques explications.

Le muid, d'après Graves, valait 2 hectolitres 79 litres 40. Dans ces comptes, il est toujours employé indifféremment avec le terme de ponsson, poinsson, actuellement poinçon, et vaut le double de la demi-queue ou demi-pièce.

Le droit est payé soit par composition, sorte d'abonnement, soit sur chaque pièce de vin à l'entrée, et pour l'année en question les compositions donnent 2.100 livres et la perception par pièce 2.500. Presque tout le vin était amené par eau, car, si la recette de la porte du Pont et celle des poternes sur l'Oise se balancent, celles des portes de Pierrefonds et de Paris sont insignifiantes.

L'année suivante, en 1583, on voulut porter le droit à 20 sous, mais dès la fin de septembre il fallut y renoncer et le résultat de cette année fut déplorable, seulement 347 livres[2].

Les années suivantes nous ramènent à une recette

1. CC 97, liasse pièce 10. Dans ces comptes les calculs sont faits en livres tournois.

2. CC 97, liasse pièce 11.



normale et finalement en cinq ans, de 1581 à 1586, le comptable se trouve redevable de 7.739 livres tournois [1].

Nous n'avons pas le compte de 1586-1587, mais par compensation un curieux journal [2] sur lequel est inscrit chaque jour la quantité de vin débarqué à Compiègne, sa provenance, le nom du marinier qui l'a amené, celui du destinataire, consommateur ou marchand, et si ce dernier est étranger, le nom du facteur qui lui sert d'entrepositaire.

Pour le seul mois de novembre 1586, je relève l'arrivée de 3.359 muids ou poinçons et de 801 demi-queues de vins. Charles de Humières y figure pour sept demi-queues de vieux vin d'Orléans, en compagnie des élus, Charmolue et Gambier. Les chanoines de Saint-Clément se contentent de vin du pays et Nicole Picart de celui de Jaux. Sous le nom de vin français on range ceux de Bourgogne, d'Orléans ou d'Anjou ; il y a aussi les vins du Soissonnais ; le reste est vin de pays. La plus grosse part est pour les marchands étrangers de Beauvais, Pontoise, Noyon, Ham, Roye, Corbie, Amiens, Abbeville, Arras, Douai, Lille, Valenciennes. Sur les vins de passage, le droit n'est que de trois sous par muid [3]. On voit que Compiègne est resté un centre de transit important.

La guerre civile ne tarde pas à faire sentir sa désastreuse influence. L'exercice 1587-88 se solde par un déficit de 300 livres et celui de 1588-89 ne donne qu'un faible reliquat de 369 livres [4]. Puis ce sont les comptes eux-mêmes qui font défaut. Nous ne les retrouvons qu'à partir de septembre 1595.

Nous aurons l'occasion de raconter le service rendu

1. CC 97, liasse pièce 14.
2. CC 97, registre.
3. Mention faite dans le compte de 1602, CC 97.
4. CC 97, p. 15 et 16.



par la ville de Compiègne au roi Henri IV, pendant qu'il assiégeait Noyon en 1591. A ce propos il accorda aux habitants de Compiègne le droit de prélever un écu par muid de vin entrant dans la ville. Ses lettres patentes du 7 avril 1593 fixent la durée de cet octroi à six ans[1]. En conséquence, dans le compte du 1er septembre 1595 au 21 avril 1596, nous trouvons en plus de l'ancien droit de 10 sous, une taxe de 50 sous sur le vin français, et de 25 sous sur le vin du pays. Malgré la décharge accordée au vin du pays, la recette totale monte à 6.408 livres, et comme le roi ne réclame plus sa grosse part, les deniers restant bons à la ville dépassent 6.000 livres[2].

Une taxe aussi élevée ne pouvait manquer d'amener des fraudes et des contestations sans fin. Ainsi, en décembre 1597, deux marchands d'Amiens font débarquer à Pont-Sainte-Maxence cent dix-neuf muids, pour éviter la taxe qui les attend sous le pont de Compiègne[3]. Dans de simples bourgs, comme Rollot et Tricot, il y a des négociants aussi peu scrupuleux que ceux d'Amiens et assez importants pour que leur marchandise saisie à Pont-Sainte-Maxence monte à quarante muids de vin[4]. Les huissiers de Compiègne ont fort à faire et la ville est en procès avec tous ces marchands et d'autres de Roye, Péronne et Saint-Quentin[5]. Elle finira par transiger à bas prix car le roi, forcé de plaire à tout le monde, complique les choses par des édits contradictoires et des décharges continuelles. Les marchands ne payeront pas au-delà du chiffre de 20 sous fixé par l'édit de mars 1597[6].

1. CC 87, f° 2.
2. Compte du 13 décembre 1596. CC 97.
3. BB 24, f° 25 v°.
4. BB 24, f° 19 v°.
5. BB 24, f°s 24 et 25 v°.
6. BB 24, f° 5.

Pour importante que fut la taxe des vins, on voit que son rendement n'était ni fixe ni facile[1].

On ne saurait compter parmi nos recettes certains prélèvements accordés parfois sur les tailles et les aides. Faible et précaire, ce secours accordé par le roi est plutôt un remboursement des avances faites par la ville. Il n'y a là rien qui ressemble à un partage régulier entre l'État et les communes, tel qu'il existe de nos jours, mais tout au plus un secours momentané avec une affectation particulière. Ainsi, en vertu des lettres patentes du 7 août 1594, le receveur Charmolue touche 9.600 livres tournois pour refaire les murailles du château et approfondir les fossés[2].

La forêt est également une ressource pour les habitants et la ville. Des privilèges fort anciens sans cesse renouvelés accordent une certaine quantité de bois, pour la réparation des ponts et des portes et même pour le chauffage. Le 15 janvier 1591, Henri IV spécifie 9 bûches par corps de garde et par jour pour le chauffage de ceux qui font le guet[3]. De tels avantages ne sauraient être évalués en argent et figurer dans un tableau de finances!

En terminant cet exposé, nous ferons remarquer qu'à part quelques faibles revenus patrimoniaux, la ville de Compiègne tirait toutes ses ressources des impôts de consommation. Elle laissait indemnes la fortune acquise et les bénéfices réalisés dans le commerce, ou pour parler le langage moderne demandait la grosse part à l'impôt indirect, peu de chose à l'impôt direct représenté seulement par les lods et

1. Il est également question des vins dans le compte CC 88, mais ce n'est qu'une recherche des irrégularités commises par Jean Charmolue pendant les années 1582-86 et l'on n'y trouverait pas d'autres renseignements, tout au plus la confirmation de ceux réunis ici.

2. CC 88, f° 13 v°.

3. BB 34, pièce 5, f° 4.



ventes, rien à ce que nous appelons l'impôt des patentes.

Cette injustice était corrigée en fait par le recours perpétuel à l'emprunt, toujours forcé, tant il offrait peu de sécurité, et forcément réparti entre les riches. S'agit-il de trouver 600 livres tournois pour les dépenses motivées par l'entrée de la reine, femme de Charles IX, l'assemblée du 9 décembre 1573 répartira cette somme entre douze riches bourgeois, en tête desquels figurent les attournés. La pensée qui dicte ces choix est si évidente que l'un de ces bourgeois, Jean de Saint-Paul, obtient d'être déchargé à cause de ses nombreux enfants[1].

Pendant les périodes troublées, cette charge devient plus fréquente et plus lourde. Les fragments de compte, qui nous sont parvenus, sont trop incomplets pour que nous puissions dresser un état exact de ces emprunts, dont le remboursement en capital et intérêt est loin d'être effectué à la fin du règne d'Henri IV. Essayons cependant de donner une idée de l'importance des sommes ainsi fournies au roi.

En 1589, du 11 mai au 20 août, les plus riches bourgeois de Compiègne, dont nous pourrions citer les noms, prêtent à Humières 13.550 livres tournois[2]; en 1591, encore 1.800 livres[3], plus 1.125 livres au duc de Longueville pour solder la garnison de Chauny[4]. En vue du siège de Noyon, un ordre du roi daté du 26 juillet impose un emprunt forcé de 12.000 livres. Il fut réalisé en un jour, mais il ne faudrait pas croire à l'empressement des capitalistes. Pendant que s'opère le versement de ces quatre mille écus, sous la prési-

1. BB 23, f° 23.
2. CC 88, f°s 5, 8, 9 et 10.
3. CC 88, f° 12.
4. CC 87, f° 27.



dence de l'un des attournés, le conseiller Paillot, une erreur de dix-huit écus se produisit « à cause de la grande foulle qu'il y avoit en aportant argent par les dits habitans *qui estoient oppressez de faire par six archiers* du prevost de l'hostel que le Roy avoit envoyé pour contraindre à bailler la dicte somme qui se fist tout en un jour[1] ». Deux mois plus tard, les Compiégnois avancent encore au maréchal de Biron 1.800 écus pour solder les Suisses[2].

Nous ne parlerons pas ici des emprunts nécessités par les sièges de La Fère et d'Amiens, sur lesquels nous aurons à revenir au cours de ce récit. Dans d'autres cas toute indication manque et quand il faut avancer 3.000 livres à MM. de Schombert et d'Attichy, on écrit simplement « pour affaires urgentes du Roy[3] ». Enfin, dans l'état de nos registres, il est certain que de nombreux prêts nous sont inconnus.

Mais voici de quoi nous édifier : en octobre 1592, les dépenses de Humières sont telles que le roi lui remet sur le domaine de Valois une assignation de 51.445 écus[4], bien inutilement car la caisse est à sec ! Humières mourra sans avoir rien touché et naturellement sans payer ses dettes. Aussi le receveur de la ville, Jean Charmolue, devra s'adresser à ses héritiers. Le 27 octobre 1597, le lieutenant du bailli de Senlis condamne Anne de Humières, comtesse de Chaulnes, à lui rendre une somme de 13.700 livres, plus les intérêts au denier 12. Elle n'en fait rien et, mourant sans enfants, laisse cette charge à sa sœur cadette et seule héritière, Jacqueline, vicomtesse de Brigueil.

1. CC 89, f°s 5 v° et 28.
2. CC 89, f°s 6 v° et 25 v°.
3. CC 89, f° 27.
4. CC 87, f° 23 v°.

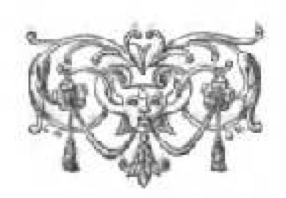
Celle-ci ayant formé appel, le roi évoque l'affaire à son conseil et le 26 février 1605 accorde décharge à la dernière des Humières, à la condition de faire cession de l'assignation des 51.445 écus jusqu'à concurrence de la somme réclamée. Le mari, Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, s'empresse d'obtempérer à l'ordre du roi et la cession a lieu par devant notaire le 23 décembre 1605. Cependant rien n'était encore réglé à la mort d'Henri IV, puisqu'un arrêt du conseil du 19 août 1610 décharge à nouveau le vicomte de Brigueil de toute réclamation, tant qu'il n'aura pas été payé[1].

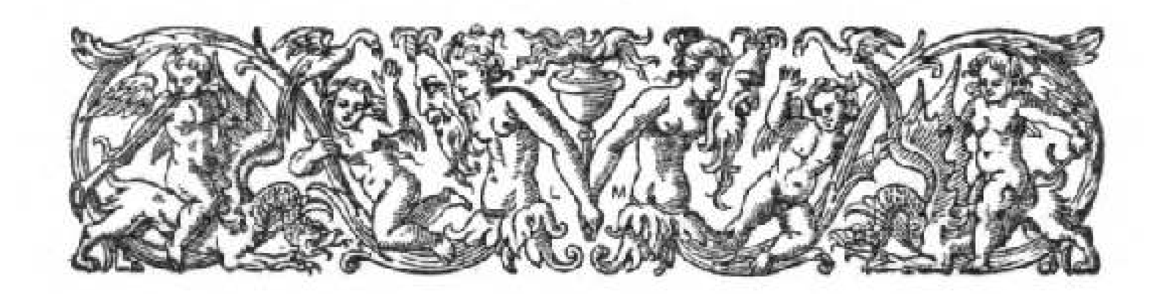
Un dernier trait achèvera de nous édifier sur l'importance de ces emprunts. Dans un fragment de compte, de 1593 à 1607[2], nous voyons le roi mettre à la disposition de la ville de Compiègne, à titre de remboursement, une somme de 121.770 livres tournois. En face des maigres budgets que nous avons étudiés[3], un tel chiffre est éloquent !

1. CC 89, f° 25.

2. CC 87, f° 2.

3. Le budget actuel de la ville de Compiègne flotte entre 750.000 et 800.000 francs.





CHAPITRE V

LES ADMINISTRATIONS

Population, paroisses et établissements religieux. — Ruine du commerce et de la commune. — Attournés, receveur et serviteurs de la ville. — Lieutenant du bailli et prévôts. — Election et grenier à sel. — Eaux et forêts. — Juridictions temporaires : bureau de finance, monnaie. — Inconvénient et avantage de la vénalité des charges.

Pour connaître autant que possible cette ville appelée à jouer un rôle si particulier pendant les troubles de la Ligue, il nous reste à examiner sa population, son administration et les différentes juridictions établies à Compiègne. Même nous tenterons de vivifier ce tableau, en nommant les titulaires des principales charges. Nous comprendrons mieux les événements, si nous en connaissons le cadre et les acteurs.

La ville se divise alors, comme aujourd'hui, en trois paroisses : la plus ancienne, Saint-Germain, hors de l'enceinte fortifiée, les deux autres urbaines, Saint-Jacques et Saint-Antoine, suivant une délimitation arrêtée en 1199. Saint-Jacques, la plus importante, comprend un quartier distinct, Saint-Pierre, du nom de l'église Saint-Pierre des Minimes, prieuré érigé en 1186, dont les restes vénérables existent encore. Il convient de mentionner également au point de vue

religieux, hospitalier et scientifique : la célèbre abbaye de Saint-Corneille, avec la paroisse du Crucifix sans circonscription territoriale mais réservée à un petit nombre de privilégiés comme les Huit Barons fieffés ; la collégiale de Saint-Maurice, près le grand portail de l'église abbatiale, et celle de Saint-Clément, au coin de la rue Saint-Corneille et de la place aux Toiles, comptant toutes deux six chanoines ; les couvents des Cordeliers et des Jacobins établis sous le règne de Saint Louis ; l'hôpital Saint-Nicolas ; la maladrerie de Saint-Ladre au delà de la porte de Pierrefonds, fondée en 1190 ; la chapelle Saint-Nicolas-le-Petit, transformée en poudrière, celle de Bonnes-Nouvelles, au-dessus de la porte de Pierrefonds et celle de Saint-Éloi sur le vieux pont, encore existantes au XVI[e] siècle ; enfin le collège, récemment fondé, qui passera bientôt aux mains des Jésuites.

La Religion prétendue réformée ne possède pas de temple dans nos murs et doit y compter peu d'adhérents. Les taxes spéciales, dont on les frappe, provoquent des réclamations si peu nombreuses et les royalistes fidèles sont si fort scandalisés par la tenue d'un prêche lors d'un séjour d'Henri IV, qu'on peut estimer les protestants une quantité négligeable.

Les deux paroisses urbaines, Saint-Jacques et Saint-Antoine, comprennent une trentaine de petits quartiers, sortes d'îlots séparés par des rues et appelés tours[1]. C'est sous cette rubrique qu'on classe les habi-

1. Parmi eux, nous citerons d'après la recette des cens dus à la ville :

Pour Saint-Jacques : Widebourse, Champagne, Saint-Nicolas-le-Petit, la Chaîne, l'Hôtel de Ville, les Barbeaux, les Étuves, les Piliers, la Clochette, les Halles, Saint-Nicolas-du-Pont.

Pour Saint-Antoine : le Chastel du roy, l'Ange, l'église Saint-Antoine, les Ratz, les Chasteaux, Saint-Clément, le Chevalet, les Croissants, les Orgues, les Cordeliers, la Croix d'Or. Il y en avait d'autres et de Marsy en a donné une liste complète, mais avec des noms différents, lors du dénombrement de 1626. (*Bull. de la Société hist. de Compiègne*. T. IV, p. 240).



tants, soit pour les rentes qu'ils doivent à la ville, soit pour en opérer le dénombrement. En 1423, la ville tombe de 1.200 feux à 400[1]. Elle ne manque pas de se relever pendant la période prospère, du milieu du XV[e] siècle au milieu du XVI[e], puisqu'en 1590 on peut compter jusqu'à 760 chefs d'hostel enlevés par la peste. Par contre, Compiègne étant la seule ville de la région restée sous l'obéissance du roi, elle bénéficie alors d'une grande affluence de réfugiés[2]. Nous n'avons pas de dénombrement antérieur à 1626, et le comte de Marsy évalue alors la population à 8.000 âmes, sans compter Saint-Germain, les établissements religieux, les hôpitaux et les troupes. Mais pour l'époque qui nous occupe, avant le règne réparateur d'Henri IV, nous devons admettre un chiffre bien inférieur, sans oser le préciser.

Compiègne ne fut jamais une ville industrielle et commerçante. Cependant D. Grenier nous apprend que l'industrie des draps y avait été assez florissante pour motiver un règlement fixant le nombre des courtiers de la draperie. Après le funeste siège de 1418, les halles aux drapiers, pelletiers et fripiers furent abandonnées pour toujours. A la même époque, les vins de Bourgogne, qui passaient par Compiègne, avaient en partie déserté cette route, que nous leur avons vu reprendre. Grâce à la proximité des forêts de Cuise et de Laigue, le commerce des bois put continuer, soit pour la construction des bateaux, soit pour le chauffage de Paris. Mais c'était surtout le fréquent séjour de nos rois qui rendait un peu d'activité au commerce de la ville.

Elle était également bien déchue au point de vue politique. Dès le début du XIV[e] siècle, elle succombait

1. Ms. Picart, f° 14.

2. Ms. Picart, f° 110.

à la faillite financière qui frappait ses voisines, Beauvais en partie, et plus complètement Noyon et Senlis[1]. En septembre 1319, la commune de Compiègne devenait une prévôté royale. L'administration municipale, dépouillée de tout droit de justice et tenue en tutelle au point de vue financier, passait à quatre et bientôt à trois gouverneurs attournés. On n'est pas d'accord sur le sens de ce mot, où le président Sorel veut voir une analogie avec le qualificatif anglais *attorney*. Serait-ce parce que les magistrats portaient quelque ornement distinctif ou atour? ou bien parce que, nommés pour trois ans, ils remplissaient leurs fonctions tour à tour? Suivant Claude Picart, en situation pour être bien renseigné, « on les nomme ainsi comme procureurs à deffendre et conserver les droictz de la dicte ville, qui est selon mon advis la plus saine oppinion[2] ».

Quoi qu'il en soit, les attournés réduits dans leurs attributions et leur nombre conservèrent, du moins comme base de leur pouvoir, l'élection populaire. En 1414, à la suite des troubles qu'aggravaient les maux de l'invasion anglaise, Charles VI avait réduit à *douze saizes et notables personnes* le nombre des habitants de Compiègne appelés à se réunir en assemblée pour y décider des affaires de la ville, jugeant que *les gens du commun peuple n'ont sens, ne entendement de discerner et de pressentir le bien du mal*[3]. Etrange jugement de la part d'un pauvre roi fou !

1. LABANDE, *Hist. de Beauvais*, p. 247. LEFRANC, *Hist. de Noyon*, p. 154 et s. *Comité archéologique de Senlis*, 2e série, t. IV, p. 249.

2. Ms. Picart, fo 14. BOUCHEL, *Coustumes generales des bailliages de Senlis, comté de Clermont, etc.*, *1631*, p. 85, donne une autre explication : « Ce serait parce que tous les habitans, de quelque condition qu'ils soient, peuvent estre appellez à ceste charge, chacun à leur tour. »

3. *Ordonnances des rois de France*, t. X, p. 211.

Cette exclusion du menu peuple ne semble pas avoir été appliquée, pour le choix du corps de ville, dans les élections de 1562, 1574, 1598, les seules mentionnées dans nos registres. Nous trouvons réunies le 4 juin 1562, à l'auditoire royal, sous la présidence du lieutenant du bailli de Senlis, Antoine le Féron, quarante-quatre personnes désignées par leur nom et prénom « et autres manants et habitants de la dicte ville en grand nombre, par les voix, advis et suffrages desquels sont nommés les trois attournés, le receveur des deniers communs, les deux gouverneurs et le receveur de la table Dieu [1] ».

En 1574, l'élection a lieu le 7 juin, toujours à l'auditoire royal et sous la présidence du lieutenant du bailli. Cette fois le greffier ne nous fait connaître que vingt-huit électeurs, sans qu'on en puisse conclure à une réduction du corps électoral, mais tout au plus à son indifférence, car nous ne voyons sur cette liste aucun des élus du jour et un seul attourné sortant, Jean Rigaudeau. Parmi ces vingt-huit électeurs, nous remarquons l'avocat et le procureur du roi, Hélie Seroux et Claude le Féron [2]; le procureur de la ville Jean Duclerc et son futur remplaçant Claude Picart ; Nicaise de Billy, ancien receveur qui a remplacé, le 28 août 1572, Simon Legrain, mort au cours de ses fonctions ; Claude Vivenel, parent de Raoul Vivenel, receveur de la ville en 1577 et contrôleur en 1586 ; Jacques Allart, clerc du greffe, et Jean Bugnet, valet de la ville [2], etc. L'élément fonctionnaire est certes prépondérant, mais si notre ville est gouvernée par une oligarchie, ce n'est pas celle de l'argent. Six mois auparavant, pour préparer l'entrée du roi et de la reine, il a fallu recourir à un emprunt forcé de

1. CC 45, f° 9.
2. BB 23, f° 40.

600 livres, réparti entre douze bourgeois des plus riches. Nous avons leurs noms[1] : un seul, Jean Rigaudeau, figure parmi les vingt-huit électeurs du 7 juin, à côté du valet de la ville. Habillé à ses couleurs, ce valet pouvait être décoratif, mais on le prendrait difficilement pour un riche bourgeois. Un des nouveaux élus, Noël Gambier, s'excuse pour ce motif que le roi vient de lui conférer la charge d'élu, et il est remplacé par Jean Coffin. Cependant, nous verrons par la suite qu'il n'y avait là rien d'incompatible.

Le capitaine de la ville, Philippe de Brouilly, n'avait pris aucune part à cette élection, et nous ignorons quelle fut plus tard la conduite de Humières. Mais, en 1598, Palaiseau tient à y assister. Retenu près du roi, il invoque son ignorance de la date habituelle, qu'il croyait moins éloignée de l'entrée en fonctions, et ordonne de suspendre l'élection jusqu'à son retour. Elle passera inaperçue au milieu des fêtes de la paix, et l'installation des nouveaux attournés sera retardée jusqu'au 3 juillet[2]. Le choix des habitants devait subir de nouvelles entraves au commencement du XVIIe siècle, du vivant même d'Henri IV[3].

Nous pouvons déjà noter la présidence attribuée au lieutenant du bailli, l'intervention hautaine du gouverneur et le lieu même de la réunion tenue, non pas à l'hôtel de ville, mais à l'auditoire royal[4].

1. BB 23, f° 33.

2. BB 24, f°s 37 et 41.

3. Un arrêt du Conseil du 31 juillet 1605, laissant aux habitants le droit de nommer les attournés, soumit cette nomination à l'agrément du roi. Ms. Charmolue copié par M. de Cayrol. (Papiers de l'auteur).

4. Ancien hôtel des Trois-Pigeons, rue de l'Etoile, acheté à Jacques Charmolue et réparé en 1567 en vue de sa nouvelle destination. (D. Bertheau, *Picardie*, t. 21, f° 132). Actuellement la halle à la viande, où l'on accède par une arcade monumentale.

C'est là qu'avait lieu, le jour de l'élection, l'adjudication des fermes de la ville, dont la jouissance commençait avec l'entrée en charge des nouveaux élus, le 25 juin, et finissait également trois ans après, à pareil jour.

En consultant la liste de nos attournés[1], on verra que leur mandat pouvait être et fut souvent renouvelé au moins pour l'un d'eux : Jacques de Pronnay en 1565, Jean de Sains en 1568, Raoul Poulletier en 1571, Raoul Paillot en 1589. Mesure excellente, qui conservait à l'hôtel de ville la tradition et l'expérience des affaires. C'était alors chose facile, puisque le pouvoir ne sortait guère d'un petit nombre de familles. La profession des élus est également à remarquer. Pour la période où nous avons pu l'indiquer, on verra que l'un d'eux appartient presque toujours à l'élément fonctionnaire, l'autre à la classe si nombreuse alors des gens de robe ; le troisième seul, qualifié bourgeois, représente le commerce.

Installés pour trois ans à l'hôtel de ville, ils n'y exerçaient plus qu'un pouvoir bien restreint. La justice, le premier des droits seigneuriaux, leur avait été enlevée, comme dans presque toutes les villes[2], et était partagée entre une foule de juridictions enchevêtrées que nous ferons connaître. Les finances leur échappaient, soumises à une administration qui jugeait elle-même les réclamations des contribuables. Sans doute, nos attournés conservaient la disposition des deniers communs, mais ils étaient singulièrement tenus en bride pour toucher aux ressources fournies par les octrois du roi, et quantité de dépenses soldées avec les deniers communs étaient ordonnées par

1. Voir à la fin du chapitre l'appendice A.

2. Dans nos environs, Montdidier faisait seul exception, et son historien le relève avec fierté. V. DE BEAUVILLÉ, t. II, p. 135.



d'autres que par eux, par le lieutenant du bailli, le capitaine et même son lieutenant. C'est à la requête et sous la présidence de ces derniers que sont adjugés les travaux aux fortifications et même ceux de voirie, comme les pavages neufs. Réduits aux menus détails de l'administration courante, ils n'ont pas cependant un rôle purement décoratif.

S'ils suivent les processions avec un cierge orné des armes de la ville, ils savent au besoin modérer les incessantes demandes d'argent ou de secours en nature formulées par la couronne, défendre pied à pied le peu qui reste de leurs privilèges, secourir la misère des pauvres et veiller à la santé publique. Et pour tout cela, ils ne reçoivent chacun qu'une indemnité annuelle de dix livres parisis !

Outre les trois attournés, l'administration communale comprenait encore[1] : le receveur des deniers communs, nommé comme eux pour trois ans jusqu'en 1582, où cette charge devient un office ; un contrôleur ; un clerc du greffe ; un procureur et un avocat de la ville ; un procureur et un avocat en parlement. De 1562 à 1568, on trouve Gérard le Féron investi de cette dernière charge, qui ne semble pas avoir été conservée. Viennent ensuite les employés plus modestes : un valet, un sergent, un messager, un canonnier, les portiers des portes et poternes, le conducteur de l'horloge et l'égoutier chargé de curer l'égout près de la grosse tour des Jacobins. Tous reçoivent une modeste rétribution annuelle, qui ne dépasse guère cinq livres parisis ; mais les portiers sont logés ; le valet de la ville ainsi que le messager sont habillés à ses couleurs et reçoivent parfois des gratifications supplémentaires. Quelques-uns cumulent certaines fonctions, comme le canonnier chargé de régler l'horloge ou le

1. Voir la liste des officiers et serviteurs de la ville, appendice B.



portier qui tient l'égout en bon état. Par contre, les circonstances créent d'autres emplois. Ainsi, dès 1580, celui de guetteur à l'hôtel de ville est confié à Jacques Noël. Tous témoignent d'une grande constance, et ne quittent guère leur emploi qu'à la mort.

En face et au-dessus de cette municipalité sévèrement tenue en tutelle, le lieutenant du bailli de Senlis représente le roi, au triple point de vue administratif, financier et judiciaire. Sauf en temps de guerre, où forcément il s'incline devant le capitaine gouverneur, surtout quand c'est Charles de Humières, Monsieur le lieutenant est le personnage le plus important de la cité. Il ne faudrait pas voir en lui, d'après son titre, un subordonné du bailli de Senlis, comme un de nos sous-préfets vis-à-vis de son préfet. La création des lieutenants de baillis, à titre d'office royal, décidée aux états d'Orléans de 1560, avait eu au contraire pour effet d'enlever le pouvoir judiciaire aux baillis et de les réduire à un rôle décoratif, et il y avait à Senlis un lieutenant qui remplissait les mêmes fonctions judiciaires que celui de Compiègne. Véritable tuteur de notre cité, il préside les assemblées, contrôle la reddition des comptes, même pour les deniers communs, décide des travaux de fortification et de grande voirie. Sous le rapport financier, il est l'agent du roi dans ses incessantes demandes d'argent; il indique aux élus la part contributive de la ville et de l'élection dans les tailles et les aides. Dans l'ordre judiciaire, il a hérité du droit de justice enlevé à la commune et juge soit en premier ressort, soit en appel. En face de cette municipalité renouvelée tous les trois ans, il n'y aura que trois titulaires de cette charge pendant plus d'un demi-siècle[1].

Cependant le roi possède encore deux autres agents,

1. Voir à l'appendice C, les gens du roi.



un avocat et un procureur, qui manquent rarement d'assister le lieutenant. Ce sont d'importants personnages, d'après le rang où les place le clerc de la ville, notamment à la reddition des comptes ; et il ne faut pas les confondre avec l'avocat et le procureur de la ville, payés par elle.

Compiègne, première fille du bailliage de Senlis[1], avait subi des démembrements successifs pour donner au duché de Valois une importance territoriale conforme à ce titre, et ensuite lors de l'érection de la baronnie de Clermont en comté. Cette dernière fois, nous avions perdu Remy, Gournay et Moyenneville. Dans sa circonscription, le lieutenant du bailli avait un double pouvoir judiciaire : en première instance il jugeait les privilégiés, clergé et noblesse de l'exemption de Pierrefonds, et en appel les rôturiers de cette même exemption et tous les justiciables des autres juridictions établies à Compiègne, prévôté de ville, prévôté foraine, prévôté de Margny, Thourotte et Jonquières. Aussi, après avoir siégé un seul jour par semaine, le mardi, Nicolas Deprès fut obligé, à partir de 1576, d'ajouter un second jour d'audience, le vendredi.

Au milieu de ces juridictions enchevêtrées et peu connues, nous ne saurions avoir un meilleur guide que Claude Picart, fort compétent en la matière.

Le prévôt de ville, appelé aussi prévôt policien, a hérité de la juridiction enlevée à la commune. Elle est serrée de près par celle du prévôt forain ; aussi les conflits sont fréquents et Claude Picart est tout fier de rappeler que son père, prévôt de ville[2], obtint un arrêt qui lui assura la préséance sur le prévôt forain,

1. La justice royale de Compiègne est beaucoup plus ancienne que celle de Senlis. BOUCHEL, p. 42.

2. Regnault Picart, prévôt de ville en 1531. BB 21, f° 18.

Jacques le Caron[1]. Il n'est pas fâché de nous apprendre que le prévôt de ville siége deux jours par semaine, le mardi et le vendredi, et le prévôt forain seulement le samedi. Par contre, le prévôt de ville ne paraît pas avoir eu de lieutenant, nécessaire sans doute au prévôt forain à cause de l'étendue de sa circonscription. Elle comprenait quarante-neuf communes et écarts situés dans les châtellenies de Compiègne et de Choisy, et présentait d'étonnantes anomalies. Ainsi Margny ne faisait pas partie de la prévôté foraine et en formait une particulière avec Venette, Saint-Germain, Royallieu et le Vivier-Corax, en forêt de Compiègne.

Comme les autres prévôtés, celle de Margny était tombée aux mains du roi, et ce prévôt tenait audience à Compiègne le jeudi, après les élus. La ville n'avait conservé que le greffe de cette prévôté, et encore, sous d'impérieux besoins d'argent, elle fut réduite à l'aliéner temporairement[2].

A défaut de Margny, le prévôt forain semble s'être adjoint Thourotte. C'était une prévôté particulière dont le prévôt siégeait primitivement à Thourotte. Mais depuis le désastre de Saint-Quentin il s'était transporté à Compiègne, où il tenait audience tous les jeudis. Cependant, dès 1580, nous voyons l'attourné Jean le Caron prendre la qualité de prévôt forain et de la châtellenie de Thourotte, quitte à revenir à Thourotte pour l'audience du jeudi[3].

Jonquières, avec la Petite et la Grande-Tuilerie, formait encore une prévôté particulière appartenant

1. Cl. Picart place cet arrêt en l'an mil v^c^ LIX, et BOUCHEL, p. 88, au 8 mars 1549. Ce dernier a raison, car, en 1559, le prévôt de ville était Nicaise Coffin.

2. A Me Jehan Pasquier, pour le rachapt du greffe de la prévosté de Margny qui lui avoit este vendu... 600 l. p. (CC 51, f° 101).

3. BOUCHEL, p. 88.



au seigneur du lieu auquel le roi l'avait vendu avec faculté de rachat perpétuel ; mais en appel elle relevait toujours du lieutenant du bailli, ainsi que l'exemption de Pierrefonds, dont l'origine singulière demande quelques explications.

Lors de l'érection du duché de Valois en faveur de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, Compiègne perdit les deux belles châtellenies de Pierrefonds et de Verberie. Mais l'évêque de Soissons protesta ainsi que les abbayes et les chapitres obligés, pour les biens qu'ils possédaient, de changer de juridiction. Fiers d'être de fondation royale, ils se refusaient à passer sous une justice seigneuriale ; ils tenaient à honneur d'être jugés par un prévôt royal et trouvaient peu commode d'aller en justice à Pierrefonds et à Crépy. Le roi créa alors en leur faveur un prévôt de l'exemption siégeant à Compiègne, avec appel devant le lieutenant du bailli. Quelques années plus tard, quand la faction bourguignonne toute puissante eut enlevé le duché de Valois au fils de Louis d'Orléans et décidé son retour à la couronne[1], le prévôt du Valois voulut faire rentrer l'exemption sous sa juridiction, mais les privilégiés satisfaits de ressortir à Compiègne protestèrent de nouveau. Charles VI, par lettres patentes du 30 janvier 1411, confirma le maintien de l'exemption[2]. Ce prévôt continua donc de résider à Compiègne et, comme ses collègues, il siégeait dans l'auditoire royal, où ses audiences avaient lieu le lundi[3].

1. CARLIER, *Hist. du Valois*, t. II, p. 393. Le même auteur, p. 306, nie, à l'encontre de Muldrac, de Bouchel et de notre annaliste Picart, que Pierrefonds et Béthisy aient relevé autrefois de Compiègne.

2. Picart, p. 20, donne fort exactement la liste exacte de tous les villages et lieux qui, comme terres d'église, relevaient de l'exemption. Nous ne la reproduisons pas, parce qu'on la trouve dans BOUCHEL, p. 86.

3. On trouvera la liste de ces prévôts, à l'appendice D.



Sans doute pour remédier à la complication de toutes ces juridictions auxquelles on pourrait ajouter encore celle de Saint-Corneille, un édit de novembre 1563 avait ordonné la création de juges consuls pour les affaires commerciales et les marchands de Compiègne avaient aussitôt demandé leur établissement. Dès 1564, le premier tribunal de commerce était constitué. Les électeurs avaient nommé juge Pierre Triboulet, et consul Florent Picart. Claude Picart avoue qu'il avait ambitionné la place de greffier, mais il eut à lutter contre Jean Fenel et Antoine Martin. Ce dernier l'emporta « à cause des grands frais qu'il convenoit faire ». Les audiences avaient lieu les lundi et jeudi de chaque semaine, en dehors de l'auditoire royal.

Si Compiègne faisait partie du bailliage de Senlis, il formait, au point de vue financier, une élection comprise au même titre que Senlis, dans la généralité de l'Ile-de-France. Son origine remontait à la création de cette institution décidée par les Etats généraux de 1356. Cette élection était fort petite, ne comprenant que les doyennés de Béthisy et de Coudun, soit 54 communes ou écarts[1], et cependant une des plus imposées. En 1584, le montant de la taille et du taillon s'élevait à 11.298 écus, dont 5.000 pour la seule ville de Compiègne.

Plusieurs fois pourtant, il fut question de réduire l'étendue de l'élection de Compiègne, afin d'en créer une nouvelle à Crépy, en mutilant également les élections voisines : Senlis, Meaux et Soissons. Suivant ce projet, Compiègne aurait perdu Verberie, Béthisy, Orrouy, Gilocourt et Morienval. Grâce à l'intervention du président le Caron, les choses restèrent en l'état, sauf à rembourser les offices de la future élec-

1. On en trouvera la liste à l'appendice E.

tion, vendus d'avance. Mais le projet revint sur l'eau en 1580 et, cette fois, Claude Picart revendique pour lui et pour Martin Levesque l'honneur d'y avoir fait échec. Plutôt que d'abandonner les cinq villages convoités, *la fleur de l'élection*, disaient-ils, mieux valait la voir transporter à Crépy. Ils n'avaient pas à craindre d'être pris au mot, car le roi n'avait en vue que de nouveaux offices à vendre. Aussi proposèrent-ils de refondre les quatre élections anciennes, Compiègne, Senlis, Meaux et Soissons, pour en former cinq nouvelles, chacune de cent villages répartis au mieux de la proximité et de la commodité des habitants. Ce projet fut adopté et réalisé en partie. L'élection de Crépy fut dotée de cent villages, mais celle de Compiègne resta intacte.

L'élection désignait à la fois et la circonscription et le corps d'officiers chargés de percevoir l'impôt. Si l'on voulait réduire l'une, on augmentait sans cesse le nombre des autres et leurs privilèges. Il n'y avait eu d'abord qu'un élu, puis deux, trois et, en 1550, six, sans compter leurs auxiliaires. En 1575, Henri III leur ayant accordé ou plutôt vendu l'exemption de la taille, les villes protestèrent contre cette mesure funeste qui faisait retomber tout le poids de l'impôt sur les épaules les plus faibles. Dès 1579, l'édit fut rapporté, mais à charge d'indemniser les élus au moyen d'une imposition additionnelle à la taille d'un sou par livre. Les attournés de Compiègne voulurent sans retard user de cette faculté et, pour vaincre l'opposition des élus, l'affaire fut portée, le 9 avril 1579, devant la Cour des aides. Danguechin parla pour les attournés, Broussel pour les élus, et le 20 juillet 1580 la Cour des aides admit la demande de la ville, mais en spécifiant que l'imposition additionnelle mise à cet effet n'atteindrait pas ceux qu'il s'agissait d'indemniser.

et que le remboursement aurait lieu dans les six mois. La ville n'attendit pas ce délai. Un emprunt de 1.500 livres, contracté au denier 12 avec Radegonde le Féron, veuve de l'ancien élu Gilles Gambier, lui permit de s'acquitter avant le 6 octobre[1].

La royauté, toujours disposée à multiplier les charges pour les vendre, allait créer encore celles d'avocat du roi, de receveur des amendes[2], et dans chaque paroisse celle de greffier du rôle. Mais la ville put racheter également ces offices, et quand Claude Picart, écrivant en 1586, nous donne la composition de l'élection, il n'y a pas d'autre addition que celle d'un président et deux contrôleurs. On ne devait pas en rester là, et la misère publique n'était pas pour arrêter l'accroissement des fonctionnaires. Dès le 4 août 1589, Nicolas le Caron est qualifié lieutenant des élus ou vice-président, et bientôt le président Martin le Caron alternera avec deux autres présidents, Laurens le Caron et Laurens Fève. S'il fallait partager les émoluments, tout du moins se passait en famille.

Ce corps était le plus considéré de la cité. Même dans les villes qui possédaient un bailliage, l'élection avait plus d'importance que lui, à plus forte raison à Compiègne, où il n'y avait qu'un lieutenant du bailli de Senlis. Aussi, sur nos registres de comptes ou de catholicité, M. le Président désigne toujours le présisident des élus. Ces officiers n'étaient pas seulement chargés de la taille, des aides, et généralement de tous

1. CC 51 f°s 99 et s. et archives non classées. Ce curieux rachat nous donne la composition exacte de l'élection à cette époque, et les prix payés à chacun de ses membres révèlent l'importance de leur charge. Voir à l'appendice E, les élus.

2. Jean de Chesnoy et Jean Pottier furent remboursés, et le 18 juillet 1584 la ville versait encore un acompte de 240 livres parisis. CC 52, f°s 87, 133 te 143.



les impôts perçus sur les vins et autres marchandises entrant dans la ville ; ils devaient en outre assurer la solde des gens de guerre, l'équipement des pionniers, l'entretien des ponts et des routes, et surveiller les comptes des fabriques et l'entretien des églises. De plus, par une déplorable confusion de pouvoirs, ils jugeaient, sauf appel devant la cour des aides, de toutes les contestations relatives à l'exercice de leurs fonctions : aussi tenaient-ils audience, deux fois par semaine, à l'auditoire royal, le jeudi et le samedi[1].

Seule, avec la recette du domaine, la gabelle échappait alors à la compétence des élus. Elle ne leur fut attribuée que par l'édit de 1685. Sous le nom de grenier à sel, on désigne à la fois le magasin à sel et le corps d'officiers chargés de l'administrer et de juger les affaires qui en dépendent, sauf un droit d'appel devant la cour des aides. Car ici encore, suivant une constante confusion de pouvoirs, l'administration et le contentieux étaient confiés aux mêmes personnes. Cette institution, une des plus décriées de l'ancien régime, remontait à Philippe de Valois, appelé le Salique, moins à cause de la loi célèbre qui lui valut la couronne que pour avoir établi les greniers à sel en 1342. Celui de Compiègne remontait à l'origine de cette institution, suivant Claude Picart, et d'après D. Grenier seulement à Charles VI. Touché de la décadence de Compiègne privé du commerce des vins de Bourgogne, ce roi aurait transféré dans notre ville le grenier à sel de Noyon par lettres du 24 juin 1396. Mais les Compiégnois ayant ouvert leurs portes aux Bourguignons, le grenier à sel serait revenu à Noyon en 1414[2].

A l'époque que nous étudions, il y avait grenier à sel

1. Ms. Claude Picart, p. 45.

2. *Picardie*, vol. 168, f° 199 v°.

à Noyon et à Compiègne, et le nôtre comprenait six officiers : 2 grénetiers, 2 contrôleurs, 1 mesureur et 1 greffier[1]. Henri III y avait ajouté un office d'avocat du roi et en avait pourvu Jean de Chesnoy qui était également avocat du roi auprès des élus. Mais ces deux offices furent remboursés et supprimés. Le grenier à sel était alors établi aux halles, près la Cour-le-Roy[2], et la distribution s'y faisait les mardi, jeudi et samedi.

La situation particulière de Compiègne, à proximité des deux belles forêts de Cuise et de Laigue, donnait une importance exceptionnelle aux officiers qui en étaient chargés et qui appartenaient toujours aux premières familles de la ville.

Après s'être contenté d'un lieutenant du grand maître général, d'un maître verdier et d'un garde, on avait créé successivement un maître particulier du bailliage de Senlis et un maître particulier de Compiègne. Dès le dernier tiers du XVIe siècle, on comptait deux maîtres alternatifs, un verdier, un garde-marteau, un procureur du roi, un gruyer, un sergent-voyer et huit autres sergents, et cela rien que pour la forêt de Cuise ! La forêt de Laigue jouissait d'une administration analogue qui, après avoir siégé à Choisy-au-Bac, s'était installée également à Compiègne, bien que la forêt de Laigue dépendît du duché de Valois.

En outre, le roi avait créé un certain nombre de gardes mortepaye et de sous-capitaines, pour réprimer le braconnage qui détruisait le gibier tant de plume que de poil, soit à l'arquebuse, soit au filet, soit même au bâton.

1. Voir l'appendice F.

2. Maison tenant aux halles où souloit estre le grenier à sel. *Picardie*, t. 20 bis, f° 19.



Les troubles de la Ligue, en enlevant à l'autorité royale presque toute la région voisine, firent transférer à Compiègne d'autres administrations installées jusque là dans des centres plus importants. Dès le 10 mars 1589, Henri III avait établi à Compiègne un bureau de finance chargé de recueillir tous les revenus, tant de ses domaines et de ses ventes de bois que de la taille, des aides et des gabelles, dans un rayon de six lieues à la ronde, sans s'inquiéter si les paroisses faisaient partie des élections de Soissons, Crépy, Senlis ou Clermont.

Le 23 du même mois, il ordonnait aux officiers de la monnaie de Paris de se transporter à Compiègne « avec leurs coings, oultilz et toutes choses necessaires pour travailler, d'aultant qu'il se presente en icelle ville de Compiègne certaine quantité de vaisselle d'argent qu'il convient faire promptement fondre et convertir en monnoye pour emploier à l'entretennement de noz gens de guerre estans en la province de Picardie ». Henri IV confirmera l'établissement d'une monnaie à Compiègne, et même par ses lettres de Saint-Denis août 1590, il y transfère également la monnaie d'Amiens. L'hôtel des Forges est dès lors insuffisant, et la fabrication aura lieu au château jusqu'à la reddition de Paris[1].

En décembre 1589, le duc de Longueville transfère à Compiègne toute la juridiction du bailliage de Valois et, en septembre 1590, Henri IV celle du bailliage de Clermont, avec la maîtrise des eaux et forêts, « pour y demeurer et estre doresnavant perpetuellement et à tousjours ».

Malgré ces belles assurances, ces translations ne

1. J. du Lac. *Notes sur le transfèrement à Compiègne des ateliers monétaires de Paris et d'Amiens.* Extrait de l'ann. de la Société de Numismatique, 1893.



pouvaient être et ne furent que passagères. Cette juridiction si vaste s'étendait en grande partie sur des gens qu'il aurait fallu d'abord ramener sous l'autorité royale. Il était facile de décréter le transfert de la monnaie de Paris à Compiègne. Mais comment contraindre ces Parisiens presque tous engagés dans le parti de la Ligue ? Ils refusèrent de venir à Compiègne. Heureusement, Humières n'était pas homme à s'embarrasser d'une résistance. Il nomma d'autres officiers, les installa dans le logis du roi, fit construire une forge, se procura des outils et battit monnaie avec sa vaisselle plate.

Jean Brugniart fut alors pourvu de l'office de garde des monnaies, payé 400 écus le 31 décembre 1591. Mais il n'en jouit que jusqu'à la reprise d'Amiens. Henri IV supprima alors la monnaie de Compiègne, et, pour rembourser Brugniart, on lui délivra, le 18 juin 1598, un acquit patent qui n'était pas encore payé quatorze ans après[1].

Nous terminerons cette énumération des principaux officiers de la ville, par le personnage qui, en temps de guerre, tenait la première place. L'office de capitaine gouverneur datait de Philippe le Long et avait été créé par l'ordonnance du 12 mars 1316/7. Le roi déclarait utile d'entretenir à ses frais, dans chacune de ses villes, des « capitaines bons et souffisants qui fassent serment de les maintenir et garder loyaument, et auxquels les gens des villes facent serment de li bien et loyaument obéir et aidier à la garde des susdites[2] ». Ces capitaines eurent parfois beaucoup de peine à se faire reconnaître par nos bourgeois, jaloux de ne partager avec personne la garde de leur ville, même avec un officier du roi. C'étaient souvent de

1. CC 87, f° 26 v°.
2. *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 635.

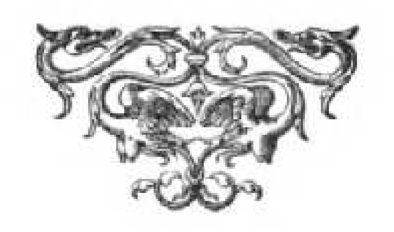
grands seigneurs qui cumulaient cette charge avec beaucoup d'autres et désertaient leur poste. Ils l'abandonnaient alors à un lieutenant qui était d'ordinaire « un enfant de la ville ou du moins de son ressort et juridiction ». C'est ainsi que Pierre Mullet, beau-père de Claude Picart, exerça quarante ans les fonctions de lieutenant[1], sous des capitaines presque toujours absents. Il n'en sera plus de même pendant la période troublée que nous allons étudier, et nous aurons à parler si souvent de nos capitaines qu'il suffit de les nommer ici : Philippe de Brouilly, Charles de Humières, et Claude de Harville sgr de Palaiseau.

Tels étaient les principaux officiers qui se partageaient l'administration, la justice, les finances et la guerre, officiers trop nombreux sans doute et presque tous entachés à nos yeux par le vice de la vénalité des charges, mode de recrutement actuellement condamné. Au nom de principes plus élevés, tous les citoyens sont aptes à remplir tous les emplois et le mérite seul leur en ouvre l'accès ! Chacun peut caresser les plus flatteuses espérances. Les avantages du public sont-ils aussi certains, les fonctionnaires aussi indépendants et plus capables ? L'intérêt même des familles pourvues d'un office leur faisait une loi de choisir le membre le plus digne ; et elles étaient alors assez nombreuses pour le trouver sans autre peine, que l'embarras du choix. L'aptitude héréditaire, incontestable dans les professions manuelles et même artistiques, se manifestait aussi heureusement dans

1. Pierre Mullet, qualifié capitaine de Compiègne, mourut le 8 mai 1557 (registre de Saint-Antoine GG 17, f° 85 v°). Il fut cependant enterré à Saint-Jacques. Il eut pour successeur Pierre Triboulet, mort en juillet 1585 (CC 52, f° 143). Après lui le poste resta vacant par suite de difficultés entre le gouverneur et les habitants ; mais dès 1588, nous trouvons simultanément Albert de Briges, 7 mars, et Nicaise Picart, 16 octobre (GG 1). Ce dernier prend parfois le titre de capitaine.



l'administration. La ville gardait ainsi les meilleurs de ses fils, condamnés aujourd'hui à chercher ailleurs l'emploi de leurs facultés, et ne recevait pas en échange ces fonctionnaires étrangers, véritables oiseaux de passage, qui ne se posent qu'un instant, avec l'espoir de reprendre bientôt leur vol vers des cimes plus élevées.



APPENDICE

DU CHAPITRE V

A. — ATTOURNÉS[1]

1559-1562. Anthoine Thibault.
Gérard Allart, notaire.
Pierre Triboulet, lieutenant de Compiègne, 1557-1585.

1562-1565. Nicole Picart, avocat.
Jacques de Pronnay.
Pierre Poulletier.

1565-1568. *Jacques de Pronnay.*
Jehan Bayart.
Jehan de Sains, licencié ès-lois.

1568-1571. Jehan Le Gal.
Jehan de Sains.
Raoul Poulletier.

1571-1574. *Raoul Poulletier.*
Robert Crin.
Jehan Rigaudeau.

1574-1577. Jehan Coffin, avocat de la ville.
Simon Louvet.
Jehan Charmolue.

1577-1580. Martin Le Caron, élu pour le roi, président en 1582.
Anthoine Charmolue, lieutenant des eaux et forêts.
Nicaise de Billy, marchand, receveur de la ville en 1572.

1580-1583. Jehan Le Caron, prévôt forain et de la chastellenie de Thourotte.
Claude Crongnier, procureur.
Gilles Poulletier, ancien receveur de la ville.

1. Les noms en italiques indiquent ceux qui ont déjà rempli cette fonction.



1583-1586. Jehan Seroulx, avocat du roi.
Claude Crin, lieutenant du prévot forain.
Claude Poulletier, bourgeois + 31 juillet 1586 (GG 21).

1586-1589. Raoul Paillot, conseiller du roi au bailliage de Senlis à Compiègne.
Jehan Brugnart, procureur.
Jehan de Sacy, marchand.

1589-1592. *Raoul Paillot.*
Jhérosme Le Caron, maître verdier et garde-marteau en la forêt de Cuise.
Jehan de Saint-Pol, marchand.

1592-1595. Pierre Charmolue, élu.
Pierre Coffin, avocat.
Jacques Durhu, marchand.

1595-1598. Laurens Le Caron, avocat.
Claude Carrière, notaire et greffier de la forêt de Cuise.
Guy de Billy, controlleur des tailles en l'élection.

1598-1601. Me *Coffin*, avocat.
Jacques du Fresnoy.
Jehan Fromentin.

B. — OFFICIERS ET SERVITEURS DE LA VILLE

RECEVEUR DES DENIERS COMMUNS

1559. Raoul Poulletier.
1562. Jehan Le Clerc le jeune.
1565. Simon Daraine.
1568. Simon Le Grain.
1572. 28 août. Nicaise de Billy, en remplacement du précédent mort en exercice.
1574. Gilles Poulletier.
1577. Raoul Fricant.
1580. Isaac Fricant.
1582. Jehan Charmolue, qui reste en fonction jusqu'en 1608.

CONTRÔLEUR

1559. Claude Loisel.

1582. Isaac Fricant.
1586. Raoul Vivenel, enterré à Saint-Antoine le 23 novembre 1598 (GG 23) et remplacé par Théodore Vivenel, encore en exercice en 1608.

CLERC DU GREFFE

1562. Jacques Allart.
1580. Martin Levesque.
1608. Adrien Levesque.

PROCUREUR DE LA VILLE

1562. Jehan Duclerc.
1577. Claude Picart.
1595. Laurens Picart, encore en exercice en 1608.

AVOCAT DE LA VILLE

1562. Martin Fillion.
1571. Anthoine Thibault.
1582. Jehan Coffin, encore en exercice en 1608.

PROCUREUR EN PARLEMENT

1562. Etienne Courtin.
1565. Laurens Le Féron.
1571. Louis Liesse.
1586. Jehan Tallon, encore en fonction à la fin du siècle.

VALET DE LA VILLE

1562. Ysaac Bugnet ou Bugné.
1565. Jehan Bugnet.
1577. Pierre Bugnet.
1580. Pierre Herbet.
1592. Claude de la Chaise, encore en fonction en 1602.

SERGENT

1565. Pierre Allart.
1582. Ysaac Poullier.
1592. Nicolas Le Doyen.

MESSAGER

1565. Martin Watelier.
1580. Gabriel Journel.

CANONNIER

1565. Jacques de Ravenel.
1571. Anthoine Bruyère, chargé également de la conduite de l'horloge.
1586. Flourens Warin.

PORTIERS

de la Porte du Pont.........	1562-1598.	Gilles Lagneau.
— de Pierrefonds ...	1562-1598.	Simon Sarazin.
— de Paris.........	1562-1595.	Laurens Lefebvre.
— —	1595-1598.	Claude Bonnart.
— de la Chapelle....	1562.	Jacques Roussel.
— —	1568.	Jehan Guilliot.
— —	1571.	Jehan Bugné.
— —	1577.	Pierre Bugné.
— —	1578.	Olivier Mégret.
— —	1586-1598.	Pierre Herbet.
— des Poternes de l'Oise.	1562.	Martin Lesperon.
— —	1571.	Nicolas Laquillier.
— —	1574.	*La charge est confiée au portier de la Chapelle.*

C. — LES GENS DU ROI[1]

LIEUTENANT DU BAILLI DE SENLIS

1556. Anthoine le Féron, époux de Marie Drouard, n'est pas qualifié lieutenant, 13 février 1554/5 (A).

Lieutenant du bailli, 1556 (CC 86 f° 65) — 14 décembre 1574 (règlement du compte CC 48).

Naguère lieutenant, 12 juin 1576 (A). + 17 juillet 1587 (A).

1576. Nicolas Desprès, époux de Claude de Poussemye, fille de Jacques de Poussemye, conseiller au parlement.

Lieutenant du bailli, 23 avril 1576 (J) + 1590 (ms. Picart). Son fils aîné, Jacques, eut pour parrain Jacques de Humières, et pour marraine Charlotte de Brouilly, fille du gouverneur, 24 février 1577 (A). Trois autres fils et trois filles furent baptisés à Saint-Jacques du 6 décembre 1578 au 7 mars 1588.

1. Pour tous ces officiers nous donnons les dates extrêmes, où il est fait mention d'eux. (A) indique les registres de catholicité de Saint-Antoine; (J) ceux de Saint-Jacques. Ils ne sont pas paginés. Les registres de la ville sont désignés par leurs lettres habituelles.

1591. Jacques Loisel, fils aîné de Philippe Loisel, bailli de Senlis, marié à Geneviève de Poussemye. Leur fille, Philippe, a pour marraine Claude de Poussemye, femme de Nicolas Desprès, 27 décembre 1580 (J). Anobli comme son père, il prend le titre d'écuyer et de sieur des Granges. Epouse en secondes noces Jeanne Brugnier, marraine, 9 mars 1598 (J).

Qualifié lieutenant, 8 août 1591 (J) — 7 juillet 1608 (règlement du compte CC 58).

AVOCAT DU ROI

1555. Helye Seroulx, 25 juillet 1555 (EE 6, p. 12) — 20 janvier 1578 (J). Marié à Marie Langlois, il habitait rue des Domeliers la maison du seig[r] de Fresnel, touchant le rempart (CC 44, f° 70).

1581. Jehan Seroulx, 14 octobre 1581 (J) — 15 novembre 1602 (règlement du compte CC 57). Marié à Jacqueline Paillot. Tous deux périrent, par accident, dans leur maison, le même jour, 28 juillet 1608 (A), et furent enterrés dans l'église Saint-Jacques.

PROCUREUR DU ROI

1552. Louis le Féron, 25 juillet 1552 (EE 6, p. 12) — 7 juin 1574 (BB 23, f° 40).

1576. Claude Crongnier, 23 avril 1576 (J), époux d'Anthoinette Fagart. Qualifié bailli de M. de Humières, 16 août 1578 (J).

1579. Raoul le Féron, 20 janvier 1579 (J) — 13 octobre 1583 (J), époux d'Anthoinette Poulletier.

1584. Guillaume le Féron, 11 mai 1584 (J) — 7 juillet 1608 (règlement du compte CC 58). Epoux d'Anne Charmolue.



D. — GENS DE JUSTICE

PRÉVÔT DE VILLE

1554. Nicaise Coffin, prévôt politien, 29 novembre 1554 (A) — 16 mai 1593 (A). Veuf d'Anne Charmolue, 20 février 1587 (A), il meurt le 30 mai 1599 et est enterré à Saint-Antoine, dans la chapelle de la Vierge (A).

1597. Pierre Coffin. Antoinette Poulletier, femme du prévôt, marraine, 8 avril 1597 (A) — 11 novembre 1602 (règlement du compte CC 57).

GREFFIER DU PRÉVÔT DE VILLE

1579. Anthoine Charmolue, 7 octobre 1579 (J), époux de Anne Seroulx.

1598. Jacques Charmolue, mars 1598 (J).

PRÉVÔT FORAIN

1555. Jacques le Caron, 22 janvier 1554/5 (A) + avant le 25 février 1579 (CC 50, f° 94 v°), époux d'Anthoinette Martin, morte le 4 septembre 1597 (A).

1574. Jehan le Caron, 8 février 1574 (A), prévôt forain et de la châtellenie de Thourotte, 24 juin 1580 (CC 51) — 30 mai 1602 (A). Marié 1° avec Jehanne Lefebvre ; 2° avec Blanche Duchastel.

LIEUTENANT DU PRÉVÔT FORAIN

1564. Jacques le Caron (voir plus haut), qualifié lieutenant du prévôt forain, 16 février 1564 (A).

1596. Claude Crin, 14 janvier 1596 (A). Epoux de Jehanne Lefebvre.

GREFFIER DU PRÉVÔT FORAIN

1574. Ferry Poulletier, 8 février 1574 (A).

1577. Hector Charpentier, 20 février 1577 (J).

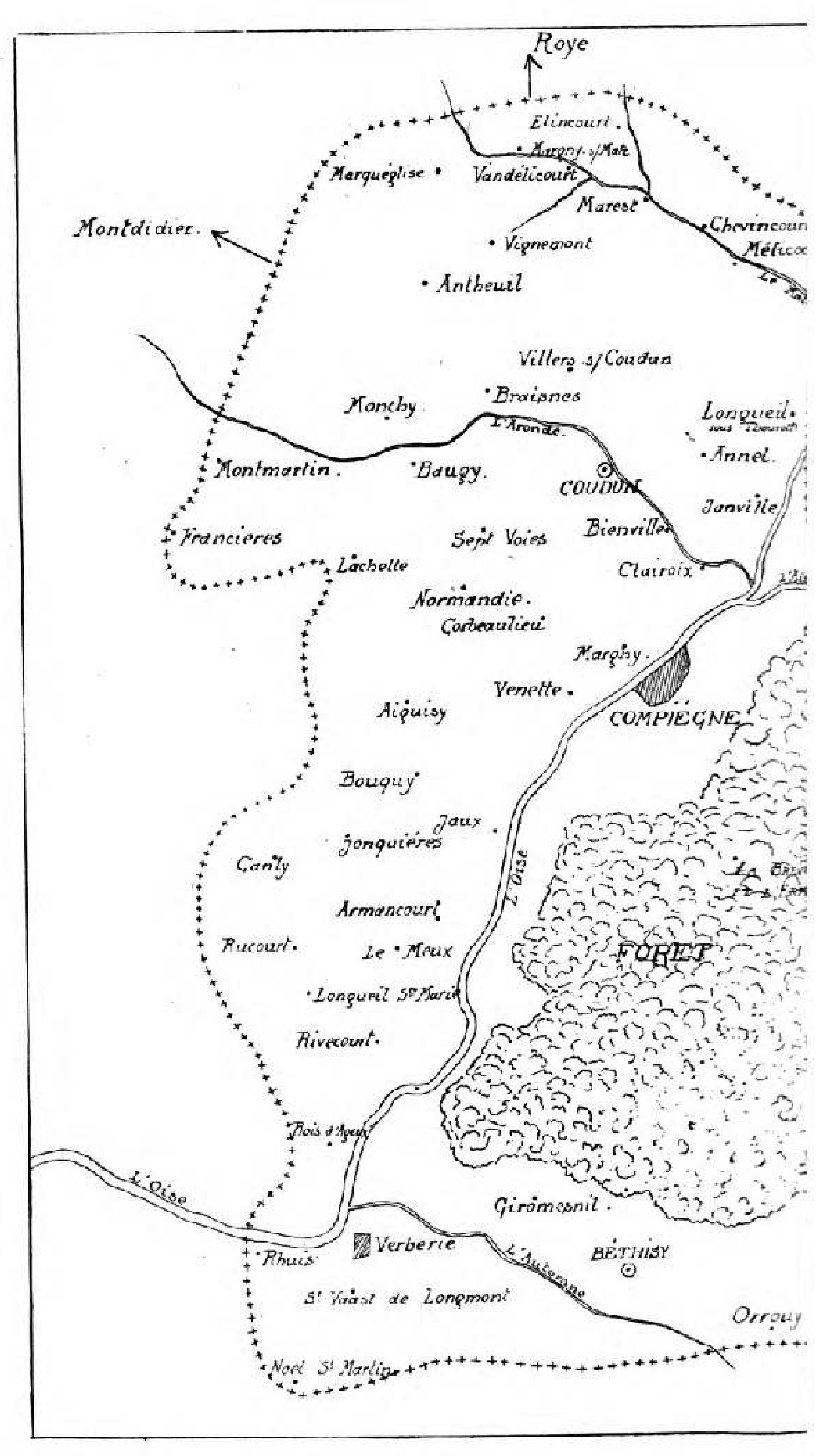
1593. Mathurin Leclerc, 7 mars 1593 (A).

PRÉVÔT DE L'EXEMPTION

1569. Nicolas Moreau, 22 mars 1568/9, (CC 47, f° 90 v°) — 7 juin 1572 (A).

1575 Jacques Bugnié, 10 juillet 1575 (J), enterré à Saint-Antoine, 13 juin 1587 (A).




Roye
Elincourt
Margny s/Matz
Marquéglise
Vandélicourt
Marest
Chevincourt
Montdidier
Vignemont
Antheuil
Villers s/Coudun
Monchy
Braisnes
Longueil
L'Aronde
Annel
Montmartin
Baugy
COUDUN
Janville
Francieres
Sept Voies
Bienville
Lachelle
Clairoix
Normandie
Corbeaulieu
Margny
Venette
COMPIEGNE
Aiguisy
Bouquy
Jaux
Jonquières
Canly
L'Oise
Armancourt
Rucourt
Le Meux
FORET
Longueil Ste Marie
Rivecourt
Bois d'Ageux
L'Oise
Gilocourt
Rhuis
Verberie
L'Automne
BÉTHISY
St Vaast de Longmont
Orrouy
Noel St Martin


ELECTION
DE COMPIEGNE
du XVIe Siecle.
Noyon
RET DE LAIGUE
L'Aisne
Soissons
Vieux Moulin
CUISE
Morienval
10 000 metres
Echelle de 10 000 metres.

1596. Frédéric Charmolue, 24 janvier 1596 (A) — 2 mars 1598 (J).

1598. François Poulletier, 19 juin 1598 (CC 59, f° 21 v°).

PRÉVÔT DE MARGNY

1555. Robert Crin, 26 juillet 1555 (A), enterré aux Jacobins, 10 décembre 1586 (A).

1589. Anthoine Crin, 13 janvier 1589 (A) — 11 mai 1596 (J).

E. — FINANCES

ÉLECTION

Claude Picart donne une énumération des paroisses et écarts composant l'élection. Le compte CC 86 *bis*, f° 10, permet de constater son exactitude et d'y joindre la quote-part de chacun.

Compiègne .... 900^l^

DOYENNÉ DE BÉTHISY

Béthisy, c^on^ de Crépy-en-Valois	133^l^	3^s^ 2^d^
Morienval, id.	101	
Gilocourt, id.	51	
Orrouy, id.	66	
Verberie, c^on^ de Pont-Sainte-Maxence...	41	
Saint-Germain-les-Verberie, id. ...		45
Noël-St-Martin (*écart de Villeneuve*), id. ...	11	
St-Vaast-de-Longmont, id. ...	20	
Rhuis, id. ..	13	
Giromesnil (*Saint-Sauveur*), c^on^ de Compiègne....	45	
Lacroix-Saint-Ouen, id. ..	50	
La Brevière et l'Ermite, forêt de Compiègne...	5	10
Vieux-Moulin, id. ...	5	10
L'Ortille, id. ... } Les Maisons de St-Corneille-aux-Bois, id. ... }		20
La Joiette (*écart de Trosly-Breuil*), c^on^ d'Attichy...		45

Total............... 547^l^ 13^s^ 2^d^

DOYENNÉ DE COUDUN

Coudun, c^on^ de Ressons-sur-Matz	47^l^
Braisnes, id.	10
Antheuil, id.	25
Vignemont, id.	22

Baugy,	c^{on} de Ressons-sur-Matz	22^{l}	
Sept-Voies (*écart de Baugy*),	id.		18
Monchy,	id.	31	
Margny-sur-Matz,	id.	44	
Villers-sur-Coudun,	id.	16	
Marquéglise,	id.	22	
Bienville,	c^{on} de Compiègne..................	20	
Clairoix,	id.	42	
Margny,	id.	6	
Venette,	id.	36	
Corbeaulieu (*écart de Venette*),	c^{on} de Compiègne...		20
Janville,	id. ..	28	
Jaux,	id. ..	128	
Bouquy (*écart de Jaux*), Aiguisy (*écart de Lachelle*),	id .. c^{on} d'Estrées-St-Denis..	3	5
Normandie, id.	id. .	2	
Lachelle,	id. ..	9	
Jonquières,	id. ..	40	
Canly,	id. ..	38	
Armancourt,	id. ..	28	
Le Meux,	id. ..	62	
Longueil-Sainte-Marie,	id. ..	30	
Bois-d'Ageux (*écart de Longueil*),	id. ..	4	2
Rucourt, id.	id. ..	8	
Rivecourt,	id. ..	31	
Francières,	id. ..	28	
Montmartin,	id. ..	8	
Vandelicourt,	c^{on} de Ribécourt............	22	
Mélicocq,	id.	25	
Longueil-sous-Thourotte,	id.	16	
Chevincourt,	id.	34	
Marest,	id.	8	
Annel,	id.	6	
Elincourt-Ste-Marguerite,	c^{on} de Lassigny........	70	

Total................ 973^{l} 5^{s}

Récapitulation :

Compiègne.............	900^{l}		
Doyenné de Béthisy.....	547^{l}	13^{s}	2^{d}
Doyenné de Coudun.....	973^{l}	5^{s}	
Total..........	2420^{l}	18^{s}	2^{d}

ÉLUS[1]

Cornille de la Barre, 12 janvier 1593 (J) — 14 juillet 1598 (J), époux d'Anthoinette Friquant.

Jehan Baudet, 19 janvier 1576 (A), mort avant le remboursement, objet d'un arrangement avec sa veuve, Marie Charmolue.

Nicolas Bayart, 27 septembre 1574 (A) + avant la naissance de sa fille, Louise, 18 février 1592 (A). Epoux de Michelle le Caron. Remboursement : 112 l. p.

Jhérosme Bleuet, 5 novembre 1579 (J) — 18 novembre 1597 (BB 24, f° 15 v°). Epoux de Marie du Russel. Remboursement : 128 l. p.

Daniel Boucher, 23 juin 1591 (A).

Nicolas Brontin, président en l'élection de Noyon, 22 juin 1592 (A) ; président en l'élection de Compiègne, 11 septembre 1594 (A) ; enterré en l'église Saint-Antoine, 11 février 1596 (A). Les ligueurs noyonnais avaient saisi ses biens en 1589. (*Comité de Noyon*, t XIII, p. 159). Voir receveur des tailles.

Laurent le Caron, président des élus, 5 novembre 1594 (J) — 29 mai 1598 (A). Frère de René le Caron, prieur de Royallieu, et époux d'Anne de la Grange.

Lugle le Caron (alias Antoine), remboursé en 1580 par 128 l. p. Mort le 22 mars 1587 (A). Epoux de Marie Seroulx.

Martin le Caron, 22 mars 1564/5 (A) ; président des élus, 12 février 1582 (J) ; enterré à Saint-Antoine, dans la chapelle Saint-Pierre, le 23 mai 1601 (A) ; marié en premières noces avec Radegonde Loisel ; veuf en septembre 1587 (A) ; remarié avec Blanche Néret, 12 septembre 1589 (A). Remboursement : 128 l. p.

Nicolas le Caron, lieutenant des élus, 4 août 1589 (A) ; enterré à Saint-Antoine, 8 mars 1601 (A) ; époux de Suzanne Desraine.

Jehan Cauet, 28 janvier 1592 (A), époux de Marie Lemair.

Anthoine Charmolue, 21 janvier 1577 (J), a cessé ses fonctions avant le remboursement de 1580.

1. Les noms en italiques sont ceux des élus remboursés en 1580 (voir p. 114 note). Nous donnons le chiffre du remboursement pour faire connaître leur importance relative.



Pierre Charmolue, 7 février 1576 (A) — 1er juillet 1597 (A). Epoux de Anne Poultier. Remboursement : 128 l. p.

Hector Charpentier, 12 décembre 1580 (CC 52, f° 78 v°, où il achète l'hôtel d'Agincourt, rue Widebourse), 17 mai 1596 (J).

Nicolas de Henault, 13 février 1554/5 (A) — 7 octobre 1564 (A). Dans le compte de 1582-1585, CC 52, f° 58 v°, mention des hoirs de Nicolas de Henault, élu. Epoux de Marie de Cuvilli.

Gilles le Féron, 15 septembre 1570 — 8 août 1573 (A).

Laurens Fève, président des élus, 18 avril 1596 (A) — 19 septembre 1598 (J). Epoux d'Anthoinette Brontin.

Gilles Gambier, 24 juillet 1556 (A) — 19 janvier 1564 (reddition du compte CC 43). Sa femme, Radegonde le Féron, veuve le 20 janvier 1578 (J), prête la somme nécessaire aux remboursements de 1580.

Noël Gambier, 31 janvier 1577 (J) — 7 septembre 1586 (A), fils du précédent, remboursé par 264 l. p. Sa veuve, Barbe Charmolue, épouse d'Albert de Briges, 7 février 1592 (J).

AIDES (RECEVEURS DES)

Jehan du Fresnoy, 21 janvier 1556/7 (A), époux de Barbe Seroulx.

Raoul Thibault, 1er août 1578 (A), marié à N. le Caron, remboursé par 100 l. p.

Denis Durant, remboursé par 80 l. p. en 1580.

Nicolas de Sacy, 22 novembre 1592 (A) — 1598 (BB 24, f° 12 v°).

CONTRÔLEURS

Jehan Trumel, remboursé en 1580 par 96 l. p.

Jehan Chambellan, id. par 64 l. p.

PROCUREUR

Simon Louvet, 16 février 1564/5 (A) — 19 octobre 1580 (J), remboursé par 96 l. p.

TAILLES (RECEVEURS DES)

Léon le Féron, 3 décembre 1565 (A) + 1er août 1589 (A), absent lors du remboursement.

Nicolas Brontin, remboursé par 120 l. p. (Voir Elus).



Laurens Fève, compte de 1582-86 (CC 52) — 14 janvier 1596 (A). (Voir Elus).

Philippe Henon, 5 juillet 1590 (A).

René Pottier, 8 août 1594 (A) — 17 juin 1600 (A). Epoux de Suzanne Baudet.

CONTRÔLEUR

Guy de Billy, 9 juillet 1588 (A) — 1598 (CC 58 f° 132 v°), époux de Flourimonde de Sacy.

TAILLON (RECEVEURS DU)

Jehan Pottier, remboursé en 1580 par 80 l. p.

Jehan Charmolue, id. par 80 l. p.

Gilles Charmolue, 1er février 1588 (A) + 1596 (?) Le 7 janvier 1597, Marguerite le Caron, sa veuve, adresse requête au roi qui nomme son fils Noël. (Arch. nat. P 2338, art. 993).

F. — GRENIER A SEL

GRÉNETIERS

Nicolas Boucher, 29 novembre 1554 (A) — 3 novembre 1564 (A).

René Duquesnel, 28 janvier 1577 (J) — 9 juillet 1596 (J), époux de Christine des Avenelles.

Simon Debuie, 24 octobre 1577 (J).

René d'Avesnes, écuyer, sr de Villers, 18 septembre 1588 (J).

Pierre Desrainne, capitaine des gardes du roy, 26 février 1589 (A) + 19 juillet 1589 (A).

Léon Charmolue, 8 août 1592 (J) — 14 septembre 1597 (J), époux de Radegonde Poulletier.

CONTRÔLEURS

Claude de Henault, 28 février 1574 (A) + 18 avril 1599 (A), époux d'Anne Palliot.

Anthoine le Féron, 30 janvier 1578 (J), époux de Suzanne Poulletier.

François Charmolue, 25 juillet 1591 (A).

Léon Charmolue, 15 juillet 1596 (J).

GREFFIER

Adrien Levesque, 20 octobre 1592 (J).



G. — EAUX ET FORÊTS

MAITRE DES EAUX ET FORÊTS

Noël Cambier, 22 mai 1555 (A) — 1er décembre 1561 (A). (Voir Elus).

Anthoine le Féron, 25 février 1584 (J) — 25 janvier 1597 (J), époux de Suzanne Poulletier.

LIEUTENANT

Pierre de Luchaux ou Louchault, 11 juillet 1564 (A) + 9 novembre 1587 (A), époux de Anne Haron.

Anthoine Charmolue, 25 janvier 1597 (J).

VERDIER

Jherosme le Caron, sr de Chanteraine, 23 décembre 1562 (A) — 14 mars 1599 (A), époux d'Anthoinette Bayart.

GRUYER

.... .de Brion, seigr de Néry, 21 septembre 1578 (A).

PROCUREUR

Raoul le Féron, 17 mars 1576 (J) — 7 décembre 1579 (J).

GREFFIER

Raoul le Caron, août 1587 (A) — 10 septembre 1594 (A).

Raoul Charmolue, 21 juillet 1596 (A) — 5 décembre 1598 (A), époux d'Adrienne Lagnier.

CAPITAINE DES MORTES-PAYES

François de la Motte, 12 mai 1574 (A).

MAÎTRE DE LA FORÊT DE LAIGUE

Pierre Poulletier, 16 octobre 1584 (J) + 25 décembre 1595 (A), époux de Charlotte Dubois.

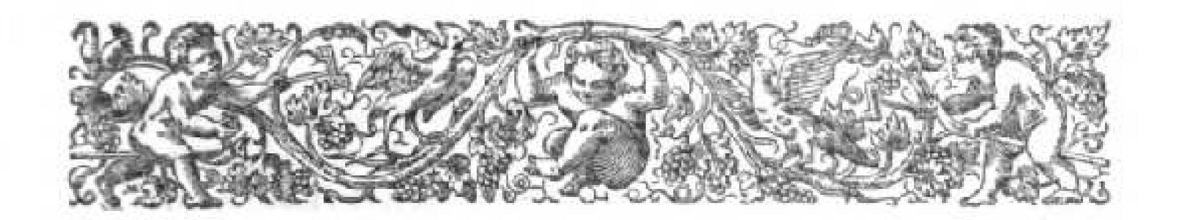
Théodore Vivenel, 19 juin 1591 (A) — 7 août 1596 (A), époux d'Anthoinette Levesque.

Laurens Poulletier, 28 mai 1597 (J), époux de Claude Motel.

PROCUREUR

Pierre de Blois, 12 janvier 1597 (A).





CHAPITRE VI

RÈGNE DE CHARLES IX

Première guerre de religion. — Précautions prises pour la défense de la ville. — Concours donné à l'armée royale. — Peste et famine. — L'état des finances reste satisfaisant et la ville s'embellit. — Entrée de Charles IX.

Seconde guerre civile. — Inquiétude causée par le sac de Soissons. — Mission de Claude Picart auprès du roi. — Nomination de Brouilly comme capitaine-gouverneur. — Double tentative des huguenots contre Compiègne.

La guerre continue à épargner les Compiégnois, qui ignorent la Saint Barthélemy. — Entrée de la reine Elisabeth d'Autriche. — Mort de Charles IX.

En étudiant les villes voisines de Compiègne, nous avons reconnu dans la Ligue la conséquence fatale des guerres civiles, le remède aux incohérences et aux faiblesses du pouvoir royal : expédient dangereux, longtemps suspect à l'esprit particulariste des villes, habilement exploité par l'ambition de quelques-uns, doué enfin d'une force irrésistible grâce à la réprobation universelle soulevée par le meurtre des Guise ! Plus les causes se font sentir, plus le mouvement ligueur a de force et d'extension. S'il échoue à Compiègne, nous en trouverons, en partie, l'explication dans l'histoire de cette ville durant les troubles précédents.

La première guerre de religion, inaugurée par le coup de main des huguenots sur Orléans (2 avril 1562)



et terminée par la paix d'Amboise (19 mars 1563), laisse notre région dans une tranquillité relative. Il y a bien quelques troubles, ou du moins quelques inquiétudes dont on trouve la trace dans le « chappitre de despence faicte pour les divisions advenues par tout le Royaulme, mesmes audict lieu de Compiengne pour la Relligion et aultrement[1] ». Le lieutenant du capitaine, Pierre Triboulet, reçoit une gratification exceptionnelle de 85 livres tournois « pour les services par luy faictz extraordinairement en l'an 1562 à contenir le peuple dudict Compiengne en paix et union[2] ».

Ce n'est pas payer cher un tel bienfait, quand les trois quarts de la France sont en feu ! Là où passent les huguenots, les églises sont sans prêtres, sans images et sans culte. Les morts même ne sont pas épargnés : à Craon Anne de la Trémouille, au Mans le cardinal de Luxembourg, à Orléans François II, à Cléry Louis XI, à Bourges sa fille sainte Jeanne de France, à Vendôme les ancêtres du roi de Navarre sont arrachés de leurs tombeaux brisés et leurs cendres jetées aux vents. A cette époque de mœurs rudes et de passions ardentes, où la vie humaine compte peu, ces sacrilèges causent plus d'horreur que l'incendie, le viol et le meurtre. Viennent alors les représailles. A Senlis, chef-lieu de notre bailliage, on chasse les protestants : deux d'entre eux conduits à Paris sont pendus et leurs têtes rapportées à Senlis, clouées au pilori (15 août 1562) ; mais la plupart des condamnés ne sont exécutés qu'en effigie[3].

Compiègne ne pouvait échapper à la contagion des idées nouvelles. Dès 1534, le journal d'un bourgeois

1. Compte de la Saint Jean-Baptiste 1562 à la Saint Jean-Baptiste 1565. CC 44, f° 134.

2. CC 44, f° 142.

3. BERNIER, p. 56.

de Paris nous parle d'un jeune ouvrier enlumineur, natif de Compiègne, brûlé vif au bout du pont Saint-Michel pour huguenoterie[1].

Depuis lors, le voisinage de Noyon, patrie de Calvin ; l'influence du prince de Condé, gouverneur de Picardie, marié à Éléonore de Roye, ardente calviniste ; l'exemple de nombreux gentilshommes des plus qualifiés du pays, Monchy, Barbançon, Hangest-Genlis ; la trahison du cardinal de Châtillon, en attendant le scandale de son apostasie ; l'absence de l'évêque de Noyon ; toutes ces causes favorisent la diffusion de la Réforme. Pour l'arrêter, notre évêque, Charles de Roucy, envoie ses grands vicaires à Compiègne « recevoir la profession de foy des officiers du Roy, gouverneurs, marguilliers et aultres principaulx habitans[2] ».

Ce n'est pas une simple mesure préventive, car, en août 1562, M. de Marivaux, lieutenant au gouvernement de l'Ile-de-France, écrivant aux habitants de Compiègne au sujet de la nomination d'un capitaine, parle de « quelque émotion advenue en ceste ville contre ceulx de la nouvelle opinion[3] ». De plus, une taxe « assise sur ceulx nottez de la nouvelle religion[4] » et les réclamations qu'elle soulève montrent quelques-uns de nos compatriotes suspects d'hérésie. Chez nous, comme dans les villes voisines, le menu peuple semble avoir peu d'attrait pour une religion qui brise les statues des saints et supprime ses fêtes traditionnelles ; elle recrute ses adeptes surtout parmi les gens de robe et dans la bourgeoisie riche. Ainsi,

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, édité par Ludovic Lalanne, p. 446.

2. Les dépenses causées par cette visite montant à 14 l. 8 s. 7 d. p. furent réglées avant le 7 septembre 1562. CC 44, f° 134.

3. D. Gillesson. Ms. fr. 19822, f° 261.

4. CC 44, f° 144.



nous pouvons citer Nicolas de Hénault, élu de Compiègne de 1555 à 1564. Sa réclamation portée devant les généraux des finances n'est pas encore réglée en 1565 et il est qualifié alors élu de Soissons[1]. Trouvait-il la taxe injuste ou se prétendait-il bon catholique, ayant rempli les fonctions de parrain à Saint-Antoine le 2 octobre 1564 ? En tous cas, il appartient à une famille considérable ; et il en est de même de Jacques Daraine, parent de Simon Daraine, receveur de la ville, qui demande le remboursement de 130 livres tournois au sujet de la même taxe[2].

S'il y a des protestants à Compiègne, la suite de ce récit montrera qu'ils n'y furent jamais nombreux. Il n'en faut pas moins prendre ses précautions. Condé, principal chef des réformés, est gouverneur de Picardie ; Montdidier a pour capitaine un protestant, Antoine de Brouilly. Ce sont de dangereux voisins. Aussi, pendant l'été de 1562, Marivaux vient par trois fois à Compiègne[3] et sa sollicitude ne se borne pas aux travaux de fortification dont nous avons déjà parlé.

Par son ordre notre artillerie[4] est tirée de l'hôtel de ville, où on la garde d'ordinaire ; un charron la remet en état ; et dès le mois de juillet elle est conduite sur les remparts, principalement auprès des portes, où elle restera jusqu'à la paix. Ce n'est que le

1. CC 46, f°s 182 v° et 200.

2. CC 46, f° 212.

3. La dépense de M. de Marivaux et de sa suite, pour trois voyages à Compiègne comme lieutenant de l'Ile-de-France, monta à 18 l. 7 s. t. (CC 44, f° 136 v°). Il se rendit aussi à Noyon où sa conduite parut manquer de franchise et de fermeté. *Comité de Noyon*, t. XIII, p. 84.

4. CC 45, f°s 38 et 39. Il ne faut pas confondre l'artillerie de la ville avec celle du roi, dont la ville n'avait que la garde souvent onéreuse. Ainsi, en ce moment d'inquiétude, on enlève deux canons du roi pour les envoyer à Amiens, et bientôt quand le grand-maître d'Estrées viendra faire l'inspection de l'artillerie et *compter les boulletz du roy*, la ville paiera ses frais de déplacement. CC 45, f° 40 v°.

8 mars 1563 qu'elle sera remisée de nouveau à l'hôtel de ville avec les arquebuses à croc.

Si ce charmant édifice servait ainsi d'arsenal, on avait du moins la prudence de ne pas en faire une poudrière. Elle était installée dans l'ancienne chapelle Saint-Nicolas-le-Petit (actuellement impasse de l'Epée). On avait eu la précaution de boucher toutes les fenêtres et même on avait muré la porte, si bien que quand on avait besoin de poudre, il fallait « après avoir *rompu et demoli cette huisserie, la remassonner et boucher*[1].

Pour la défense de la ville, tous les habitants doivent servir en personne[2] et les quatre portiers sont spécialement chargés de les avertir, de les réunir et d'assurer la garde et les rondes : aussi recevront-ils du 1er juillet 1562 au 31 mars 1563 une gratification supplémentaire. On leur adjoint le tambour Fery Levesgneau et le trompette Jacques Descaines. Pendant le premier mois où l'inquétude fut sans doute plus vive, Jacques Lagneau fait le guet du haut du beffroy et, toute l'année des troubles, le serrurier Antoine Bruière ne cesse pas de sonner la grosse cloche de l'hôtel de ville[3].

Avec les premiers froids, le service dut paraître plus dur à ces braves bourgeois et l'on juge indispensable d'élever six nouvelles sentinelles en bois aux endroits dangereux, principalement aux portes où il importe le plus de faire bonne garde. La forêt fournit le bois. Abattu avant le 2 novembre, il est transporté avant la mi-décembre et le menuisier Nicolas Picart

1. CC 45, fos 41 vo, 43 vo, 52 et 56.

2. CC 44, fo 135.

3. Les portiers reçoivent en moyenne chacun 15 s. t. par mois, le tambour 60, le trompette et le guetteur 50, le sonneur se contente de 100 sous pour l'année. CC 45, fos 73 à 79.



se charge de confectionner six sentinelles, à raison de 4 livres 4 sous tournois[1]. D'après leurs dimensions, c'étaient de petits corps de garde plutôt que de simples guérites. Hautes de 6 pieds et demi, mesurant 8 pieds et demi sur 7 pieds et demi, elles pouvaient abriter plusieurs hommes. D'après le même compte, on avait construit antérieurement trois loges en pierre et en plâtre pour servir de sentinelles sur le rempart et une autre plus grande, établie devant le jardin des archers, à l'angle du Porniot[2].

Ces précautions furent heureusement inutiles. Nos concitoyens n'eurent pas, cette fois, à montrer leur valeur, mais ils eurent le mérite de se défendre des dissensions intestines. La guerre se passa au loin, toutefois ils en ressentiront le contre-coup. Marivaux dans ses nombreux voyages ne venait pas seulement inspecter nos fortifications et veiller à ce qu'on fît bonne garde; ses demandes sont coûteuses et incessantes. A-t-il besoin de conduire des poudres au Pont-de-l'Arche, il faut qu'on escorte son bateau jusqu'à Pont-Sainte-Maxence[3]. En juin, la ville doit fournir à l'armée royale cinquante chevaux avec harnais et charrettes; en août, cent pionniers et maçons, dont nos élus règlent minutieusement l'uniforme : chapeau ou calotte, hoqueton et chausse de drap de couleur. Les hoquetons portent, par devant et par derrière, une croix blanche et les deux lettres C. E., première et dernière du nom de Compiègne. Enfin le camp établi aux environs, pendant quatre ou cinq mois, achève

1. La ville paye, le 2 novembre 1562, pour martelage et façon des bois, 36 l. 9 s. 6 d. t. (CC 44, f° 137), le 14 décembre, pour le transport, 37 l. 10 s. t. (CC 45 f° 83), pour la façon des six sentinelles, 25 l. 4 s. t. (CC 45, f° 86 v°).

2. CC 45, f° 54.

3. CC 44, f° 136.

de ruiner le pays[1]. Aussi lorsque, le 25 juillet, Charles IX ordonne une levée de 591.800 livres tournois, « mesmement sur ceulx qui soubs pretexte de religion ont esté et sont cause des dictes emotions, seditions et rebellions, leurs adherentz et participants lesquels nous entendons en porter la plus grande partie[2] », la ville ne manque pas de réclamer. Sa part est fixée à cinq mille livres et celle de Senlis à six mille. Nos deux négociateurs, l'attourné Nicole Picart et Simon Louvet, vont trouver la cour à Blois. Là ils peuvent justement faire valoir les fortes dépenses de la ville, tant pour sa défense que pour aider l'armée royale ; puis, avec des couleurs volontairement assombries, Picart dépeint « ce peuple composé pour les deux tiers de bocquillons vivans au jour la journée de leurs œuvres manuelles, selon le naturel du pais sylvestre, sans fructueuse agriculture, apports de passaige ordinaire, sans affluence de episcopal ou présidial[3] ».

Stocq, gouverneur de Senlis, ne se montre pas moins éloquent et la part des deux villes est réduite pour chacune à 3.000 livres.

Mais tandis qu'à Senlis les protestants y contribuèrent seuls[4], à Compiègne les catholiques payent largement leur part, l'abbé de Saint-Corneille et le clergé 500 livres. Il est sans doute assez juste de faire supporter les frais de la guerre à ceux qui l'ont causée. Cependant, comme nous l'avons indiqué déjà, même chez nous, les Réformés réclament et cette taxe sera par la suite une source de difficultés telles que trois ans plus

1. CC 1, pièce 25, requête au roi confirmée par les comptes CC 44, f°s 135, 136, 137, 139. Et EE 2, pièce 13.

2. CC 1, n° 28.

3. Ils furent reçus par le roi le 7 septembre 1562 ; leur voyage coûta 16 l. 2 s. 4 d. t. CC 1, pièce 25 et CC 44, f° 134 v°.

4. BERNIER, p. 57.

tard, juin 1565, il faudra de nouveau recourir à l'intervention du roi. Notre messager, Martin Watelier, ira à pied jusqu'à Bayonne où Catherine prépare l'entrevue de son fils avec le roi d'Espagne, funeste rencontre qui ne servira qu'à accroître les défiances des réformés ! Bien que notre municipalité ait appliqué avec modération les instructions royales, elle aura besoin de la protection d'Amyot, abbé de Saint-Corneille et grand aumônier, pour obtenir l'approbation de tout ce qui avait été fait à l'égard des réformés, « avecq défences d'en faire recherche » à l'avenir[1]. On est revenu au système de la paix dans l'oubli du passé et la main de Catherine est visible dans cette politique de bascule. Amyot ne se bornera pas à user de son crédit en notre faveur. Quand la ville a ordre de rembourser la contribution du clergé, l'abbé de Saint-Corneille fait le généreux abandon des quatre cents livres qui lui reviennent[2].

Nos pères se seraient estimés heureux d'avoir évité cette première guerre civile, au prix de quelques inquiétudes, de sérieuses précautions et de fortes dépenses, si un fléau plus redoutable n'était venu les frapper. La vigilance de nos portiers n'arrêtera pas la peste.

Vainement on espère s'en préserver en fermant impitoyablement les portes aux malades du dehors, notamment celle du Pont, point le plus menacé puis-

1. CC 44, f° 144. Nous ignorons la durée du voyage, dont les frais montèrent à 38 l. 13 s. t.

2. CC 44, f° 138. Jacques Amyot, précepteur de Charles IX, doyen d'Orléans et grand aumônier de France, connu surtout par sa traduction de Plutarque, ne fut pourvu de l'abbaye de Saint-Corneille qu'après le décès de François de Pisseleu, le 14 février 1564, et en prit possession au plus tôt le 15 août ; il n'avait donc personnellement rien versé lors de la taxe levée en 1562, mais ce que l'abbé de Saint-Corneille avait payé alors, devait être rendu, en 1565, au titulaire actuel.

que le fléau sévit surtout à Margny. Ce portier reçoit, pendant les mois de septembre et d'octobre 1563, une gratification de deux sous par jour, sans compter celle fournie par la Table-Dieu, c'est-à-dire par les administrateurs de l'Hôpital [1]. Sa vigilance est vaine et l'année suivante, en septembre et octobre 1564, ce même Gilles Lagneau est chargé de « solliciter les pestiférez et leur administrer leurs vivres et nécessitez ». Soigner les pestiférés est plus méritoire que leur fermer la porte, aussi son salaire est porté à six sous [2] ! Cependant il importe d'isoler ces malheureux et on les relègue alors dans la partie la plus éloignée de la ville, dans la tour des Oziers. Un courageux médecin, le chirurgien Mathieu Coquin, pour être plus à portée de les soulager, s'enferme près d'eux dans la tour, qui gardera son nom !

En vue de cette nouvelle destination, ces tours sont l'objet de quelques travaux indispensables. Ainsi la tour des Oziers est divisée en plusieurs étages et ses canonnières sont bouchées ; pour y donner accès on établit un pont en bois muni de quatre barrières dont deux doivent servir de garde-fous et les deux autres évidemment à empêcher toute communication avec la ville. Il faut chauffer le logis du brave chirurgien, et on n'hésite pas à percer la voûte pour établir une cheminée avec manteau de bois reposant sur deux montants en pierre [3]. Rien n'indique que les malades aient été l'objet d'une pareille sollicitude. Nos comptes sont d'un laconisme désespérant et, de plus, fort incomplets. Pour une année, après un pareil dévouement, Coquin ne reçoit que 10 livres tournois [4] !

1. CC 44, f° 140.
2 CC 44, f° 141.
3. CC 44, f°s 141 et CC 45, f°s 55 et 56.
4. CC 46, f° 172.

Même somme, à l'apothicaire Martin Sergent, sans autre mention que « pour drogues bailliez aux pestiferez et à leur cirurgien[1] ». Même laconisme quand il s'agit de régler le fossoyeur Eglet[2]. Il est impossible d'en rien déduire sur le nombre des victimes.

Suivant une loi fatale, à la peste succède la famine. Il faut taxer les vivres, et un marchand de Compiègne, Jacques Loullier, est député à Senlis pour assister à la réunion où l'on règlera le prix des denrées, septembre 1565. A son retour, les habitants sont convoqués en assemblée générale. Mais la question est si délicate qu'un second marchand retourne, pour le même objet, quelques mois plus tard, à Senlis[3], sans que nous sachions rien des mesures prises.

Malgré tant de fléaux, notre cité trouve moyen d'exécuter d'importants travaux, même des travaux d'embellissement. Plus de cent cinquante toises de pavé sont posés sur la chaussée Saint-Ladre[4], et on achève de paver le Marché-aux-Fromages, l'ancienne Cour-le-Roy, cette basse-cour du château qui faisait partie de la donation de Charles-le-Chauve et que l'abbaye de Saint-Corneille avait cédée à la ville en 1201, moyennant un cens de 100 s. p.[5]. Ce n'était, jusque-là, qu'un affreux cloaque couvert de boues et d'immondices. De temps à autre on les rejetait au pied de la croix élevée sur un perron de trois marches contre le flanc nord de l'église abbatiale. La place fut

1. CC 44, f° 143 v°.

2. A Eglet du Camp, de reste de ses vaccations pour avoir inhumé les corps pestiferez en l'an 1564, par appointement de Monsieur le Prévôt de la ville, 33 s. t. (CC 46, f° 210 v°). D. Grenier parle de 760 chefs de famille morts de la peste, mais il confond avec l'année 1589.

3. CC 46, f° 198, 199, 184 v°, 185 v°.

4. Les paiements s'échelonnent du 29 juillet 1564 au 27 juin 1565, et le prix de la toise monte de 44 à 64 s. t. CC 45, f° 66 v°.

5. Abbé Morel, *Cart. de Saint-Corneille*, t. 1, p. 361.

entièrement pavée et il en coûta à la ville plus de 1.600 livres parisis, sans compter une trentaine de livres pour refaire le piédestal de la croix[1]. Depuis lors, nous dit Claude Picard, on y transporta le marché au poisson, tant frais que salé, qui s'était tenu jusque-là sur la place du Change.

Après avoir fait face à ces dépenses, la ville pouvait encore racheter une des trop nombreuses charges créées par un souverain besogneux, celle de général et super-intendant des deniers communs de la « généralité d'oultre Seine et Yonne ». La finance de cet office était de 7.500 livres, et la part de Compiègne monta à 96 livres tournois[2]. Finalement, le compte des trois années 1562-1565 se soldait par un excédent de 673 livres parisis ! Compiègne en était redevable à la sagesse de ses administrateurs, et aussi à cet esprit modéré et tolérant qui nous semble la caractéristique et l'honneur de ses habitants. Dans une circonstance en apparence insignifiante, ils allaient en donner une nouvelle preuve aussi décisive que méritoire.

On sait comment, après la paix d'Amboise, la princesse de Condé, se trouvant à Paris le jour de la Fête-Dieu, fut assaillie par des fanatiques auprès de la porte Saint-Antoine. Un de ses gentilshommes fut même tué à la portière de son carrosse. Quelques mois plus tard, elle traverse Compiègne en compagnie de sa mère, Madame de Roye, comme elle huguenote déclarée ; les catholiques compiégnois l'accueillent avec égards et nos attournés vont lui offrir galamment le vin d'honneur, 23 octobre 1563[3].

Depuis quatre ans, une paix relative semblait assurée par l'édit d'Amboise et par celui du 16 août sui-

1. CC 45, f°s 65 et 30 v°.
2. CC 45, f° 90 v°.
3. CC 44, f° 149.

vant, qui avait prescrit le désarmement général, sauf pour les nobles. De plus, le duché de Valois, donné par Charles IX à sa mère, bénéficiait de la sollicitude particulière de Catherine. Les villes voisines en profitaient et la présence du roi dans nos murs allait encore augmenter la sécurité et la confiance.

Le 12 septembre 1566, Charles IX n'a fait que passer sous le pont de Compiègne. Catherine l'accompagne, mais préoccupée des troubles de Flandre, elle est pressée de visiter les places de Picardie[1]. Quelques jours plus tard, le connétable traverse l'Aisne, à Choisy-au-Bac, et nos magistrats s'y rendent par eau, pour lui présenter leurs hommages et le vin d'honneur[2]. Le roi a promis de revenir bientôt et le temps s'écoule. Aussi, nos attournés impatients ne se contentent plus du messager habituel. Ils prescrivent au receveur, alors de passage à Paris, de se rendre sans tarder auprès de la cour, à Gisors, pour savoir d'Amyot, notre protecteur habituel, quand le roi fera enfin son entrée[3].

Elle a lieu le 24 juillet 1567, par la porte de Pierrefonds. La jeunesse s'est portée au-devant du souverain en très belle ordonnance, encadrant un groupe de cavaliers, parmi lesquels on remarque Antoine le Féron, lieutenant du bailli de Senlis, les trois attournés, Jacques de Pronnay, Jean Bayart et Jean de Sains, les principaux officiers de la ville et du bailliage et même notre capitaine Antoine de Foucault, seigneur de Brion[4]. Presque toujours absent, il n'a pas manqué ce

1. Une lettre de Catherine est datée de Compiègne, 12 septembre 1566. *Lettres*, t. II, p. 384.

2. Mandat du 27 septembre 1566. CC 46, f° 215.

3. Pour les six jours employés à ce voyage, le receveur réclame 60 s. p. par jour, on lui accorde 7 l. 4 s. CC 46, f° 202.

4. Commissaire des guerres, maître d'hôtel de François de Montmorency, nommé par son influence capitaine de Compiègne, en remplacement du



jour-là d'être à son poste. Le Féron a l'honneur de haranguer le roi, comme il l'a fait jadis à l'entrée de Henri II, son père ; Foucault lui présente les clefs de la ville ; deux de nos attournés portent au-dessus du monarque le poêle de satin violet, semé de fleurs de lis d'or et orné des deux colombes que Charles IX a choisies pour emblème. A la porte de Pierrefonds, rue des Lombards et place du Change, trois théâtres sont dressés sur lesquels on représente des allégories dans le goût de l'époque. Deux jeunes filles figurent la *Piété* et la *Justice*, dont Charles IX a voulu faire sa devise, et où la postérité serait tentée de voir une amère ironie. Une troisième, la *Loyauté*, offre au roi un portrait de la ville de Compiègne, et certes, jamais cité n'eut plus de droit de se parer de cette vertu. Place du Change, quelque bel esprit, imbu des idées de la Renaissance, a placé en pendant Jules César et Charles le Chauve, l'un faisant construire la tour qui porte son nom, l'autre traçant l'enceinte de Compiègne, le tout expliqué en vers latins[1].

Quels présents furent faits au roi ? Nos comptes se bornent à enregistrer le total de la dépense supportée par la ville : 54 livres 18 sols tournois lors de son passage, en 1566, et 827 livres 12 sols pour son entrée. Ils groupent ainsi, sans aucune explication, les dons et présents, la note des peintres et charpentiers, l'achat du poêle et d'autres dépenses[2]. Cependant, il est permis de supposer que la ville avait bien fait les choses. La

Sr de Villemontré, tué à la bataille de Saint-Quentin, il ne paraît avoir exercé aucune autorité à Compiègne. En 1562, d'après la lettre de Marivaux citée plus haut, il avait été question de le remplacer, mais les habitants ne purent s'entendre, et Foucault garda le titre de capitaine de Compiègne, même après que cette charge eut été confiée à Philippe de Brouilly en 1567. Il fut tué en juillet 1572.

1. VATOUT, *le Château de Compiègne*, p. 256.

2. CC 46, fo 179.

provision de vin acheté pour la fête était exagérée, car malgré la chaleur de juillet, il en resta deux pièces qui furent revendues [1].

Charles IX parut se plaire à Compiègne, il y séjourna quelque temps et c'est alors qu'il créa au delà des remparts, en face du château, ce jardin de 18 arpents [2] qui fut le premier embryon du parc actuel.

Les lettres de Catherine témoignent de sa présence jusqu'au 5 août et peut-être plus tard, car la lettre suivante, datée de Chaunes, est du 19. Où aurait-elle passé ces deux semaines ? Quantité de grands personnages vinrent également, attirés par la présence du prince : le connétable, le général des finances Le Fèvre et l'évêque de Soissons, Charles de Roucy, qui ne pouvait manquer de saluer le roi à l'entrée de son diocèse. A tous, la ville offrit du vin [3].

En quittant Compiègne, la cour passa par Chaunes, Péronne et La Fère et arriva à la fin d'août au château de Marchais où pendant toute une semaine le roi fut l'hôte du cardinal de Lorraine, à la grande inquiétude des réformés. Catherine cependant ne méditait et même ne craignait rien. Peu clairvoyante cette fois, elle allait s'installer vers la mi-septembre dans la Brie champenoise, au château de Monceaux, absolument sans défenses, où Charles IX ne songeait qu'à chasser.

Les fêtes de Compiègne sont à peine soldées, que d'inquiétantes rumeurs commencent à se répandre. Partout, au mépris des ordonnances royales, les huguenots se réunissent en armes. Aussi nos voisins de Soissons

1. CC 46, f° 2 v°.

2. Ils furent achetés à divers particuliers et même il fallut démolir la maison de Jean Gaultier, suivant procès-verbal d'estimation des terrains du 25 septembre 1567. Ce jardin ne subsista guère qu'une douzaine d'années et fut ruiné par les guerres civiles. D. GRENIER, *Picardie*, 168, f° 167.

3. CC 46, f°s 215 v°, 216 et 217.



nous avertissent d'avoir à nous garder soigneusement[1]. Quand ils demandent à reprendre leurs armes pour faire le guet jour et nuit, la régente les renvoie au connétable, qui « recommande de se comporter doucement sans s'émouvoir et sans prendre les armes », 24 septembre 1567, trois jours avant la prise de Soissons !

Vainement, sur l'ordre de Catherine de Bourbon, abbesse de Notre-Dame et sœur de Condé, son secrétaire, l'abbé de Vermand, envoie-t-il un dernier avertissement à la cour, également aveugle sur ses propres dangers[2]. Castelnau, qui revient de son ambassade aux Pays-Bas, veut inutilement l'éclairer avec les renseignements recueillis sur sa route. L'entêté Montmorency répond : « qu'étant connestable et commandant les armées, il avoit ou devoit avoir si bonne intelligence par tout le royaume, que rien n'y pouvoit survenir dont il ne fust adverty ». Plus aveugle encore s'il n'est pas complice, l'Hospital va jusqu'à dire que « c'estoit un crime capital de donner un faux avertissement à son souverain, mesmement pour le mettre en défiance de ses sujets[3] ».

On sait comment la cour faillit être enlevée à Monceaux et comment Charles IX, sauvé uniquement par le courage et la fidélité des Suisses, gagna Paris en fugitif, le 28 septembre. Devant le danger du prince, la plupart des chroniqueurs oublient la prise de Soissons par les huguenots, et cependant cette entreprise, en les privant d'un de leur chef les plus hardis, concourut au salut du roi. C'est le 27 septembre au matin, que Genlis entra dans Soissons, par trahison. Il défen-

1. *Lettre de la ville de Soissons à celle de Compiègne* (Cabinet de M. du Lac).

2. *Journal de* D. Lepaulart, publié par la *Société hist. de Soissons*.

3. *Mém. de* Michel de Castelnau, in-f°, Bruxelles 1731. T. I., p. 197.

dit à ses soldats le meurtre et le pillage des marchands, mais ils se dédommagèrent amplement sur les chanoines et les prêtres[1].

Le désastre fut connu immédiatement à Compiègne, car le même jour trois messagers à la fois allaient porter la fatale nouvelle et demander du secours. Le messager habituel, Martin Watelier, partait pour une destination qui n'est pas indiquée, mais qui ne pouvait être bien éloignée, puisque le lendemain il pourra porter à Mello une lettre adressée au maréchal de Danville ; le second messager, Laurent de Marcille, ira vers le roi, bientôt suivi par un troisième qui suivra la même route et ne tardera pas à le dépasser. C'est que dans l'affolement causé par le sac de Soissons, les attournés ont provoqué une réunion générale des habitants, dont le premier cri est pour reprendre les armes déposées à la paix par ordre du roi et depuis lors enfermées au château. Pour cette mission délicate, nul ne semble mieux qualifié que Claude Picart ; aussi malgré l'envoi d'un précédent messager, lui fait-on prendre la poste le jour même[2].

Le surlendemain 29, à 10 heures du matin, il se présentait au Louvre pour remettre les lettres de la ville. Il fut reçu par le roi et à midi, l'audience terminée, il emportait une réponse favorable et d'autres dépêches pour Senlis et Noyon. Dans cette entrevue, nulle allusion aux graves événements de la veille, mais entre ce jeune prince de 17 ans et ce modeste procureur de petite ville, une bonhomie, qui montre un Charles IX bien différent de celui de l'histoire ou de la légende. Laissons parler notre chroniqueur.

« Le roi me demanda qui gouvernait à Compiègne. Je luy dictz qu'il n'y avoit que les gouverneurs et

1. D. Lepaulard.
2. CC 46, f°s 191 v° et 192.

officiers, et que le capitaine qui estoit le seigneur de Brion, estoit absent.

Il me commanda de lui nommer quelque bon gentilhomme, catholique, proche de nostre ville, pour gouverner.

Je lui nommay le seigneur de Humières[1], le seigneur de Vieupont[2], et, excusant iceulx pour leur charge plus grande, je lui nommay le seigneur de Broully, seigneur de Chevrières, lors escuyer de monseigneur de Guyse.

Lequel il accepta, me disant qu'il l'enverroit et me commande de m'en revenir en dilligence : donna charge au seigneur Watiers[3] d'en avertir le dict seigneur de Broully et le faire venir parler à luy.

Cela fut faict le jour Saint-Michel, lequel jour je retournay au dict Compiègne, au grand danger de ma personne, passant au travers des huguenots qui assiégèrent le dict jour Paris, en prenant Saint-Denys, le Bourget et aultres lieux ».

Notre messager eut-il tout le mérite de renseigner ainsi le roi[4] et de lui dicter le choix de Broully? En

1. Jacques de Humières, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, 11 décembre 1560, lieutenant général en Picardie 1568, chevalier du Saint-Esprit 31 décembre 1578, mort vers le 5 mars 1579. Sa veuve, René d'Averton se remaria avec J. F. de Faudoas, comte de Belin, et était encore vivante le 14 mars 1592. Jacques de Humières, seigneur de Monchy, était bien connu à Compiègne, dont son fils Charles sera gouverneur. ANSELME, t. VIII, p. 280.

2. Jean de Vieux-Pont, seigneur de Saintine par son mariage avec Françoise de Vaux, lieutenant du roi en Picardie, mort en 1571, père de Jean II qui, après avoir servi la Ligue, devint un des plus fermes soutiens d'Henri IV. CARLIER, *hist. du Valois*, t. II, p. 529.

3. Michel Vatère, conseiller et médecin du roi, fixé à Compiègne où il achète, rue des Domeliers, la maison de Jehan du Fresnoy et de Barbe Seroulx, parrain à Saint-Antoine, 17 janvier 1565, mort et enterré à Saint-Antoine, le 27 mars 1595. Plusieurs fois il rendit service à la ville, notamment en juillet 1568, où il avança de l'argent à son messager (CC 46, f° 194 v°). De la même famille sans doute, nous pouvons citer : Nicolas Vatère, secrétaire de Monsieur, frère du roi, en août 1575. (CC 49, f° 165). François de Vatère, écuyer, seigneur de Margny, parrain à Saint-Antoine, 27 août 1592.

4. On peut en douter, car nous avons une lettre du roi, datée de Meaux 27 septembre, aux habitants de Compiègne, où il leur recommande de se



tout cas, il n'exagère pas les dangers qu'il eut à courir au retour. Paris était alors bloqué par les huguenots qui allaient bientôt livrer aux troupes royales la sanglante bataille de Saint-Denis. Ils avaient jeté le masque et ne respectaient plus personne. L'ambassadeur Castelnau, envoyé auprès du duc d'Albe pour demander des secours, voyant Paris investi au nord, voulut sortir par la porte Saint-Antoine. Il n'avait pas fait un quart de lieue qu'il fut chargé par la cavalerie huguenote et rejeté dans le faubourg Saint-Martin [1]. Plus heureux, Claude Picart rentra sans encombre à Compiègne où, dès le 4 octobre, ses frais de voyage lui étaient réglés à raison de 25 livres tournois [2].

Le roi tint parole. Le 30 septembre il annonce la nomination de Brouilly, son acceptation et ordonne de lui obéir en tout ce qu'il commandera pour la conservation de la ville [3]. Le même jour, François de Montmorency, fils aîné du connétable et gouverneur de l'Ile-de-France, désigne d'Armentières [4], capitaine de cinquante lances des ordonnances du roi, pour tenir garnison à Compiègne, et il informe les habitants d'avoir à les loger et à leur fournir des vivres, tant pour les hommes que pour les chevaux, en traitant de gré à gré à des prix raisonnables [5]. Indé-

tenir sur leurs gardes. (Bibl. de Compiègne, ms. 39, n° 18). Sauf indications contraires, les lettres citées sont tirées de ce recueil.

1. *Mémoires de* CASTELNAU, t. I, p. 203.

2. CC 46, f° 192.

3. Dans une autre lettre, n° 17, le roi donne pareille commission à Brouilly qu'il suppose déjà à Compiègne. Cette lettre est datée de Paris, 2 septembre. Mais cette date est fausse. Le 2 septembre Charles IX était à Marchais ; de plus, cette lettre porte la mention « Reçu le 4 octobre ». Il faut la dater du 2 octobre.

4. Gilles Jouvenel des Ursins Sr d'Armentières, fils de Louis Jouvenel des Ursins et de Françoise de Vissocq, dite Gapenne, capitaine de 50 hommes d'armes (1567), gentilhomme de la Chambre (1586). Il avait épousé Charlotte d'Arces, veuve de Louis de Humières, seigr de Coutay, oncle paternel de Charles de Humières. P. ANSELME, t. VI, p. 407.

5. Bibl. de Compiègne, ms. 39, n° 19.

pendamment de cette troupe, Brouilly devra lever quelques enseignes de gens de pied. Une lettre du roi, 4 octobre, prescrit aux Compiégnois de l'aider à réunir le plus de forces possible[1].

Notre nouveau capitaine fit également preuve de zèle. Dès le 2 octobre, il est à son poste[2] et envoie un courrier au roi[3]. On voudrait connaître sa première impression sur la ville dont il devait assurer la défense, mais il se borna probablement à de banales assurances de fidélité et de zèle. Avant de montrer comment il justifia la confiance du roi, disons quelques mots de sa famille. Le personnage tiendra une grande place dans notre récit.

Il était de vieille noblesse[4]. Les Brouilly, originaires d'Artois, tirent leur nom d'une terre située dans la commune actuelle de Rebreuviette (arrondissement de Saint-Pol). Chevaliers bannerets et pairs d'Artois ainsi que du comté de Saint-Pol, ils sont connus, dès 1169, par une charte de l'abbaye de Clairmarais. Transplantés en Picardie, ils restent attachés à la maison de Bourgogne jusqu'à son extinction. Antoine de Brouilly, gouverneur de Saint-Riquier, est tué à Azincourt. Son fils Nicolas doit à l'influence de Jean, bâtard de Bourgogne, de conclure à Montdidier un riche mariage avec une demoiselle de Fourmentin, descendante de Gilles de Compiègne, qui lui apporte les terres de Deffoy, Beauvoir, la Mairie, le

1. Faut-il rapporter à cette levée, une somme de 100 l. t. remise seulement le 10 septembre 1569, à François Gaudefroy, chargé de lever des soldats à l'environ pour servir la ville ? CC 47, f° 110.

2. La lettre du 30 septembre porte cette mention : « Reçu par les mains du Sr de Broly, le 2 octobre. »

3. Par ordre de M. de Chinvrières, gouverneur pour le roi, le messager toucha, le 3 octobre, six livres tournois. CC 46, f° 192 v°.

4. Voir généalogie imprimée du Mis de Piennes. P. orig. 530, n° 109.



Cauroy, le Landy aux environs de Montdidier[1]. Son petit-fils Antoine, après la bataille de Nancy, où il accompagne le dernier duc de Bourgogne, passe au service du roi de France. Un Brouilly sera tué à Pavie ; un autre devra sans doute à ce glorieux souvenir l'honneur d'être choisi par la noblesse de Picardie pour recueillir les dons destinés à la rançon du roi. Si la filiation de ces personnages est douteuse, en revanche un document authentique[2] nous fait connaître, en 1505, Antoine de Brouilly, âgé alors de 76 ans, né au Tronquoy, ayant souvent habité Montdidier, prévôt de cette ville de 1466 à 1469, qualifié écuyer, seigneur de Deffoy et habitant Mesvillers (Piennes, c^on de Montdidier). L'année suivante il en deviendra le seigneur par l'acquisition faite de Jacques de Longueval, le 8 juillet 1506[3]. Depuis lors, la branche aînée des Brouilly portera le nom de cette seigneurie destinée à devenir au XVIIe siècle le marquisat de Piennes, tandis qu'une branche cadette prendra le nom de Chevrières, seigneurie achetée le 1er octobre 1529, par Robert de Brouilly à Christophe de Francières.

La branche aînée nous intéresse moins et n'est pour nous qu'un sujet d'inquiétude. Son chef, Antoine de Brouilly, seigneur de Mesvillers, ancien page de François Ier, écuyer du dauphin François II, maître d'hôtel ordinaire du roi, chevalier de l'ordre[4], est gouverneur de Montdidier depuis 1558 et protestant. Ce pourrait être un voisin dangereux. Mais en lutte perpétuelle avec les habitants, surtout avec le lieutenant général du bailliage Antoine de Bertin,

1. Sur ces fiefs, Cf le P. DAIRE, *Hist. de Montdidier*, p. 173.
2. V. DE BEAUVILLÉ, *Hist. de Montdidier*, 2e édition, t. I, p. 549.
3. P. orig., 530, n° 109.
4. Doss. bl., 139, p. 7.

ardent catholique, effrayé peut-être du triste sort de son coreligionnaire Jean Tandoufle, brûlé vif avec ses deux enfants, le seigneur de Mesvillers se démit de ses fonctions le 5 octobre 1568[1]. Tout protestant qu'il était, dans son testament écrit dix ans plus tard, il demanda à être enterré dans l'église de Mesvillers[2] où à défaut de sa tombe, on peut reconnaître encore le nom de sa mère Anthoinette de Pas.

Son cousin, chef de la branche cadette, Philippe de Brouilly, notre nouveau gouverneur, était catholique. Fils aîné de Robert de Brouilly dit le chevalier Robinet, ancien gouverneur d'Étaples, et de Jeanne le Fèvre, originaire de Péronne, il était depuis la mort de son père[3], 29 décembre 1553, seigneur de Chevrières. Il avait épousé Marie du Fay. Son frère Antoine, capitaine des gardes de Claude de Lorraine, mourut non marié ; son autre frère Jean fut abbé de la Victoire ; sa sœur Marie épousa Jean de Rogué, seigneur de Ville en Picardie, gouverneur de Noyon et zélé ligueur.

Philippe avait débuté comme page du fameux la Chastaigneraye, François de Vivonne, gouverneur de Montdidier, puis il était entré comme écuyer d'écurie chez le duc François de Guise, aux appointements de 200 livres tournois par an[4]. En 1562, il le suivait au siège de Rouen[5]. Diverses quittances où il signe indif-

1. V. DE BEAUVILLÉ, *Hist. de Montdidier*, t. I, p. 214 et t. II, p. 152.

2. Cab. de d'Hozier, 68.

3. L'église de Chevrières possède encore la pierre tombale de Robert de Brouilly et de sa femme. On y remarque outre les armes de Brouilly : d'argent au lion de sinople armé, lampassé et couronné de gueules, surmonté d'un lambel d'or, indice d'une branche cadette ; celles de sa femme Jeanne le Fèvre : coupé, en chef d'argent, semé de fleurs de lis de sable, au lion de gueules brochant sur le tout ; et celles de sa mère Isabeau d'Aumale : d'argent, à la bande de gueules chargée de 3 besans d'or. CHANOINE MOREL, *Congrès Arch. de Beauvais*, p. 661.

4. Quittance du 23 mai 1558. P. orig. 530, n° 81.

5. BRANTÔME, t. V, p. 375.

féremment Brouilly ou Brolly nous le montrent capitaine de Compiègne aux gages de 50 livres par mois et chevalier de l'ordre dès 1574. L'année suivante, il y ajoutera le titre de conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi. A un baptême à Saint-Antoine le 22 juillet 1578, il est qualifié président en la chambre des comptes. Dans la dernière quittance que nous possédons de lui, en date du 31 décembre 1586, il ne mentionne que sa qualité de maître d'hôtel du roi et, à cause dudit état, il touche pour six mois de gage 450 livres ; il resta cependant jusqu'à sa mort capitaine de Compiègne[1].

La ville n'avait pas à payer son traitement, mais à assurer son logement, à solder ses gardes, à fournir des vivres à ses soldats et parfois quelques subsides[2]. Dans les circonstances importantes, elle lui faisait des cadeaux et lui offrait du vin, comme par exemple à l'occasion du mariage de ses enfants.

Son entrée ne semble avoir été l'objet d'aucune fête. L'heure n'est pas aux réjouissances et aux dépenses inutiles, et Brouilly s'en fut loger rue des Domeliers, chez l'avocat du roi Helie Seroulx, qui lui fournit meubles, linge, vaisselle et tout ce dont il a besoin pour son ménage[3].

1. P. orig. 530, nos 82, 83, 90 et *Arch. de Compiègne*, GG 20.

2. Pour subvenir aux vivres des soldats du Sr de Brouilly, 55 liv. p. (CC 48, fo 93), Montmorency, par lettre du 25 février 1568, avait accordé à Brouilly comme aux autres gouverneurs de ville six soldats hallebardiers qui devaient être payés par la ville à raison de 7 livres par mois et par homme. Nous trouvons « neuf soldats prins par ledict sr de Brouilly pour sa garde » et il est donné à chacun 50 s. t. (CC 47, fo 97), plus à deux hallebardiers du dit Sr de Brolly, 10 s. t. chacun pendant 27 jours (BB 23, fos 37, 38). En outre, on ne lui réclame pas le paiement de deux cédulles de 300 livres signées de lui, et cette somme est portée aux non-valeurs (CC 47, fo 116 vo).

3. Le roi estima les frais faits ainsi par Hélie Seroulx à 300 l. t., et pour le rembourser ordonna la levée d'une taxe spéciale. Lettre du 23 octobre 1568.

Le premier soin de Brouilly est de visiter les fortifications en compagnie des attournés et autres officiers de la ville. Ces visites se renouvellent encore au mois de novembre[1], et les dépenses ordonnées de ce fait dépassent 700 livres tournois[2]. Le guet et la garde sont repris avec autant de zèle que pendant la précédente guerre. L'ancien valet de la ville trop âgé est remplacé, quitte à recevoir une gratification en raison de ses longs services, de ses infirmités et de sa misère[3]; un traitement supplémentaire stimule le zèle des portiers.

Plus efficace encore devait être la terreur inspirée par les huguenots, quand on apprenait successivement le pillage de la chartreuse de Bourg-Fontaine[4], où l'urne renfermant le cœur du roi Philippe de Valois avait été brisée et plusieurs religieux massacrés; le meurtre des religieux de Valsery[5] avec d'atroces raffinements : quelques-uns avaient été pendus la tête en bas, les autres brûlés vifs dans une cabane; ceux de Longpont[6], épouvantés, s'étaient sauvés à La Ferté-Milon, abandonnant leur abbaye, bientôt réduite en l'état que l'on connaît. Et toutes ces horreurs étaient racontées par ceux qui en avaient été les victimes ! Plusieurs moines de Saint-Crépin-le-Grand, dont D. Lepaulart était prieur, durent, après l'incendie de leur couvent, se retirer à Compiègne, ainsi que Catherine de Bourbon, abbesse de Notre-Dame et propre sœur de Condé. Et les fugitifs n'étaient pas seulement des religieux et de grands personnages : il y avait aussi des gens du menu peuple, comme ce Pierre Dupuis,

1. CC 46, f° 216.
2. CC 46, f° 196.
3. CC 46, f° 212 v.
4. Cne de Pisseleux, con de Villers-Cotterêts (Aisne).
5. Cne de Cœuvres, con de Vic-sur-Aisne.
6. Con de Villers-Cotterêts.

fourbisseur, ou ce Claude Bourzet, sellier, qui prennent la qualité de *Soissonnais réfugiés* dans un acte de baptême à Saint-Antoine, le 8 mars 1568[1].

Affolé, on voyait des ennemis partout. Brouilly avait reçu du roi l'ordre de réunir bon nombre de gens de pied pour aider les gens d'armes de d'Armentières. Il s'en présenta qui se disaient bretons ou gascons envoyés par le roi, mais ils parurent suspects d'huguenoterie et on refusa de les laisser entrer. Seuls les soldats du capitaine Gassion figurent sur nos comptes, à propos d'un emprunt de 200 livres[2]. Qu'était ce Gassion? Peut-être quelque gascon ou béarnais comme le soldat de fortune qui devait illustrer ce nom à Rocroy.

La méfiance de nos pères était excusable à une époque de surprises continuelles. Claude Picart en mentionne trois, dont il ne donne pas les dates, mais dont la première au moins a dû se produire à cette époque.

Un huguenot, nommé Duvivier, noua des intelligences avec un religieux de Royallieu, mécontent de son état. Mais leur trahison fut dévoilée par un parent de Duvivier qui était catholique, et tous deux, par sentence du lieutenant Le Féron confirmée par le parlement, furent condamnés à être pendus. Le religieux seul paya pour les deux coupables, car son complice put se réfugier à Soissons, ce qui place cette affaire avant le 23 mars 1568, date du traité de Lonjumeau, qui obligeait les protestants à évacuer cette ville.

Quant à la seconde tentative, elle aurait eu lieu, suivant D. Grenier, avant le 26 octobre de la même année, et il en donne comme preuve la lettre écrite ce jour-là par Charles IX aux habitants de Compiègne.

1. GG 19, f° 12.
2. CC 46, f° 193 v°.

La lettre existe, suffisamment élogieuse, mais sans aucune allusion à une ou plusieurs surprises dont la ville aurait su se défendre. La seule date certaine, est celle de la troisième tentative en juillet 1575. Faute de documents précis, nous rapporterons ici la seconde tentative, sur laquelle Claude Picart avait de bonnes raisons pour être bien renseigné et se montrer plus prolixe que d'ordinaire.

« Je devais être tué cette nuit-là, dit-il [1], car j'étais capitaine quartenier de l'hôtel de ville et chargé de la garde du Porniot, où se devait faire la première charge. De plus, les conjurés s'étaient distribués d'avance les maisons des plus riches bourgeois et la mienne avait été choisie pour y mettre le cheval du capitaine qui les commandait, le seigneur de Dyon. Des traîtres avaient promis de lui ouvrir les portes de la ville, afin qu'il pût y entrer à cheval. Parti de Saint-Nicolas-de-Courson où il demeurait, il s'était rendu, avec une forte troupe, à la croix du Saint-Signe. On vint l'avertir que des gens de pied, profitant des basses eaux, avaient pu se glisser le long des murailles et que, trouvant ouvertes les poternes de l'Oise, ils étaient entrés dans la ville ; ils l'invitaient à venir les rejoindre, par le même chemin, mais il répondit : qu'on lui avait promis de lui ouvrir les grandes portes, afin qu'il put entrer à cheval, qu'il n'était pas homme de pied et ne voulait pas ainsi entrer dans l'eau. Cette prétention fit échouer l'entreprise. Les gens de pied, qui avaient déjà pénétré jusqu'au Temple (à l'angle des rues actuelles de Solférino et Vivenel) furent découverts, et ne se sentant pas soutenus, ils prirent la fuite. On tira sur eux sans leur faire grand mal, à cause de l'obscurité, et ils se sauvèrent

1. Forcé de mettre un peu d'ordre dans son récit, nous ne reproduisons pas son orthographe.



en reprenant le chemin par lequel ils étaient venus ». On ne saurait révoquer en doute la conduite du seigneur de Dyon, Picart affirme tenir de lui-même cette singulière réponse. Mais peut-être faut-il y voir autre chose que le sot orgueil de l'homme d'arme. Qui sait s'il ne craignait pas une contre-trahison ?

La paix de Longjumeau signée officiellement le 23 mars 1568, la tranquillité ne fut rétablie chez nous qu'à la fin de mai. Les troubles avaient duré huit mois[1]. Aux sacrifices que la ville avait faits pour sa propre défense, s'ajoutaient ceux imposés par le roi. A plusieurs reprises, le 27 octobre et le 13 novembre 1567, il avait demandé de réunir la plus grande quantité possible de blé et d'avoine afin de nourrir l'armée rassemblée sous Paris, en vue d'opérations militaires dans notre région, peut-être pour reprendre Soissons Et il s'agissait de nourrir quatre mille bouches, alors que Compiègne avait déjà grand'peine à se défendre et à nourrir les trente soldats que Brouilly avait amenés par ordre du roi. Charles IX se laissa fléchir. Si nous n'avons pas ses lettres de décharge, c'est qu'on se hâta de les transmettre à son frère le duc d'Anjou[2], que Catherine avait fait investir du commandement suprême après la mort du connétable. En revanche, sur l'ordre de des Ursins[3], il fallut fournir du vin à ses soldats et conduire des munitions à La Ferté-Milon menacée par les protestants[4].

1. Gratification aux portiers « pendant huict mois que ont duré les troubles », soit jusqu'à la fin de mai. En effet, ce mandat est du 3 juin 1568. CC 46, f° 194.

2. Le messager fut réglé le 26 décembre 1567. CC 46, f° 202 v°.

3. Christophe des Ursins, seigneur de la Chapelle-Gontier, lieutenant de François de Montmorency au gouvernement de l'Ile-de-France, 1563-1572 (Lognon, Sté *de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, mém. t. I, p. 38).

4. CC 46, f° 195 et 217 v°.

La paix de Longjumeau ne dura que six mois, mais notre pays ne se ressentit pas de la reprise des hostilités. Les protestants ayant évacué Soissons et Vic-sur-Aisne, le roi et le duc d'Anjou consentirent enfin, le 23 juin, à décharger Compiègne de sa garnison de trente hommes d'armes, sur la promesse des habitants de se bien garder eux-mêmes. C'était un soulagement momentané, car le 2 octobre le roi envoyait de nouveau à Compiègne une compagnie de 50 hommes d'armes, celle de Fosseux[1], avec tout pouvoir, tant sur les gens de guerre, que sur les habitants. Brouilly était alors absent, retenu près du roi, puisque celui-ci, le 20 octobre, félicitait les Compiégnois de leur bonne conduite, d'après le rapport que lui avait fait Brouilly à son arrivée. La ville, consciente de ses services, aurait préféré à cette lettre, si flatteuse fût-elle, l'éloignement de la nouvelle garnison ; mais elle s'était heurtée à un refus formel tempéré par la vague promesse de les « décharger si les choses étaient si bien asseurées de ce costé-là qu'il n'y eut plus d'occasion de craindre ».

Combien de temps Fosseux resta-t-il à Compiègne? Il n'a laissé aucune trace sur nos comptes et dans la lettre du 26 octobre, Charles IX annonçait le retour de Brouilly à Compiègne.

Notre gouverneur était souvent absent ; car suivant l'usage de l'époque, il cumulait d'autres fonctions qui l'appelaient fréquemment auprès du souverain. En juin 1569, nouveau témoignage de la satisfaction qu'il éprouve en entendant Brouilly louer la bonne conduite des Compiégnois, félicitations pour les travaux exécutés à la ceinture de la ville, et annonce du retour de Brouilly. Tout est calme et nos pères croient pouvoir se relâcher un peu ; aussi, l'année suivante, le duc

1. Pierre de Montmorency, baron de Fosseux, père de la belle Fosseuse.

d'Alençon les engage à se montrer « plus diligens et vigilens » et le roi envoie une nouvelle garnison de 30 lances sous le seigneur de Rostaing[1].

Ces détails sont arides, mais ils nous révèlent l'état d'incertitude et de perpétuelles alarmes où vivaient nos pères. Vainement chercherait-on sur nos registres quelque écho des victoires du duc d'Anjou à Jarnac et à Moncontour (13 mars et 14 octobre 1569). Les vaincus étaient des français, ce n'était pas le cas d'allumer les feux de joie.

Ils brilleront l'année suivante pour le mariage de Charles IX avec Elisabeth d'Autriche (26 novembre 1570)[2]. Sans la rigueur de la saison, la fête eût été tout autre. Le mariage devait être célébré à Compiègne, dans l'église abbatiale de Saint-Corneille. De grands préparatifs étaient faits et une galerie commencée, pour relier le château et l'abbaye par la grande rue Saint-Pierre (des Minimes) et celle des Pâtissiers. Dix mille livres avaient été levées sur les principaux habitants[3]; la ville avait aliéné les prairies et le greffe de Margny[4], quand elle se vit frustrée dans ses espérances. Charles IX, pour éviter à sa fiancée un voyage pénible dans la mauvaise saison, courut au-devant d'elle et la cérémonie eut lieu à Mézières.

Les Compiégnois n'avaient pas perdu toute espérance de voir la reine dans leurs murs. En décembre, ils envoyaient demander quand la reine viendrait. Ils l'attendront trois ans ! Brouilly l'annonce en mai 1572

1. Tristan de Rostaing, comblé d'honneur par Catherine de Médicis et l'un de ses principaux confidents, ou un autre membre de sa famille. P. Anselme, t. VIII, p. 940.

2. 55 s. t. pour une somme de bois et fagots pour faire les feux de joie lors du mariage du roy. CC 47, f° 106.

3. CC 47, f° 106.

4. Les prés furent vendus 213 l. t. et le greffe 750 l. CC 47, f° 77 v°.



et les habitants décident aussitôt de lui faire un présent. Comme la caisse est vide, on vendra la réserve de blé provenant de la ferme du mesurage des grains, à raison de 18 livres tournois le muid[1], sacrifice d'autant plus méritoire que la disette est extrême ! On vient de prendre les mesures les plus rigoureuses : défense d'exporter le blé au delà d'un rayon de quatre lieues ; défense de conserver une quantité de blé supérieure aux besoins de chacun ; obligation de le vendre à un prix marqué et seulement par quantité de deux mines au plus à la même personne. Contre la fraude, les précautions les plus sévères sont prises. L'entrée du port est fermée par une chaîne dont les deux clefs sont remises, l'une aux attournés, l'autre à Triboulet, lieutenant du capitaine. Chaque jour, un bateau est désigné pour s'ancrer au milieu de la rivière en face du port aux vins, et six arquebusiers[2] y exercent une surveillance incessante de jour et de nuit.

Et la reine ne vient pas ! Que sont devenus les fonds faits si généreusement pour son entrée ? Les bourgeois se consolent-ils en voyant flamber de neuf les trois picantins au sommet de l'hôtel de ville ? Moyennant soixante sous tournois, le menuisier Jean Sarazin leur a rendu l'usage de leurs bras et de leurs jambes et le peintre Thierry a reçu 110 s. pour les repeindre[3]. On ne peut guère espérer une visite de la reine, surtout depuis la triste lettre écrite par Charles IX, le 12 novembre 1573[4]. Pendant que son frère va occuper le trône de Pologne et que Catherine et le duc d'Alençon l'accompagnent jusqu'à Metz, le roi a dû s'arrêter à Vitry-le-François, déjà frappé du mal qui ne tardera pas à l'emporter.

1. BB 23, f° 25 v°.
2. BB 23, f° 26.
3. CC 47, f° 112.
4. BB 23, f° 31 v°.

11

Cependant, en décembre 1573, une lettre du bailli de Senlis annonce officiellement, cette fois, l'arrivée de la reine ; et les habitants réunis, le 9 décembre, ne trouvent pas d'autre expédient qu'un nouvel emprunt forcé de six cents livres tournois répartis entre douze des plus riches bourgeois. En tête figurent deux des attournés en exercice, Raoul Poulletier et Jean Rigaudeau, ainsi que l'ancien receveur de la ville, Simon Daraine [1]. Raoul Poulletier part pour Paris où il achète, moyennant 287 l. 19 s. 6 d. tournois, un vase de vermeil enfermé dans un étui qui sera offert à la reine [2]. En même temps on se munit d'un riche poële sous lequel elle fait enfin son entrée le 13 janvier 1574. Le damas et la frange seuls ont coûté plus de 100 livres tournois [3], et quelques mois plus tard, quand les coffres de la ville, de nouveau à sec, obligeront à mettre le poële en gage, Nicaise de Billy le prendra pour cent écus [4].

Pendant les dernières années du règne de Charles IX notre ville jouit de la paix, mais nous ne saurions trop insister sur ce fait, ce n'est pas sans de continuelles alarmes. Dans toutes ses lettres, le roi recommande d'obéir en tous points à Brouilly et de se garder avec soin.

En juillet 1572, ce sont les habitants qui réclament leurs armes pour faire le guet [5]. On pressent une catastrophe. La sinistre date du 24 août ne figure pas plus sur nos registres que dans les annales de Claude Picart et nulle part le silence n'est plus consolant. Vainement, ce jour-là et les suivants chercherait-on

1. BB 23, f° 23.
2. BB 23, f° 34 v°.
3. CC 47, f° 107.
4. BB 23, f° 38.
5. BB 23, f° 15.

quelque écho de la Saint-Barthélemy. Quand le 28, les habitants se réunissent, c'est pour remplacer le receveur Simon le Grain qui vient de mourir dans l'exercice de ses fonctions ; et c'est avec plaisir que je transcris ces lignes de Jean Mallet : « Le 24 août 1572, la journée de Saint-Barthélemi, en plusieurs villes furent faits grandes inhumanités et massacre des huguenots, excepté en Picardie et à Senlis, où il ne se fit aucun remuement ni outrage ; les huguenots y demeurant paisibles[1] ».

C'est alors que Philippe de Brouilly fut régulièrement investi de la charge de capitaine qu'il remplissait depuis cinq années. Le titulaire Antoine de Foucault ayant été tué au mois de juillet 1572[2], le 3 septembre suivant, Brouilly fit insinuer ses lettres de nomination par devant le lieutenant du bailli de Senlis ; en même temps, il confirma dans sa charge le lieutenant Pierre Triboulet, qu'il avait trouvé en fonctions, et reçut son serment en présence des attournés, de l'avocat et du procureur du roi[3].

Après la Saint-Barthélemy, crime sans excuse puisque tant de sang n'avait pas éteint les brandons de discorde, la guerre recommença pour la quatrième fois, mais nous fûmes encore épargnés. Cependant, dans la dernière lettre que Charles IX nous ait adressée, le 31 mars 1574, il ordonnait à Brouilly de se rendre à Compiègne et sa recommandation suprême était de se garder des huguenots[4]. Le malheureux en était obsédé, et on prétend que leur souvenir troubla son agonie. Il mourut à Vincennes le 30 mai, à 2 heures de l'après-

1. BERNIER, p. 61.

2. Voir la liste des capitaines gouverneurs de Compiègne, suivant le tableau dressé par Gaya, major de Compiègne, et placé dans la mairie.

3. BB 23, f° 19.

4. BB 23, f° 36.

midi, et dès le 31 au soir, nous en étions informés par une lettre du prévôt des marchands et des échevins de Paris[1].

Il laissait la régence à sa mère, en attendant le retour du roi de Pologne. Le passé du duc d'Anjou semblait annoncer aux catholiques un ferme défenseur de leur cause ; nous verrons comment il trompa leur attente et les força à se défendre eux-mêmes.

1. BB 23, f° 39 v°.





CHAPITRE VII

RÈGNE D'HENRI III

JUSQU'A LA MORT DES GUISE

Le retour du roi de Pologne rallume la guerre. — Compiègne fait venir des troupes de secours et déjoue une troisième tentative de l'ennemi. — Les travaux de défense nécessitent une imposition supplémentaire sur l'élection. — Tentative de ligue en Picardie, mal accueillie à Compiègne.

Passage de la reine de Navarre, du duc de Guise, de la reine Catherine, du maréchal de Matignon (siège de La Fère), d'Henri III.

Inquiétude causée par la mort du duc d'Anjou, processions et formation de la Ligue parisienne. — Compiègne continue à éviter la guerre mais pas la famine. — Sage conduite de ses attournés. — Mort de Triboulet et de Brouilly. — Nomination de Charles de Humières qui signe l'acte d'Union.



La mort de Charles IX fut connue le lendemain à Compiègne, mais il fallut quinze jours pour en porter la nouvelle à Cracovie. Rompant avec ses habitudes de temporisation, Catherine, entraînée par sa passion pour son fils préféré, lui mandait : « Ne retardez votre départ en nulle façon[1] ». Henri n'aura pas de peine à suivre ce conseil, il considère trop son royaume de Pologne comme un exil.

Trois jours après, dans la nuit du 18 au 19 juin, il s'évade comme un prisonnier. Poursuivi par les grands seigneurs polonais jusqu'à la frontière autrichienne,

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 311.



il arrive à Vienne le 24 juin, et le 18 juillet à Venise. Dès lors, au milieu de fêtes perpétuelles, il semble oublier la France autant que la Pologne et ne répond même plus aux lettres de sa mère, si bien que Catherine inquiète se décide à venir à sa rencontre. Le 5 septembre, ils se retrouvent à Lyon. De cette Italie qui convient si bien à sa nature, il arrive épuisé de corps et d'âme, et dans ses premiers actes toute son attention s'absorbe en de puériles questions d'étiquette. Cependant, le 17 septembre, il écrit de Lyon aux habitants de Compiègne « qu'autant il a esté affligé de la mort du Roy, son frère, autant il a eu de plaisir en apprenant par la roine qu'ils persévéroient dans une constante fidélité ; s'empressant de leur faire sçavoir son arrivée, persuadé que cette nouvelle porteroit joie et consolation dans les cœurs de tous vrais subjects comme ceux de Compiègne[1]. » Vatout, qui mentionne cette lettre, pense que Henri III aimait à se souvenir des quelques journées passées à Compiègne et qu'il savait apprécier l'importance stratégique de cette place[2]. N'est-ce pas attacher trop de prix à une banale circulaire ?

Les circonstances sont pourtant assez critiques pour apprécier la fidélité des Compiégnois. Malgré les conseils de modération reçus à Venise comme à Vienne, grisé par les ovations et les fêtes, Henri III reste sourd à toute parole de tolérance, même prononcée par ce vieux pourfendeur de huguenots qu'était Montluc ! Catherine elle-même, si portée aux négociations et aux compromis, ne veut rien entendre à tout ce qui semblerait un désaveu de la Saint-Barthélemy. La personne de ce fils chéri ne suffit-elle pas à désarmer les rebelles, protestants et politiques main-

1. Bib. nat. *Picardie*, 168, f° 261 v°.
2. *Le Château de Compiègne*, p. 262.

tenant alliés ? La guerre est déclarée, sans avoir le courage de la mener vigoureusement ; quatre chefs pourtant vont l'entreprendre à la fois : le prince Dauphin dans la vallée du Rhône, Retz en Provence, D'Uzès en Languedoc et Montpensier en Poitou, où seul il remporta quelques succès. Cette fois encore la région du Nord, où les protestants sont peu nombreux, restera à l'abri du fléau, mais il sera bon de se tenir sur ses gardes. Brouilly fait fermer la poterne Saint-Nicolas, ainsi que la porte du Château qui ouvre sur la campagne. Quelques maisons sur le pont, nuisibles à la défense, sont également démolies. Et l'année se termine pour nous sans incident fâcheux[1].

Le sacre et le mariage du roi (13 et 14 février 1575) ne laissent aucune trace sur nos registres, pas même une demande de subsides ; mais celle-ci apparaît bientôt sous le couvert d'armer des vaisseaux pour protéger notre commerce (lettre du 24 juin 1575). S'agit-il d'appuyer les opérations de Montpensier contre La Rochelle, dont les corsaires pillent indifféremment les vaisseaux espagnols et français, dès qu'ils appartiennent à des catholiques ? Rien n'indique que Compiègne ait versé les mille livres réclamées pour sa quote-part. Notre ville avait assez à faire pour pourvoir à sa sûreté.

Trois lettres en un seul mois, 4, 20 et 28 juillet, recommandent d'obéir en tous points au gouverneur Brouilly et d'avoir « l'œil bien ouvert », car le roi « a eu advis certain d'entreprise contre la ville ». Aussi refuse-t-il l'éloignement de la compagnie de Balagny réclamé par Brouilly au nom des habitants. Comme toujours, par amour-propre et par économie, ils auraient voulu se défendre eux-mêmes, et ils reprennent les pratiques usitées lors de la surprise de Soissons. Nous retrouvons alors, fidèles à leurs postes, nos anciennes connaissances : Pierre Bugnet distri-

1. CC 39, fos 142, 143 v°, 147 v°, 149, 175.



bue les billets de garde aux habitants qu'assemble le tambour Ferry Levesgneau ; chaque soir, les quatre portiers remettent les clefs des portes, soit à Brouilly lui-même, soit à son lieutenant Triboulet ; Pierre Herbet, qualifié soldat de Monsieur de Brouilly, sorte d'officier d'ordonnance, visite les portes et s'assure chaque nuit de la vigilance de la garde et de l'exécution des rondes ; Jacques Noël fait le guet au sommet du beffroy. Mais comme le clocher de Saint-Jacques est plus haut de quarante pieds, on y installe également un second guetteur [1].

Sous le coup des avertissements venus de Crépy et de Soissons [2], des renforts sont jugés nécessaires et ces bourgeois, qui réclamaient l'éloignement de la compagnie de Balagny, vont recevoir des troupes de tous côtés. Il ne suffit pas de convoquer les gens de guerre des villages voisins dans le ressort de Compiègne. Bien qu'il en soit arrivé quarante-quatre [3], sans compter ceux d'Elincourt [4] amenés par le seigneur de Bellinglise [5], le sieur de Sénemont, commissaire de

1. CC 49, f°s 136 et 138 v° et CC 86 *bis*, f° 19.

2. Le 31 juillet, on donna 2 livres 4 sous à Claude Briffe et Pierre Mignon qui, la nuit précédente, apportèrent les lettres d'avertissement de Soissons et de Crépy (CC 86 *bis*, f° 35 v°).

3. Ces 44 hommes reçurent pour 3 jours 75 livres t. (CC 86 *bis*, f° 2.)

4. La nourriture des gens d'Elincourt, réglée à part, coûta 54 s. t. (CC 49, f° 147 v°.)

5. Bellinglise appartenait alors à la famille du Hamel qui portait : *De gueules au chef d'or chargé de 3 molettes de sable.* Il ne faut pas la confondre avec une autre famille picarde du même nom fixée dans le Ponthieu. Il ne peut être ici question de Jacques du Hamel, marié en 1508 à Marie de Boubers, comme l'indique PEYRECAVE, *Elincourt-Sainte-Marguerite*, p. 97, sans réfléchir à son âge, mais de son fils Claude ou plutôt de son petit-fils marié à Vulgane de Baudoche dont l'enfant sera tenu sur les fonts de Saint-Antoine, le 18 juillet 1580, par le gouverneur Philippe de Brouilly (GG 20, f° 33 v°). Seulement cet acte de baptême porte « messire *Phelippe* du Hamel, seigneur de Bellelenglise, et madame Vulgane de Baudoze », tandis que la généalogie de d'Hozier donne pour époux de cette dame *Antoine* du Hamel (Cab. de d'Hozier, 184, doss. 4665, p. 2). Il sera lieutenant en la ville de Roye de 1595 à 1610 (COËT, *Hist. de Roye*, t. I, p. 136).

l'artillerie [1], réunit vingt-trois canonniers du roi [2] et Jacques de Humières fait appel au capitaine Péricart, qui tient garnison à Pont-Sainte-Maxence et aux arquebusiers à cheval du capitaine Emery campés à Pommiers, près de Soissons. A défaut du chiffre précis des hommes fournis par ces deux capitaines, nous savons que pour les soldats de Péricart, tant de pied que de cheval, leur lieutenant, le sieur de Roche reçut par jour 39 l. 10 s. et Claude de Plaisance, lieutenant d'Emery, 45 livres tournois [3]. C'était donc, indépendamment des canonniers et des soldats du pays, au moins une centaine de gens de guerre. Ils ne furent pas logés chez l'habitant, mais répartis entre vingt-quatre hôtelleries et tavernes, où les frais dépassèrent 190 livres tournois [4].

La ville n'aurait pu continuer longtemps de pareilles dépenses. Fort heureusement l'événement redouté se produisit et son issue heureuse permit de congédier bientôt ces auxiliaires fort utiles, mais ruineux. Un certain La Fontaine, de Warty (actuellement Fitz-James, près Clermont), fut surpris à Venette amenant quantité de soldats. Le gros de sa troupe s'allongeait jusqu'à Jonquières et aux environs où tous attendaient le signal convenu, un feu qui devait être allumé vers minuit. Confus d'être ainsi découvert, La Fontaine ne semble avoir opposé aucune résistance et il fut amené prisonnier à Compiègne, qui était alors bien défendu, grâce aux nombreux gentilshommes accourus

1. Quittance de gages donnée le 9 octobre 1585 par Philippe de Sénemont, écuyer, commissaire ordinaire en l'artillerie du roi. (P. orig. 2686, doss. 59.580, p. 3).

2. Pour 6 jours ils reçurent 85 l. 7 s. (CC 86 *bis*, f°s 2 v° et 36 v°).

3. Les premiers pendant 2 jours, les seconds pendant 4 (CC 86 *bis*, f° 27).

4. La note réglée aux 24 hôteliers était de 188 l. 2 s. 8 d. (CC 86 *bis*, f° 28), mais le 9 mai 1576, il restait à payer 8 l. 8 s. pour « dépense obmise d'aucuns soldats du cappitaine Paricart » (CC 49, f° 145).



à son secours. Cette nuit-là, précisément, Bellinglise était de garde au château et Humières[1] au Porniot, où Claude Picart commandait les habitants[2].

La Fontaine fut conduit à la prison du roi où il resta du 31 juillet au 17 août[3]. De nombreux témoins furent entendus par le lieutenant civil et criminel Antoine Le Féron[4], qui renvoya le prisonnier à Paris, sur un cheval prêté par le geôlier de la prison, Raoul Mouflaine. En même temps la ville informait le prévôt des marchands et les échevins de Paris de la surprise dont elle avait failli être la victime et recommandait de garder soigneusement le prisonnier. A défaut de la lettre des attournés de Compiègne, nous avons la réponse de Paris, 19 août, promettant de « tenir la main à la pugnicion du prisonnier[5] ». Mais La Fontaine, conduit devant le roi, fut mis en liberté, et Claude Picart ajoute sans plus de commentaire : « trois jours après il mourut ».

Si l'on se reporte à la lettre d'Henri III du 4 juillet commençant par cette phrase singulière « ayant eu advis bien certain que ceulx de nos subjectz eslevez et leurs adhérens ont des entreprises sur aucunes de nos villes... » on doit supposer que l'affaire fut ainsi étouffée parce que La Fontaine était l'agent d'un de ces *subjetz*

1. Dans la lettre du 5 juillet 1575, à monsr de Humières, lieutenant général à Péronne, Montdidier et Roye, Catherine lui accuse réception de six ou sept dépêches reçues de lui, et le félicite du « bon ordre que avès mis pour garder de surprise non seullement Compiengne, mais aussi les aultres lieux voisins, tant de vostre gouvernement que de l'Isle-de-France » (Fr. 3178, fo 220). Cette lettre paraîtra dans le *Suppl. des Lettres de Catherine* (Comm. du Cte Baguenault de Puchesse).

2. Ms. Claude Picart, p. 20.

3. La ville paya au geôlier 10 l. 10 s. t. pour la nourriture du prisonnier, du 31 juillet au 17 août, et la location du cheval qui le transporta à Paris (CC 86 *bis*, fo 41).

4. Les témoins reçurent 11 l. 5 s. (CC 86 *bis*, fo 40 vo).

5. Bib. de Compiègne, ms. 39, no 43.



élevez, et il n'est pas téméraire de songer au prince de Condé. Ce triste chef des réformés était alors sur les confins de la Suisse et de l'Allemagne occupé à faire des traités, des levées d'hommes et des complots, au lieu de se jeter comme son père là où se donnaient et recevaient les coups [1]. Bientôt on surprendra une lettre du prince datée du 6 août et adressée à son bailli des Tournelles, à Montdidier. Condé possédait, du chef de sa mère Eléonore de Roye, de grands biens en Picardie. Il prescrit donc à de Létoc, son bailli, de remettre promptement 400 écus au capitaine Dyon. Aucun motif n'est indiqué et nous ne savons qui était ce capitaine Dyon. Serait-il l'auteur de la précédente tentative contre Compiègne ? En tous cas, la saisie de cette lettre à la porte de Compiègne et le soin qu'on prit de la garder indiquent clairement que, dans la pensée de nos magistrats, elle se rattachait à quelque entreprise contre la ville [2].

Les reîtres levés par Condé s'avançaient alors à travers la Champagne, et pour entrer en Picardie, ancien gouvernement héréditaire des Condé, Compiègne pouvait leur donner toute facilité de passage et de ravitaillement. Un mois durant, ils restèrent à Choisy où leur présence causait les plus vives inquiétudes [3]. Grâce à la fermeté des Compiégnois, ils n'allèrent pas en Picardie, mais se répandirent au cœur du royaume. Pour les arrêter, Catherine a beau menacer Thoré, qui les commande, de lui envoyer la tête de son frère le maréchal prisonnier à la Bastille. Vaine menace, c'est elle qui court après son fils François, échappé de la cour,

1. Duc d'Aumale, *Hist. des Condé*, t. II, p. 113.

2. Cette lettre, datée de Bâle, 6 août 1575, porte au bas cette mention : « descouverte et retenue à la porte le IIIIe septembre 1575. (Bibl. de Comp., ms. 39, n° 42.)

3. CC 49, f°s 164 v° et 165.



le rejoint à Chambord et lui accorde l'élargissement des deux maréchaux Montmorency et Cossé. La cour semble affolée, et, sans sortir du cadre de notre histoire locale, on perçoit ses impressions tremblantes et mobiles. Tantôt le roi défend de laisser entrer personne, « soubz quelque couleur et prétexte que ce soit... sans un passeport signé de sa main » et à cette date, 16 septembre, il vise son frère en fuite depuis la veille. Tantôt il recommande de faire bonne garde contre les reîtres et de rentrer en ville le plus de grain possible, afin d'affamer l'ennemi (6 octobre).

Leur défaite à Dornans (10 octobre) est loin de le rassurer, car elle lui donne un rival qu'une glorieuse balafre rendra populaire. Ce n'est pas par le fer que le roi veut se débarrasser de ces étrangers. Nul n'est dupe de ses demandes d'argent pour solder ses troupes (29 décembre) ou de ses offres de fournir Compiègne de poudre et d'artillerie (13 janvier). Les reîtres ne s'éloigneront qu'à prix d'or, et on devine l'impression des Compiégnois, qui ont tant souffert de leur présence à Choisy, quand Henri III ordonne de leur donner des vivres et le libre passage du pont de Compiègne, afin qu'ils regagnent leur pays sous la conduite de Schomberg[1] et du seigneur d'Ognon[2] (lettre du 9 mai 1576).

Après avoir promptement renvoyé ses défenseurs d'occasion, Compiègne continue à améliorer ses fortifications et son armement. Serruriers et menuisiers travaillent aux canons et aux arquebuses à croc ou à

1. Dans cette lettre, Schomberg est qualité maréchal des reîtres. Il était colonel général de la cavalerie allemande. C'est son fils Henri qui sera maréchal de France.

2. Arthus de la Fontaine, baron d'Ognon, lieutenant de René de Villequier au gouvernement de l'Ile-de-France, connu surtout comme grand maître des cérémonies. Il maintenait un ordre si rigoureux que de lui est venue l'expression : rangé en rang d'Ognon.



mèche[1]. Un potier d'étain fond des balles, environ dix à la livre. Cent piques ferrées sont achetées vingt sous pièce pour armer les habitants inhabiles à manier l'arquebuse. Une douzaine et demie de pelles, payées 30 sous, seront mises aux mains des villageois voisins, réquisitionnés pour travailler aux fortifications[2]. Contrairement à l'opinion reçue sur la transformation amenée par les progrès de l'artillerie, on surélève encore plusieurs tours. Cependant, on établit aussi des gabions avec des tonneaux pleins de terre[3], et on multiplie les canonnières[4]. Partout les brèches sont réparées, le moineau des cordeliers est relié par des escaliers intérieurs, et l'on condamne les portes de Paris et de la Chapelle, ainsi que les poternes de l'Oise[5].

Les dépenses sont telles que les bourgeois, réunis en assemblée générale, le 26 août, doivent solliciter du roi le triste privilège d'une taxe supplémentaire sur tous les habitants de l'élection. Henri III ne se fait pas prier et par lettres patentes du 6 septembre, il ordonne une levée de 2.420 l. 18 s. 2 d. t. sur tous les habitants privilégiés ou non, sauf les gens d'église en raison « du service qu'ils nous font[6] » et les généraux des finances chargent les élus de Compiègne d'en effectuer la recette pendant le dernier trimestre de 1575[7].

1. Racoustré et équipé quelques petites pièces d'artillerie tant en affustz, rouaiges, lanternes, escuvillons, reffoulloirs (CC 86 *bis*, f° 3). Cinq affûts longs de 7 pieds, larges de 10 pouces et munis de trois lanières pour retenir la pièce. Quarante verges de chêne ou baguettes pour les arquebuses à croc (CC 86 *bis*, f° 38).

2. CC 86 *bis*, f°s 22 v°, 31 et 40.

3. On y emploie 138 muids et 14 pipes ou demi-pièces. CC 86 *bis*, f° 12 v°.

4. Dans ce même compte 86 *bis*, j'en compte 72, sans parler de celles dont on n'indique pas le nombre.

5. Voir plus haut p. 58 et 59.

6. Don gratuit imposé alors au clergé.

7. Voir la répartition faite entre les communes de l'élection, p. 127.

La honteuse paix de Beaulieu (6 mai 1576), connue sous le nom de paix de Monsieur, qui en était le principal bénéficiaire, eut comme conséquence l'éclosion de la Ligue à Péronne, dont nous avons déjà parlé. Chez nous rien de semblable, et déjà se manifeste un sentiment opposé, dont nous pouvons donner ici un nouveau motif. Le maréchal de Montmorency, rival des Guise, en sortant de la Bastille, a repris ses charges et dignités, notamment son gouvernement de l'Ile-de-France. Il vient à Compiègne avec la duchesse et y séjourne du 24 au 26 juillet. La ville fournit le vin de sa table et offre une pièce de vin de Beaune, des dragées, des confitures et des fruits[1]. Trop nombreux pour être cités, sont les présents remis aux membres de cette famille lors de leurs fréquents passages à Compiègne ; et quand le maréchal meurt à Ecouen, le 15 mai 1579, nos attournés ne manquent pas de se rendre à son enterrement[2]. Cette influence des Montmorency est à retenir dans le sujet qui nous occupe.

Aussi, n'est-il pas étonnant qu'Henri III ait songé à Compiègne pour la réunion des Etats-Généraux de 1576. Des lettres patentes furent données à cet effet au mois d'août, et notre prévôt les avait déjà transmises, notamment aux religieuses de Saint-Jean-aux-Bois[3]. Les circonstances en décidèrent autrement ; les Etats-Généraux se réunirent à Blois, en novembre 1576, et un de nos voisins, le député du Tiers-Etat de Vermandois, Jean Bodin, y tint le premier rôle. Henri III crut habile de se proclamer le chef de la Ligue et, sous prétexte de combattre les Réformés, chercha surtout à obtenir de l'argent.

1. CC 49, f° 154.

2. CC 50, f° 90.

3. Bibl. nat. *Picardie*, vol. 20, f° 377 v°.

La guerre allait recommencer dans l'Ouest et le Midi, ruineuse pour les populations et le prestige royal, sans autre résultat qu'une paix toujours mal observée. Notre chronique locale se réduit fort heureusement à des faits moins considérables et plus réjouissants.

Au commencement de juillet 1577, les bourgeois de Compiègne voient arriver un brillant cortège composé de trois litières et de six chariots autour desquels chevauchent une dizaine de jeunes filles avec leur gouvernante également à cheval. La municipalité prévenue eut le temps de faire nettoyer les portes, principalement celle de Paris[1], rouverte depuis la paix, par laquelle les voyageurs entrent en ville.

La principale litière, toute vitrée, laisse apercevoir dans tout l'éclat de sa beauté et de ses 25 ans, Marguerite de Valois, reine de Navarre, celle que l'histoire appelle familièrement la reine Margot. Cette litière, au plafond soutenu par des colonnes, était tendue en velours incarnadin d'Espagne rehaussé de broderies d'or et de soie nuée. Les devises, au nombre d'une quarantaine (il y en avait même de gravées sur les vitres), célèbrent en italien et en espagnol le soleil et ses bienfaits. Près de la reine, ou dans l'autre litière, dans les chariots et même à cheval, on remarque sa dame d'honneur, Claude de la Tour d'Auvergne, parente de la reine Catherine, femme de Juste de Tournon, comte de Roussillon, et sa fille, l'infortunée fiancée du marquis de Varambon ; Catherine de Lorraine, sœur du Balafré, actuellement princesse de la Roche-sur-Yon, qui sera duchesse de Montpensier après la mort de sa belle-mère et l'une des principales héroïnes de la Ligue ; Charles, marquis de Mouy,

1. Pour sa peine, le portier Laurent Lefèvre reçut 45 s. p. (CC 50, f[os] 65 et 72 v°.)



châtelain héréditaire de Beauvais, et sa femme Catherine de Susanne, comtesse de Cerny, dont la fille épousera le frère de la reine Louise ; Anne d'Aquaviva, fille du duc d'Atry, « une des honnestes belles et sages, des meilleures et des plus dévottes de la Cour », au dire de Brantôme, et que d'Aubigné, moins galant, appelle « cette bouffonne d'Atry », mariée bientôt à Adjacet, créé comte de Châteauvilain, un de ces financiers florentins qui nous montrent déjà la France exploitée par l'étranger. Enfin, deux dignitaires de l'église : Charles de Pérusse d'Escars, évêque de Langres, et Philippe de Lenoncourt qui, après avoir remplacé son oncle sur les sièges de Châlons et d'Auxerre, devait recevoir comme lui le chapeau de cardinal [1].

Sous prétexte d'aller aux eaux de Spa soigner un érysipèle, la reine Margot a obtenu de quitter la cour où sa situation devient intolérable, depuis que la guerre est déclarée ouvertement entre son mari et son frère. Le 3 juillet, elle soupe et couche à Saint-Denis ; le 4, après avoir dîné à Luzarches, elle arrive pour souper et coucher à Chantilly, où elle passe toute la journée du lendemain vendredi, 5 juillet. Le samedi 6, dîner à Senlis, souper et coucher à Verberie. Rien n'est indiqué pour la journée du dimanche 7, sauf la dépense relativement faible, 151 l. 8 s. 10 d. tournois. Le lendemain, lundi 8, elle dînera à Ourscamp, soupera et couchera à Noyon, et sa dépense montera à 246 l. 13 s. 7 d. [2]. Compiègne n'est pas nommée dans son itinéraire, mais elle y passe forcément, et tout concorde à y placer son souper et son coucher le 7, pour lui permettre d'arriver à Ourscamp

1. L'état de paiement pour 1577 indique pour Mme de Tournon 1000 l. t. et pour Mlle d'Atry 400 l. t. (Arch. nat. KK 161, f° 101 v°).

2. Archives nationales, KK 161, f° 65, v°.

pour le dîner, repas qui se prenait alors vers 10 heures du matin. Du reste nous avons un mandat de paiement du 9 juillet, portant à 39 livres 10 sous parisis le vin et les fruits qui lui sont offerts[1].

Nous ne pouvons suivre la reine en Flandre, où elle va intriguer en faveur de son frère François. Notons seulement qu'avec son train formidable, elle mettra quatorze jours pour aller de Paris à Mons et dépensera 3,345 livres. Et encore, tout n'est pas compris. Ainsi, nous relevons ailleurs une gratification de 24 l. 15 s. 6 d. au valet de chambre Jean Dagan, dit Pacolet[2], qui conduit le lit de la reine dans le chariot de poste jusqu'à Liège, et doit le décharger et recharger dans tous les lieux où elle couche[3]. Tant de dépenses, tant de fatigues et, disons-le, tant d'habileté, devaient être inutiles par suite de l'incohérence du duc François et aussi de la jalousie d'Henri III. Secrètement desservie par le roi, Marguerite dut abandonner la partie et se tira à grand peine des mains des Espagnols, « n'ayant pour passeport que l'espérance que j'avois en Dieu[4] ». Singulière réflexion sous la plume d'une telle femme ! Sa pieuse confiance ne fut pas déçue. Rentrée à La Fère, elle put y recevoir bientôt son frère chéri pendant plusieurs semaines qui passèrent, dit-elle, comme un jour. Quand il fallut se quitter, François s'arrêta à Compiègne en compagnie de Torcy[5] et de nombreux gentilshommes auxquels la ville offrit le vin d'honneur, l'hypocras et les présents d'usage[6].

1. Arch. de Compiègne, CC 50, f° 82.
2. Appointé à 53 livres par an.
3. Arch. nat. KK 162, f° 578.
4. *Mém. de Marguerite de Valois*. Édit. Lalane, p. 118.
5. Jean de Blosset, seig[r] de Torcy, lieutenant général de l'Ile-de-France, promu chevalier du S[t]-Esprit le 1[er] janvier 1579.
6. Mandement du 31 décembre 1577, montant à 87 liv. p. (CC 59, f° 83).

Heureuse ville dont les annales n'ont alors à enregistrer que le passage d'hôtes illustres ! Citons encore à la date du 2 mars 1578, M. le Grand Maître, Henri de Guise[1]. Il quittait la cour, « mal content et indigné contre les mignons du Roy ou pour le moins faisant semblant de l'estre, car telles faveurs avançoient plus ses desseins qu'elles ne les reculoient[2] ». A tous, la ville faisait aimable accueil avec une sereine impartialité.

Toutes les visites ne comportaient pas une solution aussi facile. Voici venir Fervaques[3], le rusé normand qui a favorisé la fuite du roi de Navarre. Il demande des munitions et des vivres pour le duc d'Anjou qui réunit des troupes à La Fère, en vue de son entreprise sur les Pays-Bas. Toujours prudents, nos magistrats ne veulent rien accorder sans en référer au roi et au gouverneur de l'Ile-de-France (août 1578)[4].

Une ville aussi fidèle méritait bien les faveurs royales. Déjà Henri III, par ses lettres patentes de septembre 1577, a étendu aux arquebusiers de Compiègne les privilèges accordés à ceux de Châlons et de Soissons. Le capitaine, sa vie durant, et le roi, pour l'année où il aurait abattu l'oiseau, sont exemptés de la taille[5]. Le sacrifice coûte peu au trésor, puisque la taille est un impôt de répartition. Aussi les Compiégnois apprécient davantage le don de cinq vieilles bombardes hors de service, que le roi leur abandonne

1. CC 50, f° 83.

2. L'ESTOILE, *Registre-Journal*, t. I, p. 255.

3. Guillaume IV de Hautemer, comte de Grancey, baron de Mauny, seigneur de Fervaques, lieutenant général du duc François au Pays-Bas, maréchal de France et chevalier du Saint-Esprit (1595), mort en 1613. (P. ANSELME, t. VII, p. 393.)

4. CC 50, f° 88.

5. EE. 1, n° 1 *bis*.

à la sollicitation de Brouilly. Avec le prix du vieux fer, en y ajoutant 372 livres p., ils auront l'orgueil de posséder neuf pièces d'artillerie neuves, forgées à Paris. Dans leur joie reconnaissante, ils n'hésitent pas à payer 126 livres trois demi-queues de vin d'Orléans, pour les offrir à Brouilly[1]. Et cependant ces vieux canons étaient un glorieux souvenir du siège de 1430, des bombardes anglaises!

Catherine a passé l'hiver et le printemps de 1579 dans le Midi à négocier avec son gendre et le duc de Savoie. Le Nord semble tranquille, quand on apprend que Condé, confiné jusque-là dans la ville de Saint-Jean-d'Angely, a traversé la France et Paris dans le plus grand mystère, pour se présenter soudain aux portes de La Fère et s'emparer de cette place presque sans combat (29 septembre). D'Aubigné[2] nous donne son itinéraire par Mouy[3], la ferme des Loges, entre Compiègne et Coucy, appartenant à une abbaye[4], d'où il arrive tout d'une traite à La Fère. Quel mobile lui fait ainsi quitter un pays, où il est solidement établi, pour occuper une place très forte, il est vrai, mais entourée de populations hostiles? Peut-être veut-il forcer le roi à lui rendre son gouvernement de Picardie, en le mettant en présence du fait accompli, mais il est loin du compte. Les places voisines ne songent nullement à se ranger sous son autorité. Quand Compiègne redoute le voisinage des dix-huit compagnies du régiment de Saint-Luc et ne tolère dans son enceinte que la

1. CC 60, f°s 82 v° et 106. Au f° 106, l'autorisation du roi est reportée au 23 novembre 1578; ce doit être une erreur, car c'est le 15 décembre 1577 que la ville donne du vin à Brouilly pour le remercier de l'autorisation obtenue, et les dépenses qui précèdent et qui suivent indiquent l'année 1577.

2. *Histoire Universelle*, t. VI, p. 48. Edit. de l'*Hist. de France*.

3. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Clermont.

4. La ferme des Loges (c^ne^ de Nampcel, c^on^ d'Attichy), appartenait à l'abbaye d'Ourscamp.



montre d'une seule compagnie[1], elle ne verra pas sans effroi Condé maître de La Fère. Catherine accourt et, comme toujours, cherche à négocier. Elle passe ainsi tout le mois de décembre entre Noyon et Chauny.

C'est naturellement dans ces deux endroits que notre gouverneur envoie des messagers, pour savoir ce qui se passe à La Fère, pendant qu'un autre doit « vacquer trois jours par les chans pour ce anquérir du chemin que tiennent les perturbatteurs du repos publicque[2] ». Catherine semble n'avoir rien obtenu de Condé ; en réalité, elle le paralyse si bien qu'en février le prince impuissant quitte La Fère pour retourner en Allemagne. La reine ne s'y est pas trompée, et rassurée dès la fin de décembre, elle rentre à Paris. C'est alors qu'elle s'arrête à Compiègne, avec madame de Montmorency et une suite nombreuse. On lui offre des fruits, des boîtes de dragées et de codignac et plusieurs bouteilles de vin[3].

Tout sujet d'inquiétude n'avait pas disparu avec le départ de Condé. Le 14 avril 1580, Henri III recommande de se garder de toute surprise, « car nous sommes advertys que aucuns malins en ont la volonté ». Dès le 16, Brouilly ordonne « de faire en toute diligence la clôture d'entre la rivière d'Oize et le boulevard des Jacobins ». Vingt pieds d'arbres seront pris dans la forêt et la palissade établie sans un seul jour de délai, sous menace de prison contre tout défaillant, bocquillon, charretier ou charpentier. Il admet toutefois qu'on consultera le sergent du triage pour le choix des arbres[4]. L'ordre fut exécuté. Nous

1. CC 50, f°s 66 v° et 89 v°.

2. CC 50, f°s 90 et 91.

3. La dépense montant à 51 l. 4 s. p. ne fut réglée que le 2 mars 1580 (CC 50, f° 84). Cette date ne saurait indiquer celle du passage de la reine. Le 2 mars, elle était depuis longtemps rentrée à Paris et circulait alors entre cette ville et Saint-Germain.

4. Bibl. de Compiègne, ms. 39, p. 50 et 51.



n'avons pas à entrer dans le détail de cet ouvrage de défense, dont nous avons parlé en traitant des fortifications de la ville (p. 70) ; notons seulement que tant de précipitation indique bien un danger pressant et rappelons que la ville, pour s'être conformée aux ordres de son gouverneur, n'en fut pas moins poursuivie et condamnée par les agents des eaux et forêts.

La ville dut également concourir à la reprise de La Fère, et ainsi à la sécurité générale. Matignon[1], créé maréchal de France en reconnaissance de la prise de Montgomery, dirige le siège et la tranchée est ouverte, le 20 juin, par les gardes françaises et le régiment de Picardie commandé par le comte de Belin, le futur beau-père de Charles de Humières[2]. Cependant, on manque de pionniers et l'investissement ne sera achevé que dans la seconde quinzaine de juillet. C'est alors que Matignon vient à Compiègne avec le sieur d'Ognon. La ville s'empresse de leur offrir le vin d'honneur et les présents d'usage[3]; mais le maréchal n'est pas d'humeur à s'en contenter, il réclame des pionniers et trois cents muids de vin. Grâce à l'intervention d'un de nos attournés Jean le Caron, prévôt forain, et à celle de Claude Picart, remise complète fut accordée pour le vin et réduction de moitié pour les pionniers[4]. Combien fallut-il en fournir ? Nous ne connaissons que

1. Jacques Goyon, sire de Matignon, fils de Jacques sire de Matignon, Ier du nom, et d'Anne de Silly, enfant d'honneur d'Henri II encore dauphin, lieutenant général en Normandie, maréchal de France du 14 juillet 1579, mort le 27 juillet 1597 (P. ANSELME, t. VII, p. 355).

2. SUZANNE, *Infanterie française*, t. II, p. 24 et 240.

3. Payement du 15 juillet 1580. CC 51, fo 87.

4. CC 51, fos 90 vo et 92 vo. Cependant la ville semble avoir fourni du vin, témoin cette requeste au roi du 30 mars 1581, où « les attournés remonstrent très humblement que pendant le siège de La Fère, ils ont non seulement fourny la plus grande part des bledz, vins, fouraiges et aultres choses... » (CC 1, no 41.)



le montant de leur dépense, 1.098 livres 12 sous parisis[1].

Rarement on mit en œuvre pareille quantité de pionniers, au dire de d'Aubigné, et ce *siège de velours* coûta aux assiégeants « deux mille tuez et presque autant que la maladie emporta ». La place ne fut prise que le 12 septembre[2].

Les nôtres revinrent-ils tous sains et saufs ? En tous cas ils nous rapportaient la peste, suite habituelle de la guerre ; et il fallut acheter un terrain au delà de la Porte-Chapelle pour y reléguer les pestiférés. Cette acquisition ne porte pas de date, mais le paiement, inscrit en tête du compte commencé le 24 juin 1580, permet de la rapporter à cette époque. Plus tard, il fallut aussi payer un habitant pour aérer les tours contaminées par les malades, et finalement pour mieux les désinfecter, on y mit le feu[3].

Après cela, on conçoit facilement que notre ville ait trouvé grâce, quand on voulut l'imposer pour les fortifications de Soissons. Elle ne manqua pas de faire valoir qu'elle avait déjà payé pour les ponts de Pontoise, une somme de 199 livres 12 sous parisis[4]. Nous ne savons pas quelle devait être sa part dans cette nouvelle contribution, mais quand après bien des démarches, des lettres de décharge nous furent accordées en août 1580, il fallut encore envoyer à Soissons l'huissier Pierre de Pronnay et ses recors pour signifier aux élus et aux gouverneurs de Soissons la volonté du roi[5].

Aux charges de la guerre et aux maux de la peste

1. CC 50, f° 108 v°.
2. *Histoire universelle*, t. VI, p. 54 à 63.
3. CC 51, f°s 80, 82, 97 et 101.
4. CC 51, f° 100 v°.
5. CC 51, f° 96.

s'ajoutaient malheureusement les folles prodigalités du roi. Pour les satisfaire, il créait sans cesse de nouveaux offices dont l'inutilité était le moindre inconvénient, ou vendait des privilèges désastreux pour la masse des contribuables. C'est ainsi que dans l'intérêt général, la ville dut alors racheter à nos élus leur droit d'exemption d'impôts. Nous l'avons déjà indiqué (p. 113) et nous nous bornerons à noter que c'était, cette année-là, une nouvelle dépense de plus de 1.500 livres.

Cependant, l'année suivante, en septembre 1581, les bourgeois de Compiègne auraient été en mesure d'offrir au roi 3.000 écus, pour subvenir au siège de Pierrefonds, sauf à se rembourser sur les produits de la forêt, et le roi aurait refusé pareille aubaine ! Il n'y en a pas trace sur nos registres et c'est peu croyable, malgré l'affirmation de D. Grenier[1]. De plus, quel partisan s'était donc emparé de Pierrefonds à cette époque ? Carlier, le seul auteur qui donne quelques renseignements à ce sujet, dit au contraire que de 1573 à 1589, le château de Pierrefonds eut comme capitaines Nicolas et Arthus Esmangart, seigneurs de Bournonville, fidèles royalistes[2]. Ce renseignement semble exact et l'auteur aurait pu remonter plus haut[3]. Le concours des Compiégnois n'avait pas alors sa raison d'être ; il se manifestera plus tard assez généreusement pour qu'il ne soit pas besoin de l'avancer.

Ce qui est certain, bien qu'aucun auteur ne le men-

1. Vol. 168, f° 261 v°.

2. *Histoire du Valois*, t. II, p. 669.

3. Sous la date du 8 juin 1549, on trouve au greffe de Compiègne, vol. 1, non paginé : « Ce jour fut batisé Arthus, fils de Nicolas Esmangart, escuyer, sieur de Bournonville, capitaine du château de Pierrefond, et de Anne Poultier, sa femme ».



tionne, c'est la visite d'Henri III à Compiègne en novembre 1582, au retour d'un pèlerinage à Liesse, entre le 8 novembre, date de son entrée à Noyon, et le 12, jour de son retour à Paris[1].

Le prince voulut-il garder la simplicité qui convient à un voyage pieux ? il semble que la ville se mit peu en frais et le traita moins en roi qu'en pèlerin. On va en juger : Vinq-quatre sous p. au menuisier Jean Regnart pour avoir dressé dans la chambre du roi les châlits, que le valet de la ville Pierre Herbet garnit ensuite de ciel de tapisserie, de draps et de couvertures. Il n'est pas question des matelas. Pour sept journées consacrées à ce travail exceptionnel, Herbet reçoit 4 l. 16 s., et les deux mandats sont du même jour, 23 novembre 1582. Plus tard, sous la date du 26 janvier 1583, on paie 74 livres pour confitures sèches aux gardes du corps, vin et rachat des clefs de la ville présentées au roi. Enfin, le 23 mars, 32 sous sont donnés aux canonniers qui ont conduit l'artillerie sur le rempart, pour saluer l'arrivée du souverain. Le total ne dépasse guère 80 livres[2]. Nous sommes loin du faste déployé à l'entrée de Charles IX. C'est qu'il fallait être économe en présence des incessantes demandes du roi[3].

En mars, il chargeait Brouilly de faire provision à Compiègne de cinquante muids de vin et de cinquante

1. LE VASSEUR, *Annales*, p. 1310, et L'ESTOILE, t. II, p. 92.

2. CC 52, f° 135.

3. FOURMENTEAU, *Le Secret des finances de France*, p. 1137 (travail arrêté au 31 décembre 1580), évalue, pour les trente-et-une dernières années et dans le seul diocèse de Soissons, les charges financières à plus de 47.000.000 de livres et les victimes de mort violente à 12.723, ainsi réparties : prêtres et religieux 47, nobles catholiques 112, nobles protestants 155, soldats catholiques 6.500, soldats protestants 5.700, suppliciés 209. Et il n'est tenu compte ni des étrangers, ni des gens du menu peuple ! Sans prendre à la lettre ce pamphlet d'un protestant, on doit en conclure que Compiègne a été privilégié relativement au reste du diocèse.



muids de blé, mesure de Paris, remettait quelque argent pour payer un faible acompte et donnait assignation pour le surplus[1]. Il ne fallait pas trop s'y fier, mais nous verrons bientôt comment l'habileté de nos administrateurs saura faire profiter la ville des approvisionnements du roi.

Catherine de Médicis revint également à Compiègne en cette même année 1583, et cette fois nous avons une date précise, le 11 août. Nos attournés s'étaient mis en frais et, outre les fruits et le vin habituel, avaient commandé au peintre Claude Bochard six écussons, car ils attendaient encore le duc d'Anjou et la reine de Navarre[2]. La pauvre Margot n'y songeait guère. Partie de Paris pour retourner en Gascogne, elle venait de subir, le 8 août, près de Palaiseau, le plus sanglant outrage, à l'instigation du roi son frère[3]. Quant au duc d'Anjou, il était resté à La Fère où la reine-mère allait le retrouver. Elle venait le presser de défendre Cambrai, dernière épave de son établissement aux Pays-Bas, dont elle sentait l'importance. En vérité, cette italienne se montrait meilleure française que ses fils. Quand François mourant laissera Cambrai à son frère, qui n'ose l'accepter par crainte du roi d'Espagne, elle le gardera comme un héritage privé et Cambrai lui doit d'être français. Notre canonnier ordinaire Antoine Bruyère, aidé du valet de la ville, Pierre Herbet, avait donc bien raison de tirer le canon en son honneur[4].

Tout semblait paisible. Brouilly en profitait pour marier son dernier fils Jacques, seigneur de Puiseaux, avec une fille du Sr de Saint-Mahaut[5]. A cette occa-

1. Lettre du 4 mars 1584 aux attournés de Compiègne.
2. CC 52, f°s 135 v° et 115.
3. L'Estoile, t. II, p. 130.
4. CC 52, f° 115.
5. Cabinet de d'Hozier, 68, f° 6.

sion, la ville lui offrait quatre pièces de vin de Beaune à 30 livres parisis chacune[1]. C'était de tradition, car si le roi payait la solde du capitaine, la ville lui faisait des cadeaux aussi fréquents que variés, voire même de linge[2].

Cependant la paix n'était qu'apparente, les esprits troublés et inquiets. De là sans doute cette folie de pèlerinage qui agite les populations. L'Estoile mentionne, à la date du 10 septembre, l'arrivée à Paris d'une procession de huit à neuf cents personnes de tout âge et de tout sexe venues de la Brie, sous la conduite de leurs seigneurs à cheval, tous en blanc. D'autres suivront. Reims et Liesse voient affluer dix à douze mille pèlerins. L'histoire a conservé le souvenir de ces Processions blanches. Notre ville ne pouvait échapper à l'engouement général qui agitait nos voisins. Le 28 septembre, le clergé et les habitants de Compiègne font à Noyon une grande procession où figurent le capitaine Philippe de Brouilly, Nicolas Després, lieutenant du bailli de Senlis, deux de nos attournés, Jean Seroux et Claude Crin, de nombreux magistrats, officiers, praticiens, marchands et bourgeois. Pour la circonstance, on a commandé un dais avec ciel en satin. La ville fournit également les cierges et les torches, et la dépense monte à 78 livres 18 sous parisis[3]. Les pèlerins ne rentrèrent à Compiègne que le lendemain. On espérait ainsi désarmer la colère du ciel, éviter la guerre et éloigner la peste qui continuait ses ravages autour de nous. Certains écrivains ont vu dans ces processions l'explosion d'un fanatisme qui devait profiter à la Ligue ; il est plus juste de reconnaître que les processions comme la Ligue avaient une cause commune, l'inquiétude.

1. Mandement du 20 août 1583. CC 52, f° 135 v°.
2. CC 51, f° 88.
3. CC 52, f° 138.

Elle grandit encore à la mort du duc d'Anjou (10 juin 1584), qui donne pour héritier au roi, sans enfant, le roi de Navarre, hérétique. Vainement Catherine lui envoie le duc d'Epernon, pour le supplier de revenir au catholicisme. Que de maux évités ainsi? Mais le Béarnais refuse, moins par conviction religieuse que par défiance d'Henri III. Avec un souverain aussi mobile et destiné sans doute à régner encore longtemps, pouvait-il s'aliéner ses alliés protestants ? Devant cette éventualité redoutable, les seigneurs catholiques se concertent et proclament héritier présomptif le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre. Guise lui-même reconnaît ainsi les droits de la maison de Bourbon, et les catholiques se bornent à écarter du trône celui que sa religion en rend indigne. En même temps une association se forme à Paris entre ecclésiastiques et gens de robe. Recrutée d'abord avec un discernement sévère et dans le plus grand secret, elle se développe suivant une sorte de progression arithmétique. Chaque membre doit amener autant d'adhérents nouveaux qu'il a lui-même d'associés. Cette ligue bourgeoise entre en rapport avec celle des seigneurs et Guise ne manque pas de lui faire bon accueil. Dans le parti catholique ainsi organisé, il a maintenant des officiers et des soldats dévoués. Rien dans nos registres ou dans le journal de Claude Picart ne révèle ces graves événements.

Tout le monde semble les ignorer et la cour elle-même sera surprise par la première prise d'armes des confédérés, en mars 1585. Terminée par le traité de Nemours (7 juillet), elle consacre la toute puissance du duc de Guise et supprime toutes les concessions faites aux protestants. Nous avons dû rappeler sommairement ces faits d'ordre général auxquels se rattachent les menus incidents survenus dans notre ville.

Dès le début de la prise d'armes des Ligueurs, alors que d'Aumale tente de soulever la Picardie, Henri III écrit aux habitants de Compiègne pour les mettre en garde contre « les mauvais bruits qui courent à l'aide plus de l'artifice de ceulx qui ne demandent qu'à troubler le repos, que de vérité ». D'Ognon a ordre de visiter Compiègne et de s'assurer du bon état des fortifications, des approvisionnements et des mesures prises pour garder la ville. Celle-ci, de son côté, ne manque pas de renseigner le roi en lui envoyant le commissaire de Bras[1], dont le rapport vaut à la ville de nouvelles félicitations du roi et celles de Villequier[2]. Ce dernier parle d'entreprises auxquelles la ville aurait résisté et D. Grenier place à cette époque celle où fut prise la Fontaine. C'est une erreur, puisqu'il mourut d'une façon mystérieuse en 1575. Claude Picart n'indique sous le gouvernement de Brouilly que les trois tentatives, dont la dernière est celle de la Fontaine. Nous ne pouvons donc, sur une simple formule de félicitations, faire honneur à nos pères d'avoir à nouveau repoussé l'ennemi. Tout ce que nous savons, c'est que ce même de Bras fut envoyé à Cressonsacq (canton de Saint-Just) et à Estrées-Saint-Denis, pour s'informer des gens de guerre qui se rassemblaient de ce côté[3]. Il fallait surveiller la Picardie et les menées de d'Aumale. Comme toujours en pareilles circonstances, Brouilly fit appel aux gentilshommes du voisinage et ils répondirent à son appel, car nos comptes mentionnent l'achat de quatre pièces de vin de Beaune don-

1. Philippe de Bras, dont la fille eut pour parrain notre gouverneur Brouilly, le 17 février 1584 (GG 20). Une Louise de Bras épousa Roland de Brouilly, frère naturel de notre gouverneur (Baptême de leur enfant à Saint-Jacques, 23 septembre 1585).

2. Lettres de Henri III des 12 et 26 mars, et de Villequier du 26 mars 1585.

3. CC 52, f° 127.

nées à Brouilly, pour la réception de divers gentils-hommes venus à Compiègne pour la conservation de la ville. Point de date précise malheureusement, mais parmi nos défenseurs figure un jeune homme, âgé à peine de 18 ans et appelé à tenir bientôt le premier rôle, Charles de Humières[1].

Au moment où la paix était signée de nouveau, la ville perdit, en juillet 1585, un de ses vieux défenseurs, le lieutenant Pierre Triboulet[2], déjà en fonction au début des guerres civiles. On n'a pas oublié que grâce à lui les habitants étaient restés en paix et union et qu'ils lui en avaient témoigné leur reconnaissance. Ses gages étaient modestes : « 3 écus par an pour les peines qu'il prenoit à la garde, deffense et tuition de la ville », plus quelques menus cadeaux. Aussi, quand il refusait de payer le cens de sa maison rue des Domeliers, les attournés pouvaient, sans générosité excessive, lui faire remise des deux chapons qu'il devait[3].

Cette mort fut une cause de querelles. Brouilly choisit pour succéder à Pierre Triboulet son frère naturel Roland de Brouilly et, l'année suivante, le roi prit la peine d'écrire aux Compiégnois pour leur ordonner d'obéir au nouveau lieutenant, comme à Brouilly lui-même[4].

1. CC 52, f° 136.
2. CC 52, f° 143.
3. CC 52, f° 147 v°.
4. Cette lettre, datée du 20 novembre 1586, porte : Yoland de Brouilly, mais d'après le cabinet de d'Hozier 68, f° 6, et d'après nos registres de catholicité, il faut lire Roland. Légitimé en 1583, imposé cependant à la taille par les attournés de Compiègne, il fut anobli en novembre 1599, par lettres vérifiées le 11 février 1600 et portant « en considération de ses services et qu'il étoit lors capitaine du château de Compiègne ». Marié à Louise de Bras, il eut pour enfants : 1° Philippe, 23 septembre 1585, parrain Philippe de Brouilly, gouverneur de Compiègne ; 2° Jehanne, 15 mars 1588 ; 3° René, 7 février 1592 ; 4° Jacqueline, 15 décembre 1593 ; 5° François, 15 mars 1596 ; 6° Robert,

Mais il était de tradition que le lieutenant du gouverneur fût un enfant de la ville, ou tout au moins originaire du ressort et juridiction de Compiègne. Malgré l'ordre du roi et l'autorité que devaient donner à Brouilly vingt ans de services, les habitants refusèrent de reconnaître le nouveau lieutenant et firent choix de Pierre Luchaire, lieutenant de la forêt de Cuise[1]. Brouilly ne voulut pas l'accepter. Aussi Claude Picart écrit dans ses mémoires rédigés en 1586 : « Aujourd'hui, il n'y a point de lieutenant à cause des différents qui se prétendent ».

Une question plus grave peut-être occupait alors nos attournés et contribuait sans doute à augmenter l'effervescence populaire, car la faim a toujours été mauvaise conseillère. Dès le mois de mai 1586, l'Estoile mentionne une affreuse misère dans Paris où le septier de blé se vendit jusqu'à 7 et 8 écus. Notre région, au dire des chroniqueurs locaux, souffrit forcément d'une pareille disette. Alors que le blé manquait à Compiègne, le roi y conservait en magasin 30 muids de blé et autant d'avoine, mesure de Paris. Nous en ignorons l'origine, sans doute une de ces fréquentes réquisitions dont la ville ne se lassait pas de demander décharge ou modération. Pour une fois elle allait se féliciter de son obéissance.

28 février 1599, tous baptisés à Saint-Jacques. Dès 1589 (à Saint-Jacques, 12 février et 26 novembre), Roland prend la qualité d'écuyer s[r] d'Herleville. Dans une quittance, comme héritier de François de Bras, 6 août 1605, il est qualifié, « écuyer, sieur d'Herleville, capitaine du château de Compiègne, y demeurant » (Fr. 27.014, doss. 11.959, n° 104). Cependant, Gaya ne l'a pas fait figurer dans son tableau des capitaines et lieutenants de Compiègne, sans doute parce qu'il ne fut pas reconnu par les habitants. Peut-être est-il visé dans les vers fort médiocres composés contre un Brouilly dont on voulait faire un capitaine de Compiègne. D. Gillesson les a reproduits (Copie de la Bibl. de Compiègne, t. III, p. 62).

1. Pierre Luchaire suivant Cl. Picart, ou Pierre de Lucheux, Louchart, Louchault, Luceulx, lieutenant de la forêt de Cuise, enterré à Saint-Antoine le 9 novembre 1587 (GG 21).



Dans la détresse générale, nos attournés songent à utiliser cette précieuse provision et demandent à l'acheter pour la distribuer au menu peuple. Un messager est envoyé vers M. de Bragelonne, trésorier de France. Il ne le trouve pas à Château-Thierry, repart aussitôt pour Senlis, afin de savoir au moins où le rencontrer. Bragelonne, qui destine ces grains à l'approvisionnement de Paris, refuse de les livrer sans un ordre du roi et pas à moins de 1500 écus payables avant le 15 juin. A cette nouvelle, un de nos attournés, Jean Seroux, va à Paris solliciter le roi. La négociation est longue, difficile, et il faut sans doute user de coûteuses influences, car le voyage monte à 54 livres parisis. Mais Seroux rapporte le consentement du roi et avant le 15 juin, le receveur de la ville, Jean Charmolue, s'achemine vers Paris emportant dans sa voiture les 1500 écus, dont il reçoit quittance le 18 juin. Cette fois le voyage n'a duré que sept jours et coûté seulement 21 livres p.

La ville aura encore à payer la location des greniers où le blé était entassé depuis un an, et les soins du dépositaire Grégoire de Blangy, soit de ce double fait, 28 livres tournois par mois.

Malgré tous ces faux frais, elle acquiert, pour moins de 4000 l. p., 30 muids de blé et 30 muids d'avoine, mesure de Paris, qui donnent, à la mesure de Compiègne, 93 muids de blé et 110 muids d'avoine, ou enfin en mesures actuelles 560 et 1123 hectolitres.

Que feront nos attournés également soucieux de soulager la misère publique et de ménager les finances de la ville? Ils vendront le setier de blé à raison de 3 livres 15 sous tournois, alors qu'il vaut 7 livres à Montdidier[1]. Les habitants paieront un prix normal et la ville réalisera un bénéfice de 1152 livres parisis.

1. V. DE BEAUVILLÉ, t. II, p. 500.

Si nous avions le registre des délibérations de cette époque, on y trouverait, j'imagine, les félicitations bien dues à Jean Seroux. Mais les chiffres ont leur éloquence, et elle suffit à honorer sa mémoire[1].

Malheureusement la guerre, toujours imminente, nous oblige encore à fournir au roi cinq charrettes attelées de neuf chevaux et conduites par deux charretiers[2]. Ce n'est pas une situation aussi troublée qui fera cesser la famine. Elle s'aggrave au point qu'en mars 1587 nos portiers ont la triste consigne d'interdire l'entrée de la ville « aux paouvres estrangers pour eviter que on ne transportast le pain hors de Compiègne[3] ». Et cette cruelle interdiction sera maintenue jusqu'à la mi-juillet. Pareil protectionnisme est peu recommandable, mais bien conforme aux habitudes de l'époque ; en tous cas, il témoigne d'une situation privilégiée.

Alors mourut à Compiègne, le 20 juillet au soir.

1. Pour nous acquitter de cette dette, nous donnons ici les chiffres ramenés à la livre parisis et en faisant observer que le muid contient 12 setiers ou 12 mines (CC 52, fº 130 à 142).

Prix principal 1500 écus	3600 l. p.		
Messager vers Bragelonne	13	04	
Voyage Seroux	54		
Frais de quittance	1	3	2 d.
Voyage Charmolue	21		
Location du grenier	182	8	
Au dépositaire, auquel sont remis en outre 2 muids et demi	86	8	
Menus frais	20	15	
Total de la dépense	3978 l.	18 s.	2 d.
Blé vendu, 90 muids 1/2 à 3 liv. p. le setier	3258 l. p.		
Avoine, 81 muids 8 mn 1/2 à 28 s. p. le setier	1372		
28 muids 3 mn 1/2 à 19 s. 7 d. le setier	502	4	6
	5132 l.	4 s.	6 d.
Bénéfice	1153 l.	6 s.	4 d. p.

2. CC 54, fº 102.

3. CC 54, fº 84.



V. Gauchemé.

PHILIPPE DE BROUILLY

Philippe de Brouilly, notre capitaine depuis plus de vingt ans, qui, au dire de Claude Picart, « avoit tousjours gouverné les habitans doulcement et aimablement ». Pour l'enterrement, un peintre exécuta deux douzaines d'armoiries et les attournés suivirent le convoi une torche à la main[1]. Afin d'offrir au funèbre cortège un passage plus décent, un charpentier dut *racoustrer* la barrière de la porte du Pont[2]; car si le cœur de notre gouverneur fut déposé dans l'église des Jacobins, son corps fut transporté à Chevrières où sa pierre tombale existe encore[3].

Un mois après, le 27 août 1587, à dix heures du matin, Charles de Humières faisait son entrée à Compiègne en qualité de capitaine gouverneur de la ville. A cette occasion, Jean de Monthéry peignit plusieurs écussons, sans doute aux armes de Humières, *d'argent fretté de sable*. Un autre confectionna des chapeaux de triomphe, c'est-à-dire des coiffures en lierre, qu'on se figure difficilement sur la tête de nos dignes attournés, pendant qu'au bruit de l'artillerie ils vont saluer le nouveau gouverneur et lui offrir, avec le vin d'honneur, les clefs de la ville ornées de lacets de soie[4].

Elles étaient en bonnes mains et cependant Charles de Humières, né le 10 mai 1567, n'avait que vingt ans. Tout concourait à lui ménager la sympathie des Compiégnois. Il était du pays, habitait aux environs le château de Mouchy[5], tenait de son père

1. CC 54, f°s 89 v° et 109 v°.

2. Le jour que l'on fit le service de M. de Brouilly. (CC 54, f° 88).

3. Le fidèle dessin de notre collègue V. Cauchemé nous dispense de toute description, qu'on trouvera du reste sous la signature du chanoine Morel dans le *Congrès arch. de Beauvais*, p. 663.

4. CC 54 f°s 89 v° et 99 v°. Le vin seul, fourni par Pierre Cirot, hôtelier de la Croix d'Or, coûta 225 livres.

5. Actuellement Monchy-Humières (c^on de Ressons), orthographe que nous suivrons désormais.

de vastes domaines[1] presque tous situés entre Compiègne, Montdidier et Péronne, et s'était déjà distingué à la guerre. Sa jeunesse autorisait les plus brillantes espérances. et le souvenir de son père lui donnait crédit. Fils et petit-fils de Jacques et de Jean de Humières, tous deux gouverneurs de Péronne Montdidier et Roye, il comptait parmi ses aïeules maternelles une Contay, fille de Charles de Hallwin, une Jeanne de Hangest, femme de Jean de Humières et enterrée avec lui aux Jacobins de Compiègne, et une Flavy, nièce du trop fameux Guillaume de Flavy. Est-ce en souvenir de cette dernière origine, que son biographe ose le présenter comme « renaissant de la cendre des héros qui ont combattu sous la Pucelle[2] ! » Les récents services de son père étaient une recommandation moins équivoque.

Son éducation avait été soignée et par la suite, il montrera une étendue et une variété de connaissances qu'on ne pouvait attendre d'un homme aussi exclusivement absorbé par la carrière des armes. A 10 ans, il est à Paris, probablement pour ses études. Son précepteur Pierre Petiteau se borne à assurer son père de son bon *portement*[3]. C'est tout ce qu'on peut demander à un enfant de dix ans ? Il perd son père peu après et passe sous la tutelle de sa mère Renée d'Averton, une femme de tête qui sait défendre ses droits, soit qu'elle donne ses instructions à Martin le Caron,

1. Monchy, Baugy, Braisnes, Bienville, Villers, Bois-d'Offement, Vignemont, Vandelicourt, Janville, Choisy, Coudun, Ronquerolles, Nointel, Humières, Humerolles, Vaux, Becquincourt, Encre, Bray, Méaulte, Bouvincourt, Fricourt, Miraumont, Contay, Agnicourt, Biencourt (c^ne de Bavelincourt), Fréchencourt, Ville-sous-Corbie, Méricourt, Lœuilly, Saint-Sauflieu, Acheux, Léalvillers, Ribécourt, Dreslincourt, Béchemont (Machemont), Grandru et Lassigny (P. Anselme, t. VIII, p. 281). Nous avons rectifié l'orthographe.

2. Bibl. nat. Fr. 3425 f° 1.

3. Lettre de Paris, 13 octobre 1577, à M. de Humières (Papiers de l'auteur). Voir sur ce Pierre Petiteau ce que nous en avons dit p. 11.

un de nos élus, qui lui sert de procureur[1], soit qu'elle s'adresse à la reine pour régler la succession de son mari[2]. Résidant habituellement au château de Monchy, elle vient le 7 octobre 1580, avec son jeune fils, pour tenir sur les fonts de Saint-Antoine, la fille de ce Martin le Caron[3] que nous retrouverons au mariage de Charles de Humières.

Celui-ci, après avoir complété son éducation en Italie, entre, à 16 ou 17 ans, aux chevau-légers du roi et se distingue contre les Réformés ; aussi ne tarde-t-il pas à obtenir une compagnie. Marié à dix-huit ans, il est déjà qualifié capitaine de cent lances. C'est bien jeune, surtout pour se marier. Cette union prématurée avec Madeleine d'Ongnies[4], fille du comte de

1. 10 septembre 1579 (Cab. de d'Hozier, 193).

2. Mme de Humières à la reine, 20 juillet 1581 (Fr. 3329, fo 194).

3. Arch. de Compiègne, GG 20.

4. Contrat de mariage de Charles de Humières, 28 juillet 1585. (Cab. de d'Hozier, 258, art. Ongnies 6855.) Charles de Humières était assisté de :

1o Sa mère, Renée d'Averton, remariée le 14 août 1582 avec :

2o Jean-François de Faudoas, qui, en recevant d'elle le comté de Belin, prit le nom et les armes d'Averton : *de gueules à 3 jumelles d'argent*. Prisonnier à Arques, conquis par la bonne grâce d'Henri IV, il contribua à la reddition de Paris, fut promu chevalier du Saint-Esprit, 2 janvier 1599.

3o Charles de Balzac, seigneur de Clermont d'Entragues, chevalier du Saint-Esprit, 31 décembre 1583 ; tué à Ivry, 14 mars 1590. Il était cousin germain par sa mère Louise de Humières, sœur de Jacques père de Charles de Humières.

4o Antoine de Silly, comte de Rochepot, gouverneur d'Anjou, chevalier du Saint-Esprit, 7 janvier 1795, dans la même promotion que Humières et Longueville. Qualifié cousin, sans doute à cause de sa femme, Marie de Lannoy, dame de Folleville, petite-fille de Marie de Hangest.

5o Gabriel de Veilhan, seigr de Penacors, fils de Renaud de Veilhan et de Charlotte de Maumont, bailli de Haute-Auvergne, gentilhomme de la Chambre, marié à Madeleine de Roffignac, 16 février 1574, alors lieutenant de la compagnie de Humières. Il testa le 16 juillet 1618. (FLEURY-VINDRY, *Dict. de l'Etat-major français au XVIe siècle*, p. 273.)

6o François Duval, seigr de Fontenai-Mareuil, chevalier, maître-d'hôtel ordinaire du roi, qualifié ami. Sa famille gérait les affaires des Humières. (Bon PICHON, *Société hist. de Compiègne*, t. VI, p. 106 et 114.)



Chaulnes et d'Anne des Ursins, réunissait deux grandes maisons bien faites pour s'allier, mais le mariage semble avoir été dicté par le besoin d'éteindre les nombreuses dettes paternelles. On stipule que les trois quarts de la dot de la future, soit 30.000 écus, seront consacrés à racheter les rentes constituées par Jacques de Humières. Les lettres publiées par le baron Pichon nous montrent ce grand seigneur sans cesse à court d'argent, malgré ses grandes charges et ses vastes domaines. Les receveurs payaient mal, et le roi souvent pas du tout.

Le même jour, 28 juillet, un second lien unissait les deux familles d'Ongnies et de Humières. La sœur de Charles, Anne de Humières, épousait Louis d'Ongnies, et ces deux unions furent également malheureuses.

La situation était grave au moment où Humières prenait possession de son poste, et les Compiégnois étaient mal venus pour réclamer l'éloignement des gens de pied du capitaine Sobolles. Malgré l'ordre du roi et la menace de les considérer comme rebelles s'ils refusaient cette garnison (Lettre du 10 juin), ils continuaient leurs démarches. Le commissaire des Bras et Claude Picart allaient solliciter le roi à Paris et n'ayant pu le joindre, Picart seul continuait sa poursuite jusqu'à Meaux, avec une persévérance qu'expliquent les dépenses causées par les soldats [1].

Dès le 12 septembre, le roi avait quitté Paris pour Gien, afin de rejoindre son armée postée sur la Loire. Le même jour, il renouvelait aux Compiégnois ses recommandations de faire bonne garde et ajoutait, en post-scriptum, l'ordre de mettre en sûreté toutes

7° et 8° Christophe Dogier, avocat en parlement, et Martin Le Caron, seigr de la Tour d'Oisy, président en l'élection de Compiègne, tous deux conseils.

1. CC 54, fos 98 et 100.



les barques, afin que l'ennemi ne pût s'en saisir pour passer les rivières. Plus explicite encore, Catherine, dans sa lettre du 18 septembre, craint que le roi de Navarre ne franchisse l'Oise pour passer en Champagne et faire sa jonction avec les reîtres. Le 24 octobre, elle revient sur la même idée et cette fois dans une double lettre adressée à Humières et aux habitants[1]. Est-elle déjà informée du désastre de Coutras (20 octobre) ? Sans y faire allusion, elle voit déjà le Béarnais vainqueur ralliant ses alliés étrangers sous les murs de la capitale et, plus que jamais, elle sent l'importance de Compiègne.

Il n'en fut pas ainsi. Soit faiblesse d'amoureux retenu par la belle Corisandre, soit heureuse inspiration d'un politique avisé, le futur Henri IV ne se montra pas sous les murs de Paris, en compagnie de ces étrangers odieux. Ceux-ci, harcelés par le duc de Guise, battus à Auneau et à Vimory, disparurent sans avoir rien fait que ravager le pays. Dans cette guerre des Trois Henri, le Béarnais avait pour la première fois conduit les protestants à la victoire, Guise, plus heureux, avait repoussé l'étranger et le roi était à jamais déconsidéré. N'était-il pas suspect d'avoir ménagé les reîtres dans l'espoir qu'ils le délivreraient des Guise ? Les prédicateurs ne le ménageaient pas et nul ne lui obéissait. D'Aumale s'était saisi du gouvernement de Picardie attribué au duc de Nevers après la mort de Condé. Paris était à la veille d'une révolution. En cette triste journée des Barricades, le 12 mai, Henri III adressait aux Compiégnois une lettre, sorte de circulaire, pour expliquer en termes presque humbles pourquoi il avait fait entrer les Suisses dans la capitale et comment il venait de les renvoyer « voyant que graces à Dieu les choses sont aultrement disposées[2] ». Et le

1. Bibl. de Comp., ms. 39, nos 59, 60, 61, publiés dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, p. 255.

2. Bibl. de Comp., ms. 39, n° 62.

lendemain du jour où il osait écrire qu'il n'avait plus à craindre les troubles, il s'enfuyait de la ville où il ne devait plus rentrer. Vainement reviendra-t-il à la vieille tactique employée aux débuts de la Ligue, et ira-t-il jusqu'à ordonner à tous ses sujets de signer l'acte d'Union !

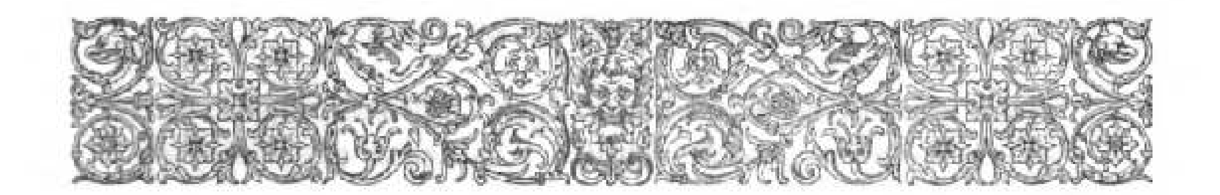
Tous ces graves événements ne semblent pas avoir touché directement les Compiégnois et n'ont pas laissé d'autre trace dans nos archives qu'une lettre de Humières, du 12 mai, relative aux fortifications de la ville[1]. Il était bon toutefois de rappeler ces faits, pour apprécier le sort privilégié de notre ville. On ne saurait trop insister sur ce point. Notre chronique se borne à enregistrer le passage de quelques hôtes, dont les noms seuls évoquent de piquants contrastes : l'abbesse Catherine de Bourbon, tante du roi de Navarre ; son frère le cardinal, le futur roi de la Ligue, aujourd'hui l'hôte de cette ville invariablement royaliste ; Charles de Humières qui, sur l'ordre du roi, vient en compagnie de nombreux gentilshommes, pour signer son adhésion à la Sainte-Union[2], dont il sera un des plus redoutables adversaires.

Aussi quand le roi impuissant se résignera de nouveau à user de la ressource suprême, la convocation des Etats généraux, il songera tout d'abord à les réunir dans notre ville paisible et fidèle. On sait que finalement ils se tiendront à Blois et cette fois il n'y aura pas à regretter pour Compiègne le triste honneur d'attacher son nom à un drame sanglant.

1. Ms 39, nº 63.

2. Cette pièce curieuse fait défaut, nous n'avons que l'indication du vin offert « lorsqu'il vint scigner l'Union et autres seigneurs », 6 septembre 1588. (CC 54, fº 100.)

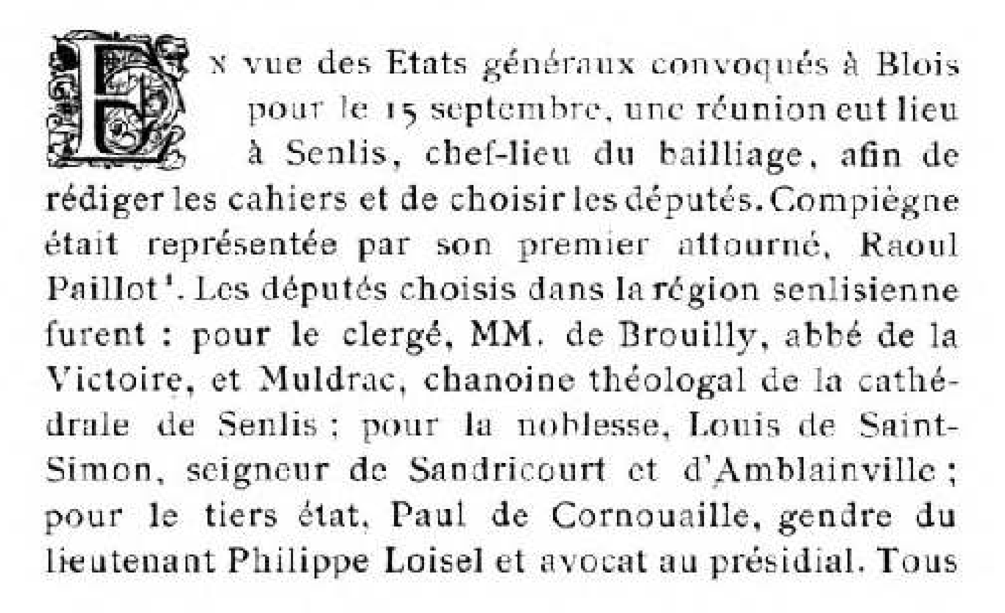




CHAPITRE VIII

LE SANG DES GUISE

États de Blois. — Le meurtre des Guise provoque un soulèvement général. — Fidélité de Humières et des Compiégnois. — Ils repoussent les avances des Parisiens. — Manque d'argent et de troupes. — Débuts malheureux à Chaulnes, Pierrefonds, etc. — Intrigues des religieux ligueurs. — Clémence de Humières. — Son habileté à utiliser les seigneurs voisins pour raffermir les habitants et défendre la ville. — Nombreuses expéditions pour rompre le cercle ennemi. — Irritation des ligueurs, qui réclament la prise de Compiègne. — Senlis, repris par les royalistes, est secouru par les Compiégnois. — Victoire et délivrance de Senlis. — Les vainqueurs menacent Paris et poussent jusqu'à Meaux. — Compiègne dégagée par la prise de nombreux châteaux. — Soumission de Crépy et sac de Pont-Sainte-Maxence. — Prise de Pontoise. — L'armée royale sous Paris. — Mort d'Henri III.



En vue des Etats généraux convoqués à Blois pour le 15 septembre, une réunion eut lieu à Senlis, chef-lieu du bailliage, afin de rédiger les cahiers et de choisir les députés. Compiègne était représentée par son premier attourné, Raoul Paillot[1]. Les députés choisis dans la région senlisienne furent : pour le clergé, MM. de Brouilly, abbé de la Victoire, et Muldrac, chanoine théologal de la cathédrale de Senlis ; pour la noblesse, Louis de Saint-Simon, seigneur de Sandricourt et d'Amblainville ; pour le tiers état, Paul de Cornouaille, gendre du lieutenant Philippe Loisel et avocat au présidial. Tous

1. Le 1er mars 1589, il lui est alloué à ce sujet 14 l. 8 s. p. (CC.54. f° 96 v°).

appartenaient au parti de la Ligue[1], et Compiègne, qui se distinguera par sa fidélité à la cause royaliste, se trouvait ainsi avoir un député ligueur. Ces anomalies sont de tous les temps. Est-ce pour ce motif qu'on fit attendre dix ans Paul de Cornouaille, avant de lui remettre « vingt écus pour avoir été député du Tiers Etat aux Etats de Blois[2] ».

Presque partout les élections furent favorables aux catholiques et il ne pouvait en être autrement : ils étaient fortement organisés, avec des comités dans chaque province et un comité central à Paris qui donnait le mot d'ordre à toute la France ; les réformés, privés des édits de tolérance précédemment accordés, ne pouvaient que s'abstenir ; entre eux le roi restait indécis et déconsidéré. Cependant Henri III se flattait encore de séduire les députés par le charme incontesté de sa parole. Aussi se rendait-il à Blois dès le commencement de septembre, pour prendre les arrivants au débotté et les leurrer de belles promesses. Afin de se donner quelque crédit, il avait renvoyé ses ministres et reculé l'ouverture des Etats.

Jamais on ne fit pareil étalage de dévotion : le dimanche 2 octobre grande procession, et le dimanche suivant communion générale de tous les députés. Dans l'église Saint-Sauveur, le roi et le duc de Guise,

1. Nous donnons ces noms d'après Jean Vaultier, mais *L'ordre des Etats généraux tenus a Blois l'an 1588* (Bibl. nat., Le 14/16) indique pour le clergé Gaspar de Saint-Simon, abbé de Mortemer, au lieu de Brouilly, abbé de la Victoire. Ce Jean de Brouilly est le frère cadet de l'ancien gouverneur de Compiègne. — Muldrac prononcera, au retour de Blois, un violent discours contre Henri III qu'il fera imprimer et dédiera au duc de Mayenne. — Louis Ier de Saint-Simon, quatrième fils de Jean et de Louise de Montmorency, créé par Charles IX gentilhomme de la Chambre et chevalier de Saint-Michel, ancien écuyer de François, duc d'Anjou. En 1589 il se dira gouverneur de l'Ile-de-France pour le compte de la Ligue. Sandricourt et Amblainville sont du canton de Méru (Oise). Tous étaient du parti ligueur. (BERNIER, p. 488).

2. BB 24, f° 18 v°.



agenouillés côte à côte, reçurent la sainte hostie des mains du cardinal de Bourbon !

Les Etats furent enfin ouverts le 16 octobre, et, au choix des présidents, Henri III put reconnaître combien ses intrigues avaient été vaines. Guise était le véritable chef de l'assemblée et semblait même moins irréconciliable, servant parfois de modérateur entre elle et le roi. Rien ne pouvait davantage exaspérer celui-ci et l'humilier. Avait-il déjà pris son parti quand deux jours après la séance d'ouverture, le 18 octobre, il nommait Charles de Humières sous-lieutenant général au gouvernement de Picardie[1]. Malgré le style officiel dans lequel Ruzé enveloppe la pensée du maître, on voit clairement qu'il ne compte ni sur Nevers[2] et Longueville[3] souvent appelés ailleurs, ni sur Crèvecœur[4] trop âgé pour les remplacer efficacement ; il lui faut un homme jeune, actif, prêt à tout, en vue des « urgens et plus pressez affaires qui se pourront presenter » ; et il choisit notre gouverneur, sans souci de son extrême jeunesse. Cette fois il voyait juste, mais ce n'est pas l'intelligence qui manquait au dernier des Valois.

1. Bibl. nat. Fr. 3411, f° 150.

2. Louis de Gonzague, duc de Nevers par son mariage avec Henriette de Clèves, sœur et héritière des deux derniers ducs de Nevers. Gouverneur de Picardie 1587, il servit d'abord la Ligue, se rallia à Henri IV et fut un des personnages les plus considérables de son temps, soldat, ambassadeur, surintendant des finances (1539-1595).

3. Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, gendre du précédent, gouverneur de Picardie, 1588 (1568-1595).

4. François Gouffier dit le Jeune, marquis des Deffends, seigneur de Crèvecœur, de Bonnivet et de Thoix, fils puîné de l'amiral de Bonnivet, lieutenant général en Picardie, 1588, mort en 1594. De sa femme, Anne de Carnazet, il n'eut pas moins de quatorze enfants dont Henri, marquis de Bonnivet, tué à Breteuil en 1589, Timoléon, seigneur de Thoix (con de Conty, Somme), mort en 1614, et Charles, abbé de Valloires (con de Rue, Somme). P. Anselme, t. V, p. 616.



Cependant le dépit et la peur le troublèrent au point de ne plus voir de salut que dans la mort de son rival. Guise, averti, se rassurait en disant que le roi se ruinerait à entreprendre sur sa personne. Il raisonnait juste, mais il oubliait que la passion ne raisonne pas. Le 23 décembre, entre huit et neuf heures du matin, il tombait sous le poignard de Lognac et de ses affidés; le lendemain, son frère le cardinal était tué un peu avant midi; leurs principaux partisans jetés en prison pouvaient tout craindre d'un roi affolé. Seule, la vieille Catherine de Médicis, mourante, voyait clairement l'avenir et redoutait les pires désastres.

La nouvelle, transmise avec une rapidité surprenante pour l'époque, arriva à Paris pendant la nuit de Noël. On en devine l'effet sur cette population ardemment catholique, au moment où elle se pressait dans les églises pour la messe de minuit. Les prédicateurs avaient beau jeu pour flétrir le tyran assassin et ramasser dans la bible, suivant les habitudes de l'époque, les plus sanglantes allusions. Cette nuit même, les échevins de Paris adressaient à toutes les villes une circulaire où on lisait :

« Nous venons de recevoir les plus misérables nouvelles. Deux courriers venant de Blois nous ont assuré que traîtreusement on a tué Monseigneur de Guise et pris plusieurs autres prisonniers; pensez la-dessus à la conséquence, et quel dessein l'on peut avoir sur notre religion et sur tous les catholiques[1] ».

Cette missive parvint-elle à Compiègne ? c'est probable, car dès le 26 au soir on parlait de la mort du duc, mais on ignorait encore le sort du cardinal. Ce n'était qu'un bruit, nous dit Claude Picart, confirmé le lendemain 27, fête de saint Jean l'évangéliste, par

1. A. DE CHALAMBERT, *Hist. de la Ligue*, p. 130.

un homme d'Elincourt envoyé de Paris vers le seigneur de Bellinglise, ardent ligueur.

Humières était absent, on se hâta de le prévenir, et le messager le trouva à Saint-Quentin. Fort du souvenir de son père et de sa grande situation en Picardie, il avait voulu justifier la confiance du roi, en maintenant les Amiénois dans l'obéissance ; mais insulté par la populace, il avait dû se retirer en hâte et malade de la fièvre il se reposait chez son cousin de Vitermont[1], gouverneur de Saint-Quentin. En même temps que le message des Compiégnois, il recevait une lettre d'Henri III, sans date, que D. Bertheau croit du 24 décembre. On remarquera qu'il n'est fait aucune allusion à la mort du cardinal.

« Ce n'est pas à vous à qui je veulx representer particullierement les occasions que m'a donné le feu duc de Guyse de me ressentir des troubles et divisions qu'il a semés en mon royaulme, puisque vous en avez eu autant de congnoissance que moy mesmes. Je vous diray seullement que ayant eu advis très certain qu'il estoit sur le point de faire esclore l'engeance de ses maulvais et pernicieux desseings, avecq resolution de se saisir de ma personne et en faire à sa devotion, j'ay pensé que je ne pouvois eviter ung tel inconvenient que en faisant tourner la chance sur luy, le chastiant par la perte de sa vye... »

Comme pour la Saint-Barthélemy, cet autre crime de la peur, c'est toujours la raison d'État. Triste motif que le succès seul pourrait excuser ! Sans doute on ne saurait dire à quelles extrémités le duc de Guise aurait pu se porter, mais on l'a vu dans la journée des Barricades suivre plutôt que diriger le courant

1. Adrien de Humières, seigneur de Vitermont, cousin éloigné de Charles de Humières, gouverneur de Saint-Quentin 1581-1593, encore vivant le 1er avril 1594 où dans une quittance de rente il est qualifié gentilhomme de la chambre (Bibl. nat., P. orig. 1549, nº 32). Vitermont, cne de Coigneux, con d'Acheux (Somme).



populaire. Sa mort en fait un martyr, celle de son frère le cardinal appelle sur la tête du roi les foudres de l'église. A la suite de la sentence d'excommunication, Henri III reste quarante heures sans boire ni manger. La Sorbonne, à l'unanimité des soixante-dix docteurs présents, proclame la déchéance du tyran, raye son nom du canon de la messe, et inscrit à sa place les princes catholiques. Le peuple brise les armoiries du roi, détruit ses images, et renverse à Saint-Paul les mausolées de ses mignons. Le parlement prête à la révolution le prestige de son autorité. Le pouvoir est aux mains des Seize en attendant l'arrivée de Mayenne, proclamé lieutenant-général du royaume. La province suit l'exemple de Paris, Rouen en tête. Cinquante-cinq grandes villes adhèrent à l'Union parisienne et il ne reste au roi que Blois qu'il occupe, Tours où il va retrouver le roi de Navarre, Angers repris par d'Aumont, Bordeaux ramené par Matignon et le Dauphiné contenu par d'Ornano.

Dans la région qui nous occupe, la situation n'est pas moins critique. Les principaux traits en sont tracés par un royaliste fidèle en mesure d'être bien renseigné, le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, peu disposé, comme agent du pouvoir, à noircir le tableau destiné à passer sous les yeux du souverain[1].

Le 27 décembre, Longueville était à Ham, sans nouvelles officielles du roi, et ce n'est que le 30 qu'il apprendra par Bonnivet[2] la mort du duc de Guise. Il écrit aussitôt aux principales villes pour les maintenir

1. *Mémoire des choses les plus notables arrivées en Picardie, tant contre que pour le Roy, depuis le 22 decembre 1588, et des poincts sur lesquels le duc de Longueville sollicite l'avis du Roy.* Fait à Saint-Quentin le 15 janvier 1589. (Bibl. nat. Fr. 3363, f[os] 225 et s.)

2. Henri Gouffier, seigneur de Bonnivet, fils de François Gouffier dit le Jeune et de Anne de Carnazet, épousa Jeanne de Bochot et fut assassiné à Breteuil en 1589. P. ANSELME, t. V, p. 617.

dans le devoir, mais partout son autorité est méconnue. Non contents d'envoyer des émissaires pour fomenter la révolte, les Amiénois s'emparent de Pont-Remy et font main basse sur les deniers publics. A Abbeville, Péronne, Montdidier, Roye, Montreuil, Doullens, la taille est levée au profit des rebelles. D'Estourmel[1], à Péronne, refuse de recevoir son envoyé ; Balagny[2] ne lui donne de bonnes paroles, que pour laisser à sa femme le temps de revenir de Blois avec l'évêque d'Amiens, et rejoint ensuite d'Aumale à Amiens, où tous deux se mettent à la tête des rebelles. Saisseval[3] lève ouvertement des troupes. Le duc de Parme vient, dit-on, de licencier quatre régiments sur la frontière pour permettre à ses soldats de passer dans les rangs des Ligueurs. Longueville n'en est pas sûr, car, détail caractéristique, l'agent du roi en Flandre est moins disposé à le renseigner que Balagny et d'Estourmel.

Pour faire tête à l'orage, il a donné des commissions pour seize compagnies de gens de pied et quatre autres d'arquebusiers à cheval. Il ordonne d'en lever encore douze autres en Champagne. Sans argent, comment pourra-t-il payer ces troupes et surtout maintenir les

1. Michel d'Estourmel, fils de Jean IV d'Estourmel et de Marie de Habarq, signe la Ligue à Péronne avec ses frères Antoine et Louis, succède à Jacques de Humières dans le gouvernement de Péronne, se rallie à Henri IV en 1594 et meurt en 1606. Il fut marié deux fois : 1° avec Antoinette d'Epinay-Saint-Luc ; 2° avec Françoise de Pellevé, nièce du cardinal. Abbé Decagny, *Notice hist. sur le château de Suzanne et le marquisat d'Estourmel*, in-8°, Péronne 1857.

2. Jean de Montluc, seigneur de Balagny, bâtard de Jean de Montluc, évêque de Valence, légitimé en 1567, gouverneur de Cambrai en 1581, indépendant après la mort du duc d'Anjou, sert le parti de la Ligue, se rallie à Henri IV, maréchal de France en 1594, meurt en 1603. Il avait épousé Renée de Clermont d'Amboise et, en 1595, Diane d'Estrées, sœur de Gabrielle.

3. François de Senicourt, seigneur de Saisseval, Warmoise, etc., fils de Pierre de Saisseval et de Catherine de Hallencourt, marié à Renée d'Estampes, un des chefs préférés des ligueurs amiénois qui le nomment bailli à la place d'Antoine d'Hallwin. Rallié à Henri IV, il devient gouverneur de Beauvais, chevalier du Saint-Esprit, mais il meurt avant d'avoir été reçu. *Lettres d'Henri IV*, t. III, p. 398. — Le P. Daire, *Hist. d'Amiens*, t. I, p. 301.



volontaires ? Il a convoqué pour le 8 janvier tous les gens d'armes de la province. Mais il est mal obéi. Alors qu'il voudrait garder au moins la compagnie de Crèvecœur, celle-ci prétend rejoindre Danville à Gournay. De son côté, Montmorency-Thoré[1] refuse un régiment, sous prétexte qu'il avait auparavant une compagnie de gendarmes. Aussi le malheureux gouverneur réclame du roi des ordres rigoureux et des mesures sévères : que les nobles soient dégradés de leur noblesse, les villes privées de leurs privilèges, les biens des habitants confisqués, les gouverneurs et officiers de toutes sortes révoqués.

Passant en revue les serviteurs fidèles, il ne peut compter que sur les gouverneurs de Calais, Boulogne, Ardres et La Capelle. Dans ce dernier poste la dame de Malissy se comporte *vertueusement*, bien que son mari soit retenu prisonnier à Paris[2]. D'aide il n'en a trouvé qu'auprès des seigneurs d'Estrées[3], de Chaulnes, de Humières, de Vitermont, de Neufville qui lui ont fourni quelque argent. Cependant il mentionne encore, comme les premiers à cheval pour le service du roi, les seigneurs de La Boissière et de Lannoy[4], ainsi que le seigneur de Canny[5] qui montre beaucoup d'attache-

1. Charles de Montmorency-Danville et Guillaume de Montmorency-Thoré, 3e et 5e fils du connétable Anne de Montmorency.

2. Mathieu Martin, seigr de Malissy, maître d'hôtel du roi (*Lettres d'Henri IV*, t. III, p. 310, note), gouverneur de La Capelle, mort le 21 juin 1596. Sa veuve fut gouvernante du dauphin Louis XIII. (L'Estoile, t. VII, p. 65, et VIII, p. 164.)

3. Antoine IV d'Estrées, fils de Jean d'Estrées et de Catherine de Bourbon, gouverneur du Boulonnais, vicomte de Soissons, marquis de Cœuvres, chevalier du Saint-Esprit, gouverneur de La Fère, de Paris et de l'Ile-de-France, grand maître de l'artillerie, père de la belle Gabrielle.

4. Christophe de Lannoy, seigr de La Boissière, et Claude de Lannoy, seigr de Bonnet, gouverneur du Catelet, fils de Guillaume de Lannoy et de Anne des Ursins. Lamorlière, *Illustres maisons*, p. 49.

5. Adrien II de Boufflers, seigr de Canny, bailli de Beauvais, député aux Etats de Blois, fidèle à Henri III et Henri IV. Il avait épousé, en 1582, Françoise Gouffier et était gendre de Crèvecœur, il mourut en 1622.



ment, et le baron de Cardaillac[1] qui fait amas de bonnes troupes. Aussi sollicite-t-il pour eux des remerciements qui augmenteront leur courage.

Il termine en disant que le plus grand mal vient de ceux qu'on a arrêtés à Blois, puis relâchés. Ils n'en sont que plus insolents. Les gens d'Amiens, après avoir fait prisonniers sa femme, ses sœurs et son jeune frère le comte de Saint-Pol, ont établi leur *république imaginaire !*

Ces détails étrangers à notre ville sont indispensables pour comprendre les difficultés de sa situation et le prix de sa fidélité. Le cadre fait valoir le tableau.

Dans ces graves circonstances Humières n'hésite pas ; vainement a-t-on tenté de le séduire par les plus brillantes promesses et l'on reviendra souvent à la charge. Sa fidélité ne connaît pas plus les défaillances que son courage. Malade de la fièvre, il écrit, le 1er janvier, aux Compiégnois tous ses regrets de ne pouvoir les assister dans ces temps de trouble ; sa santé seule le retient. En attendant qu'il puisse les rejoindre, il leur envoie son lieutenant de Briges[2], qui prendra avec eux toutes les mesures, afin que rien ne puisse porter préjudice au service du roi, pour lequel ils ont toujours montré *autant de zèle que d'affection*. Cinq jours après, la veille des rois, 5 janvier, quoique souffrant, il arrive à Compiègne et loge à l'hôtel des Ratz.

1. Hector de Cardaillac, seigneur de Bioulle, beau-frère de Jacques de Levis, comte de Quélus, mignon d'Henri III. P. ANSELME, t. IV, p. 44.

2. Albert de Briges, écuyer, vicomte de Choisy, chevalier de Notre Saint Pere le Pape, qualifié lieutenant du capitaine gouverneur de Compiègne à un baptême à Saint-Jacques, le 7 mars 1588. Marié en premières noces à Barbe Charmolue veuve de l'élu Gambier, avant le 7 avril 1592, et devenu ainsi un des huit barons fieffés de Saint-Corneille, il épousa en secondes noces Christine des Avenelles veuve du médecin Jean du Quesnel. Encore vivant le 7 avril 1599, il mourut avant le 2 décembre 1602. A cette date Christine est qualifiée veuve.

Il avait fort à faire ; mais ce n'est pas, comme l'insinue l'annaliste senlisien Vaultier, « pour ce que les habitans branlaient fort, voyant leurs voisins tenir le parti contraire[1] ». Le biographe de Humières leur rend meilleure justice et les représente bien disposés à servir sa majesté[2]. En effet, dès le 2 janvier, à la réception de la lettre de Humières, les attournés se sont empressés de prendre toutes les mesures nécessaires pour la garde de la ville[3].

Avant tout il faut réunir des troupes, mais sur qui compter, quand le roi n'a plus ni serviteurs, ni partisans et que les coureurs ennemis ravagent tout le pays. Le 1er janvier, Bayencourt[4] a surpris le château de Margny[5], jetant la terreur dans Compiègne. L'argent manque, Humières y supplée de ses propres deniers en engageant les grands biens qu'il possède. Des commissions sont données, entre autres, au seigneur de Boury[6] pour lever des arquebusiers à cheval.

1. BERNIER, p. 154.

2. Fr. 3425, f° 4.

3. Ms. Picart, p. 84.

4. Les frères Bayencourt, dont il sera souvent question, François, Josias, Philippe, Gédéon, sont fils de Jean de Bayencourt, seigneur du lieu (cne de Ressons-sur-Matz), et de Michelle Lempereur, et héritiers par leur grand'mère maternelle, Barbe de Sains, du château de Margny (Margny-sur-Matz). Josias est tué à la bataille de Senlis ; Philippe est lieutenant en la compagnie d'Antoine d'Estourmel, seigr de Surville, au service de la Ligue ; Gédéon, au contraire, est capitaine des gardes de Charles de Humières. (V. DE BEAUVILLÉ. *Hist. de Montdidier*, t. I, p. 248. — Cab. de d'Hozier, vol. 31, art. 748. — Fr. 25825, f° 812, montre du 14 avril 1593, des 20 arquebusiers à cheval de la garde de Humières). Pour six mois, le capitaine Gédéon de Bayencourt touche 33 écus un tiers. Il sera tué à Ham.

5. Margny-sur-Matz, con de Ressons. Les ruines du château subsistaient encore en 1810 (GRAVES). Humières ne tarda pas à le reprendre.

6. Suivant V. DE BEAUVILLÉ, *Doc. inédits concernant la Picardie*, t. IV, p. 669, la seigneurie de Boury était passée par mariage de la famille de Gapaunes dans celle des Ursins, c'est donc un de ces derniers qui serait désigné ainsi. Nous le retrouverons sous un autre nom.

Une compagnie est formée, habillée aux couleurs de Humières, une autre est levée par son beau-frère, la Hargerie[1].

Les débuts furent malheureux. La compagnie de Tancourtel, levée par la Hargerie, est défaite près d'Epineuse[2], par les sieurs de Remaugies[3] et de Chevrières[4]. Humières apprend que sa belle-mère, la comtesse de Chaulnes, est assiégée dans son château par d'Estourmel, lieutenant de Balagny, auquel Amiens a donné du renfort et du canon. Il n'a sous la main qu'une vingtaine d'hommes à cheval, presque tous ses domestiques, cependant il n'hésite pas à lui porter secours, s'en remettant sur la fidélité des Compiégnois pour garder leur ville. Ralliant les débris de la compagnie de Tancourtel, et aidé par la Hargerie, Crèvecœur et ses deux fils, Bonnivet et de Thoix, alors de passage à Compiègne, il compte une centaine de chevaux. Il arrivera trop tard. Le 25 janvier, la comtesse a capitulé[5], *étant peu habituée à être caressée à coups de canon*.

Pendant cette absence de Humières, les Compiégnois donneront des preuves non équivoques de leur fidélité au roi. Le jour de la Chandeleur, 2 février, arrivent à Compiègne trois marchands de Paris, porteurs de lettres pour notre gouverneur. Ne

1. Louis d'Ongnies et de Rasse de la Hargerie marié à Anne de Humières, sœur de Charles.

2. Con de Clermont (Oise).

3. Thibaut, baron de Mailly, seigneur de Remaugies et d'Auvillers, un des signataires de la Ligue à Péronne, le 13 février 1577, marié à Françoise de Belloy, mourut entre 1615 et 1616, et fut enterré à Saint-Léger-de-Remaugies. P. Anselme, t. VIII, p. 636.

4. Louis de Brouilly, fils aîné de l'ancien gouverneur de Compiègne, prit aussi cette qualité et n'en remplit jamais les fonctions. Il avait épousé Jeanne de Belloy, fille de Claude de Belloy et de Jeanne de Francières.

5. P. Daire, *Hist. d'Amiens*, t. I, p. 298. La prise de Chaulnes avait été imposée à d'Estourmel par les gens d'Amiens (Arch. d'Amiens, BB 49, f° 93).

pouvant les lui remettre, ils demandent à être reçus à l'Hôtel de Ville pour s'acquitter de leur message verbalement. Mais on devine leurs intentions ; on les sait porteurs des portraits du duc et du cardinal de Guise, avec lesquels ils espèrent émouvoir le peuple ; nos magistrats refusent de les entendre et les invitent à porter plus loin leur propagande[1].

Ils furent mieux accueillis à Noyon, Chauny, Soissons et Laon, qu'ils attirèrent ainsi dans le parti de la Ligue. Mais comme ils sortaient de Laon pour aller à Sedan, ils rencontrèrent quelques cavaliers qui, sous couleur de leur servir de guides, les emmenèrent prisonniers au château de Monchy. Déjà ils étaient convenus d'une grosse rançon, quand Humières les fit relâcher, par égard pour la ville de Paris.

Sa conduite était d'autant plus méritoire, qu'il en était réduit à sacrifier sa vaisselle d'or et d'argent, ses bijoux et tout ce riche mobilier, témoin de la fortune des quatre ou cinq grandes familles dont il était issu. Son exemple fut suivi par les nobles qui, de jour en jour, affluaient plus nombreux à Compiègne, et aussi par quelques riches bourgeois de la ville. Nous avons mentionné (page 117) le transfert à Compiègne de la monnaie de Paris : mais ces officiers ayant refusé d'obéir, Humières dut en nommer d'au-

1. Claude Picart, tout fier de faire ainsi ressortir la fidélité de ses compatriotes, cite à ce propos un sonnet, qui n'est pas plus mauvais que beaucoup d'autres recueillis par L'Estoile.

Les mendians estoient en ordre quatre,
Le temps passé, pour l'hérésie débatre,
En sainteté de vye, faictz et dictz.
Mais maintenant s'en trouve plus de dix,
Qui, soubz coulleur des Huguenots combatre,
Veulent leur Roy à sa puissance abatre.
Pour ce, à bon droict, se nomment gueulz de lis.
En despit d'eux, vivra la Fleur de Lis.



tres ; et maintenant il leur fournissait les matières nécessaires. Même ainsi alimentée, cette monnaie ne pouvait suffire aux besoins de la guerre. D'accord avec nos magistrats, il faudra donner à la monnaie de cuivre une valeur de convention. Dans ces circonstances, il y avait une grande générosité à renvoyer sans rançon les émissaires parisiens ; elle fut bien mal récompensée.

Son secrétaire Bocheron, envoyé vers Henri III, pour solliciter une diminution de tailles, fut à son retour arrêté à Paris avec le héraut d'armes du roi et dut subir une détention de plusieurs jours avant de rentrer à Compiègne[1]. Cette conduite des Parisiens n'était pas faite pour leur concilier les sympathies de notre ville. Cependant, ils espéraient encore l'attirer dans leur parti. Tantôt les échevins essayent d'entrer en relation sous prétexte de liberté commerciale, tantôt ils s'adressent directement à Humières et, non sans une réelle éloquence, lui rappellent le zèle et l'affection que son père avait montrés toute sa vie pour la cause de Dieu et de la Religion ; aussi espèrent-ils trouver en lui même dévouement, en un temps misérable où l'honneur de Dieu est méprisé, sa religion ébranlée et les gens de bien en péril[2]. Bientôt ils jettent le masque et, tranchant du souverain, ils accordent une diminution importante de la taille, sous la condition d'envoyer les fonds à Paris. Une lettre, signée Heiraud, refuse aux Compiégnois le droit de se dire bons catholiques, s'ils ne font pas cause commune avec la Ligue parisienne. Au besoin on emploiera contre eux la force, tout aussi bien que s'ils étaient hérétiques. Plus menaçante encore est une autre lettre

1. La taille était réduite d'un tiers ; il est vrai que la demande primitive montait au double de l'année précédente.

2. Lettre du 11 janvier 1589. D. GRENIER, vol. 58, f° 21.

du seigneur de Bellinglise. Mais les Compiégnois ne se laisseront ni intimider, ni séduire, et leurs attournés marcheront toujours d'accord avec leur gouverneur, si bien que l'histoire de notre ville se confondra avec celle de Humières.

Celui-ci, à peine revenu de son inutile expédition de Chaulnes, part avec deux ou trois cents hommes du régiment de la Tour-Brunetel pour reprendre Pierrefonds qui venait d'être surpris par le ligueur Champion-Bonvouloir[1]. Mais il ne connaît pas la force de la place et il n'a point de canon. Tandis qu'il essaie de parlementer, un coup de feu tue son cheval et le renverse dans l'étang où il se serait noyé, sans la glace qui le couvrait. Il fallut battre en retraite après avoir pillé les maisons du bourg.

Après ces échecs, Humières, sans argent pour solder ses troupes et trop faible pour les faire vivre sur l'ennemi, dut licencier le peu de soldats qui lui restait. Pour comble de malheur, quelques hommes du régiment de son beau-frère la Hargerie avaient subi un nouvel échec à Mortemer[2]. Si les ligueurs avaient su profiter de ces avantages, rien ne les empêchait d'enlever Compiègne, au moment où l'évêque Rose leur livrait Senlis (13 février). Cette fâcheuse nouvelle nous était connue dès le lendemain dans l'après-midi. Aussi avec quelle angoisse ne vit-on pas l'ennemi se montrer à portée de canon le 23 février et le 1er mars ? Heureusement il ne voulut pas risquer une attaque, se croyant assuré d'avoir la ville par trahison. Il

1. C'est probablement à lui que se rapporte une pierre tombale placée dans l'église de Soucy, (con de Villers-Cotterêts, Aisne), où on lit : Cy gist noble homme Sulpice Champion, gouverneur du chasteau de Pierrefonds du temps des guerres civiles, mort âgé de 74 ans, le 13 février 1640. J. Du Lac, *Soc. hist. de Compiègne*, Bull. t. III, p. 125.

2. Con de Ressons-sur-Matz (Oise).

comptait sur le jacobin Dubois[1] et le cordelier de Bray[2], qui, au dire du biographe de Humières, se qualifiaient docteurs et n'étaient que de vraies trompettes de sédition. Prêchant aussi hardiment qu'ils auraient pu le faire à Paris, ils recrutaient de nombreux partisans surtout parmi les bateliers, gens grossiers fort disposés à suivre l'exemple des Parisiens, avec lesquels ils faisaient leur principal commerce et leurs plus gros profits. Singuliers conspirateurs que ces trompettes de sédition !

Humières n'eut pas de peine à être informé. Mais loin d'écouter les royalistes ardents qui réclament la mort des coupables, celui qu'on a appelé *le grand boucher de Picardie*, fait venir les plus mutins, leur parle avec douceur et franchise, et c'est parmi eux qu'il trouvera par la suite les gens les plus zélés et les plus capables de le renseigner sur les manœuvres de l'ennemi. Il semble même n'avoir pas gardé rancune aux religieux fauteurs de sédition. Claude Dubois, qui avait prêché l'Avent de 1585, prêchera encore le Carême en cette année 1589. On doit supposer qu'il mit une sourdine à son éloquence, car nos magistrats lui offrirent à l'hôtel de ville un dîner où ils prirent place en compagnie des officiers du roi. Les convives devaient être nombreux et le menu soigné : la dépense monta à 27 l. 8 s. 10 d. p.[3].

Tout en recourant à la douceur, Humières, on le

1. Le jacobin Claude Dubois était en quelque sorte boursier de la ville qui lui avait donné 3 l. p. pour payer ses frais d'examen de bachelier en théologie devant la Faculté de Paris (CC 52, chap. 9, art. 10). En 1587, elle lui remettait encore 8 l. p. pour l'aider à payer les frais de son cours de théologie et 14 l. 8 s. lorsqu'il reçut le bonnet de docteur (CC 54, f° 101).

2. Le cordelier Hugues de Bray, docteur en théologie et gardien du couvent des frères mineurs, avait prêché l'Avent de 1588 et reçu de ce chef 4 l. 16 s. p. (CC 54, f° 101).

3. Mandement du 11 mars 1589 (CC 54, f° 99).

croit sans peine, se prépare à repousser vigoureusement l'ennemi. Quand pour la seconde fois il s'approche de la ville, le 1er mars, il semble d'autant plus redoutable qu'il est commandé par le marquis de Maignelay[1], un des meilleurs capitaines de la Ligue. Heureusement il ne fait que piller le paysan, ce qui ne sert qu'à l'éloigner du parti de la révolte.

Avec une remarquable habileté, notre jeune capitaine utilise les seigneurs souvent plus âgés, que le voisinage et les circonstances lui amènent : Crèvecœur et ses deux fils Bonnivet et de Thoix, ainsi que François de Brouilly, neveu de son prédécesseur. Sur leur conseil et sous sa direction, les faubourgs sont rasés ainsi que le grand boulevard du côté des Jacobins, tracé jadis par François de Guise et qu'on ne pourrait achever. Par contre on crée les ravelins de la porte de Paris et de la porte Dardoise, dont nous avons parlé, et on dote cette dernière d'un pont-levis.

Mettant à profit l'ascendant que lui donne la présence de ses nobles hôtes, il convoque les bourgeois en de fréquentes réunions, pour entretenir leur ardeur et les exciter à faire face au danger. Ainsi le 1er mars, chez le lieutenant du bailli Nicolas Després, il réunit les principaux habitants, les quarteniers fidèles et aussi les douteux. Fort de l'appui des gentilshommes qui l'entourent, il communique à tous son courage et sa fidélité, si bien que nobles et bourgeois jurent tous ensemble de s'entr'aider fidèlement sans jamais faire de traité particulier et de mourir, s'il le faut, pour le service du roi et le bien de l'Etat. Les dormeurs de Compiègne ont secoué *leur naturel tiède*,

1. Florimond de Hallwin, marquis de Maignelay, marié à Claude-Marguerite de Gondi, fille d'Albert duc de Retz, tué à La Fère en 1594, dont nous reparlerons lors de cet événement.



lent et négligent[1]. Toutes les nuits les capitaines quarteniers font des rondes sur les murailles, suivant un roulement établi par le sort au moyen de jetons de cuivre portant d'un côté le chiffre de l'heure, de l'autre les armes de Humières[2].

Cependant, quelque confiance qu'on puisse avoir dans la fidélité et le bon vouloir des bourgeois, il importe de se procurer des soldats de métier. On s'adresse alors au baron de Cardaillac dont les troupes sont devenues inutiles dans le Laonnais, depuis la prise de Laon par les ligueurs ; puis au baron de Renty[3] qui se trouve dans une situation analogue vis-à-vis de Soissons. Cette ville lui avait fermé ses portes. Finalement, on voit arriver, le 11 mars, d'Armentières[4] avec son régiment de gens de pied et quelques volontaires à cheval. Ces derniers surtout attiraient l'attention, car la guerre avait été si longtemps une chose inconnue des heureux Compiégnois, qu'ils regardaient, comme une nouveauté, un homme armé de toutes pièces ! Les cinq compagnies de d'Armentières, comprenant environ de trois à quatre cents hommes, sont réorganisées et ramenées à quatre compagnies.

1. *Vie de Humières*, f° 8. Sauf indication contraire, c'est à ce biographe et à Claude Picart que nous empruntons tous ces détails.

2. Bibl. nat., *Picardie*, t. XX, p. 64.

3. Charles de Renty, baron de Vendelles (c^on de Vermand, Aisne) 1590. MELLEVILLE, *Dict. de l'Aisne*, t. II, p. 256.

4. Gilles Jouvenel des Ursins, seigneur d'Armentières, fils de Gilles Jouvenel des Ursins et de Charlotte d'Arces veuve de Louis de Humières-Contay, marié à sa cousine Marguerite Jouvenel des Ursins-Traynel (P. ANSELME, t. IV, p. 407). C'est lui qui sera le héros de Senlis et non pas son neveu Gilles de Conflans, comme le dit le P. ANSELME, t. VI, p. 149. Le biographe de Humières, f° 9, le désigne « jeune seigneur de la famille des Ursins, cousin de Humières ». De plus, dans un acte de baptême à Saint-Jacques, le 14 mars 1589, il est qualifié « haut et puissant seigneur Gilles des Ursins, seigneur d'Armentières ».

La réputation de Humières va bientôt lui amener de nouvelles forces. Il pourra alors former quatre compagnies de chevau-légers. Il se réserve le commandement de la première et confie la seconde et la troisième à ses beaux-frères, la Hargerie et la Boissière[1], la quatrième à la Tour-Brunetel. Il tire encore quelques arquebusiers à cheval des garnisons du Fayel et de Monchy et en donne le commandement au marquis de Bonnivet, tandis que d'autres obéiront au sieur de Néry[2], bailli du Valois et au capitaine Besne. De Thoix et Mesvillers[3] font venir quelques-uns de leurs hommes les plus capables de porter les armes.

Le parti ligueur fournit aussi des recrues inattendues : Brussy avec quelques arquebusiers à cheval, et le cadet de Rieux qui vient de s'emparer du château de Vez pour le compte de la Ligue. Furieux de la trahison du lieutenant auquel il en a donné la garde, il abandonne le parti dont son aîné restera un des plus vigoureux partisans. Ces éléments nouveaux forment un régiment confié au sieur d'Ognon. Au milieu des difficultés d'organisation, la plus délicate tient à la défiance des Compiégnois. En tous ces nobles et ces gens de guerre, ils voient des réformés et ils leur refusent l'entrée de la ville.

Pour faciliter sa défense, elle est divisée en quartiers, nous dirions aujourd'hui en secteurs. Celui des Jacobins, réputé le plus exposé, est confié à Bonnivet, le second et le troisième à la Hargerie et à la Bois-

1. Christophe de Lannoy, seig[r] de la Boissière, fils de Guillaume de Lannoy et d'Anne des Ursins. Sa mère épousa en secondes noces Charles d'Ongnies, d'où naquit Madeleine, femme de Charles de Humières. La Boissière était donc son beau-frère, comme frère utérin de sa femme. Il épousa Charlotte de Villers-Saint-Pol qui lui fit élever un superbe mausolée dans la cathédrale d'Amiens.

2. Jérôme Brachet, seig[r] de Néry (c[on] de Crépy-en-Valois), gentilhomme de la Chambre, gouverneur et bailli du Valois. NICOLAS BERGERON, *le Valois royal*, p. 26.

3. François de Brouilly, seig[r] de Mesvillers, aîné de la famille. Il sera tué à Senlis et nous en reparlerons.



sière, le quatrième (celui du Pont) à de Thoix, Mesvillers et d'Espié[1], le cinquième aux deux frères Soyecourt[2], le sixième à la Tour Brunetel[3], le septième à d'Erquinvillers[4] qui en même temps commande la compagnie que Humières s'est réservée. Chaque quartier a sa compagnie de gens de pied, spécialement chargée de sa défense. Le reste des troupes logé le plus près des murailles se portera rapidement là où le danger sera le plus pressant. D'Armentières conserve la haute main sur toute l'infanterie. Les habitants sont également répartis entre les divers chefs de secteur, pour leur procurer des vivres et au besoin soigner les blessés. Comme dans toute ville menacée d'un siège, on procède à une révision minutieuse des vivres, des armes et des munitions. Sur l'ordre du gouverneur chacun doit apporter tout ce qui peut servir à fondre des canons, notamment des *chaudreletz* (j'imagine qu'il est question de chaudrons de cuivre), et l'on parvient ainsi à forger deux pièces d'artillerie longues de 15 et de 18 pieds[5].

La situation de Compiègne est critique, complète-

1. Adrien de Cossart, chevalier, seigneur d'Espieds, ancien lieutenant des gardes et gentilhomme du duc d'Alençon. (GRAVES, con de Formerie, cne d'Omécourt, dont le château appartient encore à cette famille).

2. Fils de François III de Soyecourt, seigr de Tilloloy, et de Charlotte de Mailly. P. ANSELME, t. VIII, p. 524.

3. Antoine III d'Auxy descendait d'un bâtard de Jean III d'Auxy, grand maître des arbalestriers; il était fils d'Antoine II, seigneur de la Tour et d'Antoinette de Brunetel. Il est qualifié chevalier, seigneur de la Tour et de Brunetel, gentilhomme de la Chambre, au procès-verbal de rédaction des coutumes de Péronne, Montdidier et Roye de 1567. C'est de lui ou de son fils Louis qu'il est question ici. (P. ANSELME, t. VIII, p. 100. — *Coustumes du gouvernement de P. M. et R.* Paris, Jehan Dallier, 1569.)

4. Philippe d'Erquinvillers, seigneur du lieu (Erquinvillers, con de Saint-Just, Oise), parrain à Saint-Jacques avec Madame de Humières, le 20 septembre 1590; lieutenant de Charles de Humières chargé d'apprendre à Henri IV la soumission des Amiénois. Dans sa lettre du 9 août 1594, le roi écrit *Arquinvillier*.

5. Ms. Picart, p. 90.



ment enveloppée par l'ennemi. Du côté de Beauvais, il occupe Longueil, Sacy, Chevrières, Arsy, Estrées, Remy ; vers Noyon, Thourotte bien fortifié avec fossés et terrasses ; vers Soissons, Rethondes où les Rieux ont une maison forte. Le père vient d'être tué pour la Ligue devant Orléans, mais deux de ses fils fidèles aux traditions paternelles se sont emparés, l'un de Pierrefonds, l'autre du château d'Attichy. Dans la direction de Paris, Pont, Verberie et les villages voisins appartiennent à la Ligue qui trouve dans Vieux-Pont[1] un appui redoutable. De son donjon de Saintines, il fond comme un oiseau de proie et, poussant sa pointe jusqu'à l'orée de la forêt, il enlève vaches et chevaux.

Dans le cercle occupé par l'ennemi il ne nous reste que quelques maisons fortes appartenant à Humières : Monchy, Lassigny, Vignemont, Coudun, Ribécourt, ou encore le Fayel à madame de Lonjumeau[2]. Pour les garder il faut bien y placer quelques troupes ; mais que peuvent ces petits postes, sentinelles perdues au milieu d'un pays hostile dont les paysans, surtout au début, renseignaient les ligueurs et ne laissaient arriver à Compiègne ni vivres, ni nouvelles ?

Dans ces conditions n'est-il pas illusoire d'établir un bureau de finances à Compiègne, et n'est-ce pas une amère dérision que d'accorder à Humières le droit de lever la taille dans tous les villages, à six lieues à la ronde ? Cependant, au reçu des lettres royales, nos élus

1. Jean II de Vieux-Pont, fils de Jean Ier et de Catherine de Beaufremont. Après avoir servi la Ligue, il se ralliera à Henri IV. Le recevant dans son château de Saintines, il l'engageait à prendre garde au mauvais plancher du pont-levis, mais le Béarnais posant la main sur son épaule répliqua : Je suis ferme sur ce Vieux-Pont. CARLIER, *Hist. du Valois*, t. II, p. 529.

2. Claude de la Fayette, petite-fille du maréchal, fille aînée de Claude de la Fayette et de Marie de Suze, mariée le 30 juin 1576 à Michel IV de Gaillard de Longjumeau, seigneur du Fayel. ABBÉ MOREL, *Le Château du Fayel*, p. 41.



s'assemblent et décident d'envoyer des sergents dans toutes ces localités, qu'elles ressortissent anciennement de Compiègne ou bien de Senlis, Soissons, Crépy, Clermont, Montdidier et Noyon. Claude Picart en a conservé la liste qui comprend 221 villages ou écarts. Beaucoup complètement pillés par les gens de guerre étaient hors d'état de payer ; quelques-uns montrèrent une bonne volonté inattendue, et il fallut contraindre les autres.

Dans ce but et surtout dans l'intérêt de la défense. Humières veut briser le cercle ennemi où il étouffe. Tout en veillant aux fortifications et à l'organisation des troupes, nous le verrons, de mars à mai 1589, multiplier les courses, piquer des pointes en tous sens, souvent malheureuses, mais revenir toujours à la charge, comme un taureau furieux décidé à rompre ses entraves. Presque chaque nuit une petite troupe sort de Compiègne et quand elle rentre, une autre est prête à reprendre les champs.

Dans les premiers jours de mars, le 4 ou le 5, d'Erquinvillers, qui n'a pas encore fait son appointement avec notre gouverneur, choisit parmi les nôtres une quinzaine des mieux armés et, battant la campagne dans la direction de Montdidier, défait aux environs de Courcelles-Epayelles[1], une compagnie de gens de pied, commandée par le seigneur de Villers[2]. Enhardis par ce premier succès, nos coureurs poussent jusqu'aux portes de Clermont et une quinzaine d'entre eux arrêtent, à Warty (Fitz-James), le vidame d'Amiens, Philibert-Emmanuel d'Ailly. Il avait cependant une escorte pour se rendre à Paris où, comme membre de

1. Con de Maignelay (Oise).

2. En 1569, un Philippe de Villers, seigr du lieu (Villers-sur-Coudun, con de Ressons), figure comme homme d'armes, en la compagnie de Jacques de Humières. V. de Beauvillé, *Doc. inéd.*, t. III, p. 541. Est-il question de lui ou d'un membre de cette famille ?



la noblesse en la Chambre des états de Picardie, il devait assister au serment prêté, le 13 mars, par le duc de Mayenne nommé lieutenant-général du royaume. Le voyage du vidame se termina à Compiègne, où il resta longtemps prisonnier[1].

D'après notre annaliste, nos gens poussant leurs courses jusqu'aux portes de Beauvais, Amiens, Péronne, Roye, Montdidier, Noyon, Soissons, Crépy et Meaux, en revenaient sans perte, avec force butin et de nombreux prisonniers. Il n'en était pas cependant toujours ainsi. Le fort de Fresnoy nous incommodait fort, car « placé sur la grande route qui mene vers le roy »[2], il était d'autant plus dangereux qu'il était moins connu. Aussi, nombre de gens revenant de Compiègne et passant par là sans défiance avaient été faits prisonniers. Une première tentative, pour s'emparer de ce château, échoua le 20 mars, et coûta la vie à Benjamin du Fayel, baron de Rucourt, qui commandait la garnison du Fayel[3].

Nous ne tarderons pas à prendre notre revanche du côté de Soissons, où les ligueurs tiennent la campagne, sous la conduite de Bayencourt. Dans l'espoir de les surprendre à Vic-sur-Aisne, au passage de la

1. Les archives d'Amiens mentionnent son départ (BB 49, f° 178), mais il n'est fait aucune allusion à sa prise, attestée par Cl. Picart, p. 90, et par le biographe, f° 9 v°.

2. Il y a dans l'Oise plusieurs Fresnoy. Les plus voisins de Compiègne sont : Fresnoy-la-Rivière (con de Crépy) et Grandfresnoy (con d'Estrées) où passe le vieux chemin de Compiègne à Creil, qui est le chemin de Paris, à supposer que ce soit le sens de ces mots « la grande route qui mene vers le roy ». Je pense donc qu'il est ici question de Grandfresnoy. Tout près de ce village est un lieu dit le *Palais*, où on a reconnu les substructions d'un ancien château (*Bull. de la Soc. hist. de Compiègne*, t. II, p. 358). De plus il est voisin du Fayel, dont un seigneur périt dans cette attaque.

3. Benjamin de Gaillard, troisième fils de Michel III et de Louise de Sains, beau-frère de Claude de la Fayette, dont nous venons de parler.

rivière, d'Armentières part, le 24 mars, avec quatre-vingts cavaliers, pousse jusqu'aux portes de Soissons, où, par manière de défit, il tire le coup de pistolet. Au retour, il rencontre les ennemis au moment où ils traversent la rivière à Pontarchet[1], près de Fontenoy. A sa vue, ils jettent leurs armes et se sauvent dans la maladrerie voisine. Heureux d'avoir mis en déroute deux ou trois compagnies, d'Armentières peut rapporter à Compiègne de glorieux trophées. Le même jour, le seigneur de Perthuis s'emparait du coche d'Amiens et ramenait également de nombreux prisonniers.

Les débuts du régiment d'Ognon ne furent pas aussi heureux. Le lieutenant de Billy, après avoir pris le village de Cuise[2] sur le bord de la forêt, s'y trouvait assiégé à son tour par Maineville[3], gouverneur de Soissons, et par Vieux-Pont partis avec un millier d'hommes, dans l'espoir de surprendre Bonnivet qui faisait de fréquentes courses dans le Valois. Billy demande du secours. Nos gens sont tout prêts à marcher et Humières réclame l'honneur de les conduire. Mais peut-on lui laisser abandonner son poste et tout risquer pour un si mince objet ? Après lui le commandement aurait dû revenir à Bonnivet, mais par privilège de l'âge il est donné à d'Espié. Il part enfin avec trois ou quatre cents chevaux et cinq ou six cents arquebusiers, tous de bonne troupe et décidés à infliger un échec aux ligueurs, si Billy désespérant d'être secouru ne s'était trop hâté de traiter. Il put ramener sa petite troupe à Compiègne, mais quand

1. Con de Vic-sur-Aisne.

2. Cuise-la-Motte, con d'Attichy.

3. François de Maineville, cadet de la famille de Roncherolles, qu'Henri IV appelait Mene-Ligue, fut tué à la bataille de Senlis et enterré solennellement aux Célestins de Paris le 19 juin 1589.



les nôtres arrivèrent à Cuise, l'ennemi satisfait avait décampé.

Une nouvelle tentative sur Pierrefonds, dirigée par le cadet de Rieux, ne réussit pas mieux que la précédente conduite par Humières. Ce fut pour les habitants le pillage et l'incendie, pour nous la perte de la Bruyère, lieutenant au régiment d'Ognon.

La Boissière fut également moins heureux en Picardie que dans le Soissonnais, et Tancourtel, capitaine des gardes de Humières, fut tué.

Une seconde expédition contre le château de Fresnoy, dans la nuit du 9 au 10 avril, échoua également, pendant que de Thoix, poussant une pointe dans le Beauvaisis, défaisait une compagnie de gens de pied et ramenait prisonnier le sieur de Mailly d'Auneuil[1]. Quelques jours après, ce même de Thoix, avec trente ou quarante chevaux, prêtait main-forte au capitaine La Pierre, et tous deux s'emparaient du château de Pont-l'Evêque, près de Noyon. Mais le voisinage était dangereux et la place mal défendable. Ils durent l'abandonner après l'avoir ruinée.

Ces expéditions continuelles, même quand elles n'était pas couronnées de succès, fatiguaient l'ennemi et l'exaspéraient. Compiègne et son gouverneur, centre d'où partaient tous les coups et âme de cette résistance indomptable, devenaient les maudits contre lesquels on criait haro à trente lieues à la ronde. Il fallait en finir.

Humières sentait venir l'orage et s'efforçait de répandre autour de lui une confiance qu'il n'avait pas, semant au besoin de fausses nouvelles, s'attribuant

1. Charles de Mailly, seigr d'Auneuil, fils de Jean de Mailly, seigr de Rumesnil, et de Jeanne de Casenove, lieutenant des gendarmes du duc Joyeuse, mort en 1604. Il avait épousé Marie Fernel, veuve de Philibert Barjot, qu'il avait tué à Beauvais, sur la place du Marché, en juin 1583. P. ANSELME, t. VIII, p. 646.



des succès imaginaires ou annonçant des secours inespérés. Henri III écrivait bien lettres sur lettres, tantôt pour témoigner de sa reconnaissance aux fidèles Compiégnois, tantôt pour conférer à notre gouverneur tout pouvoir. De l'argent, de la poudre et des soldats eussent mieux fait son affaire, mais c'est ce qui manquait le plus au roi. Ce n'est pas de ce côté qu'arrivera le secours.

D'Aumale, qui était le 2 avril à Breteuil, venait de rejoindre Balagny à Noyon, et tous deux avaient forcé le château de Ribécourt[1] qui appartenait à Humières comme héritier des Flavy. Ruiné à l'époque de la Jacquerie, il n'avait pas été restauré et n'était habité d'ordinaire que par le receveur du domaine. Il s'y trouvait alors une quinzaine d'hommes sous les ordres de Le Bègue, archer des gardes du corps du roi. Bravement, il résista pendant plusieurs jours jusqu'à ce que, voyant la brèche ouverte et nul moyen de se défendre, il capitula. Il n'en fut pas moins pendu. Humières, profondément affecté de cette perte, déclara que cette mort était une honte pour l'ennemi et un honneur pour la victime, dont il n'oublia pas le fils.

Ce n'est pas pour ce triste exploit que d'Aumale et Balagny s'étaient réunis. Ils visaient Compiègne. Balagny s'était flatté d'abord de l'enlever par un hardi coup de main, mais il avait dû y renoncer devant la fidélité des habitants et la vigilance du gouverneur. C'est alors que, s'adressant à l'échevinage d'Amiens, il lui avait demandé de peser sur le duc d'Aumale afin qu'il emportât Compiègne de vive force. Un

1. A l'ouest de Ribécourt, sur la colline du Pierreux, au lieu dit la Folie, subsistaient encore, au début du XIXe siècle, les restes d'un château consistant en murs longs de 40 mètres, hauts de 12, épais de 2, en grès si bien cimenté qu'on ne pouvait en arracher une pierre. (CAMBRY, *Description du départ. de l'Oise*, t. I, p. 390). Graves parle d'un fossé de quatre mètres et de la prise du château par le duc d'Aumale.



blocus demanderait trop de monde, serait trop long et ruinerait le pays[1]. Huit jours après, en effet, d'Aumale avait rejoint Balagny et le siège de Compiègne était décidé.

Les deux chefs, ayant réuni le plus de monde possible et sollicité les secours de Mayenne et de la ville de Paris, demandent à Amiens de la poudre et les quatre gros canons du roi. Les quatre gros canons sont accordés ainsi que deux mille livres de poudre et tout ce qu'on pourra trouver de boulets dans le magasin du roi[2]. Le 4 et le 6 mai, Balagny, en personne, réclame encore de l'argent et de la poudre afin de *violenter* Compiègne, suivant la décision du conseil de guerre tenu à Noyon. La ville envoie encore cinq mille livres de poudre ; mais comme l'argent fait défaut, une étrange négociation s'engage avec Madame de Longueville à laquelle on voudrait faire payer les frais du siège de Compiègne[3], et les répugnances de la noble prisonnière ont peut-être sauvé notre ville. Un événement imprévu allait écarter l'orage qui nous menaçait.

La Ligue, imposée à Senlis par surprise, avait fait bien des mécontents, en remplaçant les gens haut placés par ceux de petite étoffe. Le bailli de Humeroles et le procureur du roi Barthélemy, réfugiés à Compiègne, en étaient informés et ils entretenaient souvent Humières de la possibilité de reprendre Senlis. Il n'aurait pas mieux demandé ; mais dans l'état de ses forces, il ne croyait pas pouvoir garder à la fois Senlis et Compiègne et, à vouloir occuper les deux villes, il craignait de les perdre l'une et l'autre.

1. *Rapport de Nicolas Le Scellier* à l'échevinage d'Amiens, séance du 23 avril 1589. BB 49, f° 177 v°.

2. *Nouveau rapport de Scellier*, le 29 avril. BB 50, f° 1

3. Arch. d'Amiens. BB 50, f°s 6 et 7.



C'est alors que Thoré s'emparait de Senlis et remettait la ville sous l'autorité du roi, 26 avril, mais le difficile était de s'y maintenir. Presque sans soldats et sans munitions, au milieu d'une population en partie hostile, il va avoir sur les bras toutes les forces de la Ligue.

Dès le 30 avril, les Parisiens conduits par leur nouveau gouverneur, Maineville, et le chevalier du guet, Congi[1], arrivent avec Vieux-Pont et occupent sans peine le faubourg Saint-Martin. A la première nouvelle reçue à Noyon, le duc d'Aumale renonce aussitôt au siège de Compiègne, évite cette ville, franchit l'Oise à Pont-Sainte-Maxence et gagne Senlis d'une seule traite, le 2 mai. La Hargerie, envoyé en éclaireur avec quelques cavaliers, n'a pas mission de le combattre, mais simplement d'observer ses mouvements ; il se borne donc à le suivre jusqu'à Pont-Sainte-Maxence. Rien n'empêche le duc de prendre position à Villevert et la ville se trouve ainsi menacée à la fois au sud et au nord. Ce même jour, arrivent de Paris trois canons. Balagny, que nous avons laissé à Amiens, le 6 mai, toujours acharné à la prise de Compiègne, ne tardera pas à rallier avec ses Wallons, amenant encore sept canons, un d'Amiens et six de Péronne.

Notre gouverneur n'hésite pas à secourir ses voisins de Senlis. Dès le 27 avril, il leur envoie quarante cuirasses et quelques arquebusiers à cheval, escortant une charretée de poudre. Les chroniqueurs senlisiens mentionnent leur entrée[2]. Humières n'en restera pas là. Le 2 mai, au matin, on tient conseil. Avant tout, il faut fournir de la poudre aux assiégés ; mais

1. Voir L'Estoile, t. III, p. 185 et 297.
2. Bernier, p. 94.

comment s'en procurer ? Le brave La Noue engage ses biens, notamment Le Plessis-Tournelles. D'Armentières s'offre à conduire le secours. Sans doute, il est jeune et inexpérimenté, mais Humières, qui le sait plein de courage et de fidélité, le croit capable d'inspirer aux autres ses généreux sentiments.

Il part avec deux compagnies de son régiment commandées par Chevry et Beauregard. Senarpont[1] lui servira de lieutenant. Warty[2], Pepinot et quelques autres les accompagnent. Tous s'embarquent sur deux petits bateaux emportant huit cents livres de poudre réparties en autant de sacs qu'il y a de soldats, environ cent soixante. Quittant l'Oise à Pontpoint, un peu en amont de Pont-Sainte-Maxence, ils traversent, de nuit, la forêt d'Halatte et arrivent le 3 mai, à deux heures du matin, sous les murs de Senlis, devant la porte Bellon. L'ennemi ne les inquiète pas ; mais ceux de Senlis, les voyant se jeter dans le fossé, tirent sur eux jusqu'à ce qu'ils aient pu se faire reconnaître. Longeant le front nord de la ville, ils entrent enfin par la porte Saint-Rieul.

Le secours arrivait à point. Thoré désespérait de la défense, au milieu d'une population prête à pactiser avec les ligueurs dans les rangs desquels chacun comptait tant de parents et d'amis. Cependant malgré l'importance du secours, la situation devenait chaque

1. Plus loin, lors de l'affaire de Meaux, Picart le désigne plus clairement « le Seigneur de Senarpont, fils de la dame de Warty ». C'est Louis de Monchy, fils de Gédéon de Monchy et de Madeleine de Suze, veuve de Joachim, seigneur de Warty, tué à Meaux en 1589. P. Anselme, t. VIII, p. 562.

2. Warty, actuellement Fitz-James (c^on^ de Clermont), appartenait à François de Faudoas de Serillac par son mariage, du 24 juillet 1578, avec Françoise de la Bretonnière, dame de Warty (Graves).

jour plus critique : l'ennemi a interrompu le cours de la Nonette, au-dessus de Valgenseuse, pour enlever à la ville l'usage de ses moulins. Du même coup, il a transformé en marais les prairies qui s'étendent au sud de Senlis et dans la suite, il aura lieu de le regretter. Mais pour le moment, son artillerie, placée sur la hauteur au-dessus de la fontaine aux Rames et sur la rive gauche de la Nonette, bat en brèche la muraille de la porte de Creil à celle de Paris. Celle-ci s'écroule et la brèche est ouverte. Pour comble de malheur, sur dix petites pièces de canons que possède la ville, deux ont éclaté.

Il n'y a plus qu'à capituler. Bellinglise apporte les conditions du duc d'Aumale : faculté pour les habitants et les soldats de se retirer où bon leur semble, sauf à Compiègne ; contribution de guerre de 20.000 écus, dont 2,000 pour le négociateur. Réunis dans la salle capitulaire, les chefs ne discutent plus que pour la forme, simplement pour gagner du temps, quand d'Armentières, monté sur la tour de l'hôtel, annonce soudain une armée de secours. C'est Humières. Après avoir fourni à la ville les moyens de prolonger la résistance, il va, nous dit son biographe, *la délivrer d'une façon miraculeuse.*

Dès le début, il avait demandé de l'aide de tous côtés et les gens de la Brie, les premiers prêts, arrivaient à Compiègne, le 10 mai, ayant à leur tête le comte de Maulevrier, oncle de Humières[1], le vicomte

1. Charles-Robert de la Marck, second fils de Robert IV de la Marck, duc de Bouillon. Comte de Maulevrier du chef de sa mère, Françoise de Brezé, fille du grand sénéchal de Normandie et de Diane de Poitiers, il devint duc de Bouillon à la mort de sa nièce Charlotte de la Marck, 15 mai 1594. Chevalier du Saint-Esprit du 31 décembre 1578, il mourut en 1622 âgé de 84 ans. Il avait épousé en premières noces Jacqueline d'Averton, sœur de la mère de Charles de Humières. P. Anselme, t. VII, p. 169.



d'Auchy[1], les sires de Givry[2], de la Chapelle aux Ursins[3], d'Esternet[4], de Villemareuil[5], de Montglas[6], etc., soit environ mille à onze cents hommes, presque tous à cheval, sauf la compagnie de Cousinot. Malheureusement, les arquebusiers à cheval qui arrivaient par la forêt de Betz furent surpris par Vieux-Pont, près du village de Vauciennes[7], et presque tous rompus. Par contre, trois compagnies de gens de pied qu'on croyait également détruites, arrivèrent le lendemain ; faute d'avoir pu partir avec leurs camarades elles avaient passé sans encombre. C'étaient de nouvelles recrues faites pour le régiment de d'Armentières, en vue de secourir Senlis. Toutes ces troupes

1. Eustache II de Conflans, vicomte d'Auchy (Oulchy-le-Château, Aisne), dit la Grande-Barbe, fils d'Eustache de Conflans et de Marie de Scepoy, député de la noblesse du Vermandois aux Etats de Blois 1588, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Saint-Quentin, chevalier des ordres du roi, mort le 19 juin 1628. Epoux de Charlotte des Ursins, il était ainsi beau-frère de d'Armentières. P. ANSELME, t. VI, p. 149. P. orig. 837, art. 18778, nº 140.

2. Anne d'Anglure, seigr de Givry, né vers 1560, tué à Laon en juillet 1594, un des plus braves compagnons d'Henri IV.

3. François Jouvenel des Ursins, mis de Traynel, baron de Neuilly, seigr de la Chapelle et de Doue, fils aîné de Christophe et de Madeleine de Luxembourg. Marié à Guillemette d'Orgemont, dame de Méry, il fut chevalier des ordres du roi, ambassadeur à Rome et en Angleterre (1569-1650). P. ANSELME, t. VI, p. 407.

4. Fils d'Antoine Raguier, seigr d'Esternay (Marne), neveu de Sully et huguenot déclaré mort en 1569, il avait en 1581, âgé d'à peine 20 ans, suivi le duc d'Alençon en Flandre, à la tête d'une quinzaine de chevaux. *Mémoires de* CLAUDE HATON, p. 695, 1030, 1068. L'ESTOILE, t. III, p. 291, le cite parmi les hérétiques et politiques de Compiègne.

5. Villemareuil, con de Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne).

6. Montglas, cne de Cerneux, con de Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne). Robert de Harlay, 3e fils de Robert et de Jacqueline de Morrainvillier, était baron de Montglas par partage de 1582. Sa femme, Françoise de Longuejoue, fut gouvernante des enfants de France. P. ANSELME, t. VIII, p. 802.

7. Con de Crépy-en-Valois (Oise).



furent logées à Compiègne et dans trois ou quatre villages des plus proches.

Le même jour, 11 mai, le vicomte du Mont-Notre-Dame[1] amenait encore vingt chevaux et le dimanche 14, se trouvaient réunis à Compiègne, Longueville, la Noue, le comte de Chaulnes, de Sautelz, de Lannoy, d'Haraucourt[2]. Ce dernier conduisait la compagnie de cavalerie du seigneur d'Estrées ; de Moncraux celle du seigneur de Malissy, gouverneur de la Capelle ; la Noue celle de Clermont d'Amboise ; Manicamp[3] les cinq compagnies du régiment de ce nom ; Beaulieu une compagnie de gens de pied tirée du Catelet et appartenant à Lannoy.

Le dimanche et le lendemain se passent en délibérations et en préparatifs, parmi lesquels on n'oublie ni les prières publiques, ni l'ordre que chacun doit mettre à sa conscience.

La Ville fournit cinq cents hommes et tous, bourgeois et soldats, sont si pleins de confiance qu'ils semblent marcher moins à la bataille qu'à une victoire certaine. Aussi l'allégresse est générale, quand l'armée réunie dans la plaine des Sablons se met en marche, le mardi 16 mai, à dix heures du matin. Humières, avec quatre à cinq cents chevaux, autant de fantassins, deux canons, les pionniers et un grand équipage forme l'aile droite qui servira d'avant-garde ; Givry la gauche ; Longueville le centre, ou comme on disait alors, la bataille ; La Noue s'est

1. J. d'Aumale, vicomte du Mont-Notre-Dame (con de Braisne, Aisne).

2. Jean de Longueval, chevalier de l'ordre du roi et seigr d'Haraucourt, époux d'Anne de Méridor. Leur fille Catherine fut baptisée à Saint-Jacques de Compiègne, le 12 novembre 1591. Elle eut pour parrain Charles-Maximilien de Hallwin, seigr de Wailly, et pour marraines : 1o Claude de Gouffier, dame d'Esclebeque, et Catherine des Ursins, dame de Palaiseau.

3. Philippe de Longueval, seigr de Manicamp, frère puîné du seigr d'Haraucourt. La Morlière, *Rec. des illust. mais. de Picardie*, p. 92.



réservé l'arrière-garde, sauf à se porter là où sa vieille expérience sera nécessaire. C'est le Nestor de ces jeunes capitaines. Le seigneur de Sermoise[1] a plus particulièrement la direction de l'artillerie, qui ne comprend que trois canons dont un fourni par la ville de Saint-Quentin.

La veille au soir, Humières a eu la précaution d'envoyer Brussy, avec quelques arquebusiers à cheval et ses propres gardes commandés par Chesnard, se saisir du bourg de Verberie. Malheureusement cet ordre n'a pu être exécuté, l'ennemi ayant rompu le pont de la Reine sur l'Automne[2] et escarpé les bords de la rivière pour rendre impossible le passage à gué. Heureusement que notre gouverneur a amené force pionniers, maçons et charpentiers, avec des poutres et des planches. Un pont rapidement construit livre passage à l'armée, sans que Saisseval campé sur la hauteur songe à s'y opposer et à défendre l'entrée du bourg. La chose lui était d'autant plus aisée que les habitants avaient fermé leurs portes et que notre artillerie était restée en arrière, dans les mauvais chemins de la forêt. Inexplicable incurie, que le biographe de Humières attribue au mépris dans lequel il tenait cette poignée de noblesse et qui nous sauva d'un grand désastre, dont toute la France se fut ressentie.

Faute d'artillerie, l'entrée de Verberie fut forcée avec un pétard, sorte de mortier fort usité alors, dont

1. François de Sermoise, qualifié gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, commissaire ordinaire de l'artillerie et lieutenant de Biron, grand maître et capitaine général de l'artillerie, donne quittance, le 15 décembre 1577, d'une somme de quatre cents livres tournois, 300 pour « nostre estat du mois d'aoust dernier passé et 100 pour les frais du port et vaicture de nostre bagaige, depuis Limoges jusques en nostre maison en Picardie ». Il signe DESERMAISE et son sceau porte : *D'argent à dix lozanges de gueules accolés, 3, 3, 3 et 1*. Bibl. nat., P. orig. 2692, art. 59.754, p. 10.

2. Médiocre rivière qui, après avoir longé la forêt de Compiègne, se jette dans l'Oise à Verberie.



la gueule était attachée contre la porte qu'on voulait rompre. Comme il était tard, on coucha dans le bourg, tandis que l'artillerie enfin arrivée et une partie de l'infanterie occupaient les hauteurs voisines.

Dès trois heures du matin, l'armée se remet en marche, car Longueville vient d'apprendre que Senlis doit capituler le jour même, à deux heures d'après-midi. Gravissant la colline qui domine Verberie, nos troupes suivent la chaussée Brunehaut ; à mesure qu'on approche de Senlis l'inquiétude augmente ; on n'entend plus le canon qui la veille battait si furieusement la ville ; n'arriverons-nous pas trop tard, quand elle aura capitulé ? On marche dans un brouillard épais, miraculeusement conduit par un jeune animal, ânon ou agneau (les chroniqueurs ne sont pas d'accord), quand tout à coup entre le village d'Ognon et l'abbaye de la Victoire, le brouillard disparaît soudain et laisse apercevoir Senlis. Brusquement les deux armées se trouvent ainsi en présence : la nôtre composée de bon nombre de gens de guerre armés à crud ; l'ennemi si pressé de combattre ou si dédaigneux, qu'il semble mal préparé.

Cependant nos chefs tiennent conseil, un peu à gauche du grand chemin qui conduit à Senlis, entre Montépilloy et La Victoire. Le sage La Noue voudrait se contenter d'observer l'ennemi sans rien risquer. Tout au plus laisserait-il Humières charger avec deux gros escadrons, pour permettre à Longueville de jeter un secours dans la place ; mais l'ennemi coupe court à toute hésitation en nous offrant la bataille.

Suivant Claude Picart, il était six fois plus nombreux ; d'après le biographe, la cavalerie, presque égale en nombre, comptait environ deux mille chevaux de chaque côté, et du nôtre neuf cents gentilshommes ou réputés tels. Mais nous n'avions que douze

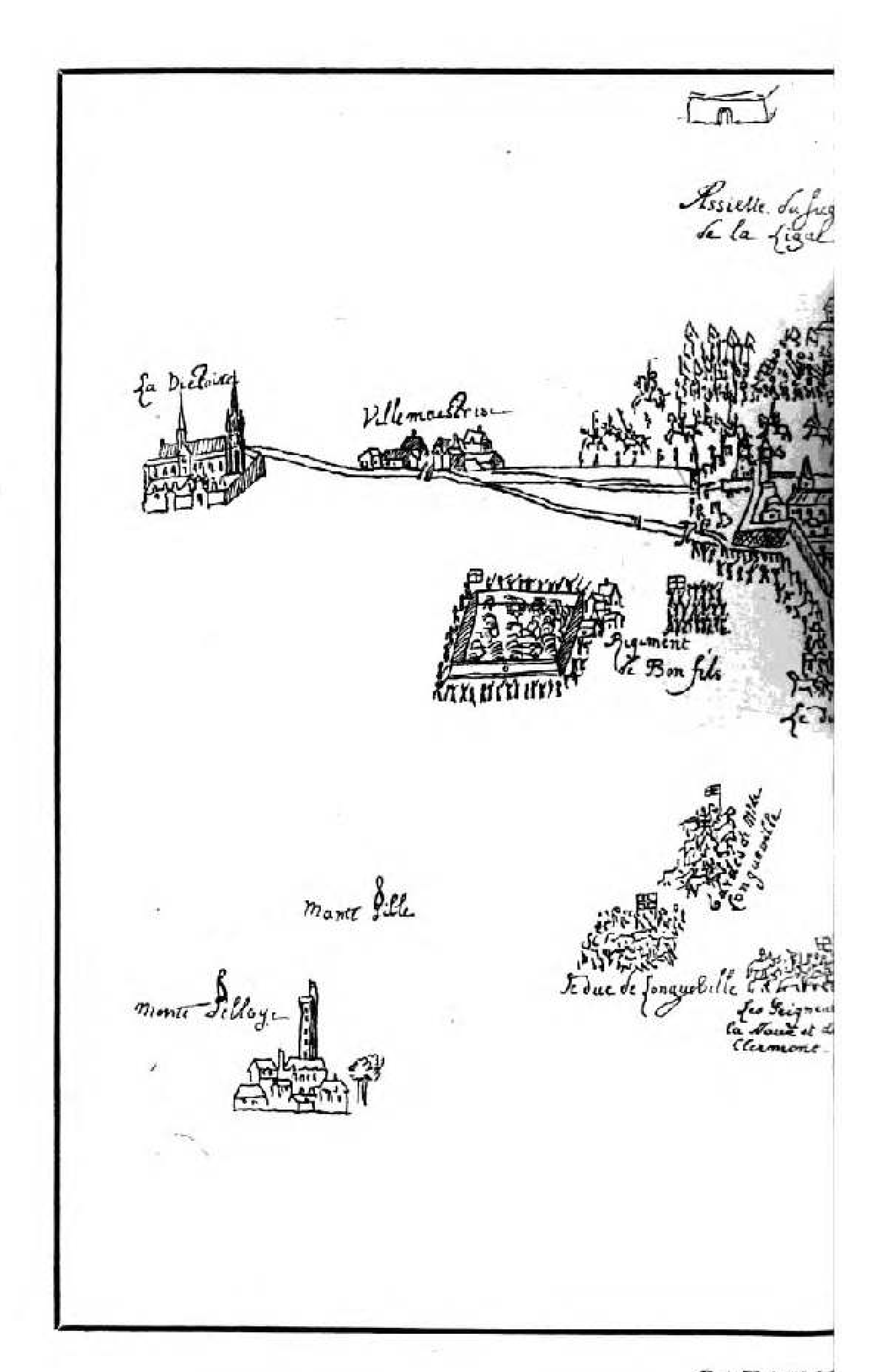
à quinze cents fantassins, pour la plupart de nouvelle étoffe, c'est-à-dire des recrues, à opposer aux huit mille de la Ligue, dont la majeure partie, fort heureusement, sera occupée à la garde des canons de l'autre côté de la Nonette, et ne prendra aucune part à la lutte. Du reste d'Aubigné estime que dans cette journée le rôle de l'infanterie fut nulle. Enfin, plusieurs auteurs prétendent que le duc d'Aumale mal renseigné par ses espions et convaincu que nous n'avions pas de canons, crut pouvoir se passer des siens. Il est plus simple de supposer qu'il en fut privé par l'inondation provoquée pour affamer la ville. Les forces étaient donc égales, avec l'avantage de trois canons en notre faveur.

Notre cavalerie, divisée en cinq gros escadrons, est ainsi répartie entre Montépilloy et Balagny[1]. Le premier à gauche, sous le commandement de Longueville, est couvert par les arquebusiers de sa garde ; le second sous La Noue et Clermont d'Amboise ; le troisième sous le comte de Maulevrier, qui après avoir formé l'avant-garde se trouve maintenant au centre ; le quatrième sous Humières et La Boissière ; le cinquième sous Givry. Haraucourt, avec soixante cuirasses et une centaine d'arquebusiers à cheval, forme la réserve, un peu en avant du village de Balagny. Entre Maulevrier et Humières, une troupe de gens de pied masque les trois canons dirigés par Sermoise.

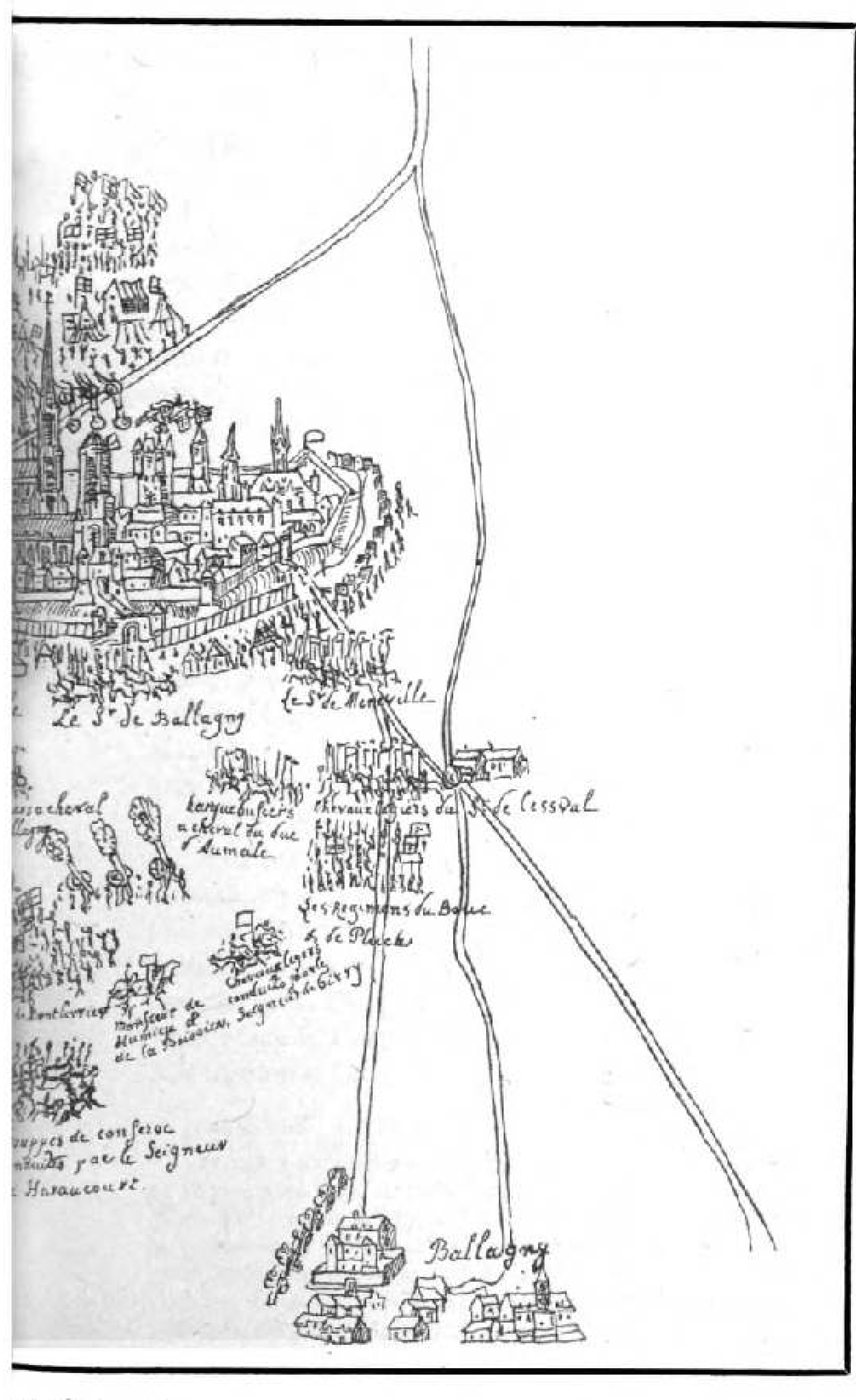
La cavalerie ligueuse forme trois corps seulement, commandés par d'Aumale, Balagny et Maineville, auxquels il faut ajouter Saisseval et ses arquebusiers à cheval. D'Aumale fait face à Longueville et s'est réservé le commandement suprême, dont il usera médiocrement.

1. Voir le plan ci-contre tiré des v[e] de Colbert, vol. 30, f° 314. Au f° 311 il y a un autre plan moins détaillé, d'où on peut tirer aussi quelques renseignements.





BATAILL


Le Sr de Ballagny
harquebuziers
a cheval du duc
d'Aumale
Ballagny

SENLIS 1589.

Tandis qu'un millier d'arquebusiers à pied et de mousquetaires se glissent dans le grand chemin de Senlis au village de Balagny, pour prendre à revers notre cavalerie, Balagny l'attaque de front avec ses flamands et ses wallons. Sermoise alors démasque ses canons. Pour répondre à leur salut, vainement Balagny précipite sa charge, une seconde volée de boulets jette le désordre dans ses rangs. Il n'en poursuit pas moins sa marche, tombe sur les arquebusiers qui couvrent Humières et les rejette sur ses gendarmes. Notre gouverneur avec six vingts chevaux en a deux cents à combattre. Il reçoit trois coups de lance et a deux chevaux tués sous lui. Cependant d'Aubigné déclare qu'il en eut bon marché[1], et bientôt il voit fuir devant lui la cavalerie de Balagny. D'Aumale prend également la fuite : tous deux sont blessés, mais si légèrement que Balagny est accusé de s'être simplement égratigné en se sauvant trop vite à travers la forêt, et que les chansonniers ne se gêneront pas pour célébrer le talent du duc à jouer des éperons plutôt que de l'épée. Saisseval, également blessé, est pris[2] avec sa cornette et Maineville est tué. Givry, qui lui était opposé, en a eu facilement raison. Protégé sur sa gauche par Humières, couvert sur son front par les arquebusiers de Brussy, il a eu toute liberté pour exécuter ses charges. Cependant, l'autre plan mentionné plus haut place à l'extrémité opposée, à l'extrême droite des ligueurs, l'endroit où Maineville aurait été tué par

1. *Hist. univ.*, t. VIII, p. 49.

2. Conduit à Compiègne, Saisseval y était encore prisonnier à la date du 26 novembre 1589, où l'échevinage d'Amiens s'occupait de lui rendre la liberté. Le 11 janvier suivant, sa femme, Renée d'Estampes, obtenait un prêt de 100 écus pour les envoyer à son mari en prison à Compiègne. Cependant, entre ces deux dates, le 5 décembre, Saisseval venait à Amiens traiter de sa liberté et de celle des dames de Longueville, sans obtenir de résultat. (Arch. d'Amiens, BB 51, f°s 18, 31, 20.)



un gentilhomme de la compagnie de Clermont d'Amboise, nommé Fulasse.

La bataille est gagnée et sans grande perte pour nous, parce que la cavalerie ennemie n'a pas tenu assez longtemps pour permettre à son infanterie de déborder notre aile droite et de prendre en flanc la troupe de Humières.

Cependant, une partie de l'infanterie ligueuse résistait encore, abritée dans les maisons du faubourg. Mais quand elle se vit abandonnée par la cavalerie, elle se rendit et obtint la vie sauve. Là furent pris les principaux chefs : Plessis-Biache, Olezy frère de Ponthus de Bellefourrière, Bouy, Cambronne. Le nombre en aurait été plus grand, si leurs arquebusiers n'avaient pas fidèlement gardé Villemétrie, écart de Senlis, où l'on passe la Nonette. Ils arrêtèrent la poursuite, tuèrent François de Brouilly, seigneur de Mesvillers, et firent prisonnier Nicolas Desprès, victimes tous deux de leur imprudente ardeur; car La Noue, satisfait de délivrer Senlis, se refusait a pousser plus loin sa victoire. Aux nombreux prisonniers qu'elle nous donnait, il faut ajouter encore Bellinglise, entré dans la ville pour recevoir le prix de la capitulation et qui perdit à la fois la liberté et sa riche commission de 2.000 écus.

Senlis délivré, l'artillerie ennemie (comprenant huit canons et deux coulevrines) tombée entre nos mains avec tous les équipages, les drapeaux (treize enseignes, quatre guidons et cornettes), de nombreux prisonniers, tel fut le bilan de cette journée qui ne nous coûta que peu de monde et ne causa qu'une seule perte sensible, celle de François de Brouilly. Le souvenir de son oncle nous le rendait cher, et sa femme était alors en couches à Compiègne[1].

1. ADRIEN DE BOUFFLERS, *choix de plusieurs histoires appariées ensemble 1608*, p. 840. — Le registre des baptêmes de Saint-Jacques porte à la date



Le petit nombre des combattants ne doit pas diminuer à nos yeux l'importance d'un succès, dont l'effet moral fut considérable. C'était pour la cause royale le premier sourire de la fortune et le discrédit jeté sur les troupes de la Ligue. Ses chefs se sont médiocrement conduits et s'ils en sortent avec d'insignifiantes blessures, ils n'échapperont pas au ridicule. Leurs soldats, recrutés pour la plupart dans la bourgeoisie des villes, semblent incapables de tenir en rase campagne devant une poignée de gentilhommes, royalistes ou huguenots maintenant alliés.

Les fuyards portent la nouvelle à Paris plus vite qu'elle ne parvient à Compiègne, où elle est connue cependant dans la soirée. Le lendemain, on chante un *Te Deum* à Saint-Corneille, puis arrivent les lettres de Humières qui malheureusement n'ont pas été conservées, et enfin d'Armentières ramène les prisonniers et les drapeaux. La municipalité ne manque pas d'offrir au jeune sauveur de Senlis le vin d'honneur[1] et les drapeaux sont déposés à Saint-Corneille[2], véritable panthéon compiégnois. Deux jours après, le samedi 20 mai, veille de la Pentecôte, une procession générale témoigne de notre reconnaissance au Dieu des armées. Le même jour, Christophe de Lannoy est envoyé à Tours porter au roi la bonne nouvelle. Il était le beau-frère de notre gouverneur, et Humières avait quelques droits de choisir parmi les siens ses messagers de victoire.

du 22 mars 1589 : « François, fils de hault et puissant noble seigneur defunt François de Broully. La mère Madame Anne de Brouly ». C'est une erreur. La mère est Louise d'Hallwin, sœur du m^is de Magnelay, mariée le 22 avril 1577 (P. Anselme, t. III, p. 914), et encore vivante en 1615. (V. de Beauvillé, *Doc. inéd.*, t. IV, p. 435).

1. Le vin fourni par Claude Caignet fut payé 13 l. 9 s. CC 55, f° 114.

2. Des tenons furent scellés à cet effet par le plâtrier Charles Gastelier. CC 54, f° 89 v°.



Pour lui-même, il ne demande qu'à l'achever ; et après une journée de repos à Senlis, il prend avec l'armée le chemin de Paris. Le 19, elle campe à Dammartin, s'avance ensuite jusqu'à Aubervilliers et Pantin, et brûle quelques moulins. Le 23, elle se range en bataille sur la chaussée entre la Villette-Saint-Denis et le faubourg Saint-Laurent. Tandis que notre artillerie, renforcée des cinq pièces prises à Senlis, envoie dans la capitale quelques volées de boulets, nos cavaliers vont jusqu'aux portes crier : Vive le Roy, sans que les Parisiens consternés songent à relever l'insulte et à tenter une sortie. Le moulin Guerrier pris, d'autres qui flambent à l'horizon augmentent leur terreur. Toute la journée du 24, Humières garde ses positions par manière de défit, satisfait d'avoir abattu le courage des Parisiens. Sans doute il ne prétend pas forcer cette grande ville, mais par cette démonstration il obligera Mayenne à revenir de Tours en toute hâte et ainsi il dégage le roi.

Le lendemain, poussant jusqu'à Vincennes, il défait les ligueurs qui bloquent le château, et ravitaille la garnison. Deux drapeaux pris ce jour-là sont encore envoyés à Compiègne et déposés cette fois à Saint-Jacques. Ce soir là, 25, l'armée campe à Mitry[1], et le 26, entre Chambry[2] et Meaux. La prise de cette ville tenait naturellement fort à cœur à ceux des nôtres qui étaient de la Brie, et l'entreprise semblait facile, car le gouverneur Thury ne gardait soigneusement que la ville et s'était borné à placer quelques gardes au Vieux-Marché, où il se croyait suffisamment protégé par la Marne. Au petit jour, nos gens se glissent dans une barque et traversent la rivière, conduits par Grandmaison. Malheureusement, quelques jeunes soldats

1. Con de Claye (Seine-et-Marne).

2. Con de Meaux.

peu disciplinés, emportés par leur ardeur, brusquent l'attaque sans attendre leurs camarades. Ils ne doutent pas d'entrer dans la ville pêle-mêle avec l'ennemi en désordre. Celui-ci a vite reconnu notre petit nombre ; il se ressaisit, barricade le pont et nous arrête. Là, sont tués : le seigneur de Senarpont, fils de la dame de Warty, le capitaine Gaucourt et son frère.

Après avoir pillé le grand marché, il faut l'abandonner et la prudence commande de battre en retraite, car Mayenne a quitté Tours et d'un jour à l'autre on peut l'avoir sur les bras. Remontant la Marne, nous arrivons, le 31 mai, à Charly (Aisne), dont les habitants refusent de nous recevoir, et d'un coup d'arquebuse cassent le bras au seigneur de Beaulieu. Force est de coucher aux environs. Mais le lendemain, nos gens furieux forcent le bourg et le pillent.

L'expédition terminée et son but atteint, puisque le roi est dégagé, il faut songer maintenant à la sûreté des villes dégarnies de troupes. Le 4 juin, les royalistes se séparent : La Noue et les gens de la Brie se retirent à Château-Thierry ; les garnisons de la Capelle, de Coucy, de la Fère, de Saint-Quentin et du Catelet regagnent leurs postes ; Longueville et Humières rentrent à Compiègne.

Le duc y restera jusqu'à la mi-juin parce qu'on n'est pas sans inquiétude sur les visées de Mayenne à l'égard de Senlis. Quant à Humières, après y avoir envoyé deux des canons que nous venons de conquérir et cinq à six cents arquebusiers, dès le 6 juin, il se remet en campagne. Sa petite troupe tirée de la garnison de Compiègne conduit deux gros canons pris également à Senlis et un troisième plus petit. Pour se donner de l'air, il va réduire les châteaux du voisinage. Fresnoy, devant lequel nous avons échoué deux fois, attaqué avec de l'artillerie est pris, pillé et la plupart de

ses défenseurs pendus ; Chevrières a le même sort : Remy épouvanté se rend avant le premier coup de canon ; Moyvillers et plusieurs autres châteaux sont pris également. Humières refoule ainsi l'ennemi, du côté de la Picardie, jusqu'à Clermont, Montdidier, Roye et Noyon. Vers Paris, la reddition de Creil et de Beaumont, conséquence immédiate de la victoire de Senlis, le rend maître du pays jusqu'à Pontoise. Il se tourne alors vers le Valois, où Crépy, soulevé contre la Ligue après sa défaite à Senlis, vient de faire défection, sur la nouvelle de l'arrivée de Mayenne. Une simple démonstration suffit ; les échevins de Crépy viennent à Compiègne faire leur soumission et demander le retour du gouverneur, le seigneur de Néry.

A la nouvelle qu'un parti ennemi ose reparaître au delà de Montdidier, Humières lui court dessus avec quelque cavalerie, l'atteint près de Contoire[1] et met en déroute les gendarmes de Bellefourrière[2] : quelques-uns sont tués, d'autres pris, entre autres Ronquerolles, un de ses anciens soldats, dont il saura utiliser les services. Au retour, il détruit également près de Mesvillers (Piennes) quelques compagnies de gens de pied ; mais pour avoir voulu forcer les fuyards réfugiés dans l'église, le capitaine de ses gardes, Chesnard, est blessé d'un coup d'arquebuse.

Rentré à Compiègne, notre gouverneur repart le 14 juin et cette fois avec Longueville et une centaine de chevaux. Suivant le bord de l'Aisne, tandis qu'un bateau remonte le cours de la rivière chargé de deux canons, ils prennent Vic-sur-Aisne et Am-

1. Con de Moreuil (Somme).

2. Ponthus de Bellefourrière, époux de Françoise de Soyecourt, héritière de cette maison, fut tué au siège de Corbie, dont il était gouverneur pour la Ligue, le 6 janvier 1590. Fleury-Vendry, *Etat-major français au XVIe s.*, p. 304.



bleny. Là, ils se séparent de nouveau. Longueville va rejoindre La Noue à Château-Thierry, pour se porter au-devant des Suisses, campés près de Châlons. Humières revenait à Compiègne par Cœuvres[1] et Fresnoy-la-Rivière[2], et ses gens avaient pillé ce bourg, lorsqu'il apprend la révolte de la garnison de Cambrai, pendant une absence de Balagny. Dans l'espoir d'enlever à la Ligue une place de cette importance, il n'hésite pas à changer ses projets, repasse l'Aisne et se hâte avec sa petite troupe sur le chemin de Cambrai. C'est en vain. Madame de Balagny, digne sœur du brave Bussy, a su, par sa fermeté, ramener les mutins dans le devoir. Humières n'a qu'à reprendre le chemin du Soissonnais et à rentrer à Compiègne pour surveiller les mouvements du duc de Mayenne.

Il n'est pas homme à l'attendre derrière des murailles. Voici que Pont-Sainte-Maxence est retombé au pouvoir de la Ligue. Profitant de l'absence du gouverneur, le s^r d'Ognon, un traître, La Fontaine a vendu la ville au s^r de Pippemont, qui en avait été gouverneur[3]. Les soldats de La Fontaine se refusent à suivre leur chef, mais ils ne peuvent que se retirer à Compiègne où ils formeront une compagnie, sous le capitaine La Motte. A peine rentrés en possession de Pont-Sainte-Maxence, les ligueurs, comprenant son importance pour dominer le cours de l'Oise, s'empressent de mettre en état de défense le château, le pont et le faubourg. Humières ne leur en laissera pas le temps. Dès le 20 juin, avec quatre canons ame-

1. Con de Vic-sur-Aisne (Aisne).

2. Con de Crépy-en-Valois (Oise).

3. Jean de Pippemont, seigneur de Pont-Sainte-Maxence par sa mère Marie l'Orfèvre et gouverneur du même lieu, député aux états de Blois, en 1588, et à ceux de Paris, en 1614, mort fort âgé en 1624. Il avait épousé Magdeleine de Teufles. HAUDICQUER DE BLANCOURT, *Nobil. de Picardie*, p. 419.



nés par eau, il bat la place et la force à capituler le 22. Pippemont et les gens de guerre obtiennent de bonnes conditions, car il faut en finir avant l'arrivée de Mayenne qui n'est qu'à sept ou huit heures de marche, mais les habitants sont déclarés prisonniers et leurs biens pillés. Longtemps ils en garderont l'amer souvenir.

Que fera Mayenne ? Vise-t-il Senlis ou Compiègne ? Dans cette incertitude, tantôt Humières envoie à Senlis une partie de ses troupes et du régiment d'Armentières, tantôt il fait revenir quatre compagnies de ce dernier. Durant toute la dernière semaine de juin, il redoute quelque surprise. Il n'a pas à craindre une attaque de vive force, puisque au rapport de ses espions, Mayenne a renvoyé à Paris sa grosse artillerie. Mais le duc a sous la main dix-huit cents chevaux, plus les régiments de Saint-Paul, de Polignac et de Maignelay, soit trente-cinq compagnies de gens de pied, conduisant avec eux deux coulevrines, que va-t-il en faire ? Enfin, il prend sa route vers Neuilly-Saint-Front et répand le bruit d'une attaque sur Reims, tandis que son réel objectif est Châlons, dont plusieurs ecclésiastiques doivent lui ouvrir les portes. Mais les revers de Senlis ont refroidi leur audace, ils hésitent, sont découverts et le duc, déconfit, reprend le chemin de Paris, qui le réclame à grands cris depuis que les deux rois sont arrivés à Etampes.

Dès que Mayenne s'éloigne, Humières, incapable de tenir en place, reprend ses courses afin de purger nos environs (29 juin). Bayencourt, canonné dans le château de Ressons[1], capitule le 1er juillet, et livre, en même temps, les châteaux de Margny[2] et de la Motte[3],

1. Situé à l'est du bourg de Ressons-sur-Matz, sur la route de Séchelles. Graves mentionne une motte entourée de fossés se reliant à ceux du bourg.

2. Voir plus haut, p. 208.

3. Sur le terroir de Mareuil-la-Motte (con de Lassigny, Oise).

occupés par ses frères. De plus, il s'engage à ne pas porter les armes pendant trois mois. D'autres châteaux voisins, Mortemer[1], Orvillers[2], Remaugies[3], Cressonsacq[4], le Plessier-de-Roye[5], sont pris en quelques jours. On a peine à suivre notre infatigable gouverneur, qui a l'œil à tout et semble partout à la fois. Rumesnil, assiégé dans Silly[6] par ses voisins de Beauvais, demande-t-il du secours, Humières ramène ses canons à Compiègne et le 4 juillet il est en route pour secourir son parent[7]. Sa présence suffit, l'ennemi décampe à son approche, et les nôtres se divisant en plusieurs troupes, sous les ordres de Bonnivet, La Hargerie, Armentières et La Tour Brunetel, vont en tous sens continuer leurs exploits. Ils osent maintenant pousser leurs courses jusqu'à quinze et vingt lieues de Compiègne. L'ennemi semble frappé d'impuissance. C'est alors que La Boissière recouvre son château de Reglise[8], dont le capitaine La Motte d'Obbenois doit passer au service du roi. D'Estourmel lui-même demande une suspension d'armes.

1. Graves signale les restes de trois tours mesurant 40 pieds de diamètre et entourées de fossés. Cependant il affirme que le château à l'est du village de Mortemer (con de Ressons-sur-Matz) fut complètement détruit en 1433.

2. Le château d'Orvillers-Sorel appartenait à Thibault de Mailly, seigr de Remaugies et d'Orvillers, signataire de la Ligue à Péronne en 1577.

3. Remaugies (con de Montdidier, Somme).

4. A l'extrémité du village de Cressonsacq (con de Saint-Just-en-Chaussée), du côté de La Neuville-Roy, une tour marque encore l'emplacement du château.

5. Château où fut célébré le mariage du premier prince de Condé avec Eléonore de Roye (con de Lassigny).

6. Con de Noailles (Oise). Cette forteresse fut détruite le 10 octobre 1589 par les Ligueurs commandés par Brouilly. (Graves.)

7. Louis II de Mailly, seigr de Rumesnil, fils de Louis Ier et de Louise d'Ognies, était donc allié de Humières. Il mourut capitaine de la porte du Louvre en 1594. P. Anselme, t. VIII, p. 646.

8. Roiglise (con de Roye, Somme) appartenait à Christophe de Lannoy, seigr de la Boissière, du chef de sa femme, Charlotte de Villers-Saint-Pol.

Et c'est le moment que choisissent les gens de Crépy pour revenir encore une fois à la Ligue, sur le frêle encouragement que peut leur apporter le passage de Mayenne dans leurs environs. Le duc, pressé de rentrer à Paris, a autre chose à faire que de défendre Crépy. Cependant, les bourgeois révoltés repoussent Néry quand il se présente avec quelques soldats, pour reprendre sa place de gouverneur. Humières doit venir en personne. Dès qu'il paraît (8 juillet), les échevins s'empressent de protester à nouveau de leur soumission. Mais lui, connaissant leur mauvaise foi, les fait arrêter et les garde prisonniers jusqu'à la reddition de la ville.

L'horizon s'est éclairci, tout est soumis autour de nous, et une forte garnison placée à Vic-sur-Aisne nous garantit contre toute attaque du côté de Soissons. Libre alors de porter plus loin ses regards, Humières se souvient que le roi l'a nommé lieutenant-général en Picardie. Sur des avis venus d'Amiens, il espère un prochain soulèvement de cette ville contre la Ligue. Les bourgeois commencent à se décourager et la caisse est vide[1]. Pour être plus à portée de profiter des circonstances et de seconder, au besoin, une réaction royaliste, il ira passer quelques jours dans ses terres, à Ancre (Albert) et à Bray-sur-Somme. Mais l'heure n'est pas venue, il devra l'attendre encore cinq ans !

Pendant son absence, les Compiégnois reçurent d'Henri III une lettre datée du camp devant Pontoise 19 juillet, dans laquelle il leur demandait quatre mille livres de poudre, promettant de les rembourser à leur entière satisfaction. Il insistait pour qu'on fît diligence. Il fut servi à souhait. La ville donna six caques ou tonneaux de poudre, le lieutenant de Briges un septième, et Claude Picart les conduisit immédiate-

1. A. DE CALONNE, *Hist. d'Amiens*, T. II. p. 94.



ment à Pontoise. « Le Roy, dit-il, fut bien content et joyeux avec promesse de nous récompenser », mais notre prudent procureur n'oublia pas de demander un reçu au s[r] de Bory, lieutenant de l'artillerie. Ces poudres arrivaient à point, car l'armée royale commençait à manquer de tout. Elles permirent de reprendre un feu violent contre l'église Notre-Dame qui, depuis le commencement du siège de Pontoise, était l'objectif des assiégeants et devait décider du sort de la ville.

Humières qui, au retour de Picardie, s'était arrêté un instant à Saint-Quentin chez son cousin Vitermont, était arrivé le vendredi 21, au camp du roi qui lui avait fait fête. Deux jours après, le dimanche 23, les voûtes de Notre-Dame s'écroulaient[1] et ses défenseurs étaient réduits à abandonner l'église et le faubourg. La ville n'avait plus qu'à se rendre et la capitulation fut signée le 25, fête de Saint-Jacques.

Pendant qu'on en discutait les conditions le lundi 24, Humières présentait au camp de Cergy[2] les députés de Compiègne : le lieutenant Després, le conseiller Paillot un de nos attournés, l'ancien attourné Brugnart et le receveur Jean Charmolue. Le roi les reçut avec bienveillance et leur promit tout ce qu'il demandait, « comme ils auroient récité et notiffié à leur retour[3] ». Il s'agissait d'une exemption de taille pour neuf ans, et pareille demande était faite par ceux de Senlis, dont les députés soupèrent ce soir-là à Cergy et furent reçus le lendemain avec même succès. Henri III nous

1. Claude Picart rejette ce malheur sur les assiégés qui auraient mis le feu à l'église avant de se retirer et il prétend que le roi en fut fâché. L. Charpentier, *La Ligue à Pontoise*, p. 133 et s., l'impute bien plus vraisemblablement à l'artillerie des assiégeants.

2. C[on] de Pontoise (Seine-et-Oise).

3. Leur voyage, suivant mandement du 14 août 1589, coûta 65 l. 7 s. p. CC 55, f° 101 v°.

donna également une coulevrine qui venait d'être démontée par l'artillerie des assiégés. Ramenée par eau à Compiègne, elle put être remise en état, aux frais de la ville, et ce fut le plus clair profit des libéralités du roi. Cette fois, cependant, on ne saurait lui reprocher d'avoir manqué à sa parole.

La reddition de Pontoise avait entraîné celle des petites places dominant le cours de l'Oise, Creil, Beaumont, l'Isle-Adam. La route de Paris était ouverte et l'armée royale, unie à celle du roi de Navarre, menaçait la capitale. Dix mille Suisses, deux mille lansquenets, quinze cents reîtres l'avaient encore renforcée depuis la prise de Pontoise. Humières était resté auprès du roi, plus en faveur que jamais et en droit de prétendre à tout. En apprenant, le 1er août, la reddition de Chauny, il voyait déjà toute la Picardie pacifiée avant quinze jours !

C'est avec d'autres projets que Henri III regardait Paris des hauteurs de Saint-Cloud. On sait comment le poignard d'un moine sauva la grande ville d'une répression féroce et ouvrit le chemin du trône à un roi protestant. L'attentat, commis entre 7 et 8 heures du matin, fut connu le lendemain 2 août à Compiègne. En même temps arrivait une lettre du roi, sorte de circulaire destinée à rassurer ses partisans. Après avoir montré dans le crime d'un fanatique le suprême effort d'un parti aux abois, il annonçait sa guérison prochaine. Le même jour, Henri de Navarre écrivait à M. de Souvré « dans dix jours Sa Majesté pourra monter à cheval ». La lettre d'Henri III, aussitôt publiée, étonna fort les Compiégnois qui croyaient leur roi mort. Ils voyaient plus juste que les médecins. Contrairement à leurs prévisions, l'état du blessé empira rapidement et il expira dans la nuit du 1er au 2 août, après avoir reçu les sacrements et recommandé

à tous ses sujets l'union autour d'Henri de Béarn, son légitime héritier. Sa mort valait mieux que sa vie. C'était celle d'un chrétien et d'un roi.

Il fut vivement regretté à Compiègne, et plusieurs années après, la duchesse de Montpensier, qui passait pour avoir armé le bras de l'assassin, fut mal traitée par notre population, d'ordinaire si paisible et si accueillante. Les Huguenots ont voulu voir dans cette mort un châtiment de la Saint-Barthélemy, il serait plus juste d'y reconnaître l'expiation des meurtres de Blois. Mais c'est plus loin peut-être qu'il faut remonter et ce dernier des Valois porte le poids des fautes de toute une race, dont il résume les séductions et les vices.

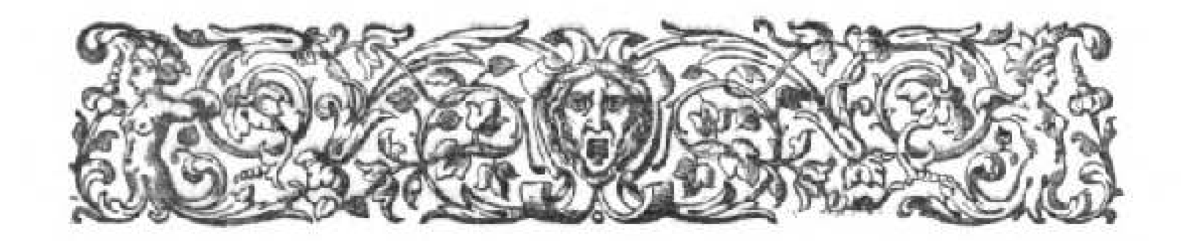
Depuis près d'un siècle, la royauté française a abandonné sa tâche glorieuse, la formation de notre unité territoriale, pour entreprendre au delà des Alpes, de stériles conquêtes, et cette Italie, si souvent écrasée sous le poids de nos hommes d'armes, se venge cruellement. Après avoir décimé notre noblesse, moins dans les batailles qu'en l'infectant de ce poison honteux qu'on nomme le mal de Naples, elle nous envahit à son tour, pacifiquement mais sûrement, avec tous les aventuriers arrivés à la suite de la reine Catherine. Confinés d'abord dans de bas emplois ou arrêtés un instant chez les commerçants de Lyon, ils ne tardent pas à se hisser aux plus hautes charges ; ils envahissent le conseil du roi et accaparent la fortune publique. A lire les doléances des contemporains sur l'exploitation de la France par l'étranger, on croirait s'être trompé de date. Enfin, sur le trône même n'est-ce pas un italien que ce roi élégant, artiste, beau parleur, doué d'un charme irrésistible, fils préféré de Catherine ?

Un moment, il a séduit les catholiques et trompé



la Renommée. Elle lui a attribué la gloire des succès remportés par Tavannes et les noms de Jarnac et de Moncontour, portés jusqu'en Pologne, lui ont valu la couronne des Jagellons. Malheureusement l'amour des plaisirs, des mœurs efféminées, des vices inavouables ont bientôt triomphé de cette âme plus fine que bien trempée. Sa religion n'est qu'un mélange de superstitions puériles et de parades ridicules. Sa finesse le conduit à tromper tout le monde, son habileté à reculer les difficultés, si bien qu'acculé dans une de ces impasses où les rois risquent leur couronne, il n'ose user du glaive de la justice et appelle à son aide le poignard des Quarante-Cinq, groupés autour de lui comme des bravi italiens. Six mois après l'arme fatale se retrouve aux mains d'un fanatique qui se croit un vengeur, et le régicide fait sa sinistre entrée dans notre histoire. C'est qu'il a fait tomber de son front l'auréole sacrée qui rendait inviolable la personne de nos rois.

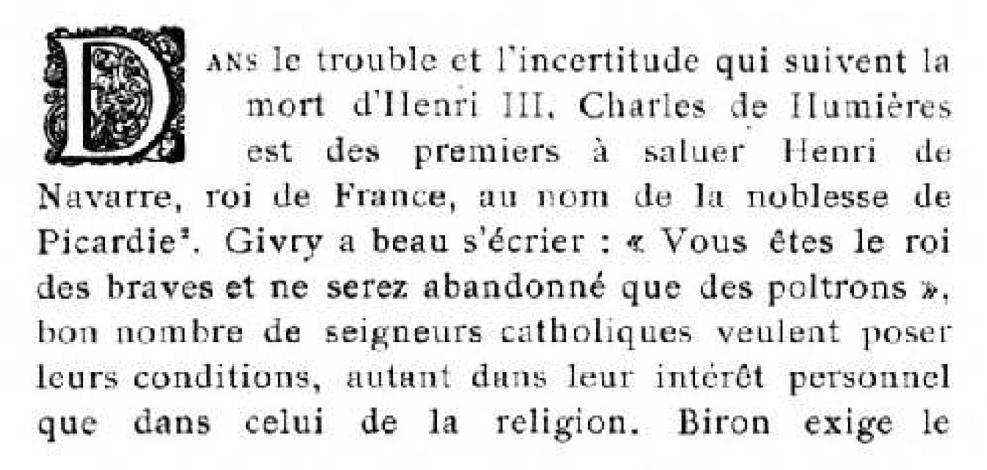




CHAPITRE IX

ARQUES ET IVRY[1]

Humières est des premiers à reconnaître Henri IV. — Le cercueil d'Henri III est déposé à Saint-Corneille. — Humières repousse toute les sollicitations des ligueurs, reprend ses courses, rejoint le roi après les combats d'Arques. — Pendant son absence nouvelle tentative sur Compiègne. — Vives inquiétudes de cette ville. — Elle devient un petit Paris. — Nombreuses expéditions. — Prise de Crépy compensée par la perte de Clermont. — Victoire d'Ivry. — Réjouissance et mécontentement.



Dans le trouble et l'incertitude qui suivent la mort d'Henri III, Charles de Humières est des premiers à saluer Henri de Navarre, roi de France, au nom de la noblesse de Picardie[2]. Givry a beau s'écrier : « Vous êtes le roi des braves et ne serez abandonné que des poltrons », bon nombre de seigneurs catholiques veulent poser leurs conditions, autant dans leur intérêt personnel que dans celui de la religion. Biron exige le

1. Pour le règne de Henri IV, nous donnons à chaque chapitre le nom d'un événement important, quand même la ville de Compiègne n'y aurait eu qu'une faible part. De cette façon, le lecteur qui voudra bien nous suivre dans les détails d'une histoire locale, ne perdra pas de vue l'histoire générale.

2. Poirson, *Histoire d'Henri IV*, t. I, p. 22.



comté de Périgord. François d'O, l'ancien mignon d'Henri III, réclame toutes les charges pour les catholiques et somme le roi de se convertir sur le champ. Heureusement pour Henri IV, Sancy lui a assuré la fidélité des Suisses, et il peut se refuser à une abjuration précipitée qui l'eût déshonoré sans convaincre personne.

Dans sa lettre du 2 août, reçue le lendemain à Compiègne[1], il promet « de ne rien innover au fait de la religion catholique, apostolique et romaine », et d'en faire « plus particuliere et expresse declaration ».

En effet, dans la déclaration royale du 4 août, signée par les princes du sang et les principaux seigneurs catholiques, il s'engage : 1° à s'en rapporter, pour le fait de la religion, au concile qui devra être réuni dans un délai de six mois ; 2° à ne permettre l'exercice d'aucune autre religion que la catholique, en dehors des lieux accordés aux huguenots par le traité du mois d'avril précédent ; 3° à convoquer les Etats généraux dans les six mois ; 4° à ne confier qu'aux seuls catholiques le commandement des villes et châteaux qui seraient pris sur l'ennemi.

Et cependant, en dépit de ces assurances, Montholon rend les sceaux, et Cheverny se réserve. Nevers hésite à prendre parti entre Dieu et le roi. D'Epernon se retire dans son gouvernement de Saintonge. Vitry, plus loyal, résigne le gouvernement de Dourdan avant de passer à la Ligue. Les protestants ne sont pas plus fidèles. La Trémoille entraîne les réformés poitevins et gascons, sous prétexte de ne pas servir le parjure qui promet de maintenir l'idolâtrie papiste.

Il est juste de reconnaître que beaucoup de gentils-

1. Reproduite par Cl. Picart, elle a été imprimée dans les lettres d'Henri IV, t. III, p. 1.



hommes, servant en qualité de volontaires, quittent l'armée faute de ressources, pour rentrer dans leurs maisons et surveiller la récolte.

Dès lors il n'est plus question d'assiéger Paris et l'armée royale se disloque. Le roi renvoie en Picardie Longueville et la noblesse de cette province avec trois mille Suisses commandés par la Noue. Aumont retourne également en Champagne, emmenant trois mille Suisses pour prêter appui aux renforts attendus d'Allemagne. Le roi, conservant à peine une dizaine de mille hommes, gagne la Normandie pour y recevoir les secours de l'Angleterre. Cette division de ses forces est pour lui une nécessité. Non seulement les gentilshommes champenois et picards ont besoin de rentrer chez eux, mais ils maintiendront les provinces dans le devoir et formeront un centre de ralliement, quand il faudra se réunir pour la lutte suprême contre Mayenne. C'est ainsi que Humières revient à Compiègne, pour s'y défendre de son mieux, car les ligueurs relèvent la tête ; dès le 5 août ils ont repris la campagne et Balagny règne en maître à Amiens.

Cependant il leur importerait fort d'attirer dans leur parti l'homme dont ils ont apprécié la vigueur et reçu de si rudes coups. Le 7 août, un envoyé du chevalier d'Aumale remet à notre gouverneur deux lettres, l'une du duc de Mayenne et du Conseil de la Ligue parisienne, l'autre du comte de Belin, son beau-père, alors gouverneur de Paris, pour l'engager à entrer dans la Ligue. Humières refuse. Mais les ligueurs reviennent à la charge : ils mettent en avant le bien du pays et des pauvres laboureurs ; ou bien ils font appel aux sentiments religieux du gouverneur et des habitants de Compiègne, si éloignés de ceux du roi. L'évêque de Noyon, Gabriel de Blaigni y

ajoute ses instances, s'autorisant de son voisinage[1]. Le seigneur de Plainville, Antoine d'Estourmel, vient relancer Humières dans son château de Monchy et s'autorise du souvenir de son père, à côté duquel il a signé la Ligue, à Péronne.

Rien ne pourra ébranler une âme aussi ferme que celle de Charles de Humières. Loin de se laisser entraîner, il ne songe qu'à raffermir la fidélité des autres et réunit, à La Fère, le comte de Chaulnes, son cousin Vitermont, le seigneur de Canny, Lannoy gouverneur du Catelet, Malissy gouverneur de La Capelle, et tous ceux qui dans la province reconnaissent encore l'autorité royale. A tous, il fait prêter serment de fidélité à Henri IV. Les rares villes fidèles suivent cet exemple, échangent entre elles des renseignements et se promettent de n'écouter jamais aucune proposition des ligueurs, sans s'en informer réciproquement. La lettre écrite le 14 août 1589 par les attournés de Compiègne, à ceux de Saint-Quentin, est un témoignage de cette bonne fraternité[2].

Rentré à Compiègne, Humières en repart le lendemain 8, pour aller trouver le roi, et quand il rentre le samedi 12, les nouvelles qu'il rapporte sont aussi glorieuses pour lui que pour la ville. Bien que Compiègne, entourée d'ennemis, n'ait que des fortifications médiocres et point de garnison (telle est l'opinion du biographe de Humières), Henri IV, confiant dans la fidélité des habitants et le courage du gouverneur, a résolu de leur remettre en dépôt le cercueil de son prédécesseur. En agissant ainsi, il se conforme au vœu suprême d'un mourant.

1. Le biographe de Humières va jusqu'à dire que Compiègne était de son diocèse. Cette erreur est un des motifs qui nous ont fait penser que l'auteur n'est pas compiégnois.

2. Bull. de la Soc. hist. de Compiègne, T. III, p. 25.



Parti de Saint-Cloud avec le funèbre convoi, il se voit refuser l'entrée de Clermont. Mais, avant le premier coup de canon, le gouverneur Gouy d'Arcy prend la fuite, et la ville soumise reçoit pour gouverneur La Hargerie, fils du comte de Chaulnes qui en avait eu le gouvernement. C'est là que Humières rejoint le roi, et qu'informé de ses intentions, il se hâte de revenir à Compiègne pour lui envoyer le lieutenant Desprès, le conseiller Paillot, le receveur Jean Charmoluc et l'ancien attourné Brugnard, ceux-là mêmes qui tout dernièrement avaient été saluer Henri III à Pontoise. Comme le plus qualifié d'entre eux, Desprès prend la parole et assure le roi de leurs humbles respects, de leur entière soumission et obéissance, tant en leur nom que pour tous les habitants. D. Bertheau ne nous rapporte pas la réponse du prince, coutumier de mots spirituels et charmants. Il se borne à dire que pour leur témoigner son bon cœur il les chargea de bonnes promesses, que l'avenir transforma en réalité. Sans doute veut-il entendre par là le bailliage des eaux et forêts qui sera l'année suivante transféré de Clermont à Compiègne, et l'exemption de tailles accordée en même temps. Pour le moment, le Béarnais aurait été embarrassé de leur donner autre chose que de bonnes paroles. Toujours est-il qu'ils ne rentrèrent à Compiègne que le 15 août au soir, trop tard pour assister à l'émouvante cérémonie qui eut lieu ce même jour.

Pendant leur absence, la ville avait reçu une lettre du roi datée du camp de Clermont, 14 août, annonçant l'arrivée du cercueil royal pour le lendemain et invitant les habitants à « préparer toutes choses dignes de la réception d'un si grand et si bon Roy et [à] venir au-devant de lui ». Quelque diligence qu'ait pu faire le porteur de cette lettre, elle serait arrivée

trop tard pour laisser à la ville le temps nécessaire aux préparatifs, mais ce n'était là qu'une invitation de pure forme. Humières revenu à Compiègne avec les instructions du roi avait tout réglé.

L'église Saint-Corneille a été tendue de deuil, ainsi que les rues par lesquelles doit passer le convoi funèbre (rues Saint-Corneille et Jeanne-d'Arc actuelles), et même la porte du Pont. On a préparé des écussons aux armes du feu roi et une grande quantité de torches et de cierges.

Dans la matinée du 15 août, arrivent les maîtres d'hôtel du roi et vers midi, le clergé et le peuple se rendent processionnellement au-devant du corps jusqu'à Venette. Seuls les Jacobins se sont abstenus, sans doute à cause de la réprobation soulevée contre eux par le crime de Jacques Clément ; mais nous pouvons citer les Cordeliers, les prêtres des paroisses, les chanoines de Saint-Clément, les religieux de l'Hôtel-Dieu, de Royallieu et de Saint-Corneille, avec la croix et l'eau bénite. Soixante sergents et autres personnes portent des torches ardentes ornées d'écussons aux armes royales.

Le cercueil est accompagné par Charles d'Angoulême, grand prieur de France, le duc de Longueville, le maréchal d'Aumont, les comtes de Montbazon et de Maulevrier, le vicomte d'Auchy, les seigneurs de Xaintrailles, de Givry, d'Andelot, d'Entragues, de Marles, de Beaujeu, de Rhodes, de Palaiseau et un grand nombre d'officiers de la maison du roi [1],

Henri IV ne figure pas dans le cortège, comme le laissent entendre plusieurs historiens ; il est resté à son camp de Clermont, et on ne peut que l'en louer. Ce n'est que plus tard qu'il fera son entrée dans notre

1. Nous donnons cette liste d'après Claude Picart et le biographe de Humières, qui citent les mêmes noms.



ville. Aujourd'hui, tous les honneurs seront pour le feu roi. Le funèbre dépôt a été confié à l'évêque de Beauvais, Nicolas Fumée, ancien confesseur du prince. Ses opinions modérées l'ont fait chasser de Beauvais et il a dû se réfugier en son château de Bresles, où les ligueurs ne le laisseront pas longtemps tranquille. Arrivé sur le pont de Compiègne, à la croix qui marque la limite des deux diocèses de Beauvais et de Soissons, l'évêque, en habit épiscopal, remet le corps du feu roi à la garde du prieur de Saint-Corneille[1] et prend soin d'en faire dresser procès-verbal par deux notaires de Compiègne : Raoul Bleuet et Jean de Pronnay.

L'annaliste Picart, qui nous donne ces détails, ajoute ce trait caractéristique au cours d'une pareille cérémonie et qui montre bien l'esprit ombrageux de nos ancêtres : « J'estois présent, pour scavoir s'il se disoit quelque chose au préjudice de la ville ». Le procès-verbal terminé, on se remet en marche. Immédiatement après le corps viennent les hérauts d'armes, les officiers de la maison du roi, les capitaines des Suisses, le maréchal d'Aumont, les nombreux seigneurs nommés plus haut, le gouverneur Charles de Humières, et toute la bourgeoisie de la ville, les officiers de justice d'un côté, de l'autre les attournés, praticiens et marchands. Arrivé dans l'église, le corps est déposé dans le chœur à la place du lutrin et on chante les vêpres et les prières des morts. Les vingt enseignes, portées pendant le convoi funèbre par d'Armentières et par d'autres grands seigneurs, sont déposées à

1. Claude le Vert. Il avait succédé à Laurent Le Caron, mort le 1er octobre 1586, qualifié dans son acte de décès prieur conventuaire de Saint-Corneille et de l'Hôtel-Dieu. (Regist. de Saint-Antoine GG 21.) Claude le Vert est qualifié prieur, dans le bail du 5 novembre 1587 de la maison de Montgerain ou ferme des obits de Saint-Corneille et le 9 juillet 1593 dans celui d'une maison à Compiègne. (Comm. du chanoine Morel.)



Saint-Corneille pour rappeler à jamais cette cérémonie. Le lendemain, un service solennel a lieu pour l'âme du feu roi, suivi de son oraison funèbre, en présence de tous ceux qui ont fait parti du convoi, de la noblesse du pays et de tous les corps de la ville.

Il nous en coûta « 1.200 livres tournois pour achat de draps de soye et autres marchandises nécessaires pour les funérailles du feu Roy[1] ». Cependant, le duc d'Angoulême écrit dans ses mémoires que « sans cérémonie le plus grand Roy du monde fut mis sous une chapelle ardente où souvent il n'y avoit pour toute lumière qu'une lampe[2] ».

Avec la dépouille mortelle du roi, on avait déposé à Compiègne sa vaisselle plate. Elle fournit une douzaine de mille livres pour payer les Suisses. C'était insuffisant. Humières dut engager ses biens et tirer encore quelque argent de la ville. Comme compensation les Suisses nous laissèrent six petits canons conquis, disait-on, à leur arrivée en France et qui semblent avoir excité l'admiration des habitants. Ils étaient ornés d'un écusson mi-partie portant un aigle et une clef, qui sont les armes de Genève. Sur une banderole près de la lumière, on lisait : JANVIER, FEBVRIER, MAY, AOUST, SEPTEMBRE, et sur la sixième pièce cette devise : POST TENEBRAS LUX. Ces canons étaient de même qualité et même un peu plus gros que ceux fondus à Paris, en 1578, dont la ville était si fière. Malheureusement, Givry en prit deux, prétendant qu'ils lui avaient été donnés par le roi. D'Aumont, qui se rendait à Châlons au-devant des reîtres, emmena le plus gros de ceux ramenés de Senlis et nous laissa en échange une

1. Cette somme, avancée par Pierre Crin au trésorier de l'épargne Balthazar Gobelin, n'était pas encore remboursée 16 ans après. CC. 87, f° 25 v°.

2. *Mém. du duc d'Angoulême*, édit. Michaud. t. XI, p. 70.

coulevrine. C'étaient autour de nous d'incessants mouvements de troupes, qui semblent avoir donné à nos pères plus de craintes que de sécurité. D'Aumont passait avec toute la cavalerie champenoise et six régiments d'infanterie, quatre français et deux suisses. Aux environs, campaient les régiments d'Armentières et de Manicamp. Toute cette foule de gens de guerre inspirait moins de confiance, d'espérance surtout, que le duc de Luxembourg-Piney qui quittait alors Compiègne pour se rendre à Rome, chargé près du saint Père d'une mission des princes et de la noblesse. N'allait-il pas enfin nous rapporter la paix ?

En attendant, Humières, fidèle à sa tactique, cherche à se donner de l'air en battant la campagne et en refoulant l'ennemi. Il se saisit de Crépy qui voulait se donner à Vieux-Pont, entretient des petits postes, sorte de sentinelles, à une lieue de Montdidier, de Roye et de Noyon, en place d'autres à Conty[1], la Hérelle[2], Famechon[3], pour tenir Amiens en respect. Feignant d'assiéger Noyon, il s'empare du faubourg de Pont-l'Evêque, qui en est éloigné d'une portée de canon, réduit Carlepont, et soumet tous les forts et châteaux situés entre l'Oise et l'Aisne.

Ces succès sont malheureusement contrebalancés par la mort de Bonnivet. Le marquis avait conscience de sa situation critique et, dès le 5 août, il avait demandé du secours. Surpris la nuit dans le bourg mal fermé et peu défendable de Breteuil, il se sentit perdu en apprenant la présence de Maignelay, son cousin et ennemi déclaré. L'incendie, allumé par les ligueurs de Beauvais, ne lui permet pas de rallier les siens et il se rend au seigneur de la Faloise. Il est aus-

1. Arrond. d'Amiens.
2. Con de Breteuil (Oise).
3. Con de Poix (Somme).



sitôt percé d'un coup de pertuisane par un certain Sarceleu, qualifié capitaine de Beauvais, c'est-à-dire d'une bande venue de cette ville. Plus heureux, son cadet Charles abbé de Valloires peut se cacher dans l'abbaye de Breteuil d'où il ramènera à Compiègne la cornette et la compagnie de son frère, tandis que la tête de l'infortuné marquis, odieusement mutilée, est promenée comme un trophée dans les villages voisins ou, suivant une autre version, jetée dans un bois et mangée par les loups[1].

Humières n'était pas seulement homme d'action, ou plutôt il apportait au conseil ses qualités de décision et de promptitude. Elles caractérisent son rôle dans la réunion tenue alors à Compiègne, le 23 août, par les principaux chefs, La Noue, les ducs de Longueville et d'Hallwin, le comte de Chaulnes. Senlis donne des inquiétudes, Thoré a causé quelques mécontentements, La Noue s'y rendra pour pourvoir à la sûreté de cette place. A Compiègne, le sel menace de manquer, car pour se procurer de l'argent, on a vidé le magasin de la ville, et il n'y reste plus que six muids de sel, ce qui est insuffisant avec tant de troupes. Coûte que coûte, il faut en faire venir de Pontoise et exiger de Crépy une contribution de quatre mille livres. Soissons demande la liberté du commerce ; Humières s'y refuse, car ce serait favoriser l'ennemi. De même, il écarte tout pourparler avec les villes rebelles de la Picardie et de l'Ile de France ; aussi députeront-elles à nouveau auprès du duc de Longueville qu'elles soupçonnent d'un naturel plus traitable. Les députés de Paris, Amiens, Beauvais, Soissons vont trouver le duc à Chauny, mais Humières est là qui empêche de rien accorder de préjudiciable à la cause royaliste. Rejetant comme

1. DUPONT-WHITE, *La Ligue à Beauvais*, p. 77.



une faiblesse toute idée de conciliation, il fait afficher, le 25 août, les noms des villes, bourgs, villages et châteaux qui reconnaissent l'autorité du roi et lui paient la taille ; à ceux-là il promet sa protection ; les autres, il les abandonne au pillage des gens de guerre. Et, c'est le moment où Mayenne renouvelle par deux fois ses tentatives pour entraîner un pareil homme à trahir son parti, usant d'abord d'un nommé Moelon, puis, le 3 septembre, d'un certain Trelon !

Aucune suite ne fut donnée à ces ouvertures. Humières avait repris la campagne et poussait jusqu'à Conty qu'il savait menacé par Bellinglise[1] ; il n'était encore qu'à Bonneuil[2] que l'ennemi effrayé de son approche renonçait à son entreprise. Elle ne sera exécutée que deux mois plus tard et cette fois les ligueurs amiénois raseront le château[3].

Se sentant en forces, notre gouverneur veut les utiliser avant de rentrer à Compiègne. Il prend la route de Creil, passe l'Oise, avec l'intention de purger la vallée de Montmorency d'une bande de soldats étrangers, Albanais et Wallons ; mais n'ayant pu les atteindre, il s'avance vers Paris et, pour la seconde fois, ravitaille la garnison de Vincennes qui tient toujours pour le roi. Revenant par le Valois, il prend encore quelques châteaux, les met à rançon, et réunit ainsi quelque argent pour payer les Suisses. La guerre doit nourrir le soldat. Quantité de ces petites expéditions n'ont pas d'autre objectif.

Henri IV était à la veille de jouer une partie autrement décisive. Déjà Mayenne croyait le cerner dans

1. Plusieurs habitants d'Amiens demandent à aller à la guerre sous M. de Bérenglise, pour entreprendre quelque chose contre Conty.... Leur a été permis, et, lorsque la place sera investie, leur sera envoyé deux pièces de canon, 22 août 1589. Arch. d'Amiens, BB 50, f° 105.

2. Con de Breteuil (Oise).

3. Arch. d'Amiens, BB 50, f° 139 v°.

Dieppe et se vantait de le forcer à se rendre ou à sauter dans la mer. Dans cette situation critique le roi voulut rassembler tout ce qu'il avait de force en Picardie. Son appel trouva La Noue, Longueville et Humières réunis à Compiègne : il se terminait par ses mots : « Si vous ne venez pas, je dirai que vous et La Noue fuyez la bataille[1] ».

Humières n'était pas homme à fuir la bataille. Il part aussitôt avec la cavalerie et prend le chemin de Breteuil. Mais, depuis la mort de Bonnivet, nous avions perdu ce bourg ; il ne peut passer outre et est contraint de revenir. Pour augmenter son irritation, il apprend que, profitant de son absence, l'ennemi a osé reparaître aux portes de Compiègne.

Le mercredi 20 septembre, sur les neuf heures du soir, le maître de la forêt de Laigue a été attaqué dans sa maison, près du moulin des Sablons, et le lendemain 21, jour de la fête de saint Mathieu, les ligueurs ont enlevé les vaches qui pâturaient dans la forêt. Nos gens sont aussitôt montés à cheval, conduits par M. de Thouay. Mais cette poursuite a coûté la vie à Escarmouche, et quelques autres comme Jean Lefebvre, de Rue et de Saint-Saurin ont été blessés.

Ce fâcheux incident dut être vite oublié quand on apprit le jour de saint Michel, 29 septembre, « que le Roy avoit pensé estre surpris et qu'il avoit repoulsé l'ennemy ». C'est tout ce que notre annaliste nous apprend sur cette victoire d'Arques qui fut moins une bataille qu'une série d'assauts vaillamment repoussés (16, 17, 21 et 24 septembre). Nos comptes n'indiquent aucune réjouissance, aucun feu de joie.

La situation du roi restait précaire, tant était grande son infériorité numérique. Aussi pressait-il la réunion

1. Ms. Picart.



de ses lieutenants[1]. La Varenne qui, passant par Compiègne, avait annoncé à Humières la victoire d'Arques, était allé relancer le maréchal d'Aumont. D'Armentières et le vicomte d'Auchy avaient été députés auprès de la Chapelle et de Givry. Humières, qui dès son retour à Compiègne avait envoyé Esgumont auprès du roi pour lui demander ses instructions, se serait volontiers mis en route sur le champ; mais il avait ordre de ne rien hasarder et le comte de Soissons[2], marchant par Meulan[3] et Beauvais, lui avait donné rendez-vous à Bresles[4], entre Beauvais et Clermont, où le maréchal d'Aumont passant par Creil devait les rejoindre. Deux jours après le départ de Longueville, Humières quittait enfin Compiègne, emmenant toute la gendarmerie et laissant aux seuls habitants le soin de défendre leur ville.

Suivons-le, ce ne sera pas s'écarter de notre sujet, car nous pouvons affirmer que les forces qu'il emploie si bien au service du roi, c'est à notre ville qu'il les doit. Il vit de ses ressources et ce sont ses enfants qu'il commande. Entre tant d'autres, ce Nicaise Picart, fils de notre annaliste, n'est-il pas archer en sa compagnie? En rapportant les exploits du chef, nous rendons à nos pères leur part, anonyme mais glorieuse. Cette fois encore Humières, prévoyant qu'il ne pourrait rien faire sans artillerie et sans un équipage suffisant pour se frayer un passage, eut soin de réquisitionner des chevaux à Compiègne, d'emporter de la

1. Dans sa lettre du 23 septembre il compte sur la prochaine arrivée du comte de Soissons, du maréchal d'Aumont et du duc de Longueville, lui amenant 2,000 cavaliers et 10,000 fantassins. T. III, p. 43.

2. Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils de Louis, premier prince de Condé, et de sa seconde femme Françoise d'Orléans, né le 3 novembre 1566, mort le 1er novembre 1612.

3. Arrondissement de Versailles.

4. Où l'évêque de Beauvais avait un château, canton de Nivillers (Oise).



poudre et des boulets, et de faire revenir de Senlis deux canons (une coulevrine et une bavarde) laissés au retour de Vincennes. Le 3 octobre, Soissons, Longueville, Aumont et Humières opèrent leur jonction aux environs de Clermont et se mettent en marche, sans attendre plusieurs garnisons qui n'ont pu encore les rallier. L'annonce de ce secours important décide Mayenne à battre en retraite vers la Picardie, 6 octobre. Les nôtres continuant leur marche logent à Blangy, le 9 octobre, et le lendemain retrouvent le roi à Gamaches.

La réunion de tous ces fidèles royalistes auprès d'un roi comme Henri IV, couronné la veille par une victoire inespérée, est une scène émouvante, restée profondément gravée dans la mémoire du jeune duc d'Angoulême, qui écrit un demi-siècle plus tard : « Le Roy voyant les princes et seigneurs venir à luy pied à terre, descendit de son cheval disant qu'il estoit bien raisonnable qu'il les receut les bras ouverts. Ce n'estoient qu'embrassades et marques extérieures, mais véritables d'affection. Après que sa majesté eut soupé, dont elle avoit besoin, ayant demeuré près de quinze heures à cheval sans repaistre, la salle estant si pleine que l'on ne s'y pouvoit tourner, le Roy se met à raconter ses victoires ; et comme le discours estoit animé de la vérité, aussi fut-il un peu long, parce qu'il estoit interrompu d'admiration et de joye ; les uns se plaignans de leur mauvaise fortune de n'y avoir pas esté, les autres louans Dieu d'en avoir tiré le Roy si heureusement[1] ».

Pendant que Humières regrette d'être arrivé après la bataille, l'ennemi enhardi par son absence a repris la campagne et bat nos environs. La Fère est pris le 16 octobre, presque sans coup férir, par Maignelay et

1. *Mémoires du duc d'Angoulême*, coll. Michaut, p. 86.



par Gouy d'Arcy, qui en avait été gouverneur dix ans auparavant pour le prince de Condé. D'Estrées, le gouverneur, est fait prisonnier, avec Soyecourt et les enfants du comte de Schomberg[1]. Jaloux d'imiter Maignelay, le chevalier d'Aumale va tout d'une traite d'Amiens à Noyon, et le soir même, 23 octobre, guidé par Bellinglise et Bayencourt, il tente l'escalade de Compiègne.

Heureusement, les Compiégnois sont sur leurs gardes. Connaissant le retour de Bellinglise, de Vieux-Pont et de Rieux dans leurs châteaux, et le grand amas de troupes que fait dans le sien le marquis de Maignelay, chacun redoute quelque surprise. Le sort de la Fère et celui de Crépy, enlevés dernièrement par Vieux-Pont, ne justifient que trop nos inquiétudes, quand, dans la journée du 23, nous apprenons de divers côtés qu' « on avoit veu près de Noyon grand nombre de gens, tant de pied que de cheval, avecq force chariotz pleins de cordes et d'eschelles[2] ». Les précautions prévues depuis longtemps sont prises sur le champ, les caves visitées, et un poste placé dans l'île de la Palée pour faire le guet la nuit. Au couvent des Jacobins, on démolit tout ce qui pourrait nuire à la défense, malgré les murmures et les menaces du prieur Claude Dubois. Avec raison, nos attournés n'en tiennent aucun compte, car c'est le ligueur auquel Humières a si généreusement pardonné ses discours violents.

Les mesures les plus essentielles sont à peine exécutées, que le 24 octobre, entre cinq et six heures du matin, les hommes de garde dans l'île de la Palée voient des gens munis d'échelles, descendre dans le

1. Pour plus de détails, voir DE THOU, *Histoire universelle*, t. XI, p. 39 et 40.

2. Ms. Picart, f° 101.



fossé, entre la porte Chapelle et la tour des Anglais. Ils tirent sur eux. Cependant la garde placée sur le rempart ne s'émeut pas. Il faut que la meunière du Port-Niot[1], la veuve de Nicolas de Sacy s'écrie : « On monte à la ville ». Quelques coups d'arquebuse sont alors tirés sur les ennemis descendus dans le fossé, pendant que le gros de leurs camarades attend auprès du jardin Buquet[2]. Cette fois l'alarme est donnée et chacun de courir en armes sur le rempart. Les premiers rayons du soleil qui se lève nous montrent l'ennemi en fuite et on lui envoie deux coups de canons, dont l'un tiré par la pièce appelée par nos pères *Chasse-ligue*[3]. Et notre pieux annaliste termine ce récit, « en remerciant Dieu, auquel nous devons nostre salut plus qu'à nostre dilligeance, car il n'y eut pas de brouilliart, comme il avoit faict les jours preceddans pendant lesquelz l'on ne voyoit pas prez de soy son compagnon ».

Quand d'autres troupes ennemies, venues de Soissons, de Pierrefonds et de Crépy, parurent dans la plaine des Sablons, quelques coups de canons suffirent à les mettre en fuite.

Au bas de la muraille, où devait se pratiquer l'escalade, on retrouva trois échelles ferrées de pointes de fer par le bas et peintes en noir, avec la croix de Lorraine en blanc. Elles étaient assez hautes pour atteindre le sommet de la muraille, ainsi qu'en fit l'expérience un certain Bolles qui s'en servit pour rentrer en ville. Comme les portes étaient fermées, il fut facile d'arrêter ceux qu'on soupçonnait de connivence avec

1. VATOUT, *Hist. du Château de Compiègne*, p. 27, l'appelle la femme Niot. C'est prendre le Pirée pour un homme.

2. Jardin situé près de la porte Chapelle, occupé en partie par le ravelin de cette porte, et le reste, comme nous l'avons vu, pour parquer les pestiférés.

3. L'ESTOILE attribue à La Noue l'invention de ces sortes de pièce et leur surnom. *Mém.*, t. V, p. 83.



l'ennemi, notamment un individu qui faisait alors sentinelle sur le rempart et que Picart ne désigne pas, pour le moment. Tous les prisonniers furent confiés à la garde d'Albin Gallien[1] en attendant le retour de Humières et nous verrons alors quel sera leur châtiment. Nous serions plus curieux de savoir comment la ville témoigna de sa reconnaissance à la brave meunière du Port-Niot, mais il n'est question dans nos comptes que du meunier de Clairoix, Pierre Forest. Pour avoir averti la garde de l'île, qu'il passait à Choisy quantité de cavaliers portant des gens en croupe, il reçut 12 livres tournois afin de l'aider à acheter un cheval[2].

Nous apprîmes également de Choisy, que le 24 octobre, l'ennemi avait repassé par là fort découragé d'avoir fait ainsi quarante lieues [sic], en si grande hâte pour voir son entreprise découverte et perdre encore quelques hommes tués par le canon et quelques autres blessés.

Tout naturellement on se hâta de prévenir Humières pour l'engager à presser son retour[3]. En attendant, comme chez nous, dit-on, tout se termine par des chansons, un gentilhomme de la vénerie du roi, le seigneur du Sable du Viviers, mit en vers burlesques la déconvenue du chevalier d'Aumale et de ses principaux compagnons, Bellinglise, de Ville, Bayencourt, Gribauval, Auregny et Brouilly[4]. Ce n'était guère le moment et tout n'était pas près de finir par des chansons.

Les vaincus, qu'on chansonnait ainsi, se dédomma-

1. Il reçut pour ce fait 8 l. 16 s. p. CC 55, f° 102 v°

2. CC 55, f° 116

3. Ce ne fut pas le messager attitré de la ville Gabriel Jouvenel, mais Claude Motel, qui porta la lettre. Il reçut 19 l. 4 s. p. CC 55, f° 102.

4. Picart nous la promet, mais il n'a pas eu le temps de la transcrire.



geaient en faisant courir le bruit de leur succès et se vantaient même d'avoir pris Compiègne. Cette nouvelle fut crue et presque tous les châteaux voisins, Margny, Mortemer, Dives, Lassigny, Carlepont leur ouvrirent leurs portes. Pendant la matinée du 25 on entendit le canon dans la direction de Vic-sur-Aisne et, à midi, le capitaine que Humières y avait placé, Chefdeville, consentit à capituler moyennant une rançon de deux cents écus. Il n'en fut pas moins pendu avec quatre des siens et leurs cadavres percés de balles d'arquebuse et de coups de coutelas. Cette barbarie, œuvre de Quieret[1], devait lui porter malheur.

Le soir du même jour, comme on disait Mayenne à trois lieues de Compiègne, l'alarme fut si vive que chacun courut à son poste et les murailles furent couvertes de monde. Les femmes elles-mêmes apportaient de la paille, que l'on jetait tout enflammée pour éclairer le fond du fossé[2]. On dépêcha à Humières jusqu'à treize messagers pour presser son retour. Le lendemain jeudi on reçut de ses nouvelles et deux jours après une lettre de Longueville[3]. Mais ce samedi 28, la terreur redoubla en apprenant la prise de Mortemer. D'un moment à l'autre on croyait voir arriver l'ennemi sous nos murs ; et les gens de Pierrefonds poussaient l'insolence jusqu'à venir enlever des

1. Un Louis de Quieret, seig^r de Rionville, signa la Ligue à Péronne. Sur une cloche de Vic-sur-Aisne, datée de 1588, on lit le nom de la marraine Barbe de Forceville, femme de Georges de Quieret, écuyer. ABBÉ POQUET, *Précis hist. et arch. sur Vic-sur-Aisne*, p. 63.

2. C'était un usage constant, témoin une dépense de 12 livres pour 300 gerbes fournies par Robert de Baillon aux quarteniers allant en garde « pour allumer et gecter dans les fossez pour découvrir » (CC 55, f° 105 v°). Jean Lagneau, fils de Gilles Lagneau, portier de la porte du Pont, fit alors une chute qui nécessita l'intervention des chirurgiens et barbiers payée 8 livres (id., f° 119).

3. Une lettre de Humières fut apportée par la Tour Brunetel. Elle manque ainsi que celle de Longueville.



vaches dans les faubourgs. Enfin le dimanche 29, Humières arriva, mais avec bien peu de monde, ayant laissé aux environs trois compagnies d'infanterie qui rentreront le lendemain. Cependant les Compiégnois, alors qu'ils tremblaient pour leur propre sécurité, restaient la terreur des villes ligueuses, et Amiens jugeait utile d'informer toutes celles de la province qu'il se faisait à Compiègne grand nombre d'échelles pour surprendre quelque place [1].

Notre gouverneur ne fit que toucher barre chez nous. Satisfait des précautions prises et du bon esprit des habitants réconfortés par sa visite, dès le 31 octobre il s'achemine vers Coucy avec cent cinquante chevaux; met en déroute, auprès de la cense des Loges, la compagnie de Renty et la fait presque toute prisonnière; arrive à Chauny juste à temps pour empêcher la place de capituler; et finalement retrouve le marquis de Maignelay, en un lieu et pour un dessein qui ne nous sont pas indiqués. Ce doit être aux environs de La Fère, dont Maignelay est gouverneur, et probablement en vue de quelque négociation secrète. Quelques jours plus tard en effet, un parent de Claude Picart accompagnera une douzaine de serviteurs du marquis de Maignelay pour aller à Paris chercher sa femme et « faire ce qui avait été conclu entre lui et Humières et *nous est inconnu pour le présent* ». La guerre déclarée entre seigneurs de la même province, souvent proches parents, n'excluait pas entre eux des accords qui à distance nous étonnent.

Mayenne passait alors bien près de nous, accourant d'Amiens au secours de Paris. Le jour de la Toussaint, il occupait Pont-Sainte-Maxence. Le pont s'étant rompu sous le poids de son artillerie, une de ses piè-

1. Arch. d'Amiens, BB 51, f° 10.

ces tomba à l'eau, mais il parvint à la repêcher. Son armée passa à gué, et il entra dans Paris juste à temps pour arrêter la marche victorieuse d'Henri IV. Une lettre du roi adressée à Humières et parvenue, le 3 novembre, à Compiègne, relate la prise des faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marcel, huit cents Parisiens tués, autant de pris avec quinze canons[1]. Tous ces détails intéressaient d'autant plus nos pères qu'une lettre particulière adressée à Gilles Poulletier signalait parmi les morts un certain Jacques Merlin, sans doute bien connu à Compiègne, et un jacobin de la ville, le P. Dismeul, partis tous deux pour défendre Paris. Moins heureux, le prieur des Jacobins de Paris, le P. Edmond Bourgoin, fait prisonnier, devait expier sur la roue sa prétendue complicité avec Jacques Clément.

Rentré à Compiègne le 6 novembre, Humières fait, dès le lendemain, instruire le procès des prisonniers accusés de trahison lors de la dernière tentative contre la ville. Les habitants auraient voulu une enquête minutieuse et un châtiment sévère ; mais lui, toujours indulgent ou plus habile, juge qu'un seul exemple suffira[2]. Et, encore, rien ne nous indique que le misérable ait subi la peine capitale.

Ce même jour, notre gouverneur procède à une expérience mieux dans ses goûts. Le nouveau canon, qu'on vient de fondre à Compiègne, et qui est orné d'un triple écusson aux armes de France, de Compiègne et de Humières, est mis en batterie sur la plateforme de la Porte-Chapelle. Le résultat, rapporté par

1. Picart mentionne seulement cette lettre dont on peut se faire une idée par celle adressée à Duplessis-Mornay, t. III, p. 63.

2. A Arthus Gorju, pour luy, ses aides et cordages, pour bailler la question à Anthoine Guillebert, à cause de la tradition de la ville, suivant la taxe du bailli de Senlis, 25 novembre 1589, la somme de 4 l. 16 s. p. CC 55, f° 102 v°.



Claude Picart, n'est pas croyable et c'est ce seul exemple d'erreur que je puisse relever contre lui. Deux coups sont tirés : un boulet va tomber dans la forêt de Laigue, près du Plessis-Brion, et l'autre entre Margny et Bienville, à plus d'une lieue !

Malgré cette exagération évidente, il reste prouvé que Compiègne était en mesure de fondre des canons, et nous indiquerons plus loin tout le détail de cette opération. L'importance de la ville s'accroît de tous les services qu'on y transfère. Après la monnaie de Paris, ce sera avant la fin de l'année toutes les juridictions du bailliage de Valois. Notre cité est devenue la retraite de tous les serviteurs du roi, *un petit Paris*, au dire du duc d'Angoulême[1], qui y restera quelque temps pour faire valoir ses droits à l'abbaye de Saint-Corneille. Si les titres qu'il prétend tenir de la munificence d'Henri III sont contestables[2], son appréciation si flatteuse pour Compiègne est pleinement justifiée par la lecture de nos registres de catholicité. A côté de Humières, de sa femme et de ses deux sœurs, nous y trouvons comme parrains et marraine : les d'Erquinvillers, les Conflans, les Bernetz, les Gouffiers, les d'Hallwin, les Palaiseau, les Lannoy, les Longueval, les Monchy, les d'Ongnies, les des Ursins, l'évêque de Beauvais et Madame Catherine, abbesse de Soissons. Seul le duc de Longueville semble avoir refusé à nos pères cette marque de condescendance et ils durent se contenter de prendre pour parrain son maître d'hôtel, son médecin, son tailleur, et le contrôleur de sa maison.

Cette brillante société n'était pas pour retenir longtemps Charles de Humières. Il lui faut reprendre les châteaux qui, sur les fausses nouvelles semées par

1. *Mémoires*, p. 88.

2. Henri IV donna la commende de St-Corneille à Charles de Humières.



l'ennemi, lui ont ouvert leurs portes. Le 15 novembre, avec les troupes revenues de Dieppe et de Paris (compagnies de Humières, de la Boissière et de la Tour-Brunetel), il investit les châteaux de Margny, du Plessier-de-Roye et de Lassigny, qui se rendent deux jours après. Abandonnant, après les avoir ruinés, les postes trop nombreux et trop faibles pour les garder utilement, il fortifie les autres et ose porter plus loin ses vues, car cette petite expédition en masque une plus importante. Avec toute sa cavalerie et le régiment d'Armentières, il tente d'enlever Péronne, mais l'ennemi est prévenu par ses nombreux espions et l'entreprise échoue. D'Armentières, de son côté, s'étant rendu à Senlis qu'on croyait menacé par Mayenne, va le relancer devant Dammartin qu'il assiégeait, le force à battre en retraite si précipitamment qu'il perd presque tous ses reîtres.

En face de cet adversaire qui recevait des Pays-Bas des secours incessants en hommes et en argent, notre situation restait critique, surtout pendant que le roi était loin, occupé à ramener sous son obéissance les villes de son propre domaine. C'est alors qu'il fit pendre le gouverneur de Vendôme. De nouveau les hommes et l'argent nous manquaient. Pour garder Compiègne, Senlis, Creil, Pontoise et Clermont, nous n'avions que le régiment d'Armentières et les quelques compagnies de Humières. Un premier conseil de guerre tenu chez le duc d'Angoulême décide de placer l'infanterie à Pont, d'où elle serait plus à portée pour secourir les villes menacées. Au besoin elle se retirerait à Compiègne dans le cas où l'ennemi, ayant pris Beaumont, s'avancerait sur la rive gauche de l'Oise. Le lendemain, vendredi 1er décembre, on tient de nouveau conseil au château de Monchy où les chefs séjournent jusqu'au dimanche. Les nouvelles sont de

plus en plus alarmantes. Le gouverneur de Clermont, la Hargerie, annonce que l'ennemi a pris Beaumont, réparé le pont et franchi la rivière. Aussi a-t-il renvoyé sa femme et sa mère à Compiègne qui reste de plus en plus le seul asile assuré. Humières juge alors que Pont n'est plus défendable et il en retire les sept compagnies qui y tenaient garnison. Cependant il en place deux à Creil et, avec le reste de ses forces, il prend le chemin de Chauny en compagnie de Longueville, de d'Armentières et de Rumesnil. La veille, 3 décembre, le duc d'Angoulême, de Thoix et Palaiseau ont pris la route de Château-Thierry.

Cette dislocation de nos forces, quand le péril semble imminent, serait incompréhensible si l'on n'avait soin de nous avertir que chacun s'éloigne pour réunir et ramener le plus de monde possible. Dans cette guerre faite surtout avec des volontaires, la présence du chef est partout nécessaire pour entraîner les indécis et maintenir les inconstants. De là ces expéditions courtes, incessantes, souvent inexplicables, qui laissent un souvenir confus.

Le 6 décembre, Longueville revient à Compiègne avec deux compagnies et ce même jour, fête de saint Nicolas, Humières en repart, à midi, pour aller à Thourotte conférer avec l'évêque de Noyon. Il ne rentra que fort tard dans la soirée, dit simplement Picart, tandis que son biographe nous apprend que c'était là une nouvelle tentative pour le détacher de la cause royale. Elle échoua comme les précédentes, mais cette courte absence dont Vieux-Pont fut averti, lui donna le désir d'en profiter.

Marchant toute la nuit avec une cinquantaine d'hommes, tant cuirassiers qu'arquebusiers, il débouche, à six heures du matin, dans la plaine des Sablons et tente de piller les faubourgs. Contre son attente



Longueville est arrivé la veille et Humières le même soir. A la première alerte, il sont en selle suivis de d'Armentières et de la Boissière, qui, dans leur empressement, n'ont pas pris le temps de s'armer et n'ont que leurs épées. Deux heures durant ils poursuivent l'ennemi à travers la forêt, le rejoignent enfin à Trosly et l'anéantissent. A peine s'en sauve-t-il une dizaine, dont Vieux-Pont, Brieux et le jeune Bonvouloir. Dix-sept prisonniers sont ramenés à Compiègne, avec leurs chevaux et tout leur équipage, parmi lesquels Montigny, cornette de la compagnie de Vieux-Pont, et Coulombier, son maréchal des logis. Le reste fut tué. Et, pour enterrer les morts, il fallut réquisitionner les habitants de Trosly en les menaçant d'une amende de cent écus.

Quelques jours plus tard, le 13 décembre, nouveau succès. La garnison de Compiègne, prêtant main forte à Haraucourt, gouverneur de Crépy-en-Laonnois, défait la garnison de La Fère.

Nos braves canonniers eurent enfin le loisir de célébrer la sainte Barbe qui n'avait pu avoir lieu à la date habituelle du 4 décembre. Le matin du 17, une décharge générale de l'artillerie annonce la fête. Trois pièces sont conduites devant les logis des ducs d'Angoulême et de Longueville et devant celle de Humières. Par respect pour le sommeil de ces grands personnages, on attend jusqu'à huit et même neuf heures du matin, mais alors la décharge est si violente que toutes les vitres éclatent. Nos comptes ne mentionnent pas le vin dont on ne manqua pas de les régaler, sans doute parce qu'il fut offert par les grands personnages honorés si bruyamment[1]. La fête se continua l'après-midi par le baptême du fils premier-né de

1. Nos canonniers recevaient d'ordinaire une gratification de deux écus à la sainte Barbe, et autant pour leurs étrennes. CC 55, f°s 110 v° et 115 v°.

Monsieur le vicomte d'Auchy, tenu sur les fonts de Saint-Corneille par le seigneur d'Armentières son parrain[1]. Le curé de Saint-Jacques, Charles Dufeu, étant malade, fut remplacé par son vicaire Abraham Braien. Le soir il y eut souper au château, où logeaient le vicomte d'Auchy et sa femme, combat à la barrière, bal et mascarade. Malgré le malheur des temps la fête fut brillante, car il y avait alors à Compiègne grand amas de noblesse, entre autres M. le Grand Prieur, La Noue, Givry, etc.; cependant la joie fut troublée par l'arrestation d'un espion. Reconnu pour être au service de Vieux-Pont, il fut arrêté et exécuté[2].

Nos pères furent plus émus par la perte de Vincennes qu'Humières avait ravitaillé par deux fois, et par celle de Pontoise, dont le siège fut vigoureusement mené malgré la rigueur de la saison (24 décembre). C'est sans doute pour secourir cette place que Humières et Longueville s'étaient mis en campagne avec toute la gendarmerie, et que pour dépister les espions de l'ennemi, ils étaient sortis par la porte du Pont, et le duc d'Angoulême par celle de Pierrefonds. Le secret de leur marche fut si bien gardé que Claude Picart avoue son ignorance et prie Dieu pour qu'il les conduise ! Moins discret, le jeune et ardent d'Armentières annonçait à tous qu'il sauverait Pontoise, comme il avait secouru Senlis, mais il ne put dépasser Beaumont où Humières le rejoignit. Impuissant à

1. Henri, fils aîné de Eustache de Conflans, vicomte d'Auchy, et de Charlotte Jouvenel des Ursins, marié en 1613 à Charlotte Pinart, succéda à son père dans le gouvernement de Saint-Quentin. Son parrain, Gilles Jouvenel des Ursins, seigr d'Armentières, était son oncle maternel. Le baptême célébré à Saint-Corneille ne figure pas sur le registre de Saint-Jacques ; par contre on y trouve dès le 1er février 1590, comme parrain, ce même Henri de Conflans, fils de M. le vicomte d'Auchy, âgé alors de quelques semaines.

2. Ms. de Picart et du biographe. Nulle mention sur nos registres de cette exécution.



continuer leur route, ils rompirent le pont pour fermer du moins à l'ennemi la rive gauche de l'Oise et rentrèrent à Compiègne. Pontoise n'étant pas secouru dut capituler le 5 janvier et fut deux jours après occupé par l'ennemi. On s'attendait à le voir tourner ses forces contre Senlis ou Clermont et notre gouverneur y avait envoyé des munitions et des hommes, mais il préféra de nouveau négocier.

Au moment où Pontoise allait succomber, un certain Jean Tonnel et un procureur parisien se présentaient à Compiègne sous prétexte de conférence commerciale. Afin d'obtenir le libre commerce des grains et des bois, ils offraient les mêmes avantages pour celui du vin, et au besoin une somme d'argent. L'assemblée, réunie sous la présidence du lieutenant du bailli, ne voulut pas même délibérer sans l'aveu du roi, et, cependant comme on était à bout de ressource, on décida que chacun serait libre d'aller en forêt, sauf à payer dix sous par somme de bois rentrée en ville.

Rassuré par la lenteur de Mayenne qui, après la prise de Pontoise et de l'Isle-Adam, s'est contenté d'assiéger Meulan, Humières dirige alors vers le Soissonnais ses forces accrues de la garnison de Pontoise. Touvent[1] est pris et Georges Bouchy, avec quelques-uns des siens, est conduit prisonnier à Compiègne. Le mardi 16 janvier, toute notre cavalerie est en marche vers Chauny, emmenant deux canons, force cordages, et même deux nacelles sur des chariots. Cette fois l'expédition durera trois semaines, menaçant Cambrai et rayonnant dans le Hainaut et la Thiérache. Vervins, longtemps canonné, obtient des conditions fort douces parce que notre maître de camp, Haraucourt, est tombé aux mains des assiégés en s'approchant trop près de la place qu'il voulait reconnaître.

1. Près de Moulin-sous-Touvent, con d'Attichy (Oise).



Hirson est pris ainsi que les châteaux de Genlis[1], d'Hondecourt[2] et de Vaudrille[3]. Le gouverneur de ce dernier château, le seigneur de Gaucourt, fut pendu. Au cours de cette expédition, d'Armentières mécontent, dit-on, se serait retiré dans son château[4]. Loin d'y trouver la paix il eut à lutter contre ses voisins, ardents ligueurs, et quelques jours plus tard il était tué d'un coup d'arquebuse à la tête, aux portes de Neuilly-Saint-Front[5].

Humières ne rentra à Compiègne que le 8 février avec le duc de Longueville ; mais, ce jour-là, entre Chauny et Noyon, ils défirent la garnison de cette dernière ville, tuèrent le seigneur de Béthancourt, capitaine des gardes du cardinal de Bourbon, et firent de nombreux prisonniers envoyés les uns à Compiègne, les autres à Chauny[6].

Pendant ces trois semaines d'absence, nos pères s'étaient vaillamment comportés ; ils n'avaient pas eu moins de quatre alertes de nuit. Cet acharnement de l'ennemi montre qu'il était bien renseigné et en quelle estime il tenait notre gouverneur, puisque son absence semblait la meilleure chance de succès. Crèvecœur sut le remplacer et inspirer à tous confiance

1. Actuellement Villequier-Aumont, con de Chauny (Aisne).

2. Honnecourt, con de Marcoing (Nord).

3. Vendhuile, con du Catelet (Aisne).

4. Château d'Armentières, con de Neuilly-Saint-Front, dont il reste de beaux vestiges sur la rive gauche de l'Ourcq. MELLEVILLE, *Dict. de l'Aisne*, t. I., p. 25.

5. On a voulu donner à sa retraite et à sa mort une cause romanesque. Voir les *Amours du grand Alexandre*, où il figure sous le nom de Napoléon. Le biographe de Humières n'y fait aucune allusion et dit simplement : « La mort de ce jeune homme fut une grande perte pour la France, car bien peu auroient imité ce qu'il avoit fait à Senlis ».

6. Parmi eux Claude Picart signale Jacques le Caron, dit Siret. Appartenait-il à la famille le Caron si honorablement connue à Compiègne et même en relation d'affaires avec Humières ? C'est ce que nous ne saurions préciser.



et courage : chacun fit son devoir et à la première alarme tous se portèrent en armes sur les remparts.

Pendant que nous étions ainsi abandonnés à nos propres forces, il était arrivé le 2 février une lettre d'Henri IV au duc de Longueville, datée du camp devant Honfleur le 25 janvier 1590. En l'absence du duc, elle fut ouverte par M. de Neufville et Claude Picart eut le soin d'en prendre copie, bien qu'elle fût en partie chiffrée [1]. Le roi, après avoir énuméré ses succès en Normandie et annoncé son projet de secourir Meulan, invitait le duc à réunir toutes ses forces. Il lui recommandait la plus grande circonspection dans les pourparlers engagés avec Mayenne et les villes de Picardie, et espérait voir bientôt cette province ramenée comme la Normandie sous l'autorité royale. Quelques jours plus tard, 4 février, il écrivait à Humières [2], et s'en référant à la lettre précédente il lui ordonnait de se concerter avec le duc de Longueville, en vue d'une bataille prochaine. Mayenne voulait réparer l'échec d'Arques en utilisant les forces reçues des Pays-Bas, et Henri IV comptait tout terminer par une victoire. La lutte était donc imminente. Serait-elle décisive ?

Tout disposé à rejoindre le roi en vue d'une bataille, Humières n'était pas homme à attendre inactif. Il pelottait en attentant partie. Le 10 février, il prend avec tous ses gens de pied et de cheval, le chemin de Vic-sur-Aisne et rallie en route le seigneur de Rumesnil, oncle de sa femme [3]. Le bourg est emporté de vive

1. Elle ne figure pas dans les lettres d'Henri IV.

2. *Lettres d'Henri IV*, t. III, p. 137.

3. Louis de Mailly, seigr de Rumesnil, fils de Jean de Mailly dit le Boiteux, avait épousé Louise d'Ongnies, sœur de Charles d'Ongnies, beau-père de Humières. Il est qualifié, en 1592, capitaine de 200 hommes de pied et gouverneur de Maubert-Fontaine. Fr. 25823, f° 592.



force et le château battu par deux canons et une coulevrine ne reçoit pas moins de 318 boulets. Le 14, la brèche est ouverte ; l'assaut nous coûte cinq morts et plusieurs blessés, sans compter deux canonniers tués précédemment ; mais les assiégés doivent se rendre à discrétion. Deux de leurs canonniers, dont un certain Roussin, d'Ambleny[1], sont pendus. Les deux Quieret vont subir le même sort, juste châtiment de leur déloyauté lorsqu'ils s'emparèrent de ce château ; déjà ils ont le pied sur l'échelle fatale, quand ils sont sauvés par l'intervention de Rumesnil et conduits à Compiègne, avec de nombreux prisonniers[2].

D'autres, amenés le lendemain 15 février, avaient été pris aux environs de Roye, par le seigneur d'Hangest[3]. C'étaient Orvillers, Fontaine fils du seigneur de Brouilly[4] et un abbé dont le nom est resté en blanc. Le reste de cette bande, avec Gribauval et Brouilly, seigneur de Chevrières, avait pu prendre la fuite.

Le 13 février, de nouvelles lettres du roi au duc de Longueville confirmaient sa résolution d'attaquer l'ennemi et invitaient les picards à lui prêter mainforte. « S'ilz veullent avoir part aux pardons, qu'ilz vensent en dilligence porter leurs offrandes ».

Mieux que l'espoir du pardon, les succès de l'armée royale devaient grossir ses rangs. A la fin de la

1. Con de Vic-sur-Aisne.

2. Suivant une autre version toute la garnison fut passée au fil de l'épée, les maisons et les églises saccagées, les reliques profanées et la châsse de sainte-Léocade brisée. Cependant, ces reliques célèbres auraient été sauvées par le curé d'Haramont. ABBÉ PÊCHEUR, *Annales du Soissonnais*, t.V, p. 575. ABBÉ POQUET, *Précis sur Vic-sur-Aisne*, p. 39. Tous deux se recommandent de l'autorité de MULDRAC, *Le Valois royal*, p. 51.

3. François de Hangest, seigr de Contoire, est qualifié lieutenant en la compagnie de chevau-légers de Christophe de Lannoy, à la montre du 30 juin 1591, près Corbie. Fr. 25820, fo 302.

4. Ainsi désigné sans doute parce qu'il était fils de Charles de Brouilly, seigr de Balagny et Villers-Hélon, et de Jeanne de Fontaine, fille d'Arthus de la Fontaine, seigr d'Ognon, et de Catherine des Lions d'Espaux. P. orig. 530, p. 109.



semaine, le samedi 17, Longueville apprenait que le roi avait défait l'avant-garde de Mayenne, et lui avait enlevé plusieurs canons[1]. Ces heureuses nouvelles nous étaient confirmées par plusieurs personnes revenant de Paris, où elles avaient vu ramener des blessés et rentrer en désordre les lansquenets, campés maintenant à Aubervilliers. Pour profiter de la confiance inspirée par le succès, Humières songe aussitôt à reprendre Crépy. Dès le lendemain, le dimanche 18, il fait embarquer trois canons et une coulevrine qui descendent l'Oise jusqu'à Verberie, d'où cavaliers et fantassins les conduisent devant la place. Longueville le rejoint le lendemain, et La Noue arrive de Senlis. Mais au moment d'ouvrir le feu, ce chef expérimenté, dont nous avons déjà signalé la prudence, fait observer le danger de l'entreprise, à l'heure où Mayenne a levé le siège de Meulan et se trouve libre de ses mouvements. Combien il dut en coûter à Humières de reculer, alors qu'il occupait déjà les faubourgs de Crépy ! La retraite lui semblait aussi dangereuse qu'humiliante. Aussi, ajoute notre annaliste : « Ces canailles de Ligueurs s'en orgaillirent fort ; mais quelque jour, Dieu aydant, cela tournera à leur confusion ! »

En attendant, les ligueurs reprenaient le château de Vic-sur-Aisne, qu'une brèche récente rendait indéfendable, et emmenaient prisonnier à Soissons le capitaine la Fortune que Humières y avait placé. On ajoutait que, sentant l'impossibilité de garder ce poste, ils avaient démoli le donjon. Ce dernier détail était faux, mais Mayenne fut si content de cette expédition qu'il récompensa largement le capitaine Chocu[2].

On ne tarda pas à apprendre à Compiègne l'heureux

1. La lettre du roi à Longueville, mentionnée par Picart, ne figure pas dans sa correspondance. Voir celle à M. de Beauvoir, t. III, p. 139.

2. Abbé Poquet, *Vic-sur-Aisne*, p. 43.



évènement qui avait forcé Mayenne à lever le siège de Meulan et, plus que jamais, Humières dut regretter l'excessive prudence de La Noue. Dès le jeudi 22, on connaissait la surprise du château de Rouen par les royalistes, et, le lendemain, à quatre heures du matin, un courrier du roi confirmait au duc de Longueville le hardi coup de main exécuté par le marquis d'Alègre[1]. A la suite de cet évènement, Mayenne et le roi quittaient Meulan, l'un pour reprendre cette clef de Rouen, l'autre pour s'en assurer la possession, et Henri IV ne doutait pas qu'une bataille ne s'en suivit ; aussi engageait-il Longueville à se hâter s'il voulait être de la partie. Mais à l'heure où il écrivait ainsi à Longueville, le château de Rouen était retombé au pouvoir de la Ligue. Il l'apprit à Gaillon, avant d'avoir franchi la Seine, trop peu avancé pour forcer l'ennemi à livrer bataille. Il perdait ainsi le château de Rouen et il voyait Mayenne lui échapper sans combat.

Mieux renseigné, Humières reprend aussitôt ses projets sur Crépy, véritable place d'armes des ligueurs, mais non toutefois sans consulter La Noue. Entre eux et Longueville un conseil de guerre est tenu à Verberie, soit à cause de la proximité de Senlis où réside La Noue, soit, suivant Claude Picart, parce qu'à Compiègne les délibérations ne restent pas secrètes. Le résultat est conforme au vœu de Humières et, dès le lendemain 24 février, les canons de Compiègne descendent de nouveau la rivière jusqu'à Verberie où la gendarmerie vient les rejoindre pour les conduire à destination. De son côté La Noue arrive avec du canon, six cents hommes de la garnison de Senlis et nombre d'habitants servant comme volontaires. Jean Vaultier porte à 5.000 hommes le chiffre des assiégeants, parmi

1. Christophe, marquis d'Alègre, bon de Saint-Just, de la maison de Tourzel, fils aîné de Christophe d'Alègre et d'Antoinette du Prat.



lesquels il cite d'Armentières. Erreur manifeste qui rend son récit suspect. Quoiqu'il en soit, Crépy fortement canonné dut se rendre le 27 et une contribution de 12.000 livres ne sauva pas la ville d'un pillage tel, qu'il fallut beaucoup de temps pour transporter tout le butin à Compiègne. Le gouverneur, Bonvouloir l'aîné, fut pendu ainsi que Dubois[1] et plusieurs autres, en représailles de leur cruelle conduite lors de la prise de Montmorency. Les chefs se seraient volontiers montrés cléments, mais la guerre civile en se prolongeant devenait féroce.

A l'heure où Crépy tombe aux mains des royalistes, les ligueurs menacent Clermont, ville dégarnie de troupes, aux fortifications mal conçues, plus nuisibles qu'utiles à la défense. Le roi ne les a conservées que pour complaire aux habitants. Au premier coup de canon, La Hargerie s'affole ; sa femme vient justement de revenir de Compiègne ; au sixième coup, il croit tout perdu et demande à capituler (3 mars), alors que les troupes cantonnées de Creil à Verberie marchent à son secours. Humières ne saurait en être responsable. Le 1er mars, il était à Verberie pour protéger un convoi de quatre milliers de poudre venant de Crépy et, malgré Saint-Paul et Vieux-Pont, il le faisait arriver à Compiègne. C'est alors que prenant contact avec les fourriers de Mayenne venus pour faire son logement à Pont, il apprend le siège de Clermont. Le lendemain il se met en marche avec Longueville, Chaulnes, Rumigny. La Noue les rejoint. Toute la noblesse de la province accourt dans l'espoir de combattre Mayenne. Quand ils arrivent devant Clermont, la place a capitulé et Mayenne, abandonnant son inutile conquête,

1. Le biographe de Humières en fait le capitaine du fort de Closche-Saint-Thomas. Je suppose qu'il désigne ainsi le chef du poste installé au haut du clocher de Saint-Thomas, principale église de Crépy.



a repris le chemin de Meulan. Désappointés, ils le poursuivent jusqu'à Mello où, sur la nouvelle de l'arrivée du comte d'Egmont[1] en Picardie, les chefs tiennent conseil. Humières aurait voulu aller de l'avant et rejoindre le roi, dans la conviction d'une rencontre prochaine entre lui et Mayenne. Mais la prudence prévalut, car le 6 mars Longueville et Humières rentraient à Compiègne.

Ils en partent le 10, et cette fois, dit-on, pour retrouver le roi. Ce n'est qu'à moitié exact, car Longueville rentré le lendemain à Compiègne, prend le 13 la route de Crépy-en-Valois sous couleur de se porter au-devant des reîtres, tourne bride, passe l'Aisne à Jaulzy[2] et finalement gagne Crépy-en-Laonnois, menacé par Balagny.

Quant à Humières, libre enfin de rejoindre le roi, il part avec le seigneur de Mouy[3] et deux cents chevaux et va tout d'une traite de Mello à Pont-Saint-Pierre[4] (11 mars). Là, les arquebusiers ennemis qui gardent le passage de l'Andelle, se retirent sans combattre. Il continue sa marche et franchit la Seine à Pont-de-l'Arche, d'où il écrit, le 12, aux attournés de Compiègne : « J'espère partir demain, pour aller trouver le Roy à Nonnencourt[5] délibéré de donner la bataille... J'espère y arriver assez à temps ».

Soixante kilomètres séparent Pont-de-l'Arche de Nonancourt. Dans la matinée du 14, Humières n'est

1. Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur d'Artois, fils aîné de Lamoral, comte d'Egmont, et de Sabine de Barrière, tué à 32 ans à la bataille d'Ivry.

2. Con d'Attichy (Oise).

3. Isaac de Vaudrey, seigr de Mouy, second fils de Louis de Vaudrey et de l'héritière de Crosse, en Poitou. *Lettres d'Henri IV*, t. III, p. 170 note.

4. Con de Fleury-sur-Andelle (Eure).

5. Nonancourt, chef-lieu de canton de l'Eure, où Henri IV coucha effectivement le 12 mars. Humières était donc bien renseigné.



encore qu'aux environs d'Évreux, presqu'à moitié chemin. Appuyant sur la gauche, dans la direction de Saint-André, il traverse Foucrainville[1], où le roi a passé la nuit, et quand il débouche sur le champ de bataille : « Il y avoit demie heure que le combat estoit commencé ». Sans perdre son temps à saluer le roi, il saura bien lui révéler sa présence. C'est l'instant critique où l'avant-garde et l'aile gauche faiblissent. Il les rallie et les soutient ; et sa petite troupe grossie des fuyards effraye d'autant plus l'ennemi, qu'il croit voir arriver toutes les troupes de Picardie.

Nous n'avons pas à raconter la victoire d'Ivry, connue à Compiègne le vendredi 16. Au sortir du conseil tenu à l'Hôtel de Ville, où nos magistrats venaient de lire la lettre de Humières écrite le 12 de Pont-de-l'Arche, sur les 5 heures du soir, Claude Picart rencontrait à la porte de Pierrefonds un laquais de Montmorency-Thoré, apportant une copie de la lettre d'Henri IV à La Noue. Digne du héros qui l'a dictée et du brave soldat qui l'a reçue, écrite le soir même de la bataille, elle a la vive allure de l'épée et en garde les fulgurants éclats. Communiquée immédiatement à tous les habitants, on devine l'effet qu'elle dut produire. L'allégresse est universelle et d'unanimes actions de grâce sont rendues à Dieu. Trois heures plus tard, les portes de la ville s'ouvrent devant un nouveau courrier apportant une lettre du roi au duc de Longueville. En l'absence du duc et du gouverneur, elle est remise au lieutenant de Briges et lue à l'Hôtel de Ville[2]. Renvoyée aussitôt à Longueville, elle lui parviendra le lendemain à Folembray[3]. Nous n'en retiendrons que cette

1. Con de Saint-André-de-l'Eure.

2. Claude Picart n'a pas manqué de copier ces lettres publiées avec des variantes insignifiantes, par Berger de Xivrey, t. III, p. 169 et 171.

3. Con de Coucy-le-Château (Aisne).



phrase : « Messieurs de Humières et de Mouy sont arrivez à la première vollée de canon ». Enfin le dimanche 18, on reçut une seconde lettre de Humières, écrite de Rosny le 15 mars et adressée à Messieurs de Compiègne[1].

La ville n'avait attendu ni ce supplément d'information ni le retour de Longueville et de Humières, pour faire éclater sa joie. Dès le samedi 17 mars, à dix heures du matin, toute l'artillerie tonne sur les remparts, dans la journée, procession générale et chant du *Te Deum*, le soir, feux de joie aux cris maintes fois répétés de « Vive le Roy ».

Ce n'est pas seulement par des chants et par d'inutiles explosions de poudre que les Compiégnois s'asso-

1. J. du Lac a reproduit cette lettre d'après D. Bertheau, *Soc. hist. de Compiègne*, t. III, p. 131. Claude Picart l'a fait suivre du *Mémoire des particullaritez envoyé ce dit jour* :

La bataille s'est douné entre Annet et Yvrey-la-Chaussée, en laquelle est mort du costé du Roy d'un coup de canon Monsieur de Clermont d'Entragues (*Charles de Balzac, capitaine des gardes du corps*) ; Messieurs le baron de Byron (*Charles de Gontaut, baron de Biron, fils du maréchal*) et le marquis de Neesle (*Guy de Laval, mis de Nesle, † à Eclimont, le 15 avril*) blessez. Des ennemys, pour les estrangers, le comte d'Aigumont (*Philippe, comte d'Egmont*) et Domp Cajetain (*Cajetan*) mors, le duc de Nemours (*Charles Emmanuel, frere utérin de Mayenne*) et le chevallier d'Aulmalle (*Claude de Lorraine, † à Saint-Denis, le 3 janvier 1591*) blessez. On ne scet où est le sieur de Nemours. Rosne (*Chretien de Savigny, seigr de Rosnes-en-Barrois, tué au service de l'Espagne, en 1596*) blessé et prisonnier ; les sieurs de Bois-Daulphin (*Urbain de Laval, mis de Sablé, maréchal de Bois-Dauphin*), Tremont (*de Malet, seigr de Tremont*), Fallandre, Chastaigneraye (*Jean de Vivonne*) et Poncenoy (*sans doute Poncenac*), tuez ; noeuf regimentz francois renduz au Roy ; tous les suisses et rheistres en partie deffaictz, les aultres mis en pièces et tous les lansquenetz ; La Chastaigneraye, tué de la main du Roy, à qui il avoit tué son cheval. Sa Majesté a poursuivy le duc de Maienne à pied jusques aux vergers de Mantes. Elle est à Vernon, où sont allez la trouver les gouverneurs de la ville pour leur reddition. Messieurs le Grand Prieur, de Humières et Gyvercy ont poursuivy la victoire jusques au vendredi matin. Ce qui reste de Wallons s'en retourne, les portes de Beauvais leur ont esté reffusées. Le Roy a gaigné quatre pièces de canon et tous les bagages de l'ennemy qui estoit à Yvry-la-Chaussée. Le duc de Mayenne est à Paris.



cient au succès de la cause royale ; eux-mêmes continuent d'y contribuer efficacement. A l'heure où l'on est tout à la joie de la victoire du roi, elle se double d'une juste fierté en voyant nos gens revenir d'une expédition contre la garnison de Montdidier, avec force prisonniers. Ils ont mis en fuite les seigneurs de Remaugies et d'Estaumesnil, et leur ont tué beaucoup de monde.

De son côté Longueville, que nous avons laissé en marche sur Crépy-en-Laonnois, a pleinement réussi. Après avoir jeté des ponts entre Attichy et Vic, il lui a suffi de paraître sur la rive droite de l'Aisne pour déterminer la retraite des ligueurs qui, sortis de Laon sous la conduite de Maignelay et de Signy lieutenant de Balagny, voulaient assiéger Crépy. Balagny lui-même est, dit-on, en fuite « tout courant de paour ». Rien ne rappelle donc Humières à Compiègne, rien non plus n'empêche Longueville de rejoindre le roi.

Avant de les suivre sur un autre théâtre, où nous ne pourrons le faire que de loin, terminons ce chapitre par quelques menus faits de notre histoire locale, qui sont comme l'envers trop oublié de la grande histoire.

Les feux de joie qui ont salué la victoire d'Ivry sont à peine éteints, qu'aux cris de : Vive le roi, succèdent, dans cette ville si fidèle, des clameurs séditieuses. Le mardi 20 mars, à l'auditoire royal, le lieutenant du bailli de Senlis veut procéder à l'élection de deux collecteurs des tailles pour les paroisses Saint-Jacques et Saint-Pierre, et de six assesseurs chargés de la répartition. Vainement assure-t-il qu'il n'est pas question de lever la taille, mais seulement le taillon, impôt spécial pour les gens de guerre ; le menu peuple se mutine et se porte en foule à l'auditoire, criant qu'il ne doit aucune taille, qu'il en a été



exempté par le feu roi Henri III peu de temps avant sa mort. Le tumulte est tel que Claude Picart croit sa vie menacée et s'estime heureux de s'en tirer, jurant qu'il ne s'en mêlera plus.

L'exaspération des Compiégnois était excusable.

Depuis le commencement des troubles, surtout depuis le développement de la Ligue, ils n'ont marchandé ni leurs peines ni leur argent, n'épargnant rien pour conserver au roi la seule ville fidèle de la région et envoyant à l'armée royale des hommes, de la poudre et des vivres. Les bourgeois s'astreignant aux rigueurs du service militaire sont répartis en douze compagnies, pour assurer la garde des remparts. Les murailles ont été réparées et fortifiées par de puissantes terrasses, notamment derrière le couvent des Jacobins et à l'extrémité de la rue Widebourse, entre le château et la porte de Soissons. Un nouveau bastion à la porte de Paris a reçu le nom de Humières ; et, pour tous ces travaux, il a fallu, en décembre dernier, lever une nouvelle contribution de sept cents écus[1]. De grosses pièces d'artillerie ont été forgées dans la ville : on vient d'en essayer une, avec un succès qu'on n'a pas oublié, et le 25 mars on en éprouvera une nouvelle, de 18 pieds de long.

A toutes ces charges, il faut ajouter la peste qui décime notre ville et fait d'autant plus de victimes qu'il y a chez nous un grand nombre de réfugiés. Au printemps de 1589, on a pu croire le fléau vaincu et on a brûlé les logettes des pestiférés[2]. Il n'en fut rien. En septembre, nous trouvons le canonnier Guillaume Poitevin chargé d'interdire aux malades l'accès des remparts ; en octobre, on brûle leurs hardes jetées dans les fossés ; en décembre, la peste nous enlève le

1. CC 55, f° 103.
2. CC 54, f° 91 v°.

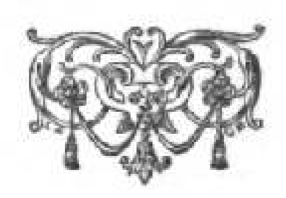


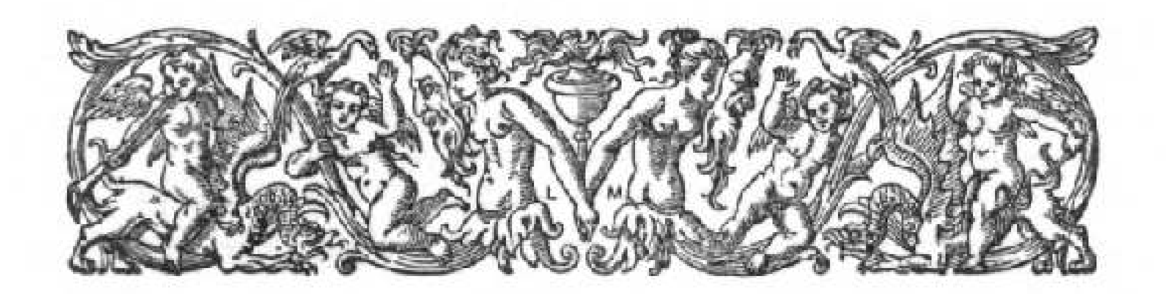
portier de la porte de Paris et il faut désinfecter sa maison ; en mars 1590, plusieurs veuves s'acquittent de cette tâche périlleuse et touchent de ce fait 32 livres parisis[1]. Dans la requête adressée au duc de Longueville, les habitants osent affirmer que « de ceste malladye sont mortz sept cens soixante chefz d'hostelz, de sorte que aujourd'huy il n'y a, en la dicte ville, que petit nombre d'habitans ausquelz il ne reste que la simple parolle et une bonne voullunté d'exposer leurs vies pour le service de Sa Majesté[2] ».

Et c'est une ville aussi dévouée et aussi éprouvée, qu'on veut imposer plus lourdement que l'année précédente, malgré les promesses d'Henri III, renouvelées récemment par Henri IV au camp de Clermont ! Il y a là une grave source de mécontentements et de difficultés, qui, se reproduisant un peu partout, paralisera la marche victorieuse du roi. En réalité, ses victoires n'ont guère amélioré sa position. Peut-être même qu'en lui donnant trop de confiance dans le jeu des batailles, elles lui font oublier ses promesses de conversion. Il est, sans conteste, le roi des braves, comme l'a salué Givry ; mais cela ne suffit pas à le faire roi de France et Paris va lui montrer qu'il y a des difficultés qu'on ne tranche pas avec l'épée.

1. CC 55, f°s 101 v°, 102 et 104. Le portier de la porte de Paris, Laurent Lefebvre, fut sans doute remplacé par son fils portant le même prénom, car nous trouvons dans nos comptes un Laurent Lefebvre, portier de cette porte, de 1562 à 1595. (Voir plus hant, p. 124.)

2. Cette requête n'est point datée, mais la réponse du duc de Longueville porte la date du 9 mars 1590. Ms. Picart, p. 110.

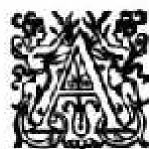




CHAPITRE X

LE SIÈGE DE PARIS

Inaction d'Henri IV. — Avis des Compiégnois. — Retour de Humières. — Il fait ses Pâques à Monchy, détruit le régiment de Poncenac, bat les garnisons de Montdidier et de Noyon. — Entrée de Henri IV à Compiègne. — Défaite de Rambures et fuite du duc d'Aumale. — Stratagème de Dives. — Tentative avortée contre Compiègne et Senlis. — Échec devant Pierrefonds. — Nouvelles de Paris. — Le siége est levé.



Au lieu de profiter de l'affolement causé par la victoire d'Ivry, pour enlever Paris dépourvu de troupes et de vivres, Henri IV passe la fin de mars à Mantes, immobilisé par le manque d'argent et d'artillerie, surtout par les intrigues de son entourage[1]. Ceux qui ont vaillamment risqué leur vie dans la bataille sont hésitants dans le conseil. Le maréchal de Biron, pour rester indispensable, ne veut pas terminer la guerre d'un seul coup. D'O et les intendants laissent les troupes sans argent et l'artillerie sans munition. Les catholiques ralliés à un roi huguenot, dans l'attente de sa prochaine conversion, ne se soucient pas de le mettre en mesure d'éluder sa promesse. Le Béarnais se console de son inaction en jouant à la paume et se fait battre par les boulangers

1. Poirson, *Histoire d'Henri, IV* t. 1, p. 235.



de Mantes. Il a beau se venger en taxant leurs petits pains à bas prix, il vient de perdre quinze jours[1].

Cependant les fidèles Compiégnois ne manquent pas de le renseigner exactement. Le 23 mars, ils apprennent l'arrivée de Mayenne à Soissons et son prochain départ pour Noyon. Le lendemain, samedi 24, de nouveaux émissaires leur signalent la présence du duc à Soissons, où il attend d'Aumale, Balagny et le capitaine Saint-Paul, pour aviser avec eux aux moyens de refaire son armée. En même temps, les gens de Noyon se sont adressés aux ligueurs d'Amiens pour acheter trois canons et trois mille livres de poudre. Mayenne est encore à Soissons le 28 et il continue à réunir de l'argent, des vivres et des hommes tirés des villages voisins. Il a formé là un véritable camp. Toutes ces nouvelles, à mesure qu'elles arrivent, sont immédiatement transmises au roi. Sans doute on profite de l'occasion pour lui rappeler les exemptions de tailles si souvent promises et restées sans effet : mais ce zèle des Compiégnois n'en est pas pas moins méritoire, d'autant plus qu'ils sont laissés à eux-mêmes. Humières est à l'armée royale et Longueville parti au devant des reîtres. Le dimanche 25, ils doivent coucher auprès de Dammartin et rejoindre ensuite le roi à Pontoise[2]. Sa mission terminée, le duc annonce, le 1er avril, son espérance de voir bientôt Sa Majesté et de l'amener de ce côté de l'Oise. à Compiègne.

Henri IV vient enfin de quitter Mantes, mais c'est pour se rapprocher de Paris dont il nettoie facilement les abords. Enlevant rapidement Corbeil, Lagny,

1. L'ESTOILE, t. V, p. 19.

2. Ces nouvelles nous sont apportées le dimanche soir, 25 mars, par un laquais de Longueville, qui a laissé son maître à Gandelu, con de Neuilly-Saint-Front, Aisne (Ms. Picart).



Melun, Moret, Crécy, Provins, Montereau, Nogent, Bray-sur-Seine, Beaumont-sur-Oise, il tient toutes les voies d'eau qui approvisionnent la capitale. Le bruit de ces succès trouve un écho dans notre chronique locale et Claude Picart mentionne également la démarche du cardinal légat Gaetano, venu trouver le roi, le 27 mars, au château de Noisy appartenant au maréchal de Retz, « pour parler d'appoinctement ; il est retourné à Paris n'ayant rien faict ». Suivant l'Estoile[1], le légat ne songeait qu'à amuser le roi pendant que Paris préparait sa défense, et aussi à donner une apparente satisfaction au pape Sixte-Quint, peu favorable aux Ligueurs. Le grave de Thou[2] ne lui prête pas tant de duplicité, mais il le représente berné par Givry, dans une confession burlesque à laquelle il est difficile de croire qu'un cardinal italien ait eu la naïveté de se prêter.

Le retour de Humières à Compiègne avec toute sa compagnie, le 16 avril, fut salué par une explosion de joie des habitants. Ils ne se sentaient pas en sûreté sans lui, et les tentatives de l'ennemi, toujours si nombreuses pendant ses moindres absences, justifiaient leurs craintes et leur attachement à sa personne. Il apportait une lettre du roi qui témoignait combien il appréciait les services de notre gouverneur et ordonnait de lui obéir en tout[3]. Ces témoignages d'estime et d'attachement durent faire oublier facilement à Charles de Humières la vengeance mesquine du cardinal de Bourbon. Il le dépouillait de tous ses biens au profit de son beau-père, le comte de Belin, engagé dans le parti ligueur. Cette menace ne devait

1. L'Estoile, t. V, p. 20.

2. *Hist. universelle*, t. XI, p. 140.

3. Cette lettre est perdue, elle ne nous est connue que par la *Biographie de Humières*, f° 36 v°.

pas avoir plus d'effet que le titre royal dont se parait le pauvre Charles X, mort six mois après, sans que personne parût s'en apercevoir.

Humières ne resta que deux jours à Compiègne. Suivi d'un petit nombre de ses gens, il en partait le mercredi saint, 18 avril, pour faire ses pâques à Monchy. Sans sonder le fond des cœurs, cette stricte observance des lois de l'Eglise est digne de remarque chez un des plus zélés partisans d'un roi huguenot. Dira-t-on qu'il voulait donner un gage aux catholiques compiégnois ? Il eût fait ses pâques ostensiblement dans une église de la ville, au lieu de se rendre modestement dans l'église de son village. Mais si sa dévotion était sincère, il n'y resta pas longtemps confit. Le gros de ses forces le rejoignit le lendemain, et le vendredi saint, Messieurs de Rumigny, de la Boissière et de Fleury lui amenèrent leurs soldats, les compagnies de la Motte et de Hénault, plus deux canons, de ceux que les Suisses avaient laissés à Compiègne.

Avec toutes ces forces, Humières quitte aussitôt Monchy et, pour cacher ses desseins, répand le bruit d'une marche vers Meulan tandis qu'il prend la route de Roye. C'est qu'il vient d'apprendre le départ de Paris du régiment de Poncenac, fort de cinq à six cents fantassins des mieux aguerris et des plus attachés à la Ligue. Ils ont passé par Pontoise, Beauvais, Clermont, Montdidier et doivent rallier Mayenne à Soissons. Le vendredi saint, 20 avril, Humières les rencontre à Candor[1], à mi-chemin entre Roye et Noyon, au moment où ils vont gagner une cavée. Jugeant que ce serait un obstacle au déploiement de sa cavalerie, il brusque l'attaque. Ces fantassins bien disciplinés

1. Canton de Lassigny (Oise), un peu à droite de la route de Roye à Noyon.



et armés de piques résistent vaillamment, mais après quatre charges répétées, ils sont rompus. Le plus grand nombre est tué, le reste blessé ou pris, à peine s'il s'en sauve un ou deux. Parmi les prisonniers se trouve le propre neveu de Poncenac, le baron de Conac. Amenés à Compiègne, ils seront bien traités et Humières leur donnera même quelque argent. Cependant ils avouèrent leur dessein de s'arrêter à Noyon, pour tenter l'escalade de Compiègne, pendant que les habitants seraient à la messe le jour de Pâques[1].

Après cette brillante chevauchée, Humières était retourné dans son château de Monchy, mais il ne s'y reposa pas longtemps, car, le mardi de Pâques, les Compiégnois le pressaient de revenir, et cette fois ce n'était pas par inquiétude pour la ville mais dans l'intérêt de sa propre sécurité. Le duc d'Aumale avait quitté Noyon la nuit précédente, avec une forte troupe et deux canons, dans le but hautement avoué d'attaquer le château de M. de Mouy. Mais l'objectif était trop éloigné pour qu'on y crût, et l'on redoutait quelque surprise contre Monchy. Dès le lendemain, ces soupçons étaient pleinement confirmés.

Peut-être est-ce à l'attente du régiment de Poncenac et aux projets contre Compiègne et Humières qu'il faut rattacher la sortie que fit alors Mayenne hors des murs de Soissons? Deux jours durant, il resta dans l'expectative à Blérancourt[2], entre Soissons et Noyon, puis il se décida à gagner La Fère et de là les Flandres, où il allait solliciter les secours du duc de Parme.

1. SUZANNE, *Hist. de l'Infanterie française*, t. VIII, p. 43, confirme la défaite de ce régiment près de Compiègne, et écrit Pontsenat. Levé en mai 1585, après avoir servi en Guyenne et pris part aux combats de Vimory et d'Auneau en 1587, il devint ligueur, attaqua Tours en 1589 et fut écrasé à Ivry. Nous retrouverons Poncenac gouverneur de Soissons, bien que Claude Picart l'ait dit tué à Ivry.

2. Con de Coucy-le-Château, Aisne.

Les Compiégnois continuaient à être exactement renseignés sur ses mouvements. Une lettre du gouverneur de Chauny leur apprenait le passage du duc à La Fère et Claude Picart n'oublie pas de nous dire que c'est lui qui la reçut, le soir même du jour de Pâques, étant alors portier, c'est-à-dire de garde à la porte.

Pendant que Humières détruisait ainsi le régiment de Poncenac, les ligueurs de Beauvais, conduits par Gribauval[1], pillaient le bourg et le château de Crèvecœur, bien que ce seigneur, âgé de 70 ans, n'eût jamais fait acte d'hostilité contre eux et eût même hébergé Mayenne, qui lui avait donné des lettres de sauvegarde. Mais ces bandits ne respectaient rien, et ces prétendus défenseurs de la foi catholique pillaient et profanaient les vases sacrés, s'affublant des vêtements sacerdotaux pour parodier les cérémonies de l'église[2].

Un autre échec nous fut encore plus sensible. Courtalin, maréchal des logis dans la compagnie de Humières, avait été envoyé à Crépy, le 26 avril, pour lever l'argent nécessaire à la solde de sa compagnie et des autres gens de guerre. Il y était encore le 30 avril, quand, ce soir là, les habitants, de connivence avec l'ennemi, simulèrent une alarme. Courtalin et sa petite troupe composée d'une vingtaine de cuirasses sortent de la ville du côté d'Aragon et tombent, près de Saint-Ladre[3], dans une embuscade préparée par les ligueurs de Pierrefonds. Les ennemis sont au nombre de cinquante ou soixante. Les nôtres,

1. Ou Greboval, de la famille de Grouches, commandait un régiment au service de l'Union. Fr. 25825, f° 775.

2. *Recueil mémorable* publié par le Dr Leblond, p. 48.

3. Voir la carte de Crépy dans l'*Histoire de Crépy*, par le Mis de Fleury, Il ne parle pas de cet épisode.

trois fois moins nombreux, font tête vaillamment ; mais monsieur d'Annel, neveu de Claude Picart, est tué d'un coup d'arquebuse au front, le propre fils de notre chroniqueur est blessé et fait prisonnier[1], un certain Montblanc est tué. Le reste s'enfuit. Cette triste nouvelle portée aussitôt au château de Monchy trouve Humières au lit. Il revient sur le champ et Claude Picart, avec le stoïcisme d'un vieux romain, lui présente pour remplacer le mort, Charles, propre frère de d'Annel, accepté et enrôlé aussitôt. Quant au prisonnier, il ne sera rendu à son père que le 24 mai, et moyennant une rançon de quarante écus, dont il ne semble pas avoir été indemnisé.

Au commencement de mai, Humières rejoint Henri IV sous Paris, lui amenant une grande partie de la noblesse de Picardie. Mais quand il voit que le siège tourne au blocus, il retourne passer quelques jours dans son château de Monchy. Pour un pareil homme, il n'est pas question de s'y reposer, encore moins d'y jouir des charmes du printemps. Dans la nuit du vendredi au samedi 12 mai, il tente d'escalader les murs de Montdidier[2] ; malgré l'alarme donnée par les sentinelles, il n'en fait pas moins dresser les échelles. Elles se trouvent trop courtes et tout le résultat de cette entreprise est d'exciter l'inquiétude de l'ennemi. Toutes les garnisons voisines de Compiègne sont renforcées, et Mayenne se résout à profiter de ce surcroît de forces, pour en finir avec une ville d'où lui venaient sans cesse de si rudes coups. Suivant un avis du vidame d'Amiens, de la maison de

1. Nicaise Picart, seigr des Fossés (voir plus haut p. 7).

2. V. de Beauvillé ne mentionne pas cette tentative, mais il faut peut-être y rattacher un don fait alors à Pierre de Bertin, maïeur de la ville, par le duc de Mayenne. Il s'agit de 200 écus de rente à prélever sur les hérétiques, t. I, p. 238.



Rainneval[1], l'entreprise devait avoir lieu entre le 23 et le 25 mai.

En attendant cette action décisive, la garnison de Montdidier, composée surtout de soldats wallons, ravage le pays pour y faire quelque butin. Elle fait sauter avec un pétard la porte de Laneuvilleroy[2] et pille le bourg, mais par crainte d'une sortie des Compiégnois, elle se hâte de décamper. Neuf cornettes de cavalerie, destinées à agir contre Compiègne, se sont avancées jusqu'à Séchelles[3] ; Humières leur épargne le reste du chemin et, les abordant vigoureusement le 26 au soir, il les force à se retirer derrière les murailles de Montdidier, dont ils n'osèrent plus sortir.

Dans le Valois, la guerre se poursuit sans résultat décisif. Pierrefonds, retraite de tous les pillards qui nous dévorent, est de nouveau attaqué sans succès. Nous prenons, il est vrai, le prieuré et le manoir d'Autreval[4], mais Bocquet, du régiment de Humières, qu'on y a placé, n'ose s'y maintenir.

Nous avons laissé Humières, le 26 au soir, poursuivant les fuyards sur la route de Séchelles à Montdidier, nous le retrouvons, dans la nuit du 30, battant le pays aux environs de Chauny. Brussy voudrait pousser jusqu'à Ham, mais son chef l'arrête dans la crainte de découvrir Chauny. L'impétueux Brussy se rabat alors sur Noyon, dont il ose défier la garnison, avec vingt-cinq cavaliers seulement. Sa vue suffit à jeter l'alarme ; cependant, le défi est relevé par quel-

1. Philibert-Emmanuel d'Ailly. Cette maison avait hérité des biens de la maison de Raineval, par le mariage, en 1387, de Bauduin d'Ailly avec Jeanne, fille unique de Valeran de Raineval. DARSY. *Picquigny et ses Seigneurs, vidames d'Amiens*, p. 83.

2. Con de Saint-Just-en-Chaussée.

3. Con de Ressons-sur-Matz.

4. Il ne reste rien de ce manoir situé près du château. (GRAVES. *Précis statistique du canton d'Attichy.*)



ques ligueurs, dont le plus redoutable et le plus respecté de tous, Bayencourt. A la première décharge, il est jeté à terre, ses compagnons s'enfuient épouvantés et il reste entre nos mains.

Humières n'en est pas moins inquiet ; ses nombreuses reconnaissances ne l'ont pas édifié sur les desseins de l'ennemi. Tantôt, sur l'ordre d'Henri IV, il va inspecter Senlis, tantôt il envoie d'Erquinvillers dans la direction de Roye et de Nesle. Enfin, il apprend que Mayenne assiège Crespy-en-Laonnois, mauvaise place impossible à défendre, et il en informe aussitôt Henri IV, en séjour à Senlis depuis le 31 mai[1]. Le Béarnais ne lanterne pas, quand il s'agit de combattre Mayenne ; il ne tardera pas d'un jour.

Dès le lendemain, mercredi 6 juin, fête de saint Claude[2], et non pas le 8, comme l'a écrit M. Vatout, il fait son entrée à Compiègne, où il n'est pas revenu depuis 1575. Qu'importe si les habitants n'ont pas le loisir de se préparer à le recevoir. Il s'agit bien d'une entrée royale, quand le roi est tout à la poursuite de Mayenne ! A midi, il débouche de la forêt, du côté de Royallieu, avec un grand nombre de seigneurs, 1.200 gentilshommes à cheval, 600 arquebusiers et 200 reîtres.

Pris ainsi à l'improviste, les Compiégnois ont fait de leur mieux. Humières, la veille encore à Chauny, est rentré à quatre heures du matin. Un peintre a pu exécuter neuf écussons et neuf chapeaux de triomphe[3]. Mais c'est surtout les braves défenseurs de la cité, qu'il importe de montrer à Henri IV. En moins de deux heures toute la jeunesse est sous les armes. Douze cents arquebusiers et deux cents hallebardiers

1. BERNIER. *Monuments inédits*, p. 520.
2. Tout ce récit de l'entrée du roi est emprunté à Claude Picart, p. 116.
3. CC 55, f° 99.



portant le corset, sous la conduite des douze capitaines de quartiers, se sont rangés sous le commandement d'Albert de Briges, lieutenant de Humières. Tambours battants et enseignes déployées, ils vont au-devant du roi, tandis que Humières à cheval accourt avec la noblesse, pour le saluer. Henri IV met pied à terre à Royallieu et, pendant une demi-heure, il inspecte nos braves soldats rangés en cercle autour de lui. Remonté à cheval, il traverse la plaine des Sablons et arrive à l'entrée du faubourg Saint-Lazare[1], où il met pied à terre de nouveau pour recevoir les hommages des ecclésiastiques. Revêtus de leurs chappes et précédés de la croix, ils lui présentent l'eau bénite ; Claude le Ver, prieur de Saint-Corneille, qui l'année précédente a reçu le cercueil d'Henri III, a l'honneur de haranguer le roi. Celui-ci, dans sa réponse, promet de maintenir les coutumes et ordonnances de ses prédécesseurs, ainsi que tous les droits et privilèges des églises. Parole remarquable dans la bouche d'un prince protestant, et bien conforme du reste à ses déclarations et à sa conduite !

Humières et les attournés présentent ensuite les clefs de la ville, remises pour la forme à un capitaine des gardes, et aussitôt rendues.

Après les représentants du clergé, de l'armée et de la ville, le lieutenant du bailli Desprès se présente, entouré des officiers de justice. Nouvelle harangue, nouvelle réponse du prince. « Il n'ignore rien des preuves de fidélité qu'ils ont données aux rois ses prédécesseurs et à lui-même depuis son avènement. Il les assure que jamais roi n'a fait pour la ville ce qu'il veut et a décidé de faire pour la nôtre, et par ses actes il le fera paraître à notre entier contentement. »

1. Cette chaussée de Saint-Ladre venait d'être réparée. Le mandat est du 15 juin 1590. CC 55, f° 99.



Il est deux heures, quand le souverain entre en ville, au milieu des témoignages de la plus vive allégresse, aux cris mille fois répétés de : *Vive le Roy* ; et il va prendre gîte à l'hôtel des Ratz, où pendant que les attournés présentent le vin d'honneur, le lieutenant du bailli débite une seconde harangue. Et Henri IV de répondre avec son habituelle bonne grâce : « Je reçois volontiers vos présents, mais j'aime mieux vos cœurs ».

Par son ordre on ne tira pas le canon, de peur d'attirer l'attention de l'ennemi ; mais, dans l'après-midi, il voulut examiner deux pièces d'artillerie, nouvellement fondues à Compiègne.

Le lendemain, avant le jour, dès trois heures du matin, il prenait le chemin de Coucy. Pour s'avancer d'autant, plusieurs de ses compagnons n'avaient pas couché à Compiègne, mais au confluent de l'Oise et de l'Aisne. C'étaient Charles de Bourbon, comte de Soissons, le grand prieur comte d'Auvergne, La Noue, monsieur le Grand (Bellegarde), monsieur le grand-maître de l'artillerie (La Guiche), et le baron de Biron, fils du maréchal. Claude Picart indique encore Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, Philippe de Longueval, seigr d'Haraucourt, les seigneurs de Conty, d'Hantecourt et plusieurs autres. Pour tous, le rendez-vous était fixé d'abord à Nampcel[1], puis à Anizi-le-Château[2].

Malgré les précautions prises, l'heure matinale du départ et la rapidité de la marche qui fut, au dire de Thou, de 18 lieues en un jour, il était impossible de cacher un pareil déploiement de forces. Mayenne, informé, ne se laissa pas surprendre et leva le siège au plus vite, si bien que le roi dut revenir sans avoir

1. Con d'Attichy (Oise).
2. Chef-lieu de canton de l'arrondt de Laon.



rien fait. Il repassa par Compiègne le jour de la Pentecôte, 10 juin, à dix heures du matin.

Après son dîner, le lieutenant du bailli, les trois attournés, l'avocat et le procureur de la ville allèrent le saluer et mettre sous ses yeux le vidimus de la charte de Charles VII, auquel étaient attachées toutes les confirmations successives. Après qu'il en eut pris connaissance, ils le supplièrent d'accorder à la ville une exemption de tailles perpétuelle. Ils jugeaient que c'était bien peu reconnaître tout ce que la ville avait fait, que de lui accorder seulement, ainsi qu'il l'avait déjà ordonné, une exemption de neuf ans[1]. La demande était hardie et habile, mais le Béarnais savait se défendre contre tous ces robins. Il promit d'en référer à ses ministres et recommanda même d'envoyer les gens les plus capables de faire valoir les titres de la ville. Enfin, quelque fût l'avis de ses conseillers, il avait, disait-il, bonne volonté et puissance pour nous récompenser. Sur cette belle promesse, il monta à cheval et prit la direction de Paris, pour s'opposer à l'entrée d'un convoi que le capitaine Saint-Paul amenait de Meaux avec une escorte de huit cents chevaux[2].

Le roi parti, Mayenne retourna devant Crépy dont nous apprenions la prise huit jours après (17 juin). Par contre, des lettres adressées à Humières annonçaient la reddition prochaine de Saint-Denis et les pourparlers engagés par les Parisiens. Mais ceux-ci ne cherchaient qu'à gagner du temps.

Humières ne pouvait attendre inactif. Le 20 juin il quitte Compiègne, avec 80 ou 100 chevaux, dans le but de rompre un parti d'infanterie et de cavalerie

1. Les lettres patentes relatives à cette exemption ne furent expédiées que le 14 août 1590, du camp de Saint-Denis (Arch. de Compiègne, CC 1, nº 45).

2. De Thou. T. XI, p. 157.



qui tenait la campagne, aux environs de Conty, sous la conduite Rambures[1]. Passant par Maignelay, il emmène avec lui les deux fils du seigneur de Piennes, Ronsoy et le comte de Dinan[2]; toute la nuit il chevauche à la recherche de Rambures qui parvient à lui dérober sa marche. La matinée du lendemain se passe, sans pouvoir obtenir de renseignements sur l'ennemi. Vers midi, nos arquebusiers à cheval finissent par rencontrer un petit groupe de fantassins, en tuent quelques-uns, en prennent quelques autres et, sur les indications ainsi recueillies, Erquinvillers est envoyé en éclaireur avec une vingtaine de lances. Il se heurte à une grosse troupe marchant en bataille, bannière déployée, lance au poing, et il est chargé avant d'avoir le temps d'appeler Humières à son aide. Mais celui-ci, partant au grand trot, rejoint l'ennemi près de Saint-Sauflieu[3] et sa présence suffit à le mettre en fuite, bien que les nôtres soient moins nombreux. Parmi les fuyards, ils ont reconnu d'Aumale et dans l'espoir de le prendre jouent des éperons; mais le duc y est passé maître. Les siens lui donnent un cheval frais et, se sacrifiant pour le sauver, se laissent prendre afin de retarder la poursuite. Courant à perdre haleine jusqu'à Amiens (distant de Saint-Sauflieu

1. Jean IV de Rambures, fils de Jean III et de Françoise d'Anjou, comtesse de Dammartin, veuve de Philippe de Boulainviller, mariés en 1538. Jean IV épousa, le 29 juin 1571, Claude de Bourbon. Il mourut de ses blessures à Corbie, le 3 février 1591, et fut inhumé aux Minimes d'Abbeville, dans la sépulture de ses ancêtres. P. ANSELME. T. VIII, p. 68 et note manuscrite.

2. Léonor de Hallwin, seigneur de Ronsoy, après la mort de son frère Robert, tué à la bataille de Coutras en 1587, et Charles de Hallwin, comte de Dinan, tous deux fils de Charles de Hallwin, seigneur de Piennes, et de Anne Chabot, et frères puînés de Florimond, marquis de Maignelay. Ils furent tués par les Espagnols à la prise de Doullens en 1595. P. ANSELME. T. III, p. 913.

3. Con de Boves.

d'environ 12 kilomètres), d'Aumale arrive enfin aux portes de la ville et là il est pris de faiblesse causée par la fatigue ou la peur. Si les morts sont peu nombreux parmi les hommes, les chevaux furent plus éprouvés. Sur trente-six bêtes de prix ramenées à Compiègne, il en mourut vingt-neuf et du nombre fut le cheval du duc estimé 2.000 écus! Les chevaux de Humières surmenés par cette course folle, en pleine chaleur du mois de juin, eurent aussi beaucoup à souffrir et nous en perdîmes quelques-uns[1]. Parmi les prisonniers tombés entre nos mains se trouvaient les seigneurs de Sandricourt, du Mesnil cadet de Damery, de Lansac, ainsi qu'un certain docteur Tholosin et le bâtard d'Elbœuf que Claude Picard appelle le bâtard d'Aumale[2].

Pendant qu'au retour de cette expédition Humières se repose un instant dans son château de Monchy, une vingtaine de ses gens, entraînés par son exemple, vont battre la campagne du côté de Noyon. Le dimanche 24 juin, ils passent la nuit à Lassigny où La Cense, qui occupe le vieux château avec quelques chevau-légers, leur donne l'hospitalité dans la basse-cour. Les ligueurs qui viennent les attaquer sont repoussés avec perte ; et, quand le lendemain les femmes des morts se présentent pour réclamer les cadavres, les nôtres apprennent qu'ils ont eu affaire aux gens du sieur de Ville, gouverneur de Noyon, et surtout à ceux de son frère, gouverneur du château de Dives.

A la vue de ces veuves éplorées venues avec une charrette et un charretier pour emporter leurs morts,

1. Le registre de l'échevinage d'Amiens (BB 51) ne fait aucune mention de cette affaire, rapportée par le biographe de Humières, par Claude Picart et par de Thou, t. XI, p. 170.

2. René, bâtard d'Elbœuf, chevalier, seigr de Beaumesnil. P. Anselme. T. III, p. 495.



l'idée d'un étrange stratagème est venue à nos gens. Ils se saisissent de ces malheureuses et, les dépouillant de leurs vêtements, ils en revêtent les plus jeunes d'entre eux, les plus capables de se déguiser en femmes ; d'autres soldats, étendus dans la charrette sous le drap mortuaire, figurent les cadavres ; et le funèbre convoi, escorté des fausses veuves, conduit par un faux charretier, prend la direction de Dives, éloigné d'une lieue. Lors de son arrivée sur la place qui précède le château[1], la garnison jouait paisiblement à la paume ; mais à la vue du funèbre convoi, aux cris déchirants qui l'accompagnent, chacun s'empresse de rejoindre la triste charrette qui vient de franchir le pont-levis, afin de reconnaître les morts et de consoler les veuves. Mais, suivant l'expressif langage du biographe de Humières, *ils trouvèrent tout ensemble la résurrection et la passion* ; car secouant leur linceul, les faux morts les accablent de coups d'épées et de pistolets, pendant que les amazones s'emparent du château, aux yeux de tous ces gens si étonnés, qu'ils n'ont ni le moyen ni le temps de résister.

Le 2 juillet au soir, les Compiégnois apprennent que l'ennemi est en force aux environs de Pierrefonds et de Chelles, avec de la cavalerie, de l'infanterie et de nombreuses échelles. Aussitôt, ils pressent Humières de revenir au plus vite et comme il tarde trop à leur gré, ils s'avisent d'un procédé peu explicite mais sonore ; ils tirent le canon. Jamais Humières n'a résisté à son appel, et ce qui est plus surprenant, à sa rentrée en ville, il use du même moyen pour avertir les gens de Senlis, d'avoir à se garder. Les chroniqueurs senlisiens Mallet et Vaultier, qui nous ont

1. Dives, canton de Lassigny. Graves y signale les restes d'un château fort entouré de larges fossés remplis d'eau : une tour et un pan de mur.



conservé un récit fort complet de l'escalade tentée alors contre leur ville, ne parlent pas de ce singulier avertissement. D'après Claude Picart, toujours bien renseigné, le gouverneur Thoré l'avait été la veille au soir par un des conjurés.

Nous n'aurions pas à nous occuper de l'histoire de Senlis, si les événements qui se passaient dans cette ville, n'avaient eu leur contre-coup chez nous[1]. Vingt-sept chanoines et religieux avaient été pendus, et Humières faisait connaître à l'assemblée des habitants de Compiègne, réunis le 7 juillet, que l'ennemi comptait également des partisans dans notre ville et qu'il méditait contre elle quelque surprise. De l'avis de l'assemblée un certain nombre de gens d'église furent exilés. Et le biographe de Humières ajoute, avec une fanfaronnade qui ne manque pas de cynisme : « Ce n'est pas qu'on les redoutât, mais pour témoigner qu'on était sur ses gardes ».

Notre gouverneur redoutait davantage le marquis de Maignelay. Il connaissait ses tentatives vis-à-vis de la garnison de Compiègne et savait même le nom de son intermédiaire, un certain Demissy. Mais il se garda bien de l'inquiéter, afin d'endormir sa défiance et de le prendre à son propre piège. Il savait aussi que l'ennemi était en force à Braisne[2] et que le vicomte de Tavannes[3] venait d'y arriver tout exprès de Rouen. Enfin une lettre de l'abbesse, Madame de Bourbon, leva tous les doutes. L'entreprise contre Compiègne était fixée à la nuit du 23 au 24 juillet. Humières fit venir aussitôt les compagnies de Chaulnes et de Lannoy, sous prétexte de les envoyer à l'armée

1. Claude Picart fait tout le récit de cette tentative sur Senlis.

2. Arrond[t] de Soissons.

3. Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, gouverneur de Rouen pour la Ligue.



du roi, et introduisant dans la place une bonne troupe de fantassins, il les mêla aux habitants pour garder les postes les plus exposés. Mais l'ennemi, instruit de ses préparatifs, n'osa rien entreprendre.

La garnison de Compiègne ainsi renforcée ne pouvait rester inactive. Quelques jours après, poussant ses courses au delà de Montdidier, elle surprend, le 15 juillet, le château de Mailly-Raineval[1], où elle met une garnison ; le 20, elle défait, au village de Folies[2], la garnison de Péronne.

Humières n'était pas de l'expédition, car le même jour, il allait trouver le roi, en compagnie de La Guiche, grand-maître de l'artillerie. Le motif n'est pas indiqué, mais il est facile de le deviner : à la fin du mois, nous verrons arriver à Compiègne un pétardier, nommé Gentil, envoyé par le roi, et Pierrefonds est pétardé le 3 août. L'explosion réussit. Il ne reste plus qu'à franchir le fossé au moyen d'un pont volant, avançant sur des roues et venant s'adapter à la brèche. Mais cette machine de nouvelle invention demande des hommes plus expérimentés que les nôtres, et l'occasion d'enlever Pierrefonds est perdue.

Ces petites expéditions ne suffisent pas à absorber l'attention de nos pères, fort exactement renseignés sur tout ce qui se passe autour de Paris. Presque chaque jour des voyageurs rapportent des nouvelles soigneusement consignées dans le journal de Claude Picart, car tout le monde sent, que de la prise de la capitale dépend la fin de la guerre, et on devine assez quels sont les vœux de ces fidèles royalistes.

1. Con d'Ailly-sur-Noye, Somme. Il ne reste plus de ce château que des soubassements. La prise de Mailly-Raineval semble avoir fort inquiété les gens de Montdidier et d'Amiens. Le 2 août ils demandaient à Balagny de le reprendre. (Arch. d'Amiens, BB 51, fos 105 vo, 112 et 114 vo).

2. Con de Rozieres, Somme.



Aussi devons-nous relater ici des faits en apparence étrangers à l'histoire locale. Pour être complète, ne doit-elle pas traduire également les sentiments des habitants ? Comment les comprendre, sans rappeler les événements qui provoquent leurs espérances ou leurs découragements ? Avec quelle joie ils apprennent, le 6 juillet, la reddition de Saint-Denis qui, avec Dammartin, complète l'investissement. Il ne reste plus aux ligueurs que le château de Vincennes.

Cependant le blocus se prolonge, grâce à l'activité du jeune duc de Nemours et à la résignation farouche des habitants, peut être aussi à cause de certaines faiblesses des assiégeants, qui, pour ménager la ville, n'ont pas tous d'aussi nobles mobiles que le Béarnais.

On apprend alors que le duc de Parme, Alexandre Farnèse, vient d'entrer en France avec 8 compagnies de gens d'armes, 20 compagnies de chevau-légers et 8 régiments d'infanterie et que, fort de cet appui, Balagny a repris la campagne et enlevé Ribemont[1] ainsi que d'autres places de la Thiérache. De son côté Humières, pour secourir le roi, rappelle les petites garnisons qu'il a mises à Fleury[2], Mailly-Raineval[3], Ruisseau[4], Lassigny, Mortemer, et c'est avec quatre ou cinq cents cavaliers, dont plus de deux cents gentilshommes, qu'il se prépare à rejoindre le roi, quand, le 22 août, il reçoit une lettre d'Henri IV lui mandant « de se haster s'il voulloit assister à la bataille[5] ».

1. Chef-lieu de canton de l'arrond[t] de Saint-Quentin, sur la rive gauche de l'Oise, alors fortifié.

2. C[on] de Conty, Somme.

3. C[on] d'Ailly-sur-Noye, Somme.

4. Profitant du rappel de la garnison, les ligueurs amiénois détruisirent cette petite forteresse dès le 8 septembre 1590. (Arch. d'Amiens, BB 51, f[o] 124.)

5. Cette lettre n'existe plus et nous n'en connaissons que la phrase reproduite par Claude Picart.

Aussitôt il monte à cheval suivi de toute la gendarmerie et, le soir, il couche à Verberie. L'empressement est tel que Des Fossés[1] ne peut trouver un cheval et partira, le lendemain, à pied en compagnie de plusieurs jeunes gens de la ville. La renommée de Humières lui amène de nombreux volontaires, et avec les compagnies de La Hargerie, de La Boissière et de La Tour-Brunetel, il peut présenter au roi une troupe de huit cents chevaux, la plus belle de l'armée.

Malheureusement ce départ pour l'armée royale a rendu toute leur audace à la garnison de Noyon et aux gens de Balagny. Ils courent de nouveau le pays, canonnant et forçant les châteaux, quitte à les démolir, comme celui de Mortemer, quand ils ne se sentent pas de force à les garder. Le 29 août, ils poussent l'insolence jusqu'à venir enlever le bétail, dans les prés entre Venette et Compiègne. Une sortie des habitants les force à la retraite ; mais ils n'emmènent pas moins d'une centaine de chevaux et parmi eux, ceux de la censive de Venette appartenant à Saint-Corneille.

On se serait consolé de ces misères, si les forces conduites à Paris avaient donné le résultat attendu. Au début, les nouvelles sont encourageantes. Le jeudi 30 août, on apprend que Humières a défait une compagnie d'Espagnols et même qu'il a failli prendre le trésor de l'Espagne ! Le 31, c'est le roi qui a battu une grande troupe d'Espagnols et de Wallons. Le lendemain, samedi 1er septembre, à quatre heures du matin, arrive un laquais porteur d'une lettre de Humières. Il annonce la bataille pour le jour même et ordonne de faire une procession générale. On n'a garde d'y manquer et, le soir, il y eut encore une procession particulière du clergé de Saint-Jacques.

La bataille attendue n'a pas eu lieu, et Humières est

1. Nicaise Picart, sr des Fossés, fils de notre annaliste.



bien excusable de s'y tromper alors que, le 31 août, le roi adressait à madame de La Roche-Guyon le joli billet qui commence ainsi : « Ma maîtresse je vous escris ce mot la veille d'une bataille. L'yssue en est en la main de Dieu... ».

Lâchant la proie pour l'ombre, Henri IV a abandonné le blocus de Paris pour courir au-devant de Farnèse, lui offrir la bataille et terminer ainsi la guerre, comme deux braves vident une querelle en champ clos. Mais l'italien est trop habile stratégiste et trop dédaigneux de ces procédés chevaleresques. Retranché à Mitry, au milieu de marais inexpugnables, il lui suffit d'avoir ravitaillé Paris et il laisse le roi se morfondre dans une attente vaine. Après avoir enlevé Lagny à sa barbe, il reprendra tranquillement la route des Pays-Bas.

A titre de curiosité et pour nous rendre compte de l'état des esprits surexcités par des nouvelles contradictoires, transcrivons le récit de Claude Picart :

« L'ennemy est passé l'eaue *(la Marne)* par le pont qu'il avoit faict, est approché du Roy qui s'est recullé pour luy faire place et parvenir à bataille. L'ennemy s'est logé à Mitry-en-France et le Roy à Bondy. Le champ de bataille préparé, le Roy se y est présenté par trois jours et trois nuictz en personne et tout son camp en forme de bataille rangée. Il a sommé l'ennemy de y comparoir : le dernier des trois jours, il s'est monstré, et, ayant recongnu le Roy, il n'en a voullu manger ; ains s'est retiré comme ung reignart couart, à sa grande honte. Il est allé assiéger Lagny ; le Roy est allé à Cheelles-Saint-Baulthous *(Saint-Baudour ou Saint-Baudpteur)* pour lui coupper le chemyn, estimant qu'il devoist passer oultre par ce costé. Ce voyant, le dict ennemy s'est retranché et for-



tiffié de telle sorte que le Roy ne le peut approcher, quelques allarmes qu'il luy donne chascun jour. »

Comme il arrive toujours en cas de revers, on s'efforçait d'expliquer la marche de l'ennemi d'une façon consolante pour notre amour-propre et on acceptait toutes les nouvelles capables de nous rassurer. Justement, le conseiller Legay, originaire de Senlis et agent du roi à Cambrai, passait par Compiègne le 3 septembre. D'après les lettres tombées entre ses mains, les Pays-Bas en pleine révolte, le prince d'Orange en armes et trois villes occupées déjà par la reine d'Angleterre expliquaient assez la retraite du duc de Parme ; aussi quand le jour de la Nativité, 8 septembre, on apprend la prise de Lagny sous les yeux du roi impuissant et tous les habitants taillés en pièces, Claude Picart ne peut y *croire* et ne veut rien *oir*.

Le blocus levé, il ne restait plus qu'une seule voie pour s'emparer de Paris, essayer une surprise. Elle fut tentée le lundi 10, avant le jour. Un pétard ayant renversé la porte Saint-Martin, les soldats arrivèrent à un premier retranchement qu'ils franchirent, mais un second les arrêta et ils furent contraints de se retirer[1].

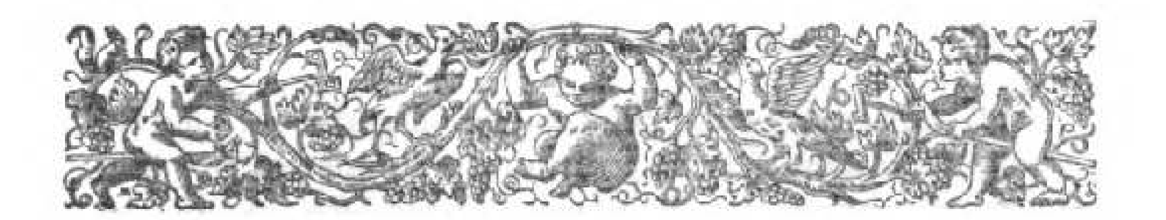
La capitale était sauvée et le roi obligé de licencier tous ses volontaires non soldés, que retenait seul l'espoir prochain d'une bataille et de la prise de Paris. Le jeudi 13 septembre, à dix heures du soir, Humières rentrait à Compiègne avec de nombreux cavaliers. La période des batailles et des grandes entreprises était close. Arques, Ivry, même le siège de Paris ont été glorieux pour le Béarnais, sans avancer ses affaires. Avec les auxiliaires étrangers qu'il attend,

1. Picart, qui nous donne ces détails, les place sous la date du XVIIe septembre. C'est une erreur matérielle.



il ne sera pas plus heureux et avec moins d'éclat. Ce n'est pas de haute lutte qu'il gagnera sa couronne. Dans la guerre de partisan qui va suivre, parviendra-t-il à lasser la constance de ses adversaires, ou simplement à se maintenir ?

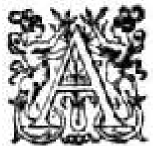




CHAPITRE XI

LA GUERRE DE PARTISAN

Exigences des Compiégnois. — Activité de Humières, il prend Corbie et est nommé lieutenant-général en Picardie. — Il est blessé. — Le roi risque d'être pris. — Evasion de Nicolas Fumée. — Fréquents séjours d'Henri IV à Compiègne. — Il mécontente les habitants en faisant célébrer des prêches et renonce à enlever le cercueil d'Henri III. — Tentative de Mayenne contre Compiègne. — Prise de Noyon. — Echec devant Pierrefonds. — Humières malade reprend ses courses en Picardie. — Il est blessé à Poix. — Sa mission dans le Boulonnais. — Mort de Biron. — Faute d'argent, les étrangers s'en vont. — Guerre sans résultat.

PRÈS avoir levé le siège de Paris et renvoyé la plus grande partie de son armée, Henri IV n'a plus qu'à attendre les secours de l'étranger. Revenu à Senlis, il se dirige sur Clermont qui lui tient à cœur pour assurer ses communications avec la Picardie[1]. La ville est enlevée facilement, mais le château continue à résister et il faudra demander l'assistance des Compiégnois.

Or justement, le 19 septembre, se présente à son camp, dans le faubourg de Clermont, une députation composée de l'attourné Raoul Paillot et de Claude Picart. Ils apportent les doléances de la ville mise en émoi par l'annonce d'un nouvel impôt. Tout muid de vin devra payer un écu d'entrée, en sus de l'ancien droit de 10 sous. Moitié de cette recette

1. *Lettres d'Henri IV*, t. III, p. 256.

sera portée à Senlis pour solder sa garnison, l'autre moitié restant à la disposition de Humières. Devant les murmures des habitants, l'assemblée réunie à l'Hôtel de Ville a refusé d'obéir aux généraux des finances et décidé de ne rien faire, avant de connaître la volonté formelle du roi.

Non seulement il supprime le nouvel impôt, mais il daigne s'excuser. S'il l'a établi, ce n'est que sur la demande des habitants de Senlis, de Mantes et de Meulan, afin de leur fournir les ressources dont ils ont besoin pour réparer leurs fortifications. Il voulait procurer les mêmes avantages aux Compiégnois, mais il les laisse libres de se créer d'autres ressources, et il se borne à les supplier de bien fortifier leur ville. Il doit se montrer d'autant plus conciliant qu'il a besoin d'eux. Deux jours après, le 21, il couche à Compiègne et le lendemain, après avoir visité les remparts et insisté sur l'achèvement des éperons et des ouvrages extérieurs, il repart à midi pour Clermont, ramenant six maçons et six charpentiers munis de pelles et de crics. Le 28, il retourne encore à Compiègne pour en repartir le lendemain, jour de saint Michel, et nous le verrons sans cesse revenir dans nos murs[1]. Nos bourgeois savent en profiter et exiger le prix de leur fidélité, comme d'autres vendront bientôt leur soumission.

Après avoir reçu du duc de Longueville, en décembre 1589, la juridiction du bailliage de Valois, ils viennent d'obtenir, par lettres patentes données au camp de Clermont, la maîtrise des eaux et forêts de ce comté. Henri III a transféré chez eux la monnaie de Paris, Henri IV y joindra celle d'Amiens. Enfin, l'exemption de la taille et des aides leur est

1. Ces deux passages d'Henri IV à Compiègne ne sont pas indiqués dans l'itinéraire dressé par Guadet.



accordée pour neuf ans. Mais déjà la parole royale ne suffit pas à remplacer les formalités administratives ; il importe de se mettre en règle et d'assurer l'avenir. Notre vieux procureur, Claude Picart, n'aura garde d'y manquer et il nous renseigne avec la précision d'un témoin et d'un acteur principal.

Le 5 novembre, arrivent à Compiègne les présidents de Thou[1] et de Blancmesnil[2], accompagnés d'un vieux conseiller de la Grande Maîtrise des eaux et forêts. Se rendant à Châlons pour y installer un parlement, ils ont dû se réfugier dans notre ville pour éviter les embuscades de l'ennemi. Ils sont aussitôt sollicités de transcrire les lettres patentes relatives au bailliage de Clermont ; mais, avec assez de raison, ils répondent qu'il faut attendre l'établissement du parlement.

Trois jours après, l'infatigable Claude Picart se présente au bureau des élus pour faire vérifier, entériner et publier les lettres d'exemption de taille données à Saint-Denis, au mois d'août. L'affaire est loin d'aller toute seule ; l'exemption du roi porte sur les aides aussi bien que sur les tailles et ne réserve que le taillon ; cependant, le 25 octobre, les trésoriers généraux de Senlis prétendent encore ne nous exempter que de la taille, et Picart doit adresser sa protestation au roi dont on méconnaît ainsi la signature.

L'établissement de la monnaie nous révèle des agissements plus curieux encore et nous montre le peuple prenant part à l'exercice d'un droit essentiellement régalien. Après la visite faite le 6 août

1. Augustin II de Thou, président de 1585 à 1595, oncle de l'historien Jacques-Auguste de Thou. Il venait, à grand'peine et moyennant rançon, de se tirer des mains des Ligueurs parisiens. L'Estoile, t. V, p. 44.

2. Nicolas III Potier, seigr de Blancmesnil, fils de Jacques et de Françoise Cüeillette, dame de Gesvres, conseiller au parlement 1564, président 1585, député par Henri IV pour présider la Chambre de parlement établie à Châlons, mort en 1635, âgé de 94 ans. P. Anselme, t. IV, p. 764.



par un général des monnaies, le 20 du même mois, le maître des requêtes François Miron, l'homme de confiance d'Henri IV, réunit les habitants dans une assemblée générale, tenue à l'Hôtel de Ville, et là il donne lecture des lettres patentes datées du mois d'août au camp de Saint-Denis. Après avoir rappelé que son prédécesseur a déclaré déchues de leurs privilèges les villes rebelles, comme Paris, Amiens et autres, et qu'il a transféré à Compiègne la monnaie de Paris, le roi ordonne d'y transporter également la monnaie d'Amiens. D'autres lettres donnent à Philibert Fidèle, dit Tudesque, la charge de conducteur de la monnaie de Compiègne pendant six ans. Dans une seconde assemblée tenue le lendemain, Miron demande aux gouverneurs attournés d'indiquer les personnes les plus capables de remplir un office dans les monnaies. Ce choix ne sera arrêté que dans une troisième assemblée, le surlendemain, et il paraît avoir été dicté par le seul Tudesque. Ce sont : Jean Brugnart, *garde*, Charles Poulliet, *essayeur*, Antoine Blondel, *tailleur*.

Quant aux habitants convoqués ainsi à son de cloche, ils semblent n'avoir qu'à « remercier très humblement Sa Majesté de ses grans liberalité et tiltre d'honneur donné à la ville ». Cependant ils ne cachent pas leur crainte de voir les nouveaux officiers prétendre à une exemption d'impôt, et finalement il est décidé qu'elle ne portera que sur les deux premiers écus[1]. Il convient d'ajouter que leurs gages étaient modestes : par trimestre 10 livres pour Brugnart, 8 pour Poulliet, 4 pour Blondel. Mais c'étaient

1. Cette pratique était ancienne. Déjà lors de l'établissement des francs archers, de peur que le choix d'un homme aisé ne vînt à rejeter l'impôt trop lourdement sur les autres contribuables, on limitait son exemption. *Les Francs Archers de Compiègne*, p. 119.



d'ordinaire des orfèvres qui, en dehors de leurs fonctions peu astreignantes, pouvaient continuer leur commerce. L'atelier monétaire, devenu ainsi plus important, fut transféré de la Tour des Forges au château à partir du 1er octobre 1590, et la marque monétaire, qui avait été simplement un A, devint l'alpha et l'oméga, *principium et finis*. Sur quoi, Picart ne manque pas de remarquer que rien ne convenait mieux à Compiègne, qui reçut de Clotaire, fils de Clovis, le premier parlement de France et un atelier monétaire, qui fonctionna jusqu'à Louis le Gros et donna son nom à la Tour des Forges[1] !

Sur un terrain plus pratique, notre procureur n'était pas moins soucieux de l'honneur et de la prospérité de sa ville. Le mémoire qu'il nous a laissé renferme les demandes adressées par lui, et en marge les réponses du roi. La pièce est trop longue pour être reproduite, mais il importe d'en donner une idée. Elle fait connaître les prétentions des bourgeois de Compiègne et elle les montre discutant sans trop d'infériorité avec leur souverain.

C'est un robin qui tient la plume. De là cette insistance à rattacher à Compiègne les prévôtés distraites autrefois : celles de Pierrefonds et de Béthisy lors de l'érection du duché du Valois, comme celles de Remy, Gournay et Moyenneville enlevées en faveur du comté de Clermont. Se prévalant de la fidélité des Compiégnois qui les expose aux rancunes du parlement de Paris, il demande pour notre ville d'être détachée de son ressort et de devenir le siège d'une chambre de parlement, avec un président, douze conseillers et un

1. Cf. J. du Lac, *Notes sur le transfèrement à Compiègne des ateliers monétaires de Paris et d'Amiens*. — Paul Bordeaux, *Les ateliers monétaires de Compiègne et de Melun pendant la Ligue*. — Ms. de Claude Picart.



ressort comprenant Senlis, Clermont, Noyon, Péronne, Montdidier, Roye, Laon, Coucy, Chauny et le pays de Vermandois. A défaut d'une chambre de parlement, il se contenterait d'un présidial remplaçant celui de Laon, pour punir cette cité rebelle. De plus, les privilégiés ayant affaire aux gens de notre ressort, devraient en ressortir également, qu'ils fussent demandeurs ou défendeurs, et le scel de Compiègne serait attributif de juridiction au siége du bailliage, comme celui de la prévôté de Paris.

Au point de vue commercial, la ville réclamait des foires franches les deux premiers jours de chaque mois, alors que le roi n'en accordait que quatre par an.

Sous le rapport financier, elle insistait vainement pour que l'exemption d'impôt fût étendue au taillon. Faisant valoir qu'elle avait sacrifié pour ses fortifications les maisons et les jardins, dont elle tirait son unique revenu patrimonial estimé 360 livres, elle demandait l'abandon du droit d'issue sur les bois porté de 8 deniers à 2 sous par voiture. De même pour se rembourser des 2500 écus de rente constituée pour frais de garnison, d'artillerie, de poudre et de munitions (dépense ordonnée par Humières et Longueville), elle prétendait jouir des fermes du vin et de la boucherie, estimées mille écus.

En outre, le roi ratifierait toutes les concessions de Humières : dons aux gentilshommes et soldats royalistes, autorisation de prendre du bois à volonté dans la forêt sous la simple redevance de 12 sous par somme de bois. De plus, il prendrait à sa charge les 2626 écus enlevés par Humières au receveur des consignations et destinés au rachat d'une rente due par la ville. Bien que cette somme eût servi à secourir Senlis, le roi demandait à en vérifier l'emploi ; de

même il se refusait à ratifier toutes les libéralités faites à ses partisans avec les deniers publics et déclarait ne pouvoir tolérer plus longtemps le pillage de la forêt.

Songeant à l'avenir, Claude Picart réclamait un engagement formel de conserver, à Compiègne, le bureau de finance établi, en 1589, pour la recette de tous les villages dans un rayon de six lieues, et le maintien perpétuel de la monnaie.

Cédant sur certains points, refusant sur d'autres que nous avons indiqués, le roi prétendait le plus souvent s'en référer à son conseil, mais toujours avec promesse de faire pour eux plus que ses conseillers ne voudraient.

Après la dislocation de l'armée royale, Humières est revenu à Compiègne, mais il n'y séjourne guère. Tantôt il va pétarder Laon, fait sauter la porte et se heurte à une grille qu'il ne peut enfoncer[1] ; tantôt, le 3 octobre, en compagnie de Longueville et de La Noue, il tente de surprendre Soissons, mais il trouve l'ennemi sur ses gardes. Il ne pouvait cependant agir avec plus de mystère. La veille de l'expédition de Laon, rentré à Compiègne à dix heures du soir, il avait défendu d'ouvrir les portes avant son départ le lendemain, à midi ; et prenant alors le chemin de Margny, il annonçait hautement le projet de reprendre ce château ; puis, repassant sur la rive gauche de l'Oise, il allait tout d'une traite jusqu'à Laon. Mêmes précautions pour surprendre Soissons : il avait emmené toutes ses forces, infanterie et cavalerie, dans la forêt et répandu le bruit d'une attaque contre Pierrefonds. C'est que notre gouverneur, au dire de nos chroniqueurs, était entouré de nombreux espions qui, parfois, faisaient mine de le conseiller. Aussi ces courses rapides ne causaient qu'un surcroît de dépense

1. D'après RICHART, p. 316, il s'agit de la porte Royer.



et de fatigue. Longueville, lui-même, en revenait malade.

Le duc manda alors près de lui un monsieur Monon, dont la qualité ne nous est pas indiquée, peut-être un médecin[1] ? Le personnage, voyageant à mulet, escorté de deux cavaliers, reçut, sur la route de Soissons, un coup d'arquebuse qui lui brisa la cuisse et tua sa monture, si bien qu'il resta sur place et ne fut ramené que le soir à Compiègne, « fort mal accommodé » (9 octobre). Humières revint le lendemain sans encombre.

Le roi ne devait pas tarder. Alors qu'en vrai gascon il se disait « obligé envers les Espagnols de leur faire l'honneur de les reconduire[2] », en réalité il avait besoin de rassurer les villes fidèles épouvantées par la prise de Corbeil. A son arrivée à Compiègne, 6 novembre, sa première visite fut pour sa tante, l'abbesse de Soissons. On se rappelle que cette princesse s'était déjà réfugiée à Compiègne, fuyant les violences des Huguenots ; maintenant elle se dérobait aux persécutions de l'évêque ligueur Jérôme Hennequin. Arrivée, le 23 octobre, elle avait été reçue en grande pompe par le lieutenant Nicolas Desprès[3], et, après une nuit passée à l'hôpital Saint-Nicolas, elle avait pris gîte chez la veuve du lieutenant Antoine Le Féron. Henri IV se souciant peu d'habiter chez la vieille

1. Nos registres de catholicité mentionnent seulement Antoine Poussin, parrain à Saint-Jacques le 10 décembre 1592, qualifié médecin du roi et de monsieur de Longueville. Le duc ne figure nulle part comme parrain, mais nous rencontrons son maître d'hôtel, Gabriel d'Assigny, le contrôleur de sa maison, Etienne Duvivier, et son tailleur, Pierre Edmé.

2. *Lettres*, t. III, p. 290.

3. Ce magistrat, qui venait d'être pourvu d'un office de maître des requêtes, revint en hâte pour la recevoir. Il fut si pressé à la porte de Pierrefonds qu'il tomba malade, et mourut sans doute peu après, car son nom ne reparaît plus, et l'année suivante nous trouvons à sa place Jacques Loisel.



dame, en compagnie de sa tante l'abbesse, alla s'installer à l'hôtel des Ratz où il avait déjà séjourné, installation bien provisoire, coupée de courses perpétuelles. Ainsi, dès le lendemain 7 novembre, il se mettait en route pour Château-Thierry. Au moment de monter à cheval, il apprenait que Givry venait d'enlever tous les mulets du duc de Parme avec les présents offerts par les Parisiens. On disait, en outre, que ce prince s'était séparé de Mayenne fort mécontent. C'est réconforté par ces bonnes nouvelles et accompagné d'environ 2.000 chevaux que le roi partait pour Château-Thierry et allait, ce soir-là, prendre gîte à Cœuvres. Il y reviendra encore le 10 et, dans la lettre de ce jour au duc de Nevers, il lui annonce, pour le lendemain, son arrivée à Compiègne où il sera seulement le 13 pour y passer la nuit. Est-ce le 7, ou seulement le 10, qu'il vit pour la première fois, dans le château de son père, cette belle Gabrielle qui allait tenir une si grande place dans sa vie? Serait-elle la cause du léger retard dans le retour à Compiègne[1]?

En quittant Compiègne, il comptait se rendre directement à Saint-Quentin ; mais après avoir pris le château de Sabrianois, situé entre cette ville et Chauny, il est informé de la présence de l'ennemi du côté de Soissons, revient à Attichy, le 17, et y reste quatre jours attendant des nouvelles plus précises. Marchant alors vers Soissons, il taille en pièces bon nombre d'Espagnols et les contraint à se retirer d'abord à Guise et de là au Pays-Bas[2].

1. L'éditeur des *Lettres d'Henri IV*, t. III, p. 297, note, indique pour cette rencontre la date du 10; le journal de Claude Picart permet de reporter au 7 le premier séjour du roi à Cœuvres.

2. Tous ces détails donnés par notre annaliste sont confirmés par les *Lettres d'Henri IV*. On voit combien les Compiégnois étaient bien informés des faits et gestes du roi.



Arrivé enfin, le 7 décembre, à Saint-Quentin, il y trouve Humières qui vient de reprendre Chaulnes et Roiglise[1] et qui voudrait exécuter sur Corbie une entreprise projetée depuis longtemps, surtout depuis le jour où la défaite de Bellefourière a fait tomber entre ses mains un gentilhomme du pays, nommé Ronquerolles, rentré de nouveau à son service. Le roi approuve son projet et lui adjoint Parabère, fort expert dans l'art de prendre les places. L'entreprise est d'autant plus difficile, que même en cheminant la nuit, on ne peut passer près d'une église sans éveiller le tocsin et parfois même sans recevoir quelque volée de canon. La petite troupe composée de soldats éprouvés, arrive sous Corbie dans la nuit du samedi au dimanche 9 décembre, et s'arrête un peu au nord de la place, là où le ruisseau de Miraumont[2] entre dans Corbie qu'il traverse avant de se jeter dans la Somme. Aux premières lueurs de l'aube, Humières se jette à l'eau qui lui monte jusqu'au cou et guidé par Ronquerolles, marche dans le lit de la rivière pour pénétrer ainsi dans la ville, mais arrivé sous la voûte qui donne passage au ruisseau il se heurte à une forte grille en bois. Un pétard la fait sauter si imparfaitement, qu'après l'avoir attaquée à coups de cognée, il faut se glisser dessous et passer ainsi un à un. Tout ce bruit a donné l'éveil et le gouverneur accourt avec des soldats portant des flambeaux, alors que Humières n'a encore qu'une demi-douzaine d'hommes autour de lui ; mais un coup d'arquebuse tiré par l'un d'eux, nommé Sivord, étend Bellefourière[3] raide mort, et à cette vue ses soldats

1. Con de Roye (Somme).

2. La rivière d'Ancre.

3. Ponthus, seigr de Bellefourière, de Cagny, etc., fils aîné de Charles et de Catherine de Saintan, marié à Françoise de Soyecourt. Son petit-fils, Maximilien de Bellefourière, mis de Soyecourt, héritier de ces deux maisons, fut grand veneur sous Louis XIV.



s'enfuient. En même temps La Boissière escalade les murailles avec des échelles ; tout ce qui veut résister est tué, soit trente ou quarante personnes, rien que pour les habitants, et la ville est prise.

Dès le lendemain, Humières annonçait son succès aux habitants de Compiègne et passait modestement sous silence ce qu'il avait fait ; mais serviteur d'un roi huguenot, il n'eut garde d'oublier le soin qu'il a eu de protéger les églises. Heureux de voir dans sa conquête un accroissement de sécurité pour Compiègne, il s'autorise de cette prise pour recommander de faire bonne garde[1].

Pour apprécier l'importance de cette conquête, il faut se rappeler celle qu'avait alors la place de Corbie et qu'elle gardera tant que l'Artois sera espagnol. Aussi le biographe de Humières ne craint pas de dire « que la prise de cette place, à trois lieues d'Amiens, presque au cœur de la Picardie, fut propre à relever les courages ébranlés par la longue et vaine attente de la réduction de Paris[2] ».

Huit jours après, Henri IV, venu de sa personne à Corbie, en mettait le gouvernement à la disposition de Humières qui le donnait à son beau-frère La Boissière ; puis il nommait notre gouverneur lieutenant-général en Picardie. La chose se fit d'autant plus facilement que d'Estrées, qui avait médiocrement réussi dans cette province, ne fut pas fâché de l'échanger contre l'Ile-de-France. Humières n'avait alors que 23 ans ! Une élévation aussi rapide était certes méritée, mais elle ne pouvait manquer d'exciter bien des

1. Cette lettre nous a été conservée par Cl. Picart.

2. Les précautions prises par l'échevinage d'Amiens, le 11 décembre 1590, traduisent l'effroi de la ville (BB 51, f° 159). Une lettre d'Henri IV, du 10 décembre, montre sa satisfaction et rend justice à Humières, à Parabère et à La Boissière, que Berger de Xivrey identifie à tort avec un autre La Boissière, tandis qu'il s'agit évidemment du beau-frère de Humières.



jalousies fort préjudiciables aux intérêts de l'Etat. Heureusement pour notre ville ce poste important n'emportait pas pour Humières l'abandon de celui qu'il occupait à Compiègne[1]. Cependant il y résidera moins souvent et sera attiré vers Corbie, à trois lieues d'Amiens, au centre du pays ligueur.

Un de ses premiers soins fut de remplacer les gouverneurs douteux. Ainsi à Chauny, Liencourt[2], fatigué de tant d'alarmes essuyées au service du roi, songeait, disait-on, à s'affranchir d'un mal par un pire, c'est-à-dire à passer à la Ligue. Humières le remplace par son beau-père, le comte de Chaulnes. Dès le 26 janvier, il renforce la garnison en y envoyant cent cinquante arquebusiers et surtout messieurs de Thoix et de Valloires, beaux-frères de l'ancien gouverneur, et pour cette raison sympathiques aux habitants. Moins heureux à Coucy, il se laisse devancer par Lameth[3] qui livrera la place à Mayenne (24 janvier 1591).

Chez nous les esprits étaient inquiets : on savait Mayenne à Soissons, réunissant des munitions et des troupes. On disait même qu'il y faisait fabriquer, ainsi qu'à Noyon, de nombreuses échelles. On voyait partout

1. Comme capitaine-gouverneur de la ville de Compiègne, Humières touchait 100 écus par mois (quittance du 8 décembre 1589) ; il recevra la même somme comme lieutenant-général en Picardie (quittance du 10 février 1595). *P. orig.* 1549, n°s 31 et 34.

2. Nicolas d'Amerval, seig^r^ de Liencourt (Liancourt), gouverneur de Chauny, marié le 22 janvier 1591 avec Anne Gouffier, sœur de Timoléon Gouffier, seig^r^ de Thoix, et de Charles, abbé de Valloires. P. Anselme, t. V, p. 615. Anne avait été marraine à Saint-Antoine le 17 janvier 1590. Ce Nicolas d'Amerval fut le mari malheureux de Gabrielle d'Estrées.

3. Charles de Lameth, fils de Christophe de Lameth et d'Isabeau de Bayencourt, dite de Bouchavannes, gouverneur de Coucy depuis la mort de son oncle, Antoine de Bouchavannes (avant le 4 juin 1579). Il épousa Louise de Lannoy et leur fils Louis fut également gouverneur de Coucy. *P. orig.* 1630, Art. 37.888.



des espions et des traîtres, et l'on arrêtait à l'hôtel Saint-Georges, derrière l'hôtel de ville[1], deux singuliers personnages, le sieur d'Aucourt et Simon le Tellier, de Catenoy[2], gendre de Jean Fillion, du Bois d'Ageux[3]. Ils étaient porteurs de lettres écrites par eux et adressées l'une au roi, l'autre à Brichanteau. Celle au roi, en date du 28 décembre, lui dénonce la présence à Compiègne de nombreux ligueurs qui font les royalistes et ne sont que des « raatz courtaulx ayant leurs queues rongnés bien prez du cul », aussi l'engage-t-il à venir et à amener force chats pour étrangler et manger tous ces rats. L'autre lettre, plus ambiguë, fait allusion à une complicité sur laquelle on compte pour surprendre notre ville. Information faite, on reconnut avoir affaire à des fous et ils furent élargis. Cependant, Picart a pris soin de reproduire ces lettres, et l'importance qu'il leur donne témoigne de l'affolement des esprits. Sur l'ordre du roi, qui se disait informé d'une surprise projetée contre la ville, des perquisitions furent faites dans toutes les maisons. Claude Picart fut envoyé aux Jacobins. Il fouilla l'église et le couvent de la cave au grenier et ne trouva rien de suspect.

Cependant Henri IV était de nouveau revenu à Compiègne le 7 janvier 1591 et le lendemain en se rendant à Chauny, il faillit tomber dans une embuscade près de Dreslincourt[4]. Heureusement qu'en tête de sa petite troupe marchaient Humières et Lavardin[5] ; ils se jetèrent sur l'ennemi composé de gens de ce village et de soldats de la garnison de Noyon. Ils en

1. Aubrelicque, *Topographie de Compiègne*, p. 94.
2. Con de Liancourt.
3. Cne de Longueil-Sainte-Marie, con d'Estrées-Saint-Denis.
4. Con de Ribécourt (Oise).
5. Jean de Beaumanoir, mis de Lavardin, maréchal de France.

tuèrent un bon nombre et firent les autres prisonniers qui furent amenés à Compiègne.

Humières n'était pas toujours aussi heureux. Il échoua dans ses tentatives contre Rue et Saint-Valery, sans autre résultat que la prise de Rambures qui mourut de ses blessures à Corbie. Irrité contre Mayenne qui venait de prendre Nesle et de forcer le régiment de Manicamp à capituler, il voulut lui rendre la pareille en enlevant cinq ou six cornettes wallonnes campées à Lagny[1]. Grâce à une marche de nuit, il comptait les surprendre, mais il trouva l'ennemi sur ses gardes renforcé de la veille d'un bon nombre de carabins. Aussi fut-il durement reçu, son valet de chambre tué et le s[r] de la Chesnay estropié de deux coups d'arquebuse. Lui-même eut l'épaule traversée. La blessure n'eut pas de suites fâcheuses, car, le 9 mars, Henri IV écrivait « Humières a eu une arquebusade au bras, de laquelle il commence à se bien porter[2] ».

Pendant que Humières subissait un repos momentané, notre ville vit arriver en fugitif un prélat qu'elle avait reçu récemment en tout autre appareil. Il y avait à peine dix-huit mois que Nicolas Fumée, évêque-comte de Beauvais, conduisait solennellement à Saint-Corneille le cercueil d'Henri III ; aujourd'hui il sortait d'un bateau de légumes où il avait été trop heureux de se cacher ; et il n'était pas besoin de ce contraste pour toucher les bourgeois d'une ville qui s'honoraient en recevant tant de proscrits : l'abbesse de Soissons, les baillis d'Amiens[3] et de Senlis, les élus

1. C[on] de Lassigny (Oise).

2. *Lettres*, t. III, p. 352.

3. Antoine de Hallwin, seig[r] d'Esclebecq, bailli d'Amiens, s'étant retiré à Compiègne avec sa femme et ses enfants, l'échevinage d'Amiens décida de saisir ses meubles (12 mai 1589). BB 50, fol. 28.



de Montdidier[1] et bien d'autres. Le récit de ses infortunes suffisait[2].

Suspect aux ligueurs beauvaisiens pour son attachement à Henri III, l'évêque avait été gardé à vue dans son palais, en butte aux plus mauvais traitements. Ils avaient révolté même le duc d'Aumale, lors de son passage à Beauvais, après la déroute de Senlis, et Fumée lui devait d'avoir pu se réfugier dans son château de Bresles[3], en compagnie du doyen de son chapitre, Claude Gouyne. Il s'y tenait fort paisible, sans parvenir à désarmer le mauvais vouloir des habitants qui refusaient de lui vendre, même contre argent comptant, les vivres dont il avait besoin.

Peu après la saint Martin, 11 novembre 1590, arriva au château un certain capitaine Angot faisant partie de la garnison de Beauvais, auquel sa qualité de Béarnais et de sujet d'Henri IV valut un bon accueil de la part du capitaine Anchin, concierge du château, et de la part de l'évêque lui-même. Celui-ci lui fit goûter son vin. Mais Angot n'était venu que pour reconnaître les lieux et particulièrement la chambre habitée par Nicolas Fumée.

Cependant, peu de jours après, 18 novembre, on vient l'avertir de se tenir sur ses gardes. Cette nuit même la garnison de Beauvais doit surprendre le château de La Neuville-en-Hez, à peine éloigné d'une lieue. L'évêque recommande donc à son concierge de faire

1. V. DE BEAUVILLÉ, t. Ier, p. 235.

2. L'ABBÉ DELETTRE, dans l'*Histoire du diocèse de Beauvais*, et DUPONT-WHITE, dans la *Ligue à Beauvais*, en ont parlé, mais le récit que nous donnons ici, d'après un ms. des Vc de Colbert, vol. 30, fos 313-315, nous semble plus complet.

3. Château fort au XIIIe siècle, reconstruit au XVIe par l'évêque Louis de Villiers, démantelé par Mouy et Saisseval, ruiné à la Révolution, suffisant encore pour abriter le presbytère, l'école, la mairie et la gendarmerie. GRAVES, Con de *Nivillers*.



le guet avec la plus grande vigilance ; mais loin de lui obéir, le capitaine pousse l'imprudence jusqu'à confier les clefs au portier, pour aller, au petit jour, porter une lettre à un habitant du village. A peine le pont-levis de la poterne est-il baissé, que des gens cachés dans le fossé, presque tous soldats de Brouilly, se saisissent du portier et des clefs et pénètrent dans le château. Au bruit, l'imprudent concierge, logé au-dessus de la porte, s'empresse de descendre mais il est tué sur le champ. Guidés par Angot, les soldats vont droit à la chambre de l'évêque, forcent sa porte et osent porter la main sur lui. Il est blessé au doigt ainsi que plusieurs de ses serviteurs, sans qu'aucun ait fait mine de résister. Le château est pillé de fond en comble et tandis que le neveu de l'évêque, Martin Fumée, le sieur des Roches, sa femme, fille du vicomte de Bourgueil, et les serviteurs sont conduits en prison à Beauvais, l'évêque et le doyen sont emmenés sous bonne escorte, d'abord à Roye, puis à Noyon, où ils resteront sous la garde des soldats de Brouilly. Plusieurs, quoique ses diocésains, ne le traitent pas avec moins de rigueur et il ne lui est pas même permis d'écrire une lettre.

Ce traitement barbare fut blâmé en haut lieu, ainsi qu'en témoignent les lettres de Mayenne à Brouilly et celles du légat Cajetan. L'évêque d'Amiens, quoique engagé dans le parti de la Ligue, s'honora également en refusant d'ordonner les jeunes clercs du diocèse de Beauvais, que le chanoine Luquin lui avait envoyés, considérant le siège de Beauvais comme vacant.

Parmi les geôliers du pauvre évêque, un des plus féroces était un certain Rousseville. Enragé joueur de paume, quand il avait perdu, n'avait-il pas la prétention de faire payer l'enjeu par son prisonnier ! Il fut tué au cours d'un voyage à Soissons, bien que muni

d'un passeport du roi, et on ne manqua pas d'en rendre l'évêque responsable. Comme celui-ci avait laissé tomber dans l'église Saint-Christophe quelques pièces de monnaie que leur haute antiquité rendait inconnues, il se trouva, à Noyon, des gens pour affirmer que c'était là autant de maléfices qui avaient causé la mort de Rousseville et que l'évêque était sorcier.

Pendant les trois mois de cette dure captivité, il put, cependant, écrire à Mayenne. Mais la lettre, confiée à un apothicaire de la ville, nommé Gabriel, fut interceptée et l'apothicaire fut mis en prison. De Ville, le gouverneur, osa dire à l'évêque que s'il parvenait à s'échapper il n'irait pas loin. Perdant alors tout espoir d'être délivré, Nicolas Fumée se résigna à traiter de sa rançon avec Brouilly. Elle fut fixée à 900 écus et, moyennant caution, il obtint la permission de se retirer à une lieue de Noyon, au château de Varesnes, avec son doyen. Il ne comptait pas y rester et faisait demander pour diverses personnes des passeports pour Compiègne, dans l'espoir de se glisser en leur compagnie. Comme plusieurs fois on lui avait manqué de parole, il s'arrêta à une détermination plus hardie.

Profitant de la situation du château entouré de toutes parts par les eaux de l'Oise, par une nuit obscure et pluvieuse, il se risque seul dans une barque avec son fidèle doyen. Malgré le mauvais temps, la rive est surveillée avec soin ; une voix interpelle le batelier ; il répond que son bateau contient un chargement d'oignons. Nos fugitifs entendent alors cette singulière réflexion : « Des prêtres ou des oignons, c'est tout un ». Ils étaient découverts ; cependant ils purent continuer à descendre l'Oise et, quand le lendemain, Brouilly trouvant Varesnes vide, se lança à leur poursuite, aiguillonné par la colère et la cupidité, il était trop tard, les deux prêtres débarquaient à Compiègne.



Combien de temps Nicolas Fumée resta-t-il à Compiègne et où logeait-il ? Peut-être chez Jérôme Le Caron, dont il tint la fille sur les fonts baptismaux de Saint-Antoine en compagnie de l'abbesse de Soissons, Madame Catherine de Bourbon, le 13 avril 1591. Nous le retrouvons au mois de mai suivant présidant un service pour Henri III. Ensuite, il n'est plus question de lui et nous savons qu'il mourut, à Chartres, le 3 mars 1593.

Après la prise de cette ville (19 avril 1591), le roi revint à Compiègne dans l'espoir de secourir Château-Thierry assiégé par Mayenne. Le vicomte de Combloisy, chargé de la défense, avait demandé des secours que nous n'avions pu lui donner et la mésintelligence des ducs de Longueville et d'Epernon l'avait laissé à ses propres forces. Il dut capituler[1]. Henri IV apprit cette mauvaise nouvelle en chemin, il n'en continua pas moins sa route et, le 1er mai, il arrivait à Compiègne où il passa trois jours, à l'hôtel des Ratz. On y célébra l'office à la huguenote et les habitants, royalistes fidèles mais bons catholiques, manifestèrent leur mécontentement par de tels murmures que le maître des requêtes Miron dut informer contre eux.

Le vendredi 3 mai, le roi quittait Compiègne pour passer deux jours à Chauny, où il arrivait le soir même, fort tard. Nous eûmes alors un petit avantage que notre chroniqueur local signale avec raison, car il nous montre l'intervention de simples paysans dans la lutte contre l'étranger. Mayenne, ayant reçu des Pays-Bas un régiment de lansquenets, l'envoya tenir garnison à Coucy. Mais Lameth, bien que gagné à la Ligue, refusa de les recevoir. Ils durent passer outre et, sur de nouveaux ordres de Mayenne, aller renforcer les garnisons de Noyon, Roye et Montdidier.

1. Consulter à ce sujet l'ABBÉ PÉCHEUR, *Annales du diocèse de Soissons*, t. V, p. 610.



Henri IV, informé de leur passage aux environs de La Fère, voulut les combattre, mais ses partisans ne lui en laissèrent pas la peine. Un simple sergent de la garnison de Saint-Gobain, avec cinquante arquebusiers et quatre-vingts paysans, les surprit dans la forêt et, au cri de : « Vive le Roy », leur envoya une salve d'arquebusade. Devant cette poignée d'hommes, les six cents étrangers s'enfuirent en jetant leurs armes et les paysans acharnés à leur poursuite les massacrèrent presque tous au milieu des bois. Une soixantaine seulement put gagner La Fère.

A la même époque, la garnison de Noyon fut également battue et Rieux, qui la commandait, fut fait prisonnier et envoyé à Compiègne, d'où il ne sortit que moyennant rançon. Par contre, d'Epernon, voulant effacer le mauvais souvenir de la perte de Château-Thierry dont il était en partie responsable, essaya d'enlever Pierrefonds ; une balle d'arquebuse lui traversa la joue et ses gens s'empressèrent de lever le siège. Il en fut quitte pour quelques dents cassées, mais le bruit de sa mort n'en courut pas moins à Paris[1].

Le 18 mai, le roi était de nouveau revenu de Senlis à Compiègne, avec l'intention de repartir le lendemain matin. Le soir, à son souper, il communiquait à Claude Picart une nouvelle qui changeait ses projets. Le marquis de Maignelay venait d'être assassiné à La Fère, faute d'avoir tenu compte de ses avertissements. Ce jeune chef s'était montré des plus actifs parmi les ligueurs de Picardie, et on se rappelle avec quelle habileté il avait enlevé à d'Estrées la place de La Fère, qu'il avait depuis lors gardée pour la Ligue. Mais apprenant que Mayenne voulait la livrer aux Espagnols et, cédant aux instances de son père resté

1. L'Estoile, t. V, p. 98.



fidèle au roi, il s'apprêtait à remettre La Fère à Henri IV, plutôt que d'y recevoir l'étranger. C'est alors qu'il fut tué par Colas, capitaine des gardes de Mayenne, au sortir de l'église. Picart, qui tenait cette nouvelle de la bouche du roi, accuse formellement Mayenne et le curé de La Fère[1].

Forcé par cette triste nouvelle d'abandonner ses projets, le roi resta à Compiègne toute la journée du lendemain, le dimanche 19 mai, et un prêche eut encore lieu dans une salle basse de l'hôtel des Ratz. Henri IV y assista seul avec quelques personnes de sa suite. Aucun habitant n'y prit part. Ce n'en fut pas moins un grand sujet de mécontentement et de murmure ; cependant Miron n'eut pas à intervenir de nouveau, la présence du roi contint les bourgeois « se mordans les lèvres ».

Le lendemain, une autre mesure affecta plus encore toute la population. Le cercueil d'Henri III devait être transféré à Saint-Denis. Un service solennel eut lieu à Saint-Corneille, présidé par l'évêque de Beauvais, en présence de madame de Bourbon, abbesse de Soissons, du duc de Longueville et de son frère le comte de Saint-Pol, de monsieur Le Grand (Bellegarde), de Crèvecœur, de Humières et de plusieurs autres nobles chevaliers. Claude Picart ne manqua pas de demander à l'évêque décharge du précieux dépôt, en présence des deux notaires qui l'avaient reçu moins de deux ans auparavant.

Déjà le cercueil est placé sur le chariot prêt à partir,

1. Florimond de Hallwin fut inhumé dans l'église de Maignelay, où sa veuve lui fit élever un mausolée dans le bas côté gauche. Il était représenté en habit de guerre, à genoux, les mains jointes, son casque à ses pieds. Son fils unique, Charles, âgé de 7 à 8 ans, tomba de voiture sur la route de Maignelay à Montdidier et se tua, en 1598 (Ms. SCELLIER, t. II, p. 33). Veuve inconsolable, Marguerite de Gondi fut une des plus fidèles amies de saint Vincent de Paul.



les habitants désolés vont trouver le roi qui est à table pour le dîner (on sait qu'à cette époque ce repas se prenait vers dix heures du matin) ; ils le supplient de leur laisser ce témoignage de leur fidélité ; Longueville et Humières joignent leurs instances aux leurs, si bien que le roi ordonne de dételer les chevaux. A la grande joie des habitants, il accorde que le corps d'Henri III reste à Compiègne jusqu'à la paix. Il ne devait regagner Saint-Denis que peu de jours après la mort d'Henri IV, le 22 juin 1610. Et ce même Bellegarde l'accompagnera !

Le soir, Henri IV allait coucher à Senlis, en compagnie de sa tante l'abbesse et, deux jours après, il y faisait pendre un gentilhomme, qualifié de capitaine voleur, qui avait essayé de surprendre cette ville. Pareil danger nous attendait.

Mayenne, qui était à Reims et se disait malade, quitte cette ville, le 27 mai, et gagne d'une seule traite Neuilly-Saint-Front. Laissant là artillerie et bagages, il prend, avec une troupe d'élite, 200 cavaliers et 3.000 arquebusiers, la route de Paris, change brusquement de direction et pique droit sur Compiègne. Cependant Neuville, gouverneur de Crépy, a pu nous prévenir[1] et quand, à deux heures du matin, l'ennemi dresse ses échelles contre le boulevard, à l'angle des Jacobins, les habitants sont prêts à le recevoir. Suivant le biographe de Humières, une femme aurait encore eu l'honneur de donner la première alarme, mais ce doit être une confusion avec la tentative précédente et Claude Picart n'en fait pas mention. Aux premiers coups d'arquebuse partis du rempart, les Ligueurs se sentant découverts prennent la fuite,

1. Ce seigneur de Neuville se conduira assez lâchement lors de la prise de Crépy par Mayenne, le 1er septembre 1592 (VAULTIER, p. 245). Son messager, Claude Bonnart, reçut pour sa peine 8 livres parisis. CC 55, f° 117.



salués par de nombreux coups de canon, avec plus de honte que de mal, car, à pareille heure, nos artilleurs ne peuvent tirer juste. Dans le fossé, on trouva huit échelles et de nombreux pétards dont l'ennemi comptait se servir, s'il avait pu atteindre le haut des murailles. Succès d'autant plus méritoire que Humières était absent et que Longueville, seul, se trouvait là pour aider nos braves bourgeois à repousser Mayenne, en personne, accompagné de La Chastre et Quitry. Humières, prévenu sur le champ, rentra le lendemain, à quatre heures du matin. Il n'avait plus qu'à se joindre à nos attournés et au duc de Longueville, pour remercier Dieu et informer le roi de la belle conduite des habitants[1].

Il ne tarde pas à leur adresser ses félicitations. Mais, dans la lettre du 31 mai datée de Monfort-l'Amaury, il ne manque pas, avec cet esprit pratique qui est un des traits saillants de son caractère, de toucher la corde de l'intérêt personnel, et signale le triste sort des villes tombées au pouvoir de Mayenne, qui leur impose des garnisons étrangères. Et cependant, à la même date, nous trouvons, pour la première fois, mention d'une compagnie tenant garnison à Compiègne : soixante hommes de pied et vingt hallebardiers, sous le commandement du capitaine Perthuis. On a bien soin de dire que les soixante hommes de pied sont français[2].

1. Denis Mouton, Helye de Beaupuis, Adrien Vivien et autres qui rapportèrent les échelles reçurent 24 s. p. — Baltazard Genson, envoyé vers le roi, reçut, le 29 mai, 9 l. 7 s. Le 10 juin, on porta son salaire à 14 l. 3 s. — Pour d'autres dépenses qui ne sont pas spécifiées, le comptable se trouva déchargé d'une somme de 107 l. 10 s. 10 d. p., du fait de la tentative d'escalade. (CC 55, f[os] 108, 110). Le bonheur rend généreux !

2. Picart reproduit la lettre du roi à son trésorier, Etienne Regnault, et la montre, mais sans aucun nom propre. La dépense pour six mois montait à 2.874 écus.

Restait à punir les traîtres pour lesquels on ne pouvait plus se montrer aussi indulgent qu'en octobre 1589. Jean Lefebvre, fils du taillandier Pierre Lefebvre, se reconnut coupable de ces deux tentatives. Condamné à être pendu, il fut exécuté devant l'hôtel de ville, le samedi 1er juin, veille de la Pentecôte, et enterré au cimetière de Saint-Antoine. Le bon Picart ajoute : « j'ay prié pour son corps ! »

Quelques jours plus tard, la potence se dressa de nouveau, au lieu même où Lefebvre avait expié son crime, et cette fois on y vit monter un prêtre, originaire de Pont-Sainte-Maxence, attaché à la paroisse Saint-Antoine. Par respect sans doute pour son caractère, notre annaliste n'a pas écrit son nom et j'ai vainement essayé de suppléer à son silence.

Ces exécutions n'étaient pas rares. Le 6 juin, huit soldats de la garnison de Montdidier surprirent la maison du Fayel où madame de Longjumeau, Claude de la Fayette, se trouvait seule avec ses filles. Elle leur offrit cent écus, mais les pillards refusèrent, espérant une plus forte rançon. Ils comptaient sans Humières et Longueville qui, à la première nouvelle, se hâtèrent d'accourir avec les bourgeois de Compiègne et un canon. Ils firent la route en deux heures et le même jour, à cinq heures du soir, après avoir lancé deux boulets contre la porte, ils la brûlèrent avec de la paille. Obligés de se rendre, six de ces bandits furent pendus sur le champ, et les deux autres ramenés le soir à Compiègne[1].

Laissant à nos magistrats le soin de les punir, Humières repartit, cette fois avec son beau-frère La Boissière, pour de nouvelles expéditions en Picardie et détruisit, aux portes d'Amiens, les compagnies de

1. Chanoine Morel, *Le Château du Fayel et ses seigneurs*, p. 42.

Saisseval et du vidame de Picquigny. Du roi, on recevait également de bonnes nouvelles. Il venait de surprendre Louviers, et il ne devait pas tarder à revenir dans nos murs. Il arrivait le 22 juillet, comptant ne faire qu'un court séjour. Après avoir ravitaillé ses villes en hommes et en poudre, il voulait marcher au-devant du secours attendu d'Allemagne. Mais sur les instances de la noblesse de Picardie, il se décida à attaquer Noyon.

Depuis la perte de Coucy, nos communications devenaient difficiles avec Chauny, Saint-Quentin et le Catelet. La prise de Noyon remédierait à cet inconvénient et l'affaire semblait aisée, la ville n'ayant qu'une garnison de cent vingt soldats. Par surcroît de précaution, le roi annonce son dessein d'attaquer Pierrefonds en se rendant au-devant des reitres attendus en Champagne ; et il réclame de la ville de Compiègne l'exécution de ses promesses, en vue de nous débarrasser de ce repaire de brigands. Lui-même, se met en route pour Pierrefonds, puis soudain tournant bride il met le siège devant Noyon (25 juillet). Mais, Rieux ne s'y est pas laissé prendre. Sans hésiter, il a quitté son château, et avec une quarantaine de cavaliers portant autant d'arquebusiers en croupe, il s'est jeté dans Noyon et pendant trois semaines il y tiendra le roi en échec. D'autres, vainement, voudront comme lui secourir la ville assiégée. La Chanterie voit son régiment taillé en pièces par la garnison de Chauny et ne pénètre dans la ville qu'avec Brouilly et une dizaine d'hommes. Tremblecourt[1] est également défait

1. Le régiment de Tremblecourt était commandé par Louis de Beauvau, seigneur de Tremblecourt, fils de Claude de Beauvau et de sa seconde femme Jeanne de St Baussant mariée en 1556, mort sans alliance en 1596. Suivant quittance de 1500 écus donnée à Guillaume Olivier, trésorier général des armées de l'Union, le 18 mai 1589, il est qualifié colonel des gardes wallonnes et bourguignonnes. *P. orig.* 253. n° 81.



par les garnisons de Corbie et du Catelet. Tavannes[1], qu'on a fait venir de Normandie, quitte Roye, dans la nuit du 1er août, avec 300 cuirassiers et 400 arquebusiers, et chemine jusqu'aux portes de Noyon, à travers la forêt de Bouveresse. Vainement la nuit et les bois dérobent sa marche, vainement porte-t-il son attaque sur le quartier des reîtres qui semble le plus faible. Haraucourt l'arrête, et Piennes[2] accourt aussitôt avec ses enfants perdus, vigoureusement soutenu par La Boissière. Blessé de trois coups d'épée, Tavannes est pris et envoyé à Compiègne, tandis que Gribauval jette ses armes pour se sauver plus vite, poursuivi par La Curée[3]. Le duc d'Aumale, appelé par Mayenne et arrivé le 7 août, au point du jour, avec trois cents chevaux et trois cents arquebusiers, attaque nos chevau-légers au moment où ils descendent de garde et viennent de se désarmer ; mais Lannoy, La Hargerie, Biron arrivent successivement à leur secours, repoussent les assaillants et les reconduisent, l'épée dans les reins, jusqu'aux portes de Ham, avec de fortes pertes. Noyon reste donc livré à ses seules forces. Le même jour, le roi s'empare du faubourg et de l'abbaye de Saint-Eloi, position importante qui commande la ville. Des canons sont mis en batterie sur la contrescarpe même, entre le faubourg d'Orroire et celui de Dame-Journe (actuellement de Chauny) : quatre pièces près de l'abbaye, et, aussitôt la brèche ouverte, trois autres sur le portail de l'église vont soutenir l'assaut. A la troisième décharge, le sa-

1. Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, 1555-1629.

2. Charles de Hallwin, seigr de Piennes, puis duc d'Hallwin, 3e fils d'Antoine de Hallwin et de Louise de Crèvecœur.

3. Gilbert de La Curée, seigr du lieu et de la Roche-Turpin, capitaine de la compagnie de chevau-légers du roi. Fr. 25.825, art. 777. Henri IV l'appelait *monsieur le curé*. — Cet échec des Ligueurs a donné naissance à un récit assez plaisant, où l'on voit les prisonniers gardés par des vivandières. Fr. 3.412.



medi 17, les assiégés demandent à capituler. Le roi pourrait aisément prendre la place de vive force, mais il consent à n'entrer en ville que le lundi suivant, à midi, si d'ici là elle n'a pas été secourue. Il agit ainsi, moins par humanité que dans l'espoir d'amener Mayenne à livrer bataille. Mais le duc, immobile à Ham depuis dix jours, préfère rester de l'autre côté de la Somme et Noyon ouvre ses portes.

Rieux, qui avait été choisi comme otage avec l'abbé de Genlis et quatre autres notables, put alors se retirer librement avec une trentaine de ses cuirassiers, escorté par Humières jusqu'à Saint-Léger-aux-Bois, d'où il gagna Pierrefonds. La ville de Noyon était frappée d'une contribution de 30.000 écus. Tous les habitants comme les gens de guerre étaient libres de se retirer ou bon leur semblerait[1]. Un fâcheux incident troubla seul cette heureuse journée. La foule de ceux qui sortaient et qui entraient produisit à la porte de Ham une telle poussée, que le garde-fou se rompit, entraînant dans le fossé de nombreuses victimes. Là, furent blessés le seigneur de la Motte, de Montdidier, et le fils de Jean de Saint-Pol.

Le roi ne fit son entrée que le lendemain mardi, et quand les chanoines venus à sa rencontre lui présentèrent la relique de la vraie croix, on remarqua que ce prince huguenot la baisa respectueusement.

L'inaction de Mayenne passait pour avoir mis du froid entre Rieux et lui ; aussi Humières crut-il pouvoir en profiter. Dès le 21 août, il se présente devant Pierrefonds, mais il trouve les portes fermées et le gouverneur bien décidé à se défendre. Une sortie

1. Pour plus amples détails sur ce siège voir Mazière, *Comité arch. et hist. de Noyon*, t. XIII, p. 170 et s. — Compiègne fournit à l'armée royale 50.000 pains et 20 muids de vin. De plus, les Noyonnais devant payer 30.000 écus, nos pères leur prêtèrent 4.000 écus, d'assez mauvaise grâce, car l'autorité royale dut user de contrainte. CC 55, f° 109.



malheureuse de son lieutenant La Bruyère, blessé et pris avec onze de ses hommes, n'est pas pour le décourager, et il faut se résoudre à un siège en règle. Compiègne enverra des charpentiers et des vivres[1], mais nous n'avons aucune indication permettant d'affirmer qu'elle ait fourni des combattants et encore moins qu'ils aient été blessés[2]. Henri IV y parut un instant; Humières, malade, dut abandonner le siège continué par Biron. Vainement le maréchal lance huit cents boulets, sans faire brèche d'un pied. Veut-il rapprocher ses canons, Rieux les démonte rapidement. Les munitions s'épuisent, sans qu'il soit possible de les renouveler, car l'ennemi a détruit les forges et pillé les magasins du roi. De plus, Mayenne est à Braisne avec un millier de cavaliers et autant d'arquebusiers. Après trois semaines d'efforts inutiles, Biron lève le siège et se dirige vers la Normandie. Compiègne lui offrit alors une pièce de vin, qui semble une ironique consolation[3].

Durant cette fâcheuse entreprise, notre ville eut à héberger un des personnages les plus importants de l'époque, le fameux comte d'Essex, favori de la reine Elisabeth. Il fit son entrée le 29 août, escorté de soixante gentilshommes, précédé par six trompettes, douze grands estafiers et six pages à cheval, tous vêtus comme lui de velours orangé bordé d'or. Sa

1. La ville acheta même au prix de 6 l. 8 s. p. un baudet pour porter les outils des charpentiers, 31 août 1591 (CC 55, f°s 109 et 111).

2. L'Abbé Pécheur l'affirme, t. V, p. 627, mais il aura mal compris ce passage, seule allusion que j'ai trouvée dans nos archives : « A Jehan Odienne pour blessure d'un coup de pistolet receu lors d'une sortie des habitans contre les rebelles de Pierrefonds, par ordonnance du 18 juin 1592 » (CC 55, f° 120). Le fait visé est postérieur d'un an, et il se produit au cours d'une sortie des Compiégnois.

3. Suivant mandat du 11 septembre 1591, elle coûta 60 l. p. (CC 55, f° 116 v°).

casaque couverte de pierreries, ainsi que la selle, la bride et le harnais de son cheval, valaient, dit-on, 60.000 écus ! Pour le recevoir, le roi avait envoyé le comte de Chaulnes, mais nous ne savons pas où fut logé pareil cortège, ni quelles dépenses il causa. Le silence de nos registres fait supposer que le trésor royal dut y pourvoir. Deux jours après, le favori allait saluer le roi au camp de Pierrefonds, et ils revenaient ensemble à Noyon passer deux journées en fêtes et en festins[1].

Elles ne faisaient pas oublier à Henri IV un de ses plus braves et de ses plus fidèles serviteurs, et, le 15 septembre, il lui écrivait cette lettre charmante :

A MONSIEUR DE HUMIÈRES

Monsieur de Humières, Je suis extremement marry de vostre maladie, que l'on m'a dict estre augmentée. Je me doubte que ce qui en est la principale cause est le desplaisir que vous avés de Pierrefonds ; mais ne vous en affligés davantage, car j'espère que nous l'aurons une aultre fois. Cependant advisés de vous guerir pour vacquer à la charge que je vous ay donnée de la lieutenance en Picardie, car le prince de Parme est prest d'y entrer. Je m'asseure que le desir de m'y bien servir, comme avés accoustumé, advancera vostre guerison. Je m'en vas ce pendant trouver mon armée, que j'espère bien-tost mettre en besongne contre le dict prince de Parme. A Dieu, croyés que je vous aime autant que le sçauriés desirer ; je le prye qu'il vous veuille bien tost guerir. Escript à Chauny, le XVme septembre.

HENRY[2].

Le traitement était trop dans le goût du malade pour n'être pas suivi fidèlement. Humières recommence ses chevauchées. En octobre, il est question de deux flettes qui le transportent avec quelques soldats au port

1. Palma Cayet, L. III, p. 464. Nous n'avons pas, à cette époque, d'autre dépense pour les Anglais que l'achat de 26 lots de bière et à la date du 30 juillet. CC 55, f°s 108 v° et 116.

2. *Lettres*, t. III, p. 485.

de Jaux[1], sans que nous sachions dans quel but. Au commencement de novembre, il renouvelle sa tentative sur la ville de Rue. Pour gagner cette petite place, qui commande avec Saint-Valéry le cours de la Somme, il doit, depuis Corbie, franchir vingt lieues de pays ennemi. Forcé de cheminer par petits groupes pour dissimuler sa marche, il se trouve au rendez-vous bien peu accompagné, mais il importe de profiter de l'absence du gouverneur, Antoine du Hamel, seigneur de Bellinglise. Comme l'année précédente, à Corbie, il n'hésite pas à se jeter à l'eau, la nuit, guidé par un habitant du pays[2], et il s'avance ainsi sur l'étroite chaussée où l'eau est moins profonde. Déjà il touche le rempart, quand l'ennemi prend l'alarme et le salue de ses arquebuses. Erquinvillers, son lieutenant, a son valet tué à côté de lui. Cependant, la palissade est franchie, les nôtres sont dans la place et poussent rapidement jusqu'à la citadelle où Grébault, lieutenant de Bellinglise, réunit le reste de la garnison. Si les nôtres s'étaient laissé aller au pillage, suivant la fâcheuse habitude de l'époque, l'ennemi aurait pu tenter un retour offensif ; mais devant le bel ordre maintenu par Humières, il capitule le lendemain, 18 novembre, vers 5 heures du soir, alors qu'un secours parti d'Abbeville est déjà en vue.

Après avoir confié sa conquête à Rubempré, Humières ne tarde pas à revenir à Compiègne, de nouveau menacée. Cette fois, les Ligueurs se croient tellement sûrs du succès que l'un d'eux, Tremblecourt, en a demandé à Mayenne le gouvernement. Ils nous trouvent sur nos gardes, ayant même

1. CC 55, f° 110.

2. PRAROND, la *Ligue à Abbeville*, t. II, p. 306, nous donne le nom du guide : Eustache Ménart.

fait venir quelques soldats des villages voisins[1]. Loin d'être surpris, c'est Humières qui enlève le bagage du duc de Mayenne (3 décembre), met en déroute aux environs de La Fère, le régiment de La Bourlotte, ce chirurgien de Mansfeld devenu un de ses meilleurs officiers (22 décembre), repousse l'escalade tentée à Chauny, par la garnison de Soissons (31 décembre).

Tout en frappant ces rudes coups, il ne perd pas de vue la ville qui lui est plus spécialement confiée. Aussi, le 26 décembre, il envoie de Saint-Quentin un messager nous porter ses recommandations et ses instructions en cas de siège[2]. Mais en janvier 1592, quand Farnèse s'éloigne dans la direction de Montdidier et d'Amiens, alors que les bourgeois de Compiègne, trop prompts à s'alarmer, dépêchent sans cesse vers le roi[3], Humières, jugeant exactement la situation, se rend à Corbie, que les Amiénois voudraient bien reprendre. Dans ce but ils s'adressaient tour à tour à Mayenne et à Farnèse. Le jeune duc de Guise, récemment évadé de sa prison de Tours, veut s'en faire honneur et vient avec quatre cents chevaux provoquer Humières. Celui-ci, avec soixante seulement, relève le défi. A la vue d'une aussi faible troupe, le jeune duc se croit sûr du succès et pense facilement l'envelopper. Mais Humières lui échappe, sans lui laisser d'autres profits que les coups. La Châtre[4], qui a contribué à son évasion, est blessé. Cornevaut est tué ainsi que Beauregard, lieutenant du seigneur de Charlu, et quelques

1. A Laurens Berleu pour pain et vin baillés à quelques soldats mandez en ceste ville des villages circonvoisins, suivant mandement du 27 novembre 1591. CC 55, f° 117.

2. CC 55, f° 110 v°.

3. CC 55, f° 111.

4. Il ne s'agit pas de Claude de la Châtre, gouverneur du Berry et futur maréchal de France, mais de son fils Louis.

autres. Nous ne perdîmes que d'Inval[1], capitaine des gardes de Humières, qui revint mourir de ses blessures à Estrées.

Le même jour, 22 janvier 1592, les dames de Longueville furent enfin remises en liberté par Mayenne. Festoyées à leur passage à Moreuil, elles furent reçues à Compiègne avec tous les honneurs dus à leur rang et à leurs malheurs, au milieu de l'allégresse générale. On leur offrit l'hypocras composé pour elles par un apothicaire de la ville[2].

Humières avait rejoint le roi en Normandie et se trouvait près de lui, quand il fut blessé à Aumale, le 5 février. Mais comme l'ennemi s'obstinait à refuser la bataille et cherchait plutôt à prendre nos places, il eut ordre de regagner Corbie.

Le voyage n'était pas facile, en pays ennemi, n'ayant avec lui qu'une centaine de chevaux. Arrivé à Poix où il comptait faire étape, il rencontre une grand' garde presque aussi forte que toute sa troupe. Sans hésiter il l'attaque, la rejette sur le corps de garde et tente de traverser le bourg. Mais l'ennemi a eu la précaution de placer une seconde grand'garde à l'autre extrémité ; celle-ci accourt et Humières chargé en tête et en queue n'a plus, semble-t-il, qu'à vendre chèrement sa vie. Il est blessé au bras d'un coup de pistolet, tandis que Lannoy, gouverneur du Catelet, est mortellement frappé d'une balle. Pour les venger, les nôtres ne combattent qu'avec plus d'acharnement et finissent par triompher des quatre cents cavaliers normands commandés par le baron de Médavy. Il

1. Serait-ce Ozias d'Inval (Ainval), seigneur du Cauroy, figurant dans une montre à Corbie, le 30 juin 1591 ? Fr. 25.820, p. 302. Dans *la maintenue de Bignon*, on trouve Jozias d'Ainval, écuyer, fils aîné de feu Jérôme d'Ainval, seigneur du Cauroy et du Quesnel. Il transige, le 6 juin 1583, avec son frère cadet Antoine, qui continue la filiation.

2. Claude de Tourmegnie qui reçut 104 s. p. (CC 55, f° 117 v°).

firent même un grand butin, qu'ils rapportèrent triomphalement à Corbie.

Humières fut promptement remis de sa blessure, car son biographe nous le montre à cette époque prenant part à une tentative contre Montdidier. Il était facile de nouer des intelligences dans cette place. Gédéon de Béthisy, seigneur de Mézières, voulait venger l'affront qu'on lui avait fait en lui refusant la garde du château de Mortemer ; de plus, ce jeune homme de 22 ans dissipait au jeu la solde de ses troupes, et ses deux compagnies, tant de pied que de cheval, aussi mal payées l'une que l'autre, étaient toutes disposées à crier suivant le plus offrant : Vive le Roy ou Vive la Ligue. Mais les gens de Corbie, en marche sur Montdidier, bavardèrent, et les bourgeois prévenus arrêtèrent Béthisy et chassèrent ses compagnies. L'historien de Montdidier place cette affaire au 6 février[1] ; il est impossible qu'à cette date, le lendemain de la journée d'Aumale, Humières ait pu la diriger en personne. La façon dont elle fut conduite nous fait supposer, qu'après entente avec Béthisy, il en aura laissé l'exécution à ses lieutenants.

Quoi qu'il en soit, nous le retrouvons le 21 avril à Senlis en compagnie de Longueville allant rejoindre l'armée du roi et prendre part à la journée d'Yvetot (28 avril). Après ce succès qui ne compensait pas la levée du siège de Rouen, on sait comment Farnèse blessé échappa au roi avec toute son armée.

L'itinéraire d'Henri IV est muet pour la seconde quinzaine de mai, mais nous pouvons indiquer encore son séjour à Compiègne du 26 au 28 mai, pendant que son infanterie campe à Saint-Just et à Breteuil, sa cavalerie à Montiers et à Wacquemoulin[2].

Il envoya alors notre gouverneur dans le Boulon-

1. *Hist. de Montdidier*, t. Ier, p. 246.
2. *Hist. de Montdidier*, t. Ier, p. 247.



nais, où, depuis le départ du duc d'Epernon, les Ligueurs avaient repris presque toutes les forteresses et pressaient vivement Calais, Ardres et Boulogne, restés fidèles à la cause royale. Passant par Rue, Humières en enleva le gouvernement à Rubempré, quitte à le lui rendre après sa justification. Puis il voulut aider les royalistes à prendre Mont-Hulin, château qui commandait la ville de Desvres, réputée alors la plus commerçante de la région. Mais cette forteresse située sur une montagne inaccessible était hors de la portée de l'artillerie et le voisinage de l'Artois lui assurait de faciles secours. Il dut lever le siège[1] et se contenter de visiter Calais, Ardres et Boulogne, accueilli partout avec les plus grands honneurs.

Le roi est de nouveau à Compiègne le 24 juin et il allume le feu de la Saint-Jean, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, avec une torche ornée d'un écusson à ses armes[2]. Qui se douterait alors du sacrifice autrement solennel que treize mois plus tard il serait à la veille d'accomplir, en brûlant ce qu'il avait jusqu'alors adoré pour revenir à la foi de ses pères !

De là, il gagne Noyon où notre ville lui envoie un exprès payé cinq livres tournois le 30 juin[3], sans donner le motif d'une rémunération aussi forte, qui semble indiquer que la chose est d'importance.

Force nous est d'avouer que nous sommes mal renseignés sur cette époque, où l'avenir devait paraître bien sombre et les affaires du roi en médiocre état. Ses partisans ont subi en Bretagne un grave échec à Craon ; près de nous, Epernay a été pris par

1. Le gouverneur de Mont-Hulin, l'Enclos, ne se soumit qu'après l'abjuration du roi et en conserva le commandement. H. DE ROSNY, *Hist. du Boulonnais*, t. III, p. 483 et 503.

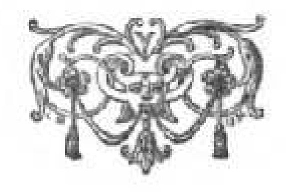
2. CC 57, f° 106.

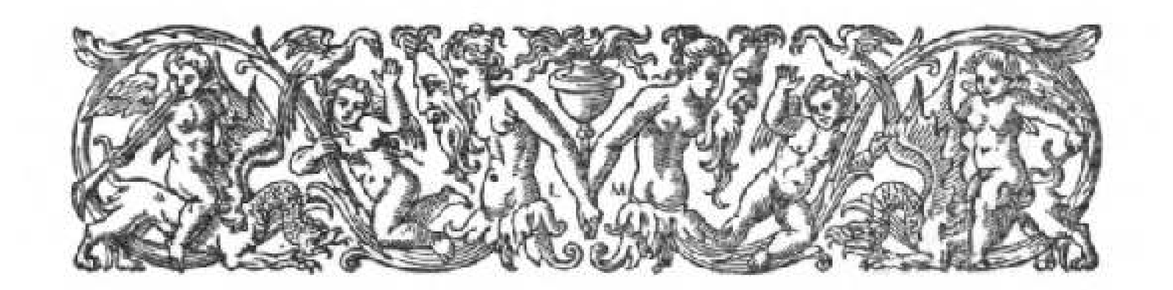
3. Id. f° 118.

Mayenne et, en voulant recouvrer cette place, Henri IV a vu tomber à ses côtés le maréchal de Biron, frappé par un boulet, « une des pires afflictions dont je pouvais estre visité », écrira-t-il. Et sa lettre se termine par l'annonce du licenciement forcé des reitres et des lansquenets [1].

Ainsi, trois ans après la mort d'Henri III, malgré des prodiges d'activité et de courage, sa situation reste aussi critique et aussi obscure. Au début, avec une armée composée presque exclusivement de français, il a remporté les brillantes victoires d'Arques et d'Ivry, sans pouvoir triompher de la résignation stoïque des Parisiens. Depuis, avec des auxiliaires étrangers, sans renouveler les prouesses qui lui ont valu le nom de roi des braves, il a abouti devant Rouen à un échec plus cuisant que devant la capitale. Cette guerre de partisan n'a pas donné de résultat, lui enlevant d'un côté ce qu'il gagne de l'autre. Les provinces de l'Ouest, soumises les premières, menacent de lui échapper; Biron, malgré ses fautes, son meilleur capitaine, est mort à ses côtés; les auxiliaires étrangers s'éloignent faute d'argent; les seigneurs catholiques, par conviction ou par intérêt, murmurent contre le retard d'une conversion si souvent promise; les protestants, soupçonneux, marchandent leur concours; lui, le roi, risque de rester seul avec un groupe de partisans, comme en forment les guerres civiles, résolus à suivre jusqu'au bout sa fortune, mais impuissants à lui assurer la couronne.

1. *Lettre* du 10 juillet 1590, t. III, p. 645.





CHAPITRE XII

LA VEILLE DE L'ABJURATION

Perte de Crépy. — Impuissance du roi. — Le retard de sa conversion mécontente ses partisans. — Il risque d'être enlevé dans la forêt. — Précautions prises pour défendre Compiègne. — Perte de Noyon. — Séjour d'Henri IV avec Gabrielle. — Son abjuration.

APRÈS avoir vengé la mort de Biron par la prise d'Epernay, Henri IV s'est dirigé vers Paris. Il ne songe pas à en recommencer le siège. Ses forces ne le permettent pas ; mais il veut gêner son approvisionnement, jeter l'alarme parmi les bourgeois et appuyer les modérés revenus au pouvoir depuis la chute des Seize. C'est alors qu'à Provins, le 2 septembre, il apprend le siège de Crépy par Mayenne et la *brave sortie* des habitants[1]. Résolu à les secourir, il presse sa marche, mais il arrivera trop tard. Mayenne veut les châtier d'avoir arrêté au passage plusieurs députés aux États de la Ligue, qui devaient alors se tenir à Soissons, et il attaque cette petite ville avec sept canons et six mille hommes. Le gouverneur Neuville, *hébété et le cœur failli*, ne songe qu'à capituler sans rien stipuler pour la garnison et les habitants. La ville est pillée et ses fortifica-

1. *Lettres d'Henri IV*, t. III, p. 664.



tions détruites par Brouilly. Une fois en cet état, Mayenne lui accorde des lettres de neutralité, et bientôt Henri IV en fera autant, car les deux partis se reconnaissent impuissants à garder cette place prise et pillée quatre fois en trois ans [1].

Ce désastre est pour Compiègne un gros danger, en même temps qu'il fait ressortir son importance. Aussi le roi, qui s'est arrêté dans notre ville le 7 septembre, en se rendant à Noyon, ne tarde pas à nous rendre ce témoignage : « J'ay trouvé que les villes de ce païs ont merveilleusement bien travaillé ; je vous laisse à penser si je leur feray perdre la volonté de bien continuer [2] ». Le 16, il couche de nouveau à Compiègne [3] et il y reviendra souvent pour des motifs fort divers. Pour le moment il se dirige sur Senlis et Gournay [4], où il fait élever un fort, appelé par les royalistes *Etrille-Badauds*, destiné à intercepter les communications de Paris. Pendant qu'il est dans son camp occupé à cet ouvrage, il reçoit Claude Picart et le lieutenant du bailli de Senlis venus le solliciter pour les affaires de la ville. Nous ignorons le résultat de leur voyage qui dura quatorze jours [5].

La guerre languit. En face du roi impuissant, les Ligueurs sont divisés et Farnèse, le plus grand capitaine de l'époque, se meurt de la blessure reçue à Caudebec. Les Etats généraux, sans cesse annoncés, sont toujours remis ; chacun intrigue et cherche à négocier ; les seuls dans le vrai de la situation sont les pauvres gens, ridiculisés sous le nom de *Semonneux*, qui veulent semondre le roi de se convertir. Lui

1. Marquis DE FLEURY, *Crépy pendant le règne des Valois*, p. 270.

2. *Lettres*, t. III, p. 668. Compiègne venait d'envoyer cinquante hommes au secours du château de Vez (Id. p. 665).

3. La ville lui offrit le vin d'usage réglé le 1er octobre suivant à 6 l. 8 s. p. (CC 57, f° 110).

4. Con de Gonesse (Seine-et-Oise).

5. La dépense réglée le 5 octobre monta à 84 l. p. (CC 57, f° 119).



résiste et recule toujours, moins par scrupule de conscience que par point d'honneur, pour ne pas céder à des sujets révoltés ; mais il finit par lasser ses partisans. Nous avons déjà noté le mécontentement des bourgeois de Compiègne, quand il faisait célébrer dans leur ville le service à la huguenote. Legrain[1] nous raconte, qu'un matin de janvier 1593, étant allé le saluer à son petit lever dans la maison du bourgeois Charmolue, la plus belle de la ville, il trouva dans la cour de nombreux gentilshommes fort mal édifiés d'un prêche qui se faisait alors en présence du roi. Ce ne sont plus des bourgeois qui murmurent, mais des gentilshommes, et ils ne se gênent pas pour dire que le roi les perdrait tous, s'il n'allait pas à la messe. Legrain monte au premier étage, trouve en effet le Béarnais agenouillé et priant fort dévotement en compagnie d'une trentaine de personnes, simples paysans pour la plupart, tandis qu'au fond de la salle quelques catholiques entrés par mégarde restent debout et découverts, uniquement par respect pour leur souverain. A la fin de la cérémonie, le fils d'un paysan fut baptisé, le roi lui servit de parrain et lui donna son nom[2]. A distance, cette bonhomie peut charmer ; mais elle ne devait pas désarmer les gentilshommes, qui murmuraient dans la cour.

Humières est toujours aussi dévoué, et en compagnie de Longueville, que certains historiens représentent comme passé alors au tiers parti, il a battu le duc d'Aumale à Gournay-sur-Aronde et l'a poursuivi jusqu'aux portes d'Amiens, 6 décembre. Ce même Longueville a ensuite repris Saint-Valery[3], mais ces succès n'ont pas rétabli la sécurité dans nos environs.

1. *La décade d'Henry-le-Grand*, in-4°, Rouen 1633, p. 518.

2. M. Plessier, *Parrainages illustres à Compiègne* (Procès-verbaux de la Soc. hist., t. XIV, p. 22).

3. Bernier, 251, et Prarond, *La Ligue à Abbeville*, t. III, p. 25.



Le lendemain de la déroute du duc d'Aumale, le roi voulant aller de Compiègne à Senlis, a été forcé de coucher à Pont-Sainte-Maxence, tant les routes sont peu sûres ; et la garnison et les volontaires de Senlis ont dû venir l'y chercher. Un mois plus tard, il risquera de tomber dans une embuscade dressée aux portes de notre ville. Il y était attiré par la présence de Gabrielle qui, au dire de Legrain, méritait ses bontés « pour la vertu et la douceur qui estoit en elle, outre sa beauté agréable ». L'ennemi connaissant les fréquentes allées et venues d'Henri IV entre Compiègne et Senlis, résolut de l'enlever à la traversée de la forêt. Le duc d'Aumale aurait, dit-on, imaginé ce coup de main pour racheter la faiblesse avec laquelle il avait défendu Saint-Valery ; et il trouva moyen d'amener secrètement cinq cents chevaux à nos portes. Rieux, auquel certains historiens veulent donner ici le rôle principal, ne figure dans le récit de Legrain que pour les facilités données aux soldats ligueurs par le voisinage de Pierrefonds. La terreur qu'il inspirait, en commandant à tous la prudence, devait au contraire sauver le roi.

Un pauvre homme, obligé de traverser la forêt, avait pris des chemins détournés pour éviter « la garnison de Pierrefonds qui volloit tous venans et violoit tous passeports ». En plusieurs endroits il entend le trépignement des chevaux et aperçoit soudain une grosse troupe de cavaliers. Sans en demander davantage, il se rejette dans le fourré, et par des chemins de traverse revient en toute hâte prévenir le roi. On refuse d'abord de le croire. Cependant, après l'avoir mis en observation, on se décide à envoyer dans la forêt deux cavaliers en éclaireurs. Ils ne reviennent pas. Justement alarmé, on les remplace par des fantassins conduits par des gens du pays, qui

découvrent l'embuscade. A cette nouvelle, le roi, après avoir récompensé le pauvre homme auquel il devait son salut, se hâte de partir le soir même et il est déjà à Senlis que ceux de l'embuscade l'attendent encore.

L'auteur de la Décade s'en félicite, en voyant le lendemain passer une nombreuse cavalerie sous les murs de Compiègne, qui n'avait alors d'autres défenseurs que ses bourgeois et les gardes de Humières et de Longueville. Cette fuite n'en est pas moins singulière, et pour ajouter foi à tout ce récit il faut la réputation de véracité faite à Legrain[1]. Si Compiègne était menacée, pourquoi l'abandonner? La place n'était pas mauvaise, puisque l'ennemi n'avait jamais essayé de la prendre autrement que par surprise. La bravoure d'Henri IV étant hors de doute, il faut supposer qu'il ne pouvait s'immobiliser dans une ville assiégée et qu'il avait besoin de la liberté de ses mouvements.

A cette époque, il reprend, en effet, ses courses perpétuelles. C'est de Chartres que, le 28 janvier 1593, il répond aux prétentions formulées par les Etats de la Ligue, puis il s'éloigne encore, rejoint à Saumur sa sœur Catherine et pousse un peu de tous côtés pour se procurer quelque argent.

La crainte du danger couru par le souverain ne nous fut pas inutile. Déjà la ville s'était attaché l'armurier du roi, Regnault Dupuis, pour lequel elle avait loué une maison[2]. En février, Humières prenait une série de mesures qui, cette fois, nous ont été conservées[3] et qui révèlent en cet infatigable coureur de chevauchées, la prévoyance et la sagacité d'un chef.

1. Voir la notice que lui a consacrée l'abbé Gouget dans le *Dict. de Moreri*.

2. La location semble partir du 12 décembre 1592, et la ville y avait fait exécuter ensuite d'importantes réparations de maçonnerie. CC 57, f°s 104, 110 v°, 111 v°, 112.

3. Bibl. nat. Fr. 18762, f°s 120, 121.



Tout d'abord, il a l'habileté d'associer les habitants au soin de la défense. L'ancien attourné, le conseiller Paillot, et le président des élus, Martin le Caron, doivent se réunir à l'hôtel de ville avec les attournés en charge « pour adviser et donner ordre aux affaires qui pourront occurer et survenir ». Jérôme le Caron, maître-verdier en la forêt de Compiègne, et le procureur Jean de Pronnay, sont chargés de distribuer le bois nécessaire aux travaux des fortifications ainsi que les pelles, piques, hoyaux, civières, barots et brouettes. Le président des élus Nicolas Brontin, Antoine Crin prévôt de Margny, et le procureur Claude Motel, doivent veiller au bon emploi des pieux, sacs à terre et fascines[1]. L'avocat Laurent le Caron, le lieutenant de l'élection Nicolas le Caron et Pierre de Saint-Pol auront à fournir les artilleurs de poudre, de balles, de mèches et de tous les outils nécessaires à leur profession. Jean Brugnart et l'élu Hector Charpentier feront distribuer le bois de chauffage dans les corps de garde, ainsi que les lanternes, falots, chandelles et gerbées. On a vu l'usage constant de la paille enflammée pour éclairer le fond des fossés. Enfin, en cas de siège, la distribution des vivres est confiée à Jean le Caron prévôt forain, à Jean Seroux avocat du roi, au procureur Pierre Crin et au marchand Antoine Personne. Les malades et les blessés ne sont pas oubliés : ils devront être portés aux Cordeliers où ils trouveront pour les soigner les médecins du Quesnel et Durhu qui feront choix, pour les aider, d'un apothicaire, de trois chirurgiens et de douze femmes veuves.

Quant aux travaux à exécuter sur le champ, Humières prévoit un corps de garde, en planches d'un

1. En deux ans, 1593 et 1594, la ville exécuta, à ses frais, dix mille toises de fossés. BB 34, fos 1 vo et 5.

pouce d'épaisseur, long de vingt-deux pieds, large de seize et haut de sept, dans chaque bastion ou ravelin. En outre le charpentier Henri Vivien devra préparer des bois de six pouces carrés pour faire des entrées à ces ouvrages et, comme précédemment, ils seront couverts avec des planches protégées par une épaisse couche de terre. Les points indiqués sont les boulevard des Jacobins, du Pont, de Paris, de la Préette, du Vriger, de la Chapelle, d'Ardoise et de l'Hôtel-Dieu. Deux de ces points demandent une explication : la Préette est située entre la Porte de Paris et celle de Pierrefonds[1]. Quant au Vriger, dont le nom ne se trouve nulle part sur nos registres, il semble se placer entre la Porte de Pierrefonds et celle de la Chapelle, et peut-être faut-il y voir le bastion de la Vierge ?

On remarquera que la portion de rempart en bordure de l'Oise est l'objet d'une moindre sollicitude. Aussi est-ce pour réparer cet oubli que Humières ajoute, en *post scriptum*, à ses instructions, l'ordre de préparer une palissade de pieux assez longs pour qu'enfoncés de quatre pieds en terre ils ressortent de quatorze à quinze pieds. Ils devront être reliés par des moises et contrebutés à l'intérieur par des jambes de force. La longueur de cette palissade n'est pas indiquée, non plus que son emplacement. Les circonstances en décideront ; mais il est évidemment question de remédier à l'éternel danger produit par les atterrissements de l'Oise.

Ces précautions sont d'autant plus urgentes que le terrible Charles de Mansfeld ravage alors le pays. Guidé par Rieux, il a pris le château de Neuville qui

1. A Hélie Poulliet, maçon à Compiègne, pour travail à la Préette : 186 toises regardant la porte de Paris et 35 celle de Pierrefonds (EE 6, p. 18).



a tenu si longtemps en respect les Ligueurs du Laonnois et du Soissonnais, et ses vaillants défenseurs ont été pendus comme des voleurs[1]. Humières, jugeant Compiègne à l'abri d'un coup de main, en détache une compagnie de Suisses qu'il envoie tenir garnison à Noyon (4 mars). Elle y arrive juste au moment où Mansfeld, toujours conseillé par Rieux, va attaquer cette ville qui a conservé pour la Ligue de secrètes sympathies. Dès le 6 mars, Rieux a tenté d'enlever la place par escalade ; peut-être y avait-il des intelligences? Il y est entré avec les soldats de La Chanterie, la Bourlotte et du Cluzeau[2], en tout deux ou trois cents hommes. Mais la garnison, aidée par les Suisses de Humières, repousse les assaillants dont le plus grand nombre est pris ou tué. La Chanterie est parmi les morts, et Rieux fait prisonnier est envoyé à Compiègne.

Mansfeld, arrivé le jour même, ne se laisse pas décourager par cet échec, et reconnaît qu'il faut faire un siège en règle. Son armée, composée de français, d'espagnols, de wallons, d'allemands et même de soldats du pape, compte dix à douze mille hommes. Deux jours après, arrive Mayenne avec les ducs d'Aumale et de Guise, et il ne tarde pas à pousser le siège avec vigueur, pour montrer à ses alliés qu'il sait aussi bien que Farnèse remplir les devoirs du commande-

1. Abbé Pécheur, t. V., p. 640.

2. Un Jean Blanchard du Cluzeau est maire d'Angoulême en 1543. (Doss. bleus 100, nº 2413, fº 2.) — François Blanchard, écuyer, seigr du Cluzeau, donne quittance de gages, pour les gentilshommes et capitaines de sa troupe au service de l'Union, à François Martineau comme à la recette générale de Poitiers le 9 février 1591 (Id. nº 2414, fº 7). Après la prise de Noyon, Mayenne y met en garnison le régiment de son fils sous le commandement de François Blanchard du Cluzeau, avril 1593. (L'Estoile, t. V, p. 356.) Les obligations qu'il a contractées envers le seigr de Sancy, devant Simon et Fouillard notaires à Noyon le 25 septembre 1598, forcent sa veuve et son fils Louis à vendre la terre et seigneurie du Cluseau. (Doss. bl. 100, nº 2414, fº 5.)



ment. Comment d'Estrées pourra-t-il résister à de pareils ennemis, avec une faible garnison et des habitants d'une fidélité douteuse ?

Pour le secourir, Humières envoie sa compagnie sous les ordres de son lieutenant d'Erquinvillers. Avec l'aide de la garnison de Varesnes, elle culbute la compagnie de Brouilly, qui est blessé et pris avec le seigneur de Ville venu pour reprendre son gouvernement de Noyon[1], et tous deux sont amenés prisonniers à Compiègne. De Senlis, d'O a expédié quelques secours, notamment le régiment de Brigneux (11 mars). Le 18, les assiégés font une sortie heureuse, sous les ordres du seigneur de Saint-Remi, et détruisent les travaux et les approvisionnements de l'ennemi. Le 20, ils recommencent pour donner la main à une troupe de secours conduite par Chaulnes et la Boissière, et font entrer dans la place une compagnie suisse, quatre autres de gens de pied, quelques cavaliers commandés par Fouquerolles et les poudres envoyées de Compiègne. Le 24 seulement, Boutteville, de Vic et Marcilly, gouverneurs de Senlis, de Saint-Denis et de Beaumont, se décident enfin à marcher au secours de Noyon. Il est bien tard, car à cette nouvelle, les assiégeants redoublent d'efforts, emportent le ravelin de l'Hôtel-Dieu et le 25 donnent assaut à la place. Les Espagnols de Louis de Velasco et les Wallons de la Bourlotte sont repoussés ; mais quand la nuit suspend le combat, les assiégés, à bout de force et de munitions, sont hors d'état de soutenir une nouvelle lutte. D'Estrées est contraint de capituler, il rendra la ville dans quatre jours, s'il n'est pas secouru ; et le 30 mars, la ville est occupée par les Ligueurs.

1. Jean de Rogué, seigr de Ville, ancien gouverneur de Noyon pour la Ligue, était oncle de Louis de Brouilly, ayant épousé Marie de Brouilly, sœur de notre ancien gouverneur.



La garnison sort avec armes et bagages. Seuls, d'Estrées et Fouquerolles sont gardés prisonniers pour être échangés contre Rieux[1].

Henri IV apprit la fâcheuse nouvelle, le jour même en arrivant à Compiègne, d'autant plus désappointé qu'il accourait à marches forcées et qu'il avait tout fait pour éviter ce désastre. Dès le 3 mars, il avait recommandé d'envoyer à Compiègne, pour secourir Noyon, les deux mille anglais débarqués à Dieppe sous les ordres de Roger Williams. Depuis, il n'avait cessé de presser le duc de Nevers, et pour lui donner l'exemple, il lui disait : « Je fais marcher mon armée aux plus grandes journées que je pourrai ». Et de fait, il était venu de Tours en sept jours. Dans sa contrariété, il eut le rare mérite de rendre justice aux vaincus : « Ceux qui estoient dans Noyon ont fait tous les debvoirs que peuvent rendre gens de bien en telles occasions ». Pour les autres, son silence fut son seul blâme[2].

En réalité, la défense de Noyon avait coûté à l'ennemi une armée, et Mansfeld n'en ramena que des débris quand les succès de Maurice le rappelèrent aux Pays-Bas.

Notre situation n'en était pas moins critique, entre Noyon et Crépy retombés au pouvoir de l'ennemi, et jamais peut-être elle n'avait été aussi mauvaise depuis l'avènement d'Henri IV. Il le sentait et il resta quinze jours à Compiègne, espérant tout réparer par une bataille heureuse. Mais Mayenne n'était pas homme à la risquer. Il se borna à assurer sa conquête et fit venir à Noyon du canon de Ham. Ceux qui l'escortaient furent surpris, entre cette ville et Noyon,

1. Voir sur ce siège de Noyon, *les Annales noyonnaises* de MAZIÈRE (Comité de Noyon, t. XIII, p. 202 et s.).

2. *Lettres*, t. III, p. 736, 740, 746.



par la garnison de Chauny qui leur tua soixante-quinze hommes et reprit un vieux canon perdu jadis à la bataille de Saint-Quentin.

Pour tromper son attente, le Béarnais avait alors près de lui la belle Gabrielle. Lui-même nous révèle sa présence, dans sa lettre du 15 avril écrite peut-être à Compiègne[1], en tous cas toute chaude encore de ses brûlants transports.

Ha ! que je fus affligé arsoir (mercredi 14 avril), quand je ne trouvay plus le subject qui me faisoit treuver le veiller si doux ! Milles sortes de delices se representoient devant moy, tant de singulieres raretez ! Bref, j'estois plus enchanté que ce magicien [qui] vous a faict treuver vostre cassette. Certes, mes belles amours, vous estes admirable ; mais pourquoy vous loué-je ? Ceste gloire vous a rendu infidelle jusques-cy, et la cognoissance de ma passion. Que la verité de ces belles paroles proferées avec tant de doulceur sur le pied de vostre lict, mardi la nuict fermante, m'oste toutes mes vieilles et inveterées opinions ! .... Ce XVe avril.

Nous n'avons pas à examiner la valeur des soupçons qui empoisonnaient le bonheur du royal amoureux, et à rechercher s'ils visent Bellegarde. C'est l'affaire de l'auteur des *Amours du Grand Alcandre* ou plutôt de ses éditeurs. Nous retiendrons seulement la présence des deux amants à Compiègne, notamment en cette soirée du mardi saint, 13 avril, qui semble laisser au Béarnais d'inoubliables souvenirs. Aussi le nom de Compiègne revient sans cesse dans sa correspondance, à cette époque décisive de sa vie. Alors qu'il lui faut suivre de près les intrigues

1. L'éditeur des *Lettres de Henri IV*, la croit écrite à Compiègne ; mais comme la suivante est de Meulan, 16 avril et avant le dîner, c'est-à-dire dans la matinée, il faudrait supposer que Henri IV a pu faire en un jour les 20 lieues qui séparent Meulan de Compiègne. Or, Vaultier affirme que le 15 le roi revint à Senlis. N'est-ce pas plutôt de cette ville qu'il a écrit la lettre que nous reproduisons.



qui se nouent au sein des États de la Ligue et les conférences qui viennent de s'ouvrir à Suresnes (29 avril), il témoigne souvent du désir de revenir à Compiègne. Durant le siège de Dreux, il écrira à sa maîtresse : « Nous combattons icy à la barrière, mais elle est plus dangereuse que celle de Compiègne. Nous ne laissons pas d'y avoir des dames ».

Dans cette âme merveilleusement équilibrée, la plus folle passion ne trouble pas la claire vision des réalités, ne fausse pas la décision, n'en retarde pas l'exécution. Au milieu des enchantements de Compiègne, il indique nettement au duc de Nevers le motif de son prochain départ et s'impose une séparation pénible qui, du reste, ne devait pas être longue. A Mantes, il ne semble occupé qu'à recevoir les dames de Guise, la veuve du Balafré et sa fille la future princesse de Conti. Et en écrivant à ce prince de Conti, dont il redoute l'accession au tiers parti, il montre avec quelle lucidité il voit dans le jeu de ses adversaires. Le besoin de la paix et la crainte d'un souverain étranger provoquent chez eux le désir d'une entente, pourvu qu'il embrasse leur religion. Les chefs, pour ne pas trahir leurs ambitions personnelles, témoignent d'une apparente bonne volonté, mais dans la crainte d'être mis au pied du mur par sa conversion, ils se retranchent derrière l'autorité du Saint-Père qu'ils jugent aux ordres du roi d'Espagne. Sous le coup des événements, Henri IV accentue son rapprochement du catholicisme. Le 26 avril, il annonce formellement sa conversion au grand duc de Toscane, autant pour obtenir de lui un important secours en hommes et en argent que pour couper court aux intrigues de l'Espagne. Le 17 mai, à la conférence de Suresnes, l'archevêque de Bourges apporte la promesse officielle de l'abjuration.

Comme après cette démarche décisive, on lui marchande une trêve, le Béarnais revient à son argument préféré. Il court au siège de Dreux, où il espère encore attirer Mayenne et tout terminer peut-être par une victoire. Dans cet espoir, il appelle près de lui Humières et Longueville, mais c'est avec d'autres armes et sur un autre terrain qu'il doit retrouver sa couronne.

Les États de la Ligue viennent enfin d'appeler au trône le jeune duc de Guise, et le 16 juillet les gens d'Amiens approuvent ce choix[1]. Il n'est plus possible de retarder. Henri quitte son camp de Dreux en toute hâte, le 22 il est à Saint-Denis où il sera importuné jusqu'à son coucher par ceux qu'il appelle plaisamment les *Dieu-gards*. Le lendemain matin, il entre en conférence avec les évêques qui ont la simplicité d'admirer ses connaissances théologiques. Lui, s'inquiète surtout d'avoir à ses côtés Gabrielle, il lui envoie cinquante arquebusiers d'escorte et presse son arrivée car, « ce sera dimanche que je feray le sault périlleux ».

Cette conduite et ce langage peuvent choquer les gens religieux ou simplement sérieux ; ce mot impertinent rend bien l'état d'âme du chef des protestants réduit à briser avec ses coreligionnaires pour rallier d'anciens adversaires méfiants et ambitieux. Ce ton dégagé masque un sacrifice pénible pour son honneur de roi, plus que pour sa conscience de chrétien ; c'est une compensation puérile mais bien humaine. La présence de Gabrielle ne doit pas non plus nous surprendre. Son amant connaît ses tendances, peut-être le mobile de ses visées ambitieuses, que le pape seul pourrait réaliser en annulant un mariage odieux. Au moment de s'incliner devant la raison d'état, il aime

1. Arch. d'Amiens, BB 53, f° 80.

à se donner l'illusion de céder au penchant de son cœur.

Nous n'avons pas à reproduire les détails de la cérémonie qui eut lieu à Saint-Denis le dimanche 25 juillet. Le jour même, une lettre circulaire adressée aux principales villes du royaume annonçait que le roi avait fait profession de la foi catholique, et demandait qu'il en fut rendu grâce par procession et prières publiques. Compiègne reçut aussi sa lettre, précieusement conservée dans ses archives[1], mais c'est tout ce qu'on y trouve sur ce grand événement, dont nos pères pouvaient mieux que d'autres apprécier l'importance.

1. Bibl. de Compiègne, ms. 39, p. 72.





CHAPITRE XIII

LES FRUITS DE LA CONVERSION

Les effets de l'abjuration sont lents à se produire. — L'inquiétude subsiste. — Recommandations et demandes du roi. — Humières reprend ses courses dans le Soissonnais et en Picardie. — Sacre du roi. — Craintes de Mansfeld. — Prise de Rieux. — Sa mort, ses funérailles et sa famille. — Humières accompagne Henri IV à son entrée dans Paris. — Prise de Laon. — Soumission de Beauvais et d'Amiens. — Rachat de Pierrefonds. — Fin de la Ligue française.

L'ABJURATION du roi enlevait à la Ligue sa raison d'être, aux catholiques sincères leurs scrupules, aux ambitieux leur meilleur prétexte. Mais ce serait mal connaître les passions surexcitées par tant d'années de guerre civile, que d'espérer leur désarmement immédiat. Sans doute, une trêve de trois mois vient d'être conclue le 1er août, et elle sera prolongée.

Mayenne, en l'annonçant aux bourgeois d'Amiens, leur recommande *de ne pas se desaffectionner à l'Union*[1]. Les députés aux États de la Ligue se séparent le 8 août, sans pensée de retour, et Sully nous signale une si grande affluence de peuple, noblesse et autres gens de qualité de la Ligue à Saint-Denis, que l'on ne se pouvait quasi tourner par les rues. Pour les

1. Arch. d'Amiens, AA 17, fo 131 vo.



contenter et dissiper les soupçons, Henri IV allongeait le chemin qui le conduisait à la messe, et presque tous, des plus grands aux plus petits, levant les bras au ciel criaient : Vive le Roi. Les femmes, toujours plus ardentes, lui souhaitaient de le voir bientôt à Notre-Dame[1]. A Paris, si quelques prédicateurs ont changé de langage, les plus populaires n'en continuent pas moins leurs violences grossières.

Aux coups d'épée officiellement remise au fourreau, succède une guerre de plume où l'on raille la conversion du roi. Plusieurs pamphlets, comme le banquet du comte d'Arète et le dialogue du Maheustre et du Manant, ne sont pas inférieurs à la satyre Ménippée. Il faut convenir que le passé d'Henri IV, ses mœurs médiocres et certains propos échappés à sa verve gasconne n'autorisent que trop cette réplique :

Si catholique il est ? Jamais nul de nos rois
Ne le fut tant que lui, non pas saint Louis même,
Car ils ne l'ont été chacun d'eux qu'une fois,
Et Henri de Bourbon l'est jà pour la troisième.

En réalité, on peut douter de sa sincérité et même de la validité de sa réconciliation avec l'Eglise, tant que le pape ne l'aura pas absous. Le Béarnais est trop fin politique pour ne pas le comprendre. Du pape seul, il attend les fruits du sacrifice consenti à Saint-Denis ; et, à la pacification du royaume, il compte bien ajouter d'autres satisfactions plus personnelles. A ses protestations de fidélité envers le Saint-Père, il joint des instructions relatives à l'annulation de son mariage. Seul le pape peut rompre ce lien et Gabrielle, appelée à en profiter, n'est pas moins ardente à le pousser vers Rome. On sait combien la politique de cette cour est faite de temporisation et de prudence ; le

1. *Économies royales*, édit. Michaud et Poujoulat, t. I, p. 121.



hardi partisan, si prompt aux coups de mains, ne s'en irrite pas, et envoie les ambassadeurs les mieux choisis : le duc de Nevers, catholique non suspect, apparenté avec plusieurs cardinaux, l'évêque du Mans Claude d'Angennes, et à un rang plus modeste, un homme d'un mérite éminent destiné à la plus haute fortune, le futur cardinal d'Ossat. Si le pape refuse de recevoir ses ambassadeurs, le roi ne se décourage pas. Si on le fait attendre, il saura mettre le temps à profit et, comme il l'écrit à Sully, « séparer par interests particuliers tous ceulx qui estoient liguez contre luy soubs des pretextes généraulx[1] ».

Les effets d'une conduite si sage sont lents à se produire et les villes hésitent à se déclarer. La soumission de Lillebonne et de Fécamps, due à Boisrozé, un des défenseurs de Rouen, passe inaperçue; madame de Balagny commence à peine à négocier pour Cambrai, quand, la veille de Noël, Vitry, gouverneur de Meaux, se prononce avec tant de franchise en faveur d'Henri IV, qu'il entraîne les habitants[2]. Cet acte eut un tel éclat, que Meaux est cité d'ordinaire comme la première ville rentrée sous l'autorité du roi après sa conversion, au bout de six mois !

Pour nous, ils se passent encore en de continuelles alarmes. Mayenne en quittant Paris est revenu à Soissons, où il est seul maître et plus à portée pour recevoir les secours des Pays-Bas espagnols. Son voisinage et celui de Rieux, gouverneur de Laon, toujours maître de Pierrefonds, obligent notre ville à une garde sévère. La cloche de l'hôtel de ville annonce toujours

1. *Lettres*, t. IV, p. 110.

2. D'après le biographe de Humières, celui-ci aurait eu plusieurs conférences avec Vitry et la soumission de Meaux serait due en partie à notre gouverneur, f° 34.

l'ouverture et la fermeture des portes et le clerc du guet reçoit son salaire habituel. Ces précautions sont justifiées, en un temps où les surprises sont fréquentes et où il est difficile de contrôler des avis comme celui-ci : « A Jehan Tiébault et Jehan Lefebbre 48 sous pour être venu de nuict donner advertissement à la ville[1] ». Henri IV lui-même recommande de veiller avec soin et de se pourvoir de poudre et de toutes les munitions nécessaires pour soutenir un siège, car cette place de Compiègne est *la plus envyée par l'ennemy*[2].

Un mois plus tard, 19 décembre, par une double lettre à Humières et aux habitants[3], il demande le concours de la ville pour assurer les subsistances de son armée. Il s'agit de fournir trois charrettes, chacune attelée de quatre bons chevaux et munie de deux tonnes pour transporter le pain des soldats. Il les gardera trois mois, pendant lesquels la ville aura à subvenir à l'entretien des charretiers et des chevaux. Quant à la dépense, il a la franchise de n'en point promettre le remboursement et il autorise la levée d'une taxe spéciale répartie entre les habitants. Ils n'en firent rien ; et de Mantes, où le roi attend les indispensables charrettes, il adresse, le 27 décembre, une nouvelle lettre qui se termine par ces mots : « Quand vous considérerez combien ce secours nous est important et nécessaire, nous nous promettons que vous n'attendrez plus exprez commandement ou jussion de nous, pour n'estre des derniers à nous

1. Mandement du 28 janvier 1894, CC 57, f° 123 v°.

2. *Lettres* du 29 novembre 1593 aux attournés de Compiègne et à Humières. Bibl. de Compiègne, ms. 39, n°s 73 et 74. La première est seulement indiquée dans la correspondance, t. IV, p. 1027.

3. Id., n°s 65 et 76 (inédits).

subvenir en une occasion si expresse et de conséquence à nostre service[1] ».

Le 6 janvier 1594, il demandait encore à Humières un canon et une coulevrine attelés avec des chevaux du pays. Cent coups de canons, cinquante de coulevrine suffiraient à le rendre maître de la ville de La Ferté-Milon, et le château serait ensuite attaqué avec la sape et forcé, comme la tour de Dreux[2].

Ces détails mesquins trahissent les difficultés auxquelles Henri IV doit faire face et qui trop souvent paralysent ses efforts. Notre ville ne semble pas s'être laissé toucher par le ton suppliant de ces lettres. Nos comptes n'indiquent ni charretiers ni charrettes, mais seulement trois charpentiers envoyés à la Ferté-Milon pour le service du roi[3]. Il tenait à occuper cette place qui lui ouvrait le chemin de Soissons et de Reims, peut-être en vue de son sacre. Dès le quatrième jour, comme il l'avait annoncé, la ville fut prise et il allait attaquer le château, quand il dut lever le siège à l'approche du comte de Mansfeld et surtout faute de vivres. Combien il dut regretter l'absence de nos charrettes ! Peut-être l'ont-elles empêché d'être sacré à Reims.

Humières, qui accompagnait le roi, ne fut pas moins sensible à cet échec ; mais il se consola en reprenant ses courses. Elles sont si nombreuses et sur des théâtres si éloignés, qu'on a peine à le suivre et à préciser les dates : tour à tour, il bat le baron de Conac, neveu et lieutenant de Poncenac, tente de s'emparer de Vailly, passe l'Aisne à Jaulzy, et fait avec sa cavalerie et son infanterie une pointe de 12 lieues. Forcé de battre en retraite, il doit passer en vue de

1. Ms. 39, n° 77 (inédit).
2. *Lettres*, t. IV, p. 85.
3. Ils reçurent 28 livres 16 sous p. le 8 janvier 1594. CC 57, f° 105.

Soissons, qui possède une garnison de quatre à cinq cents chevaux et de plus de quinze cents fantassins. Ces forces considérables sortent pour l'attaquer, mais il sait les tenir en respect et ramène sa petite troupe à Compiègne sans perdre un seul homme[1].

Quelques jours après la prise de Roye par les royalistes (21 janvier 1594), il tente avec son beau-frère La Boissière d'enlever Montdidier. C'est à l'endroit le plus escarpé de la ville, derrière le prieuré des bénédictins, qu'ils dressent leurs échelles, comptant que les religieux feront moins bonne garde que les bourgeois, mais dom Dumesnil donne l'alarme et l'entreprise échoue[2]. Échec sans importance, car le gouverneur d'Estourmel a déjà traité secrètement avec le roi, et s'il feint encore de le combattre, ce n'est que pour hausser le prix du marché.

Que d'autres en font autant ! La Châtre en Berry, d'Alincourt, fils de l'avisé Villeroy, gouverneur de Pontoise, Villars, le brillant défenseur de Rouen. L'honnête Sully s'en indigne et le roi, plus politique, a peine à calmer ses scrupules. Comme compensation, nous devons signaler la loyale conduite des Lyonnais dont Humières est aussitôt informé et dont les Compiégnois ne manquent pas de se féliciter, car la soumission de la seconde ville du royaume (9 février) est un heureux présage pour l'avenir de la capitale.

A la fin du mois, le sacre du roi à Chartres semble remplacer l'absolution du pape aux yeux des gens toujours nombreux, qui s'inclinent devant le fait accompli (27 février).

Alors que ces heureuses nouvelles provoquent dans

1. *Biographie*, f° 54 v°.

2. V. de Beauvillé, *Hist. de Montdidier*, t. I, p. 281.

toutes les villes fidèles des réjouissances, des processions et des feux de joie, on est surpris de ne rien trouver de semblable chez nous. C'est qu'on est obsédé par les inquiétantes rumeurs venues des Pays-Bas espagnols. D'un jour à l'autre on appréhende sous nos murs le terrible comte Charles, ainsi qu'on nomme Mansfeld, et ses bandes d'étrangers. Deux fois, par des voies différentes, les habitants de Compiègne ont prévenu le roi et réclamé son secours. Le 4 mars il leur répond de Chartres, que d'après des renseignements positifs, l'ennemi est hors d'état de rien entreprendre. Cependant, sans attendre leurs lettres, il a ordonné au duc de Longueville et au Sr de Marivaux[1] de défendre Compiègne, Chauny et les places de Picardie. Lui-même promet d'être, le 15 mars[2], à portée de les défendre, et il ajoute : « Si l'on vous attacque auparavant nostre arrivée, que nous ne croions pas, ayez doncques le mesme courage que vous avez toujours monstré, [et vous] fiez en l'asseurance que nous vous donnons de vous assister et secourir nous mesmes ; car vous nous avez trop faict parroistre votre affection à notre service, pour vous abandonner au besoing ».

Après cet éloge mérité, le Béarnais avoue n'avoir pas de poudre à leur envoyer et leur conseille d'en acheter à Senlis où ils trouveraient un marchand bien pourvu.

Ces inquiétudes, en surexcitant les esprits, devaient être fatales au trop célèbre Antoine de Rieux. Quand

1. Claude l'Isle, seig. de Marivaux, dit Marivaux-*le-Sage*, fils de Jean de Marivaux (voir p. 48, note 4) et de sa seconde femme Hélène d'Aspremont, chevalier du Saint-Esprit du 7 janvier 1595, mort en la citadelle de Laon, le 17 mai 1598. (CLAIRAMBAUT, 1123, *Ord. du S. Esprit*, 13, f° 43.)

2. C'est à tort que dans les *Lettres d'Henri IV*, t. IV, p. 105, on lit 10 mars. L'original, Bibl. de Compiègne, ms. 39, n° 78, porte xve jour de ce moys. Quelques autres erreurs de lecture sont peu importantes.



il tombera entre les mains des Compiégnois, leur rancune bien justifiée se montrera implacable. A la fin de janvier 1594, au cours d'une de ses fréquentes expéditions dans la forêt, le terrible partisan voulut aller à Rethondes dans cette maison qu'il avait héritée de son père tué devant Orléans en 1589 [1], et qui était située là, où s'élèvera plus tard le pavillon de Rethondes [2]. Il n'y avait pas alors de pont sur l'Aisne et Rieux n'y trouva qu'une barque trop petite pour toute sa troupe ; il dut s'embarquer avec une quinzaine de ses gens, laissant le reste sur la rive gauche. Déjà ils ont atteint les deux tiers de la rivière, quand ils sont reconnus, à la couleur de leurs écharpes, par une trentaine d'arquebusiers compiégnois embusqués sur la rive droite. Ceux-ci somment le batelier de leur amener ses passagers et appuient leur ordre d'une salve d'arquebuses. Rieux voudrait revenir en arrière ; quelques-uns de ses gens sont blessés sans pouvoir riposter, tant ils sont serrés dans cette petite barque ; lui-même alors se jette à l'eau et s'accrochant au bateau cherche à s'en faire un rempart contre les balles qui pleuvent autour de lui ; dans sa détresse il s'écrie : « Sauve de Rieux, sauve de Rieux ». A ce nom, les arquebusiers cessent leur feu pour ne pas perdre une si belle proie et bientôt s'emparent de la barque où Rieux vient de remonter. Lui et ses compagnons sont prisonniers. Cependant un dernier espoir lui reste : parmi ses agresseurs il a reconnu un de ses parents, il supplie pour qu'on le mène prisonnier chez celui-ci et il promet de donner une bonne rançon. Inutiles prières, il est conduit à Compiègne où il ne prévoit que trop le sort qui l'attend [3].

1. Ms Picart.

2. Fr. de Roucy, *la Cheminée du Pavillon de Rethondes*, Soc. Hist. de Compiègne, t. III, p. 145.

3. Richart, *Mémoires sur la Ligue dans le Laonnois*, p. 429, 430.

Plusieurs fois prisonnier à Compiègne, il s'en était toujours tiré par échange ou rançon, mais il ne pouvait oublier les préventions dont il avait été l'objet moins d'un an auparavant. Pour nous édifier nous-même sur les sentiments des Compiégnois à son égard, nous rapporterons ici la curieuse supplique adressée alors à François d'O, lieutenant général de l'Ile-de-France :

Depuis dix jours en çà le cappitaine Rieux, natif du village de Rethondes, distant de deux lieues de ceste ville et de ceste juridiction, a esté amené prisonnier en ceste ville, où il est encores à présent en la garde de quelques soldatz. Et d'aultant qu'il est bruict qu'il s'efforce de se saulver et que le lieu où il est à présent n'est de seure garde et que évadant, seroit otté le moien de se pourvoir sur les plainctes que ceulx de ce païs et villes voisines de l'obéissance du Roy ont à faire contre luy et ceulx qui l'ont assisté, tant depuis les troubles qu'il c'est emparé du chastel de Pierrefons que du préceddent, que concernant le service du Roy et la conservation de ceste ville, estant le dict de Rieux subject et justiciable du Roy, à cause de la chastellenie de Compiègne.

Il vous plaise, Monseigneur, ordonner que ledict de Rieux sera mis en la garde desdis habittans avecq telle assistance de gens de guerre qu'il vous plaira adviser et faire deffence à toutes personnes de le tirer de leurs mains, tant et jusques à ce que le Roy estant par deçà, ilz le puissent représenter à Sa Majesté, et qu'il soit plus amplement informé des plainctes que les dis habittans du païs et villes circonvoisinnes et aultres particuliers ont à faire contre luy.

Cette requête n'est point datée, mais elle porte l'approbation de d'O, sous la date du 20 mars 1593. Il ordonnait que six habitants de Compiègne et quatre suisses seraient commis à la garde du prisonnier, pour l'empêcher de s'évader et même de communiquer avec personne, sans son autorisation ou celle de Charles de Humières. Et il ajoutait que les gardes, payés chacun douze sous tournois par jour, seraient à la charge de Rieux[1].

1. Arch. de Compiègne, EE 6, pièce 1.



Malgré ces rigueurs, Rieux avait pu recouvrer sa liberté. Prisonnier de nouveau, il ne dut pas être gardé avec moins de précaution ; mais pour cette dernière fois nous n'en trouvons plus trace dans nos archives, sans doute parce qu'il était livré aux gens du roi.

Son procès fut instruit par François Miron, que nous avons déjà rencontré à Compiègne, notamment lors des manifestations provoquées par les prêches huguenots. Miron était un des magistrats les plus intègres de l'époque, grand ami de Henri IV et destiné par lui aux plus hautes fonctions. Un tel choix indiquait l'importance du procès. Vainement Rieux voulut-il soulever l'incompétence. Ses crimes ne pouvaient être considérés comme faits de guerre. On lui reprochait la barbarie dont il avait usé envers les défenseurs du château de Neuville, et surtout le meurtre de trois collecteurs d'impôts, agissant pour le roi et sauvegardés par une trêve. Après un procès fait et parfait par information, interrogatoire, recolement et confrontation de témoins, Rieux fut condamné à être dégradé de sa noblesse et pendu sur la place publique de Compiègne. L'exécution eut lieu le jour même, 11 mars 1594[1].

Le dimanche suivant, 13 mars, le franciscain Leger qui prêchait le carême à Laon, dont Rieux était gouverneur, annonçait sa mort et le recommandait aux prières des assistants. Un service fut célébré le vendredi suivant par les soins du chapitre, et un second le lundi à la demande de sa veuve. Les notables de la ville y assistèrent et le père Leger prononça le panégyrique du défunt ; le lendemain mardi, un troisième service eut lieu dans chacune des églises de la ville,

1. L'Estoile mentionne, à la date du 16 mars, que Rieux vient d'être dégradé de sa noblesse et pendu à Compiègne, t. VI, p. 177.



avec de telles sonneries de cloches, qu'on se fût cru à la veille de la fête des morts. Dans son oraison funèbre, le P. Leger exaltant les services de Rieux, en fit un martyre de la foi crucifié à Compiègne. Bien plus, il osa vanter sa douceur et sa clémence. C'était, conclut finement Richart, « en dire beaucoup de bien et plus qu'il n'en scavoit et qu'il n'en estoit[1] ».

Il ne faut pas davantage le juger d'après l'auteur de la satyre Ménippée, qui songe moins à lui reprocher ses crimes qu'à le ridiculiser. Quand il le donne pour le fils d'un maréchal ferrant et met dans sa bouche la prophétie de l'Egyptienne lui recommandant de se défier des *rond et my-rond*, cette allusion au juge, qui l'a envoyé à l'échafaud, nous avertit que le pamphlétaire piétine un cadavre et diminue singulièrement la valeur de ses affirmations. Par contre, il n'y a pas à faire grand cas des lettres de réhabilitation accordées par Henri IV à sa veuve Hélène de Sermoise dans un but politique, alors que le vainqueur ne désire que l'oubli du passé. La nomination du neveu, Henri de Saureulx réfugié auprès du roi d'Espagne, au poste d'aumônier et les titres qu'il doit fournir pour prouver sa noblesse, nous semblent de médiocres témoignages. La passion politique devait rendre les généalogistes espagnols peu exigeants[2].

Mais puisqu'on attache tant d'importance à la noblesse d'Antoine de Rieux, il y a pour nous des preuves plus décisives. Maître de Pierrefonds par un coup d'audace, nommé par la Ligue gouverneur de Laon, il préside la noblesse du Vermandois réunie pour choisir un député aux états de la Ligue[3]. Croit-on que même dans ces temps troublés,

1. *La Ligue dans le Laonnois*, 427-435.

2. L. Prioux, *le sr de Rieux*.

3. Auguste Bernard, *Procès-verbaux des Etats généraux de 1593*, p. 597.



on aurait choisi un roturier pour cette haute fonction, au risque de froisser bien des amours-propres? Avant de l'envoyer au supplice infamant de la corde, on ordonne de le dégrader de sa noblesse. Claude Picart, si bien informé, parle de son père possédant à Rethondes une maison, ce qui sous sa plume veut dire un château ou du moins une maison forte. Enfin, sur nos registres de catholicité figure un Martin de Rieux qualifié commissaire de l'artillerie du roi (Saint-Jacques, 30 janvier 1584) et écuyer (Saint-Antoine, 18 août 1587). Si c'est le père d'Antoine, c'est fortement abuser de la licence habituelle aux pamphlétaires que de faire d'un commissaire de l'artillerie un maréchal ferrant. Nous ne pouvons affirmer cette filiation, mais on remarquera qu'Antoine a épousé Hélène de Sermoise, parente sans doute de François de Sermoise, qui commandait notre artillerie à la bataille de Senlis. Antoine de Rieux, sans être de la grande famille de ce nom, était donc gentilhomme. Pour nous, cela importe peu. Il est sans conteste un des plus vigoureux partisans de la Ligue, dont l'habileté, l'endurance et l'audace ne peuvent faire excuser les crimes, mais qui plus heureux aurait peut-être, comme tant d'autres, négocié sa soumission et fini ses jours, gouverneur légitime de la place qu'il avait vendue.

Sa mort fut vite oubliée au milieu des grands événements qui se précipitent. Le 19 mars, Henri IV appelle à Senlis Humières et Longueville ; deux jours après, à la tombée de la nuit, il s'éloigne avec eux dans le dessein hautement déclaré de surprendre les Espagnols hors de leurs cantonnements de Beauvais[1], puis il tourne bride et arrive à Saint-Denis vers minuit. Là, il réunit ses principaux officiers et donne à chacun sa tâche pour le lendemain 22. Humières

1. VAULTIER, p. 279.



doit entrer dans Paris à la tête de quinze cents gentilshommes armés de toutes pièces et portant l'écharpe blanche. Assez longtemps il a été à la peine, pour être maintenant à l'honneur qui n'est pas sans péril. Malgré l'accord avec Brissac et le dévouement plus désintéressé de Lhuillier et de Langlois, il y a quelque danger à entrer dans cette grande ville qui renferme une garnison de trois mille étrangers et d'innombrables fanatiques. Humières a justement pour mission d'occuper le pont Saint-Michel et d'isoler ainsi les quartiers de la rive gauche, où campent les Napolitains et où l'Université entretient les passions les plus violentes. A six heures du matin, le roi entre par la porte Neuve, située entre le Louvre et le fleuve, à la hauteur des guichets actuels du Carrousel, et dès huit heures, il est à Notre-Dame pour rendre grâce à Dieu.

Cette belle journée est trop connue pour nous y arrêter, en dehors des faits qui touchent Compiègne. Notre ville fut informée des premières par une lettre écrite le jour même. Elle figure dans nos archives[1] et présente quelque différence avec la circulaire reproduite par Berger de Xivrey. Henri IV se félicite d'être entré « sans effuzion de sang et sans qu'un seul bourgeois ayt receu incommodité en sa personne ny en ses biens, sinon trois ou quatre qui se sont faict tuer, dédaignant la courtoisie qui leur estoit faicte et pensant par leurs armes forcer ce que nous avions desjà faict entrer de nostre noblesse et de nos gens de pied françois et suisses, ensemble tout le reste du peuple de nostre dite ville qui venoit au devant de nous les bras tendus et les portes ouvertes, avec allégresse et grandes acclamations continuelles de : « Vive le Roy. »

1. Ms. 39, n° 79.



Ce qui montre bien que cette lettre a été écrite avant la circulaire, c'est qu'au sujet des étrangers qui sont partis cette après dîner (suivant la circulaire), il nous écrit que leur départ « sera dès ce jourd'huy, si Dieu plaist ».

De plus, pour ce même motif, notre lettre ne contient pas le passage final :

« J'adjousteray encores que sur les huict heures voyant tout le reste paisible j'en ay esté rendre grâce à Dieu dans la grande église Nostre-Dame, où j'ay par mesme moyen ouy la messe. »

On aimerait à savoir par quelles actions de grâce et par quelles réjouissances les fidèles Compiégnois accueillirent cette heureuse nouvelle, dont la primeur était déjà si flatteuse pour eux ; mais nos registres de délibérations sont perdus et nos comptes muets. Il ne nous reste que la lettre que je viens de citer, suivie bientôt d'autres lettres propres à augmenter la confiance et la joie.

Le 5 avril, un laquais du roi apporte au bureau de la ville une missive royale datée du 3 avril[1] et nous apprenant que la Bastille s'est rendue le dimanche 27 mars « sans qu'il ayt esté tiré ung seul coup de canon ». Vincennes a également capitulé, les abords de Paris se trouvent dégagés à soixante lieues du côté de la Beauce, à vingt du côté de la Picardie ; le cours de la Seine, de la Marne et de l'Oise est complètement libre et la Normandie s'est soumise. Bientôt deux autres lettres[2], datées toutes deux du 7 avril, nous annoncent la réduction de Troyes et d'Auxerre, suivie de celle de Sens et d'Abbeville. L'exemple de la

1. Ms. 39, n° 80, inédite, mais analogue à celle du 31 mars adressée à M. de Bourdeille, t. IV, p. 130.

2. Id. n°s 81 (mentionnée dans la table de la correspondance) 82 (reproduite t. IV, p. 137).



capitale est déjà prépondérant dans tout le royaume. Livrées à elles-mêmes, les villes lasses de la lutte, ne demandent qu'à se soumettre, et les grands se hâtent de se vendre pendant que le roi a encore intérêt à les acheter.

La Ligue parisienne finit avec la rentrée du roi par cette porte Neuve qui a vu s'enfuir Henri III, il y a six ans ; mais ce ne sera pas trop de deux mois et demi, pour rétablir l'ordre dans une ville bouleversée par tant d'années de guerre civile. Cependant la Capelle, assiégée par les Espagnols, réclame le secours du roi. Le 5 mai, son armée traverse Senlis[1], le 16 il est de sa personne à Chauny, où il arrive conduit par deux guides compiégnois, Louis Lemoigne et Jacques Souplet[2], car il faut contourner Noyon et éviter les embuscades. Il est trop tard, la Capelle a succombé. Fidèle à sa méthode, Henri réparera cet échec en portant à l'ennemi un coup plus sensible, il attaquera Laon. Les faubourgs sont emportés le 25 mai, mais il faut faire un siège en règle, qui durera deux mois, car la place est forte et le gouverneur n'est autre que du Bourg, le loyal soldat qui, chargé par Mayenne du commandement de la Bastille, a attendu d'être relevé de son poste et n'est sorti de Paris qu'avec toutes ses troupes et les honneurs de la guerre.

Pour isoler la ville, le roi n'a pas craint d'établir son camp sur la route de Laon à La Fère, d'où peuvent venir les Espagnols, au risque d'être pris entre eux et les assiégés. Mais son plus grand souci est moins de repousser l'ennemi que de faire vivre ses troupes et ce sera tout particulièrement la tâche de

1. VAULTIER, p. 281.

2. Pour cette mission ils reçurent de la ville 64 s. p., suivant mandat du 20 mai 1594. CC 57, f° 123 v°.

Humières. Dès le 28 mai, il doit faire provision de grains et le 4 juin les conduire au duc de Nevers qui les amènera à Laon. De plus, il est chargé du convoi de l'artillerie, huit gros canons qui, transportés par eau jusqu'à Compiègne, sont ensuite traînés jusqu'à Laon[1]. Outre la réquisition de pain imposée à toutes les villes voisines, Compiègne eut à fournir trois charrettes pour le transport des vivres[2] et 50 pionniers habillés de pied en cap. Elle leur donna saies (manteaux), chausses, pourpoints, bonnets, chemises, ceintures et souliers[3].

Ces menus détails ne sont pas à négliger. Ils nous montrent à quelles minuties sont obligés de descendre, faute d'un service d'intendance, ces brillants batailleurs qu'on pourrait croire uniquement soucieux de folles chevauchées et de grands coups d'épée. Ainsi le 7 juin, au moment où l'ennemi se rapprochant de La Fère le roi songe à lever le siège pour lui offrir la bataille, il informe Humières du renvoi des charrettes à vivres, afin qu'il puisse lui amener tout le pain laissé à Attichy et celui qu'il pourra se procurer à Compiègne. Il a soin de lui faire observer que ces charrettes vides ne sont attelées que d'un seul cheval et que pour les ramener pleines, il faudra se munir de chevaux de renfort. Puis, conscient de la tâche ingrate qu'il remplit et qu'il impose à un homme comme Humières, il le dédommage par cette promesse : « Nous verrons les ennemys, et croy que nous ne les laisserons esloigner sans combattre[4] ».

1. *Lettres d'Henri IV à Charles de Humières*, t. IV, p. 162 et 165, et VAULTIER, p. 282.

2. 25 juin 1594, CC 126, non numéroté.

3. Aucune mention de ces pionniers ne figure sur les comptes de cette année, nous ne connaissons leur existence que par la vente de leurs effets en 1597 ; elle produisit 472 écus. BB 24, f° 42.

4. *Lettres*, t. IV, p. 166.

Humières en effet arriva à temps pour battre un corps de secours envoyé à Laon et faire prisonnier Du Cluzeau, gouverneur de Noyon, qui recouvrera bientôt la liberté, en échange d'une promesse de soumission. Laon, n'étant pas secouru, capitula le 22 juillet et le 3 août Henri IV y fit son entrée.

Cet événement eut une influence considérable. Les bourgeois d'Amiens, las de la lutte et fortement sollicités par Humières, se soumettent le 14, ceux de Beauvais le 22, et le roi prescrit au duc de Nevers de faire chanter un *Te Deum* à Compiègne. Lui-même y passe le 24 et le 31, au cours de ses voyages à Amiens. On peut supposer qu'il était attiré par une affaire de la plus grande importance pour nous. Dès le mois de mai, il était en pourparlers pour acheter Pierrefonds à Gouy d'Arcy, oncle d'Hélène de Sermoise la veuve d'Antoine de Rieux, et à cet effet il demandait à la ville de Compiègne cinq mille écus[1]. Ces marchandages parviennent à l'oreille du gouverneur de la Ferté-Milon, Antoine de Saint-Chamand, s^r^ du Pescher. Il accourt à Pierrefonds et surprend le château. Gouy d'Arcy et son fils sont blessés, sa femme meurt de frayeur et la redoutable forteresse ne change de maître, que pour rester à la Ligue. Cependant Saint-Chamant n'est pas un ligueur intransigeant. Ce qui le choque dans les manœuvres de Gouy d'Arcy, c'est de le voir en toucher le prix. Le marché, il le reprend pour son compte et le 6 août, trois jours après l'entrée d'Henri IV à Laon, il vend le château de Pierrefonds moyennant soixante mille écus à Louis de Potier, seigneur de Gesvres, l'homme de confiance d'Henri IV. Cependant les habitants n'ont pas à s'en louer. Ses soldats commettent toutes sortes de violences, ruinent les maisons et principalement le

1. De Chauny, 16 mai (Bibl. de Comp., ms. 39, nº 84).



prieuré. Après une orgie de sept ou huit mois, Gesvres rend le château à Antoine d'Estrées, père de Gabrielle, qui y met comme gouverneur son neveu, Philippe de Longueval, s[r] de Manicamp[1]. C'est ainsi que l'imprenable forteresse rentre, du moins pour quelque temps, sous l'autorité royale.

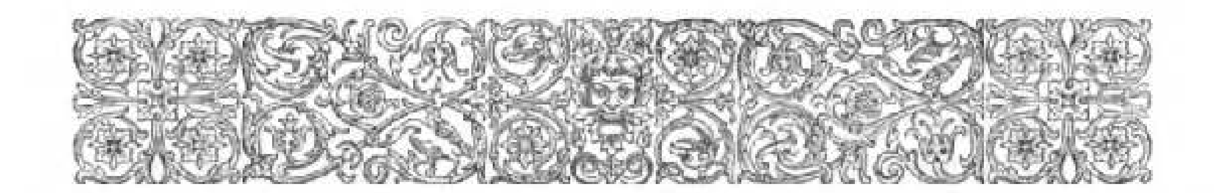
Ce même du Pescher, un mois après cette vente, rend de la même façon le château de la Ferté-Milon, et le gouverneur de Château-Thierry en fait autant. Cette fin de la Ligue est honteuse, et les mémoires de Sully sont peu édifiants sur ce point. Fort heureusement nous n'avons pas à entrer dans ces détails qui qui n'ont aucun rapport avec l'histoire de Compiègne.

Rappelons simplement pour l'intelligence des faits qui vont suivre que les ducs de Lorraine et de Guise ont fait leur accommodement avec le roi et que la mort l'a délivré, le 30 juillet, du cardinal de Bourbon, qui avait paru un instant un rival dangereux[2]. Actuellement la riche succession de ses bénéfices vient fort à propos pour satisfaire les appétits déchaînés. Seul, Mayenne se réserve, tant que le pape ne se sera pas prononcé, mais il est immobilisé dans Soissons par les capitaines royalistes qui l'entourent. Dans la région, il n'y a plus à redouter que Ham au duc d'Aumale et La Fère aux Espagnols. Avec eux, la guerre se prolongera encore pendant quatre années, triste héritage de la Ligue, mais pour rester ligueur, il faudra cesser d'être français.

1. Récit d'Emeri de Foucault, prieur de Pierrefonds, publié par le comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, *Bull. de la Soc. hist. de Compiègne*, t. XII, p. 313.

2. Charles III de Bourbon, quatrième fils de Louis premier prince de Condé, 1562-1594.





CHAPITRE XIV

LA LIGUE ESPAGNOLE

Nécessité de fortifier Compiègne. — Fonte de canons. — Les affaires se gâtent en Picardie pendant que le roi triomphe à Fontaine-Française. — Mort de Longueville et de Humières. — Palaiseau, gouverneur de Compiègne. — Nombreux échecs faiblement compensés par la prise de La Fère. — Situation lamentable. — La peste force à transférer à Rouen l'assemblée des notables. — La surprise d'Amiens réveille les énergies. — Part des Compiégnois à la reprise de cette ville.

La guerre, en changeant de nature, ne rendait pas la position de Compiègne moins importante et moins dangereuse. Nous ne connaîtrons plus les hontes de la guerre civile, mais le voisinage des Pays-Bas espagnols nous oblige à renforcer nos fortifications et notre armement.

Au commencement de 1595, nous pouvons signaler la présence dans nos murs de François de Collemont, contrôleur général des fortifications de l'Ile-de-France et de la Picardie [1]. Six mois auparavant, Humières a fait marché, le 10 juin 1594, avec un fondeur nommé Jean Jacques, pour trois pièces d'artillerie appelées *bastardes*, pesant ensemble 9.500 livres, au prix de 35 écus les mille livres, pour la façon. A cette

1. CC 57, f° 107. — Il est qualifié écuyer, seigneur de Neuville-en-Thelle, et est sans doute le même que ce François de Collemont, bourgeois d'Amiens et ardent royaliste, anobli suivant Haudiquier de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*, p. 125.

époque, l'artillerie comptait déjà un certain nombre de pièces de modèles différents : le canon et la coulevrine employés surtout dans les sièges, la bastarde, la moyenne, le faucon et le fauconneau. D'après M. Gigon[1], la bastarde, longue de 9 pieds, pesait 2.500 livres. Avec son affût, elle atteignait le poids de 4.400 livres et exigeait un attelage de 11 chevaux. Son boulet de 7 livres ne portait guère au delà de quatre cents pas. Nos bastardes étaient donc plus lourdes et sans doute aussi leur portée plus grande.

Elles furent fondues à Compiègne et le travail dura une année. Comme le forfait passé avec le fondeur ne comprenait que la façon, nos comptes nous donnent en outre le détail des fournitures. La plus importante est celle du métal. Cent vingt livres de franc cuivre, ou cuivre pur, sont réglées à Pierre de Vidal, commissaire ordinaire de l'artillerie, à raison de 8 écus 20 sous les 100 livres. Le surplus, payé 8 écus, est fourni par le fondeur lui-même, par le chaudronnier Cheret et par la veuve Robert Cavillier, dont le nom s'est perpétué dans le pays, glorieusement porté par une dynastie de fondeurs de cloches.

Le charbon pour la fonte de deux pièces est réglé, dès le 5 juillet 1594, à Nicolas Muisson, à raison de 51 écus 10 sous. Plus tard, vraisemblablement pour la troisième pièce, il est encore payé, le 3 avril 1595, deux écus à Louis Bruyant, et le 17 mai, 20 écus à Claude Bonnart pour vingt voitures de charbon.

Le cordier Jean Scellier fournit les cordages nécessaires à l'opération, payés 7 écus 20 sous, et François de Nesle 6 livres de viel oing (graisse) et plusieurs autres choses non spécifiées, moyennant 1 écu 5 sous.

1. *La bataille de Jarnac et la campagne de 1569.* (Bull. de la Société arch. et hist. de la Charente, 1895.)



Plusieurs chaudronniers et serruriers, ainsi que l'armurier ordinaire de l'artillerie du roi, Louis Bruyant, reçurent encore quelques écus pour des services qui ne sont pas indiqués.

L'ouvrage terminé, le fondeur reçut les 332 écus 30 sous, correspondant exactement au prix du forfait, le 20 juin 1595. Ce mandat fut délivré par Albert de Briges, car Humières n'était plus là pour en prendre livraison. Le même jour, fatale coïncidence, il était mortellement frappé à la prise de Ham et les canons commandés par lui serviront pour la première fois à ses funérailles !

Les affûts furent également construits à Compiègne par le charron Pierre Herpin, le tourneur Jean Gilles, le menuisier Nicolas Sarazin et l'indispensable Louis Bruyant. Pour une seule pièce, on employa 747 livres de fer, à raison de 4 sous la livre. Quelques semaines auparavant, un ingénieur artificier également établi à Compiègne, Philippe Berdineau, avait fourni 60 grenades payées un écu la pièce[1].

L'importance de notre ville s'affirme encore par les fréquentes visites du roi. Pendant le seul mois de décembre, il y revient deux fois, échoue devant Ham à cause de l'extrême rigueur de la saison, et rentre à Paris dans les derniers jours de 1594. Au lieu d'un repos bien mérité, il y trouve le poignard de Châtel, qui, habilement exploité par la jalousie des parlementaires, frappera les jésuites d'une expulsion momentanée. Il ne devait pas tarder à leur rendre justice.

1. EE 6, nº 18, f°s 8 et s. Ces multiples détails ne permettent pas de fixer le prix exact des trois pièces. — D'après un marché passé à Paris en 1611, pour six pièces plus petites, la fonte de chacune coûtait 100 livres tournois. (*Bull. de la Société de Paris et de l'Ile-de-France*, 1905, p. 158). — Le musée de Périgueux possède une belle bastarde fondue en 1588 mesurant 3^m06, qui, par ses dimensions, peut donner une idée des nôtres. (Commun. du marquis de Fayolle.)



Cet esprit si lucide voit clair dans le jeu de ses adversaires. Depuis qu'il est en lutte contre l'Espagne, il n'y a pas de guerre déclarée. Le partisan, qui se maintenait à grand peine entre les factions, ne pouvait provoquer officiellement le tout puissant Philippe II ; aujourd'hui, il importe de détruire l'équivoque qui permet d'envahir la France sous couleur de protéger les catholiques. Le 17 janvier, la guerre est déclarée, et ceux qui restent les alliés de l'Espagne deviennent traîtres à la patrie. Le même jour, Henri IV ordonne à Humières[1] d'occuper fortement Vic-sur-Aisne pour tenir en respect la garnison de Soissons. Les fortifications seront augmentées et il y enverra de Compiègne quelques gens de pied. D'autres garderont le château d'Offémont, dont la garnison est supprimée par mesure d'économie. Une trentaine de cavaliers postés au château de Vez battront sans cesse le pays et couperont les vivres aux gens de Soissons.

Les instructions du roi sont exécutées. En février, plusieurs capitaines royalistes poussent jusqu'aux portes de Soissons. Pour répondre à leur défi, le gouverneur Ponsenac fait sortir deux cents de ses meilleurs gendarmes et deux compagnies d'argoulets sous les ordres de son lieutenant le baron de Conac et du capitaine Bellefond. Ils prennent le chemin de Crépy, passent à Chaudun[2] et vont dresser leur embuscade dans les bois de Tillet[3], où le lendemain, ils surprennent le royaliste Hédouville se rendant à sa garnison de Vailly. Il n'a avec lui qu'une trentaine d'hommes, et doit battre en retraite, mais sans se laisser entamer, vivement poursuivi jusqu'au faubourg de Crépy.

1. *Lettre* du 17 janvier à Humières, t. IV, p. 298.
2. Con d'Oulchy-le-Château (Aisne).
3. Commune de Gondreville, con de Betz (Oise).

Déjà, il touche aux murailles du parc d'Aragon, quand le guetteur, placé au sommet du clocher de Saint-Thomas, sonne le tocsin ; le Bouteiller de Moussy monte aussitôt à cheval avec sa compagnie et vole au secours de Hédouville. Tous deux, bien qu'encore inférieurs aux ligueurs soissonnais, les pressent vivement, traversent à leur suite le ruisseau de Vauciennes et dans la plaine qui s'étend devant Villers-Cotterets, les taillent en pièces. Le combat ne finit qu'à la barrière du château, où Conac est pris par Hédouville. Une vingtaine de ligueurs seulement pourra rentrer à Soissons ; le reste est tué, blessé ou pris[1]. Ce succès connu à Paris deux jours après fit grand effet, car il coûtait la vie à « une cinquantaine, pour le moins, des plus mauvais et désespérés ligueurs de la France : qui fust une nouvelle saignée à la Ligue, qui l'affoiblist fort[2] ».

Rassuré du côté de Soissons, Humières s'empresse de rejoindre Longueville sur la frontière de l'Artois, à la grande satisfaction du roi[3]. Tout marche alors à souhait : Longueville bat Varambon et ravage l'Artois ; Bouillon, avec ses auxiliaires hollandais, défait Mansfeld ; Biron prend Beaune et l'armée royale entre dans Dijon le 1er mai. Mayenne a perdu la Bourgogne, ce gouvernement où il se croyait maître absolu, et semble n'avoir plus qu'à négocier sa soumission, quand paraît l'armée du connétable de Castille. Henri IV, malgré son ardent désir de combattre l'étranger, hésite à quitter Paris et à s'éloigner ainsi des frontières du Nord. Un secret pressentiment lui révèle que là est le vrai danger[4]. Il cède cependant aux instances de Biron

1. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 281.
2. L'Estoile, t. VII, p. 19.
3. *Lettre* du 8 mars 1595, t. IV, p. 315.
4. Sully, t. I, p. 191.

et, le 7 juin, remporte cette victoire de Fontaine-Française, dont sa témérité aurait fait un désastre, sans l'excessive circonspection du général espagnol. Mayenne, outré de tant de pusillanimité, se sépare définitivement de ses alliés pour conclure une trêve, en attendant l'absolution du pape. A ce titre, Fontaine-Française est peut-être la plus importante victoire d'Henri IV.

Malheureusement, pendant l'éloignement du roi, nos affaires se gâtent en Picardie. Les auxiliaires anglais et hollandais nous abandonnent ; Longueville trouve à Doullens, au milieu des réjouissances qui honorent sa visite, une mort mystérieuse, qui inspire à l'Estoile (29 avril)[1], cette singulière remarque, que depuis le bâtard d'Oléans, l'aîné de cette maison n'a jamais dépassé trente-et-un an ! La jeunesse du duc, sa bonne mine, ses fréquents séjours dans notre ville, les services qu'il nous avait rendus, ne pouvaient laisser les Compiégnois indifférents. On aimait à rappeler que le premier il avait commencé à ébranler la Ligue, lorsqu'il donna la bataille de Senlis[2]. Sa perte devait être suivie d'une autre bien plus cruelle !

Ham avait alors une grande importance. La Fère et La Capelle au pouvoir de l'ennemi, cette place commande la seule route permettant de secourir Cambrai menacé par le comte de Fuentes. Dans un conseil de guerre tenu à Saint-Quentin, Humières insiste fortement pour le siège de Ham et il ramène à son avis le duc de Bouillon et le comte de Saint-Pol, qui vient de remplacer son frère Longueville dans le gouvernement de Picardie. La situation de Ham est singulière. La ville appartient au duc d'Aumale, et il a permis aux Espagnols d'y mettre une garnison d'envi-

1. *Mémoires*, t. VII, p. 24.

2. BRANTÔME, t. III, p. 7.



ron 1,500 hommes, soit 700 napolitains du régiment de Ferdinand Lofredo marquis de Trevico sous les ordres de Cicco de Sangré, 200 flamands, 120 espagnols et 400 allemands. Par contre, la citadelle a une garnison française commandée par d'Orvillers, beau-frère de Louis de Moy de Gomeron, gouverneur en titre. A la suite d'intrigues assez louches, Gomeron et ses deux frères sont tombés entre les mains du comte de Fuentes ; et le général espagnol prétend ne leur rendre la liberté que contre la reddition de la citadelle. En cas de refus, il menace de renvoyer à Ham les têtes de ses prisonniers[1]. D'Orvillers perplexe, s'est d'abord adressé à Amy, gouverneur de Roye, afin de se procurer un certain nombre de prisonniers espagnols dont la vie garantirait celle des frères Gomeron. De là à s'aboucher avec d'autres chefs royalistes, il n'y a qu'un pas ; et bientôt il promet son concours pour chasser de la ville de Ham ces étrangers si cruels. Cependant, les chefs royalistes hésitent, ils savent la force de la garnison espagnole et se défient de d'Orvillers. Seul, Humières les entraîne, sur la foi de renseignements fournis par le gouverneur de Roye et aussi par son cousin Vitermont alors prisonnier dans la citadelle de Ham.

Cette ville, entourée de murailles, est défendue de trois côtés, à l'ouest, au nord et à l'est par la Somme et par des marais tourbeux ; elle n'est accessible qu'au sud, où s'élève la citadelle. C'est par là que les royalistes entrent pendant la nuit du 19 au 20 juin, ayant eu la précaution de placer en tête les parents et amis de d'Orvillers, avec cinquante arquebusiers suivis de trois cents autres et d'une centaine de cavaliers sous les ordres de Humières. Cette troupe

1. D'après GOMART, *Ham, son château et ses prisonniers*, p. 183, cette menace barbare fut adressée non pas à la mère mais à la femme de Gomeron.



éveille l'attention des vedettes espagnoles qui tirent quelques coups d'arquebuse, et auxquels d'Orvillers n'hésite pas à répondre, en tournant contre eux les canons de la citadelle. Dès lors, il n'y a plus à se défier de lui ; Saint-Pol et Bouillon s'empressent de rejoindre Humières. Il est environ minuit.

Au lever du jour, qui paraît de bonne heure en cette saison, on reconnaît combien la situation est difficile. L'Espagnol, se méfiant de d'Orvillers, a établi quatre fortes barricades de la porte de Noyon au sud-ouest, à la porte de Chauny au sud-est, afin de barrer ainsi l'entrée de la ville et l'accès de la grande rue qui la coupe en deux, du sud au nord[1]. En arrière de la porte de Noyon, quelques soldats d'élite occupent le clocher de Saint-Martin.

Pour aborder les barricades, les Français devraient sortir de la citadelle par une porte étroite qui rendrait le mouvement long et dangereux, puis franchir à découvert une vaste esplanade. Du Cluzeau remédie au premier inconvénient, en rouvrant une vieille porte dans la contrescarpe ; et ainsi 1.500 hommes de pied et 200 cavaliers sont rapidement portés en bataille ; puis dans l'impossibilité d'aborder l'ennemi de front, on combine une double attaque sur les extrémités. A droite, Marin et Antoine d'Estourmel, seigneur de Plainville, avec 100 arquebusiers et 30 cavaliers, ont pour objectif la porte de Chauny ; à gauche, du Cluzeau attaquera la porte de Noyon avec le régiment de Picardie et les soldats de la Croix. Ils devront ensuite se donner la main et prendre à revers les défenseurs de la grande rue. En attendant, le gros de nos forces reste en réserve sur la contrescarpe, avec Bouillon, Humières, Belin, la Boissière, Haraucourt, de Thoix et le vidame d'Amiens.

1. Sur les plans de Ham, voir GOMART, p. 46.



Avant d'engager la lutte, Humières fait sommer Sangré de rendre la place ; il lui offre des conditions honorables, pourvu qu'il donne des otages qui répondront de la vie des frères Gomeron. Sur la réponse des assiégés que tous sont prêts à mourir plutôt que de livrer la ville, l'attaque commence aussitôt. Deux fois notre droite est repoussée par Balthazar Caracciolo et il faut la soutenir avec les gardes de Saint-Pol et de Humières commandés par Dampierre et Bayencourt. A gauche, nous sommes plus heureux. Sangré, qui défend la porte de Noyon, est dangereusement blessé, et vers midi, du Cluzeau, après avoir enlevé trois barricades, va s'emparer de la porte de Noyon, quand l'incendie arrête nos soldats et les contraint à reculer. L'ennemi reprend courage, pendant que les nôtres affolés se replient sur la contrescarpe. Une panique est à craindre : pour la combattre Humières se jette là où le péril est le plus pressant, et par son exemple ranime les siens. Une première barricade est enlevée. Avant d'aborder la seconde, il laisse à ses soldats un instant de repos, prend lui-même une gorgée de vin, tout en examinant la position de l'ennemi. Dédaigneux du danger, il est sans casque, soit comme l'affirme de Thou qu'il s'en soit privé pour le duc de Bouillon qui n'avait pas le sien, soit qu'il ait voulu être plus à l'aise en cette saison chaude, soit plutôt pour se faire mieux reconnaître du soldat. C'est alors qu'une balle partie du clocher de Saint-Martin le frappe à la tête et l'étend raide mort.

Dans le premier moment de stupeur, Bouillon croit la partie perdue. Mais l'incendie, qui a arrêté nos soldats à la porte de Noyon, éclate maintenant à la porte de Chauny et là au contraire il aveugle l'ennemi et le force à son tour à reculer. Quelques boulets lancés par nos bastardes achèvent sa retraite et le comte



de Saint-Pol entre enfin par la porte de Chauny. Les Espagnols reculent toujours en bon ordre, jusqu'au moment où, comprenant enfin qu'ils n'ont plus d'espoir d'être secourus par le comte de Fuentes, ils lèvent leurs piques pour demander quartier. Les Français exaspérés par la mort de Humières ne veulent rien entendre, et Bouillon sauve à grand peine quelques prisonniers destinés à sauvegarder la vie de Gomeron[1].

La victoire nous coûtait cher. Si l'ennemi avait perdu de 1.000 à 1.200 hommes, il y avait, nous dit Sully, « bien autant de perte de nostre costé (quoique le nombre de personnes fut beaucoup moindre), à cause de vingt-cinq ou trente braves gentilshommes et gens de commandement qui y ont esté tuez, et entre iceux M. de Humières, qui est la plus grande perte qu'eust pu faire la Picardie, et les maistres de camp des Cluseaux et la Croix[2] ».

Un messager envoyé par la ville de Compiègne alla

1. C'est le moment reproduit par la gravure tirée du recueil de JEAN TORTOREL et JACQUES PERRISSIN, *Histoires diverses qui sont memorables touchant les Guerres, Massacres et Troubles advenus en France en ces dernières années. Le tout recueilli selon les tesmoignages de ceux qui y ont esté en personne, et qui les ont veu, lesquels sont pourtrais à la vérité.* Malgré cette affirmation la vue du château de Ham n'est nullement exacte, mais la scène de carnage est si vivante et si pittoresque qu'elle nous a paru digne d'être reproduite. Au bas de cette gravure on lit (en allemand) : « Le gouverneur du château de Ham, se rend à Bruxelles pour toucher l'argent [promis], mais Fuentes le retient prisonnier et ne veut le rendre que contre la reddition du château aux Espagnols et aux troupes alliées qui occupent la ville. Les Français s'élancent hors du château et à l'aide des Guisards attaquent la ville où ils massacrent environ quinze cents hommes. Le gouverneur est alors exécuté sous les yeux des Français. (En latin) L'an de grâce 1595 au mois de juin ».

2. *Mémoires de Sully*, t. I, p. 195. L'auteur se trompe au sujet de du Cluzeau qui reparaîtra au cours de ce récit. Mais par contre nous pouvons citer parmi les morts des Mazières, lieutenant de Surville et Bayencourt, capitaine des gardes de Humières (*Discours veritable de la prise de la ville de Han*...).





PRISE DE LA



HAM EN 1595

à Dijon porter au roi la fatale nouvelle. Henri IV versa des larmes en disant : « J'ai perdu Humières, Ham me coûte trop cher, je donnerais Ham et bien d'autres places pareilles, pour un homme de ce mérite[1] ».

A Paris, la nouvelle parvenue le jeudi 22 souleva de violentes colères contre le duc d'Aumale qui, ayant usurpé le gouvernement de Picardie, avait amené l'étranger dans cette province et causé la mort d'un *seigneur généreux et d'un vaillant guerrier*. Interprète de l'indignation générale, le parlement déclara Aumale traître à la patrie et le condamna à être écartelé en place de Grève. Pareille rigueur était peu opportune au moment où le roi négociait avec Mayenne. Le duc n'en fut pas moins exécuté en effigie. L'horreur qu'il inspirait était telle, qu'après la rentrée en grâce des membres de sa famille, sa tête, placée au bout d'une pique, resta au sommet de la porte Saint-Denis[2].

Chez nous la douleur fut plus vive encore et le peuple, comme il arrive souvent en pareil cas, voulut trouver à cette mort une cause mystérieuse à laquelle Vaultier, contemporain et voisin, n'a pas craint de donner créance en écrivant : « L'on ne sait qui donna le coup ; si ce fut l'ennemi ou par vengeance de la mort de la femme dudit défunt de Humières, fille du comte de Chaulnes, qui mourut d'étrange mort, pour avoir eu affaire avec M. de Longueville[3]. » Suivant cette version, tout s'enchaîne : un amour fatal coûte la vie au jeune et brillant duc de Longueville et Humières à son tour est frappé par un vengeur de la femme et de l'amant. Une pareille donnée ne pouvait

1. De Thou, t. XII, p. 392.
2. De Thou, id., et L'Estoile, t. VII, p. 31.
3. Vaultier, p. 306.

manquer d'être adoptée par les romanciers et dans les *Amours du Grand Alcandre*, ou plus exactement dans les éclaircissements de l'éditeur, on lit :

« Environ le temps que le duc de Longueville fut tué, le comte de Chaunes et le marquis d'Humières se défirent de leurs femmes. L'une fut estranglée avec ses propres cheveux par des gens masqués, et l'autre à la promenade dans un parc fut poussée par son mary dans l'eau où elle se noya. Le duc estoit le sujet de la jalousie qui lui causa la mort à la salve de Dourlens, en Picardie[1] ».

Deux beaux-frères, Chaulnes et Humières, étranglant et noyant presque en même temps, chacun sa femme qui est la sœur de l'autre, par jalousie du même homme qu'ils font également assassiner, tout cela est trop dramatique pour ne pas trouver créance. On est plus surpris de voir le docte P. Anselme y ajouter foi, au moins en ce qui regarde le comte de Chaulnes et Anne de Humières[2].

Cependant deux ans plus tard le receveur de Compiègne, Jean Charmolue, n'étant pas encore remboursé de ses avances à Charles de Humières, il dut s'adresser à ses héritiers et le 27 octobre 1597, le lieutenant du bailli de Senlis condamnait madame la comtesse de Chaulnes, Anne de Humières, comme héritière de son frère mort sans enfant. Peu importe qu'en 1605, madame de Chaulnes étant morte également sans enfant, sa sœur cadette et héritière, Jacqueline, vicomtesse de Brigueil, obtienne réformation de ce jugement[3], il est manifeste que madame de Chaulnes a survécu plus de deux ans à son frère.

1. *Hist. des Amours du Grand Alcandre*, in-12, chez Pierre Marteau, 1699, t. I, p. 294.
2. T. IX, p. 121.
3. CC 89, f° 25 r°.



Si pour le ménage de Chaulnes la dramatique légende se trouve ainsi controuvée, quel crédit devons-nous lui accorder, en ce qui regarde Charles de Humières ? Sa férocité ne serait-elle pas une invention de ceux qui l'ont surnommé *le grand boucher de Picardie ?* Dût l'histoire y perdre quelque peu de romanesque, elle s'honore à laver un tel homme d'une tache odieuse ; et j'avoue que c'est une agréable surprise, en étudiant l'aride comptabilité d'une ville, d'y trouver la justification d'une femme.

Quoi qu'il en soit de ces misères de la vie privée, rien dans les actes publics de Charles de Humières ne justifie cette réputation de férocité. Sans doute il porte à ses ennemis de rudes coups, car c'est une nature fortement trempée même pour une époque féconde en caractères violents. Dans sa courte vie de perpétuelle bataille, nulle part il ne se montre cruel ; mais plusieurs fois au contraire, notamment à Compiègne, nous l'avons vu user d'une clémence habile. Legrain, un contemporain bien informé, affirme qu'il était modeste, respectueux, parlant peu et fort savant, même en des matières qui semblent hors de la compétence d'un homme absorbé, dès l'enfance, par le métier des armes. A la table du roi, il émerveille son premier médecin la Rivière en faisant, à propos de blessure, une véritable dissertation sur le cerveau[1]. Etrange coïncidence chez un homme qui aura la tête fracassée d'une balle.

Capitaine gouverneur de Compiègne à 20 ans, lieutenant-général en Picardie à 23, il est, dès le début et toujours, à hauteur de sa tâche, brave, expérimenté, infatigable, aussi habile à nouer des négociations qu'à entreprendre de hardis coups de main, présent partout à la fois, toujours prêt à répondre à l'appel du

1. *La Décade de Henry le Grand*, p. 625.

roi, d'autant plus pressé qu'il sent gronder la bataille, capable cependant de se plier aux soins plus obscurs de la défense d'une ville ou du ravitaillement d'une armée. Après tant de services, et pour en relever l'éclat d'un reflet plus touchant, il meurt à 28 ans, un jour de victoire, face à l'ennemi, n'ayant plus, cette fois, à combattre des français. Dernier rejeton d'une noble race et le plus illustre de tous, il laisse à ce nom un tel éclat que plusieurs grandes familles tiendront à honneur de le relever et l'ennobliront encore par de glorieux services. Pour nous, tout disparaît devant le rare mérite d'avoir su garder Compiègne fidèle et inviolée, au milieu d'un pays révolté, entre tant d'ennemis acharnés à sa perte. Il a donné à notre ville une importance disproportionnée et il finit par l'absorber dans le rayonnement de son nom.

Dès le lendemain de la mort de Humières, son corps fut conduit à Monchy et inhumé dans l'église du bourg, où l'on chercherait vainement son épitaphe. La Révotion l'a détruite en même temps que le mausolée de son arrière-neveu, le Maréchal. Un mois après, le 18 juillet, son cœur fut apporté à Compiègne pour être déposé à Saint-Corneille, suivant la volonté suprême du défunt qui marquait ainsi son amour pour la ville dont il avait été l'âme.

Le jour de la cérémonie funèbre, la porte du Pont, les rues qui conduisent à l'abbaye, le portail et l'intérieur de l'église étaient tendus de drap noir et partout, même sur les torches qui escortaient la dépouille funèbre, on voyait les armes du héros : *d'argent fretté de sable*[1]. La ville se chargea de payer les

1. Les peintres François de la Chelle, Jean Caron et autres reçurent 23 l. 12 s. p. pour trois douzaines et demie d'armoiries suivant mandats des 30 juin, 24 et 26 juillet 1595. CC 58, f° 118 v°.



tentures, le luminaire et les prédicateurs, sans oublier les pauvres [1].

Nous ne connaissons qu'une seule de ces oraisons funèbres, et rien ne nous indique qu'elle ait été prononcée à Compiègne, c'est celle de Jean Hays, dédiée au roi et imprimée à Rouen en 1595 [2]. Elle nous console aisément de la perte des autres, tant est insupportable l'éloquence emphatique de cette époque. Humières, qualifié d'Hercule français, est comparé à Alexandre et à Annibal. Sa mort inspira également quantité de sonnets non moins ridicules [3], et le docte D. Bertheau, gagné par ces mauvais exemples, affirme que nul, sauf Henri IV, ne mérita mieux le titre de valeureux capitaine et d'invincible guerrier.

Son cœur fut placé dans l'abside de Saint-Corneille, du côté de l'évangile, le plus près de l'autel, au-dessous d'une statue d'Henri III, comme Du Guesclin reposait à Saint-Denis aux pieds de Charles V. Deux maçons avaient en toute hâte pratiqué dans le mur l'ouverture nécessaire qu'ils fermèrent ensuite avec une grande pierre de liais [4]. Au mois de mars suivant, on fit marché avec un autre maître maçon Jean Landigeois pour le tableau qui devait y être placé. Cette œuvre importante qui comprenait l'épitaphe coûta 249 l. 12 s. p. [5]. Enfin un peintre, Guillaume Bourgeois, fut chargé d'exécuter autour de l'inscription funéraire *un manteau de paincure* payé 12 livres [6].

Il n'en reste rien, mais D. Grenier a pris soin de

1. CC. 58, f° 144.

2. Bibl. nat., Ln 27 9994.

3. J. du Lac en a reproduit quelques-uns (*Bull. de la Société hist.*, t. III, p. 139).

4. Nicolas Langlois et Nicolas Chandelier reçurent pour ce fait 4 l. 16 s. p. suivant mandat du 26 juillet 1595. CC 58, f° 115.

5. Il ne fut réglé qu'en septembre 1597. CC 58, f° 116 r°.

6. Réglé le 25 mai 1598. CC 58, f° 119 v°.



nous décrire ce mausolée ainsi que les trois autres consacrés à des personnages apparentés avec Charles de Humières[1]. Ils étaient ornés de figures emblématiques : la Force, la Religion, la Prudence ; au bas, des Génies éteignaient leurs flambeaux. Le même auteur nous a conservé l'épitaphe de Charles de Humières, complètement différente de celle citée par D. Gillesson et qui avait été composée par le biographe que j'ai souvent cité, car parlant du tombeau qu'on va élever, il ajoute « où je désirerais que ces vers fusent inscriptz ». La vanité de l'auteur le trahit assez clairement. Nous ne la reproduirons pas[2], et nous nous contenterons de celle de D. Grenier, à laquelle on avait, avec juste raison, donné la préférence :

A la mémoire de haut et puissant seigneur Charles sire de Humières, chevalier des ordres du Roi, lieutenan général de Sa Majesté au pais de Picardie et gouverneur de ceste ville, de laquelle ayant cogneu la fervente affection et fidel service au Roy et conservation de l'Estat, ayant esté durant sa vie le cœur, l'amour et les délices du peuple d'icelle par sa prudence, justice et magnanimité, mourant a donné son cœur pour y estre enterré ; en reconnaissance de quoy et pour remémorer à la postérité l'honneur de ses mérites, les lamentans son trespas ont fait mettre ce tableau,

A la diligence de maistre Laurens le Caron advocat, Claude Carrière nottaire royal, Guy de Billy contrôleur en l'Élection, atournez et gouverneurs d'icelle, le jour de son déceds à la prise de Ham le XXe juing M D LXXXXV, et le tableau achevé à pareil jour M D LXXXXVI.

Mieux que d'emphatiques oraisons funèbres ou de prétentieux sonnets, le vide causé par la mort de Hu-

1. Hercule de Crevant m^is de Humières, tué au siège de Royan, le 12 mai 1622. — Louis de Crevant v^te de Brigueil, mort au château d'Azay, en Touraine, le 4 novembre 1648. — Louis-Henri de Crevant m^is de Humières, tué au siège de Luxembourg en 1684.

2. J. du Lac l'a donnée p. 139.



mières va nous montrer la grandeur d'un tel chef. Fuentes, arrivé trop tard pour secourir la ville de Ham, se venge en faisant périr Gomeron sous les yeux des siens[1], et après cet acte de barbarie inutile, retourne au siège du Catelet qui est pris le 25 juin. Doullens a le même sort (30 juillet), malgré une tentative de secours qui coûte la vie à Villars et à Saisseval[2]. Heureusement l'ennemi ne peut franchir la Somme. Arrêté par ce petit fleuve, il remonte vers Cambrai où, dès le 11 août, Balagny demande du secours.

La veille, Pierrefonds a été repris par un parent de Rieux, le moine Henri de Saureulx qui, quittant son monastère, a surpris le château le jour de Saint-Laurent, toujours fatal à la France. Avec quelques hommes venus de Soissons, il s'est risqué sur une échelle de corde tendue par un traître et, une fois dans le château, il fait venir sept ou huit cents étrangers, espagnols, wallons ou napolitains, qui saccagent tout, principalement le prieuré. Manicamp, que d'Estrées avait nommé gouverneur, ne peut que les empêcher de porter la dévastation aux environs. Il contribuera ainsi à la reprise du château, car lorsque ces pillards n'auront plus rien à prendre, ils le revendront à d'Estrées moyennant 3.500 écus (29 octobre 1595)[3].

Revenons à Cambrai que Fuentes vient d'investir,

1. Suivant la gravure allemande, Gomeron fut décapité en face de la citadelle ; mais, d'après la tradition locale, il aurait été pendu à un orme qui existait encore au XVIII[e] siècle sur le terroir d'Estouilly et s'appelait *l'arbre de Gomeron*.

2. La prise de Doullens fut un vrai massacre où périrent de nombreux gentilshommes, entre autres : Philippe d'Erquinvillers, ancien lieutenant de Humières, et les deux fils d'Hallwin, Ronsoy et le comte de Dinan, pour ne citer que ceux qui ont figuré dans notre récit. (*Nouvelle et véritable liste et dénombrement des seigneurs et gentil-hommes de marque morts... à la prise dez ville et chasteau de Dourlens*. Arras 1595.)

3. *Mémoire* d'EMERI DE FOUCAULT.



et où Balagny demande du secours. Nevers lui envoie quatre cents cavaliers sous les ordres de son fils, le comte de Rethelois, auquel s'est adjoint Dominique de Vic, sur l'ordre exprès du roi. Mais le mauvais vouloir des habitants, exaspérés par les exactions de Balagny, rend toute défense impossible. Ils livrent la ville le 2 octobre et la citadelle capitule le 9. Henri IV qui arrive de Lyon à marches forcées, apprend cette fâcheuse nouvelle à Montdidier[1].

Heureusement, l'absolution du pape enfin accordée, le 17 septembre, à du Perron et à d'Ossat, grâce à l'intervention du jésuite Tolet[2], lui rendra plus de force que ne peuvent lui en ôter les victoires de Fuentes. Elle a comme conséquence la soumission de Mayenne qui, après les préliminaires de Châlons, n'était plus qu'une question de forme, tout au plus une affaire d'intérêts. Mais l'heureux effet de ces succès diplomatiques sera lent à se produire et pour un soldat comme Henri IV, ce n'est pas une revanche des échecs militaires subis par ses lieutenants ; aussi écrit-il au connétable : « Mes affaires ne sont que trop decheus de réputation en ceste province (de Picardie) durant mon absence. Mon cousin, je fais estat vous prier dans quatre ou cinq jours de venir à Compiègne[3] ».

Le connétable fut exact au rendez-vous et le roi y trouva également notre nouveau gouverneur, Claude de Harville, seigneur de Palaiseau. Celui-ci, dès le

1. *Lettres*, t. IV, p. 428. Il devait être le 11 à Montdidier, car il sera le 12 à Chaulnes et le 14 à Péronne.

2. François Toleto ou Toledo, né à Cordoue en 1532, entré dans la Compagnie de Jésus, cardinal en 1593 au titre de Sainte-Marie du Transtevère, mort en septembre 1596. Henri IV, reconnaissant, lui fit faire un service solennel à Notre-Dame de Paris, et un autre à Rouen auquel il assista avec toute sa cour et l'assemblée des Notables.

3. *Lettre* du 8 novembre 1595, t. IV, p. 441.



mois d'août, avait pris soin d'envoyer un gentilhomme de sa maison, le s[r] de la Vallée, pour notifier sa nomination[1], mais il ne semble pas avoir fait son entrée avant le mois d'octobre. Pour la circonstance, les deux peintres habituels Jean de la Chelle et Jean de Monthery eurent à exécuter les armoiries de la ville et celles du nouveau gouverneur : *De gueules à la croix d'argent contournée de cinq coquilles de sable*, entourées du collier de l'ordre[2]. Les mêmes peintres confectionnèrent également les chapeaux de triomphe, en lierre, usités en pareilles cérémonies. Le soir de son entrée, Palaiseau soupa aux frais de la ville[3] qui lui offrit encore un poinçon de vin, de premier choix, car il fut payé 30 écus[4]. Puis il fallut songer à son logement, car nous savons que nos capitaines, habitant d'ordinaire la grosse tour, n'avaient pas cependant de demeure fixe. Celle de Palaiseau n'est pas indiquée, bien que pour la remettre en état nous voyions défiler tous les corps d'état, maçons, charpentiers, charrons, serruriers, vitriers, dont les notes réunies dépassent 235 livres parisis[5]. De plus, cette maison étant frappée d'une redevance de 54 sous au profit du prieur de Saint-Pierre, c'est la ville qui la paiera[6] ; enfin, comme les dépendances font défaut on doit louer, moyennant 18 écus par an, une écurie

1. La Vallée fut hébergé chez Pierre Sirot et la dépense réglée le 23 août, monta à 8 l. 8 s. CC 59, f° 125 v°.

2. CC 58, f° 118 v°. Ce détail confirme l'assertion de Louvet, suivant lequel Palaiseau, reçu chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597, avait été nommé dès 1595. *Remarques sur la Nobl. beauv.*, p. 796.

3. A Jehan Obled pour avoir livré le souppé de M. de Palloiseau 12 l. 16 s. 10 d. p., suivant mandat du 25 octobre 1595. CC 59, f° 128.

4. Mandat du 26 novembre. CC 58, f° 134 v°.

5. CC 58, f°s 105 v°, 106 v°, 117 et 119 v°.

6. CC 59, f° 127 v°.



et un grenier voisins[1]. Disons en passant que, malgré tant de générosité, nos pères savaient garder la tête haute en face de leur gouverneur. Deux ans plus tard, un de nos attournés nouvellement entré en charge, ne craignait pas de faire, par huissier, un commandement à M. de Palaiseau. Le motif n'est pas indiqué, mais le fait n'en est pas moins curieux[2].

Palaiseau, d'une maison originaire du Perche, fils de Esprit de Harville et de Catherine de Lévis, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier du Saint-Esprit, gouverneur de Compiègne et de Calais[3], apparenté par sa femme, Catherine Jouvenel des Ursins, à ce jeune d'Armentières qui avait laissé chez nous de brillants souvenirs, sera loin de remplacer son prédécesseur. Quand Henri IV, pour réparer la perte de Cambrai, décide le siège de La Fère auquel les Compiégnois vont concourir, ce n'est pas à Palaiseau qu'il donne ses ordres, mais au gouverneur de Noyon, du Cluzeau.

La Fère est une place importante, car elle est la seule que les Espagnols possèdent au sud de la Somme. Grâce à elle ils pourraient s'établir sur la rive gauche du fleuve et prendre à revers notre frontière. De plus elle est très forte, située dans une boucle de l'Oise à son confluent avec la Serre, enveloppée de toutes parts par des marais qui la mettent hors de portée de l'artillerie. Résolu à en faire le blocus, le roi s'établit hardiment, comme il l'a fait à Laon, au delà de la place, pour arrêter tout secours venant des Pays-Bas. Le gouverneur est homme à se défendre seul. C'est ce Jacques Colas, qui a tué jadis à La Fère le marquis de

1. CC 58, f° 113.

2. Martin Carré, sergent, pour un commandement faict au susdit gouverneur, à la requête de Nicaise Coffin, reçut un écu. CC 58, f° 127 v°.

3. Anselme, t. IX, p. 123.

Maignelay et qui y exerce depuis lors un pouvoir absolu, au point d'avoir pris ce titre de comte de La Fère. Quand les principaux de son parti l'ont abandonné pour se soumettre ou se vendre, lui, rejetant toutes les propositions d'accommodement, a passé au service de l'Espagne et du moins il saura mourir les armes à la main [1].

En prévision d'un long siège, le roi avait enjoint aux villes de Picardie, et notamment à Compiègne, de faire un grand amas de grains [2]; aussi le verrons-nous, dès le début du blocus (9 novembre), réclamer de notre ville 35,000 pains. Comme toujours on marchande ; la demande est réduite à 12,000 que la ville fournit sous la forme de 15 muids de blé, mesure de Paris, ou 280 hectolitres estimés 375 écus [3]. La ville vient à peine de solder le portefaix Laurent Ledin et ses aides [4], qu'une nouvelle exigence se formule et monte, cette fois, à 40 muids [5]. Pour moudre tout ce blé, il faudra encore fournir trois moulins qui ne coûtent pas moins de 900 écus [6].

Au début des opérations, ce sont encore des Compiégnois qui ont conduit à Vic-sur-Aisne les bacs nécessaires au passage de l'armée [7]. Il faut, mainte-

1. *Un Ligueur le Comte de La Fère*, par COLAS DE LA NOUE. L'auteur rattache ce personnage à la famille orléanaise des Colas des Francs.

2. *Lettre* du 2 octobre, mentionnée t. IV, p. 1042.

3. BB 24, f° 14, et CC 58, f° 123.

4. Mandat du 30 décembre 1595. CC 58, f° 105 v°.

5. *Lettre* du 12 janvier, Bibl. de Comp., ms. 39, n° 88, mentionnée à la date du 12 février par BERGER DE XIVREY, t. IV, p. 1046. C'est une erreur, à moins qu'il ne s'agisse d'une nouvelle demande du roi.

6. EE 2, n° 18.

7. Suivant mandat du 30 octobre, Nicolas Ballet et Jean Boullenois reçurent deux mines d'avoine « pour avoir voicturé les bacqs à Vic-sur-Aine pour passer l'armée du Roy, y estant lors. » (CC 58, f° 105). Suivant les ordres du baron de Salignac (id. f° 122 v°).



nant envoyer de nombreux pionniers pour construire une digue qui, en élevant les eaux, submergera les assiégés. Du Cluzeau, qu'on nous représente un cordeau à la main pour prendre les alignements, doit aussi amener nos pionniers ; et ses demandes fréquentes provoquent chez nous de non moins incessantes réclamations[1]. Cependant, trois cents sacs à terre sont expédiés[2], avec toutes sortes d'outils, tels que louchets, hoyaux, cognées[3], le tout emballé dans quatre futailles fournies par Catherine Charmolue[4] et transportées par Charles Sénéchal, sous la surveillance de Pierre Lescadieu, soldat des gardes de Palaiseau[5].

Le travail fut inutile, les niveaux mal pris et l'inondation plus nuisible aux assiégeants qu'aux assiégés, qui ne capitulèrent que le 22 mai, après un blocus de six mois[6].

Quand la ville voulut rentrer en possession de ses trois moulins et de ses huit flettes ou bateaux plats, qui avaient dû être fort utiles pendant l'inondation, il fallut s'adresser à la marquise de Monceau, titre que portait alors Gabrielle d'Estrées, et notre envoyé Lescadieu toucha au retour plus de 100 livres parisis[7]. Nous n'avons pas le décompte de ses dépenses, mais il est permis de supposer qu'il ne s'était pas

1. *Lettres d'Henri IV*, t. IV, p. 491, et t. VIII, p. 579.

2. Ils coûtèrent, toile et façon, 134 l. 8 s. (CC 58, f° 113 v°).

3. Les taillandiers César et Robert Lévesque touchèrent pour cette fourniture, 134 l. 8 s. (CC 58, f° 106).

4. Payées 64 s. (CC 58, f° 167).

5. Le transport coûte 33 l. 12 s. et le garde reçut en outre 9 l. 12 s. CC 58, f°s 107 et 106.

6. La capitulation signée le 16 mai, les assiégés rendirent la place le 22, à des conditions fort douces, ayant montré qu'il leur restait 600 setiers d'avoine et 120 de blé, qui auraient pu leur permettre de tenir encore deux mois. (*Lettres*, t. IV, p. 581 et 589.)

7. CC 58, f° 107.

présenté les mains vides. La ville, même à ce prix, fut encore heureuse d'obtenir satisfaction, car les flottes étaient estimées 600 écus[1]. Au retour, l'une d'elles coula au fond de l'eau et pour la retirer, François du Quesnoy et ses aides exigèrent encore deux écus[2].

Le retour des moulins fut plus dispendieux encore. Il en coûta 40 livres pour les ramener par eau, plus une douzaine de livres pour les décharger et les transporter ensuite à destination. De plus, les moulins avaient besoin de réparations ; avant de les replacer, deux aux Cordeliers et le troisième à l'Hôtel-Dieu, le charpentier Jean Vivien présenta une note de 32 livres[3].

La prise de La Fère nous coûtait cher et nous ne savons rien de nos pionniers, qui eurent sans doute le plus à souffrir !

La situation générale n'était pas meilleure. Les historiens, qui laissent entrevoir le relèvement de notre pays, savent combien l'Espagne était épuisée et surtout ils escomptent l'avenir. Pour nos pères, plus sensibles aux maux immédiats et ne pouvant en entrevoir le terme, le découragement est excusable et la lassitude évidente. C'est le trait caractéristique de l'année 1596. Nous ne pouvons rappeler ici des faits hors de notre cadre, mais même en restant à Compiègne, nous aurons cette impression.

Bien que le roi se vantât d'être bon pionnier, le long siège de La Fère semble l'avoir énervé. Plusieurs fois il s'en éloigne, tantôt malade, tantôt pour secourir quelque ville assiégée, le plus souvent harcelé par

1. EE 2, nº 18. Quatre d'entre elles étaient louées au marinier Claude Villette, moyennant 25 écus pour deux mois et demi (BB 24, fº 17).

2. CC 58, fº 107 vº.

3. Mandats à Breton, marinier, à Jean Desloges, portefaix, à François Boienval, charretier, et à Jean Vivien, charpentier. CC 58, fºs 106, 107 et 108.



d'impérieux besoins d'argent. Venu à Compiègne pour y visiter sa sœur, à la fin de février, il y apprend la réduction de Marseille, fait chanter un *Te Deum* à Saint-Corneille et tirer le canon. Ce n'est là qu'un éclair de joie. Malgré tous ses efforts, il ne peut sauver Calais et la perte de cette ville, après tant d'autres, éveille dans tous les cœurs un écho sinistre. Huit jours avant il écrivait à Sully : « Je n'ay quasy pas un cheval sur lequel je puisse combattre ny un harnois complet que je puisse endosser » (15 avril).

Autour de nous le pays est si peu sûr, qu'à la même date les coureurs ennemis enlèvent de riches marchands de Paris entre Compiègne et Senlis[1]. Nos troupes mal payées, au lieu de ramener la sécurité, ne font que piller. La compagnie de chevau-légers d'un prince du sang, du duc de Montpensier, « va banquetant tout le pays » depuis cinq ou six mois. Chez nous, certain baron de la Taverse a levé un régiment dont il se sert pour piller entre Senlis et Villers-Cotterets. Pour s'en débarrasser, il faut que le roi en répète l'ordre par deux fois au connétable et que Boudeville lui donne la chasse avec quatre mille hommes, jusqu'à ce que l'aventurier, traqué dans les bois comme un loup, soit pris, conduit à Paris et exécuté en place de Grève[2].

A tous ces maux, s'ajoute une saison déplorable qui compromet la récolte, présage la famine et que suivra la peste. En juin, L'Estoile compte plus de trois cents malades à l'Hôtel-Dieu de Paris. A Amiens, le fléau plus terrible encore fait au mois d'octobre quinze cents victimes en quinze jours. En une seule journée, on compte cent vingt enterrements. Compiègne n'est pas épargnée. Aux causes générales qui propagent

1. VAULTIER, p. 333.
2. *Lettres*, t. IV, p. 736-739, et VAULTIER, p. 351.

l'épidémie, s'ajoutent ici le funeste effet de la malencontreuse inondation provoquée autour de La Fère, le passage d'une armée fatiguée par un long siège et les nombreux réfugiés fuyant les gens de guerre.

Ces réfugiés campagnards nous sont indiqués par le registre mortuaire de la paroisse Saint-Antoine[1]. Pauvres gens, dont on ignore les noms et pour lesquels, quand on en a le temps et le soin, on se borne à de brèves mentions comme celle-ci : « Est décédé un enfant à une pauvre femme réfugiée du camp devant La Fère ». Parfois on ajoute le nom de leur village. Ainsi d'un paysan de Marest, à la date du 1er mars 1596. Puis, dès le 4 mars, nous trouvons cette mention sinistre : « Mort de la maladie contagieuse ». Ce sont d'abord des enfants ; mais, à partir du mois de juin, le fléau frappe les grandes personnes, et les anciens habitants de la ville, dans toutes les classes : des ouvriers et des marchands, deux apothicaires, une sage-femme, un sergent royal, la veuve du lieutenant le Féron. Si l'absence de registres analogues pour les autres paroisses ne permet pas de préciser l'intensité du fléau, celui-ci suffit à prouver ses origines et sa violence. Aussi est-il nécessaire d'interdire l'entrée de Compiègne « aux goujats et autres malades venant du camp ». Gilles Lagneau, portier du Pont, en est chargé dès le 12 juin 1596, ainsi que le prouvent de nombreux mandats à son profit, et ils se continuent jusqu'à la date du 12 août 1597. Il n'est pas le seul. Henri Langlois remplit le même office à la porte de Pierrefonds. Leur vigilance est inutile, comme on vient de le voir, et plusieurs chirurgiens doivent visiter les pestiférés, notamment Jean Durhu, chargé spécialement de ceux qui sont en prison[2].

1. GG 23.
2. CC 58, fos 107, 109, 110.

Le fléau, qui désole Compiègne, va priver encore notre ville d'une assemblée qui lui eût donné honneur et profit. Henri IV, à bout de ressources et pour associer plus intimement son peuple à ses efforts, avait ordonné la réunion des Notables et choisi Compiègne. Déjà il y avait invité le prévôt des marchands de Paris, ce Martin Langlois dont il n'avait garde d'oublier le dévouement et pour un tout autre motif le duc de Mayenne, dont la présence chez nous était tout indiquée comme gouverneur de l'Ile-de-France. Mais, le 15 août, il fallut changer d'avis à cause de la peste et transférer à Rouen une assemblée restée célèbre en dépit de son inutilité, grâce à la spirituelle bonhomie de la vieille barbe grise[1].

Malgré la peste, Mayenne vint cependant à Compiègne au mois de novembre, et la ville reçut également le connétable et Madame Catherine, sœur du roi. Nous ne parlerons que de l'entrée du duc de Mayenne, auquel nos pères ne semblent pas avoir gardé rancune de leurs anciennes alarmes. Le chemin de Berthemey[2], qu'il doit suivre, a été nettoyé avec soin par Henri Langlois et ses aides. Douze panneaux à ses armes ont été peints par Jean de Monthery. Le canon tonne sous la direction de Louis Bruyant et de nos canonniers ; et les habitants, répondant à l'appel de Jacques de Race et de Balthazar Genson, se rendent au-devant de notre hôte. Nos magistrats portent des chapeaux de triomphe, d'autant plus beaux que Monthery a entremêlé le lierre de clinquant. Aux présents d'usage, ils ajoutent cette fois un don de nappes et de serviettes, qui ne manque pas d'à-propos à l'adresse de ce gros mangeur. Citons également les

1. *Lettres*, t. IV, p. 651, 930 et 1062.

2. Actuellement rue Hurtebise. PERINT, *Tableau synoptique et comparatif des rues de Compiègne.*



confitures et l'hypocras fabriqués par l'apothicaire Jean de Tourmegnie, ainsi qu'il l'a fait pour Madame Catherine[1]. A ce propos, nous devons ajouter que parmi les présents, les plus réputés étaient les pâtés de venaison, surtout lorsqu'ils sortaient de chez le pâtissier Louis Bontemps, ou bien encore les carpes et les brochets pêchés dans la mare de Margny.

Ces entrées ne faisaient pas oublier les inquiétudes de l'heure présente, pas plus que les fêtes trop brillantes de la cour ne rassuraient l'opinion publique. Ces dernières semblent une insulte à la misère publique, et le royaliste L'Estoile lui-même s'en indigne. Heureusement le roi, que Pasquier accuse « d'avoir perdu sa bonne ville et sa réputation et le cœur de ses sujets », se retrouve à la fatale nouvelle de la surprise d'Amiens (11 mars), et on connaît le mot si juste : « C'est assez fait le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre ». Sans s'attarder en récriminations inutiles contre les bourgeois qui viennent de se perdre par le sot orgueil de se garder eux-mêmes, il ne songe qu'à réparer le mal, avec autant de décision que de promptitude. Le soir même, sans attendre ses gardes et ses chevaux, il va coucher à Pontoise, le 13 mars à Beauvais. Le 18, il retrouve à Montdidier le maréchal de Biron, venu de Corbie pour prendre ses ordres. Au lieu de suivre la route d'Amiens par Moreuil, il gagne Breteuil, passe la Somme à Hangest[2], pousse vers le nord jusqu'à Vignacourt[3] et Puchevillers[4], d'où, fidèle à sa tactique hardie, il tente de surprendre Arras, pour compenser

1. Les mandats relatifs à l'entrée de Mayenne sont datés du 22 novembre au 2 décembre 1596. CC 58, f°s 108 v°, 109, 119 et 126.

2. Hangest-sur-Somme, c^on de Picquigny.

3. C^on de Picquigny.

4. C^on d'Acheux.



la perte d'Amiens. Il échoue faute de pétard pour faire sauter la herse d'une porte. Mais quand, moins d'un mois après, il doit quitter l'armée, le 6 avril, pour raison de santé, toutes les mesures sont prises pour l'investissement d'Amiens, et partout il a relevé les courages abattus. Grâce à lui, cette surprise d'Amiens n'aura d'autre effet que de réveiller l'énergie nationale, et sera l'épilogue de cette longue guerre.

Nous n'avons pas à retracer les émouvantes péripéties du siège d'Amiens[1], qui, pendant six mois, concentrera l'attention de la France et même de l'Europe, comme si chacun prévoyait que du sort de cette place dépend l'issue de la rivalité entre la France et l'Espagne. Il nous suffira d'indiquer les inquiétudes et les charges qui en résultèrent pour les Compiégnois.

Ils avaient été promptement informés du désastre par les gens affolés arrivant de Montdidier et de Clermont et un des leurs, pour le moins, en avait été victime, car dès le samedi suivant, 15 mars, un pauvre laboureur Jean Boullenois et sa femme Marie Brochant étaient réduits à vendre une mine de terre touchant la ruelle aux Loups, lieu dit le Faon, moyennant 90 livres tournois destinées à payer la rançon de leur fils Jean, fait prisonnier à Amiens par les Espagnols[2].

A la première nouvelle, on s'empresse de réparer les fortifications et de trouver de l'argent. Un de nos attournés, le contrôleur des tailles Guy de Billy, reçoit de la veuve d'un préposé à l'octroi trente écus pour boucher une brèche à la plate-forme des Jacobins[3].

1. Ce serait bien inutile après le vivant récit qu'en a donné notre ami DE CALONNE dans son *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 183 et s.

2. DD 3, f° 101 v°.

3. La veuve de feu Anthoine Bourguignon commis à la porte du Pont. BB 24, f° 15.

Cette faible somme ne peut servir qu'à amorcer les travaux, mais elle montre bien qu'on était décidé à faire flèche de tout bois. Le 29 juin, on règle le transport de cent toises de terre à raison de 20 sous tournois[1]. Trois mille fascines tirées de la forêt de Laigue sont amenées par eau de Choisy. Un seul voiturier, Charles Pascal, en charrie douze cents[2]. Pendant le mois d'août, nous relevons la présence constante de plus de quarante terrassiers payés 8 sous par jour[3].

Provisoirement une brèche de trente-six pieds de long, en face de la salle Saint-Louis, est bouchée par un simple pan de bois garni de pierres et de plâtre, d'une hauteur de 12 pieds[4]. On court au plus pressé et un peu partout à la fois. Deux maîtres maçons visitent les arches du pont où l'on ne tarde pas à travailler, ainsi qu'à la terrasse des Papillons. La porte d'Ardoise si longtemps condamnée reçoit une porte neuve et une toiture en ardoises, distinction que justifie son nom. Le Porniot, comme toujours, est un grave sujet de préoccupation. Après avoir rempiété toute cette partie du rempart, on avait fait marché, dès janvier 1597, avec le charpentier Raoul Vivien, pour l'établissement d'une nouvelle *rancade* de quatre-vingt-dix pieux[5]. La ville lui fournit les arbres et l'instrument nécessaire pour les enfoncer. Rien à faire à la porte Chapelle, réduite au rôle de magasin, tout au plus de remise pour les canons ; peu de chose à la porte de Pierrefonds[6] ; à la porte de Paris, au contraire, on refait à neuf le corps de garde et le pont. Bien que ce der-

1. BB 24, f°s 2 v° et 5 v°.
2. BB 24, f° 2 et CC 58, f° 109.
3. En moyenne, 44 ouvriers dont on trouvera les noms. BB 24, f° 17.
4. BB 24, f°s 21 et 27 v°.
5. Moyennant 90 écus. BB 24, f°s 8, 9 v°, 11.
6. Un câble et des cordes pour la herse en fer. BB 24, f° 12 v°.

nier soit fixe, puisqu'il est pavé, tout le travail est fait en bois par les charpentiers Raoul et Hélye Vivien, avec des arbres pris dans la forêt[1].

Plus tard, nous y verrons travailler des maçons, mais pour le moment on n'emploie guère que des terrassiers et des charpentiers; et ce détail témoigne de la hâte apportée dans les travaux de défense[2].

Dès le 12 mai, Henri IV, dont le merveilleux génie semble penser à tout, a prévenu nos voisins de Saint-Quentin de se tenir sur leurs gardes et de se méfier des traîtres[3]. Avons-nous reçu semblable avis, ou n'en avons-nous pas besoin? Toujours est-il que le guet et les rondes sont repris, comme aux plus mauvais jours de la guerre civile. Nous trouvons sur nos registres des gratifications spéciales et des dépenses de chandelles pour les rondes de nuit. Enfin, le fidèle Jacques Noël est revenu sur le sommet du beffroi où il fait le guet, à raison de 10 sous par jour[4].

Voyons maintenant quelle sera la part de Compiègne dans l'assistance donnée au roi, dans le magnifique élan où la France, si longtemps divisée, se retrouve enfin unie contre l'étranger et méritera ainsi de lui arracher la victoire. La plus grosse difficulté est d'assurer la solde des troupes, et ce sera l'honneur de Sully. Compiègne est choisie comme la ville la plus sûre, dans le voisinage d'Amiens, pour y transporter l'argent réuni à Paris. Mais il n'est pas toujours facile de le conduire ensuite à Amiens. Il suffit de la présence d'un parti ennemi aux environs de Clermont, pour qu'il faille différer le départ des précieuses char-

1. Ce pont est garni de barrières et M. de Palaiseau y fait ajouter un *clic*, pour en assurer la fermeture.

2. Les dépenses dépassent 1.150 livres. BB 24, f°s 14 à 39.

3. *Lettres*, t. IV, p. 763.

4. BB 24, f°s 15 et 16.

rettes, et bien souvent Henri IV s'en excuse vis-à-vis de Sully impatient de voir arriver la solde de l'armée[1]. Il ne faut pas moins de 150.000 écus par mois[2], et pour cela pressurer quelque peu les bonnes villes. Aussi recevons-nous la visite du maître des requêtes de l'hôtel, Sancelles, muni d'une lettre du roi, qui ne précise pas le subside demandé et se borne à faire l'éloge de la générosité des Parisiens[3].

Sancelles ne semble pas avoir mis beaucoup d'empressement à s'acquitter de sa mission, car la lettre royale est du 21 mai, et nous ne trouvons trace de sa visite qu'à la fin de juillet. Quelles étaient ses exigences? Nous l'ignorons, mais ce que nous savons bien, c'est que les Compiégnois ne furent pas embarrassés pour modérer ses prétentions. Ils n'avaient qu'à rappeler, et ils ne l'oublièrent pas, tout ce qu'ils avaient fait pour la cause royale. Le total de leurs avances, reconnu par les intendants des finances Doni et Marcel et arrêté au 8 février 1596, montait à plus de 36.000 écus[4]! Mais comme on n'éconduit pas les gens avec du vinaigre, nos représentants, en allant saluer Sancelles à l'hôtel de la Bouteille[5] où il était descendu, lui offrirent six bouteilles de vin[6].

Avant d'indiquer les sacrifices que purent s'imposer les Compiégnois, terminons le chapitre des hôtes qu'il faut recevoir. Le 14 juillet, c'est le second fils du

1. *Lettres* des 4 et 13 juin, 27 juillet, 4 et 12 août 1597.

2. *Lettres*, t. IV, p. 834.

3. Bibl. de Compiègne, ms. 39, nº 90, mentionné à la table de la correspondance.

4. Exactement 36.545 écus 47 s. 3 d., sans compter l'intérêt depuis cette époque.

5. L'hôte de la Bouteille était Jérôme de la Barre. BB 24, fº 32.

6. Outre les trois attournés en charge, il y avait Jacques Loisel, lieutenant du bailli, Jean Seroux, avocat du roi, et Jean Coffin, avocat de la ville. BB 24, fº 6.



duc de Mayenne qui, allant de Soissons à Amiens, loge à l'hôtel du Barillet. Au commencement d'avril, c'est le duc lui-même, mais il préfère prendre gîte chez l'avocat Jean Seroux. Le fils reçoit six bouteilles de vin et le père douze[1]. Ces petits détails ont leur prix, car ils nous révèlent l'arrivée des princes lorrains à l'armée du roi, à l'heure où ses anciens compagnons protestants ne songent qu'à tirer parti de ses embarras. Mayenne n'apporte pas seulement l'appui d'une grande force morale. Sa prudence excessive, qui lui a été parfois si funeste, corrigera utilement la témérité du roi et sa trop grande confiance en la loyauté de Biron. Grâce à lui, le secours espagnol ne pourra pas forcer nos lignes d'investissement.

Tout en cherchant à éluder les exigences de Sancelles qui, sans doute, demandait beaucoup pour avoir un peu, on s'efforçait de satisfaire le roi et dès le 13 juillet, on était en mesure de lui envoyer cent paires de draps et cinquante paillasses, en toile de chanvre, garnies d'étoupe. Le tout fut conduit au camp d'Amiens par Pierre Lemaire, un des gardes de M. de Palaiseau[2]. Cette fourniture est d'autant plus intéressante, que les historiens font honneur à Henri IV d'avoir organisé alors, pour la première fois, un hôpital destiné aux malades de l'armée. Tout y était si bien réglé « que plusieurs personnes de qualité et de moyens, étant malades, s'y faisoient porter pour y être mieux accommodées et traitées que dans Paris[3] ».

Si soucieux que le roi fût de la santé de ses troupes,

1. BB 24, f°s 4 v° et 7 v°.

2. Les 100 paires de draps coûtèrent 100 l. 2 s. p.; les paillasses 35 l. 12 s. A quoi il faut ajouter pour la façon 10 l. et pour le transport 7 l. 4 s. (BB 24, f° 4, et CC 58, f° 110.)

3. Poirson, *Hist. d'Henri IV*, t. II, p. 362.

il songeait plus encore à en augmenter le nombre, pour parer au double danger d'une sortie des assiégés combinée avec l'attaque d'une armée de secours. Le 17 août, arrivait à Compiègne un certain capitaine de la Barre, muni d'une commission pour lever une compagnie de deux cents hommes de pied dans la ville et les environs. Ils devaient être rendus au camp, avant la fin d'août et soldés à nos frais pendant deux mois[1]. Notre municipalité semble avoir été moins effrayée de cette levée d'hommes que de la dépense, et elle envoya aussitôt le valet de la ville à Amiens solliciter l'intervention de M. de Palaiseau[2]. Cinq jours après il rapportait une réponse favorable : le roi se contentait de cent hommes de pied, effectif habituel d'une compagnie. Ils furent rapidement équipés et partirent aussitôt pour Amiens. Sur l'ordre de Palaiseau, les armes furent amenées par bateau de Paris à Pont-Sainte-Maxence, par Nicolas Vincent, et de Pont à Compiègne, par Roch Durant, puis charriées jusqu'à Amiens, par Charles Sénéchal et Pierre Seurel[3]. Le capitaine garda même une charrette et un cheval de poil marron, estimé 30 écus, quand il fallut indemniser le propriétaire, Pierre Seurel. Mais on eut soin de retenir cette somme sur la solde de la compagnie[4]. En partant pour Amiens, elle emportait un drapeau peint tout exprès aux armes de la ville[5], et notre vieux lion fleurdelisé allait figurer dans la lutte suprême qui terminera cette longue guerre.

Au-dessous des soldats, à un rang plus obscur,

1. Archives de Compiègne non classées.

2. Suivant mandat du 26 août, Claude de la Chaise le Jeune reçut 4 livres tournois. BB 24, f° 9, et CC 58, f° 128 v°.

3. Les bateliers reçurent chacun 4 livres p. et les charretiers se partagèrent 16 l. 16 s. CC 58, f° 111.

4. BB 24, f° 11, et CC 58, f° 111 v°.

5. Le peintre Claude de la Chelle reçut 4 l. 16 s. CC 58, f° 120.

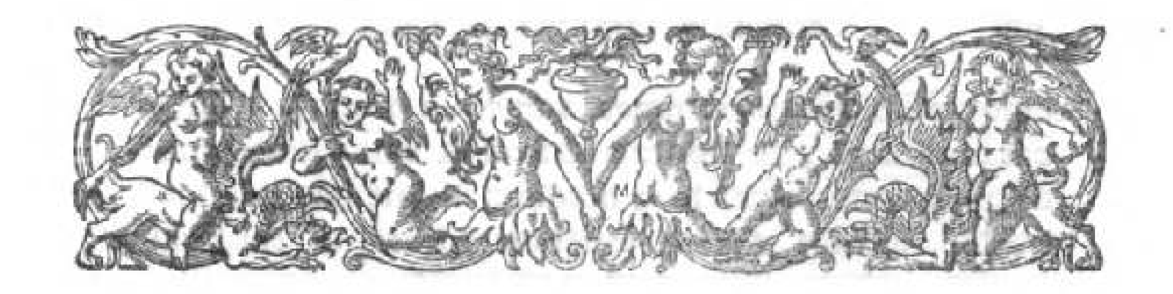


d'autres dévouements furent requis. On sait quelles lignes de circonvallation enveloppèrent toute la ville au nord de la Somme. Les soldats y travaillèrent et furent payés à raison de 30 sous la toise; mais ils n'auraient pas suffi et on recruta aussi des pionniers parmi les gens de la campagne. Compiègne en fournit au moins dix-neuf, car il fallut, pour eux, emprunter trois cents écus à Anne de Vendosme, veuve de Jean de Sacy[1]. Henri IV leur a rendu implicitement justice dans sa lettre à M. de Tartigny, où il le remercie de l'envoi de « ses bonnes gens de Tartigny, tous braves et francs Picards, bien portans et bien voulans, qui nous seront de bon ayde et sont asteure mis à la pioche, où ils font rage, se meslans volontiers aux soldats. Taschés de m'en rabattre de pareils le plus que possible par deçà Montdidier[2] ». Il nous est permis de penser que les gens de Compiègne ne furent pas inférieurs à leurs voisins.

Après une tentative de secours du cardinal-archiduc, déjouée par la prudence de Mayenne et la bravoure du roi, les Espagnols capitulèrent le 19 septembre et « quittèrent le 25 au matin cette place qu'ils occupoient depuis le 11 mars ». A cette brève mention, le clerc de la ville ajoute simplement : A Dieu la louange ![3] Tout en admirant son humilité chrétienne, il est permis de rappeler qu'à cette heure décisive nos pères ont fourni au roi des soldats, des pionniers et des secours pour ses malades.

1. CC 58, f° 123 v°.
2. *Lettres*, t. IV, p. 830.
3. BB 24, f° 10.





CHAPITRE XV

LA PAIX

Situation du roi et de la ville de Compiègne après la reprise d'Amiens. — Revers de la victoire. — Voleur et traîtres. — Les négociateurs de la paix. — Choix de Compiègne pour sa proclamation. — Préparatifs et regrets des habitants. — Passage des otages et des ambassadeurs espagnols. — Fête de la paix.

A la distance où nous voyons les événements, la guerre semble terminée avec la reprise d'Amiens. Jamais, depuis le désastre de Saint-Quentin, la France n'a montré pareille énergie. L'armée, qu'elle a pu réunir et maintenir sur pied pendant six mois, est la plus forte qu'elle ait possédée depuis quarante ans ; et l'Espagne, convaincue d'impuissance, pour n'avoir pu conserver la ville qu'un stratagème a mise entre ses mains, semble n'avoir plus qu'à demander la paix. Mais à examiner le fond des choses et à interroger les contemporains, il n'en est pas ainsi.

Les lettres d'Henri IV durant le siège étaient pleines d'inquiétudes poignantes et de pénibles retours sur l'abandon de ses anciens compagnons protestants. Dans la joie du succès, après le célèbre billet à Crillon où éclate sa verve gasconne, il écrit à sa sœur le 28 septembre : « J'avois jeudy au soir (25 septembre)



cinq mille gentilzhommes, samedi à midy je n'en ai pas cinq cens... Je monte à cheval et vais faire reveue de mes restes ». Et le 3 octobre, il fait une démonstration devant Arras, espérant forcer le cardinal-archiduc à livrer bataille. Cette fois encore, son espoir est déçu et il se rabat sur Doullens. Faute d'artillerie, il doit renoncer à assiéger cette petite place et rentre à Amiens, d'où, le 22 octobre, il donne rendez-vous à Gabrielle en la ville de Compiègne pour le lundi suivant 27. « Si vous y pensés estre ce jour, il m'arrivera bien des affaires, ou je m'y trouverai ». La rencontre n'eut pas lieu, du fait de Gabrielle ou plus probablement à cause « des affaires ».

A n'envisager que celles de notre ville, l'impression est plus fâcheuse. Là surtout nous verrons le revers de la médaille, le prix trop certain de la victoire encore douteuse. Malgré l'exemption de tailles complétée par la remise de la taxe additionnelle connue sous le nom de *creue de garnison*[1], la ville succombe sous ses charges et il faut envoyer à Amiens le secrétaire Jacques Picart demander au roi la triste faveur d'une nouvelle imposition[2]. Nos attournés auraient voulu la répartir eux-mêmes ; mais la cour des aides les écarte ainsi que le lieutenant du bailli de Senlis, et les membres de l'élection en seront seuls chargés. Du moins, leur est-il enjoint de ne rien prélever au delà des frais habituels (colletage et signature des rôles) et d'imposer tous les habitants de la ville et des faubourgs, nobles et ecclésiastiques, privilégiés et exempts[3]. Il y eut quelques récalcitrants, que Claude Methelle et Martin le Doyen durent contraindre[4].

1. Elle montait à 446 écus, suivant la décharge rapportée de Paris le 29 juin 1597. BB 24, fos 1 à 3.

2. BB 24, fo 10.

3. BB 24, fos 10-15.

4. CC 58, fo 129 vo.

La somme était considérable, 1912 écus. La répartition devait être faite dans la huitaine et le paiement dans la quinzaine ; mais les fonds remis par Charles Martin au receveur de la ville Jean Charmolue permettraient de rembourser ceux qui avaient fait les avances :

1250 écus, pour deux mois de solde aux fantassins envoyés à Amiens ;

100, pour la fourniture de draps et de paillasses ;

384, pour la part de la ville, dans la dépense occasionnée par l'assemblée des notables à Rouen ;

178, pour les frais nécessités par l'obtention des lettres patentes.

Mentionnons encore les 300 écus prêtés pour les pionniers et qui furent remboursés sur les deniers communs, ou ressources ordinaires.

A ces charges causées par la guerre, pour aider le roi, il faut ajouter celles pour la défense de la ville. Elles sont loin d'être soldées et les travaux continuent, comme si l'on n'avait aucun espoir d'une paix prochaine, avec cette seule différence que les premiers travaux exécutés hâtivement par des charpentiers sont refaits maintenant par des maçons [1]. A l'heure même de la reprise d'Amiens, un ingénieur, Augustin Rancoli, vient sur l'ordre de Palaiseau inspecter nos fortifications et tracer le plan des travaux à exécuter [2]. Inutile d'insister sur des détails sans intérêt pour le lecteur averti de l'imminence de la paix.

La guerre avait eu encore d'autres conséquences fâcheuses. Elle avait amené quantité d'étrangers envers lesquels nous avions exercé une hospitalité,

1. BB 24, f°s 31 v°, 35 v° et 38.

2. Il fut payé 100 écus, sans compter le salaire de Michel Herbet qui portait les fiches d'arpentage, 24 septembre 1597. CC 59, f° 125 v°.



que j'ai signalée souvent et qui n'était pas notre moindre honneur. Tous n'en étaient pas dignes. Ainsi la ville fut mise en émoi par un vol sacrilège commis à Saint-Corneille. Un ciboire et le crucifix en or qui ornait le chœur de cette église, avaient disparu. Le voleur ne tarda pas à être arrêté. C'était un nommé Jacques Renouville, originaire du village de Cléon [1], près de Rouen, charpentier de bateau et âgé d'environ 30 ans. Il avoua avoir fait le coup, le samedi 16 août sur les dix heures du soir. Après avoir arraché l'or du crucifix, il avait jeté dans la rivière la croix de bois attachée à une pierre. Comme il indiquait la place entre l'Hôtel-Dieu et la poterne Notre-Dame, l'objet fut retrouvé le dimanche à onze heures du soir. Malgré ses aveux, le misérable fut condamné à être pendu ; et dès le lundi l'exécution eut lieu, après amende honorable devant le portail de l'abbaye, puis le cadavre fut réduit en cendre. Nos pères avaient la main aussi prompte que rude [2].

La répression n'était pas toujours aussi foudroyante. En juillet, on avait arrêté deux amiénois, les frères Rohault, Pierre et Nicolas, soupçonnés de conspirer contre la sûreté de la ville. Leurs antécédents étaient mauvais et ils étaient accusés d'avoir aidé les Espagnols, lors de la surprise d'Amiens, pillé leurs concitoyens et porté l'écharpe rouge, emblème de leur trahison. Nos magistrats et même notre gouverneur semblent avoir pris à cœur cette affaire qui tient une grande place sur nos registres.

Pour démasquer les traîtres, le valet de la ville, Claude de la Chaise le Jeune, va à Saint-Quentin chercher des témoins, Guillaume Vallier et son fils ; dans

1. Canton d'Elbeuf (Seine-Inférieure).

2. BB 21, f° 8.



le même but, un marchand quincaillier, Jean Pavillon, est envoyé à Paris auprès de M. de Palaiseau et de là à Rouen ; Louis Bontemps, le pâtissier en renom, qui se trouvait au camp d'Amiens, pousse jusqu'à Abbeville et remet au maïeur de cette ville une lettre destinée à nous procurer de nouveaux témoins. Un marchand d'Amiens, réfugié à Abbeville, Maurice Bersin, se rend tout exprès à Compiègne pour déposer contre les Rohault. Enfin, M. de Palaiseau fait venir une certaine Antoinette Brienne, originaire de Caen, *soi-disant femme de Nicolas Rohault*. Cette expression méprisante, toujours accolée à son nom, désigne clairement une aventurière dont on espère tirer parti contre les accusés ; aussi se garde-t-on de l'envoyer avec eux en prison. Dès le 12 juillet, nous la trouvons logée chez Jean Allegrin, hôtelier du Chat-qui-tourne, dans la rue de ce nom[1].

Au commencement d'août, elle tombe malade et on lui donne, autant pour la garder que pour la soigner, Simone Geoffroy, puis Anne Senet, appelée ailleurs Anne Sueur, payées à raison de 8 sous par jour. Pendant les deux mois que dure sa maladie, août et septembre, elle reçoit les soins du docteur Jean Durhu, médecin ordinaire de la prison, que nous avons rencontré auprès des prisonniers pestiférés. Ses honoraires pour deux mois montent à 4 écus. La note de l'apothicaire Claude de Tourmegnie est plus modeste, 25 sous, et encore faut-il en déduire deux lots d'hypocras offerts à Madame d'Attichy. En revanche, suivant les idées de l'époque, quand le docteur juge utile de recourir à la saignée, il ne la pratique pas lui-même et fait appel au barbier-chirurgien Pierre Coulon, qui saigne la malade jusqu'à sept fois et reçoit pour sa peine un écu.

1. L'hôtellerie et la rue ont perdu leur nom pittoresque et sont devenues l'hôtel de France et la rue Eugène-Floquet.



Après un assez long séjour à l'auberge du Chat-qui-Tourne, où la dépense réglée par la ville monte à cinquante livres par mois, Antoinette Brienne quitte sans doute Compiègne et nous perdons sa trace. Quant aux deux frères Rohault, ils ne sortent de prison, le 17 décembre, que pour être envoyés à Paris où ils auront à répondre de leur conduite lors de la surprise d'Amiens. Un mois plus tard, deux habitants de Compiègne doivent faire le voyage de la capitale pour être entendus comme témoins, et, à leur retour, la ville leur alloue, le 25 janvier, à chacun trois écus. Le scribe qui a inscrit si minutieusement toutes ces dépenses aurait dû nous indiquer l'issue du procès, sur lequel j'ai cherché vainement quelque éclaircissement[1].

Dans une ville épuisée par la guerre et dévorée sans cesse de cruelles inquiétudes, on devine de quelles espérances avait été saluée, le 24 juin 1597, « l'arrivée d'un cordellier italien, général de tout ordre, embassadeur du pape qui s'en alloit trouver le Roy à Paris, pour traicter de la paix avec l'Espagnol ». Rien qu'au soin de mentionner tous ses titres, on sent l'importance qu'avait le personnage aux yeux de notre scribe, et son espoir de la paix. Aussi ajoute-t-il avec un égoïsme bien légitime : « Dieu nous accorde la grace de l'obtenir de nos jours[2] ».

Ce général des cordeliers était le sicilien Bonaventure Catalagironne. Sous prétexte de visiter les maisons de son ordre, il était allé en Espagne où il avait entretenu Philippe II des conditions de la paix et de

1. BB 24, f°s 5 v°, 6, 7, 10, 11, 12, 20 et CC 58, f° 131 v°. Par une singulière coïncidence, on trouve sur le registre de baptême de Saint-Jacques à la date du 19 février 1598 une fille de Nicolas Rohault et de Anne Hacquelin. Malgré cette similitude de nom, je n'ose en tirer une conséquence favorable à l'innocence de l'accusée et la preuve d'un retour à une vie régulière.

2. BB 24, f° 1.



l'ardent désir qu'avait le Saint-Père de rétablir la concorde entre les princes chrétiens. Henri IV jugeait ce franciscain *très accort*, bien que par son origine il dût pencher du côté de l'ennemi, mais il se rassurait sur la fidélité du religieux à suivre les instructions du pape. D'un autre côté, il était tenu à une grande circonspection, pour ne pas se compromettre vis-à-vis de ses alliés protestants. Nos magistrats, obligés à moins de réserve, s'empressèrent au-devant de ce moine qui, sous son froc de bure, apportait peut-être le bonheur. En l'absence du gouverneur Palaiseau, son lieutenant de Briges conduisit le corps de ville, et nos trois attournés offrirent six bouteilles de vin d'Orléans prises à l'hôtel Saint-Martin. Ensuite, le bon religieux alla demander l'hospitalité au couvent de son ordre, qu'on eut soin d'indemniser[1].

Catalagironne s'acquitta de sa mission avec zèle et non sans péril. Deux mois plus tard, il tombait dans une embuscade dressée aux portes de Péronne par les carabins du roi. Relâché aussitôt, gratifié même d'un trompette pour lui assurer le respect dû à sa personne, il fut attaqué peu de temps après aux environs de Doullens. Son trompette fut tué, le religieux qui portait sa valise pris, et lui-même ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Après le moine, arrive un prince de l'église. Pour cette fois, notre clerc, Martin Levesque, se départira tellement de son laconisme habituel qu'il nous suffira de lui céder la plume :

« Le lundy XXe jour d'octobre, sur les dix heures du matin est arrivé en ceste ville de Compiègne, par la porte de Pierresfons et logé en la maison Me Jehan Seroulx advocat du Roy, le reverendissime et illus-

1. Au F. gardien Robert Roche, dix livres tournois pour les frais du passage du Père général. BB 24, f° 25.



trissime prince M. le cardinal de Florence..... (nom de baptême reste en blanc) de Medicis[1], légat en France de nostre Saint-Père le pape, auquel ont esté fais les honneurs par messieurs du clergé en habitz sacerdotaulx, et l'ont esté recevoir pres le moulin de Sainte-Perruyne aux Sablons ; et Messieurs de la Justice et gouverneurs de ville et plussieurs habitans à la porte de Pierresfons, où il se seroit arresté, estant dans sa litière pour entendre la harangue qui lui a esté faite en latin par Mᵉ Jacques Loisel, lieutenant du dit Compiègne. Et luy de sa part auroit donné response sur tous les points à la dicte harangue et aussi en latin et par icelle usé de ces mots : « *Gaudete et sperate pro pace* », louant grandement les habitans de la ville de ce qu'ilz avoient toujours esté bons catholiques et d'église romaine, sans eulx retirer de l'obeissance du Roy. Et seroit allé à l'église Saint-Corneille où fust chanté le *Te Deum* et de là à l'église Saint-Jacques qu'il trouva fort belle. Et estant à son dîné, luy furent presentez (nombre reste en blanc) douzaine de bouteilles de vin de la Croix d'Or et plusieurs fruitz. Et partit le dit jour pour s'en aller à Saint-Quentin, conduit par M. de Palloiseau et sa compagnie[2] ».

Ce dernier détail, le plus important, est confirmé par une lettre d'Henri IV du 27 octobre. Le légat se rendait en effet à Saint-Quentin, pour renouer les négociations interrompues par le faux bruit de la mort de Philippe II.

Entre ce prince et le roi de France l'accord est fait, suivant la volonté d'Henri IV, en prenant

1. Alexandre de Médicis, neveu de Léon X, cardinal de Florence, légat du Saint-Siège, contribua fortement à la paix entre la France et l'Espagne, suivant les intentions de Clément VIII, et lui succéda sous le nom de Léon XI ; mais il ne fit que passer sur la chaire de saint Pierre.

2. BB 24, fᵒ 13.

comme bases les limites fixées par le traité de Cateau-Cambrésis. Les alliés seuls arrêtent la conclusion de la paix. Henri IV refuse de laisser le duc de Mercœur prendre part aux conférences. Ce serait le traiter en prince souverain et risquer de perdre la Bretagne. D'un autre côté, il se fait scrupule de traiter sans ses alliés les Etats de Hollande et la reine d'Angleterre, qui, ne supportant pas le poids de la guerre, font bon marché de nos souffrances et se montrent volontiers intraitables. Il faudra qu'Henri IV leur fasse entendre ces nobles paroles : « Je suis né et élevé dedans les travaux et périls de la guerre où se cueille la gloire, vraie pasture de toute ame vraiement royale ; mais je me puis bien lasser des calamitez et misères que mon peuple endure ! [1] »

Pendant cette période d'attente, il nous reste à enregistrer de petits faits, peu importants par eux-mêmes, mais qui, se rattachant aux plus graves événements, suffisent à montrer que nos pères en étaient instruits. C'est ainsi qu'en novembre on offre le vin d'usage « à M. de Sirilly, conseiller au Conseil privé du Roy et président, logé à l'hostel Saint-Martin, s'en allant trouver M. le Légat pour traiter de la paix avec l'Espagnol, à Mouy [2] près Saint-Quentin ». Le dimanche 1er février 1598, il est de nouveau à Compiègne avec son collègue M. de Bellievre, qui loge à la Croix-d'Or [3], et tous deux vont encore retrouver le Légat à Saint-Quentin par ordre du roi pour traiter de la paix. Inutile d'identifier ces deux personnages : Pomponne de Bellièvre et Brulart de Sillery, les signataires du traité de Vervins !

Parfois, un personnage fort modeste, chargé d'une mission d'intérêt tout local, côtoie, pour ainsi dire,

1. *Lettres*, t. IV, p. 877.

2. Moy, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Quentin.

3. BB 24, fos 16 et 25.



les plus graves affaires et nous les fait connaître. C'est ainsi que notre ville, pour régulariser son exemption de taille et de crue de garnison[1], doit dépêcher vers le roi un valet de M. de la Chambre[2], Adrien Pauquelin. Parti le 20 avril, il est, le soir même, surpris par des voleurs à la traversée du bois d'Ognon. Il perd son argent, mais sauve ses lettres. Rentré à Compiègne, il reçoit vingt livres tournois pour repartir le lendemain. Ce n'est pas trop, car il lui faut aller jusqu'à Nantes[3], où il trouve le roi qui vient d'y rendre le célèbre édit.

Nous n'avons pas à en parler, car nos registres sont muets sur cet événement ; nous remarquerons seulement le même silence dans la volumineuse correspondance d'Henri IV. Point d'autre allusion que cette simple phrase : « J'ay mis fin à l'affaire de ceulx de la Religion et de ce costé-là j'ay l'esprit en repos[4] ». Ce silence voulu permet d'en douter. L'édit ne sera publié qu'après le départ du Légat et non sans difficulté. Pour le moment il faut, avant tout, ménager le Saint-Père, tant que la paix avec l'Espagne ne sera pas signée.

Les signatures sont enfin échangées à Vervins le 2 mai, contre l'opinion et attente de tout le peuple[5]. Il ne reste plus qu'à procéder à la publication solennelle et à la remise des otages qui garantiront la restitution des places encore occupées par les Espagnols, principalement Ardres et Calais. Pour cette importante cérémonie, Amiens est d'abord choisi ; le

1. L'affaire était importante pour nous ; 3,180 écus pour la taille, 1,744 écus pour la crue de garnison. BB 24, f° 42.

2. Nicaise Picart, seigr de la Chambre, lieutenant du capitaine gouverneur. (Voir plus haut p. 8.)

3. BB 24, fos 30 v° et 31, et CC 58, f° 113.

4. *Lettres*, t. IV, p. 981.

5. L'Estoile, t. VII, p. 116.

roi l'annonce, le 9 mai, au connétable, et encore le 20 à Bellièvre et à Sillery. Bientôt il change d'avis. Amiens est trop près de la frontière pour y garder les otages, les bourgeois sont mécontents de la perte de leurs privilèges, et il n'est pas prudent de laisser l'étranger entrer dans une ville qu'il occupait la veille, où il garde peut-être de secrets partisans, d'anciens complices. Pour une cérémonie qui marquera la fin de la guerre, n'est-il pas juste de choisir la ville fidèle entre toutes ? En est-il une seule qui mérite mieux cet honneur que Compiègne ? Le roi en informe le connétable, et aux motifs que nous venons d'indiquer il ajoute :

« Je me trouve si bien d'avoir couru le cerf, pour guérir la douleur de mon bras, que j'espère le courre encore demain, et que j'ay plus volontiers approuvé le séjour de Compiègne, pour pouvoir user plus souvent et commodément de ce remède...[1] »

Ainsi le charme de notre belle forêt n'était pas indifférent au choix du souverain. Ses ordres seront rapidement exécutés. Dès le 3 juin le connétable les transmet par deux lettres adressées d'Amiens, l'une à M. de Palaiseau, l'autre aux attournés[2]. Il annonce l'arrivée du maréchal des logis du roi d'Escures[3], ordonne de remettre le château en état et, afin de pouvoir loger tant de monde, demande « que tous les habitans se resserent et incommodent pour ung peu de temps, puisque c'est *pour un si bon effet* ». Le roi lui-même daigne annoncer aux habitants la cérémonie

1. Lettre du 31 mai, au Connétable.

2. BB 24, f°s 33 v° et 34.

3. Hélie Fougueux, seig^r d'Escures, successivement capitaine d'arquebusiers à cheval, commissaire ordinaire des guerres et maréchal des logis du roi. Seigneur des Fourneaux et de Blancfossé après son frère, il fut anobli en 1614. *Lettres d'Henri IV*, t. IV, p. 995 note.



de la paix, qui se fera dans leur ville, et l'arrivée du héraut d'armes Dugué[1].

Pour un si bon effet, la Paix, les habitants sont disposés à faire de leur mieux. Dès le vendredi 5 juin (la lettre du connétable est datée du 3), vingt et un manouvriers payés 8 sous par jour sont occupés à arracher l'herbe dans la grande cour du château, et on leur adjoint quelques femmes payées 5 sous. D'autres, hommes et femmes, nettoient également la cour des Anglais, située sans doute près de cette tour. Henri Langlois et ses aides, au nombre d'une dizaine, enlèvent les terres et les immondices accumulés sur le rempart, derrière le château. Pour le remettre en état, après un si long abandon, on appelle tous les corps de métiers, maçons, charpentiers, plâtriers, *ardoisiers*, vitriers, menuisiers. Les peintres viendront après. La dépense payée monte déjà à 80 livres[2]. Quand d'Escures arrive avec M. d'Attichy[3] et le héraut Dugué, la ville ne manque pas d'offrir à ces nobles hôtes les présents d'usage : douze bouteilles à M. d'Attichy, plus deux pâtés de sanglier fournis par le pâtissier en renom Louis Bontemps, six bouteilles à d'Escures et à son compagnon, deux seulement à Dugué[4].

Malheureusement, d'Escures s'effraye d'avoir à loger tant de monde dans une ville aussi petite. Malgré la bonne volonté des habitants tout disposés à « se resserer et incommoder », il insiste auprès du roi qui change d'avis. Les otages seront logés et la paix pro-

1. Lettre du 7 juin (BB 24, f° 35), inédite et non mentionnée à la table de la correspondance.

2. BB 24, f[os] 34, 35 et 36.

3. Octavien Doni, banquier florentin, qui, par son mariage avec Valence de Marillac, sœur du maréchal, devint seigneur d'Attichy. P. Anselme, t. VI, p. 556.

4. BB 24, f° 35.

clamée à Paris. Ainsi, pour la quatrième fois au cours de ce récit, Compiègne se voit frustrée de l'honneur d'attacher son nom à des événements célèbres : Etats généraux de 1576 et de 1588 tenus à Blois, assemblée des Notables transférée à Rouen, proclamation de la paix. Cette fois le désappointement est plus vif, et MM. de la Chambre et Despréaux s'en font les interprètes auprès du connétable qu'ils vont trouver à Montdidier, à son passage d'Amiens à Paris. Vainement ils lui représentent les travaux et les réparations du château déjà commencés, les habitants tout disposés à recevoir de leur mieux le roi et les princes étrangers et leur vif regret, pour ne pas dire l'humiliation, de voir leur ville jugée indigne de loger tant de grands personnages[1]. Leur cause est perdue d'avance, et cette fois la résolution du roi est irrévocable. Le connétable ne peut leur donner qu'une lettre pleine de protestations de dévouement pour la ville dont il se dit « le meilleur amy et voisin[2] ».

Quelle déception, après tant de travaux et tant de dépenses, auxquels il faut joindre une douzaine d'armoiries du roi et du légat, et autant de chapeaux de triomphe, où le clinquant doré se mêle au lierre sous la main exercée de nos peintres habituels. Ils se faneront bien vite, tristement inutiles ! Avec plus de tristesse encore, nos cinq canonniers : Louis Bruyant, Pierre Herpin, Laurent Luisin, Charles Thierry et Corneille Lefebvre ramènent les canons déjà conduits sur les remparts pour saluer l'arrivée du roi[3].

Cependant, dans la fâcheuse lettre du 11 juin au

1. Les deux envoyés reçurent pour leur voyage 4 écus. (BB 24, f° 36.) Plus loin, f° 39, on trouve encore pareille somme donnée à Furcy Rousseau, homme d'armes, pour avoir été à Montdidier, avec le seigr de la Chambre, porter des lettres au connétable.

2. BB 24, f° 36.

3. BB 24, fos 38 et 42.



connétable, alors qu'Henri IV transfère à Paris les fêtes de la paix, il maintient l'itinéraire des députés et des otages par Compiègne. Notre ville aura donc à héberger tous ces grands personnages.

Le 12 juin, le jour même où la paix est publiée à Paris, elle reçoit de nouveau Nicolas Brulart de Sillery, revenant de Vervins avec son fils Pierre et son frère Mathieu, grand maître des Eaux et Forêts[1].

Le dimanche 14, à sept heures du soir, arrive le comte de Saint-Pol conduisant les ambassadeurs et les otages envoyés par le roi d'Espagne. C'était un train de sept cents personnes, parmi lesquelles les Français « paraissoient toute autre chose que les Espagnols avec toute leur *garbe*[2] ». Notre clerc de ville ne se permet pas de réflexion de ce genre et se borne à indiquer le logement des principaux personnages, dont il estropie quelque peu les noms[3] : le comte de Saint-Pol chez l'avocat du roi Jean Seroux ; le duc d'Ascot (*Charles du Croy duc d'Arschot*) à l'hôtel des Rats ; l'amiral d'Aragon (*François de Mendoza*) chez Antoine Le Féron, maître des Eaux et Forêts ; le comte d'Arambergues (*Charles de Lignes comte d'Aremberg*) chez Mademoiselle la lieutenante Després ; Daomp Louys de Villasse (*Dom Louis de Velasco grand maître de l'artillerie*) chez le procureur Jean Brugnart. Un seul, François de Mendoza, ne comprenait pas le français. Du reste, il est à remarquer que parmi ces quatre otages, deux étaient espagnols et les deux autres flamands ou wallons.

Les deux ambassadeurs, le président Richardot et l'audiencier Variguen (*Louis Verreiken*), logèrent le

1. Ils logèrent à l'hôtel Saint-Martin, où le lendemain le lieutenant du bailli et les attournés allèrent leur faire la révérence et leur offrir huit bouteilles de vin. BB 24, f° 36.

2. L'Estoile, *Mémoires*, t. VII, p. 119 et 122.

3. BB 24, f° 37.



premier chez Jean Charmolue, dont la maison avait plusieurs fois servi de logis à Henri IV et passait pour la plus belle de la ville, le second chez la veuve du médecin Duquesnel. C'est à eux, à un franc-comtois et à un flamand, que le roi d'Espagne avait laissé le soin de discuter et de signer le traité de paix. Il semblait ainsi s'en désintéresser, en tant que roi d'Espagne, et n'intervenir que comme souverain des Pays-Bas. Faible consolation pour l'orgueil castillan !

L'ambassadeur du duc de Savoie, le marquis de Lullin, qui avait si longtemps retardé la conclusion de la paix, descendit à la Croix-d'Or.

A tous, le corps de ville alla faire la révérence dans leurs logis et offrit à chacun six bouteilles de vin.

Les seigneurs français qui les accompagnaient ne furent pas oubliés : le vicomte d'Auchy, gouverneur de Saint-Quentin, logé à l'Oriflan[1], le seigneur de Thoix, dont le logis n'est pas indiqué, et M. de Caumartin[2], descendu chez le secrétaire Picart, reçurent chacun quatre bouteilles. Les officiers de la ville mis en goût des libéralités s'adjugèrent à chacun deux bouteilles.

La dépense monta, chose à peine croyable si l'on n'avait pas les comptes sous les yeux, à deux cents livres tournois pour deux cents bouteilles[3]. C'était bien faire les choses et nos illustres hôtes devaient être contents.

1. AUBRELICQUE n'indique aucun hôtel du nom de l'Oriflamme.

2. Intendant de justice en Picardie. *Lettres d'Henri IV*, t. IX, p. 661.

3. Deux poinçons de vin à Nicolas Henry.............. 174[l] 14 s. t.
Deux cents bouteilles à 48 s. la douzaine chez le marchand verrier François Bullot.................... 20[l]
Au tonnelier Yves de Magny pour mettre le vin en bouteilles.................................. 6[l]

On remarquera que deux poinçons de vin devaient produire plus de deux cents bouteilles. BB 24, f[os] 39 à 41.



Ils quittèrent Compiègne le lendemain pour aller coucher à Senlis, où ils restèrent le mardi 16, pour n'arriver à Paris que le 18. Malgré le désir du roi d'en finir au plus vite, afin de renvoyer ces hôtes encombrants et ruineux (la dépense montait par jour à 2.000 écus), la cérémonie n'eut lieu à Notre-Dame que le dimanche 21, avec une pompe dont l'Estoile a retracé tous les détails.

A Compiègne, la proclamation de la paix eut lieu trois jours auparavant, le jeudi 18 juin. Dès le matin, les cloches sont en branle ; les tambours font rage à tous les carrefours et Jacques de Race recevra même une gratification supplémentaire, à raison « du vacquarme extraordinaire ». L'après-midi, le peuple se porte en foule sur la place de l'Hôtel de Ville, où nos musiciens qualifiés de violons, bien qu'aucun ne possède cet instrument, Gilles Lefebvre, Mathieu Teste, Anthoine Poussart et Jean Paillart jouent de leurs hautbois et cornets à bouquin. Tous les notables de la cité sont là, sauf notre gouverneur M. de Palaiseau, retenu à Paris pour affaires avec le roi. Il ne rentrera que le 23 pour procéder à la nomination des nouveaux attournés[1]. Citons le lieutenant du bailli Jacques Loisel, seigneur des Granges ; le prévost de la ville Pierre Coffin ; l'avocat et le procureur du roi Jean Seroux et Guillaume Le Féron ; les trois attournés en charge Laurent Le Caron, avocat, Claude Carrière, notaire, Guy de Billy, marchand ; l'avocat de la ville Jean Coffin ; le receveur Jean Charmolue ; le contrôleur Raoul Vivenel ; le greffier Martin Levesque et quantité d'autres. Tous écoutent avec une émotion facile à comprendre la proclamation de la paix.

Bien que le texte en ait été souvent reproduit, nous ne pouvons supprimer cette page de nos registres qui

1. BB 24, f° 40 v°.



clot si heureusement les longues luttes que nous avons racontées :

DE PAR LE ROY,

On faict assavoir à tous que bonne, ferme, stable et perpetuelle paix, amitié et reconciliation est faite et accordée entre très hault, très excellent et très puissant prince Henry, par la grace de Dieu, Roy très chrestien de France et de Navarre, nostre souverain seigneur ; et très hault, très excellent et très puissant prince Philippe, roy catholique des Espagnes, et très excellent prince Charles Emmanuel, duc de Savoye, leurs vassaulx subgectz et serviteurs en tous leurs royaulmes, pays, terres et seigneuries de leurs obeissances. Et est la dicte paix générallc et communicative entre eulx et leurs subgectz pour aller, venir, séjourner, retourner, commercer, marchander, communiquer et negocier les ungs avec les autres, es pays les ungs des autres, librement, franchement et seurement, par mer, par terre et eaux douces, tant deçà que delà les montz et tout ainsi qu'il est accoustumé de faire en temps de bonne, sincère et aimable paix, telle qu'il a pleu à Dieu par sa bonté envoier et donner ausdis seigneurs princes et leurs peuples et subjectz. Defendant et prohibant très expressement à tous, de quelque estat et condition qu'ilz soient, d'entreprendre, attenter ne innover aucune chose au contraire sur peine d'estre pugniz comme infracteurs de paix et perturbateurs du bien et repoz public. Faict à Sainct-Germain-en-Laye le dixiesme jour de juing mil V^c IIII^xx dix-huict.

Signé : Henry.

Et plus bas : de Neufville[1].

La cérémonie, terminée à l'hôtel de ville, se continue avec un caractère plus auguste dans nos églises où nos violons municipaux ne cessent de jouer de leurs singuliers instruments. Une procession d'action de grâce se forme à Saint-Corneille et, au retour dans la vénérable église de l'abbaye, le prieur des Jacobins, le P. le Riche, qui a prêché le dernier carême, monte en chaire et prononce un grand discours de circons-

1. BB 24, f° 38 v°. — *Les Mém. de Bellièvre et de Sillery*, p. 379, reproduisent ce document daté de Paris et du 12 juin, lieu et jour de sa promulgation.



tance[1]. Le soir, suivant l'usage, s'allument les feux de joie, alimentés par cent bourrées fournies par Robert de Baillon[2].

Le lendemain vendredi, un grand dîner réunit à l'hôtel de ville tous les notables qui ont assisté à la cérémonie de la veille. Inutile de répéter leurs noms; mais on aimerait à connaître le menu du festin. Nous ne pouvons pas même en indiquer le prix, car nous ne possédons qu'un mandat de 25 livres 16 sous tournois au profit d'Alexandre Gossien et de ses aides, au nombre d'une douzaine[3]. S'agit-il des cuisiniers ou des serveurs? Quant à l'heure du dîner, on sait que ce repas se prenait alors à dix heures du matin. En effet, les convives se retrouvèrent à deux heures à l'auditoire royal pour l'adjudication des fermes, qui avait lieu cette année et coïncidait avec le renouvellement de la municipalité.

Dans l'allégresse générale, les pauvres ne furent pas oubliés. Un muid de blé tiré des magasins de la ville fut transformé en pain. Les boulangers en fournirent en outre pour une trentaine de livres tournois, plus 165 petits pains, moitié blanc moitié bis, payés un sou la pièce. La distribution eut lieu le lendemain samedi[4].

Il nous plaît de finir par ce détail modeste, mais touchant, cette longue période de nos annales, une des plus difficiles que nos pères aient traversées. La ville en sortait accablée de dettes, malgré ses privilèges et ses exemptions bien justifiés; mais elle n'avait pas à se plaindre de son sort, si elle le comparait avec celui du royaume.

1. La ville se montra généreuse et lui donna un écu, alors qu'il n'en avait reçu que quatre pour tout le carême. CC 58, f° 145, et BB 24, f° 41.

2. Payées 40 sous t. BB 24, f° 39 v°.

3. BB 24, f° 40.

4. BB 24, f°s 40 et 42 r°.



La paix faite avec l'étranger, restait à éteindre pour l'avenir tout brandon de guerre civile. L'édit de Nantes y pourvoira, mais le roi n'en parlait guère et n'osait pas le publier avant le départ du légat ; il voulait ménager le Saint-Siège et craignait de se montrer ingrat. Dans cette prévision, il avait écrit[1] le 7 mars à d'Ossat : « Si j'estois contrainct d'accorder plus aux Huguenots qu'en ledict de 1577, que Sa Sainctetê croye que je le feray pour eviter un plus grand mal et pour favoriser et fortifier la religion catholique ». Sans accorder une confiance absolue aux assurances d'un gascon aussi avisé, c'est bien là l'esprit qui a dicté l'édit de Nantes, le sentiment très net des réalités possibles et utiles. Du principe de la liberté de conscience, il n'a cure, et personne ne s'en réclame, ni catholique ni protestant. Plus tard, on lui en fera honneur, surtout pour flétrir ceux qui maladroitement révoqueront son édit. En politique pratique, moins soucieux des idées que des hommes et des faits, il ne vise que le résultat, et dose habilement ses faveurs. Après avoir acheté les chefs ligueurs avec des gouvernements et des pensions, il désarme les protestants par des privilèges, quitte à rassurer les catholiques et à favoriser efficacement leur religion par le rappel des Jésuites. A jouer ce jeu délicat, tout autre échouerait. Lui-même mécontentera d'abord tout le monde, faute de satisfaire les prétentions de chacun, mais le royaume y trouvera une paix religieuse nouvelle pour lui et inconnue dans le reste de l'Europe. C'est assez pour la gloire d'Henri IV, sans lui attribuer des idées philosophiques qui n'étaient pas de son époque et dont son bon sens se serait égayé.

Remarquons enfin que, dans les négociations avec l'Espagne comme avec les protestants, le roi victorieux

1. *Lettres*, t. IV, p. 921.



se contente de revenir aux anciens errements. A l'Espagne vaincue, il ne demande que de rentrer dans les limites fixées par le traité de Cateau-Cambrésis. Vis-à-vis des protestants, il se borne à remettre en vigueur les anciens édits de Bergerac et de Poitiers, complétés par les conventions de Nérac et de Fleix. Modestement, il se solidarise ainsi avec ses prédécesseurs, comme pour affirmer ce grand principe d'hérédité qui fait sa force ; mais il y ajoute son activité, son jugement droit et sa séduisante bonhomie. En moins de douze ans, il conduira la France à un degré de prospérité sans précédent dans le passé, et peut-être sans égal dans l'avenir. Consolant exemple de ce que peut la vitalité de notre race sous un bon gouvernement, souvenir salutaire à évoquer, car il laisse dans tout cœur français, même aux heures sombres, une invincible espérance.



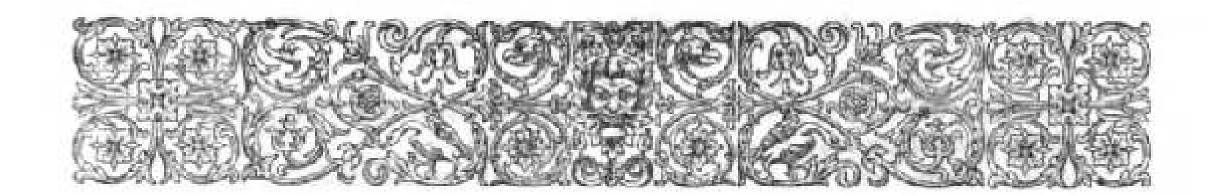


TABLE DES NOMS

DE PERSONNES ET DE LIEUX[1]

A

1. Les caractères italiques indiquent les noms de lieu.

B

C

D

E

F



G

H

I

J

L

M

N

O

P



Q

R

S

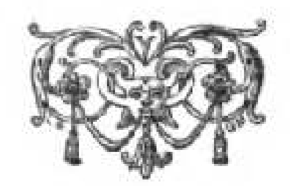
T

U

V

W

X Y



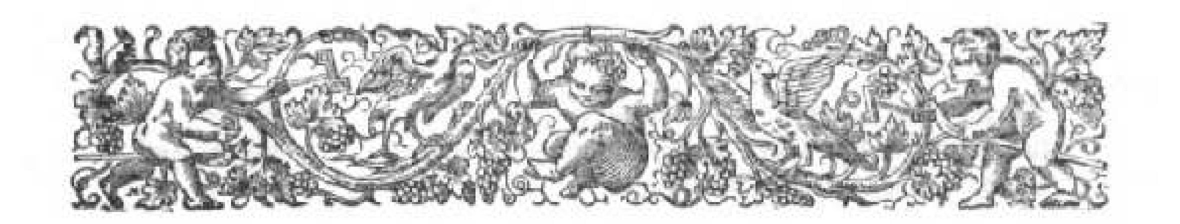


TABLE DES MATIÈRES



CHAPITRE VI : RÈGNE DE CHARLES IX

CHAPITRE VII : RÈGNE D'HENRI III JUSQU'A LA MORT DES GUISE

CHAPITRE VIII : LE SANG DES GUISE







Compiègne. — Imprimerie du Progrès de l'Oise, 17, rue Pierre-Sauvage

